This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

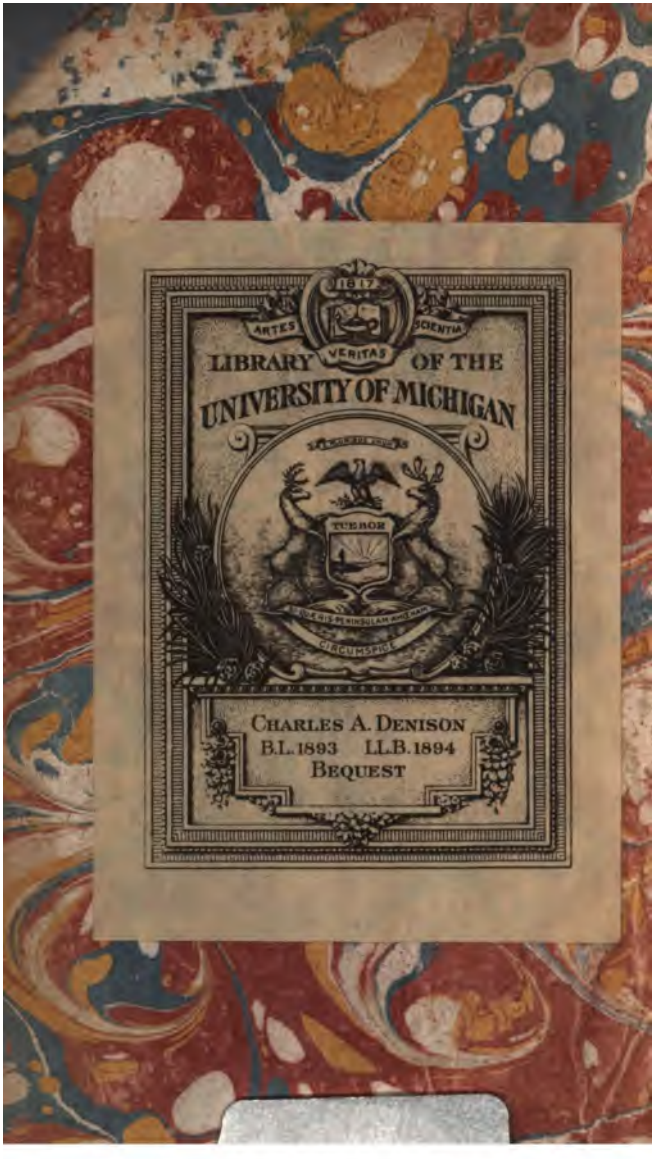
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

S. C.

DICTIONNAIRE
MILITAIRE,
OU
RECUEIL
ALPHABETIQUE
DE TOUS LES TERMES propres de l'Art de la Guerre.

H A

HABILLEMENT, se dit [illegible] que sont [illegible]

[illegible] Corps, les manches des habits ont été [illegible] On commence à le [illegible] pelle le Bas un [illegible] autre chose [illegible] vêtu d'une [illegible] barrasse dans [illegible] ses forces, [illegible] tile.

Outre les [illegible] les Chaussures. [illegible]

Denison
Prussin
4-1-75
5e 75a

DICTIONNAIRE MILITAIRE; OU RECUEIL ALPHABETIQUE DE TOUS LES TERMES propres à l'Art de la Guerre.

N-22-3E NOM

H A

HABILLEMENT des Troupes. Il a commencé à n'être donné régulierement que ſous Louis XIV.

Il eſt ſimple & ſans ornement, & il ne doit embarraſſer le Soldat dans aucune de ſes fonctions. Dans la plupart des Corps, les manches des habits ne ſont plus ſi larges. On commence à ſe défaire en France de ce qu'on appelle le bon air dans un habit de Soldat. Il ne lui faut autre choſe pour bien ſervir ſon Prince, que d'être vêtu d'une bonne etoffe & d'une maniere qui ne l'embarraſſe dans aucune de ſes fonctions, & qui ménage ſes forces, en ne le chargeant pas d'un poids inutile.

Outre les Troupes qui ſont habillées, on habille auſſi les Charretiers, & les Muletiers des Equipages des

Vivres, mais c'eſt aux frais des Entrepreneurs. Cet uſage eſt établi dès le tems de M. Jacquier, Entrepreneur des Vivres ſous le Miniſtere de M. de Louvois, & du tems de M. de Turenne, mais non pas avec une régularité pareille à celle que M. du Pille fit obſerver en 1689. lorſqu'il ſe chargea par une entrepriſe extraordinaire de tous les Vivres des Armées de terre, ayant déja ceux de celles de la mer.

Il fut informé que les Valets des Equipages des Vivres, toûjours expoſés aux injures de l'air en campagne, ſans baraques, & n'ayant d'autre abri pour coucher que le deſſous de leurs caiſſons, ſouffroient beaucoup, & tomboient malades, parce que la plûpart étoient mal vêtus; c'eſt pourquoi il donna ordre de les habiller à l'imitation des Troupes, & de leur rabattre peu à peu la valeur de leur habillement ſur leur paye.

Cela fut fort utile, parce qu'en conſervant la vie de ces gens-là, on étoit moins obligé d'aller en recruë, attendu que leur ſanté ſe conſervoit par un bon habillement: un autre avantage encore, c'eſt que tous ces vêtemens uniformes faiſoient & font un bel effet, rendant les Equipages des charrois & les Brigades des mulets, tous de même parure, à l'exception des paremens des manches dans les Brigades, afin de les diſtinguer; car cette diſtinction ſert à leur donner un nom, pour ſe faire entendre dans les ordres & les détachemens.

Les couleurs ſont bleu foncé & bleu pâle, rouge foncé & rouge clair, blanc, brun, verd, gris, jaune, minime, feuille-morte, amarante, celadon, gris de perle, gris de fer, gorge-pigeon, couleur de chair, de paille, & autres, qu'on invente, ſuivant le nombre des Brigades.

On ſe modéle pour tout l'*habillement* ſur celui des Soldats. Il conſiſte en juſte-au-corps, culote, bas, chapeau, ou bonnet à la dragone, & ſouliers de cuir fort avec des clous deſſous. On délivre ces *habillemens* aux Charretiers & Muletiers à l'entrée d'une campagne, quelques jours avant la marque.

Je renvoie le Lecteur au mot UNIFORME, où je parlerai de l'antiquité de l'uniforme dans les Troupes.

HABITACLE, terme de Marine, eſt un réduit en façon d'armoire devant le poſte du Timonnier, vers le mât d'artimon. Il eſt fait avec des planches aſſemblées par des chevilles de bois, ſans qu'il y entre aucun ferrement, de peur que le fer n'ôte la direc-

tion naturelle de l'aiguille aimantée du compas de route qui y eſt enfermé. On y enferme auſſi la lumiere & l'horloge. Les grands Vaiſſeaux ont deux *habitacles*, un pour le Pilote, l'autre pour le Timonnier.

HACHE. La *hache* étoit anciennement une arme, dont on ſe ſervoit dans les Combats. Outre les *haches* ordinaires, il y avoit des *haches-d'armes*, dont le manche étoit beaucoup plus menu. Elles étoient par en haut ferrées des deux côtés. D'un côté, d'un fer, qui avoit quelque reſſemblance pour la figure à celui des *haches* communes, mais plus court, & quelquefois plus large. De l'autre côté étoit une aſſez longue pointe de fer, ou un croiſſant fort pointu par les deux bouts, ou de quelque autre figure. De notre tems on arme de cette *hache* quelques Soldats, ſur-tout dans les ſorties, ou pour repouſſer l'aſſaut, que les ennemis donnent à quelque dehors. Si l'on ne s'en ſert preſque plus ſur terre, que pour briſer des portes de Villes, & choſes ſemblables, elle eſt toûjours une des principales armes des Soldats ſur les Vaiſſeaux.

HALER, terme de Marine, c'eſt peſer de toute ſa force ſur un cable ou ſur une manœuvre pour la bander, ou la roidir. Quand les Matelots *halent* ſur une manœuvre, il faut qu'ils donnent la ſecouſſe au cordage, tous d'un même tems pour le bander avec plus de force; & afin de concerter le tems de cette ſecouſſe, ils ont une parole qui leur ſert de ſignal. Ainſi quand il faut *haler* ſur une bouline, le Contre-Maître les fait tenir prêts par ces trois paroles, qu'il prononce tout haut, à ſçavoir, *un*, *deux*, *trois*. Au mot de *trois*, ils donnent d'un commun effort la ſecouſſe à la bouline.

Quand les Matelots qui font cette manœuvre veulent railler les Officiers de la Marine, ils prononcent eux-mêmes trois autres paroles, & au lieu de dire, *un*, *deux*, *trois*, ils diſent, *Capitaine*, *Lieutenant*, *Enſeigne* En manœuvrant les coüets, on crie auſſi trois fois *amarre*, & pour l'écoute, on crie trois fois *Lorde*, & au troiſieme cri on *hale* ſur la manœuvre.

HALE-BOULINE, eſt le nom que l'on donne par raillerie à un nouveau Matelot, qui n'entend pas encore les manœuvres difficiles.

HALLEBARDE: cette arme, comme la Pique, nous vient de Suiſſe. On ne la connoiſſoit point en France avant le regne de Louis XI. C'eſt aujourd'hui l'arme des Sergens des Compagnies d'Infanterie.

Elle eſt de 6. pieds, hampe & lame avec le bout. Sa

hampe eſt un long bâton, qui a auſſi un talon de fer à ſon autre extrémité.

HALTE, eſt une diſcontinuation de la marche des Troupes, ſoit pour les délaſſer, ſoit pour leur faire prendre le tems néceſſaire pour entreprendre quelque action de guerre.

On fait de fréquentes *haltes* dans les Pays coupés de ravines, défilés, ruiſſeaux, *&c.* ſans quoi la queuë d'une colonne ne peut ſuivre la tête, & il ſe fait des lacunes dangereuſes, au cas que l'un ou l'autre vînt à être attaqué. Pour cet effet, quand on a paſſé le défilé, on met en bataille les Troupes à meſure qu'elles arrivent dans le premier lieu propre à cet effet, obſervant que ce ſoit de façon qu'elles n'empêchent point le debouché, & on ne ſe remet en marche que lorſque la queuë a rejoint.

HAMPE, ou HANTE, comme diſent quelques-uns, eſt un long bâton qui ſert à emmancher quelque choſe, comme une hallebarde, une pique, une lanterne, un refouloir, un écouvillon. Il eſt ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle bois de Biſcaye.

HANCHE, terme de Marine. La *hanche* d'un Vaiſſeau eſt la partie du bordage, qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des galeries, ou des bouteilles, qui ſont ſur les flancs.

HANSIERE, terme de Marine, eſt un gros cordage, qui ſert à la touë du Vaiſſeau, & qu'on jette aux Chaloupes, & aux Bâtimens, qui veulent venir à bord d'un autre.

HAQUET: dans l'Artillerie ce ſont des chariots, qui portent les bateaux de cuivre. Ils ſont un peu différens les uns des autres ſelon les Départemens.

Les bois qui entrent dans la compoſition d'un *haquet*, ſont deux brancards, ſix épars, huit montans de brancards, quatre courbes, huit montans de courbes, quatre tringles du fond, deux tringles, qui ſe mettent ſur les montans de courbes, un chaſſis de devant, garni de quatre montans, de deux traverſes, & une petite planche pour arrêter les poutrelles; une fenêtre de derriere, garnie de deux traverſes & cinq montans; deux branches de limoniere, un épars de limoniere, un ſupport de limoniere, une clef pour arrêter le bateau de devant, deux leviers pour arrêter le bateau de devant & de derriere.

Un *haquet* a ſes roües, qui ſont compoſées d'un moyeu chacune, de douze raies, de ſix antes, de ſix

goujons, & de l'eſſieu. Un *haquet* eſt ferré, comme tout autre charriot.

Pour 50. pontons il faut 54. *haquets*, avec autant d'avantrains pour en avoir, quatre Hauts-le-pied, 4. caiſſons à mettre des cordages & uſtenſiles.

Il faut auſſi 24. ancres, 8. cabeſtans, 32. gros piquets, 24. maillets, 24. leviers, 12. avirons, 12. crocs. Les cordages ſont 8. cinquelles, 24. allognes, 24. grandes commandes, 200. petites.

HARNOIS de chevaux : ils ſont par tout les mêmes. Mais comme l'artillerie ne ſçauroit preſque par tout Pays être remuée ſans chevaux, il eſt néceſſaire d'en parler ici.

Les attelages complets dans l'Artillerie ſont toûjours de quatre chevaux. Il faut au premier cheval qui eſt le limonier, une avaloire, une ſelle de limon, une doſſiere, un collier garni d'aſtelles, de billaux, de mancelle, & d'aſteloire de fer, bride à culeron, licol, croupiere, & houſſe de peau de mouton.

Pour le cheval de trait qui ſuit, qui eſt chevillé, un collier garni d'aſtelles & billaux, une couverture de toile piquée de cuir, avec une paire de fourreaux de traits, garnis d'un ſurtaut, d'un faux ſurtaut, & retraite de cuir de bœuf, bride à culeron de même, avec une houſſe & une paire de traits.

Le troiſiéme cheval qui s'appelle *le cheval de faute*, a un pareil *harnois* que le chevillé, à la réſerve que ſes traits ne doivent peſer que 5. livres & demie ; les autres peſent 6. à 7. livres.

Le quatriéme cheval, qui eſt le cheval de devant, de même, à la réſerve que ſes traits ne doivent peſer que 5. livres.

HARPEAU, ou *grapin*. *Voyez* GRAPIN.

HAUBANS, ou HAUBANS, terme de Marine, ſont de gros cordages amarrés aux barres de hune, & à des caps de mouton, tant pour affermir les mâts du côté de l'arriere, que pour donner facilité aux Matelots de monter ſur les hunes à la réſerve du beaupré, chaque mât à ſes haubans à ſtribord & à basbord. Les petites cordes qui traverſent les *haubans* en façon d'échelons, & qui font paroître les mêmes *haubans* comme des échelles de corde, s'appellent *enflêchures*, *figures*, ou *figule*.

HAUBANS, grands *haubans*, ce ſont les *haubans* des grands mâts.

HAVRE : ce mot ſignifie en général un Port de

mer : toutefois par une diſtinction particuliere, il déſigne un Port fermé par une jettée de terres & de pierres, & par une chaîne. Les *Havres* ſe diſtinguent encore en *Havres* de barres, & en *Havres* d'entrée.

HAVRE de Barre, eſt un Port qui eſt à ſec pendant le bas de l'ébe, & où les Vaiſſeaux ne peuvent entrer que par le flot ou la haute marée. Sur l'Océan, il y a une infinité de *Havres* de Barre, & ſouvent on les appelle ſimplement *Barres*.

HAVRE d'Entrée, eſt un Port où il y a aſſez de fond pour y entrer en tout tems, comme ſont ceux de la Méditerrannée, & quelques-uns de l'Océan.

HAVRESAC, eſt un petit ſac que les Soldats portent ſur leur dos quand ils vont à l'Armée, & où ils mettent linge, bas, cols, ſouliers, & tout ce qu'ils ont beſoin, juſqu'au pain de munition & la viande qu'on leur délivre par étape.

HAUSSECOL, eſt une partie de l'armure d'un homme de guerre, qu'on met à l'entour du cou. Autrefois c'étoit une piéce de fer bien grande par devant, & ſouvent ornée & ciſelée, elle tournoit auſſi par derriere, & couvroit les épaules. Maintenant c'eſt une petite plaque de cuivre doré, qui ſert d'ornement, ou de marque pour diſtinguer les Officiers d'Infanterie.

Les Officiers à *hauſſecol* ſont depuis le Colonel, juſqu'à l'Enſeigne.

Le *hauſſecol* des Officiers Suiſſes eſt d'acier argenté, celui des Allemans d'acier ; & les *Hauſſecous* des Etrangers ſont plus grands que ceux des François.

HAUSSER un Vaiſſeau, c'eſt lorſque l'on donne chaſſe de loin à un Navire dont on ne voit que les voiles, à meſure que l'on monte ſur lui, vent arriere ou autrement, & qu'on le découvre plus à plein, juſqu'à pouvoir reconnoître ſon bordage, ſon gabarit, & ſa fabrique : alors on dit, *nous hauſſons inſenſiblement le Vaiſſeau*.

HAUTBERT, cottes de mailles à manches, & gorgerin, que portoient autrefois ſur leurs armes les Seigneurs de *Hautbert*, & qui tenoit lieu de hauſſecol, braſſards & cuiſſars.

HAUTBOIS Tout le monde ſçait ce que c'eſt qu'un *hautbois*. Il y en a dans quelques Compagnies de Dragons, dans les deux Compagnies des Mouſquetaires du Roi, & dans quelques Régimens d'Infanterie.

HAUTE-MARÉE, haute eau, ou le vif de

l'eau, c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, qui arrive deux fois le jour de 12. heures en 12 heures, & qui paroît extraordinaire deux fois le mois, à la nouvelle & pleine Lune, mais qui eſt encore plus remarquable proche des ſolſtices & des équinoxes.

HAUTES PAYES : C'étoient autrefois dans les Compagnies de différens Régimens des Soldats engagés aux Capitaines, ſous certaines conditions, par exemple d'être payé par jour plus qu'il n'étoit réglé par l'Ordonnance, & comme ſous ce prétexte, il ſe commettoit quantité d'abus, Louis XIV. a jugé à propos de le défendre, à peine aux Officiers qui y contreviendront d'être caſſés ; excepté dans le Régiment Royal d'Artillerie, ou dans les Compagnies de Mineurs, & d'Ouvriers, où il y a différentes claſſes pour la Solde ; mais il faut un reglement particulier & un ordre du Roi pour donner de la force à cette exception.

L'on entend aujourd'hui ſous le terme de *haute-paye* les Anſpeſſades, les Caporaux dans l'Infanterie, les Brigadiers, ou ſous-Brigadiers dans la Cavalerie, & même tous les Grenadiers & les Tambours dont la paye eſt plus forte que celle des Soldats.

HAUTEUR ou EMINENCE, eſt une élevation, qui commande, & peut faire feu ſur des lieux plus bas.

Une Armée qui campe, évite les *hauteurs* où on les fait garder.

HAUTEUR d'un Eſcadron, ou d'un Bataillon, C'eſt le nombre des hommes de la file. La *hauteur* de l'Eſcadron eſt toûjours de trois hommes, & celle du Bataillon eſt aujourd'hui réduite à ſix. Elle étoit autrefois de huit. Mais on a remarqué, que quand on commandoit quatre rangs pour faire feu, & qu'on faiſoit tirer la moitié de cette *hauteur*, les premiers rangs étoient ſouvent bleſſés par les ſerres-demi-files ; ce qui ne ſçauroit preſque arriver, quand il n'y a que trois rangs qui tirent.

HAUTEUR, en terme de Marine, eſt l'élevation du Pole, du Soleil, ou des Etoiles. Ce qui ſe meſure, & ſe détermine par un arc de cercle compris depuis l'Horizon juſqu'au Pole, ou depuis le même Horizon juſqu'a l'aſtre dont on prend la *hauteur*. On prend ordinairement *hauteur* avec l'arbaléte ou l'aſtrolabe, pour en conclure la latitude du parage, où l'on fait l'obſervation.

La *hauteur* des Aſtres ne ſe prend que quandils ſont

au cercle de midi, excepté la *hauteur* de l'Etoile Polaire, qui par le moyen des gardes ſe peut prendre hors du Méridien.

HAUTEUR, en terme de Marine, ſignifie auſſi latitude, c'eſt-à-dire la diſtance entre le Vaiſſeau & la Ligne équinoxiale, & le mot de *hauteur* ſous-entend celle du Pole, qui eſt toûjours égale à la latitude. On n'emploie guéres ce terme en fait de Marine, qu'on ne faſſe précéder la propoſition *Par*.

HAUT-LE-PIED, Commis *Haut-le-pied*. On ne doit point ſe formaliſer de ce terme, qui eſt connu dans les Armées d'une maniere à ne point attirer de deſhonneur ſur celui qu'on qualifie ainſi dans les Etats. Autrefois les Commiſſaires des Guerres ſans charge, & par commiſſion ſe nommoient de la ſorte. On dit encore dans l'Artillerie, *Commiſſaires Hauts-le-pied*, & dans les Vivres ceux qui ne ſont attachés à aucun Emploi fixe, & qu'on envoie de côté & d'autre ſuivant les occurrences, ſe nomment ainſi.

On voit par-là que ces Commis doivent être prêts à tout. On envoie les uns en poſte porter des ordres, les autres querir de l'argent, ceux-ci vont chercher les reçus des Troupes & des Capitaines des Equipages dans les Places frontieres : ceux-là ſont chargés de Lettres d'avis pour les convois, & reviennent avec les Lettres de voitures.

Enfin la manœuvre des Vivres eſt aſſez étenduë, pour trouver à les occuper amplement. Mais le Directeur Général des Vivres qui les commande, doit s'appliquer à les connoître pour juger s'ils ſont capables de s'acquitter des Emplois qu'il leur donne ; au reſte, il riſque de ſouffrir le premier de l'inexécution de ſes ordres.

Ces Commis doivent être de différens caractéres, & même il en faut choiſir quelques-uns, qui puiſſent remplacer les Commis des travaux, & les Gardes-Magazins, qui pourroient tomber malades. Lorſque ces Commis, & ceux qui ſont deſtinés pour les travaux, n'ont point d'occupation, on les emploie dans le Bureau du Commis-Général du Parc, où il y a toûjours ſuffiſamment de travail pour les occuper.

M. Nodot, au ſujet de ces Commis, & d'autres Employés dans les Vivres, fait une réflexion aſſez ſenſée. „ Il y en a, dit-il, qui ſe trouvent chargés de Com-„ miſſions, qu'ils eſtiment baſſes, & indignes d'être „ remplies par des perſonnes de naiſſance ; mais il n'y

„ a

„ a point de petits Emplois, quand il s'agit du Service „ du Roi. "

Y a-t-il rien de plus bas que de faire travailler des Ouvriers à la terre ? Cependant nous voyons des Seigneurs de la premiere qualité, qui ſont commandés pour cela à l'Armée. Eſt-il rien de plus vil que de tracer avec un cordeau un ouvrage, ſoit de terre, ſoit de maçonnerie ? Toutefois des Lieutenans-Généraux, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers qui ſont Ingénieurs en font leurs occupations les plus ſérieuſes.

Que peut-on voir de plus abjet que d'examiner ſi un homme a de bons ſouliers, & quand il n'en a pas, lui faire racommoder les ſiens, ou lui en faire avoir de neufs, prendre garde s'il a une chemiſe blanche, *&c.* Voilà néanmoins l'emploi de tous les Officiers des Troupes.

Ainſi ces jeunes-gens qui ſont à la conduite des Equipages, qui font diſtribuer le pain de munition, & qui vont porter des ordres de côté & d'autre, ont ſujet de croire que leur emploi n'a rien de mépriſant. Au contraire, ce ſont eux qui le deshonorent, quand ils n'en rempliſſent pas toutes les fonctions avec honneur.

HAUTS, les *hauts* & les *bas*. Les *hauts*, en terme de Marine, ſignifient les parties du Vaiſſeau qui ſont ſur le pont, comme les deux gaillards ou châteaux & la mâture. Les bas ſignifient celles qui ſont deſſous.

On dit : Tout le monde ſe prépara au combat. Le pont fut ſemé de ſel, pour empêcher qu'on ne gliſſât, & chaque Officier prit ſon poſte, tant par les *hauts* que par les *bas*.

HAUTS-OFFICIERS : ce ſont les Généraux d'Armée, les Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Meſtres de Camp, Colonels. Dans les Corps les *Hauts-Officiers* ſont les Majors, Aides-Majors, Capitaines, Lieutenans, Soulieutenans, & Enſeignes.

HAUTURIER, Pilote *hauturier*, eſt celui qui fait uſage de l'arbalête & de l'aſtrolabe pour prendre hauteur, & en faire une exacte application touchant la latitude du parage.

HAYE, eſt une diſpoſition des Soldats, qui ſe rangent ſur une ligne droite, l'un à côté de l'autre. Se mettre en *haie*, c'eſt ſe mettre ſur un rang. Faire une double *haie*, c'eſt ſe mettre ſur deux rangs, l'un oppoſé à l'autre. Border la *haie*, c'eſt une maniere à laquelle a recours l'Infanterie, lorſqu'elle eſt attaquée

par de la Cavalerie. *Voyez* BORDER LA HAYE.

HAYE DE PIERRE, terme de Marine, chaîne de pierre, ou banc. *Voyez* BANC.

HELER, terme de marine ; c'eſt faire un grand cri à la rencontre de deux Vaiſſeaux, & demander le *qui vive*.

HERISSON eſt une Barriere faite d'une ſeule poutre, armée de quantité de pointes de fer, & qui par ſon milieu eſt portée & balancée ſur un pivot, autour duquel elle tourne, ſelon les néceſſités d'ouvrir & de fermer le paſſage.

HERISSON FOUDROYANT : C'eſt un morceau d'artifice, qui eſt hériſſé de pointes par le dehors, & chargé de compoſition par le dedans. Il ſert dans des brêches & des retranchemens.

HERPES, terme de marine, ſont des piéces de bois, taillées en baluſtres, qui forment la partie ſupérieure de l'éperon, & qui ſe répondent l'une à l'autre par des jouteraux. Il y a auſſi les quatre Herpes du plat-Bord, qui terminent la belle, deux à ſtribord, deux à bas bord.

HERSE eſt une porte à treillis ou bareaux, qui ſe met au deſſus d'une porte de Ville, & qui eſt ſuſpenduë à une corde, qu'on lâche pour ſe garantir de quelques ſurpriſes, & des effets du pétard. L'uſage de la Herſe eſt fort ancien, & étoit connu des Romains.

HERSE de poulie, ou Etrope. *Voyez* ETROPE.

HERSILLONS ſont des planches remplies de pointes de clous, que l'Ennemi jette ſur la brêche, pour en empêcher le paſſage.

HEU, eſt un bâtiment qui eſt plat de varangue & tire peu d'eau. Il n'a qu'un mât, & le ſommet de ce mât jette en ſaillie du côté de la pompe une longue piéce de bois, apellée la corne : cette corne & le mât n'ont qu'une même voile, qui court de haut en bas de l'un à l'autre. Ce même mât porte une vergue de foule, & eſt ſoutenu par un gros étai, qui porte auſſi une voile.

HEURTEQUINS : Ce ſont deux morceaux de fer battus, qui reſſemblent un peu au heurtoir, & qui ſe placent ſur l'eſſieu d'affut à l'extrémité de la fuſée, à ſon plus gros bout en dedans.

HEURTOIR eſt un morceau de fer battu, comme une groſſe cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaiſſeur du flaſque du bois d'un affût à canon, & qui ſoutient la ſur-bande de fer, qui couvre le tourillon de la piéce.

On appelle encore *heurtoir* une piéce de bois de 3. pieds de longueur, ſur 9 à 10 pouces en quarré, qui ſe place au pied de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes.

HEXAGONE eſt une figure ou un Polygone, compris par ſix côtés égaux, qui forment ſix angles, qui ſont auſſi égaux, & qui ſont capables chacun d'un Baſtion régulier.

HILOIRES, terme de marine, ſont des piéces de bois longues, & arrondies, qui bornent & ſoutiennent les écoutilles & les cailles bottis, comme les bordures d'un chaſſis.

HINGUET ou GINGUET: *Voyez* GINGUET.

HONNEURS MILITAIRES: Dans tous les tems on les a rendus aux Souverains & aux Généraux d'Armée: pour un Maréchal de France, on prend les armes, & l'on bat aux champs; pour un Lieutenant-Général, on prend les armes, & l'on rapelle; pour le Maréchal de Camp, l'on prend les armes, & le Tambour prêt à battre; pour le Brigadier, on prend les armes; pour le Colonel, on ſe met en haie, les armes entre les jambes: cela s'entend pour les Officiers de jour.

Aucune Ordonnance n'a fixé les honneurs pour la Cavalerie. Ils conſiſtent à mettre l'épée à la main, & à former la marche.

Les Officiers, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, doivent obſerver en faiſant prendre les armes à leur troupe, de lui faire toujours faire face à l'Ennemi, quand elle devroit tourner le dos à l'Officier Général.

Il y a encore le ſalut des Officiers, & les honneurs funéraires. *Voyez* GLAIS militaire. DEUIL militaire, & SALUT.

HOPITAL. Il y a dans le Royaume quatre-vingt cinq hôpitaux militaires du Roi, qui ſont ſous les ordres du Miniſtre de la guerre, & érigés en faveur des Soldats malades. Dans chaque Hôpital, il y a un Controlleur, un Médecin, un Chirurgien Major, & un Entrepreneur pour le ſoulagement des Troupes de Sa Majeſté. Voici les Villes où il y a des Hôpitaux militaires: dans la Picardie, Calais, Ardres, S. Omer, Aire, Bethune, S. Venant & Arras. Dans la Flandre Françoiſe, l'Ille, Bouchain, Douay, Cambray, Bergues, Dunkerque, Gravelines, S. Amant. Dans le Hainault, Valenciennes, le Quénoy, Condé, Landrecy, Maubeuges, Aveſnes, Philippeville, Giver. Dans la Champagne, Charleville, Rocroy, Bourbonne les

Bains. Dans les trois Evêchés, Mets, Sedan, Verdun, Toul, Thionville, Marſal, Montmidy, Philisbourg, Sarre-Louis, Longwy. En Lorraine, Nancy. En Alſace, Strasbourg, Betfort, Scheleſtat, Huningue, Neuf-Briſak, Colmar, Forr-Louis, Landau. Dans le Comté de Bourgogne, Beſançon, Salins, Dole, Arbois, Gray, Poligny, Orgelet, Lons-le-Saunier, S. Amour, Pontalier, Ornans, Baume, Vezoul, Nozeroy. En Dauphiné, Grenoble, Briançon, Embrun. Dans la Provence, Antibes, Barcelonette. Dans le Languedoc, Montpellier, S. Hippolite, Alais, S. Eſprit. Dans le Rouſſillon, Perpignan, Collioure, Bellegarde, Fort des Bains, Prat de Mouillou, Ville Franche, Montlouis. Dans le Bearn & la Biſcaye, Bayonne, Navarreins, S. Jean Piedport, Barciges. Dans le Pays d'Aunis, la Rochelle, Brouage, Iſle d'Aix, Iſle de Ré, Iſle d'Oleron. Dans la Bretagne, Belle-Iſle.

Outre ces Hôpitaux, qui ſont fixes; une Armée en a qui la ſuivent, & d'autres qui ſont dans les Villes de la Frontiere. Ceux des Villes doivent être placés dans les lieux les plus ſains, fournis de bons Medecins, Apothicaires & Chirurgiens, de bons lits & bons médicamens. C'eſt un ſoin particulier de l'Intendant, qui n'y peut être trop attentif, à cauſe des friponneries, qui n'y ſont que trop fréquentes, & cauſent la perte des hommes.

L'*Hôpital* qui ſuit l'Armée, eſt plus fourni de Chirurgiens que de Medecins & d'Apothicaires. Il doit avoir à ſa ſuite un nombre de charrettes, pour porter les onguens, charpies & remedes. Le Chirurgien Major de l'Armée eſt chargé du ſoin d'un certain nombre de premiers appareils, ſuivant ce que le Général prévoit, qu'il en pourra être néceſſaire.

L'entrepriſe des *Hôpitaux* ſe fait ordinairement par tête. Le Prince traite de la fourniture des remedes & de la nourriture des malades & bleſſés, pour un certain argent par jour. Mais comme l'avidité du gain fait toujours paſſer les Entrepreneurs des *Hôpitaux* par deſſus toutes les conſidérations de l'humanité, il eſt du ſoin de l'Intendant d'Armée de veiller avec une grande application à ce que les malades ſoient bien ſervis. Il le doit faire de tems en tems par ſa préſence, & continuellement par ſes Contrôleurs & Commiſſaires des Guerres, qu'il croit les plus honnêtes gens, & qu'il tient tant aux Hôpitaux des Villes, qu'à ceux de l'Armée. On ſe ſert ordinairement des chariots & des caiſſons, qui ont porté le pain à l'Armée, pour renvoyer

ſur iceux les malades ou bleſſés, qui ſe rendent pour cet effet au Parc des vivres.

Il eſt très-néceſſaire de commettre à leur conduite des gens, autres que les Conducteurs ordinaires des caiſſons, pour veiller à ce que les charretiers ne traitent durement, ſouvent même n'abandonnent leſdits malades ou bleſſés, principalement lorſque les chemins ſont mauvais, & qu'ils ſe croyent trop chargés. Ceci ſe pratique ſeulement pour l'ordinaire de l'Armée; car pendant les Siéges, ou après les Batailles, on pourvoit au tranſport des bleſſés par des voitures du pays où l'on ſe trouve.

Voilà ce qui regarde le ſoin ordinaire de l'*Hôpital*. Il y en a un autre plus conſidérable; c'eſt celui qui ſuit une grande action, où il eſt très-ordinaire qu'un ſeul jour y faſſe conduire huit & dix mille bleſſés. Il eſt preſque impoſſible que les Chirurgiens particuliers des Corps, dont l'Armée eſt compoſée, & ceux de l'*Hôpital* puiſſent fournir ſeulement au premier appareil.

Il eſt preſque impoſſible auſſi que l'on ait ſur le champ aſſez de voitures pour conduire les bleſſés aux Hôpitaux des Villes. Il eſt encore du ſoin de l'Intendant & des Commiſſaires des Guerres, de faire que rien ne manque à cet égard, ſoit pour le panſement, ſoit pour le tranſport, ſoit pour la nourriture. Il s'eſt vu que cette impoſſibilité a retardé conſidérablement ou même fait perdre le fruit du gain d'une bataille, donnée dans un éloignement ſi conſidérable des *Hôpitaux* des Villes, qu'il a fallu pluſieurs jours pour déblayer le Camp deſdits bleſſés, qu'il auroit été trop inhumain d'abandonner dans un Camp ſans ſecours.

Les friponneries qui ſe commettent dans les *Hôpitaux* ſont infinies. On ſe pare contre les plus préjudiciables au ſervice, quand ceux, qui ſont prepoſés pour veiller ſur les Directeurs, ſont gens d'une probité reconnue & incorruptible.

Les principales friponneries regardent la bonne ou mauvaiſe nourriture, les bons ou mauvais médicamens, le peu d'exactitude à marquer le jour précis de la mort, ou de la ſortie du Soldat; car pour le jour de l'entrée, c'eſt un ſoin que le Directeur n'a garde de négliger.

Les prépoſés à veiller ſur les Hôpitaux, s'ils ſont gens de probité, peuvent faire éviter au Prince une grande perte d'hommes, & épargner beaucoup d'argent. Mais la difficulté eſt de trouver ces gens de pro-

bité incorruptible, parce qu'il eſt bien facile aux Directeurs de mettre ces gens-là dans ſes intérêts, d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux, parce que le gain eſt journalier, & devient prodigieux à la longue.

Tout ce que peut faire un Miniſtre capable, c'eſt de veiller bien exactement à l'obſervation des ordonnances.

Depuis du tems les Hôpitaux de l'Armée ſont ſuivis d'un nombre de *Recollets*, pour l'adminiſtration du Spirituel aux malades & aux bleſſés; & afin qu'il ſe trouve dans le Camp un plus grand nombre de Meſſes. Ces Religieux ſont voiturés & montés aux dépens du Roi, ont des charrettes pour porter les ornemens de leurs Chapelles & leurs bagages.

Leur marche eſt à la tête de l'*Hôpital*, & leur place dans le Camp, eſt au Quartier général, ou dans le lieu où l'on a placé l'*Hôpital*. Dans les Sieges, ils ont un petit établiſſement à la queuë de la Tranchée, où il y en a toujours quelques uns qui ſe relevent tous les jours pour y adminiſtrer le Sacrement de Pénitence. Ils ont un Supérieur, comme dans un Couvent enfermé.

Ceux qui ſont employés à la guériſon des malades & bleſſés dans l'*Hôpital* qui ſuit l'Armée, ſont le Medecin Major de l'Armée, le Chirurgien Major de l'Armée, les Aides-Majors Chirurgiens, les Sous-Aides Majors Chirurgiens, les Garçons Chirurgiens, l'Apothicaire Major de l'Armée, les Garçons Apothicaires, les Garçons Apothicaires aprentis.

HORLOGE, empoulette ou poudrier, eſt un aſſemblage de deux phioles faites en poires, & jointes l'une à l'autre par un cou fort étroit, qui ſert à faire paſſer d'une phiole en l'autre du ſable délié, ou de la poudre menuë, faite de coques d'œuf, ſéchées au feu, & dont la quantité eſt limitée & meſurée pour déterminer ſur Mer l'eſpace d'une demi-heure: car les Matelots ont diviſé en quarante-huit parties égales, c'eſt-à-dire en quarante-huit demi-heures, les vingt-quatre heures, compriſes d'un midi à l'autre, & ont donné le nom d'*Horloge* à chacune de ces quarante huit parties.

De ſorte que ſix *Horloges* répondent à trois heures, qui eſt le tems que doit durer le Quart; c'eſt-à-dire la faction de chaque homme de l'Equipage, & au bout de ce tems, ils ſont alternativement relevés les uns par les autres, pour continuer la manœuvre. Il y a beau-

coup de Vaiſſeaux où le Quart eſt de huit *Horloges*, c'eſt-à-dire de quatre heures.

HOSTILITE'S, il s'en commet de pluſieurs eſpeces, même de Citoyens contre Citoyens. C'eſt une déclaration de Guerre qu'un premier acte d'*Hoſtilité*. Il y a des Loix pour borner les actes d'Hoſtilité, autrement ce ſeroit faire la Guerre en bêtes féroces. C'eſt aux Généraux à modérer la fureur du Soldat vainqueur, ſans quoi la répréſaille eſt permiſe.

HOTE: elle ſert beaucoup au remuement des terres, quand on fait des batteries & autres ouvrages.

Les *Hotes* ſont d'ozier, de ſaule, ou de coudre, & ont 14. pouces de hauteur, 14. de largeur par en haut, 4 à 5 pouces de largeur & autant de long par le bas. Elles ont des bretelles.

HOTEL DES INVALIDES eſt un Edifice ſuperbe & commode, que Louis XIV. a fait élever à l'extrêmité du Fauxbourg ſaint-Germain, comme un célebre monument de ſa charité, & de ſa magnificence, pour loger, & faire ſubſiſter les gens de Guerre, eſtropiés dans le ſervice. Ils y ſont nourris & entretenus de toutes choſes, le reſte de leur vie, juſqu'au nombre de 4000. hommes de ſa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y ſéjournent ordinairement, & le ſurplus des Officiers & Soldats Invalides, moins infirmes, eſt partagé ſucceſſivement par Compagnies détachées, pour le ſervice du Roi dans les Villes, Citadelles, Forts & Chateaux des frontieres du Royaume. Il y a un grand Etat Major, & l'on y fait la garde journellement. Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus en 1670. M. de Louvois Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre en a été le premier Directeur & Adminiſtrateur Général. M. Dormoy en a été le premier Gouverneur Commandant. M. le Comte d'Argenſon Miniſtre & Secretaire d'Etat de la guerre en eſt aujourd'hui le Directeur, & Adminiſtrateur Général, & M. le Chevalier de S. André Marnais Maréchal de Camp, Gouverneur Commandant. Il y a de plus un Lieutenant de Roi, un Major, deux Aides Majors, un Garçon Major, un Directeur, & Intendant de l'Hôtel, & un Inſpecteur & Contrôleur Général, qui fait les fonctions de Commiſſaire aux revuës.

HOUAGE, Ouaiche, ou Sillage, termes de marine, *voyez* SILLAGE.

HOULE, terme de marine. Les *Houles* ſont les vagues que la mer agitée pouſſe les unes contre les autres.

HOUCRE ou HOURQUE, eſt un Bâtiment Hollandois, plat de varangue, rond de bordage comme les flutes, & qui étant appareillé de voiles & de mât, comme un heu, porte de plus un bout de beaupré, avec une eſpéce de ſivadiere. Avec cet appareil, il eſt excellent à louvoyer, aller à la bouline, & à porter au plus près du vent, beaucoup mieux, que s'il étoit appareillé à trait quarré.

Les plus grandes *Hourgues* ne paſſent pas 200. tonneaux, & il y en a de cinquante à ſoixante tonneaux, qui font le voyage des Indes Orientales, montées ſeulement de ſix ou ſept Matelots, qui ſuffiſent à les conduire.

On dit qu'Eraſme les inventa pour aller commodement ſur les canaux d'Hollande, où l'on voit qu'elles navigent de bout au vent, c'eſt-à-dire, à vent contraire, à force de petites bordées; car pendant un horloge elles feront quelquefois juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux, qui le plus ſouvent, n'ont pas plus de largeur, que quatre ou cinq longueurs du Bâtiment.

HOURAGAN eſt un orage violent, qui s'éleve principalement aux Iſles Antilles dans l'Amérique, & qui en vingt-quatre heures ſaute tous les rumbs de vents, & éclate avec tant de violence, qu'il fait périr les vaiſſeaux, abat les arbres, & fait monter la mer ſi avant dans les terres, qu'elle ruine les habitations: ce qui arrive ordinairement de deux ans en deux ans, environ le mois de Juillet & d'Août. Il n'y a guere d'abris contre les houragans, qu'aux Iſles de la Martinique, & de la Grenade.

HOURDY, liſſe de hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, *voyez* LISSE.

HOYAU, *voyez* OUTILS à PIONNIERS.

HUCHE, Navire en huche, c'eſt-à-dire, qui a la poupe très-haute.

HUNE, terme de marine, eſt une eſpéce de petite plate-forme, ſoutenuë par des barres de bois, & qui regne en ſaillie & en rond autour du mât vers le ſommet.

Quoiqu'ordinairement les plus grands Vaiſſeaux n'ayent que quatre *hunes*, à ſçavoir la grande hune, celle de miſaine, celle de beaupré, & celle d'artimon, & qu'il n'y ait que des barres aux briſures, qui ſont aux autres mâts, on ne laiſſe pas de donner le nom de *hunes* à ces barres.

Les étais, & les haubans de chaque mât ſont ama-

tés aux *hunes* : le gabier ſe porte ordinairement ſur la *hune* du grand *hunier*, & lorſque de beau tems la voile de perroquet eſt appareillée, & qu'elle couvre cette *hune*, ôtant par ce moyen la liberté de la vuë au Matelot, qui fait le quart, il ſe va poſter ſur la vergue de perroquet pour découvrir avec plus davantage : mais pendant la brune, & dans un parage dangereux par les briſans, ou par les Corſaires, il monte ſur celle de miſaine, & même ſur celle de beaupré.

HUNIERS : les *huniers* ſont deux mâts, diſtingués en grand *hunier* & en petit *hunier*. Mais ordinairement par ce mot *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le grand *hunier*, ou le grand mât de hune eſt l'arbre compris entre la grande hune & le chouquet de hune : mais par le mot de grand *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le petit *hunier* ou mât de hune d'avant eſt l'arbre compris entre la hune de miſaine, & le chouquet du petit *hunier* : mais le mot du petit *hunier* ſignifie ordinairement la voile qui y eſt reverguée.

Mettre le vent ſur les *huniers*, c'eſt mettre les voiles de *huniers* paralleles au vent, en ſorte qu'il les raſe, les faſſe barbeyer, & les friſe ſans les remplir, & ſans prendre vent.

Iſſer & amener les *huniers*, c'eſt hauſſer & baiſſer les voiles des grands mâts de hune, & du mât de hune d'avant : ce qui ſe fait ordinairement pour un ſignal.

HUSSARDS : en Hongrie & en Pologne les *Huſſards* ſont une eſpéce de milice à cheval, que l'on oppoſe à la Cavalerie Ottomane. Ils ſont connus dans les Troupes de France depuis 1692. mais avant ce tems ſous Louis XIII. il eſt parlé de cinq Compagnies de Cavalerie Hongroiſe, qui étoient de l'Armée, qui aſſiégea, & prit l'Andrecy en 1637. Ainſi la Cavalerie Hongroiſe dans les Armées de France eſt plus ancienne, que le nom de Huſſard.

Les armes des *Huſſards* ſont un grand ſabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux, & des courroies. Ils ont des piſtolets, & une carabine & de très-grandes gibecieres en bandouliere en forme de havreſac. Leur maniere la plus ordinaire de combattre eſt d'enveloper un Eſcadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris, & par différens mouvemens. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux, qui ſont de petite taille, & qu'ils ont les étriers fort courts, & les épe-

 près des flancs du cheval, ils les forcent à courir

plus vite que la groſſe Cavalerie. Ils ſe levent au-deſſus de leurs ſelles, & ſont dangereux ſur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient facilement, & paſſent un défilé avec viteſſe. Leurs chevaux n'ont que des bridons. Ils en ont la reſpiration plus libre, & parurent à la moindre halte ſans débrider.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guéres plus de ſon que les cors des Poſtillons. Leurs étendards ſont en pointe, & dans les Armées de France ils ſont d'ordinaire ſemés de fleurs de lis. Leurs houſſes ſont de même, leur maniere de camper n'eſt pas réguliere. Ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu de fourrage. Ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont petits, & ſouvent en courſe.

Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination grande; les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt la baſtonnade. On ſe ſert utilement de cette milice dans les Partis, pour aller à la découverte, à l'avant-Garde, & à l'arriere-Garde, pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une Troupe fort legere pour les courſes.

L'habillement des *Huſſards* eſt tout différent de celui des autres Troupes. Ils ont une eſpéce de pourpoint ou de veſte, qui ne va que juſqu'à la ceinture. Les manches en ſont fort étroites, & ſe retrouſſent avec un bouton. Ils ont une grande culotte en Pantalon; c'eſt-à-dire, qu'elle tient au bas des chauſſes. Ils ont des bottines juſqu'au genou, ſans genouillieres, & qui tiennent aux ſouliers, qui ſont arrondis avec de petits talons. Les chemiſes des Soldats ſont fort courtes, ils en changent rarement. Pluſieurs en ont de toile de coton bleuë. Leurs manteaux ne ſont gueres plus longs que leurs pourpoints: ils les mettent du côté que vient la pluie. Leurs bonnets ſont longs & bordés de peaux.

Les Officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût, & ſa dignité. Ils ſont même magnifiques en habillemens, en harnois, en armes, en peaux ou fourures. Ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes. Les Officiers de *Huſſards* ſont le Colonel, le Lieutenant Colonel, les Capitaines, & à peu près comme dans le reſte de la Cavalerie. Nous avons en France quelques Regimens de *Huſſards*. Le premier que nous y avons vu, ſervit, quand feu Monſeigneur alla en Allemagne ſur le Necre en 1693. Le Baron de Corneberg en fut le premier Colonel. Il ne l'eut que ſept mois. Ce Regiment a eu juſqu'à ſix Compagnies; il fut reformé à la paix, & les meilleurs Officiers incorporés dans les Regimens étrangers. Il paroît que c'eſt Louis

XIV. qui a inſtitué en 1692. la Milice des *Huſſards* en France, à moins qu'on ne veuille que la Cavalerie Hongroiſe, qui a ſervi ſous Louis XIII. n'ait été auſſi des *Huſſards*.

HUTTE, *voyez* BARAQUE.

J

JALON eſt une longue perche, au bout de laquelle on attache de la paille, qui ſert à deſigner les chemins pour chaque colonne, & les poſtes lorſqu'ils ſont dans des fonds, ou lieux couverts.

JALOUX & JALOUSE, terme de marine, Bâtiment *jaloux*, c'eſt-à-dire, qui ſe roule & tourmente trop, qui eſt en danger de ſe renverſer faute d'être bien mis en eſtive, & d'avoir ſon leſt, & ſon arrimage propres à lui donner ſa bonne aſſiete. On dit: Cette galere ſe rend *jalouſe*. Le mot eſt levantin.

JARRES, ou GIARRES, terme de marine, ſont de grandes cruches deſtinées à conſerver de l'eau douce. On les met ordinairement dans les galeries du Vaiſſeau.

JAS, terme de marine, Eſſieu, ou Joüet, eſt un aſſemblage de deux piéces de bois étroitement empattées enſemble vers l'arganeau de l'ancre pour la tenir, & faciliter le mouillage, parce que l'ancre étant jettée en mer, le *jas* flottant entre deux eaux la ſoutient, l'empêche de ſe coucher ſur le ſable, & donne moyen à l'une ou à l'autre des pattes de s'enfourcher dans le terrein, & de mordre le fond pour arrêter les vaiſſeaux.

JATTE, terme de marine, que quelques-uns appellent agathe, eſt une enceinte de planches vers l'avant du vaiſſeau, pour recevoir l'eau, que les coups de mer font entrer par les écubiers, ce qui donne facilité de la vuider.

JAVELOT, les anciens appelloient *javelot*, tout ce qui ſe pouvoit jetter. *Jaculum à jaculando.*

Le *javelot* ou la *pelle* étoit l'arme que les Romains donnoient aux *Vélites*. Sa longueur étoit de deux coudées, & ſa groſſeur d'un doigt. Le fer étoit long d'un pied, ſi délicat & ſi pointu, qu'il ſe tortuoit dès la premiere fois qu'on l'avoit jetté, de ſorte que les Ennemis ne s'en pouvoient plus ſervir.

Ils avoient encore d'autres *javelots*, dont le bas étoit garni de trois plumes à la reſſemblance des flé-

ches & des dards, dont ſe ſervent les Polonois, & pluſieurs autres, principalement les Maures, qui les nomment *zagaies*.

Les premiers François à l'imitation des Gaulois, ſe ſont ſervi du *javelot*, qui comme bien d'autres armes a diſparu, lorſque les armes à feu ont été inventées.

JAUMIERE, terme de marine, eſt une petite ouverture à la poupe, proche l'étambord, par laquelle le timon vient répondre au gouvernail pour le faire joüer.

ICHNOGRAPHIE, ou PLAN, eſt la repréſentation du Deſſein, ou du Trait fondamental d'un Ouvrage de guerre, ſelon la longueur de ſes lignes, ſelon les angles qu'elle forme, & ſelon les diſtances qui ſont entre elles, & qui déterminent les largeurs des foſſés, & les épaiſſeurs des remparts, & des parapets. De ſorte que le plan repréſente un Ouvrage tel qu'il paroîtroit au rez de chauſſée, s'il étoit coupé de niveau ſur ſes fondemens. Mais il ne marque pas les hauteurs, & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui eſt le propre du profil, qui auſſi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaiſſeurs de ces parties. *Voyez* PLAN.

JET, terme de marine, faire le *jet*, c'eſt de gros tems jetter en mer la marchandiſe, les mâts & le canon pour alleger le vaiſſeau, de peur de faire naufrage. En ces occaſions il y a des réglemens de marine, qui déterminent ce que chacun doit ſouffrir de la perte.

JET de voile, *voyez* VOILE.

JET des Bombes, on dit *jet des bombes*, ce qui s'appelloit autrefois tir.

Le *jet* eſt le mouvement de quelque corps pouſſé avec violence. Il ſe dit auſſi de l'eſpace, que parcourt le corps qu'on a pouſſé, comme la bombe, quand elle ſort du mortier, & qu'elle eſt chaſſée par la poudre.

Le *jet* de la bombe forme ordinairement une ligne courbe, mais quand le mortier eſt pointé horizontalement, on prétend qu'elle décrit les trois mouvemens du boulet, le violent ou droit, le mixte ou courbe, & le naturel, qui eſt perpendiculaire.

L'Officier, qui fait ſervir les mortiers ou pierriers, s'attache particulierement à reconnoître, autant qu'il le peut de l'œil, la diſtance du lieu où il veut tirer, ayant donné les degrés d'élévation au mortier ou pierrier, ſuivant le jugement, qu'il fait de la diſtance.

Il fait tirer ſa premiere bombe, & ſuivant l'endroit

où elle tombe, il diminuë, ou augmente les degrés d'élévation.

La plupart de ceux, qui tirent des bombes, n'ont gueres d'autres regles, que ce que l'on vient de dire. Cependant nos Bombardiers, dit M. de S. Remi, ſe ſervent ſouvent des tables, pour connoître les différentes étenduës des portées, ſelon la différence des élévations du mortier, ſur tous les degrés de l'equerre depuis 1. juſqu'a 45.

Cette maniere, quoique fondée ſur une infinité d'expériences, n'a pas laiſſé de trouver quelquefois des Cenſeurs. M. Blondel a fait un traité là-deſſus. Il prétend, dit l'Auteur que je viens de citer plus haut, avoir donné une démonſtration pour tirer juſte, beaucoup plus ſure, que n'ont pu faire ceux qui s'en ſont mêlés par le paſſé.

Mais il ſemble qu'il vaille mieux s'attacher à ſuivre ceux, qui ſont dans le continuel exercice des bombes, étant ſûr que l'expérience ſur tout en fait de poudre, l'emporte toujours ſur les obſervations les plus ſçavantes.

Suivant la méthode des Bombardiers dans le *jet des bombes*, un mortier chaſſe plus ou moins, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé de poudre.

Un mortier par exemple de 12. pouces de calibre, chargé dans ſa chambre de 2. livres de poudre menuë grenée donne de degré en degré 48. pieds de différence de portée; & pour la plus grande étenduë ſous l'élévation de 45. degrés, 2160. pieds.

Le même mortier donne de degré en degré 60. pieds de différence, s'il eſt chargé de deux livres & demie de la même poudre, & 2700. pieds pour la plus grande volée.

Enfin il donne 42. pieds de différence de degré en degré, ſi la charge eſt de 3. livres de poudre menuë grenée, & à l'élévation de 45. degrés, qui eſt la plus grande volée, ſelon les Bombardiers, il chaſſe la bombe à diſtance de 3240. pieds.

Sur ce fondement il y a des tables faites par les Bombardiers, qu'on voit dans Blondel, ou dans S. Remi, pour les mortiers de 12. pouces de calibre, que je viens de donner pour exemple, & pour les autres de moindre calibre. On dit auſſi le *jet* de la fuſée.

JET ſe dit encore en termes de fonderies des tuyaux de terre cuite, ou de cire que font les Fondeurs pour couler le metal dans leurs moules.

INCOMMODÉ : en terme de marine, vaiſſeau incommodé, eſt un vaiſſeau, qui a perdu quelqu'un de ſes mâts, qui a ſa manœuvre en deſordre, & qui étant preſque deſemparé, & hors de ſervice a beſoin du radoub. Un vaiſſeau, qui au milieu du combat ſe voit incommodé, & ſe trouve en danger de couler bas, ou d'être pris, eſt obligé de quitter ſon poſte, & donne le ſignal de ſon incommodité, ce qu'il fait en mettant en berne ſon pavillon de poupe, & celui de beaupré.

INFAMIE : de tout tems parmi les François, fuir à la guerre hormis quand tout étoit deſeſperé, & ſur-tout abandonner ſon bouclier pour fuir plus vite, a été le dernier deshonneur. Chez les peuples de Germanie par-là un homme devenoit *infame*, & il ne lui étoit pas permis après cette lâcheté d'aſſiſter aux ſacrifices, & aux Conſeils de guerre. Pluſieurs de ceux à qui ce malheur arrivoit ſe donnoient la mort. Il y avoit une amende de quinze ſols d'or, marquée dans la Loi Salique, contre celui qui auroit reproché à un homme ſans pouvoir le prouver, qu'il auroit fui dans le combat, & jetté ſon bouclier.

Chez les Romains il y a quelque choſe de plus fort. Il falloit chez eux vaincre, ou mourir, & c'étoit une eſpéce d'*infamie* pour eux que d'être fait priſonnier de guerre. Regulus le regarda ainſi, puiſque priſonnier des Carthaginois, & envoyé par eux à Rome pour traiter de la Paix, il ne ſe jugea pas digne de ſe trouver à l'aſſemblée du Senat, quoiqu'invité de s'y rendre.

L'honneur a auſſi toujours fait le caractere principal de la Nation Françoiſe, & le Soldat & l'Officier capable de la moindre baſſeſſe eſt honteuſement chaſſé de ſon Corps, & quiconque a la lâcheté de fuir, ou de mettre les armes bas quand il eſt aux priſes avec l'ennemi, eſt pour toujours couvert d'*infamie*. On ſe ſouvient des Corps qui font leurs devoirs, & de ceux qui ne s'en acquittent que foiblement, & l'idée qu'on en a, ſoit avantageuſe, ou deſavantageuſe ne s'efface pas aiſément. Il faut des actions d'éclat pour réparer la moindre faute commiſe.

INFANTERIE : ſuivant quelques anciens Auteurs, l'*Infanterie* tire ſon origine, ou du moins ſon nom, d'une Infante d'Eſpagne, laquelle ayant appris que le Roi ſon pere, qui commandoit une groſſe armée avoit été entierement défait dans une Bataille contre les Maures, aſſembla un nombre de gens de pied,

dont l'uſage pour les combats en plaine étoit alors inconnu.

Elle marcha à leur tête aux Ennemis, qui pourſuivoient les débris de l'Armée vaincue, les arrêta, les combattit, & remporta ſur eux une entiere victoire, enſorte que pour conſerver la mémoire d'une action ſi extraordinaire, les Pietons Eſpagnols ſe formerent le mot d'*Infanterie* du nom de cette illuſtre Princeſſe. Ce mot a paſſé depuis dans les Troupes de preſque toutes les Nations, leſquelles pour imiter un ſi bel exemple, commencerent a employer des Piétons à la campagne, où l'on ne ſe ſervoit avant cela que de Cavalerie.

Quoiqu'il paroiſſe quelque vraiſemblance dans ce vieux récit, on voit néanmoins par l'hiſtoire que les gens de pied pour la guerre de campagne ont été en uſage longtems auparavant l'irruption des Maures en Eſpagne, puiſque les Grecs, & les Romains en font par tout mention dans leurs relations de Batailles: mais peut être que les Nations, que ceux-ci appelloient Barbares, ne s'en ſont pas ſi-tôt ſervi.

En effet, on voit dans l'hiſtoire des Croiſades qu'en l'année 1097. Soliman Empereur Turc, & le Soudan d'Egypte vinrent combattre les Chrétiens croiſés dans la vallée Gorgonienne avec une Armée de trente mille hommes, tous à cheval.

Sans remonter ſi haut, on ſçait que les Tartares, qui forment un grand Peuple ne vont encore à préſent à la guerre qu'a cheval. Il faut croire cependant que les Chefs de ces Armées toutes de Cavalerie, pouvoient en obliger une partie de mettre pied à terre pour les ſiéges, ou pour les autres opérations en lieux inacceſſibles aux gens de cheval.

Quoi qu'il en ſoit: ſi l'*Infanterie* tient ſon origine, ou ſon nom d'une femme, celle qui l'a produite a trouvé un beau moyen d'immortaliſer ſa mémoire en donnant l'être au plus illuſtre, & au plus formidable Corps, qui ſoit entre toutes les Troupes.

Juſqu'au régne de Charles VII. ce Corps ne s'étoit acquis qu'une tres-médiocre réputation, n'ayant pas, dit Brantome, toujours été conſiderée, comme le plus ſûr apptui de l'Etat. Ce n'étoit, comme il le rapporte, que *marauts, belliſtres mal armés, mal complexionnés; feneans, pillards, & mangeurs de Peuples*, excepté, dit-il, quelques Compagnies d'Arquebuſiers, & Archers, la plûpart Genois.

Mais Charles VII. voulant régler ſon *Infanterie*, comme il avoit fait ſa Cavalerie, il en forma une

toute nouvelle, & ordonna pour ce ſujet que chaque Paroiſſe du Royaume fourniroit un des meilleurs hommes, & des plus aguerris, pour ſervir avec l'arc & la fléche, par tout où il ſeroit beſoin : & Sa Majeſté exemta ces nouveaux Soldats de tout droit leur vie durant, après qu'ils auroient ſervi un certain tems.

Cette exemption fit donner à cette nouvelle *Infanterie* le nom de *francs-Archers*. Cette inſtitution eut une ſi heureuſe ſuite, que ce Corps joint à la Gendarmerie formoit une Armée invincible. Le Roi y créa quatre Capitaines Généraux pour la commander, qui avoient chacun 4000. Archers, qui étoient diviſés par Compagnie de 500. & chaque Compagnie avoit un Capitaine particulier avec les autres Officiers.

Le premier Capitaine Général étoit nommé par Sa Majeſté & repréſentoit à peu près ce qu'a été depuis le Colonel Général. Ces 16000. Archers étoient tirés des quatre parties du Royaume.

Cette nouvelle *Infanterie* ne demeura ſur pied que vers la fin du régne de Louis XI. & ce fut ſous celui de Louis XII. qu'elle commença à former l'éclat, dont elle joüit aujourd'hui ; pluſieurs Seigneurs s'étant chargés d'en lever pour l'expédition de Naples.

On vit alors, comme dit Brantome, pluſieurs Gendarmes quitter la lance pour prendre la pique : c'eſt-à-dire, que les Seigneurs & Gentilshommes commencerent à ſervir dans l'*Infanterie*, où ils avoient refuſé auparavant de prendre de l'emploi, parce qu'elle n'étoit compoſée que de perſonnes d'une naiſſance médiocre. Cette nouvelle levée ſe fit à l'ordinaire ſous le nom de Compagnies, & non de Regimens. Les moindres Compagnies étoient de 500. hommes, & d'autres montoient juſqu'à 3. ou 4000. hommes.

L'*Infanterie* étoit encore en cet état, lorſque François I. à l'imitation des Romains inſtitua des Légions, qu'il fixa au nombre de ſept. Chacune étoit compoſée de 6000. hommes & faiſoient en tout 42000. hommes.

Ces Légions ne durerent qu'un certain tems. Elles furent caſſées pour établir à leur place des Compagnies ſous le nom de Bandes. Ces Compagnies étoient de 3. à 400. hommes, & chacune ſous le commandement d'un Capitaine.

Outre cette *Infanterie*, qui a ſubſiſté ſur un bon pied juſqu'au régne de Henri IV. il y en a eu une autre qui a ſubſiſté juſque ſous le même regne ſous le nom d'*Aventuriers*. Voila à peu près ce qu'a été l'Infanterie

ſanterie Françoiſe depuis qu'elle fut établie ſur un pied reglé, juſqu'à l'inſtitution des Regimens. *Voyez* LEGIONS. BANDES. REGIMENS.

INFANTERIE étrangere. Il y a long-tems que la maxime de ſe ſervir de Troupes étrangeres eſt établie en France.

Dès le régne de Philippe le Bel on y en a vu paroître, ſuivant le traité, qu'il fit pour ce ſujet avec Jean de Bailleul, Roi d'Ecoſſe, Eric Roi de Norvegue, Albert Duc d'Autriche, & pluſieurs autres Princes d'Allemagne, & Humbert Dauphin de Viennois.

Philippe de Valois s'en ſervit auſſi, & Louis XI. fut le premier, qui prit des Suiſſes à ſon ſervice. Depuis ce tems il y a toujours eu dans le Royaume, des Regimens Suiſſes, Allemans, Italiens, Catalans, Irlandois, & autres Sujets de la Grande Bretagne.

INGENIEUR: ce nom marque l'adreſſe, l'habileté, & le talent, que l'on doit avoir d'inventer. On appelloit autrefois les Ingenieurs *Engeigneurs*, du mot *Engin*, qui ſignifioit une machine, parce que les machines de guerre, avoient été pour la plupart inventées par ceux, qui faiſoient cet emploi, & qu'ils les mettoient en œuvre. Or *Engin* vient d'*Ingenium*. On appelloit même en mauvais Latin ces machines *Ingenia*. Voilà l'étymologie du nom Ingenieur. Ce ſont encore de ces Officiers fort néceſſaires pour la guerre. L'Emploi d'Ingenieur eſt très-honorable. Il monte aux grades les plus conſidérables de l'Armée.

Un Ingenieur doit être un homme intelligent dans l'art de tracer toutes ſortes de forts, & d'ouvrages. Il doit connoître les défauts des places de guerre, y remedier, & faciliter l'attaque, & la défenſe de toutes ſortes de poſtes.

Les qualités d'un parfait *Ingenieur* ſont d'un détail très-difficile. Elles ſeroient exactement définies, ſi on figuroit toutes celles du Maréchal de Vauban.

La Science d'un *Ingenieur* eſt de poſſeder la Géométrie, qui eſt l'art de meſurer la terre dans toutes ſes dimenſions, longueur, largeur, & hauteur, & l'Arithmétique a cauſe des calculs. Il doit ſçavoir la fortification, afin de faire conſtruire, & d'ordonner toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les lieux & tems, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe d'une Place. L'Architecture civile pour la maçonnerie, charpente, & couverture, & pour les logemens des Troupes dans une Place, & les maiſons des Habitans, eſt une ſcience pour lui très-néceſſaire. Il ne faut pas qu'il ignore les

Méchaniques, s'il veut ſe ſervir utilement de toutes ſortes de machines, ſoit à l'attaque, ou à la défenſe d'une Place, ſoit dans les marches d'une Armée.

Un bon *Ingenieur* a étudié la perſpective afin de pouvoir exprimer ſur le papier les différentes ſituations des deſſeins qu'il propoſe. Il a appris la Géographie, pour ſçavoir la ſituation des Villes, Villages, Forêts, Rivieres, & Montagnes, pour en faire la deſcription, & en connoître le terrein, ſans quoi il lui ſeroit impoſſible de prendre de juſtes meſures pour les campemens, & la conſtruction des Ouvrages. Il doit être Phyſicien afin de connoître la qualité des terres & des matériaux, & le tems, où l'on doit les employer : Hiſtorien, pour profiter des exemples paſſés, & ajouter, ou diminuer aux ouvrages ſelon l'uſage des machines, que l'on emploie pour leur deſtruction. Quand un *Ingenieur* eſt chargé de conſtruire une Place, il obſerve le lieu, où on la veut placer, la qualité du terroir, les bois, les montagnes, qui l'environnent, le caractére des habitans de la Province, & les contributions qu'elle pourra tirer du pays ennemi.

On diviſe les *Ingenieurs* par Brigades, & les Directeurs ſont ordinairement Brigadiers. L'emploi des *Ingenieurs* eſt de faire tout ce que le Commiſſaire Général leur commande, ſoit à l'attaque, à la défenſe, ou à la conſtruction d'une Place, ou de quelque autre ouvrage, qui puiſſe ſervir à la ſureté du Camp, & de faire fabriquer les inſtrumens & machines neceſſaires pour un ſiége. Ils rendent compte toutes les ſemaines au Directeur de l'Etat des Travaux, donnent des mandemens ſur le Tréſorier pour fournir de l'argent aux Entrepreneurs à proportion de l'ouvrage, qu'ils ont fait faire, & c'eſt à eux à veiller à ce que les Entrepreneurs fourniſſent de bons matériaux.

Les *Ingenieurs* ont d'appointemens depuis vingt écus par mois juſqu'à cent, ſelon le tems de ſervice, le mérite, & le poſte, où eſt placé l'*Ingenieur*. Le Surintendant des Fortifications reçoit les *Ingenieurs* après les avoir fait examiner par un Profeſſeur de Mathématiques. On a d'autant plus d'empreſſement d'entrer dans ce corps, qu'on y fait ſon chemin, & que M. de Vauban a été fait Marechal de France.

Quand dans un ſiége il manque des *Ingenieurs* en ſecond, on prend des Lieutenans, & des Soulieutenans d'Infanterie, qui font les fonctions d'Inſpecteurs ſur les ouvrages, tiennent la main à ce que les Ouvriers rempliſſent leur devoir, & on leur donne dix écus par

mois, c'eſt le premier pas pour devenir *Ingenieur*. Les Fortifications du Royaume ſont dirigées par 350. Ingenieurs du Roi, qui étoient ſubordonnés à M. le Maréchal d'Aſfeld en qualité de Directeur Général, c'étoit à lui à qui tout ce qui regarde la Fortification étoit adreſſé, & c'étoit par lui que partoient tous les ordres du Roi concernant les Places & les Ingenieurs. Depuis ſa mort la Charge de Directeur Général des Fortifications n'eſt point remplie.

Il y a beaucoup d'*Ingenieurs* qui ne s'appliquent pas aſſez à purger la tranchée d'une infinité de fautes qui s'y commettent. En cela ils ſont très-blamables. Ce que l'on peut dire pour leur décharge, eſt que cette ſcience demande beaucoup de cœur, beaucoup d'eſprit, un génie très-ſolide, & outre cela une étude perpétuelle, & une expérience conſommée ſur les principales parties de la guerre. Mais ſi la nature raſſemble très-rarement ces trois premieres qualités dans un ſeul homme, il eſt encore plus extraordinaire d'en voir échaper à la violence des ſiéges, qui puiſſent vivre aſſez pour pouvoir acquérir les deux autres.

Cela ſuppoſé, on ne doit pas s'étonner, ſi parmi tant de gens, qui ſe croient *Ingenieurs*, ou qui ſe le diſent, on en trouve ſi peu d'habiles, & qui le ſoient effectivement. Le métier eſt grand & très-noble; mais il mérite un génie fait exprés, & l'application continuelle de pluſieurs années: & c'eſt en quoi la nature & la vigueur de nos ſiéges s'accordent très-rarement. Diſons de plus qu'il y a peu de gens, qui ſe propoſent de faire ce métier toute leur vie.

Un homme d'eſprit, qui a de l'ambition, porte ordinairement ſes penſées plus loin, & à un état plus commode, & ne le conſidere que comme un moyen de lui faciliter l'entrée à des Charges plus élevées. Outre que cet Emploi, qui demande un grand fonds de capacité pour pouvoir s'y diſtinguer, eſt très-dangereux, & très-pénible, & il eſt très-facile de s'en rebuter.

Ajoutons qu'il n'eſt pas aiſé aux *Ingenieurs* de perſuader les gens en faveur des nouveautés; que l'on ne ſe défait pas aiſément de ſes vieilles habitudes qu'une erreur de longue main a établies, & à laquelle on eſt accoutumé de ne pas céder facilement pour une vérité qui ne fait que de naître, & qui n'a pour tout établiſſement que des promeſſes d'un bien expérimenté.

Les propoſitions d'épargner les hommes dans un ſiége ne ſont pas toujours bien reçues, & il eſt néceſ-

faire aux *Ingenieurs*, qui veulent s'en mêler, d'avoir une réputation bien établie, pour n'être pas traités de cerveaux creux, ou d'hommes, qui cherchent à se ménager; car des Officiers-Généraux, qui n'auront qu'une très-legere teinture de cette science, n'ajouteront pas grande foi à leurs promesses.

C'est dans les attaques que les *Ingenieurs* font voir toute leur capacité. Avant Louis XIV. les gens de cette profession étoient rares. Il y en avoit peu qui vissent cinq ou six siéges. Blessés dès le commencement, ou au milieu d'un siége, ils n'en voyoient pas la fin, & faute d'*Ingenieurs* les siéges devenoient plus longs, & on y perdoit beaucoup de monde. Louis XIV. par sa présence inspira de l'esprit & de la conduite à ses Armées. Sa Majesté reconnut elle-même combien il étoit nécessaire d'avoir des gens capables & éclairés pour la servir dans les siéges. Elle entretint grand nombre d'*Ingenieurs*. Plusieurs d'entre la Noblesse entrerent dans ce Corps, attirés par les bienfaits, & par la distinction, qu'ils y trouvoient.

Aujourd'hui c'est la même émulation. Si dans les siéges il y a beaucoup d'*Ingenieurs* estropiés ou tués, le Roi n'en manque pas. Il ne se fait point de siéges depuis long-tems, qu'il ne se trouve trente-six, ou quarante *Ingenieurs*. On en met six ou sept dans chaque Brigade, afin qu'en chaque attaque il y en puisse avoir, qui se relevent alternativement toutes les vingt-quatre heures. Ainsi la tranchée n'est jamais sans *Ingenieurs*. Ils partagent les soins du travail, & doivent faire ensorte, qu'il n'y ait pas une heure de perduë.

INSPECTEUR: Depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. M. Martinet Maréchal de Camp, & Colonel du Regiment du Roi, a été le premier qui ait eu commission d'Inspecteur Général d'Infanterie, & M. le Marquis de Fourille, de la Cavalerie. Louis XIV. depuis en augmenta le nombre, & en distribua par départemens, afin de faciliter les moyens de voir les Troupes chaque mois, & de lui en rendre compte.

Le devoir des *Inspecteurs* est de faire la revuë des Troupes une fois le mois dans les lieux de leurs Départemens, d'examiner les Compagnies en gros & en détail, pour connoître celles, qui sont en état de servir, casser, & congedier les Soldats, qui ne sont point de la taille, & de la mine que le Roi les demande. C'est sur leur mémoire au Bureau, que l'on casse, ou que l'on avance les Officiers: ils ordonnent l'habillement des Soldats, quand il en est besoin. Le droit de l'*Ins-*

pecteur eſt d'avoir ſon logement dans les Places de ſon Département, d'y faire prendre les armes, quand il veut, en avertiſſant le Gouverneur, & celui qui y commande. Un Aide-Major lui porte l'ordre tous les ſoirs.

Autrefois les Maréchaux de France ſous Henri II. en 1547. faiſoient la revuë des Troupes. Avant & depuis ce tems on donna le nom de Commiſſaires à ceux qui rendoient compte de l'état des Troupes aux Miniſtres ; c'étoit aux Sergens de bataille, à qui ils étoient ſubordonnés ; car les Sergens de bataille viſitoient en chef es Troupes, & les Places frontieres de leur Département. Ainſi les Sergens de bataille, comme ils étoient plusieurs, étoient alors les *Inſpecteurs*. Le nom d'Inſpecteur n'a été mis en uſage que depuis la guerre d'Hollande en 1672.

Les *Inſpecteurs* n'ont point de vuë ſur la Maiſon du Roi, ſur les Regimens des Gardes Françoiſes, ſur celui des Gardes Suiſſes, ni ſur le Regiment du Roi Infanterie. Le Roi eſt pour ainſi dire lui-même l'Inſpecteur des Troupes de ſa Maiſon & du Regiment d'Infanterie, qui porte ſon nom. L'autorité des *Inſpecteurs* ne s'étend point non plus ſur le corps de l'Artillerie ; dans chaque Armée le Commandant de l'Artillerie eſt Inſpecteur & Commiſſaire de l'équipage qu'il commande ſous l'autorité du Grand-Maître.

Quand les *Inſpecteurs Généraux* de l'Infanterie viſitent les Gardes ordinaires & autres détachemens autour de l'Armée, les Soldats ſe mettent ſous les armes, mais le Tambour ne bat point. Et quand l'Inſpecteur Général ſe trouve dans une ville de guerre, il peut, s'il le veut, faire la ronde, & l'Officier de Garde doit lui donner le mot, ſans que l'*Inſpecteur* ſoit obligé de mettre pied à terre, s'il eſt à cheval. Et ſuivant une Ordonnance du Roi du 20. Janvier 1690. ſi ceux qui ont la Charge d'*Inſpecteurs*, ſe rencontrent pour leurs fonctions dans des lieux qui viennent à être attaqués, les Troupes du Roi doivent les reconnoître, ſuivant leur caractére d'Officier Général, de Brigadier, ou de Colonel, quand ils n'auroient point de lettre de ſervice.

INSTRUMENS militaires : c'eſt aux différens ſons des inſtrumens militaires, que les Troupes ſoit en garniſon, ſoit dans les marches, ſoit en campagne, connoiſſent les différentes opérations de guerre qu'elles ont à faire.

La Cavalerie a pour *Inſtrumens militaire* la Trom-

pette & les Tymbales. *Voyez* TROMPETTE & TYMBALES. Le Tambour eſt pour les Dragons, les Mouſquetaires du Roi, & l'Infanterie. *Voyez* TAMBOUR. Il y a de plus dans chaque Bataillon d'Infanterie un *Fifre*. Quelques Regimens ont des Hautbois, mais entretenus aux dépens du Colonel.

Les *Inſtrumens militaires* des anciens, tant pour la Cavalerie, que pour l'Infanterie, étoient la *Trompette*, le *Cornet*, & la *Buccine*, ou *Cor*. La Trompette comme aujourd'hui étoit d'airain & droite: le Cor ou Buccine étoit de même métal, mais recourbé circulairement. Pour le Cornet il étoit fait d'une corne de bœuf ſauvage, garnie & embouchée d'argent. Il s'entendoit de loin, lorſque celui, qui en donnoit, ſçavoit bien ménager ſon ſouffle.

Chez les Romains la *Trompette* ſonnoit la charge, & la retraite. Les Enſeignes obéiſſoient au bruit du *Cornet*, qui ne donnoit que pour elles. C'étoit encore la *Trompette*, qui ſonnoit, lorſque les Soldats commandés pour quelque ouvrage, ſortoient ſans Enſeigne. Mais dans le tems même de l'action, les *Trompettes* & les *Cornets* ſonnoient enſemble.

La *Buccine*, ou *Cor* appelloit à l'aſſemblée. Elle étoit une des marques du commandement. Elle ſonnoit devant le Général, & lorſqu'on puniſſoit de mort des Soldats, pour marquer que cette exécution ſe faiſoit par ſon autorité.

C'étoit au ſon de la *Trompette*, qu'on montoit, & qu'on deſcendoit les gardes ordinaires, & les grandes gardes hors du camp; qu'on alloit à l'ouvrage; que ſe faiſoient les revuës, & que les Soldats ſe regloient ſur ce qu'on ſonnoit.

Les *Cornets* faiſoient marcher les Enſeignes, & les arrêtoient. Tout cela ſe pratiquoit, dit Vegece, dans les exercices, & dans les *promenades*, qu'on faiſoit faire aux Soldats ſous les armes, afin que dans un jour d'affaire, accoutumés aux ſignaux de ces *Inſtrumens*, ils y obéiſſent promptement, ſoit qu'il fallut charger, ou s'arrêter, pourſuivre l'Ennemi, ou revenir

De même au ſon de la *Trompette* dans la Cavalerie, & du *Tambour* dans les Dragons & l'Infanterie, on fait faire aujourd'hui toutes les mêmes opérations de guerre aux Troupes.

INSULTER, eſt attaquer hautement un poſte, y venant à découvert pour ſe mêler à coups de main, ſans vouloir ſe ſervir des tranchées, de la ſape, & des droites attaques qui ſe font dans les formes, en

gnant le terrein pied à pied. On *inſulte* ordinairement la contreſcarpe pour ne pas donner loiſir à l'ennemi de faire jouer les fougaſſes ou fourneaux, qu'il y peut avoir préparés. Dans ces ſortes d'attaques, on commande des Grenadiers à la tête des Troupes, & on a des Travailleurs tout prêts pour faire un logement, & ſe conſerver dans le poſte inſulté.

INTELLIGENCE, être d'*intelligence* avec l'Ennemi, l'informer de ce qui ſe paſſe, c'eſt trahir ſon Prince & ſa Patrie. La plupart des ſurpriſes ne ſe font que par l'*intelligence* que l'on a avec des Traîtres, ou des Eſpions.

Une Ville peut-être ſurpriſe par *intelligence* de deux differentes manieres. L'une quand celui à qui on livre la Ville n'eſt point obligé de joindre ſes forces, à ceux qui la lui livrent. L'autre où il faut qu'il l'attaque, ſoit par eſcalade, par le petard, ou par ſtratagême.

On peut avoir la premiere ſorte d'*intelligence* avec un Gouverneur, qui peut diſpoſer de ſa Garniſon; avec une Garniſon mécontente de ſon Gouverneur, & des Officiers: avec les Habitans, qui gardent eux-mêmes la Place, s'il n'y a point de Garniſon; enfin avec le Parti le plus fort dans une Ville libre, où il y a deux Partis.

L'autre eſpéce d'*intelligence* peut ſe former avec un Gouverneur, qui ne peut, ou n'oſe pas tenter la fidélité de la Garniſon; avec quelques Officiers, Sergens, ou Soldats, avec les Habitans, ou quelques-uns d'entre eux, &c.

Il faut être extrêmement ſur ſes gardes dans les *intelligences* de quelque eſpece qu'elles ſoient, de peur d'en être la dupe. Souvent c'eſt une ruſe du Gouverneur, qui veut vous engager dans une mauvaiſe affaire: ſouvent ceux qui les propoſent, ne cherchent qu'à lier une négociation, d'où ils puiſſent tirer de l'argent, & manquer enſuite de paroles ſous mille prétextes. Après tout, qui eſt capable d'une trahiſon, peut bien en faire deux.

Comme la trahiſon eſt infiniment odieuſe, on ne doit y engager perſonne, ni faire les premieres démarches dans ces ſortes de négociations: mais ſi ſans y avoir trempé en aucune maniere, la trahiſon ſe trouve toute formée dans le cœur de ceux, qui viennent la propoſer, un Général peut alors ſe ſervir de leur mauvaiſe diſpoſition pour épargner le ſang de ſes Soldats, & pour l'interêt de ſon Roi, d'autant mieux que c'eſt au Prince Ennemi à ſe tenir ſur ſes gardes; & qu'il

doit ſçavoir qu'on s'embarraſſe fort peu, ſi c'eſt par valeur, ou par ruſe, qu'on a le deſſus à la guerre. *Dolus an virtus equis in hoſte requirat.* Mais on doit éviter dans ces occaſions de ne rien faire, qui ſoit contre l'humanité, & le droit de la guerre, tel que ſeroit l'aſſaſſinat, le poiſon, le manque de parole dans les ſaufs-conduits, &c.

Lors donc qu'on vient faire ces ſortes de propoſitions, il faut examiner ſoigneuſement quel eſt le caractere des perſonnes envoyées, & de celles qui les envoyent, ſi ce ſont des eſprits fermes dans leurs réſolutions ou qui changent facilement, quel eſt le ſujet qui les engage à faire une ſemblable entrepriſe: ſi leur mécontentement vient de loin, ou s'il ne fait que commencer, auquel cas il faut prendre garde que leur deſſein ne vienne d'un premier mouvement de colere, dont ils pourroient ſe repentir, dès qu'ils ſeroient en état d'y faire un peu plus de reflexion; quels ſont leurs biens, leurs parens, leurs amis, leurs complices, & quel pouvoir ils ont.

Il faut auſſi examiner le tems, le lieu, & les moyens, qu'ils propoſent pour exécuter leurs entrepriſes, & quelles aſſurances ils peuvent en donner. Par ces ſortes d'interrogations faites pluſieurs fois & en divers tems, un Général, qui a de la prudence peut comprendre ſi on parle de bonne foi ou non, & s'il y a moyen de réuſſir.

Dans les *intelligences* de la premiere eſpéce, un Gouverneur peut gagner ſa Garniſon en exagerant les ſujets de mécontentement qu'on a, le peu de récompenſe qu'ils doivent eſpérer en reſtant fidéles à leur Prince, & en leur faiſant de grandes promeſſes de la part de celui, dont il veut embraſſer le parti.

Une Garniſon mécontente peut facilement obliger ſon Gouverneur à céder, & ſi on craignoit quelque choſe de la part des Habitans, les Soldats peuvent auparavant les gagner tous ou en partie, par des faux bruits.

De même les Habitans peuvent peu à peu gagner une Garniſon en careſſant les Soldat, & les intéreſſant dans leur deſſein, par les promeſſes qu'ils leur feront de la part du Prince, à qui on veut ſe livrer. Enfin dans une Ville libre, le parti le plus fort peut vous ouvrir les portes, ſans que l'autre ſoit en état d'y reſiſter.

Après avoir bien pris ſes meſures dans ces ſortes de cas, on fait avancer ſes Troupes le jour aſſigné, & on

ſe

ſe rend maître de la Place, où il faut être plus fort, que ceux qui l'ont livrée, de peur qu'il ne leur prît envie de vous en chaſſer. Il eſt bon même d'en faire ſortir le plutôt que l'on peut la Garniſon, ſous prétexte de l'envoyer au Prince, qui doit la récompenſer : & ſi ce ſont les Habitans, qui l'ont livrée, ou le parti le plus fort dans une Ville libre, il faut y entretenir des Troupes, qui ſoient en état de reſiſter à leurs mouvemens, ſous prétexte de vouloir les défendre contre les entrepriſes du Prince, dont ils ont abandonné le parti, ou de ceux qui en voudroient à leur liberté ; & pour les en mieux convaincre, on fait réparer leurs fortifications, en en ajoutant même de nouvelles aux endroits trop foibles ; mais en même tems on y conſtruit une forte citadelle pour y renfermer un nombre de Troupes, capables de les contenir dans leur devoir.

Dans les *intelligences* de la ſeconde eſpéce, un Gouverneur tache de gagner le plus de monde qu'il peut de ſa Garniſon, & après avoir pris jour avec l'Ennemi, il met aux portes des Gardes à ſa dévotion, qui laiſſeront entrer des Soldats déguiſés, juſqu'à ce qu'ils ſoient en aſſez grand nombre pour pouvoir forcer un corps de garde. Il peut de même mettre des ſentinelles ſur le rempart pour favoriſer l'eſcalade, ou l'entrée par la riviere, &c.

Un Officier, ou un Sergent d'accord avec ſon Caporal peuvent favoriſer de même ces entrepriſes par le moyen des Sentinelles de leur faction, qu'ils mettront aux endroits, qu'on veut ſurprendre. Un Major peut convenir avec l'Ennemi qu'on lui enverra un certain jour une Troupe de cent ou de deux cens hommes, dont le Chef ſe dira envoyé pour renforcer la Garniſon, & lui préſentera ſon ordre ſuppoſé. Il peut auſſi faire entrer un certain nombre de gens déguiſés dans la Place, faire armer pendant la nuit les Soldats qui ſont entrés déguiſés pendant le jour, faire ouvrir les portes & les barrieres, par où ceux qui ſont en embuſcade entreront en même tems.

Il peut auſſi de même que les autres Officiers favoriſer une ſurpriſe par eſcalade, par pétard, par quelques charrettes chargées de Soldats cachés, qu'on laiſſera embarraſſer l'entrée de la porte, &c. Un ſimple Soldat peut faire un ſignal pendant la nuit, pour faire connoître le lieu où il eſt en faction. Il peut auſſi faire entrer par le démaſquement d'une fauſſe porte, par une embraſure baſſe, qu'il ouvrira, ou par quelque grille de fer, qui ſeroit en des lieux négligés.

Les Habitans, s'ils ſont armés, peuvent ſe ſoulever pendant la nuit vers quelque côté de la Place, afin qu'on puiſſe plus facilement attacher le pétard, ou dreſſer les échelles, & s'introduire dans la Place S'ils ne ſont pas armés, ils peuvent retirer chez eux en divers tems, des gens qui entreront déguiſés, & qui forceront en ſuite quelques corps de garde, tandis qu'on attachera le pétard, ou qu'on montera par eſcalade.

Un ſeul Habitant peut favoriſer l'entrepriſe par le même moyen, ou en découvrant quelque aqueduc, quelque lieu ſouterrain négligé, & enfin la trahiſon peut s'exécuter ſelon les différentes circonſtances, d'une infinité d'autres manieres.

L'exécution de ces ſortes d'entrepriſes doit ſe faire avec beaucoup de ſecret, & de promptitude, tant pour n'être pas découvert, que pour ne pas donner le tems aux Traîtres de changer de deſſein.

Contre les intelligences & la trahiſon, il faut étudier de près le caractere des Habitans, & de la Garniſon, s'il y en a; empêcher les aſſemblées de jour & de nuit, faire obſerver exactement les patrouilles, avoir grand nombre d'eſpions, qui puiſſent vous informer des démarches qu'on peut faire, veiller ſoigneuſement à celles des perſonnes ſuſpectes, & tacher enfin par ſes bonnes manieres de gagner l'amitié de tout le monde, c'eſt le meilleur moyen d'éviter la trahiſon.

INTENDANT D'ARMÉE. Les Intendans d'Armées ſont les principaux Inſpecteurs qui ont ſoin de la ſubſiſtance des Troupes, & ils doivent en avoir une parfaite connoiſſance.

Si l'Intendant de l'Armée n'eſt point Intendant de Province, il ſe tranſporte ſur la Frontiere où l'Armée doit agir, & il fait les mêmes ſollicitations envers les autres Intendans, que celles du Miniſtre de la Guerre, afin que les proviſions ordonnées ſe trouvent juſtes aux lieux de leur deſtination dans les tems preſcrits.

Quand le Miniſtre de la Guerre a fixé le jour qu'on doit faire la marque des Equipages, l'Intendant qui en eſt averti par ce Miniſtre, délivre un ordre par écrit à un Commiſſaire des Guerres pour aller aſſiſter à cette marque, s'il n'y va pas lui-même, & il lui recommande ſur-tout de ne recevoir que des chevaux capables de ſervir.

Lorſque l'Armée s'aſſemble, l'Intendant donne à celui qui commande les vivres, un état de toutes les troupes qui doivent former l'Armée, & cet état lui ſert de regle pour augmenter ſa fourniture à propor-

tion de leur nombre, & pour les tems qu'elles arriveront au Camp, ſuivant qu'elles y ſont marquées.

Pendant le cours de la Campagne, l'Intendant ne doit point perdre de vuë toute la Manœuvre des vivres, & il ſe fait rendre compte de l'état des travaux, de la bonté du pain, de ſon poids, & quand il reçoit des plaintes à ce ſujet, il choiſit le plus habile & le plus honnête homme d'entre les Commiſſaires des Guerres, qui ſervent ſous ſes ordres, & il lui donne la commiſſion d'aller prendre connoiſſance de ces deſordres.

Quant aux procès-verbaux, ſoit pour perte de pain, ſoit pour incendie, & irruption des ennemis, ſoit pour enlevement d'un convoi, il ſe ſert du même Commiſſaire, pour en prendre toute la connoiſſance duë aux intérêts du Roi, & quand le procès-verbal eſt ſigné du Commiſſaire, il le viſe.

L'Intendant de l'Armée doit s'informer ſouvent du Directeur des Vivres avant les diſtributions pour combien de jours les Troupes ſeront fournies : & il a ſoin qu'elles le ſoient toujours pour quatre : excepté dans la Canicule, où l'on fait les diſtributions de deux jours en deux jours, parce que le pain peut ſe gâter.

L'Intendant doit être encore fort attentif aux Equipages de charroi pour ſçavoir s'ils ſont bien nourris, afin qu'ils puiſſent fournir à la fatigue qu'ils ſont obligés de faire ſans ceſſe, & ſi l'on paye réguliérement les Officiers & Charretiers, pour empêcher que ces derniers n'ayent pas ſujet de déſerter, & que tous enſemble travaillent avec courage. Il en fait faire auſſi la revue de tems en tems, & il oblige les Entrepreneurs à remplacer les chevaux qui manquent ; ſur-tout pour l'arriere ſaiſon, afin que le ſervice ſe ſoutienne malgré le mauvais tems.

S'il arrive que pendant la Campagne il y ait des plaintes de la part des troupes pour la mauvaiſe qualité du pain, l'Intendant examine ſi la faute vient de la corruption de la farine ou de la négligence de l'ouvrier ; ce qui eſt aiſé à connoître.

Lorſqu'elle provient de la farine, le pain ſent mauvais, & l'on trouve dedans les marons encore tout entiers, qui ſont des grommelots de farine pourrie. Les Commis méritent punition de donner de telles farines à leurs Boulangers : & en cela les Entrepreneurs ſont à plaindre de voir perdre de bonne marchandiſe faute de ſoin, outre le chagrin qu'ils ont de faire crier les Troupes.

Si la faute eſt dans la fabrique du pain, ce qui arrive par la friponnerie de l'Ouvrier, ou par ſon ignorance; on approfondit l'un & l'autre, & l'on fait châtier les coupables. Pour cet effet l'Intendant donne ordre aux Commiſſaires des Guerres, qui réſident dans les Places de ſe tranſporter dans les Magazins & de viſiter les bleds & les farines avec pouvoir de faire jetter dans les rivieres, ou d'enterrer ce qui ſe trouve aſſez mauvais pour infecter le pain & alterer la ſanté du Soldat.

Lorſque le Munitionnaire a reçu des bleds du Roi, l'Intendant de l'Armée à ſoin de le lui faire remplacer, & de ſçavoir par des états, qu'il lui demande de tems en tems, ſi chacun des Magazins eſt pourvu des effets qui doivent s'y trouver, & s'il y a ſuffiſamment des farines dans ceux d'où l'Armée tire ſa ſubſiſtance. Quand il y trouve du manque, il tient la main à les faire remplir au plûtôt ſuivant les néceſſités.

A la fin de la Campagne, lorſqu'il eſt tems de licencier les Equipages, l'Intendant en prend l'ordre du General, & le donne par écrit au Directeur des Vivres pour le produire dans ſon compte avec la premiere revuë, qui a été faite pour la marque, & ces deux piéces ſervent à régler la ſolde de ſes chevaux. Mais s'il eſt néceſſaire que l'Armée tienne la Campagne, paſſé le dernier Octobre : l'on ne congédie point les caiſſons, & pour les retenir encore à la ſolde du Roi, on leur donne un autre ordre par écrit pour reſter à continuer le ſervice.

Quand la guerre continue, les Entrepreneurs des vivres travaillent pendant tout l'hiver à faire leurs achats, & les Intendans, chacun dans leur diſtrict, recommencent auſſi leurs ſoins, pour être informés ſi toutes les qualités de grains ſe tranſportent dans les Magazins, & ils s'en font donner ſouvent des états pour rendre compte aux Miniſtres.

L'Intendant d'Armée n'arrête que l'état du pain qu'on a fourni aux Troupes qui ont agi en Corps d'Armée, ce qu'on appelle l'état de campagne. Outre cet état il y en a encore d'autres que les Intendans des Provinces frontieres arrêtent de même au Munitionnaire avec les états des garniſons. Ces premiers contiennent le pain qu'on a livré aux paſſages des Régimens deſtinés pour former les Corps d'Armées, & les ſeconds renferment celui qui a été fourni dans les Places de leurs départemens aux troupes qui y ſont entrées, où leſquelles y ont reſté pendant la Campagne. Tous ces états s'arrêtent ſur les revues des Commiſſaires des Guerres.

Quoique les Intendans d'Armée ſoient juges nés des procès que les Munitionnaires & leurs Commis peuvent avoir enſemble, cependant le Roi en ſon Conſeil à toujours coûtume de leur en délivrer une Commiſſion particuliere, lorſque Sa Majeſté voit que la guerre pourra durer, afin qu'ils réglent les différens ſur les lieux, non-ſeulement à l'égard des Commis, mais auſſi de toutes ſortes de perſonnes qui auront eu quelque affaire au ſujet des vivres, tant en demandant qu'en défendant.

Les Intendans des Armées, & les autres Intendans de Juſtice, Police & Finance, furent créés ſous Louis XIII. en 1635. On les nommoit auparavant Commiſſaires du Roi, c'eſt la qualité qu'ils avoient anciennement ſous le régne de Henri III. en 1577. Les Officiers Generaux & Gouverneurs, ne font rien que de concert avec l'Intendant d'Armée, qui pour tout dire en peu de mots, veille à la police, au payement des Troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, ſuivant les revues, au réglement des contributions, à l'établiſſement des ſauve-Gardes des Hôpitaux, & à l'exécution des Ordonnances du Roi.

INTENDANT de la Juſtice, Police & Finance de la Marine, eſt un Officier de mérite & de capacité, qui réſide dans un Port, qui a ſoin de faire exécuter toutes les Ordonnances & tous les Réglemens concernans la Marine, qui pourvoit à la fourniture des Magazins, & à la conſervation de toutes les proviſions, qui fait la revue des Equipages, quand ils ſont à bord, fait punir les Deſerteurs & coupables, & met la taxe aux denrées. Il y a pluſieurs Intendans de la Marine qui ont chacun leur département.

INTERVALLE entre deux Bataillons eſt l'eſpace qui les ſépare, ſoit qu'ils ſoient campés, ou en bataille. Cet eſpace eſt ordinairement l'ouverture néceſſaire pour paſſer un autre Bataillon. Mais dans le campement d'un ſiége, il eſt ſouvent plus grand, & rarement plus petit.

INTERVALLE du Camp à la ligne, eſt la diſtance qu'il y a du Camp à la ligne. Cet eſpace doit être d'environ 100. ou 120. toiſes, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Eſcadrons néceſſaires à la défenſe, & laiſſer derriere eux un eſpace aſſez grand pour le paſſage des Troupes qui auront à porter leur ſecours ailleurs. La même choſe doit être obſervée à peu-près à la contrevallation.

INVALIDE eſt un homme de guerre eſtropié

Poſtes, qu'il reconnoiſſe parfaitement le pays, & ſpécialement les endroits par où peuvent venir les ſecours auſſi-bien que les lieux qui lui peuvent donner quelque avantage & tâcher de faire ſon profit de tout. Pendant que la Place ſera *inveſtie*, il doit prendre toutes les connoiſſances poſſibles de l'état des travaux & de ſes environs, afin d'en rendre compte au General à ſon arrivée & lui donner les lumieres qu'il pourra ſur le ſiége & ſur les attaques.

Les principaux Ingénieurs doivent accompagner le Lieutenant General quand il va *inveſtir* la Place, afin de profiter par avance des deux ou trois jours qu'on eſt à attendre l'Armée, & afin d'avoir le tems d'étudier l'ordre de campement & des lignes, & même de faire quelques tours à l'entour de la Place pour commencer à la reconnoître, moyennant quoi on peut procéder à l'exécution des uns & des autres avec beaucoup plus d'ordre & de connoiſſance. Pour bien s'acquitter de ceci, il eſt néceſſaire qu'ils ayent un Plan juſte de la Place, ſur lequel ils pourront ajuſter les changemens qui leur paroîtront avoir été faits depuis qu'il aura été levé. Ils le réduiront auſſi en petit & y ajouteront un griſonnement du payſage des environs à une demi-lieue de la Ville à la ronde : enſuite de quoi on pourra faire un petit Plan ou Carte eſtimative des lignes & du campement. Pour ce dernier il doit ſe faire de concert avec le Lieutenant-General, parce que c'eſt à lui à ſçavoir mieux que qui que ce ſoit l'ordre de la Bataille, les rangs des Brigades, des Régimens, & le dénombrement de toute l'Armée.

Dès le jour même que la Place eſt *inveſtie*, tout ſe met en mouvement ; l'artillerie & ſa ſuite, les vivres & tous les Caiſſons, les Payſans & tous les chariots ſont commandés, enfin tout part des Places voiſines, & ſe met en marche pour ſe rendre devant la Place *inveſtie* : ce qui ſe fait à la diligence, tant de l'Intendant de l'Armée, qui a ſes correſpondances avec les Provinces voiſines, & qui fait les envois dans les pays voiſins quelques jours avant l'inveſtiture, qu'à celle du Lieutenant-General de l'Artillerie, qui de ſa part tire les munitions de tous les Magazins où il a fait ſes amas. Il employe à cet effet des chevaux d'Artillerie, & les chariots que l'Intendant lui fait fournir : le tout en conſéquence des ordres du General.

Pendant que les diſpoſitions de l'*Inveſtiture* ſe font, l'Armée marche à grandes journées & arrive devant la Place pour l'ordinaire 2. 3. 4. ou 5. jours après

l'*Inveſtiture*. Le Lieutenant-General qui l'a faite va au-devant de l'Armée à une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au General de ſes diligences, & le General ſur ſon rapport fait enſuite la derniere diſpoſition pour le campement de l'Armée autour de la Place.

INVESTIR, terme de marine, pour dire toucher ou échouer, ſoit de bon gré, ſoit par contrainte.

JOUR : être de jour, c'eſt commander les Troupes, ou les attaques d'un ſiége en qualité d'Officier General pendant l'eſpace de 24. heures, & partager ce commandement du jour à un autre avec d'autres Officiers Generaux, qui ſe relévent tour à tour. S'il y a pluſieurs Generaux dans une Armée, & pluſieurs Lieutenans-Generaux, pluſieurs Maréchaux de Camp, pluſieurs Brigadiers, pluſieurs Aides de Camp, chacun eſt de jour ſelon ſon rang.

JOURNÉE : ce terme ſe prend pour bataille ou combat, ainſi l'on dit la journée de Parme, la journée de Guaſtale.

JOURNAL eſt un Mémoire que le Gouverneur d'une Place aſſiégée tient, de ce qu'il fait jour par jour, pour en rendre compte à ſon Prince. L'Officier General qui commande un ſiége, tient auſſi un *Journal* des travaux qu'il fait faire jour par jour devant la Place qu'il aſſiége. Ainſi le *Journal* d'un ſiége eſt un détail circonſtancié de l'attaque d'une Place jour par jour.

JOURNAL chez les Marins, eſt auſſi un Mémoire de Navigation, ordinairement diviſé par colonnes, ou les Pilotes ont accoûtumé d'écrire par quel rhumb de vent un Vaiſſeau eſt porté chaque jour, par quel air de vent doit être ſa route, quel changement arrive durant chaque horloge, quelle eſt la latitude trouvée par l'obſervation des hauteurs, quelle eſt la latitude donnée par le pointage de la Carte, quel a été le ſillage du Vaiſſeau durant chaque quart, quelle eſt la longitude eſtimative donnée par le pointage, & enfin ce qui eſt arrivé de remarquable depuis un midi juſqu'à l'autre, comme ſeroit la rencontre de quelque Vaiſſeau, une tourmente, la vuë de quelque côte, & pareilles choſes.

JOUTERAUX, terme de marine, ſont des piéces de bois à l'éperon du Vaiſſeau, qui répondent d'une herpe à l'autre, de haut en bas & qui ſont miſes paralleles, pour faire l'aſſemblage des herpes.

ISLE eſt une terre détachée du continent, ou de la terre ferme par des eaux dont elle eſt environnée de tous côtés,

ISSAS, terme de marine, ou driſſe eſt une corde qui ſert à guinder & à amener, c'eſt-à-dire, à hauſſer & baiſſer, ſoit une vergue, ſoit un pavillon, car l'épars du pavillon, & chaque vergue du Vaiſſeau ont leur *Iſſas* particulier. L'*Iſſas* ou la *Driſſe* de la grand'vergue eſt amarée par le bout d'en bas au ſep de driſſe, qui eſt au pied du grand mât, & vient répondre par en haut à la corde appellée itacle qui faiſit le milieu de la vergue.

ISSER, en terme de marine, eſt tirer en haut. On dit: *Iſſer* les vergues, *Iſſer* les voiles, *Iſſer* le pavillon.

ITACLE, terme de marine, eſt un cordage amaré par le bout d'enhaut au milieu d'une vergue, contre les roccages, & par le bout d'en-bas à l'iſſas ou driſſe, pour faire couler la vergue le long du mât.

JUGE, les Regimens Suiſſes ont un Juge par Compagnie, & un grand Juge par Regiment. Ils appellent le Juge *Richter*, & le grand Juge *Obſter Richter*. Le Juge à l'œil ſur les petits deſordres ou legéres fautes des Soldats de ſa Compagnie, & en fait voir les plaintes, & le Procès Verbal au Capitaine. Si le crime eſt grand, les petits Juges portent la plainte à *Obſter Richter*, qui la porte auſſi au Colonel pour inſtruire le Procès du coupable.

JUMELLE, terme de marine, *voyez* MAST GEMELLÉ.

JUSANT, ou Ebe, c'eſt le reflux ou le deſcendant de la marée, quand la mer refoule.

L

LABOURER: On dit, *labourer* un rempart, quand pluſieurs Batteries de canon viennent obliquement aboutir au même centre: on ſe ſert ordinairement de boulets creux. On *laboure* un rempart, pour faciliter le trou du Mineur.

LABOURER: ce mot s'entend auſſi du travail de la bombe, qui remuë les terres où elle tombe.

LAMANEURS, ſont des Pilotes qui réſident dans des Ports dont les entrées ne ſont pas ſaines & nettes, & qui, moyennant ſalaire, vont prendre ſoin de conduire les Vaiſſeaux, qui veulent venir moüiller dans ces parages dangereux, pour ſoulager les Pilotes qui ne connoiſſent pas ces giſſemens, & leur épargner la peine de jetter le plomb.

LAMBREQUINS, c'étoient des eſpéces de Rubans, qui ſervoient à arrêter le chaperon ſur le

caſque, en les entortillant autour du pied du cimier. Cet ornement a paſſé dans les Armoiries, auſſi-bien que le caſque. Quand le Chevalier vouſſoit reprendre haleine, il ôtoit le caſque, & le couvroit du chaperon, & alors les *lambrequins* voltigeoient ſur les épaules, d'où vient qu'on leur donne auſſi le nom de *valets*.

LAMES d'eau, ou *houles*. *Voyez* HOULES.

LAMPION à parapet, Vaiſſeau de fer, où l'on met du goudron, & de la poix pour brûler, & pour éclairer la nuit dans une Place aſſiégée ſur le parapet, & ailleurs, On le confond auſſi quelquefois avec le réchaud de rempart.

LANCE : elle a été longtems l'arme propre des Chevaliers & des Gendarmes. On les faiſoit d'ordinaire de bois de frêne, comme roide, & moins caſſant. Quand les Chevaliers & la Gendarmerie combattoient à pied dans les batailles & dans les combats réglés, comme cela arriva un peu avant Philippe de Valois, ils accourciſſoient leurs lances, cela s'appelloit les retailler. On ornoit les lances d'une banderole auprès du fer. Cette coutume étoit très-ancienne, & du tems des Croiſades. Pour faire un aſſaut de lances dans les Tournois, on diſoit, rompre la lance. Les lances levées dans les combats étoient le ſigne d'une prochaine déroute.

L'uſage de la lance ceſſa en France dans les Armées, beaucoup avant le tems que les Compagnies d'Ordonnance fuſſent réduites a la Gendarmerie d'aujourd'hui. On ne s'en ſervoit plus guéres ſous le regne de Henri IV. Mais les Eſpagnols en faiſoient encore quelque uſage du tems de Louis XIII.

LANCE à feu, eſt une compoſition d'artifice enfermée dans du papier ou du carton roulé & collé en forme de fuſée, qui rend un feu fort clair, qui jette de tems en tems des étoiles, & qu'on attache ſur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer, pendant que le reſte joué. On les tient quelquefois à la main, & l'on s'en ſert pour mettre le feu aux autres fuſées.

LANCE à feu puant. Quand le Mineur entend un bruit ſourd, apres avoir fait un trou avec la ſonde, & tiré pluſieurs coups de piſtolet, il enfonce une *lance* à feu puant, & ferme bien le trou de ſon côté, afin que la fumée n'y vienne point. La fumée qui s'enferme dans les terres, en empoiſonne tellement l'air, qu'il eſt impoſſible d'en approcher pendant deux ou trois jours, & ſouvent l'on a été obligé de retirer par les pieds des Mineurs qui ont voulu s'y obſtiner.

LANCE, eſt auſſi une verge de fer qui ſe place au

travers d'un noyau de terre d'une bombe, & qui le ſuſpend en l'air quand on la coule, & lorſqu'elle eſt fonduë. On rompt cette *lance* avec des inſtrumens faits exprès. En recevant des bombes, il faut bien prendre garde que ces *lances* n'y reſtent pas, il n'y auroit pas moyen de les charger.

LANCE, eſt un inſtrument propre à recevoir la charge du canon, & à la conduire au fond de l'ame. On lui donne ce nom, parce qu'elle en a la figure.

LANCES de feu : on s'en ſert ſur les murailles, pour empêcher l'eſcalade.

LANSQUENETS, étoient des Soldats Allemans que Charles VIII. ajoûta à ſon Infanterie, & qui ſervirent dans nos Armées, juſqu'à ce que François I. eut fait paroître ſes Légions.

LANTERNE : on l'appelle quelquefois *cuiller*. Elle eſt ordinairement de cuivre rouge : elle ſert à porter la poudre dans la piéce ; elle eſt faite en forme d'une longue cuiller ronde, & eſt montée ſur une tête, maſſe ou boëte, emmanchée d'une hampe, ou long bâton.

LARDER la bonnette, terme de Marine : c'eſt une pratique des Calfateurs, quand un Vaiſſeau a été percé à l'eau, ſans pouvoir découvrir l'endroit où eſt la voie d'eau, & qu'ils la veulent trouver pour l'arrêter. En ces occaſions ils lardent une bonnette avec pluſieurs bouts de fil de carret qu'ils laiſſent pendre tout du long, & après avoir moüillé la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la pouſſiere ſur ces bouts de fil, afin de leur donner un peu de poids, pour la faire enfoncer dans l'eau.

En cet état ils deſcendent la bonnette dans la mer, & la promenent à ſtribord & à bas-bord de la quille, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve oppoſée à l'ouverture, ou débris qui eſt dans le bordage, car alors l'eau qui court pour y entrer, pouſſe la bonnette contre le trou : ce qui ſe connoît par une eſpece de gazoüillement ou de fremiſſement que font la bonnette & la voie d'eau.

Les Matelots pour exprimer ce bruit ou fremiſſement, diſent que la *bonnette* ſuppe.

LARGE, courir au *large*, ſe mettre au *large*, c'eſt en terme de Marine, s'éloigner de la côte, ou de quelque Vaiſſeau. S'élever, & tirer à la mer, ſignifie la même choſe. Arriver, ranger la côte, courir terre à terre, ſignifie le contraire.

LARGUE, vent *largue*, ou vent de quartier. Sur mer on entend par ce mot tous les airs de vent de bouline, & le demi-rumb, qui approche le plus du vent

arriere. Par exemple, la route étant d'Oueſt, le vent d'Eſt ſera le vent arriere, & les vents de Nord-Nord-Oueſt, & le Sud-Sud-Oueſt ſeront les vents de bouline : ainſi tous les autres airs de vent compris de part & d'autre, depuis ces deux derniers vents juſqu'à ceux d'Eſt-Nord-Eſt & d'Eſt-Sud-Eſt ſeront ceux qu'on appellera vent *largue* ou vent de quartier, car on comprend même ſous le vent *largue* le vent de graſſe bouline.

Le vent *largue* eſt le plus favorable de tous pour le ſillage du Vaiſſeau, & un Bâtiment avance bien plus quand il va vent *largue*, & qu'il eſt porté d'un vent de quartier, que quand il fait vent arriere, ſuppoſant que l'un & l'autre vent ſoient de même force.

La raiſon eſt que le vent *largue* porte dans toutes les voiles, de ſorte qu'elles ſervent toutes. Mais quand on a le vent en poupe, les voiles des mâts de l'arriere dérobent le vent aux voiles des mâts de l'avant. De ſorte que ſi un Vaiſſeau fait trois lieuës par heure de vent *largue*, il n'en fera que deux & demie de vent en poupe, ſuppoſant que ſur l'un & l'autre rumb le vent ſoit d'égale force, & ſelon la même ſuppoſition il ne fera que deux lieuës, s'il eſt porté d'un vent de bouline ou de côté.

LARGUER ou filer les écoutes, *larguer* ou filer les manœuvres ; c'eſt en terme de marine, les laiſſer aller, ou les lâcher quand elles ſont halées.

LASTE, terme de Marine : ce mot ſignifie le nombre de deux tonneaux. Une Flûte de deux cens *laſtes*, c'eſt-à-dire, du port de 400. tonneaux. Le mot eſt Hollandois.

LATINE, voile *latine*, voile à oreilles de Liévre, ou à tiers point, à la différence des voiles, qui ſont à trait quarré. Les voiles *latines* ſont fréquentes ſur la Méditerranée.

LATITUDE, ou pour parler ſelon les Matelots, *Bande du Nord*, *Bande du Sud*, eſt la diſtance compriſe depuis un certain lieu juſqu'à la ligne équinoxiale, & cette diſtance eſt toûjours égale à la hauteur du Pole ſur l'Horizon de ce même lieu. La *latitude* eſt Septentrionale, ou vers la Bande du Nord, quand le lieu eſt compris entre la Ligne & le Pole Arctique, que les Matelots diſcernent par l'Etoile Polaire ; & la *latitude* eſt Méridionale, ou vers la Bande du Sud, quand le lieu eſt ſitué entre la Ligne & le Pole Antarctique, que les Matelots diſcernent par la Croiſade.

Cette *latitude* ou diſtance ſe compte par degrés, c'eſt-

à-dire par des arcs de cercle qui ne paſſent jamais 90. dégrés, ou le quart de cercle.

LATRINES, ſont des endroits pratiqués pour les beſoins du Soldat. Chaque Bataillon dans un Camp a ſa *latrine*, que les Sergens de Piquet font faire avec ſon appui, & ſa feuillée dans l'endroit qui a été marqué. Les Soldats qui travaillent au chevalet, aux latrines, *&c.* ſont exemts de deux heures de faction.

LAVAGE, en terme de Salpêtrier, eſt quand on met de l'eau de puits pure ſur les cendres & plâtres des cuviers, qui eſt un jour & un peu plus à paſſer. *Voyez* SALPESTRE.

LAVURE, en terme de Fonderie, c'eſt le métal que les Fondeurs tirent des cendrures, allézures & ſciures tombées dans la pouſſiere des Fonderies & Ateliers où ils travaillent.

LEGION, Corps de Troupes ſi connu chez les Romains. Ce mot vient du Latin *legere*. A l'article LEVER les Troupes, on verra comment ſe levoient les *Légions* Romaines.

La différence qu'il y avoit entre une *Phalange* Grecque & une *Légion* Romaine, c'eſt que la premiere paroiſſoit former un Corps très-ſerré, & celle-ci étoit diviſée en pluſieurs Corps, ſéparés les uns des autres par des intervalles capables de contenir un autre Corps, ſi on eût voulu les remplir.

La *Légion* Romaine alloit preſqu'au nombre de la *Phalange* Grecque, qui étoit compoſée de 8. 9. & 10000. hommes.

François I. inſtitua des Légions, qu'il fixa au nombre de ſept. Chacune étoit compoſée de 6000. hommes, & faiſoient en tout 42000. hommes. Ces *Légions* furent levées, ſçavoir celle de Picardie, qui fut la premiere en Picardie, la ſeconde en Normandie, la troiſiéme en Bretagne, la quatriéme en Languedoc, la cinquiéme en Guienne, la ſixiéme en Bourgogne, Champagne & Nivernois, & la ſeptiéme en Dauphiné, Provence, Lyonnois, & Auvergne.

Les Capitaines & autres Officiers de ces *Légions* devoient être du Pays ou chacune étoit levée, le Roi ſe réſervant la nomination des Capitaines-Généraux, auſquels il laiſſa la diſpoſition des autres Emplois.

Ces *Légions* ne durérent qu'un certain tems. Elles furent caſſées pour établir à leur place des Compagnies ſous le nom de Bandes, auſquelles ſous Henri II. on ſubſtitua les Régimens. *Voyez* BANDES & REGIMENS.

LEGUMES ; c'eſt une eſpéce de ſubſiſtance à laquelle le Prince ne pourvoit point, au moins tant que les Armées ſont en campagne, parce qu'elles ſe trouvent dans le Païs où l'on fait la guerre.

De ces *légumes* il y en a de différentes eſpeces ; celles qui ſont ſemées ou plantées, & celles que la terre produit ſans culture. Celles qui ſont ſemées ou plantées ſont les pois, féves & racines ; celles que la terre produit ſans culture, ſont les eſpeces d'herbes ou racines ſauvages, qui par leur rapport au goût de quelques-unes de celles qui ſont cultivées dans les jardins, ſont recherchées par le Soldat, & employées dans ſon pot.

Comme toutes ces différentes *légumes* fourniſſent une grande ſubſiſtance au Soldat, il ne faut point l'en priver. Il les va chercher avec ordre à la ſuite des Fourrageurs, & avec des Officiers commandés, afin d'empêcher que le Soldat ne s'écarte, & ne ſorte des enceintes du fourrage, hors deſquelles on ne doit jamais laiſſer ſortir perſonne.

Les jours qui ne ſont pas de fourrage, pourvu que les légumes ſe puiſſent prendre en dedans des gardes de Cavalerie, ou des gardes fixes d'Infanterie, on y conduit le Soldat, mais toûjours avec des Officiers ou Sergens commandés.

Le Prince doit auſſi pourvoir de ris, pois, féves & feveroles, les magazins des Places qu'on craint qui ſoient aſſiegées, parce que les viandes y peuvent manquer, ou devenir fort rares pendant le ſiege, & qu'il faut en ce cas être en état de ſubvenir à ce manquement, ou rareté de viande, par une augmentation de nourriture pour le Soldat qui travaillant & fatiguant exceſſivement pendant un ſiége, a par conſequent beſoin d'être mieux nourri qu'il ne le pourroit être avec ſon pain ſec, avec lequel ſans ces *légumes*, il ne pourroit faire de potage.

LEST, terme de Marine, eſt un amas de cailloux ou de ſable, qu'on met au fond de cale dans un Vaiſſeau, afin qu'il ait ſa juſte peſanteur pour le tenir dans une bonne aſſiette, & dans le contrepoids où il doit être contre les coups de mer qui pourroient le renverſer.

Il n'y a point de régle certaine, ni de proportion aſſurée pour la quantité de *leſt* qu'il faut à chaque Vaiſſeau ; car il ne s'enſuit pas qu'un Bâtiment de 800. tonneaux doive avoir le double de *leſt*, qu'on donne à un Vaiſſeau de 400.

Il y a des Vaiſſeaux qui en prennent environ la moitié de leur charge, quelques-uns le tiers, & il n'en faut que le quart à quelques-autres. Ce qui dépend de la ſtructure du Vaiſſeau, car ceux qui ſont plats de varangue demandent plus de *leſt*, & il en faut moins à ceux qui ſont courts de varangue, & arrondis par la carene, parce que ces derniers tirent plus d'eau, c'eſt-à-dire enfoncent plus avant dans l'eau, qui les ſoutient mieux à cauſe qu'elle porte autour de cette rondeur.

Les Gabariers qui portent le *leſt* dans le Vaiſſeau, en mettent juſqu'à ce qu'ils voyent le Vaiſſeau dans ſa tonture, c'eſt-à-dire en bonne aſſiete ou en eſtive ; ce qui ſe peut connoître aux étraves & aux étambords, qui ſont toûjours piétés ou meſurés par des diviſions de pied en pied, pour juger du tirant de l'eau de chaque Bâtiment par la premiere épreuve qu'on en a faite.

Le *leſt* des Vaiſſeaux de guerre doit être de petits cailloux nets & purgés de terre & de ſable, pour une plus grande propreté du fond de cale. On ôte le *leſt* une fois en deux années, pour en remettre de neuf.

LESTER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner ſon *leſt*.

LETON, métal qui ſe fait avec du cuivre rouge, appellé roſette, & de la calamine, qui eſt un mineral jaune, dont il y a abondance au Pays de Liege.

On ſe ſert de *leton* dans les fontes des pieces. On prétend que la meilleure maniere eſt de mettre dans une fonte de 11. à 12. milliers de métal, 10. milliers de roſette, 900. livres d'étain, 600. livres de *leton*. Les ſentimens ſur ces alliages ſont différens.

LEVANT, veut dire l'Orient ; mais en terme de Marine, il ſignifie la mer Mediterranée. Ainſi nous diſons : Vice-Amiral du *Levant*, Eſcadre du *Levant*, Mers du *Levant*, Officier *Levantin*, Equipage *Levantin*.

LEVÉE des Troupes : enrôler des hommes pour le Service Militaire, eſt une choſe qui s'eſt pratiquée dans tous les tems.

Par les conſtitutions primitives de chaque Peuple, tout homme dans l'âge de porter les armes les devoit porter quand il étoit beſoin de défendre ſa Patrie.

Dans les premiers tems du monde, les Peres de famille, qui avoient une autorité ſouveraine ſur leurs enfans & ſur leurs domeſtiques ſe ſervoient de ces ſortes de perſonnes, & s'en compoſoient de petites Armées, quand ils étoient obligés d'en venir à une guerre. Cet exemple fut ſuivi, quand il y eut des Dominations

formées

formées. Il y a encore des Peuples qui vont tous à la guerre, & qui ne laiſſent pour la garde de leurs foyers, que les vieillards, les femmes & les enfans.

Mais la maxime des Peuples ſages, tels que furent entr'autres les Romains, n'étoit que d'employer à la guerre une partie de leurs Sujets, & ceux qui leur paroiſſoient les plus propres à ce métier. Ils faiſoient des Aſſemblées Nationnales, quand il s'agiſſoit d'autoriſer ce que le Sénat avoit arrêté de faire pour le bien public.

Ces Aſſemblées s'appelloient Comices, & c'étoit-là qu'ils enrôloient leurs Citoyens, pour compoſer les Légions qu'une guerre qu'ils avoient à entreprendre ou à ſoutenir, les obligeoit à *lever*. Toutes les Tribus ou Curies, qui comprenoient le total du Peuple étant aſſemblées en Comices, l'action d'en venir aux Enrôlemens commençoit par la publication qu'un *Præco* ou Héraut faiſoit de ce qui s'alloit faire.

Il y avoit deux maniéres de faire les *levées*. L'une étoit l'ordinaire faite en vertu de la loi, qui ſoumettoit tout homme d'un certain âge au Service militaire. L'autre *levée* étoit l'extraordinaire. Celle-ci avoit lieu, lorſque par la *levée* ordinaire, on n'avoit pas ſuffiſamment de Soldats, & qu'il étoit beſoin d'en avoir davantage.

La *levée* extraordinaire, nommée encore évocation, ſe faiſoit ainſi : Un Orateur monté ſur la Tribune aux Harangues, après avoir fait connoître la néceſſité, où l'on étoit de mettre ſur pied de nouvelles Légions, & après avoir exalté le mérite qu'auroient ceux qui s'engageroient pour la guerre, qui étoit cauſe de la *levée*, qui s'alloit faire, faiſoit le ſort à deux des principaux Officiers, nommés pour commander les nouveaux Soldats d'achever la cérémonie.

Ceux-ci déployoient alors deux Drapeaux, & crioient : *Que ceux qui aiment le ſalut de la République ne tardent à ſe joindre à nous.* L'un de ces Drapeaux de couleur rouge étoit la marque de l'Infanterie, & l'autre de couleur bleue étoit la marque de la Cavalerie. On laiſſoit aux ſujets, qui vouloient s'enrôler par pur zéle la liberté de choiſir un Service conforme au goût de chacun d'eux. Ainſi les uns ſe rangeoient ſous le Drapeau de l'Infanterie, & devenoient par-là Fantaſſins, & les autres en ſe rangeant ſous le Drapeau de la Cavalerie devenoient Cavaliers.

Quant à la *levée* ordinaire, où chaque Citoyen étoit obligé de ſe ſoumettre à l'appel, qui pouvoit ſe faire

de ſa perſonne en vertu de la loi, elle ſe faiſoit de la maniere ſuivante.

Toutes les Tribus étant dans le lieu des Comices, il y avoit un endroit particulier dans le même lieu, où chacune de ces Tribus entroit à ſon tour, ſelon le rang que le ſort donnoit à chacune d'elles pour y ſouffrir l'opération qui ſuit.

Une Tribu entrée, le Crieur public appelloit à haute voix quatre perſonnes de la premiere claſſe de cette Tribu, & le premier Tribun Militaire d'entre tous ceux de ce grade pour commander dans la Légion qui s'alloit *lever*, prenoit pour Soldat un des quatre Appellés.

Enſuite le Crieur recommençoit l'appel de quatre autres perſonnes de la même claſſe, d'entre leſquels le ſecond Tribun venoit à ſon tour choiſir un Soldat, & cet appel ſe recommençoit dans cette premiere claſſe de Tribu, juſqu'à ce que tous les Tribuns de la Légion qui ſe levoit, euſſent chacun un Soldat pris dans cette premiere claſſe, & la même choſe ſe faiſoit en chacune des autres claſſes de cette premiere Tribu.

Cette manœuvre faite, la Tribu décimée ſortoit, & une autre Tribu prenoit ſa Place pour ſouffrir la même opération. C'eſt ainſi que ſe levoient ces Légions formidables, dont trois ou quatre ſuffiſoient pour compoſer une Armée.

Les Romains ſe ſoumettoient d'autant plus volontiers à ces ſortes d'enrôlemens, qu'outre l'obligation qui les y contraignoit, les conſtitutions de l'Etat étoient telles, qu'elles ne leur permettoient point de briguer aucune Charge conſidérable, ſoit de guerre, ou de Magiſtrature, qu'ils n'euſſent ſervi à l'Armée le nombre d'années preſcrites par les Loix.

Les premiers François, de même que les Romains, devoient le Service Militaire, à la ſeule différence que les Romains ne le devoient qu'en conſéquence de l'uſage, & qu'ils l'embraſſoient ſouvent, ſans y être engagés par des récompenſes reçuës ou attenduës, au lieu que les François ſervoient comme poſſeſſeurs de terres que l'Etat ne leur avoit cédées qu'à cette condition.

Les François avoient auſſi leur maniere pour l'Aſſemblée du Militaire. Quand on avoit determiné de faire la guerre, l'ordre en étoit envoyé aux Ducs & aux Comtes, qui gouvernoient les Provinces & les Villes, pour qu'ils euſſent chacun réciproquement à ſatisfaire à la détermination.

La Publication provinciale de l'ordre de la Cour fut proprement ce qui s'appelloit *Ban*, on y procédoit de cette maniere. L'Ordonnance adreſſée a l'un de ces Ducs, ou de ces Comtes, qui portoit qu'il feroit aſſembler tous les gens de ſon diſtrict, qui devoient le Service de guerre, pour être prêts à marcher à jour nommé au lieu où ſe devoit former une Armée, étoit luë & affichée publiquement.

En même-tems le Gouverneur faiſoit arborer ſa Banniere ou celle de ſon Gouvernement, ſur le Donjon, ſur une Tour, ou ſur la principale Porte de l'endroit qu'il occupoit : cette cérémonie s'appelloit mettre le Ban, *ponere bannum*, & duroit le tems qui s'écouloit depuis la poſition du Ban, juſqu'au jour qu'il devoit être levé, c'eſt-à-dire juſqu'au tems marqué, où tous les Militaires du Diſtrict devoient être aſſemblés, pour ſe mettre en marche, & aller former l'Armée.

Ces Militaires, qui étoient tous les Vaſſaux & Arriere-Vaſſaux compris dans ce Diſtrict, ne devoient pas manquer d'arriver. Il y avoit des amendes pour ceux qui n'arrivoient pas aſſez tôt afin d'être exercés, & ceux qui n'arrivoient point du tout, étoient bannis, c'eſt-à-dire portoient la peine ordonnée par le Ban pour cette ſorte de faute, qui étoit la perte du Fief que l'on poſſédoit, ou la ſaiſie des fruits de ce Fief.

Chaque Vaſſal de conſéquence amenoit ſous ſa Banniere particuliere les Vaſſaux qui relevoient de lui, car chaque Suzerain avoit droit de poſer auſſi dans ſa Terre ſon Ban particulier.

Tous les Fieffés formoient la Cavalerie & pour l'Infanterie c'étoit des Habitans des Villes que ces Villes fourniſſoient ſous le nom de *Milice des Communes*, ou de Milice des *Francs-Archers*. Enfin le jour du départ des Troupes d'un Diſtrict aſſemblées par le Ban étant venu, toutes ces Troupes tant de Cavalerie, que d'Infanterie, étoient miſes par Bandes, & le Ban ſe levoit ; c'eſt-à-dire que le Gouverneur ſe mettoit en marche avec ſa Banniére qui précédoit toutes celles des Bandes ſoumiſes a ſon Commandement.

Le Gouverneur ſe rendoit avec tout ſon monde, au lieu où ſe devoit former l'Armée entiere. Quand l'Armée du contingent de chaque Gouvernement, où le Ban avoit été poſé, le Général que la Cour nommoit pour commander cette Armée s'y rendoit, & alors la Banniere Nationale paroiſſoit dans cette Armée pour dominer ſur toutes les autres.

Les choſes reſterent à peu près dans cet état, par

rapport à la maniere d'aſſembler les Armées, juſqu'au regne de Charles VII. qui diſpenſa la Nobleſſe de ſon Royaume du Service Militaire réglé qu'elle avoit fait juſqu'alors pour raiſon de ſes poſſeſſions, & il créa des Bandes de Gendarmes ſous le nom de *Compagnies d'Ordonnances*, qu'il ſoudoya.

Ce Prince laiſſa aux Capitaines de ces Compagnies le ſoin de les completer, & recruter par le moyen des enrôlemens volontaires. Depuis ce tems, les Capitaines tant de Cavalerie que d'Infanterie, moyennant leurs appointemens, ſont obligés de completter & de recruter leurs Compagnies.

Le Roi, quand il veut augmenter ſes Troupes, leur fait quelquefois des gratifications, & quand en tems de guerre il y a des Corps qui ont beaucoup ſouffert, on y envoie des Soldats de Milices pour les recompletter promptement.

LEVÉE d'un Siége, eſt le départ d'une Armée de devant une Place, ſans l'avoir priſe.

Quelque eſpérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, ſans l'avoir priſe. Quelque eſpérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, le ſuccès n'y répond pas toûjours, & quelquefois après bien des peines & des travaux, on ſe voit obligé de lever le Siége, ſoit à cauſe des maladies qui ſe mettent dans le Camp, ſoit faute de vivres & de munitions, ſoit parce qu'on ſouffre extrêmement des mauvais tems, & de la ſituation du terrein, ſoit à cauſe que l'Ennemi attaque une autre Ville plus conſidérable qui demande un prompt ſecours, ſoit enfin par quelqu'autre circonſtance fâcheuſe que le Général aura trop négligée, ou qu'il n'aura pas pu prévoir, & qui rompt entierement toutes les meſures qu'on a priſes.

Le plus ſûr dans ces occaſions eſt de ne point s'obſtiner a reſter inutilement devant la Place, & de remettre à gagner dans un autre tems, ce que l'on perd dans celui-ci, ou par un revers de fortune, ou par ſa propre imprudence.

Si l'Armée n'eſt point affoiblie, on *leve* le ſiége en plein jour, tambour battant, & dans l'ordre que tient une Armée, lorſqu'elle n'a rien a craindre dans ſa marche. Mais ſi l'on n'eſt pas en état de ſoutenir les pourſuites de l'Ennemi, on lui cache ſon deſſein le mieux qu'on peut, faiſant partir quelques jours auparavant tous les bagages, les munitions, la plupart du canon, & ſur-tout les groſſes pieces, avec les femmes, les vivandiers, & les bleſſés.

Pendant cela on change ſouvent de Place aux petits canons qui reſtent, les faiſant tirer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, afin que l'Ennemi ne s'apperçoive point que les Batteries ſont dégarnies, & quand on croit que les équipages ſont arrivés en lieu de ſûreté on allume des feux dans le Camp, & aux corps de garde pendant la nuit, comme on a coutume de faire pendant la durée du Siége, & l'on décampe ſans bruit, laiſſant la Cavalerie à l'arriere-garde, ſi c'eſt un pays de Plaine, ou une partie de l'Infanterie, ſi c'eſt un pays de montagne

Mais ſi ce ſont-là les précautions qu'un Général doit prendre quand il eſt contraint par de fâcheuſes circonſtances de *lever* le ſiege; lorſqu'une grande partie de ſon Armée a défilé, le Gouverneur de la Place peut faire une ſortie ſur l'arriere-garde, s'il y trouve quelque avantage; mais il faut bien prendre garde de ne point tomber ſoi-même dans le piége, comme il arrive quelquefois; & le plus ſûr eſt de faire un pont d'or à l'Ennemi qui fuit.

Dès qu'il ſera parti, on doit faire raſer, détruire & combler tous ſes ouvrages, réparer les bréches, & fortifier les endroits qu'on a connus être trop foibles. On pourvoira la Place de nouvelles munitions de guerre & de bouche. Enfin on diſpoſera toutes ces choſes de maniere que l'Ennemi y revenant, la trouve en meilleur état, & capable d'être mieux défenduë que la premiere fois.

LEVIER eſt un gros morceau de bois fait comme une barre de fer, qui ſert à avancer ou à reculer le canon dans le beſoin.

LICENCIEMENT des Troupes, eſt la ſéparation d'une Armée à la fin de la campagne; & ſi la guerre continuë, l'envoi des Troupes dans leur quartier d'hyver, ce qui ſe fait à la fin d'Octobre, ou plus tard, ſuivant la ſituation des affaires & les ordres de la Cour & du Général, qui ordonne le départ des Troupes, quand on ne peut plus tenir la campagne.

LICENCIEMENT des Equipages des Vivres. Ce *licenciement* eſt ordonné par le Général de l'Armée à la fin de la campagne. Le Directeur Général des Vivres doit toûjours en prendre l'ordre par écrit, car il ſert de revuë, & c'eſt ſur cette piéce concluſive que les Entrepreneurs ſont payés de la ſolde entiere.

Lorſque les Troupes ne ſont pas toutes retirées, & que le Général a beſoin de quelques équipages pendant les premiers mois du quartier d'hyver, ou pendant

l'Hyver même, il le ſpécifie dans le même ordre. Lorſque la campagne approche de ſa fin, le Directeur des Vivres diſpoſe de bonne heure le Commis du Parc à faire les décomptes des Régimens avant que l'Armée ſe ſépare.

Le Directeur des Vivres, qui a pourvu de bonne heure avec les Entrepreneurs aux lieux où l'on enverra les chevaux en quartier d'Hyver, ſonge à établir leur route pour y aller. A cet effet, il fait partir deux Commis Haut-le-pied des plus capables & des plus fidéles, auſquels il fait délivrer de l'argent pour faire des proviſions de foin & d'avoine dans les lieux de cette route, lorſqu'on ne trouve pas des gens qui veuillent s'obliger à les fournir.

L'ordre qu'on délivre à ces Commis contient les lieux par où les équipages doivent paſſer, les quantités de foin & d'avoine qu'ils doivent conſommer dans chaque lieu, les dates des jours qu'ils y paſſeront, & combien d'équipages à la fois.

On établit deux routes différentes, ſi le nombre des Equipages eſt grand pour les faire ſubſiſter plus commodément, pourvu néanmoins qu'elles ne ſoient pas éloignées l'une de l'autre, ou plûtôt on les partage à droite & à gauche de la route, afin que le Capitaine qui en a toûjours la conduite ne les perde pas de vûë.

Dès que l'ordre du *Licenciement* eſt donné, il faut faire partir les Equipages pour éviter les frais qui ſont toujours fort grands ſur la frontiere, à cauſe de la prodigieuſe conſommation que les Troupes font, ce qui enchérit les denrées.

LICENCIER, c'eſt donner congé à des Troupes, *Milites miſſos facere.*

LIEUTENANS PROVINCIAUX d'Artillerie. Il y a un nombre de Lieutenans-Provinciaux d'Artillerie, qui portent les titres de différentes Provinces. La meilleure partie commande des Equipages. L'autre ſert dans les divers départemens des Frontiéres. Quelques-uns, qui ſont les plus anciens ne ſervent plus

Entre les Lieutenans Provinciaux, qui ſervent les Equipages. Il y en a que le Roi a honoré du titre de Lieutenant General de ſes Armees. Tous ſont ſuſceptibles des grades les plus éminens où ils peuvent parvenir comme les autres Officiers des Troupes.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL Le titre de Lieutenant-General eſt donné à des Officiers de Juſti-

ce, à des Gouverneurs de Province dans l'étendue de leur Gouvernement, ou à ceux qui dans une Province ou dans de certains diſtricts commandent ſous les ordres du Gouverneur. Il y a eu des Lieutenans-Generaux du Royaume; & l'on donne ce titre à des Officiers de guerre, qui ont le commandement immédiat ſous celui, qui commande l'Armée en chef.

Un General d'Armée, n'eſt à proprement parler, que le Lieutenant-General en tant qu'il repreſente la perſonne du Prince a la tête des Armées. Ce titre pris en ce ſens fut en uſage ſous le régne de Charles VII. Jean Bâtard d'Orleans, Comte de Dunois, le prenoit avec ſes autres qualités.

Dans les Hiſtoires des régnes ſuivans, il ſignifie celui qui commandoit en chef un corps d'Armée: & dans les Patentes que le Roi donne à un General d'Armée, il ne l'y qualifie que de ſon Lieutenant-General, mais comme repreſentant la perſonne du Roi à la tête de l'Armée, au lieu que les autres Lieutenans-Generaux ne portent pas ſeulement ce titre par rapport au Roi, mais auſſi par rapport au General même, dont ils tiennent la place dans la partie de l'Armée, qu'ils commandent ſous ſes ordres.

Dans les Patentes de Lieutenant-General, il eſt dit: *Nous avons fait, conſtitué notre Lieutenant-Général N.* & dans les Patentes des autres, il eſt dit: *Nous avons fait, conſtitué l'un de nos Lieutenans-Généraux N.* Cela marque qu'il n'y en a qu'un de la premiere eſpece, qui ſeul repreſente le Souverain, & qu'il y en a, & qu'il peut y en avoir pluſieurs de l'autre eſpéce. Les Patentes même des Lieutenans-Generaux d'aujourd'hui, ne ſont ni Proviſions, ni Brevet, mais un Pouvoir.

La Charge de Lieutenant-General d'aujourd'hui n'eſt pas ancienne. On en trouve l'origine ſous le régne de Louis XIII. Il n'y en avoit pas dans tous les corps d'Armée. Le Roi n'en mettoit ordinairement qu'un ou deux dans une Armée. Le Marquis de la Force, qui a ſervi en qualité de Lieutenant-General ſous le Prince de Condé en 1638. & le Marquis de Feuquiere ſous le Duc de Longueville ſont les premiers Lieutenans-Generaux.

C'eſt ſous le régne de Louis le Grand, pendant ſa minorité, & pendant le miniſtere du Cardinal de Mazarin, que la multiplication des Lieutenans-Generaux

commença. Il paroit que trois raiſons déterminerent Louis XIV. à en augmenter le nombre.

La premiere, parce que c'eſt un grade d'honneur, qu'il crut utile d'inſérer entre le Maréchal de France & le Maréchal de Camp, comme entre le Colonel & le Maréchal de Camp, il mit depuis celle de Brigadier, afin de ſatisfaire l'ambition d'un Officier, qui étoit long-tems à attendre quelque diſtinction, & quelque titre permanent, qui l'élevât au-deſſus du rang, où il étoit depuis pluſieurs années. La ſeconde, parce que les Officiers paſſant par ces divers degrés, ſe forment mieux dans le commandement. La troiſiéme eſt que ſous le régne de Louis XIV. les Armées ont été infiniment plus nombreuſes, que ſous les régnes précédens, & qu'il a fallu multiplier les Officiers à proportion de la multiplication des Troupes.

Le rang des Lieutenans-Generaux eſt réglé entre eux par l'ancienneté de leur promotion. Le Roi a ajouté au titre de Lieutenant General pluſieurs droits honorifiques, qui le diſtinguent des autres Officiers-Généraux & qui ſont reglés par l'Ordonnance & le Reglement du 12 Mai 1696. art 2.

Quand un Lieutenant General eſt Gouverneur de Place, l'Officier de Garde devant laquelle ce Gouverneur paſſe, fait mettre ſa Garde en haie ſous les armes, & le Tambour appelle. Un Lieutenant General qui commande en chef dans une Province, doit avoir une Garde de cinquante hommes ſans Drapeau, commandés par un Capitaine & des Officiers à proportion.

Les Lieutenans-Generaux, qui commandent à l'Armée, ou dans la Province ſous d'autres chefs, ou qui n'ont le commandement que par accident, doivent avoir une Garde de trente hommes avec un Capitaine, un Sergent & un Tambour qui appelle, lorſqu'il paſſe devant la Garde. On ne leur rend ces honneurs, que quand ils ont des lettres de ſervice.

Un Lieutenant-General tient le ſecond rang après le General d'Armée, & dans une bataille il commande une des lignes ou des aîles; dans la marche des Troupes un détachement, ou un Camp volant; dans un ſiége un Quartier; & quand il eſt de jour une des Attaques.

Un Lieutenant-General ne jouit de la paye d'Officier General, que quand il reçoit tous les ans une Patente, qui l'emploie dans quelque Corps d'Armée

Le nombre des Officiers Generaux n'eſt pas fixe, il en faut plus ou moins, ſelon le Corps de Troupe que le Prince met en Campagne, & il les choiſit ſans égard à l'ancienneté. Les Lieutenans-Generaux ſont employés les uns pour conduire des Corps de Cavalerie, les autres pour ſe mettre à la tête de l'Infanterie, pour être à l'Arriere-Garde, à l'Avant-Garde, pour un Convoi, pour un grand Fourrage, pour des Camps volans.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL d'Artillerie, eſt un Officier, qui en l'abſence du Grand-Maître a ſoin de choiſir les Poſtes propres à dreſſer des batteries, & qui commande tout ce qui regarde le ſervice du canon & des feux d'Artifice. Il ordonne tous les travaux de l'Armée, tant aux ſiéges que dans la marche. Il n'y a qu'un Lieutenant-General d'Artillerie en titre dans une Armée, mais il y en a pluſieurs qui en font la fonction par commiſſion. *Voyez* ARTILLERIE.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL du Grand-Maître de l'Artillerie. Cette Charge a toujours été remplie par des gens d'une grande qualité & d'un mérite diſtingué. La finance qui eſt très-conſidérable tombe dans le caſuel du Grand-Maître, qui nomme & préſente l'Officier au Roi, dont il prend des proviſions.

LIEUTENANT-GE'NE'RAL des Armées Navales du Roi, eſt un Officier qui précéde les Chefs d'Eſcadre, & qui leur donne l'ordre pour le diſtribuer aux Officiers inférieurs.

LIEUTENANT DE ROI eſt le ſecond Officier d'une Place de guerre, qui joint ſes ſoins à ceux du Gouverneur, & qui dans ſon abſence eſt le premier Commandant. Les appointemens d'un Lieutenant de Roi & des autres Officiers, ſont proportionnés à la place dans laquelle ils ſont. Ils y ont de plus des émolumens.

LIEUTENANT-COLONEL de Cavalerie, eſt le premier Capitaine du Regiment, qui commande en l'abſence du Meſtre de Camp, & fait les mêmes fonctions. Son Poſte eſt à la tête du ſecond Eſcadron. Autrefois il n'y avoit de Lieutenant-Colonel de Cavalerie, que dans les Regimens de Cavalerie Etrangere. Le Major étoit le premier Capitaine du Regiment, & commandoit en l'abſence du Meſtre de Camp. Aujourd'hui tous les Regimens de Cavalerie ont des Lieutenans-Colonels, qui ſont d'autant plus néceſſaires, que la plupart des Meſtres de Camp ſont des Princes,

ou de jeunes Seigneurs, pour qui le ſoin d'un Regiment eſt d'un trop grand embarras. Chaque Regiment de Dragons a auſſi un Lieutenant-Colonel.

LIEUTENANT-COLONEL d'un Regiment d'Infanterie, eſt le ſecond Officier d'un Regiment, qui le commande en l'abſence du Colonel, & qui dans un combat prend ſon Poſte à la gauche du Colonel, & ſe met à la tête des Capitaines. Un Lieutenant-Colonel d'Infanterie obéit à un Capitaine aux Gardes comme le Capitaine aux Gardes obéit à tout Colonel d'Infanterie.

Le Lieutenant-Colonel doit être un homme actif, vigilant, ſçachant toutes les fonctions des différentes Charges du Regiment, afin de connoître ſi ceux qui les poſſédent s'en acquittent comme il faut. Il doit connoître la force de chaque Compagnie, pour employer les meilleurs hommes dans les occaſions où il doit être aſſuré de la valeur de ſa Troupe.

Un Lieutenant-Colonel fait les mêmes fonctions du Colonel, quand il eſt abſent, il tient la main à la diſcipline du Regiment, ſçait attaquer, défendre un Poſte qui lui eſt confié, s'y retranche ſelon le terrein & la conſéquence du Poſte. Il ſçait mener un Regiment au combat, fait une retraite quand il y eſt forcé, donne à ſon bataillon les différentes formes, ſelon qu'il eſt attaqué dans le combat ou la retraite. Au ſiége d'une Place il fait les mêmes fonctions que le Colonel, qui ſont de faire défendre à tout Soldat du Regiment de ſortir du Camp la veille qu'il doit monter la Garde de Tranchée.

Après qu'il a reçu l'ordre du Lieutenant-General, ou du Maréchal de Camp, qui eſt de jour, il conduit le Regiment ou le Détachement qui en a été fait dans les Poſtes pour relever les autres. S'il marche à l'attaque d'une Place, c'eſt le plus couvert, qu'il lui eſt poſſible. Quand il y eſt arrivé il viſite les travaux, fait exécuter les ordres qu'il a reçus, & prend ſoin des Soldats & des Officiers bleſſés.

Les Lieutenans-Colonels dans les Regimens d'Infanterie ſont diſpenſés par les Ordonnances du Roi, de monter la Garde dans les Places, ils ont le choix de leurs logemens préférablement aux Capitaines. En l'abſence du Colonel ils commandent ſur tous les quartiers des Regimens.

LIEUTENANT de Cavalerie eſt un Officier nommé par le Roi & non par le Capitaine dans chaque Compagnie de Cavalerie, pour la commander en

l'abſence du Capitaine. Les *Lieutenans* ſont comme les ſurveillans du Maréchal des Logis, & des Brigadiers qui ſont de la nomination du Capitaine. Son Poſte en marche eſt à la gauche du Capitaine.

LIEUTENANT d'Infanterie eſt auſſi un Officier créé par le Roi dans chaque Compagnie, pour y tenir le ſecond rang & la commander en l'abſence du Capitaine. Dans cette occaſion il a ſon Poſte à la tête, mais ſi le Capitaine s'y rencontre, & que la Compagnie marche, le Poſte du Lieutenant eſt vers le ſerre-file, pour arrêter & faire ſerrer les Traineurs, c'eſt-à-dire les Soldats qui quittent leur rang pour demeurer derriere. Les fonctions des Lieutenans, & Soulieutenans ſont de veiller ſur la conduite des Sergens, & des Caporaux pour les tenir dans le devoir, & les faire pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire à la Compagnie. Pour cela il faut qu'ils ſe trouvent tous les jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la Garde, afin de voir ſi leurs armes ſont en état de tirer, & s'ils ſont bien fournis de poudre & de balle.

LIEUTENANT de la Colonelle eſt le ſecond Officier de la Compagnie Colonelle de chaque Regiment d'Infanterie, le Lieutenant de la Colonelle du Regiment des Gardes-Françoiſes jouit de la commiſſion de Capitaine, & tient rang de jour, & de date de ſa commiſſion. Tous les autres Lieutenans des Compagnies Colonelles des Regimens d'Infanterie, ſoit qu'ils ayent commiſſion ou non, tiennent rang de derniers Capitaines, ſoit dans le Corps où ils ſont, ſoit à l'égard des autres Régimens d'Infanterie.

LIGNE. En Géometrie, ce mot ſignifie une longueur ſans largeur. La *Ligne droite* eſt le plus court chemin d'un point à l'autre. La *Ligne courbe* eſt une ligne qui ne ſuit pas le plus court chemin d'un point à un autre. La *Ligne perpendiculaire* eſt une ligne droite, qui tombant ſur une autre ligne, n'incline pas plus d'un côté que d'un autre. *Lignes paralleles* ſont des lignes également diſtantes l'une de l'autre en toutes leurs parties, enſorte qu'étant prolongées à l'infini, elles ne ſe rencontroient jamais.

Il y a pluſieurs manieres de diviſer géométriquement une ligne droite en autant de parties égales que l'on voudra, mais la plus commode & la plus courte, eſt de ſe ſervir du compas de proportion.

LIGNE dans l'art Militaire, eſt pris en pluſieurs ſens.

LIGNE eſt la diſpoſition d'une Armée rangée en bataille qui fait un front, étendu ſur la longueur

d'une ligne droite, autant que le terrein le peut permettre, afin que par cette ſorte de ſituation ces différens Corps de Cavalerie & d'Infanterie ne puiſſent être coupés, ni chargés en flanc par l'ennemi.

Les Armées Ottomanes ſe rangent ordinairement ſur une ligne courbe, parce qu'étant fort nombreuſes, elles peuvent facilement enveloper l'ennemi par les cornes de cette eſpéce de croiſſant.

Nos Armées ſe mettent pour l'ordinaire ſur trois lignes, dont la premiere s'appelle Avant-Garde, la ſeconde Corps de bataille, la troiſiéme, qui eſt toujours plus foible, ſe nomme Corps de réſerve, ou Arriere-Garde. Chacune eſt diſpoſée de telle ſorte que ſes ailes ou ſes extrémités ſont toujours compoſées d'Eſcadrons, qui ſont quelquefois ſoutenus dans leurs intervalles par des pelotons d'Infanterie. Les Bataillons ſont au milieu de chaque ligne, quelquefois ils y ſont entremêlés parmi des Eſcadrons lorſque l'Armée eſt forte en Cavalerie.

Le terrein, qui dans chaque ligne ſépare ces différens Corps l'un de l'autre, eſt égal au front qui eſt occupé par chacun de ces mêmes Corps, afin de faciliter leurs mouvemens, & aller à la charge ſans confuſion. Mais les intervalles qui ſont entre chaque Bataillon, & chaque Eſcadron de la ſeconde ligne, doivent répondre directement au terrein, qui eſt occupé par les Eſcadrons & par les Bataillons de la premiere ligne, afin que ſi cette premiere ligne vient à être rompue & à plier, elle ne ſe renverſe pas ſur les corps de la ſeconde, & trouve un terrein propre à ſe rallier. Pour cette même raiſon on laiſſe environ cent cinquante pas de diſtance entre la premiere & la ſeconde ligne, & le double de ce terrein entre la ſeconde ligne, & la troiſiéme.

Il eſt bon de remarquer ici que juſqu'au ſeiziéme Siécle on ne s'eſt gueres ſervi du terme de *Ligne* pour déſigner l'ordre ſur lequel étoit miſe une Armée pour combattre.

Dans une Armée rangée ſur trois *Lignes*, la premiere s'appelloit Avant Garde, la ſeconde Corps de Bataille, ou Bataille tout court, & la troiſiéme Arriere-Garde. On ne s'exprime plus de cette maniere que pour une Armée qui eſt en marche.

LIGNE en matiere de Fortification, ſe prend en pluſieurs ſens. Si on travaille à faire un Plan ſur le papier, le mot ſignifie un trait tiré d'un point à un autre. Et ſur le terrein il eſt quelquefois pris pour un

foſſé bordé de ſon parapet, & quelquefois pour un arrangement de gabions ou de ſacs à terre, qui s'étendent en longueur ſur le terrein, pour s'épauler ou ſe couvrir contre le feu de l'ennemi.

LIGNE MAGISTRALE eſt le premier trait qui marque les faces, les flancs & les courtines d'un Corps de Place. On l'appelle ainſi, tant parce que c'eſt par elle qu'on commence la conſtruction d'un corps de la Place, que parce que renfermant la Place, tout ce qui eſt au-delà n'eſt que des dehors employés pour la défenſe de cette ligne.

Sur le papier on la trace plus groſſe, & quand le Corps de la Place eſt revêtu de maçonneries, on la met en rouge, couleur qu'on emploie pour déſigner les Ouvrages de maçonnerie.

LIGNE de défenſe eſt une ligne, qui repreſente le tir ou le cours de la balle des armes à feu, & particuliérement du mouſquet, ſelon la ſituation où il doit être pour défendre la face du baſtion. Cette ligne ſe diſtingue en *fichante* & en *raſante*.

LIGNE de défenſe *fichante* eſt une ligne tirée de l'angle de la courtine, juſqu'à l'angle flanqué du baſtion oppoſé, ſans toucher la face du même baſtion. Il n'y a jamais de ligne *fichante* qu'il n'y en ait auſſi une raſante, & la défenſe fichante ſuppoſe un ſecond flanc, c'eſt-à-dire une partie de la courtine, d'où la mouſqueterie peut tirer & porter dans la face du baſtion oppoſé. Elle doit être de la portée du mouſquet qui eſt ordinairement de 120. toiſes.

LIGNE de défenſe *raſante*, ou flanquante, eſt une ligne, qui étant tirée d'un certain point de la courtine, va raſer la face du baſtion oppoſé. Ce point de la courtine, d'où cette ligne eſt tirée, eſt l'angle même de la courtine quand il n'y a point de ſecond flanc; en ce cas elle doit être de 120. toiſes, & n'eſt point acccompagnée d'une ligne fichante, ce qui eſt la bonne conſtruction. Mais s'il y a un ſecond flanc, le point d'où la raſante eſt tirée ſe rencontre dans l'endroit de la courtine, d'où l'on commence à découvrir la face oppoſée, & alors la raſante eſt au-deſſous de 120. toiſes.

LIGNE d'approche, ou *ligne* d'attaque, eſt un travail, qui ſe fait par l'Aſſiégeant pour gagner à couvert le foſſé & le corps de la Place, & qui eſt de différente nature ſuivant la qualité du terrein où l'on s'attache. *Voyez* TRANCHÉE.

LIGNE de circonvallation eſt une *ligne*, ou un

foſſé que les Aſſiégeans font à la portée du canon de la Place, & qui régne autour de leur Camp afin d'en aſſurer les quartiers, contre les ſecours des Aſſiégés.

LIGNE de contrevallation eſt un foſſé bordé d'un parapet dont les Aſſiégeans ſe couvrent du côté de la Place pour arrêter les ſorties de la Garniſon, de ſorte que les Troupes qui font un ſiége, ſont poſtées entre la ligne de circonvallation & celle de contrevallation. Quand la Garniſon eſt forte, l'Aſſiégeant commence à remuer les terres par la contrevallation & la circonvallation ſe fait enſuite.

La mauvaiſe ſtructure des lignes, & le peu de ſoin qu'on a d'en conduire l'élévation par les régles d'un Profil bien dirigé, donnent au moins à l'ennemi autant de priſe pour l'entrée des ſecours, que les défauts qui ſe peuvent commettre dans l'exécution d'un ſiége.

C'eſt une des choſes à quoi les François manquent le plus. Les Eſpagnols ſont en cela bien plus ſoigneux. On ne voit point de lignes de leur façon, qui ne ſoient faites avec aſſez de précaution.

Celles qu'ils firent devant Arras, avoient aſſez de reſſemblance à celles que Céſar fit au ſiége d'Alexie. La ligne avoit ſon foſſé de treize à quatorze pieds de largeur ſur ſix à ſept de profondeur. Sur le bord du foſſé il y avoit une liſiere de terre, large de vingt pieds ou environ, toute percée de trous, eſpacés en echiquier de deux pieds de diamétre, ſur un pied & demi de profondeur, dans chacun deſquels il y avoit un Piquet qui ſortoit en pointe d'un demi pied hors de terre. Au delà de la liſiére étoit l'avant foſſé de cinq à ſix pieds, & par-delà une autre liſiére de trous piquetés comme la précédente.

La diſpoſition des *lignes* de circonvallation, & le ſoin de les diriger appartiennent à l'Ingénieur-Général, ou Directeur. On les appelle *lignes de circonvallation*, parce qu'elles environnent l'Armée qu'elles renferment entre-elles & la Place. C'eſt lui qui en doit régler les deſſeins, c'eſt lui, qui en faiſant le tour avec le Général doit lui montrer l'ordre qu'il en a conçu & lui expoſer là-deſſus ſes ſentimens, avec les raiſons, qu'il a de les propoſer. Le Général en ordonne ce qu'il juge à propos; enſuite de quoi le Directeur doit lui en preſenter différens Profils, pour en régler les élévations, lui faire entendre les bonnes & méchantes qualités des unes & des autres, & le tems néceſſaire à leur élévation.

Après qu'on a choiſi celui qu'il agrée le plus, il en

fait faire promptement des copies qu'il diſtribue aux autres Ingénieurs, entre leſquels il partage tout le circuit du Camp, ſe réſervant de viſiter le tout, & de leur montrer en gros le chemin qu'ils ont à faire tenir à la ligne.

Les ſecours que les Aſſiégeans peuvent appréhender, ſont de deux ſortes, grands & petits. J'appelle grands, ceux qui peuvent forcer les *lignes*, battre une Armée, ou du moins une partie. J'appelle petits ſecours, tous ceux qui n'étant pas aſſez forts pour forcer la *ligne*, ni battre un Quartier, ſont contraints de chercher les moyens d'entrer furtivement dans la Place. Toutes les précautions à prendre contre eux doivent ſe régler ſur la connoiſſance que l'on aura des uns & des autres. Si l'ennemi eſt aſſez fort pour qu'il y ait lieu de craindre qu'il attaque ouvertement les *lignes*, il n'y a point de doute qu'il ne faille les faire avec toute la circonſpection poſſible. C'eſt pourquoi, celui qui en eſt chargé doit obſerver en les traçant.

I. D'occuper toutes les hauteurs qui pourroient être nuiſibles en ne les occupant pas.

II. De ne point laiſſer d'enfoncement conſidérable, ni de cavin à la portée du mouſquet des *lignes*, qui n'en ſoit plongé & découvert.

III. D'éviter, & même de fuir tous les commandemens, qui pourroient plonger la Place-d'Armes, ou le derriere de la *ligne*.

IV. De profiter de tous les rideaux, cavins, marais, riviéres, ruiſſeaux, bois, rochers, *&c.* qui pourroient être avantageux à la ligne ou abreger le travail.

V. De faire toujours les ſorties entre deux rédans, au milieu d'une courtine commode pour le Camp, & d'une ouverture propre à paſſer au moins huit chevaux de front, de les fermer de bonnes barrieres, & de les couvrir toujours par de grands rédans détachés, faits en forme de demi-lune.

VI. De ne point s'attacher trop ſcrupuleuſement à ſuivre la paralléle du campement; mais de s'écarter, & de ſe reſſerrer, tantôt plus tantôt moins ſelon que l'avantage de l'aſſiette du terrein ſe preſentera plus ou moins favorable.

VII. De ne jamais faire d'avant-foſſé aux lignes, parce qu'il ſert d'entrepôt à l'Ennemi, qui tâche toujours de le gagner, afin d'y reprendre haleine & d'en partir pour s'attacher à la ligne, coup d'autant plus dangereux, que la diſtance en étant plus petite, il en a bientôt franchi l'eſpace.

VIII. D'obſerver les eſpaces du Camp à la *ligne*; qui doit être d'environ 100. ou 120. toiſes, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Eſcadrons néceſſaires à la défenſe, & laiſſer derriere eux un eſpace aſſez grand pour le paſſage des Troupes qui auront à porter leur ſecours ailleurs.

Les courtines ſeront de 70. toiſes, les gorges des rédans de 30. & les faces de 25. moyennant quoi la diſtance de la pointe d'un rédan à l'autre, ſera à peu près de 100. toiſes; c'eſt-à-dire, de la vraie portée dont il faut être, pour que la mouſqueterie puiſſe être d'un grand effet.

Après les *lignes* tracées on en diſtribue le travail aux Troupes, à proportion de la force des Regimens, avec un petit avis qui marque ſommairement l'inſtruction de ſon élévation: après quoi les Ingénieurs tiennent la main à la faire exécuter, chacun dans le quartier qui lui eſt commis.

L'excavation du foſſé doit toujours être proportionnée à la ſolidité du parapet de la ligne. Il peut avoir 15. pieds, 16. ou 18. de largeur, par le haut ſur 6. ou 7. & demi de profondeur, taluant de côté & d'autre du tiers de la largeur, ou d'un talus égal à la hauteur. Mais quand pour faire ledit foſſé plus grand, on jette un peu de terre ſur l'extérieur en la repandant bien, cela ne fait aucun mal.

Pour donner du profil au parapet de la *ligne*, il eſt néceſſaire de faſciner les terres & de les bien arranger. Toutes ſortes de bois ſont propres à cela, ſans en excepter les plus petites branches, parce que l'on ne prétend pas faire un ouvrage de longue durée. Au défaut du bois ordinaire, on peut ſe ſervir de fougére, de genêt, d'épines, de ronces, de toute ſorte de paille, & même de fumier, qu'on arrange par lits comme des faſcines.

Il faut autant que faire ſe peut, deux ou trois banquettes aux parapets, & même plutôt trois que deux, parce que la *ligne* qui en ſera plus élevée, & par conſequent plus propre à recevoir une fraiſe, d'un accès plus difficile à l'Ennemi, couvrira beaucoup mieux les Troupes qui ſeront derriere, & notamment la Cavalerie, qui ſans cela ſeroit peut-être obligée de faire des épaulemens. Un travail propoſé de cette hauteur épargne les épaulemens, ſuprime les avant-foſſés, dont le travail ſurpaſſe de beaucoup ce petit ſurcroit d'élévation.

Il faut toujours, s'il eſt poſſible, fraiſer les *lignes*,

en quelque pays que ce ſoit, parce que la fraiſe eſt très-bonne à oppoſer à l'ennemi. C'eſt le meilleur expédient pour empêcher l'inſulte des travaux de terre, & celui qui coûte le moins. Aux endroits où les bois ſont rares, on peut fraiſer avec des épines qu'on coupe juſtement de la longueur des fraiſes. Au reſte il y a peu de Places, dont les environs ne ſoient garnis de bois, de haies, ou de buiſſons, & il y a peu de ſiéges où la fraiſe ne puiſſe être en uſage, quand on veut s'en donner la peine.

Une *ligne* doit être paliſſadée. Une paliſſade ne lui eſt pas moins néceſſaire qu'un foſſé. La moins défectueuſe de toutes eſt celle que l'on plante vers la Campagne à 8. toiſes du foſſé, à laquelle on donne 5. pieds de haut, qu'on incline de trois pieds vers l'ennemi.

On emploie ordinairement 8. 9. ou 10. jours tant à la façon des lignes pour les bien faire qu'aux apprêts du Parc, à l'arrivée des Païſans & des munitions, & à ſe préparer pour l'ouverture de la tranchée. La diligence avec laquelle elles ſe font, ne permet pas qu'on y puiſſe apporter grande façon.

Autrefois on attachoit aux lignes des Redoutes & des Forts, les uns quarrés, les autres triangulaires, les autres à étoiles, *&c.* Mais ces ſortes d'ouvrages, qui d'ailleurs n'étoient pour la plupart que des colifichets, plus mauvais ſur le terrein, qu'ils ne paroiſſoient beaux ſur le papier, étoient extrêmement dangereux, parce que l'ennemi s'en étant emparé, battoit les lignes de revers, & qu'il n'étoit pas facile de l'en chaſſer à cauſe de l'avantage & de la hauteur du terrein, où on les conſtruiſoit: c'eſt pourquoi l'on ne fait aujourd'hui des Redoutes qu'aux endroits éloignés de la ligne, qu'on veut occuper, & s'ils ſont aſſez grands pour y conſtruire des Forts, on les fait toujours ſelon les régles d'une bonne fortification, leur donnant une figure ou quarrée, ou pentagonale ou hexagonale, à proportion de la grandeur du terrein, mais avec des dimenſions plus petites que celles des grandes fortifications.

On met autour des lignes de petits Corps de Garde de diſtance en diſtance, & aſſez près pour que les ſentinelles puiſſent s'entreparler. On les augmente ou on les diminue, ſelon que l'ennemi s'approche, ou s'éloigne de quelque côté. On met auſſi de ſemblables Gardes à la tête du Camp, chez les Officiers Généraux, aux vivres & au canon.

Les lignes doivent être ordinairement paralléles au

Camp, mais ſi la diſpoſition du terrein demande qu'on s'en approche, ou qu'on s'en écarte en quelques endroits, il ne faut pas s'en mettre en peine, & l'on ne doit alors penſer qu'à tourner de ſon côté tous les avantages, en s'emparant des hauteurs ou commandemens, s'ils ſont à portée, ou s'y faiſant des Redoutes, s'ils ne le ſont pas, & en ne laiſſant aux environs aucun endroit bas & enfoncé où le mouſquet ne puiſſe plonger.

Voilà quelles ſont les lignes qui peuvent s'oppoſer aux grands ſecours. Pour ce qui eſt de celles qui ſe font contre les petits, on doit avoir les mêmes égards pour les tracer excepté que l'on peut faire leurs redans plus petits de même que leur foſſé & leur parapet.

Quand la Garniſon de la Place eſt forte, on fait des Redoutes entre la Place & le Camp, pour empêcher l'effet des ſorties, & pour ſervir de retraites aux Fourrageurs & à ceux qui vont du Quartier à l'autre. Mais ſi la Garniſon étoit en état d'enlever un Quartier, ou de ſe ſaiſir de quelque endroit de la ligne pour faire entrer un ſecours, on feroit alors du côté de la Place & à la portée du canon des Lignes, qu'on nomme de *contrevallation*, & qui renferment le Camp entre-elles & celles de circonvallation. Elles doivent être éloignées du Camp d'environ 200. toiſes. Leur foſſé doit avoir 10. pieds de largeur par le haut & 3. par le bas, ſur 5. pieds de profondeur. Les terres qu'on en tire forme le parapet qui eſt tourné du côté du Camp. On y fait des redans un peu plus petits avec des portes, & des barrieres de même qu'aux autres Lignes, obſervant de profiter de tous les avantages du terrein, & de mettre des redoutes ſur les hauteurs, où l'on ne peut faire paſſer la *contrevallation*.

LIGNE équinoxiale, ou ſimplement la ligne : c'eſt un grand cercle que le ſoleil décrit d'Orient en Occident environ le 21. Mars, & le 21. Septembre dans une partie du Ciel, qui eſt également éloignée des deux Poles. Cette ligne eſt le terme, d'où l'on commence à compter les Latitudes, & ſous la ligne il n'y a aucune élévation de Pole, car les deux Poles y ſont toujours dans la circonférence de l'Horizon. On baptiſe, comme je l'ai dit ailleurs, les perſonnes, qui paſſent pour la premiere fois ſous la ligne.

LIGNE ou cordeau de la ſonde, terme de marine, *voyez* SONDE.

LIGNE eſt auſſi la diſpoſition des poſtes d'une Armée navale le jour d'un combat. Car l'ordre de ba-

taille eſt de ranger autant qu'on peut tous les Vaiſſeaux ſur la longueur d'une ſeule ligne, tant pour conſerver l'avantage du vent, & courir tous un même bord, qu'à cauſe que les Vaiſſeaux, qui ſeroient mis par files, les uns derriere les autres, ne pourroient tirer leurs bordées, que ſur ceux de leur parti. Ainſi l'avant-garde, le corps de bataille, & l'arriere-garde ſe mettent ſur une même ligne, quand les Eſcadres, & les Diviſions ſont unies. On dit: Garder la *ligne*, venir à ſa *ligne*, ſe rendre ſur ſa *ligne*.

LIGNE de l'eau, ou flotaiſon, c'eſt l'endroit du bordage, où l'eau ſe vient terminer, quand le Bâtiment a ſa charge, & qu'il flotte.

LIGNES d'amarrages, en terme de marine, ſont des cordes qui ſervent à lier, & arrêter le cable dans l'arganeau, & à renfoncer & aſſurer les hanſieres, & les manœuvres. Les rabans, rides & garcettes ſont *lignes* d'amarrage.

LISSE, terme de marine, eſt un aſſemblage de longues, & de groſſes piéces de bois, miſes bout à bout l'une de l'autre dans le corps du bordage, en façon de ceinture pour faire la liaiſon des membres & des piéces de charpenterie, qui forment le corps du Bâtiment. Les *liſſes* ſont poſées paralleles les unes aux autres.

LISSE de Hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, eſt le dernier des beaux de l'arriere, qui fait l'affermiſſement de la poupe, & qui doit être élevée à la hauteur du feuillet des ſabords de la ſainte Barbe, deux ou trois pieds au-deſſus de l'étambord. Sa longueur eſt à peu près des deux tiers du maître beau.

LISSOIR ſe dit d'un aſſemblage de pluſieurs tonneaux attachés enſemble, dans leſquels on met la poudre deſtinée pour la chaſſe, & qui tournant par le moyen d'un moulin, la remuë de maniere qu'elle devient luſtrée & plus ronde, & d'un grain plus égal que la poudre de guerre.

LIT de vent, ou vent de bouline, terme de marine, eſt un air de vent diſtant du lieu de la route par un intervalle de cinq à ſix rumbs.

LOF, en terme de marine eſt une moitié du vaiſſeau, conſiderée par une ligne, qui le diviſeroit également de prouë à poupe, laiſſant une moitié à ſtribord du grand mât, & l'autre moitié à bas bord.

Aller au *Lof* ou à la bouline, c'eſt aller au plus près du vent, chercher l'avantage du vent; être au *lof*, c'eſt être au vent, être ſur le vent pour ſe maintenir;

tenir le *lof*, ou ſe tenir au *lof*, c'eſt garder le vent ; ſerrer le vent, prendre le vent de côté.

Au *lof*, terme de commandement pour dire qu'on aille au plus près du vent, qu'on le maintienne, & qu'on en cherche, ou conſerve l'avantage.

LOGEMENT d'un homme de guerre eſt la place qu'il occupe chez le Bourgeois, ou dans des Caſernes.

L'origine des logemens, & uſtenſiles des Gens de guerre remonte à Louis XII. en 1498. comme il paroît par une Ordonnance de ce Prince donnée le 20. Février 1514.

Louis XIV. en 1665. ordonna que les Garniſons, qui auront été reglées, ne fuſſent point changées, ſi ce n'eſt par ſes ordres exprès ; & voulut que les Maires, & Echevins de Villes, les Syndics, ou principaux Habitans à leur défaut procéderoient en toute diligence, lors de l'arrivée des Troupes, à leurs logemens avec égalité & conſcience, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms.

Par une autre Ordonnance de Louis XIV. en 1675. les Troupes, qui marchent doivent donner avis deux ou trois heures par avance de leur arrivée, dans les villes, & lieux, où elles ont à loger ; & les Officiers de ville, ou principaux Habitans ſont obligés de ſe tenir prêts pour en faire une revuë exacte. Il leur eſt enjoint de ne paſſer que les préſens, & effectifs, tant Officiers que Gendarmes, Cavaliers, Dragons, ou Soldats. Par une troiſiéme Ordonnance de Louis XIV. en 1684. les Intendans ſont déclarés Juges ſouverains pour ce qui concerne le logement des Gens de guerre.

LOGEMENT d'un homme de guerre en campagne ſont des baraques, des hutes, & des tentes. Dans un campement le terrein qu'il faut pour loger une Compagnie de cent Maîtres, doit avoir 70. pieds de front, & 200. de hauteur.

Pour le *logement* d'une Compagnie d'Infanterie, il faut un terrein, qui ait 55. pieds de front, & 200. pieds de profondeur.

Une Armée dans ſes *logemens* doit choiſir des poſtes avantageux, & ſe couvrir avec des charrettes, des paliſſades, & d'autres choſes ſemblables, ſe poſter en lieux, où l'Ennemi ne puiſſe l'enveloper, lui ôter l'eau, le pâturage, le bois, les vivres, & les munitions, & avoir toujours un paſſage ouvert derriere, ou à côté, pour la conduite des choſes néceſſaires.

Le Turc en campagne loge ſans ſe fortifier dans ſon

camp, parce qu'il ne peut enfermer tout ſon monde dans ſes lignes, qu'il ſe fie en ſes forces, qu'il n'auroit pas aſſez d'Infanterie pour garder des lignes de ſi grande étenduë.

Il cherche les rivieres, parce qu'il lui faut beaucoup d'eau pour de ſi nombreuſes Armées, ou il envoie devant creuſer des puits.

Il a ſes Corps de garde de cinq à ſix mille chevaux avec des patrouilles, qui font la ronde, & d'autres Corps, toujours prêts à courir au moindre bruit, & qui ne s'éloignent jamais du camp. Ainſi ils peuvent raſſembler en très-peu de tems, quinze à dix-huit mille chevaux.

LOGEMENT d'une attaque eſt un travail que l'on fait dans un Poſte dangereux pendant les approches d'une Place, comme ſur un chemin couvert, ſur les terres des dehors, ſur une bréche, dans le fond d'un Foſſé, & par tout où il eſt beſoin de ſe couvrir contre le feu de l'ennemi, ſoit par des hauteurs de terre, par des ſacs à terre, des bariques, & des gabions remplis de terre, des paliſſades, des ballots de laine, des faſcines, des mantelets & généralement, par tout ce qui peut aſſurer, & couvrir des Soldats dans un terrein, qu'ils veulent conſerver après l'avoir gagné.

D'ordinaire on arbore le Drapeau ſur le *logement* auſſi-tôt qu'il eſt en défenſe. Quand un *logement* eſt battu du canon de l'ennemi, on eſt obligé de l'abandonner. On fait un *logement* ſur le chemin couvert avec des Gabions remplis de terre, & des madriers deſſus, qui forment une galerie.

LONDRE, terme de marine, eſt un Bâtiment de basbord en façon de Galere, mais d'une conſtruction plus matérielle, & plus peſante à la rame. Il n'a ni rambade, ni couradoux, mais au lieu de château de proué, & de rambade, on y met un parapet pliant, qu'on ôte à volonté. Il y a des *londres* de différente capacité. Les plus grands ſont à vingt-cinq bancs par bande, & tous ſont mâtés comme les Galeres, & comme les Saïques, & Marſilianes: mais ils portent des voiles latines, & en cela ils différent des Marſilianes, & des Saïques, qui ont des voiles quarrées. Ils ont une eſpéce de parapet percé en ſabords pour de petites piéces de canon, ou pour des pierriers, mais ils ne ſervent qu'à porter des marchandiſes.

LONGITUDE eſt la diſtance entre le premier méridien, & quelque lieu particulier, ce qui ſe compte

depuis un dégré, juſqu'à trois cens ſoixante, qui ſont le cercle entier, & déterminent le circuit du globe terreſtre, à le prendre de l'Occident à l'Orient. Car le premier méridien eſt établi à l'occident abſolu, c'eſt-à-dire, à la partie du globe terreſtre la plus reculée vers l'occident; & de ce premier meridien, comme d'un terme, on commence à compter la *longitude* en tirant vers l'orient: de ſorte que plus un lieu eſt oriental au reſpect d'un autre, plus il a de *longitude*.

Juſqu'à préſent l'art de la navigation eſt imparfait, à cauſe qu'on n'a pu trouver le ſecret d'aſſurer les longitudes terreſtres. Car le mouvement du ciel qui ſe fait en 24. heures de l'orient à occident ne laiſſe aucun terme fixe, d'où l'on puiſſe commencer à compter la *longitude*. Il n'en eſt pas de même de la *latitude*, qui eſt aiſée à fixer par les hauteurs méridiennes des aſtres, car le pole, le méridien, & l'équateur ſont des termes fixes dans le ciel. De ſorte qu'un vaiſſeau peut bien aſſigner le lieu, où il eſt arrivé du Nord au Sud, mais il ne le peut faire en allant de l'Eſt, à l'Oueſt.

Pour établir les *longitudes* on s'eſt voulu ſervir des Eclipſes de la Lune. Par exemple, ſi à Veniſe on compte dix heures du ſoir quand une Eclipſe commence, & que dans ce même inſtant quelques Aſtronomes qui l'obſerveront à la Rochelle, trouvent qu'il ſoit onze heures dans cette derniere ville, ces deux ports de mer différeront entre eux de quinze degrés de *longitude*, donnant quinze degrés pour une heure de tems, & le port de la Rochelle, où l'on comptera le plus grand nombre d'heures ſera plus occidental que Veniſe, parce qu'on y aura vu plus tard le commencement de l'Eclipſe; de ſorte qu'on y comptera moins de *longitude* qu'à Veniſe. Mais cette voie des Eclipſes eſt incertaine, parce que les meilleurs Obſervateurs n'ont jamais pu convenir entr'eux du véritable inſtant, que l'Eclipſe a commencé, non plus que de l'inſtant du milieu de ſa durée, & encore moins de ſa fin.

Les Pilotes ont une pratique plus ſure en ſe ſervant de deux ou trois horloges, ou poudriers, ou bien de deux ou trois bonnes montres afin qu'un inſtrument rectifie l'autre. Pour cet effet quand les Pilotes ſortent d'un port, ils obſervent qu'elle heure on y compte, & le marquent ſur leurs montres, qui demeureront par ce moyen toujours montées pour ce lieu là.

Quand ils ſont arrivés dans quelque autre port, s'ils

trouvent qu'il y ſoit midi, ſoit en prenant hauteur ou par quelque autre voie, ils verront en même tems par leurs montres s'il eſt auſſi midi dans le lieu, d'où ils ſont partis ; & quand cette conformité ſe rencontre, le dernier port, & le lieu, d'où on eſt parti, ſont ſous le même méridien, & ont la même *longitude*.

Mais s'il eſt midi dans ce port, & que les montres marquent qu'il eſt ſeulement onze heures & demie dans le lieu du départ, ce lieu du départ ſera plus oriental que le port, & leur *longitude* differera de trente minutes, qui répondent à une demiheure, ainſi le lieu du départ aura plus de *longitude*.

Mais au contraire, ſi lorſqu'il eſt midi dans le port, on trouve par les montres qu'il ſoit midi & demi dans le lieu du départ, le port ſera plus oriental, & aura plus de longitude, que le lieu du départ, & cette différence ſera de ſept dégrés trente minutes. Il n'y a rien de plus abſurde, que de voir que dans les Relations de certains Voyageurs la *longitude* y eſt marquée, ſur-tout lorſqu'ils ne ſpécifient point quel eſt leur premier méridien, & s'il eſt fixé dans le lieu du départ.

LOVER un cable, terme de marine, c'eſt mettre un cable en rond en forme de cerceaux, quand on le range pour le tenir paré, ou prêt à le filer pour le moüillage.

LOUP des Anciens étoit un ferrement fait en façon de tenailles avec laquelle machine ils attiroient les beliers, & les rompoient par le milieu.

LOUVIER, ou LOVOYER, en terme de marine, eſt courir pluſieurs bordées, ou faire pluſieurs routes, tantôt à ſtribord, tantôt à basbord, en portant quelque tems le cap d'un côté, & en le revirant enſuite, & le portant d'un autre : ce qui ſe pratique, quand on a le vent contraire, & qu'on veut chicaner le vent, & maintenir un vaiſſeau dans le parage, où il eſt, afin de ne ſe pas éloigner de la route. Il n'y a point de bâtiment, qui louvie mieux que la *Hourgue*.

LOUVIER ſur onze pointes, quand on va à la bouline, ou qu'on tient le lit du vent, c'eſt conduire le vaiſſeau ſur un air de vent, qui ſoit éloigné du vent de la route par un intervalle d'onze traits, ou pointes de compas, en ſorte que cet air de vent s'approche du lieu de la route par un intervalle de cinq traits de vent, ou de ſix traits, en comptant pour un trait celui ſur lequel on navige. Par exemple, ſi le lieu de la route eſt à l'Eſt, le vent d'Oueſt ſera le lieu de la droite route : mais ſi le vent ſe fait Nord-Eſt quart au

Nord, ou bien Sud-eſt quart au Sud, le vaiſſeau, qui ſera porté par l'un ou l'autre de ces deux vents, *louviera* ſur onze pointes.

LOXODROMIE, ou COURSE OBLIQUE, eſt une ſcience, qui par un calcul géométrique enſeigne à trouver ſur mer le lieu, où le vaiſſeau eſt arrivé en donnant pour fondement du calcul les rumbs de la route, & le chemin que le vaiſſeau a fait. De ſorte que ce que le pointage des cartes ne donne que méchaniquement, la *loxodromie* le donne avec plus d'exactitude. Ce calcul ſe fait par des tables, ou ſupputations diviſées, & diſtribuées en pluſieurs colonnes, qui portent en tête les rumbs de vent. La longitude, la latitude, & le chemin, qu'a fait le vaiſſeau.

LUMIERE des piéces d'Artillerie, des armes à feu, & de la plupart des artifices, eſt le trou, par où l'on y donne le feu. Une des choſes, à laquelle on fait plus d'attention dans la fabrique du canon eſt la *lumiere*. C'eſt par là que la plupart des canons ſont rendus inutiles, parce qu'après avoir tiré pluſieurs coups la *lumiere* s'élargit, & fait par ce moyen diminuer l'effort de la poudre par ſa trop grande évaporation. C'eſt pourquoi on y apporte toutes les précautions poſſibles.

Le trou de la *lumiere* ſe fait de différentes façons. Les plus ſimples, & les plus commodes ſont ceux, dont on uſe préſentement dans toutes les piéces de canon, & dont l'ouverture eſt proportionnée à la groſſeur, & épaiſſeur de la piéce.

LUNETTE ſont des envelopes qui ſe font dans le foſſé au-devant de la courtine. Elles ſont compoſées de deux faces, qui compoſent un angle rentrant, & ſe conſtruiſent ordinairement dans les foſſés pleins d'eau, pour y faire l'effet d'une fauſſe braie, & en diſputer le paſſage. Leur Terreplain eſt un peu élevé au-deſſus du niveau de l'eau, & n'a que douze pieds de largeur, avec un parapet, large de trois toiſes, qui regne au-deſſus, ce qui fait cinq toiſes pour la largeur de toute la *lunette*.

LUNETTE. Il y a de petites, & de grandes *lunettes*.

Pour conſtruire les petites *lunettes* on fait aux angles rentrans formés par la contreſcarpe du grand foſſé, & par celle du foſſé de la demi-lune, prenez ſur les demi-gorges de l'angle rentrant quinze toiſes, deſquelles extrémités à l'ouverture de 20. toiſes décrivez des arcs, qui ſe coupant en un point donneront

les

les deux faces, autour deſquelles mettez un foſſé de ſix toiſes.

Cet ouvrage n'a point de rempart, c'eſt-à dire, que ſon terrein eſt au niveau du chemin couvert. On y met ſeulement un parapet, & une banquette à l'ordinaire pour pouvoir enfiler l'ennemi dans le chemin couvert.

Pour conſtruire les grandes *lunettes*, ou contregardes, prolongez les deux faces de la demi-lune au-delà de la contreſcarpe, ſur laquelle vous prendrez trente toiſes pour la face de votre contre-garde, & ſur l'angle de la contreſcarpe formé par le grand foſſé & celui de la demi-lune portez quinze toiſes, enſuite ces lignes.

Le rempart & le parapet ſont de même qu'à la demi-lune, ils ſont ſeulement plus bas de trois ou quatre pieds. Au milieu de ces *lunettes* on fait un retranchement parallele à la face. Il eſt compoſé d'un rempart & d'un parapet, qui ſe joint à celui de la grande face, & ſon foſſé, qui ſe joint à celui de la demi-lune a environ trois toiſes. Le foſſé des *lunettes* eſt comme celui de la demi-lune

On ajoute auſſi quelquefois devant ces contregardes une petite *lunette* entre ces deux faces, poſées ſur l'angle rentrant de ſa contreſcarpe, dont les demi-gorges peuvent avoir dix toiſes & les faces douze, ſon foſſé eſt environ ſix toiſes.

On peut ſe paſſer de faire des places d'armes aux deux angles rentrans de la contreſcarpe, qui ſont aux côtés de cette *lunette*.

M

MACHE-MOURE terme de Marine, eſt le debris d'un biſcuit égrené, & réduit en miettes. Par un Réglement du Roi, il eſt ordonné que le morceau de biſcuit qui ſera de la groſſeur d'une noiſette, ne pourra être réputé *Mache moure*, & ſera delivré à l'Equipage avec le reſte de leurs portions.

MACHINES de guerre des Anciens. Avant l'invention des armes à feu, étoient toutes les pieces qui ſervoient à renverſer & à ruiner les défenſes des Ennemis, & qui facilitoient la ſurpriſe de leurs Places. Parmi les Nations belliqueuſes on ſe ſervoit pour prendre une Place, de Tortuës, de Beliers, de Faulx, de Vignes, de Mantelets, de Muſcules, de Tours.

On conſtruiſoit la *Tortuë* avec des membrures & des madriers. On la garantiſſoit du feu, en la revêtiſſant

de cuirs cruds, de couvertures de poil, ou de pieces de laine Elle couvroit une poutre, armée à l'un de ſes bouts d'un fer crochu, pour arracher les pierres de la muraille.

On donnoit le nom de *Faulx* à cette poutre, à cauſe de la figure de ſon fer; ou bien on la garniſſoit de fer à cette tête, & on l'appelloit *Belier*, ſoit parce qu'elle abattoit les murailles par la dureté de ſon front, ſoit parce qu'elle reculoit à la façon des vrais Beliers, pour fraper enſuite avec plus de force.

La *Tortuë* a auſſi tiré ſa dénomination de ſa reſſemblance avec l'animal de ce nom. Comme tantôt il retire & tantôt il avance ſa tête, de même cette machine fait rentrer & reſſortir ſa poutre pour heurter plus ſolemnellement.

Les Anciens appelloient *Vignes* des galeries d'approche. On compoſoit cette machine d'une charpente legere: on lui donnoit 7. pieds de haut, 8. de large, ſur 16. de long, avec un double toit de planches & de claies. Ses côtés ſe garniſſoient d'un tiſſu d'oſier impénétrable aux coups de pierres & aux traits, & de crainte de feu, on couvroit le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine. On joignoit de front pluſieurs de ces Machines, ſous leſquelles les Aſſiégeans s'avançoient à couvert au pied des murailles pour les ſapes.

Les *Mantelets* étoient faits d'une charpente ceintrée, & couverte d'un tiſſu d'oſier, qu'on garniſſoit de peaux fraîches, ou de pieces de laine. On les conduiſoit où l'on vouloit, comme des chariots, par le moyen de trois petites roues placées, l'une au milieu ſur le devant, & les autres ſur le derriere aux deux extrémités.

Les Aſſiégeans approchoient ces Mantelets des murailles, & de deſſous ce couvert, ils dérogeoient les Aſſiégés des remparts à coups de fléches avec la fronde ou des traits, pour faciliter l'eſcalade.

Le *Cavalier* étoit une terraſſe qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la Place.

On nommoit *Muſcules* de petites machines ſous leſquelles les Aſſiegeans combloient le foſſé de la Place avec des pierres, de la terre, & des faſcines qu'ils y portoient. Elles conſolidoient & applaniſſoient le terrein, afin que les Tours ambulantes puſſent approcher de la muraille ſans obſtacles. On les appelloit *Muſcules*, du nom d'un petit poiſſon de mer.

Comme ce poiſſon ſert de guide aux Baleines, & leur eſt continuellement utile malgré ſa petiteſſe, de même ces petites machines deſtinées au ſervice des grandes Tours, marchoient devant elles pour leur ouvrir le paſſage, & leur frayer les chemins.

Les *Tours* étoient de grands bâtimens aſſemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec ſoin de peaux cruës ou de couvertures de laine, pour garantir un ſi grand ouvrage des feux des Ennemis. Leur largeur ſe proportionnoit ſur la hauteur, quelquefois elles avoient trente pieds en quarré, quelquefois quarante ou cinquante; mais leur hauteur excédoit les murs & les tours de pierre les plus élevées.

Elles étoient montées avec art ſur pluſieurs rouës, dont le jeu faiſoit mouvoir ces prodigieuſes maſſes. La Place étoit dans un danger évident, quand la Tour étoit une fois jointe aux murailles. Ses étages ſe communiquoient en dedans par des échelles, & elle renfermoit differentes machines pour prendre la Ville.

Dans le bas étage étoit un Belier pour battre en bréche. Le milieu contenoit un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont pouſſé en dehors ſe plaçoit tout d'un coup entre la Tour & le haut du mur, & faiſoit un paſſage aux Soldats pour ſe jetter dans la Place. Le haut de la Tour étoit encore bordé de combattans armés de longs épieux, de fléches, de traits & de pierres, pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en étoit venu-là, la Place étoit bientôt priſe.

Les Tours une fois jointes aux murailles, les Frondeurs avec les pierres, les Archers, les Manubaliſtains, les Arbalêtriers avec des fléches, & en général les gens de traits à coups de plombées, & d'autres Armes de jet, délogeoient les Aſſiégés du rempart, & auſſi-tôt on deſſoit les échelles. Mais ils étoient ſouvent précipités du haut en bas.

Les Aſſiégeans ſe ſervoient auſſi d'autres moyens pour emporter une Place. C'étoient la *Harpe*, ou Pont à cordes; l'*Exoſtre*, ou Pont à couliſſes, & le *Tollenon*, ou Baſcule.

La *Harpe* étoit une eſpéce de Pont levis, ainſi appellé de ſa reſſemblance avec l'Inſtrument de ce nom. Ce Pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la Tour, avoit comme la Harpe des cordes qui l'abaiſſoient ſur le mur par le moyen des poulies, & auſſi-tôt des Soldats ſortoient de la Tour pour ſe jetter ſur les remparts par ce paſſage.

L'*Exoſtre* étoit ce même Pont dont on a parlé plus haut, qu'on pouſſoit en avant du corps de la Tour ſur la muraille.

Le *Iollenon* étoit une baſcule faite avec deux grandes pieces de bois, l'une plantée bien avant en terre, & l'autre qui étoit plus longue, attachée en travers au ſommet de la premiere, & dans un tel point d'équilibre, qu'en abaiſſant une de ſes extrémités l'autre s'élevoit. On attachoit à l'un des bouts de cette poutre une eſpéce de caiſſe d'oſier ou de bois, où l'on mettoit une poignée de Soldats, & en abaiſſant l'autre bout on les élevoit, & on les portoit ſur les murailles.

Aux Machines d'attaque dont on vient de parler, les Aſſiégés en oppoſoient d'autres, qui étoient les *Balliſtes*, les *Onagres*, les *Scorpions*, les *Arbalêtes*, les *Fuſtibales*, les *Frondes* & les *Fléches*.

La *Balliſte* ſe bandoit avec des cordes de nerfs, & plus elle étoit longue, plus elle pouſſoit loin les traits, ſur-tout ſi elle étoit faite ſelon les proportions de l'Art, & ſervie par d'habiles gens qui en avoient étudié auparavant la portée, elle perçoit tout ce qu'elle frapoit.

L'uſage de l'*Onagre* étoit de jetter des pierres, & ſelon qu'il étoit grand, & que ſes cordes de nerfs étoient groſſes, il pouſſoit des corps plus ou moins peſans, mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux Machines étoient les plus terribles de toutes. Par rapport à l'Onagre, les maſſes qu'il lançoit étoient d'un poids à écraſer non-ſeulement les hommes & les chevaux, mais à briſer auſſi les Machines des Ennemis.

Ce que les Anciens appelloient *Manubaliſte*, s'étoit appellé auparavant *Scorpion*, parce que cette Machine tuoit avec des dards minces & déliés. Le *Fuſtibale*, l'*Arbalête* & la *Fronde* étoient des Armes, dont même on n'a perdu l'uſage parmi nous que depuis l'invention de la poudre; & pluſieurs Peuples d'Orient s'en ſervent encore.

Pour réſiſter aux Beliers & aux Faulx les Aſſiéges faiſoient deſcendre avec des cordes des matelats, des couvertures de laine le long de la muraille, aux endroits où le Belier battoit en bréche pour en amortir la violence. D'autres ſaiſiſſoient les Beliers avec des nœuds coulans, les tiroient obliquement du haut du mur à force de bras, & les renverſoient avec leurs Tortuës.

Pluſieurs attachoient à des cordes un fer dentelé, fait en maniere de pince, qu'on appelloit *Loup*, avec leſquels ils accrochoient le Bélier, le renverſoient, ou le

ſuſpendoient, de façon qu'il ne pouvoit plus agir.

Quelquefois les Aſſiégés rouloient du haut des murs des colonnes & des maſſes de pierre ou de marbre ſur les Beliers pour les rompre. Si malgré cela, le Belier ouvroit la muraille, & y faiſoit bréche, ce qui arrivoit ſouvent, la ſeule reſſource qui reſtoit aux Aſſiégés étoit de démolir les maiſons, de conſtruire un autre mur en dedans, & de tâcher de faire périr les Ennemis ſur le rempart, s'ils entreprenoient de forcer.

Pour mettre le feu aux Tours mobiles, les Aſſiégés faiſoient une ſortie avec des Troupes d'élite, & après avoir repouſſé l'Ennemi, ils arrachoient les cuirs qui couvroient la Tour, & y mettoient le feu : mais ſi la Garniſon n'oſoit pas riſquer une ſortie, on lançoit avec de grandes Baliſtes des *Marteaux* ou des *Phalariques*, qui perçoient les peaux & les couvertures, & portoient le feu dans le bois.

Les *Marteaux* étoient une ſorte de fléches ardentes, qui mettoient le feu par tout où elles pouvoient s'attacher.

La *Phalarique* étoit une eſpéce de lance armée, qu'on entortilloit d'étoupes pleines de ſoufre, de bitume, de réſine, & d'huile incendiaire. Ce trait lancé par les Baliſtes perçoit les couvertures des Tours, s'attachoit au corps de la Machine, & la brûloit ſouvent.

On faiſiſſoit encore les momens que les Aſſiégeans n'étoient point ſur leurs gardes, on deſcendoit avec des cordes des hommes qui portoient de la lumiere dans des lanternes, & on les remontoit de même, après qu'ils avoient mis le feu aux Machines.

Les Aſſiégés pour n'être point commandés & écraſés par une Machine ſupérieure aux remparts, exhauſſoient encore la partie du mur où la Tour s'efforçoit d'approcher, & cela ſe faiſoit par une maçonnerie de pierre & de ciment, de terre détrempée ou de brique, ou enfin par une charpente.

Ces Tours redoutables ceſſoient de l'être dès qu'elles ſe trouvoient inférieures aux défenſes qu'on leur oppoſoit. Mais ſouvent les Aſſiégeans renfermoient dans la grande Tour une autre petite Tour, qu'on ne voyoit pas, & que l'on faiſoit monter avec des cordes & des poulies lorſqu'il en étoit tems. Elle s'élevoit tout d'un coup au-deſſus des défenſes, & les Soldats qui y étoient ſe jettoient dans la Place.

Quelquefois les Aſſiégés préſentoient au devant d'une Tour qui s'avançoit, de très-longues poutres revêtues

de fer, pour l'éloigner des murailles. Au ſiége de Rhodes, dit Vegece, les Aſſiégeans ayant conſtruit une Tour mobile ſupérieure de beaucoup & aux remparts & à toutes les Tours de la Place, un Ingénieur imagina un moyen de la rendre inutile.

Il ouvrit pendant la nuit une galerie ſouterraine, (c'étoit la mine des Anciens) qui paſſoit par deſſous le mur de la Place, & la pouſſa ſous le chemin où la Tour devoit paſſer le lendemain pour approcher des murailles. Les Ennemis, qui ne ſoupçonnoient rien de l'artifice, conduiſirent la Tour juſques ſur l'endroit qui étoit miné. Le ſouterrain fondit auſſi-tôt ſous le poids de cette maſſe énorme, qui s'y enfonça de maniere qu'il ne fut pas poſſible de l'en retirer. On fut obligé de laiſſer là la Tour ce qui ſauva la Place.

Il eſt parlé dans les ſiécles antérieurs, où toutes ces Machines étoient en uſage, du cheval de bois rendu ſi célebre par l'Æneïde de Virgile, & qui cauſa la priſe de Troye. Ce n'étoit autre choſe qu'un Belier. Ce Belier, la Baliſte & la Catapulte, ſur-tout cette derniere, avoient un auſſi grand & plus ſurprenant effet que notre canon.

Le *Feu Grégeois*, dont depuis bien des ſiécles le ſecret a été perdu, ce feu inextinguible étoit plus terrible que celui du canon. Il ſe lançoit de loin avec des machines convenables, ſoit ſur une Ville, pour la réduire en cendres, ſoit ſur des Troupes pour les conſumer.

Le canon cependant a fait diſparoître toutes ces Machines. Il pourroit lui-même, dit un Auteur, diſparoître à ſon tour, ſi on faiſoit attention ſur la bonté dont étoient les Machines de Guerre en uſage avant l'invention des Armes à feu. Il en coûtoit peu tant pour les conſtruire & pour les mettre en jeu, que pour les tranſporter. Elles ſe montoient & démontoient facilement.

Le canon eſt bien d'une autre dépenſe. Son gouvernement jette dans de grands embarras, dont il ne dédommage peut-être pas aſſez par ſon utilité. Mais M. de Fontenelle n'eſt pas de ce ſentiment.

Ce qui rend la guerre plus courte & plus déciſive, la rend auſſi moins meurtriere: il a dû perir beaucoup plus d'hommes pendant la durée des longs Sieges dont l'Antiquité fait mention, qu'il n'en perit aujourd'hui dans nos Sieges, qui ſont inconteſtablement plus courts.

MACHINES infernales. L'idée des *Machines* in-

fernales eſt attribuée à la France ; mais l'invention n'en eſt pas nouvelle. Celui qui les mit le premier en uſage fut Frederic Jambelli Ingénieur Italien, durant le ſiege qu'Alexandre de Parme mit devant Anvers. Le Prince d'Orange s'eſt ſervi d'une *Machine* infernale, pour brûler & bombarder le Havre. Les Anglois & les Hollandois eurent auſſi deſſein de ruiner Saint-Malo avec une *Machine* infernale. Le Vaiſſeau & la groſſe bombe préparés pour ruiner le Port d'Alger ſous le regne de Louis XIV. eſt la premiere de ces *Machines* qui ait été conſtruite de notre tems, & qui paroît avoir donné l'idée aux Ennemis de la France de s'en ſervir dans les dernieres guerres de ce Prince, contre nos Villes Maritimes.

MADRIER, eſt une groſſe planche dont on couvre ordinairement la bouche du petard, après qu'il eſt chargé, & qui s'applique avec le petard contre les portes, ou autres endroits que l'on veut briſer. Il y a des *madriers* qui ſont faits avec des planches plus longues que les *madriers* des petards, & qui ſont revêtus de fer blanc, & chargés de terre, contre les feux d'artifices. Les Travailleurs les mettent ſur les ſapes & ſur les logemens ou il eſt beſoin de ſe couvrir par en haut. Dans ces occaſions, on ſe ſert quelquefois de claie.

MAGAZIN. Il y a deux ſortes de *Magazins*, *Magazin* des Vivres, & *Magazin* d'Artillerie. Les premiers ſont conſtruits proche des remparts dans les lieux bas, à quelque diſtance les uns des autres, ils doivent avoir pluſieurs étages, afin que les diverſes eſpeces de grains ſoient ſéparés les uns des autres, & avoir l'entrée & la ſortie libre pour recevoir les grains, & les envoyer aux moulins, & les diſtribuer pour en faire du pain.

Ces *Magazins* doivent être en pluſieurs lieux, qui ſoient forts, voiſins de l'Armée, & commodes pour y voiturer les proviſions par eau, par charrois, & par têtes de ſomme. Il ſeroit bon que celles-ci fuſſent doubles, afin que les unes arrivant au camp, les autres en repartiſſent pour aller recharger.

Il faut rafraîchir ſouvent les *Magazins* de nouvelles proviſions, les pourvoir de moulins à vent, à eau, à têtes & à bras, & de fours pour cuire le pain.

Une regle générale pour les *Magazins*, c'eſt de n'en jamais prendre d'humides, car il faut craindre dans ceux qui paroiſſent les plus ſecs & ſur le moindre ſoupçon, ne point épargner d'acheter des planches, ou prendre des fagots ſéchés au four pour mettre ſous les

ſacs. Il arrive de grandes pertes quand on n'a pas cette précaution, & l'on doit ſçavoir que quand le grain & la farine ont ſouffert par l'humidité, ils perdent beaucoup de ce feu qui en eſt l'ame, particulierement la farine, qui ne ſemble plus qu'une maſſe de terre.

Une choſe qui ſert encore beaucoup à la conſervation des grains, c'eſt de tenir les *Magazins* fort nets, & d'avoir des inventions pour empêcher les pigeons, les ſouris, les calendres, & les autres inſectes de leur faire du tort. Quand les fenêtres ſe peuvent fermer avec des jalouſies, des lattes croiſées, ou de bonnes toiles claires, les pigeons, & les moineaux ne peuvent entrer.

Le meilleur moyen pour détruire les ſouris, c'eſt, ſelon l'Auteur du *Munitionnaire des Armées de France*, de ſe ſervir de pots de terre vernis en dedans, hauts d'un pied ou environ, ſur 9. ou 10. pouces de diamétre par l'ouverture, obſervant que le ventre ſoit plus large de 2. ou 3. pouces.

Ces pots doivent avoir des anſes qui ſervent à les porter, & on y attache une baſcule poſée ſur l'ouverture, au milieu d'une planche trouée en maniere de lunette, de la largeur d'une aſſiéte de bois, laquelle y eſt attachée avec deux groſſes épingles ſans tête, ou fil d'archal, qui ſervent à faire la baſcule, qu'on place juſte au niveau du cadre, où il n'y doit avoir pour toute diſtance entre-deux que ce qu'il en faut pour le mouvement aiſé de la baſcule.

On met le lard, noix grillée, ou autre appas au milieu du rond, on verſe de l'eau à demi, ou au tiers dans ces pots, & on les enfonce dans les tas de bled ou de farine juſqu'à la bouche, afin que les ſouris aillent de plein pied commodément à l'appas. Il s'y en prendra un grand nombre, ſans autre ſoin que de griller l'appas de tems en tems, ſe ſervant toûjours de celui qu'on verra le meilleur pour les attirer, & l'on change auſſi l'eau quand il eſt néceſſaire.

Les calendres font grand tort au grain en le perçant, & conſommant le dedans: ces petits animaux multiplient beaucoup, & du moment qu'il y en a eu dans un *Magazin*, il eſt comme impoſſible de l'en garantir. On nomme cependant ainſi une certaine herbe, qui a la vertu de les mettre en fuite. Quant aux mittes & aux perſoreilles qui ſe mettent dans la farine, elles y font peu de tort.

Le ſoin qu'on doit avoir des couvertures des *Magazins* eſt important. Il faut s'y promener dans les tems

tems de pluie pour conſiderer où l'eau pourra tomber, & faire raccommoder les endroits au plutôt.

Les *Magazins* qui appartiennent au Roi ſont réparés par les gens qui ont entrepris l'entretien des caſernes & des *Magazins* de la Place ; mais ceux qui ſont fournis aux Entrepreneurs par les Magiſtrats des Villes, ſont réparés à leurs dépens.

Quoique les couvertures ſoient bonnes, la neige ne laiſſe pas de s'inſinuer au travers des tuiles, de maniere que lorſqu'il en tombe, il eſt bon de faire un tour dans les *Magazins* au moins une fois par jour, pour l'enlever avant qu'elle puiſſe fondre. Quand il n'en tombe qu'en certains endroits, ſans qu'on puiſſe l'éviter, on étend des ſacs particuliérement ſur les farines.

Les grains dans les *Magazins* ſe placent de deux façons, enſachés & déſachés. Les grains enſachés ſont rangés en pile. Ils y doivent reſter peu de tems. On les porte ſi l'on peut juſqu'à la voute, les plaçant dès le pied par eſcaliers pour y monter commodément. Mais cela ne ſe pratique que ſur un terrein ferme, ou ſur de fortes voutes, prenant garde à bien aſſurer les piles.

Lorſque les ſacs y doivent demeurer quelque tems, on ne les met que huit l'un ſur l'autre au plus, pour qu'ils ne s'échauffent point, & on les change de ſituation tous les quinze jours en Eté & tous les mois en Hiver. Il faut qu'il y ait toûjours une allée entre deux rangées de ſacs pour paſſer une perſonne, afin qu'on puiſſe les viſiter aiſément.

Il y a des manieres de civieres roulantes en forme de brouettes, dont on peut ſe ſervir pour tous les mouvemens des ſacs qu'il convient de faire dans les *Magazins*, outre la facilité & la diligence qu'on y trouve, c'eſt qu'on ne traîne point les ſacs, ce qui les uſe beaucoup.

Un bled vieux peut reſter ſix mois enſaché ſans danger, en obſervant ce qu'on vient de dire ; mais un bled nouveau, qui a toûjours de l'humidité, ne peut y reſter qu'un mois au plus, encore pendant ce tems-là, il faut changer les piles toutes les ſemaines, enſuite le déſacher, & le répandre à un pied de haut ſeulement, ſi on a de la place ; mais ſi on l'entaſſe à plus d'un pied & demi ou deux, il faut le remuer plus ſouvent à proportion de la hauteur, & les *Magazins* doivent toûjours ſe trouver ſecs.

On étend les bleds & les farines pour l'ordinaire dans toute la longueur du *Magazin*. Mais à l'égard de la

largeur, on la régle toûjours ſuivant le terrein, à 6. 9. 12. 15. ou 18. pieds, afin que lorſqu'on n'a pas tenu un compte au juſte des grains & des farines qu'on aura déſachés, on puiſſe ſçavoir en les toiſant le nombre de ſacs de 200 livres qu'il y aura dans chaque ſac.

Quand on fait le remuage, on ne met point les bleds plus haut de deux pieds & demi, & les farines de trois pieds, & l'on doit obſerver de ne charger les planchers, que ſuivant la force des bâtimens & la néceſſité.

On crible les bleds extrêmement poudreux, graveleux, & remplis d'ivraie. Le criblage purge le grain des immondices qui gâtent la farine, lui donnant mauvais goût, & l'empêchant de rendre autant de pain qu'elle devoit. On obſerve la même choſe à l'égard des grains moiſis & germés qui peuvent arriver par les convois, & qui pour l'ordinaire ne le ſont qu'autour des ſacs.

Il y a des bleds ſujets à devenir vereux, ſoit par la qualité particuliere qu'ils contractent dans de certaines années par l'intemperie de l'air ou autrement, ſoit par la charpente du *magazin* dont le bois ayant été coupé en mauvaiſe lune devient vermoulu, ſoit enfin parce que ces bleds étant battûs d'abord après la moiſſon, on les met avec trop de hauteur dans le *Magazin*. Lorſqu'un bled eſt vereux ou calendré, il faut l'envoyer au moulin, il n'y a que ce remède.

Quand il arrive des bleds mouillés par un convoi, on les déſache auſſi-tôt dans un *magazin* qu'on réſerve exprès pour ces accidens, on les remuë ſouvent, eu égard aux ſaiſons, & on ne les étend qu'à un pied & demi de haut au plus. On doit tourner ſouvent le bled en Juin & en Juillet, lorſque la moiſſon eſt en fleur; car le bled comme le vin travaille dans leur ſaiſon, & les farines & les avoines de même.

On a des *magazins* à part pour le méteil. Le méteil de la munition eſt moitié froment, & moitié ſeigle. Mais il faut que le grain de ſeigle ſoit très bon: autrement on doit mettre deux tiers de froment, & un de ſeigle. Les méteils ſont maigres quand il n'y a pas aſſez de froment. On doit les améliorer avant que de les donner à la meule.

On choiſit des *magazins* pour les farines comme pour les grains, & l'on s'y comporte de même, à l'exception qu'on ne remuë jamais les farines lorſqu'il fait du vent. On garnit les fenêtres de ces *magazins* de toiles ou de vieux ſacs, afin que le vent n'y faſſe point de tort, & on ne les ouvre que dans le beau tems. Les farines

mouillées pendant un convoi doivent être données aux Boulangers de la Munition pour être conſommées au plutôt.

S'il n'y a point de travail établi, on les défache; mais auparavant on les laiſſe repoſer pendant un jour ou deux, afin que celle qui eſt détrempée, s'attache aux ſacs, de maniere qu'en les vuidant elle ne puiſſe tomber avec la ſéche, parce qu'elle pourroit l'aigrir. On retourne enſuite les ſacs, on les ſecouë, on les grate ſur une grande toile faite exprès, & miſe dans un bout du *magazin*, ſur laquelle cette farine doit être étenduë & remuée ſouvent, afin qu'elle ſéche promptement; & à meſure qu'elle ſéche, on doit en écraſer les morceaux ou grumeaux, par ce ſoin il n'y a rien de perdu, ni de gâté.

Il n'y a point de grain qui ait un plus grand principe de chaleur que le bled, & cela ſe connoît lorſqu'il eſt converti en farine. Si pendant l'Eté on laiſſe des ſacs en pile les uns ſur les autres l'eſpace de quinze jours ſeulement, le feu s'y prend d'une ſi grande force, qu'il eſt impoſſible de tenir la main entre les ſacs, & ſouvent on les trouve brulés, & la farine pétrifiée en trois ſemaines. Voilà la perte que les Commis négligens cauſent aux Entrepreneurs.

Lorſqu'on reçoit des farines de cette maniere, on les défache, on les crible pour en tirer les mottes, qui ſont dures comme la pierre; on les écraſe avec de petits maillets, après avoir ôté les morceaux bruns & pourris, qu'on nomme *marrons*; enſuite on les mêle avec de bonne farine de pur froment, pour les rendre dignes d'être employées. L'experience fait connoître qu'une farine ne prend jamais l'eau deux fois; mais quand elle eſt jointe avec de la meilleure, elle ſe trouve en état de foiſonner.

Ces farines doivent être remuées de dix jours en dix jours pendant un mois; & celles qui viennent du moulin doivent être déſachées pour leur faire perdre leur chaleur, & remuées tous les quatre à cinq jours pendant trois ſemaines, enſuite on les enſache; on met les ſacs ſur le cul pour leur donner de l'air, on ouvre la gueule, & ſi l'on veut on paſſe un gros bâton rond & poli à travers la farine, qui laiſſe ſon trou du haut en bas.

Les *magazins* d'Artillerie doivent être dans les lieux plus ſecs, & plus reſſerrés, particuliérement la chambre où l'on doit mettre les fabriques de poudre; car la poudre ne doit pas être répanduë à terre comme du

blé, non-ſeulement parce qu'elle s'amolliroit, mais parce que tout ſon nitre s'évaporeroit, & qu'elle perdroit toute ſa force. Les *Magazins* d'Artillerie ſont en la puiſſance du Gouverneur d'une Place.

Il y a dans ces *Magazins* quantité de ſales, avec pluſieurs ateliers, pour y ſuſpendre les corſelets, cuiraſſes, hallebardes, *&c.* car pour les mouſquets, carabines, fuſils & piſtolets, ils ſe rangent les uns ſur les autres. Les ſales où l'on met les cordages, méches, toiles cirées, cuivre, étain, plomb, & tous les autres uſtenſiles qui ſervent pour l'attaque & pour la défenſe des Places, doivent être entre les ſales-d'armes, & celles des feux d'artifices où l'on renferme les bombes, grenades, petards & toute compoſition pour le feu.

On met les balles à canon dans les cours, toutes celles de même calibre enſemble, ſéparées les unes des autres par de petites murailles, ſur leſquelles on peut écrire le nom du calibre pour éviter la confuſion.

Quand les Arſenaux ſont grands & commodes, on y fait les poudres. Mais leur principal uſage eſt d'y fondre l'Artillerie, d'y forger toute la ferrure, auſſi-bien que d'y faire des affuts.

Les *Gardes-Magazins* tiennent un contrôle de ce qui eſt dans l'Arſenal dont on leur confie la garde; ils ont ſoin que rien ne s'y gâte, & qu'aucune perſonne inconnuë n'entre & ne viſite les Arſenaux.

On garde un grand ordre & un grand arrangement dans les *Magazins* d'Artillerie, parce qu'outre qu'il en arriveroit de terribles accidens, on ne pourroit qu'à peine reconnoître les munitions, quand il faut s'en ſervir dans les Places, ou les tranſporter ailleurs.

Les *Magazins* à poudre ſont conſtruits de la maniere qui ſuit:

Les planchers ou aires ſont garnis deſſous entre les ſolives de 8. pouces au moins de charbon, le deſſus de bonnes planches bien jointes, & bien chevillées de bois.

Le contour des murailles, particulierement ſi elles ſont nouvellement faites, doit être lambriſſé & revêtu juſqu'à la naiſſance du ceintre, enſorte que l'humidité ne puiſſe pénétrer, ni deſſus, ni par les côtés.

Chaque chantier doit être fait d'autant de poutrelles de bois de chêne de 12. pieds de long, & de 8. à 9. pouces d'écarriſſage qu'il en convient pour la longueur du *Magazin*, en les doublant pour la ſolide aſſiſe des tonnes.

Il eſt exhauſſé de 8. pouces du plancher, obſervant de caler le chantier de 6. pieds en 6. pieds, en ſorte que les poutrelles ne ſouffrent point ſous le poids des tonnes de poudre, qu'on engerbe de quatre de hauteur au plus.

On doit laiſſer dans le milieu du *Magazin*, & aux deux extrémités 4. pieds d'eſpace pour les mouvemens qu'il convient y faire, & 1. pied & demi, non-ſeulement pour les lambris du contour, & le rang de poudre qui l'approche, mais entre tous les autres, s'il eſt poſſible, en ſorte qu'on puiſſe paſſer en chaque rang.

Chaque *Magazin* régulier a à chaque extrémité une fenêtre dans l'épaiſſeur du mur, chacune a deux vanteaux, un dans œuvre, & l'autre dehors, Celui-ci eſt de madriers de 2. ou 3. pouces d'épais couvert de fer de taule, bien joint, fermant en dedans par deux gros veroux. L'autre n'eſt que de madriers de 2. pouces, & ſe ferme comme celui des dedans, mais n'eſt point couvert de fer

Deux échelles ſont néceſſaires dans chaque pareil *Magazin* pour les fenêtres qu'il faut ouvrir, ſoit pour les mouvemens, ſoit pendant ſix ou ſept heures des beaux jours qu'il fait aux mois de Juin, Juillet & Août, rien ne contribuant davantage à la conſervation des poudres.

Outre la ſentinelle ordinaire qui eſt toûjours un Factionnaire ſans méche, qui eſt miſe à la porte des *Magazins* à poudre, il y en a une ſeconde derriere les *Magazins* ſur le rempart, lorſque l'on ouvre les fenêtres.

Il y a deux portes à chaque *Magazin*. La premiere eſt de madriers à l'ordinaire de bon bois de chêne fort ſec, auſſi-bien que les vanteaux. Elle eſt couverte de fer en taule bien joint & bien cloué. Cette premiere porte n'a qu'une ſerrure. La ſeconde qui eſt de madriers de même épaiſſeur de 2. à 3. pouces en a deux. Elle eſt fenduë, & s'ouvre en deux en dedans le *Magazin*. Ces trois ſerrures ont chacune leur clef. Il y en a même quatre quelquefois. Une pour le Gouverneur, la ſeconde pour le Commandant de l'Artillerie, la troiſiéme pour le Contrôleur, quand il s'en trouve un de réſidence, & la quatriéme pour le Garde.

La bonne ſituation d'un *Magazin* à poudre doit être dans un lieu écarté des maiſons ou corps de caſernes, & avoir pour aſpect le Midi ou le Levant au moins.

Les voutes, pour être à l'épreuve des bombes ordinaires, doivent être de 3. pieds d'épais de maçonnerie

& de 5. de terre deſſus, quand les *magazins* ſe trouvent dans des ſouterrains, autrement ces 3. pieds de maçonnerie ſuffiſent avec le comble à l'ordinaire; mais pour réſiſter aux bombes de 500. on leur donne une bien plus grande épaiſſeur.

Il y a peu de *Magazins* dans le Royaume, où toutes ces précautions ne ſoient obſervées, autant que les lieux le peuvent permettre.

Outre les *Magazins* principaux, il doit y avoir encore un petit *Magazin* appelé *d'entrepôt*, pour ſervir aux diſtributions journalieres, afin de n'être point obligé d'ouvrir toûjours les grands *Magazins*.

MAHONNE, eſt une Galeaſſe des Turcs. *Voyez* GALEASSE.

MAILLET: les François ſe ſont ſervi de cette arme dans les combats,

En 1351. à la bataille des Trente, ſi fameuſe dans l'Hiſtoire de Bretagne, ainſi nommée du nombre des Combattans, qui étoient trente de chaque côté, les uns du parti de Charles de Blois, & du Roi de France, & les autres du parti du Comte de Montfort & du Roi d'Angleterre, on ſe ſervit du maillet.

La populace de Paris ſous Charles VI. força l'Arſenal, & en tira quantité de *maillets* dont ils s'armerent pour aſſommer les Commis des Doüanes, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*.

Du tems de Louis XII. les Archers Anglois avoient encore des *maillets* pour armes.

Enfin outre l'épée & la lance, les Chevaliers & les Ecuyers ſe ſervoient à leur fantaiſie de toutes ſortes d'inſtrumens pour armes.

MAIN armée: on dit, Entrer à *main* armée dans un Pays; c'eſt-à-dire, y entrer par force avec des gens de guerre.

MAIN-CHAUDE, joüer à la *main-chaude*, terme de Marine: c'eſt un divertiſſement des gens de l'Equipage, qui ſe mettent dix ou douze enſemble, & en prennent un au ſort, qui eſt obligé de ſe pencher, & d'appuyer la tête contre le grand mât, mettant ſur le dos une de ſes mains ouverte. Ses compagnons viennent par derriere, l'un après l'autre, fraper de toute leur force du plat de la main ſur la ſienne, & continuent juſqu'à ce qu'il ait deviné celui qui l'a frapé, & pour lors celui-là ſe met à la place du premier.

MAJOR, eſt un Officier conſidérable, qui a autant de différentes prérogatives attachées à ſa Charge, qu'il y a de différentes ſortes de *Majors* dans le Service,

Il y a *Major* Général d'une Armée, *Major* de chaque Brigade d'une Armée, ſoit de Cavalerie, ſoit d'Infanterie, *Major* d'un Régiment de Cavalerie, *Major* d'un Régiment d'Infanterie, *Major* d'une Place de guerre, & *Major* des quatre Compagnies des Gardes du Corps.

MAJOR-Général de l'Armée, eſt un Officier qui reſout & concerte avec les autres *Majors* de l'Armée, les Troupes qui doivent monter les gardes, celles qui doivent aller en parti, compoſer les détachemens, ou eſcorter les convois. Ses fonctions exigent un exercice continuel, parce qu'il eſt obligé de veiller à tous les événemens d'une Armée. Il a entrée à toute heure chez le Général, & eſt logé près de ſon quartier. Tous les ſoirs il va prendre l'ordre du Général; il écrit ce qu'il ordonne ſur des tablettes, afin de n'y rien changer, il le donne enſuite à chaque *Major* de Brigade, afin qu'il régle les gardes, les convois, les partis & les détachemens.

Il tient un état de chaque Brigade, de chaque Régiment en particulier, & un Rôle de tous les Officiers Généraux, Meſtres-de-Camp, Colonels & Majors, ſuivant leur ancienneté, & le rang de leur Régiment. Le jour du combat il reçoit du Général le plan de ſon Armée, la diſpoſition de la Cavalerie, de l'Infanterie, de l'Artillerie, & l'ordre que toutes les Troupes doivent tenir. Il ſe trouve tous les matins à la tête du Camp, pour voir monter & deſcendre les gardes. Il y a chez lui un Sergent d'Ordonnance par chaque Brigade, pour porter les ordres quand il ſurvient quelque choſe de nouveau. Dans un ſiége il avertit les Corps qui doivent monter la tranchée, fournit les Travailleurs, les Faiſeurs de gabions, *&c.* Le *Major* des Gardes Françoiſes, quand ce Régiment eſt dans une Armée, eſt de droit *Major* Général. En ſon abſence le *Major* du plus ancien Régiment en fait la fonction. Cette Charge ne donne point de rang parmi les Officiers Généraux; mais celui qui la poſſede a toûjours quelque grade, ſoit de Brigadier, de Maréchal de Camp, ou de Lieutenant-Général.

MAJOR-Général de l'Infanterie Françoiſe: cette Charge a été créée ſous François I. en 1515, alors on lui donnoit le titre de Sergent-Major, ce qui revient au même.

MAJOR de Brigade fait dans les Régimens de ſa Brigade le même détail que le Major-Général fait dans toute l'Armée. Il tient un rôle des Régimens de ſa Brigade, des Commandans, des Majors, Aides-Majors,

& des autres Officiers. Il doit connoître le fort & le foible de chaque Régiment, & ſon ancienneté. Il reçoit l'ordre du *Major*-Général, & le donne aux Majors & Aides-Majors de chaque Régiment. Il leur donne une heure & un rendez-vous à la tête des Brigades, où ils ont ſoin de ſe venir recevoir, pour le conduire au *Major*-Général. Cette Charge a peu d'appointemens, & ce n'eſt qu'une marque de diſtinction.

MAJOR d'un Régiment de Cavalerie : ſa fonction eſt de faire les logemens, de poſer, & de relever les Gardes, de faire les détachemens, d'aller prendre l'ordre du Major de Brigade, de le porter au Commandant, de le donner aux Maréchaux des Logis des Compagnies.

MAJOR-Général des Dragons : ſa fonction eſt de donner l'ordre aux Majors de Brigades de ce Corps, comme ceux-ci le donnent aux Majors particuliers des Régimens.

Il n'y a point d'autre *Major*-Général des Dragons, que le plus ancien Major, qui fait cette fonction. Il ne prend le mot que du Général, & envoie ſeulement chercher le détail chez le Maréchal des Logis de la Cavalerie, dont il ſe prétend néanmoins indépendant. C'eſt une conteſtation qui n'a point encore été décidée.

MAJOR d'un Régiment d'Infanterie : les *Majors* des Régimens d'Infanterie, qui ſont appellés *Sergens-majors* dans leurs Brevets, n'ont point de Compagnie, parce qu'ils ſont chargés d'un trop grand détail, & qu'ils pourroient avoir trop d'attention pour leur Compagnie, & détourner à leur profit particulier ce qui regarde le Régiment en général.

Les fonctions d'un *Major* conſiſtent à aller prendre tous les ſoirs l'ordre de celui qui commande. Quand le Régiment eſt en corps d'Armée, il le va prendre du Major-Général, des Majors de Brigade, & le rapporte enſuite au Colonel, au Lieutenant-Colonel, & aux Sergens, qu'il aſſemble ; il fait les détachemens pour les eſcortes des convois, pour les gardes & pour les partis ; il ſe trouve aux rendez-vous pour les recevoir & les faire marcher ; il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ ; il avertit les Capitaines, fait ſortir les drapeaux du quartier, dreſſe le Bataillon, & le fait marcher ; il fait auſſi le logement du Régiment.

Si c'eſt en campagne, en corps d'Armée, il diſtribuë à chaque Compagnie le terrein qui lui eſt deſtiné, fait poſer les armes des Soldats en faiſceaux, & poſte la

garde à la tête du Bataillon. Si le Régiment loge ſeul dans un quartier, le *Major* ſe retranche ou ſe barricade avec des chariots, poſe des corps de garde autour du logement, & des Sentinelles dans tous les lieux par où l'on pourroit en approcher ; il en doit mettre pour plus grande ſureté hors des retranchemens.

Quand on donne l'alarme au Camp, le *Major* doit ſe rendre à la place-d'arme du Régiment, y faire prendre diligemment les armes aux Soldats, former ſon Bataillon, & envoyer avertir le Colonel, & le Général de tout ce qui ſe paſſe, afin qu'il prenne les meſures.

Aucune Compagnie ne doit entrer, ni ſortir de ſon poſte, ſans la permiſſion du *Major*.

Le *Major* tient un rôle des Officiers & des Compagnies ; il va chez le Tréſorier recevoir l'argent ; il le diſtribuë aux Capitaines ; il fait l'inventaire de l'équipage des Officiers après leur mort, & il le fait vendre à l'encan au ſon du Tambour. Il en a le ſou pour livre, & l'épée, l'eſponton & le hauſſe-col lui appartiennent.

Les *Majors* des Régimens ſont auſſi chargés à l'Armée de la diſtribution du pain, & ils étudient les moyens d'éviter la confuſion dans tout ce qui en dépend.

Ceux qui ont le plus d'ordre font diſtribuer le pain à leur Troupe, Compagnie par Compagnie, ce que le Commis du Parc leur accorde, quoiqu'il ne ſoit obligé de payer un Régiment que tout à la fois ; par exemple, 6000. rations, s'il doit en recevoir autant par la revuë pour quatre jours ; mais auſſi ce ſeroit plus de peine aux Officiers pour repartir une ſi grande quantité.

D'un autre côté, les *Majors* des Régimens voulant ſoulager les Commis du Parc dans cette occaſion, lui apportent leurs billets de diſtribution tout fait, & même il y a des Régimens qui en ont d'imprimés, afin d'avoir plutôt fait quand il n'y a que les quantités à remplir.

Après que l'ordre pour toucher le pain eſt compté au bas de l'état, le *Major* donne en échange ſon reçu au Commis, mais il prend bien garde de ne pas mettre le nombre des rations en chiffre, il faut qu'il ſoit écrit tout au long, & ſans rature : s'il arrive qu'il ſoit obligé d'en faire, il l'approuve à côté. Jamais il ne manque de donner de reçu : cet acte de bonne-foi ne doit point ſe remettre, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Les *Majors* les plus ſoigneux comptent avec le Com-

mis tous les mois, & retirent leurs billets particuliers pour en faire un général. Ce compte ſert à tout événement : il met l'affaire en régle, & un Régiment quand il a fait ſon décompte, ſe trouve en état de quitter l'Armée, & d'aller dans une autre Province, en cas qu'il reçoive un ordre.

Dans le Conſeil de guerre, il donne ſes concluſions comme Procureur du Roi. Le jour d'une bataille, le *Major* eſt à cheval, & ſe trouve tantôt à la queuë, tantôt à la tête, pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit. Il a la paye de Capitaine, ſans les revenans-bons de ſon Emploi.

La Charge de *Major* étoit dans les Bandes, ce qu'elle eſt aujourd'hui dans les Régimens. Il y avoit des Bandes quelquefois auſſi nombreuſes qu'un Bataillon d'Infanterie.

Sous Henri II. les *Majors* avoient intendance ſur pluſieurs Compagnies, & n'avoient point auſſi de Compagnie particuliere, afin de ſe donner tout entiers au détail dont ils étoient chargés.

Il y a eu des *Majors* avant ce tems-là, mais ſous d'autres noms, parce qu'on ne pouvoit s'en paſſer pour le réglement & la ſubſiſtance des Corps.

MAJOR d'une Place de guerre, eſt le troiſiéme Officier qui y commande en l'abſence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi, quand il eſt le plus ancien Officier, ou qu'il a une Commiſſion expreſſe pour y commander. La fonction d'un *Major* de Place eſt de faire monter la garde, de tirer les poſtes, les rondes, de régler les Sentinelles, d'aller prendre l'ordre, de le diſtribuer aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la garniſon, de faire la ronde-majore, de viſiter les corps de garde, les eſcoüades, les armes des Soldats, de diſtribuer les munitions, de faire ouvrir & fermer les portes, de rendre tous les jours compte au Gouverneur de tout ce qui s'eſt fait dans la Place.

C'eſt lui encore qui ſigne les Extraits des revues de Commiſſaire avec le Gouverneur de la Place : & dans les Conſeils de guerre aſſemblés pour le Jugement des Soldats criminels, les *Majors* des Places donnent des concluſions préférablement & à l'excluſion des *Majors* des Régimens qui ſe trouvent dans les mêmes Places.

MAJOR des quatre Compagnies des Gardes du Corps, eſt un Officier conſidérable, qui eſt reçu Lieutenant dans les mêmes Compagnies, & qui a droit d'ancienneté ſur les Lieutenans reçus après lui. *Voyez* GARDES du Corps.

MAJORDOME, eſt un Officier de Galéres qui a ſoin des Vivres.

MAISON du Roi. Ce n'eſt que ſous Louis XIV. qu'on a parlé de la Maiſon du Roi, comme d'un Corps ſéparé dans les Troupes ; & on entend par la Maiſon du Roi les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers, les Mouſquetaires, la Gendarmerie, les Grenadiers à cheval, les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & les cent Suiſſes.

Je parle dans ſon lieu des Troupes qui compoſent la Maiſon du Roi. L'Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes me fournit les moyens d'en donner l'origine. Chaque Roi qui inſtituoit une nouvelle Milice, pour la mettre en conſidération, ne ſe contentoit pas d'avoir une Compagnie dont il reſtoit Capitaine, il mettoit cette même Compagnie dans ſa Garde.

Quand la nouvelle Gendarmerie parut, Charles VII. mit preſqu'auſſi-tôt dans ſa Garde les deux Compagnies de cette Milice, dont il s'étoit réſervé d'être Capitaine ; & par un autre arrangement fait par le même Prince, une autre Milice, dite des *Chevaux-Legers*, ayant paru, deux Compagnies de cette Milice augmenterent la Garde Royale, ſous les noms d'*Archers François du Corps*, & d'*Archers Ecoſſois* auſſi *du Corps*.

Henri IV. ayant mis une Compagnie de Gendarmes dans ſa Garde, en mit auſſi une de Chevaux-Legers. Sous le même Roi, la Milice des Carabins s'étant augmentée. Louis XIII. ne manqua pas de mettre une Compagnie de cette Milice dans ſa Garde. Les Carabins de la Garde ſont devenus Mouſquetaires, & ſubſiſtent encore ſous ce dernier nom.

La Milice des Dragons n'a point fourni de Gardes aux Rois, parce qu'elle eſt trop ſemblable à celle des Carabins. Auſſi les Mouſquetaires ſont-ils regardés comme les Dragons de la *Maiſon* du Roi.

Ce n'eſt pas dans les Milices ſeules de Cavalerie que les Rois ſe ſont choiſis des Gardes. Ils en ont pris dans les Milices d'Infanterie. L'Infanterie Françoiſe a fourni les Grenadiers à cheval, qui ſont joints à la Maiſon du Roi à l'Armée. Elle a auſſi fourni le Régiment des Gardes à pied, & l'Infanterie Suiſſe a auſſi fourni, outre un Régiment des Gardes à pied, une Compagnie de cent Hallebardiers, qui ont titre de Gardes du Corps.

MAITRE. *Voyez* CAVALFER.

MAITRE ou PATRON d'un Vaiſſeau, eſt un Officier de Marine qui commande tout l'Equipage

& toute la manœuvre, mais qui a l'œil particuliere-ment ſur la manœuvre du grand mât & de l'artimon.

MAITRE d'Equipage eſt un Officier choiſi parmi les Matelots les plus expérimentés, & établi dans chaque Arſenal & dans chaque Flotte, pour avoir le ſoin de l'équipement, de l'armement & du deſarmement des Vaiſſeaux.

MAITRE de Hache eſt un Maître Charpentier du Vaiſſeau, qui doit être intelligent dans les conſtructions, gabarits, & radoubs des Vaiſſeaux.

MAITRE-VALET ſur les Vaiſſeaux, eſt un homme de l'Equipage qui a ſoin de diſtribuer les proviſions de bouche. L'écoutille où il ſe poſte, eſt entre le grand mât & l'artimon.

MALES ou FEMELLES : ce ſont les peintures & les gonds ou charnieres qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, pour tenir le gouvernail ſuſpendu à l'étambord, & lui donner le mouvement.

MANCHE d'un Bataillon : ce mot ſignifioit autrefois un petit Corps de 40. ou de 60. hommes, qui ſelon les anciens ordres des Bataillons, étoient tirés du corps d'un Bataillon & mis en deux files, ſur chacune des encognures ou des angles des mêmes Bataillons ; de ſorte qu'un Bataillon avoit quatre *manches*, & chaque *manche* étoit couverte & défenduë par un peloton ; chaque peloton de ſoixante-quatre ou de quatre-vingt-un hommes, rangés en quarré. Aujourd'hui le mot de *manche* ſignifie les ailes d'un Bataillon, qui dans le tems que les piques étoient en uſage, avoient au centre des Piquiers. Ainſi il y a *manche* de main droite, & *manche* de main gauche, chacune deſquelles ſe diviſe en demi-*manche*, en quart de *manche*, & en demi-quart de *manche*.

Un Bataillon peut défiler par *manche*, par demi-*manche*, & par toutes ces autres diviſions.

Le terme de *manche* a ſans doute été mis en uſage pour déſigner pluſieurs petits Corps, qui quoique joints enſemble (les Soldats des uns touchant les Soldats des autres) peuvent néanmoins ſe ſéparer tout à coup par des évolutions ſubites, qui font qu'un de ces petits Corps peut agir, ſans que les autres s'ébranlent, chacun d'eux pouvant ſe mouvoir ſur un plan particulier, pendant que la Troupe qu'ils compoſent ne changera point de forme, ſi l'on veut

Les Grecs & les Romains ont dû avoir quelque terme ſynonyme au nôtre de *manche*, pour déſigner auſſi les petites portions accidentelles ; à quoi ils réduiſoient a

les uns leur Phalange, & les autres leur Légion, quand il étoit queſtion de faire faire à ces gros Corps de ſemblables évolutions, que nous faiſons opérer à nos Bataillons diviſés par *manches*.

MANCHE d'outil c'eſt un morceau de bois d'une longueur & groſſeur proportionnées, qui entrent dans la doüille, ou ouverture d'un outil, & qui eſt attaché avec des clous au travers de ce qui s'appelle de l'œil de l'outil. Il y en a de différentes ſortes.

MANCHE à eau, terme de marine, c'eſt un long tuyau de cuir fait comme une manche ouverte par les deux bouts, ou comme une maugere, & dont on ſe ſert dans le fond de cale pour faire couler & tranſporter l'eau ou les liqueurs d'une futaille à l'autre. Ce qui ſe fait en appliquant une des ouvertures de la manche ſur la futaille vuide, & l'autre ouverture ſur la futaille pleine où l'on a mis une pompe qui fait monter l'eau. On en agit ainſi pour conſerver l'eſtive & l'arrimage d'un Vaiſſeau, lorſque le fond de cale eſt plus chargé en un endroit qu'en l'autre.

MANIFESTE eſt une explication des motifs qu'un Prince à de déclarer la Guerre à un autre & dont il veut bien inſtruire ſes ſujets, pour faire voir le bon droit qu'il a de déclarer la guerre.

MANŒUVRE: les *Manœuvres* de Guerre ſont infinies. Pour faire prendre aux nouveaux Soldats une idée des *manœuvres* de guerre, les anciens Romains, dit Vegece, avoient établi un uſage, qui s'obſerva conſtamment, & qui fut confirmé par les Ordonnances d'Auguſte & d'Adrien.

C'étoit de mener trois fois le mois les Troupes, tant Cavalerie, qu'infanterie, à la *promenade*, c'eſt le terme propre. On obligeoit les Fantaſſins d'aller à dix milles de leur Camp, marchant en rang, & de revenir de même, mais en changeant quelquefois de pas, de ſorte qu'une partie du chemin ſe fît comme en courant.

La même loi étoit pour les Cavaliers armés & diviſés par Turmes, ils faiſoient autant de chemin en exécutant différens mouvemens de Cavalerie. Tantôt ils faiſoient ſemblant de pourſuivre l'Ennemi, tantôt ils plioient pour retourner à la charge avec plus d'impétuoſité.

Ce n'étoit point ſeulement en raſe campagne qu'on faiſoit *promener* les Cavaliers & les Fantaſſins. On les menoit auſſi dans des lieux inégaux & difficiles où il y avoit à monter & à deſcendre, afin de les préparer à

tous les événemens, & de les former à toutes les manœuvres que la ſituation du terrein peut exiger.

Cette *manœuvre* n'a point été en uſage parmi nous. Et aujourd'hui pour apprendre au ſoldat à *manœuvrer*, on ne lui fait faire autre choſe que l'exercice. Les évolutions, la marche des Troupes contre l'Ennemi, leur attaque, leur défenſe, voilà en général les manœuvres de guerre.

On dit d'une Armée ou d'un Corps de Troupe, que ſa *manœuvre* a été belle, pour dire qu'on a bien agi. La même choſe ſe dit d'un General, ou d'un Officier qui a eu la conduite d'une entrepriſe, petite ou grande, tel & tel a bien *manœuvré*, à tel paſſage, à tel endroit : mais tel & tel a mal *manœuvré* à la défenſe, ou à l'attaque de tel Poſte.

Ce mot *manœuvre* vient du Latin *manus opus*, ouvrage de main,

MANŒUVRE en terme de marine, ne ſignifie pas ſeulement tout le cordage, qui ſert à tenir les mâts dans leur affiéte & à gouverner les vergues, les voiles, & l'ancrage, mais il ſignifie auſſi l'uſage & le ſervice de ces cordages, & le travail du Matelot.

Il y a des gens qui ne veulent pas que les cables, & les hanſiéres ſoient compriſes ſous le mot de *manœuvres*, & qui ſoutiennent que ce mot eſt affecté au Funin qui ſert dans le Vaiſſeau, & non pas à celui qui ſert au-dehors, comme la hanſiére, & le cable. Cependant quand on parle de biter le *cable*, on dit que c'eſt une *manœuvre*, qui ſe fait ſous le pont.

MANŒUVRE de revers, *voyez* REVERS.

MANŒUVRE de hune, ou guindereſſe eſt un cordage amaré au grand mât de hune, afin d'iſſer & d'amener ce mât par la force du cabeſtan, lorſque le gros tems y oblige.

MANŒUVRER, c'eſt gouverner & faire agir les cordages.

MANŒUVRES coulantes ou courantes, & *manœuvres* dormantes. Les *manœuvres* courantes ſont les cordages, qu'on *manœuvre* à tout moment, comme les bras, les écoutes, les boulines, les cargues, les coüets, & leurs ſemblables. Les *manœuvres* dormantes ſont celles qu'on manœuvre plus rarement, comme les étays, les haubans, l'itacle, les gallaubans, & leurs ſemblables.

MANŒUVRIER eſt celui qui entend bien la manœuvre. On dit d'un brave Officier de marine, qu'il

n'excelle pas ſeulement pour le commandement, mais qu'il eſt encore un des meilleurs *Manœuvriers* qui ſoient ſur mer.

MANIPULE, diviſion conſtante d'une Légion Romaine, prenoit ſon nom de ſon Enſeigne, qui étoit d'étoffe & pendoit. C'eſt cette forme qui diſtinguoit le Manipule Enſeigne, d'avec l'Enſeigne principale de chaque Légion, qui étoit un aigle maſſif.

MANTELETS : les *Mantelets* propres aux Sapeurs ſont des machines roulantes, qui ne conviennent qu'à la ſape. Pour faire des *mantelets*, on cherche des roulettes de charrues à la campagne, auxquelles on met un eſſieu de 4 à 5. pouces de diamétre, ſur 4. à 5. pieds de long entre les moyeux. Au moyen de ces roulettes on aſſemble une queue fourchue de 7. à 8. pieds long à tenons & mortaiſes, dont les bouts ſont arrêtés dans des entailles ſur l'eſſieu par des chevilles ou des clous qui les tiennent fermes. Les deux bouts traverſés ſur l'eſſieu paſſent au travers du mantelet, qui eſt un aſſemblage de madriers de 2. pieds 8. pouces de haut, ſur 4. de large penchant un peu ſur l'eſſieu du côté de la queue, pour l'empêcher de culbuter en avant.

Les madriers qui compoſent les *mantelets*, ſont goujonnés l'un à l'autre, & tenus enſemble par deux traverſes de 4. pouces de large & 2. d'épais, auxquelles ils ſont cloués & chevillés, & tout le corps du mantelet appuyé ſur une ou deux contre-fiches aſſemblées dans les traverſes du *mantelet*, par un bout d'une part, & ſur la queue de même de l'autre, auxquelles elles ſont fortement chevillées.

Comme le tranſport en eſt incommode à cauſe de ſa figure & de ſa peſanteur, après que toutes les piéces ont été préparées & preſentées l'une à l'autre, le mieux eſt de les marquer, de les faire porter toutes démontées à la tête des ſapes, & de les y faire monter, ce qui donne bien moins d'embarras.

MANTURES, terme de marine, ſont des coups de mer, & des agitations de houles.

MANUELLE du Gouvernail eſt la piéce de bois, que le Timonier tient a la main, & qui par le moyen du gouſſet répond à la barre, & fait jouer le Gouvernail.

MANUFACTURES d'Armes : il y a trois Manufactures Royales d'Armes, établies pour le ſervice : l'une a Maubeuge, l'autre à Charleville & Nourzon, & la troiſiéme à S. Etienne en Forêt. Les Entrepre-

neurs, & les Ouvriers ſont ſous les ordres du Directeur général des Manufactures d'armes, & ſous la conduite des Inſpecteurs d'Artillerie, nommés par le Grand-Maître, & des Contrôleurs nommés par le Miniſtre de la guerre.

MARABOUT ou Mezzabout, eſt une voile de Galere, qui ne s'appareille que de gros tems.

MARAUDE eſt le vol que fait un Soldat chez les Payſans. La *maraude* eſt défendue, & tout Soldat pris en maraude eſt puni de mort.

MARAUDEUR eſt un Soldat qui s'échape du Camp, armé ou non armé pour aller piller. Il eſt puni de mort. Cela s'appelle aller en *maraude*, ou à la petite guerre. Tout Soldat trouvé hors des Gardes, à la rigueur des ordonnances eſt pendu.

MARC, eſpece de poids qui ſert à peſer les choſes précieuſes, ou qui ſont en petit volume. Il eſt fait de cuivre & eſt ſubdiviſé en pluſieurs petits poids qui s'enchaſſent l'un dans l'autre & qui vont toujours en diminuant de la moitié.

En France les Orfevres & Joualiers ne comptent le *marc* que de huit onces, mais pour les groſſes marchandiſes & pour les munitions il eſt de 16. onces à la livre.

Il doit y avoir des poids de *marc* avec des balances dans tous les magazins des Places, aux lieux où le poids de table eſt en uſage. On réduit le poids de table au poids de marc, tant en recevant, qu'en délivrant les munitions.

MARCHANDS: il y a des *Marchands* de toutes ſortes d'eſpéces qui ſuivent les Armées, & qui doivent être protégés dans le Camp, à cauſe des menus beſoins dont ils les ſoulagent. On pourvoit à leur ſureté, tant pour joindre l'Armée, que dans les marches; c'eſt un ſoin du Prevôt & du Vaguemeſtre.

MARCHE des Troupes. Il faut conſidérer dans la *marche* le lieu, le tems, le ſoupçon, le deſſein. Les lieux ſont ſerrés ou découverts, eſcarpés ou propres aux embuſcades, unis ou pleins de montagnes, avec un ou pluſieurs chemins de terrein mou ou ferme pour l'Artillerie, traverſés de haies, de bois, de rivieres, de marais, ou ſans paſſages.

La marche eſt bien ordonnée, quand elle eſt réglée ſur le chemin qu'on a à faire, ſur le tems qu'on a pour le faire, que les Troupes ſont bien diſtinguées par Bataillons, par Eſcadrons, Artillerie & Bagage, & qu'on a exactement calculé combien d'hommes,

de

de chevaux & de charrettes peuvent paſſer de front.

Un Cavalier occupe 5. pieds de front & 8. de hauteur ; un Fantaſſin 3. de front & 5. de hauteur. On étend le front de la marche plus ou moins par colonnes, par Brigades, par Régimens ou par Eſcadrons, conformement à la longueur & à la largeur des chemins.

En pays ſerré on fait différens Corps pour marcher l'un derriere l'autre & loger ſeparement : ou bien on applanit les Campagnes pour la *marche* des Troupes, tandis que l'Artillerie eſt ſur les grands chemins avec des gardes d'Infanterie àcôté, & de la Cavalerie endehors ſur les ailes.

On envoie devant pour découvrir pour ſe ſaiſir des défiles, des bois, des paſſages, pour ſe planter devant un poſte des ennemis, auprès duquel on doit paſſer, afin de le tenir comme bloqué, juſqu'à ce que toute l'Armée ſoit paſſée.

On fait un bon front d'hommes d'élite, on met à la tête les Troupes les plus fermes par elles-mêmes, & les plus difficiles à renverſer.

On fortifie l'avant-Garde & l'arriére-Garde avec de l'Infanterie & des piéces de Campagne ; on diſtribue la Bataille de maniere que le canon, le bagage & la plus grande partie de la Cavalerie, qui ne peut ſervir de rien aux extrémités ſoit toute ramaſſée dans le milieu.

Quand on a une riviere à paſſer on place l'Artillerie au bord vis-a-vis du poſte qu'on veut prendre. Ce ſera un grand avantage ſi la riviere y fait un angle rentrant, & s'il y a un gué près delà.

A meſure que le pont ſe conſtruit on fait avancer de la mouſqueterie pour tirer au delà de l'eau.

Le pont achevé on y fait paſſer un Corps d'Infanterie, de la Cavalerie, quelques piéces de Campagnes, & des Pionniers pour en fortifier la tête, & on fortifie même celle d'en-deça, ſi l'on craint l'arriere-Garde.

On prend garde qu'on n'ait pas poſté des barques armées, des feux ou d'autres machines pour rompre le pont, quand la moitié de l'Armée eſt paſſée.

Si l'on veut le conſerver, il faut en fortifier les deux bouts & y mettre des gardes ſuffiſantes.

Chaque Corps qui marche ſeparément, comme l'avant garde, le Corps de bataille, l'arriere-garde, chaque colonne doit avoir des pelles, des haches, des Pionniers & des guides pour accommoder les paſſages & ne ſe pas égarer.

Voici les régles que tout le monde doit obſerver, & tracées par M. de Montecuculi.

Que perſonne ne ſorte de ſes rangs.

Que les Bataillons ne ſe mêlent point aux troupes de Cavalerie.

Que ces Troupes laiſſent entre elles une diſtance d'environ cent pas, afin qu'elles ne ſoient point ſi éloignées qu'elles ne puiſſent ſe prêter la main, ni ſi près que l'une pouſſée ſe renverſe ſur l'autre & la mette en deſordre.

En été il faut marcher de bonne heure, au frais, & hors des grains afin qu'on puiſſe aiſément reconnoître les avenuës, poſer les gardes, envoyer des partis en Campagne, dreſſer des baraques & des tentes, & aller au fourrage.

En hyver il faut marcher à petites journées & ſonger à avoir du feu.

Les Coureurs & les Partis s'avancent moins la nuit que le jour.

On laiſſe des Soldats aux chemins qui ſe croiſent, afin que les derniers ne s'égarent pas.

Les premieres Troupes doivent charger tête baiſſée tout ce qu'elles rencontrent.

Ou l'on ne craint point du tout l'ennemi, ou on le craint peu, ou on le craint beaucoup.

Quand on ne craint rien, chaque Corps marche ſeparement avec ſon bagage particulier.

Les Convois ſont commandés avec l'Artillerie. Les groſſes piéces ſe menent ſur des charrettes.

Dès le ſoir d'auparavant on donne à chaque Corps la marche & les ordres par écrit.

A l'heure marquée pour la marche, le Maréchal des Logis & le Capitaine des guides ſe preſentent à l'avant-garde.

On applanit les retranchemens du Camp pour marcher en grand front. Les gardes du Camp ne partent point que tout ne ſoit en marche.

On envoie devant des Pionniers pour réparer les chemins, des Partis, des Corps choiſis, des Coureurs, & vedettes pour découvrir devant, derriére & ſur les aîles, des Gardes pour l'Artillerie, pour le Général, & pour le bagage, pour ſe ſaiſir des hauteurs, découvrir les embuſcades, & donner avis de ce qu'elles rencontrent.

On fait marcher à l'avant-garde la moitié de la Cavalerie, l'Infanterie au corps de bataille, les Pionniers, & l'Artillerie légére précédée d'un certain inf-

trument fait comme le ſoc d'une charrue pour frayer & marquer le chemin que les charrois doivent tenir, enſuite la groſſe Artillerie, ſon train, le bagage général ; à l'arriere-garde on met l'autre moitié de la Cavalerie, & le bagage de l'Armée avec un Regiment de Cavalerie.

Si l'Armée n'eſt pas enſemble, on donne par écrit le rendez-vous, ou la place d'armes, dans un lieu commode, ſur la route qu'on doit tenir. Ce lieu doit être ſûr, de crainte que l'ennemi ne s'en ſaiſiſſe. On le tient ſecret, de crainte qu'il n'en ſoit averti. On ſpécifie l'heure & les autres circonſtances, on a des Eſpions, & des Partis en campagne.

Quand on a quelque choſe à craindre, on redouble ſes ſoins à proportion que la crainte eſt plus ou moins grande.

Il faut marcher dans le même ordre qu'on veut combattre, c'eſt-à-dire, il faut ranger l'Armée en bataille, le viſage tourné vers l'ennemi, & la faire marcher par le flanc.

On renforce la partie où l'on craint avec des piéces de Campagnes, des munitions, des hoïaux, des pelles, des bêches, de l'Infanterie & de la Cavalerie, commandée exprès, & l'on place les bagages à l'endroit le plus ſûr & le plus à couvert.

L'Artillerie qui eſt ſur les affuts étant placée à la tête, & les Eſcadrons poſtés entre les Bataillons, formeront les deux premieres lignes, enſuite ſera le train d'Artillerie en autant de files que le chemin le permettra, enſuite les chariots des vivres, les bagages, & enfin la réſerve.

On fait faire alte aux Troupes au-delà des paſſages, juſqu'à ce que celles qui ſuivent ayent joint, & lorſqu'on entre delà dans une plaine, il y faut mettre l'Armée en bataille, & lorſqu'on trouve des défilés, on défile de nouveau l'Avant-garde la premiere, puis le Corps de bataille, & enfin celui de réſerve.

On couvre un flanc de la marche de quelques riviéres, de levées, de montagnes, de chariots, de chaînes, de chevaux de friſe, ou de quelqu'autre avantage, ſuivant la ſituation du pays, & le nombre des Troupes, & des rangs.

On obſerve des maximes différentes ſuivant les différens deſſeins que l'on a. Quand on veut cacher la marche, on marche la nuit par les bois, les vallées, les endroits couverts, on évite les lieux habités ; on ne bat que la ſourdine ; on ne fait point de feux, ſi ce

n'eſt au ſortir du Camp, auquel cas on les laiſſe allumés pour faire croire qu'on y eſt.

On envoie de la Cavalerie devant pour arrêter tous ceux que l'on rencontre, ou pour gagner les paſſages. On ſe met dans un autre chemin que celui, qu'on veut tenir ſi l'on peut être vu: on reprend en tournant celui qu'on veut ſuivre. On fait fermer les portes des Villes ou des lieux dont on ſort. On prend garde qu'il ne ſorte quelque Eſpion en même-tems que les Troupes.

On porte avec ſoi des vivres pour le tems que doit durer l'expédition. On n'envoie point de Coureur devant quand on va pour enlever un Quartier, pour ſecourir une Place, pour ſurprendre l'Ennemi dans un pays couvert, dans un tems obſcur où l'on ne peut découvrir de loin, & enfin toutes les fois qu'on eſt déterminé de recevoir avec réſolution tout ce qu'on peut rencontrer.

Quand on marche pour forcer un paſſage gardé par l'Ennemi. Il faut feindre de le vouloir forcer dans un endroit & paſſer dans un autre: faire ſemblant de retourner ſur ſes pas ou de ſe jetter autre part, puis y retourner tout d'un coup, avant que l'ennemi y arrive; cacher quelques Troupes auprès du paſſage, puis marcher avec toute l'Armée plus avant, & pendant que l'ennemi vous cotoie & ſuit votre marche, les Troupes qu'on a cachées courent ſurprendre le paſſage & s'y poſtent.

Quand on veut faire diligence, il faut laiſſer les bagages derriere, envoyer devant la Cavalerie, mettre l'Infanterie à cheval ou ſur des chariots, ou en croupe; mener en main des chevaux ſi on le peut, pour en changer à la maniere des Tartares: marcher à grandes traites jour & nuit.

Quand on ſe retire devant ſon Ennemi, le faire de maniere que cela ne reſſemble pas à une fuite.

MARCHE d'une Armée qui veut combattre. Une Armée, ſelon M. de Feuquieres, qui part de loin, pour pouvoir arriver ſur le terrein où eſt l'Ennemi, marche de front: ſi elle ne le peut pas à cauſe des lieux qui ne ſeroient pas aſſez ouverts, elle s'approche de ſon Ennemi ſur aſſez de colonnes pour pouvoir ſe trouver en Bataille, hors de diſtance d'être chargée en colonne.

Les Officiers Generaux qui conduiſent les colonnes, s'obſervent ſoigneuſement les uns les autres, pour qu'au moins leurs têtes faſſent un front, & que lorſqu'ils ſeront arrivés ſur le terrein où l'Armée peut ſe

déployer, ce mouvement ſe faſſe avec diligence & précaution, & hors de portée de pouvoir être chargé par l'Ennemi, avant que toute l'Armée ſoit placée & en bataille.

Le General ſe place dans le lieu le plus commode pour voir l'effet de la premiere charge, afin de pouvoir envoyer ſes ordres, ſoit pour faire ſoutenir les Troupes qui auront battu, ſoit pour remplacer celles qui l'auront été. Pour cela il ſe ſert ou de Troupes qu'il aura placées entre les deux lignes, au cas qu'il le juge convenable, ou de celles de la réſerve, ſuivant qu'il le juge à propos.

Tous les Officiers Generaux, lors de l'approche de l'ennemi ſont à leurs poſtes, tant pour mener au combat les Troupes qui leur ſont commiſes, que pour remédier aux inconveniens qui peuvent arriver dans l'étendue de leur commandement.

L'arrangement d'une Armée prête à en venir aux mains, eſt tout différent de celui, qu'on lui donne dans les marches. Si elle marchoit dans une vaſte plaine l'arrangement pourroit être le même; mais les bois & les rivieres, les Villages & les défilés que l'on rencontre, obligent à ſéparer l'Armée en différens corps, pour la faire arriver en même-tems a un nouveau camp ou à la vue de l'ennemi.

Ces marches ſont dangereuſes quand l'ennemi eſt en Campagne, parce que les Corps peuvent être attaqués ſéparement. Mais on prend a preſent une infinité de précautions qu'on ne prenoit pas autrefois pour prévenir les inconveniens, ou pour y remédier. J'en ai parlé ci-deſſus.

Les Maréchaux des Logis de l'Armée ſçavent parfaitement (du moins doivent le ſçavoir) la Carte du pays. Ils ont ſous eux des Capitaines des Guides, chargés du ſoin d'avoir pluſieurs Guides du pays dont on ſe ſert pour empêcher que les Troupes ne s'égarent, ſur tout quand les marches ſe font pendant la nuit.

Les Officiers Généraux ont des Cartes Topographiques très-exactes. Il y a des Travailleurs à la tête des colonnes, pour réparer les chemins, & pour faire des ouvertures ou il en eſt beſoin pour donner libre paſſage. On fait des ponts avec une extrême promptitude pour le paſſage des rivieres. On fait aller en avant des Partis & des gros détachemens, pour tenir l'Ennemi en reſpect, & donner avis de ſes mouvemens. Enfin le Général diſpoſe ſi bien la marche de ſon armée, qu'un Corps puiſſe être bientôt ſecouru d'un autre,

s'il eſt attaqué, & chaque Bataillon ne marche point ſans ſes Grenadiers à la tête & ſon piquet à la queue.

Quand on fait des marches forcées pour prévenir quelque deſſein de l'ennemi, on a ſoin de faire trouver des vivres dans les lieux, où les Troupes arrivent, & tout ce qui eſt néceſſaire pour leur ſoulagement dans ces fatigantes marches.

Les grandes Armées marchent ordinairement ſur trois colonnes, & ſuivant l'ordre de bataille, que le Général a fait dès le commencement de la Campagne. Les Troupes de la droite prennent le chemin de la droite, les Troupes de la gauche forment les colonnes de la gauche. L'Artillerie, les vivres & les gros bagages ſont ordinairement dans le centre.

Quand on marche vers l'ennemi, l'Artillerie marche toujours dans le centre, excepté quand il en va une Brigade à la tête de chaque colonne, précédée de quelques Troupes; mais les gros bagages marchent derriere couverts du corps de réſerve.

Dans un pays coupé de défilés on fait marcher des Dragons à la tête des colonnes avec un détachement conſidérable des Grenadiers. Si l'Ennemi eſt derriere ſoi quand on décampe, les Bagages, les vivres, l'Artillerie, avec quelques Eſcadrons pour leur ſureté marchent devant, & les meilleures Troupes avec une ou deux Brigades d'Artillerie ſont pour l'arriere-garde.

Si l'ennemi eſt à côté, par exemple à la droite de l'Armée, l'Artillerie, les vivres, les bagages doivent marcher ſur la gauche: ſi l'ennemi eſt ſur la gauche, tout cela marche à la droite.

Une petite Armée peut marcher ſur une colonne, l'Artillerie & les bagages entre l'avant-garde & l'arriere-garde: ſi elle eſt obligée de ſe mettre en bataille, les Dragons & la Cavalerie de l'avant-garde font une des ailes, ceux de l'arriere-garde l'autre aile; l'Infanterie le centre, & l'Artillerie ſe place devant l'Infanterie.

Juſqu'au régne de Louis XIII. il n'eſt point fait mention de ces détails dans nos Hiſtoires. Il falloit cependant qu'on prît des précautions contre ces ſortes de marches. Il eſt vrai qu'il n'y avoit pas tant de Bagages, ni de ſi gros équipages d'Artillerie. Mais quand l'Ennemi étoit proche, on avoit d'autres dangers à éviter, que celui de la perte du bagage & de l'Artillerie. Sans doute que le Général y pourvoyoit par un grand ſecret pour le campement, & par les ſtratagêmes dont il ſe ſervoit pour cacher la marche à l'Ennemi.

MARCHES particulieres des Troupes de tous tems

il y a eu des réglemens pour la marche des Troupes, ſoit quand elles marchent en Corps, ou qu'elles marchent ſéparement pour aller joindre les Armées, ou qu'elles paſſent d'un lieu à un autre. Ces réglemens étoient plus ou moins obſervés ſelon le plus ou moins d'application du Prince, & des Officiers, qui agiſſoient ſous ſes ordres pour l'obſervation de la diſcipline militaire.

Louis le Grand à qui rien n'a échapé pour la perfection de la diſcipline militaire, eſt le premier qui ait le plus deſcendu dans le particulier de cet article de la Milice : & jamais les Romains n'ont obſervé un plus bel ordre, ſoit dans les marches générales, ſoit dans les marches particulieres que celui qu'on obſerve aujourd'hui dans nos Troupes, en exécution des Ordonnances qui ont été faites.

Autrefois la Cavalerie & l'Infanterie marchoient enſemble. Mais on a remarqué que l'Infanterie & la Cavalerie ne s'accordoient pas bien enſemble, ni dans les marches parce que l'une marchoit lentement, & l'autre vite : ni dans les logemens, parce que l'Infanterie peut camper ſous ſes tentes dans les lieux où il n'y a point de fourrages, & que la Cavalerie ne le peut faire ſans ſe ruiner entierement, ni même dans la forme de la conduite & du commandement, qui eſt très différent dans ces deux Corps. Ces raiſons ont fait juger qu'il valoit mieux diſtinguer tout à fait l'Infanterie & la Cavalerie en des Corps differens, & diviſer encore ces Corps en differens Regimens.

Le Turc marche en pluſieurs Corps à ſa commodité, & même de nuit lorſqu'il eſt bien loin de l'ennemi : mais il marche uni, & ſerré quand il en eſt proche. Son avant-garde eſt très-groſſe, & s'il a des Tartares, il les fait encore marcher avant l'avant-garde.

MARCHE d'un Equipage d'Artillerie. Quand toutes les Troupes commencent de s'aſſembler au premier Camp, le Lieutenant commandant l'Artillerie va joindre le Général de l'Armée pour s'aboucher avec lui, & prendre des meſures pour y faire tranſporter des munitions, comme poudre, plomb, méche & outils, qui leur ſont diſtribués, afin que toutes les Troupes ayent dequoi tirer dix à douze coups auparavant que d'avancer du côté de l'Ennemi. Après cette diſtribution les chevaux & charrettes doivent rejoindre l'Equipage d'Artillerie, pour être en état que tout puiſſe marcher enſemble en bon ordre à l'Armée.

Le Lieutenant paſſe en revue tous les chevaux de

ades, les outils entonnés, les affuts à mortier,
bes, les boulets, chacun ſelon ſon calibre, les
Pionniers auſſi ſuivant leur ordre, & les char-
aut-le-pied.
empêcher l'interruption de cette marche, le
ndant de l'Artillerie diviſe ſes Officiers en cinq
s, dont les cinq plus anciens Provinciaux ſont
Les cinq brigades partagent tout l'équipage, &
amene au Parc ſa part dont elle eſt chargée
rnée, roulant entre-elles, & ayant alternative-
tête & la queue.
qui voudront un plus long détail de la mar-
n Equipage d'Artillerie, peuvent conſulter les
es de S. Remi.
CHE-PIEDS, terme de marine, ſont des
s au-deſſous & à l'arriere des vergues, pour
es Matelots qui ferlent & déferlent les voiles,
eulent mettre & ôter les boutehors.
RÉCHAL de France : c'eſt une dignité
par Philippe Auguſte en 1185.
. Daniel dans ſon hiſtoire de la Milice Fran-
t que la dignité de Maréchal devint une dignité
e, avant que celle de Connétable le fut, &
orien eſt d'un ſentiment contraire à l'Auteur
toire des Grands-Officiers de la Couronne, il
ie que les quatre premiers Maréchaux de Fran-
nt de la même famille : ſçavoir Alberic Cle-
qu'il croit n'avoir été que Maréchal du Roi de
, & non Maréchal de France ; Henri ſon frere,
s d'Henri, & Henri Clement II. du nom.

ſon Equipage d'Artillerie, & envoie en Cour & au Grand Maître un état de ceux qu'il a fait marquer, & de ceux qu'il a rebutes. Il ordonne au Capitaine Général de Charroi, de travailler avec le Commiſſaire Provincial du Parc aux billets d'attelage, afin que les Capitaines de Charroi ſçachent les Brigades qu'ils auront à mener. Ils ne doivent point abandonner dans la marche les Brigades dont ils ſont chargés par leurs billets.

Toutes les munitions étant chargées & attelées, on les fait marcher par Brigades pour l'Armée à peu près dans l'ordre ſuivant.

Marche à la tête de tout un Equipage d'Artillerie, une charrette compoſée d'outils, ſçavoir hoyaux pics-hoyaux, béches, écoupes ou pelles de bois ferrées, haches & ſerpes, avec quarante Pionniers & un Wague-Meſtre pour montrer le chemin, & le rendre praticable dans les endroits où il ne le ſeroit pas.

Après cette charrette doivent ſuivre quatre petites piéces de canon de quatre, montées ſur leurs affuts, & ayant leurs armes attachées aux côtés, toutes chargées à boulet, & leurs Canoniers avec chacun un boute-feu allumé, deux dégorgeoirs, & enſuite une charrette d'Artillerie compoſée, chargée d'un baril de poudre, d'un de plomb, d'un paquet de méche de 50. livres, d'une cinquantaine de boulets du calibre des piéces, & de cinq ou ſix prolonges.

Le Treſor & le Bagage Royal, quand il n'y a qu'une colonne marchent ordinairement après ce petit Equipage.

Les Pontons & ce qui leur appartient marchent enſuite.

Après doivent ſuivre la chévre & tout ſon équipage avec le Capitaine des Ouvriers, & quelques Charpentiers.

Suivent les Canons de gros calibre chargés ſur leurs chariots.

On fait ſuivre les Piéces montées ſur leurs affuts, chacune ſelon ſon calibre, ayant leurs armes attachées aux côtés.

Puis marchent les affuts des groſſes piéces avec leurs armes attachées deſſus, & les autres haut-le-pied. Les mortiers vont après.

Enſuite doivent marcher les caiſſons du Garde du Parc, du Treſor, du Maréchal des Logis, & du Capitaine des Ouvriers, où ſont contenus les outils à Ouvriers & à Mineurs, comme auſſi les forges.

Suivent

Suivent les Bagages du General de l'Artillerie & de tous les autres Officiers de l'Equipage chacun ſelon ſon rang. Ceux du Regiment Royal Artillerie & de tous les Vivandiers de l'Equipage s'y rencontrent auſſi ordinairement.

A leur tour marchent les poudres, les méches, les ſacs à terre, les cordages, les fuſées à bombes & à grenades, les armes à l'épreuve, s'il y en a, les plombs, les grenades, les outils entonnés, les affuts à mortier, les bombes, les boulets, chacun ſelon ſon calibre, les outils à Pionniers auſſi ſuivant leur ordre, & les charrettes haut-le-pied.

Pour empêcher l'interruption de cette marche, le Commandant de l'Artillerie diviſe ſes Officiers en cinq brigades, dont les cinq plus anciens Provinciaux ſont chefs. Les cinq brigades partagent tout l'équipage, & chacune amene au Parc ſa part dont elle eſt chargée cette journée, roulant entre-elles, & ayant alternativement la tête & la queue.

Ceux qui voudront un plus long détail de la marche d'un Equipage d'Artillerie, peuvent conſulter les Mémoires de S. Remi.

MARCHE-PIEDS, terme de marine, ſont des cordages au-deſſous & à l'arriere des vergues, pour porter les Matelots qui ferlent & déferlent les voiles, & qui veulent mettre & ôter les boutehors.

MARÉCHAL de France : c'eſt une dignité établie par Philippe Auguſte en 1185.

Le P. Daniel dans ſon hiſtoire de la Milice Françoiſe dit que la dignité de Maréchal devint une dignité Militaire, avant que celle de Connétable le fut, & cet Hiſtorien eſt d'un ſentiment contraire à l'Auteur de l'Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne, il remarque que les quatre premiers Maréchaux de France furent de la même famille : ſçavoir Alberic Clement, qu'il croit n'avoir été que Maréchal du Roi de France, & non Maréchal de France ; Henri ſon frere, Jean fils d'Henri, & Henri Clement II. du nom.

La dignité de Maréchal de France ne fut pas toujours à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de Maréchal de France au Seigneur de Moreul, pour le faire Gouverneur du Roi Jean ſon fils, qui lui ſuccéda. Arnoul d'Andrehem auſſi quitta ſous Charles V. la dignité de Maréchal de France pour avoir celle de Porte-Oriflamme.

La raiſon en étoit que ces grandes Charges étoient cenſées incompatibles en France. Sous Philippe Au-

guſte il n'y eut qu'un Maréchal de France, quand le commandement dans les Armées fut attaché à cette dignité. Sous S. Louis il y en eut deux, ſous Charles VII. il y en eut davantage, parce que Henri Roi d'Angleterre en faiſoit de ſon côté.

Henri II. en fit quatre ; François II. en créa un cinquiéme ; Charles IX. y en ajouta deux nouveaux ; Henri III. deux autres à ſon retour de Pologne : le nombre en fut fixé à quatre par ce Prince ; mais Henri IV. ſoit pour récompenſer les ſervices de quelques grands Seigneurs, ſoit pour s'accommoder avec les Chefs des Ligueurs, fut contraint d'en augmenter le nombre, qui fut très-multiplié ſous le regne de Louis XIII. & encore plus ſous celui de Louis XIV.

Il y a déja fort long-tems que la dignité de Maréchal de France eſt du nombre de celles, qu'on appelle Charges de la Couronne, comme le remarque l'Auteur de l'Hiſtoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un Tribunal, appellé la Connétablie pour juger des querelles ſur le point d'honneur, & diverſes autres choſes, qui ont rapport à la Guerre & à la Nobleſſe. Dans les Provinces ils ont leurs Subdelegués, qui autrefois étoient des Gentilhommes de marque : c'étoient des Commiſſions, qui ſont maintenant des Charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la Charge de Maréchal de France étoit de cinq cens livres, dont ils ne jouiſſoient que, quand ils en faiſoient les fonctions & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi, quand ils alloient en campagne ; mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France ſont beaucoup plus conſiderables, ils ſont de douze mille livres, même en tems de paix ; ſous Henri IV. ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'Armée, ils augmentent, puiſqu'ils ont huit mille livres par mois de quarante-cinq jours, que le Roi leur entretient un Secretaire, un Aumonier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les Gens de guerre ont toujours rendu des honneurs aux Maréchaux de France ; mais Louis XIV. en a reglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France paſſe devant un Corps de Garde, l'Officier fait mettre les Soldats ſous les armes, & le tambour bat aux champs.

Dans les Villes, où ils ſe trouvent, ſoit qu'ils ſoient de ſervice ou non, ils ont une garde de cinquante

hommes, y compris deux Sergens & un Tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-lieutenant, ou Enseigne, avec Drapeau. Dans un Camp les Gardes de la tête du Camp prennent les armes pour les Maréchaux de France, & les Tambours battent aux champs.

Quand un Maréchal de France entre dans une Ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon. Il n'y a que sous le regne de Louis XIV. qu'on est parvenu à la dignité de Maréchal de France par le service de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Château-Renaud, & les deux derniers Maréchaux du nom, & de la maison d'Estrées en ont frayé la route.

Les Maréchaux de France ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur, semés de fleurs de lis d'or, passées en sautoir derriere l'écu de leurs armes; ils font un serment entre les mains du Roi, quand ils sont revêtus de cette dignité.

Les Maréchaux de France, Grands Officiers de la Couronne, institués sous Philippe Auguste en 1185. dont l'Histoire nous a conservé les noms, sont suivant la date de leur création:

Alberic Clement, Seigneur du Mez, sous le titre de Maréchal de France, ou de Maréchal du Roi de France, premier Militaire l'an 1185. les précédens étoient premiers & grands Officiers de la Maison des Rois, non Militaires avant l'an 1185.

Nevelon d'Arras, sous le même Roi, en 1202.

Henri Clement Seigneur du Mez, en 1204.

Robert de Coucy sous Louis VIII. en 1223.

Jean Clement, Seigneur du Mez, fils d'Henri, étant en bas âge, n'exerça cette dignité que sous Louis VIII. en 1225. Gautier de Nemours son oncle en fit les fonctions par commission sous Philippe Auguste, en 1209.

Henri Clement II. Seigneur du Mez & d'Argentan, sous Saint Louis IX. en 1249.

Henri Seigneur de Cousances en 1255.

Feri Pasté, Seigneur de Chaleranges en 1256.

Guillaume de Beaumont, en 1257.

Gautier Seigneur de Nemours, en 1257.

Raoul de Sores, dit d'*Estrées*, en 1270.

Eric de Beaujeu, Seigneur d'Herment en 1270.

Renaud de Presigny, en 1270.

Lancelot de S. Maurd, en 1272.

Ferri de Verneuil, en 1273.
Guillaume Creſpin, Seigneur de Neaufle, en 1283.
Jean Sire d'Harcourt, en 1284.
Raoul de Flamenc, Seigneur de Cany, en 1285.
Jean de Varennes, en 1287.
Simon de Melun, Seigneur de la Loupe, en 1293.
Guy de Clermont, Seigneur de *Neſle*, en 1295.
Miles, Seigneur de Noyer & de Vilbertin, en 1301.
Foucaud, dit *Foulques*, Seigneur de Merles, en 1302.
Jean de Corbeil, dit de *Grez*, en 1308.
Jean de Beaumont, Seigneur de Clichy, en 1315.
Renaud de Trie, Seigneur de Mareuil, en 1316.
Jean des Barres, Seigneur de Chaumont, en 1318.
Matthieu de Trie, Seigneur d'Arains, en 1320.
Robert Bertrand, & B. d Briquebec, en 1325.
Ancel, ou Anceau, Sire de Joinville, en 1338.
Charles, Sire de Montmorency, en 1343.
Robert de Vaurin, Seigneur de S. Venant, en 1345.
Bernard, Seigneur de Moreuil, en 1345.
Guy de Neſle, Seigneur de Mello, en 1345.
Edouard, Seigneur de Beaujeu & de Dombes, en 1347.
Rogues, Seigneur de Hangeſt, en 1352.
Jean de Clermont, Seigneur de Chantilly, en 1352.
Arnoul, Sire d'Andrehem, en 1352.
Jean le Maigre, dit *Boucicaut*, en 1358.
Jean, Sire de Neuville, en 1358.
Jean de Mauquenchy de Blainville, en 1368.
Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, en 1369.
Jean le Maingre, Comte de Beaufort, en 1391.
Jean Sire de Rieux, & de Rochefort, en 1397.
Louis, Seigneur de Loigny, en 1412.
Jacques d'Heilly, dit de *Guyenne*, en 1412.
Pierre de Rieux, Seigneur de Rochefort, en 1417.
Claude de Beauvoir, Seigneur de Chatelus, en 1418.
Jean de Villiers, Seigneur de l'Iſle-Adam, en 1418.
Jacques, Sire de Montberon, en 1420.
Antoine de Vergy, Comte de Dammartin, en 1421.
Jean de la Baume, Comte de Montrevel, en 1421.
Gilbert Morier, Seigneur de la Fayette, en 1423.
Amaury Seigneur de Severac, en 1423.
Jean de Broſſe, Seigneur de S. Severe, en 1424.
Giles de Laval, Seigneur de Rets, en 1429.
André de Laval, Seigneur de Loheac, &c. en 1439.
Philippe de Culant, Seigneur de Jaloignes, en 1441.
Jean, Sire de Talbot, Comte de Schresb, en 1441.
Jean, dit Poton, Seigneur de Saintrailles, en 1454.

Jean-Baptiſte d'Armagnac, dit l'*Eſcun*, en 1461.
Joachim Rouault, Seigneur de Gamaches, en 1461.
Volfard de Borſelle, Comte de Boucan, en 1464.
Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, en 1475.
Philippe de Grevecœur, Seigneur de Cordes, en 1483.
Jean, Seigneur de Baudricourt de Choiſeul, en 1488.
Jean-Jacques Trivulce, Marquis de Vigene, en 1499.
Charles d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, en 1510.
Jacques de Chabannes, Seigneur de la Paliſſe, en 1515.
Robert Stuart, Comte de Beaumont, en 1515.
Odet, Comte de Foix, Seigneur de Lautrec, en 1515.
Gaſpard de Coligny, Seigneur d'Andelot, en 1516.
Anne de Montmorency, en 1522.
Thomas de Foix, Seigneur de Leſcun, en 1522.
Theodore Trivulce, Comte de Coria, en 1527.
Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en 1527.
René, Seigneur de Montejan de Sillé, en 1538.
Claude d'Annebaut, Baron de Rets, en 1538.
Odard, Seigneur du Biez & de Vendome, en 1542.
Antoine de Lettres, Seigneur de Montpezat, en 1543.
Jean Caraccioli, Prince de Melphes, en 1544.
Robert de la Marck, IV. Duc de Bouillon, en 1547.
Jacques d'Albon, Marquis de Fronſac, en 1547.
Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, en 1550.
Pierre Strozzi, Seigneur d'Epernay, en 1554.
Paul de la Barthe, Seigneur de Thermes, en 1555.
François, Duc de Montmorency, en 1559.
Imbert de la Platiere, Seigneur de Bourdilles, en 1562.
François de Scepeaux, Seigneur de Vieilville, en 1562.
Henri de Montmorency, en 1566.
Artus de Coſſé, Comte de Secondigny, en 1567.
Honorat de Savoye, Marquis de Villars, en 1571.
Gaſpard de Saux, Seigneur de Tavannes, en 1571.
Albert de Gondy, Duc de Rets, en 1574.
Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, en 1574.
Blaiſe de Montluc, en 1574.
Armand de Gontaud, Baron de Biron, en 1576.
Jacques Goyon, Sire de Matignon, en 1579.
Jean d'Aumont, Comte de Chateauroux, en 1579.
Guillaume Vicomte de Joyeuſe, en 1583.
Henri de la Tour, Vicomte d'Auvergne, en 1592.
Charles de Gontaud, Duc de Biron, en 1594.

Claude de la Chaſtre, Seigneur de Maiſonfort, en 1594.
Charles de Coſſé, Duc de Briſſac, en 1594.
Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, en 1594.
Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, en 1595.
Henri de Joyeuſe, Comte de Bouchage, en 1596.
Alfonſe Corſe, dit d'*Ornano*, en 1596.
Urbain de Laval, Marquis de Sablé, en 1596.
Guillaume de Hautemer, Comte de Grancey, en 1596.
François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, en 1608.
Concino Concini, Marquis d'Ancre, en 1614.
Giles de Souvré, Marquis de Courtanvaux, en 1615.
Antoine de Roquelaure de Laverdenx, en 1615.
Louis de la Chatre, Baron de Maiſonfort, en 1616.
Pons de Lauſieres de Themines, en 1616.
François de la Grange de Montigny, en 1616.
Nicolas de l'Hopital, Duc de Vitry, en 1617.
Charles de Choiſeul, Marquis de Praſlin, en 1619.
Jean-François de la Guiche, Comte de la Paliſſe, en 1619.
Honoré d'Albert, Duc de Chaulnes, en 1619.
François d'Eſparbez, Vicomte d'Aubeterre, en 1620.
Charles, Sire de Crequy de Canaple, en 1621.
Gaſpard de Coligny, Seigneur de Chatillon, en 1622.
Jacques de Caumont, Duc de la Force, en 1622.
François de Baſſompierre, en 1622.
Henri de Schomberg, Comte de Nantes, en 1625.
François Annibal Duc d'Eſtrées, en 1626.
Jean-Baptiſte d'Ornano, Comte de Montlaur, en 1626
Timoleon d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc, en 1628.
Louis de Marillac, Comte de Beaumont, en 1629.
Henri Duc de Montmorenci, en 1630.
Antoine Goiffier Ruzé, Marquis d'Effiat, en 1631.
Urbain de Maillé, Marquis de Brezé, en 1632.
Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1634.
Charles de Schomberg, Duc d'Halluin, en 1637.
Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, en 1639.
Antoine, Duc de Gramont, en 1642.
Jean-Baptiſte Budes, Comte de Guebriant, en 1642.
Philippe de la Motte Houdancourt, en 1642.
François de l'Hopital, Comte de Roſnay, en 1643.
Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, en 1643.
Jean de Gaſſion, en 1643.
Ceſar, Duc de Choiſeul, Comte du Pleſſis, en 1645.

Josias, Comte de Rantzau, en 1645.
Nicolas de Neuville, Duc de Villeroi, en 1646.
Antoine d'Aumont de Rochebaron, en 1651.
Jacques d'Estampes, Marquis de la Ferté, en 1651.
Charles de Monchy, Marquis d'Hocquincourt, en 1651.
Henri de Senneclaire, Duc de la Ferté, en 1651.
Jacquel Rouxel, Comte de Grancey, en 1651.
Armand de Caumont, Duc de la Force, en 1652.
Louis Foucaut, Comte de Daugnon, en 1653.
César-Phœbus d'Arbert, Comte de Miossens, en 1653.
Philippe de Clerambault, en 1653.
Jacques, Marquis de Castelnau, en 1658.
Jean de Schulemberg, Comte de Mondejeu, en 1658.
Abraham de Fabert, Marquis d'Esternay, en 1658.
François de Crequy, Marquis de Marines, en 1668.
Bernard Gigaut, Marquis de Bellefonds, en 1668.
Louis de Crevant, Duc d'Humieres, en 1668.
Godefroy, Comte d'Estrades, en 1675.
Philippe de Montault, Duc de Benac, en 1675.
Frederic-Armand, Comte de Schomberg, en 1675.
Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, en 1675.
Louis-Victor, Duc de Mortemart, en 1675.
François d'Aubusson, Duc de Roannez, en 1675.
François-Henry, Duc de Luxembourg, en 1675.
Henri-Louis, Marquis de Rochefort, en 1675.
Guy-Aldonce de Durfort, Duc de Lorges, en 1676.
Jean, Comte d'Estrées & de Tourbes, en 1681.
Claude de Choiseul, Marquis de Francieres, en 1693.
Jean-Armand, Marquis de Joyeuse, en 1693.
Louis-François, Duc de Boufflers, en 1693.
Anne-Hilarion, Comte de Tourville, en 1693.
Anne-Jules, Duc de Noailles, en 1693.
Nicolas de Catinat, Seigneur de S. Gratien, en 1693.
François de Neuville, Duc de Villeroy, en 1693.
Louis-Hector, Duc de Villars, en 1702.
Noel Bouton, Marquis de Chamilly, en 1703.
François-Louis de Rousselet, Marquis de Château-Renaud, en 1703.
Sebastien le Prêtre, Seigneur de Vauban, en 1703.
Conrad de Rosen, Comte de Bolveiller, en 1703.
René de Froulay, Comte de Tessé, en 1703.
Nicolas-Auguste, Marquis de Montrevel, en 1703.
Camille d'Holstun, Duc de Tallard, en 1703.
Henry, Duc d'Harcourt, en 1703.

Ferdinand, Comte de Marchin, en 1703.
Nicolas Châlons-Dublé, Marquis d'Heuxelles, en 1703.
M. le Duc d'Eſtrées, en 1703.
Jacques Fitz-James, Duc de Berwick, en 1706.
Charles-Auguſte de Matignon, en 1708.
Pierre de Monteſquiou d'Artagnan, en 1709.
Victor-Maurice, Comte de Broglie, en 1724.
Jacques-Léonor, Comte de Medavy, en 1724.
Louis d'Aubuſſon, Duc de la Feuillade, en 1724.
Antoine, Duc de Grammont, en 1724.
N. Duc de Roquelaure, en 1724.
N. Comte du Bourg, en 1724.
Yves, Marquis d'Alegre, en 1724.
Alain-Emanuel, Marquis de Coëtlogon, en 1730.
N. Duc de Biron, 14. Juin 1734.
N. le Marquis de Puiſegur, 14. Juin 1734.
N. le Marquis d'Aſfeld, 15. Juin 1734.
M. le Duc de Noailles, 15. Juin 1734.
M. le Prince de Tingry-Montmorency, 15. Juin 1734.
M. le Marquis de Coigny, 1. Juillet 1734.
M. le Comte de Broglie, 1. Juillet 1734.
M. le Duc de Brancas, en 1741.
M. le Duc de Chaulne, en 1741.
M. le Marquis de Nangis, en 1741.
M. le Duc d'Iſenguien, en 1741.
M. le Duc de Duras, en 1741.
M. le Marquis de Maillebois, en 1741.
M. le Comte de Belle-Iſle, en 1741.
M. le Comte de Saxe, en 1744.

MARÉCHAL de Camp, eſt un Officier Général, dont le rang & la fonction ſuivent immédiatement la Charge de Lieutenant Général : c'eſt à lui de loger toute l'Armée, d'être prêt à tous les mouvemens, le premier à monter à cheval, le dernier à en deſcendre ; tous les jours il prend l'ordre du Général. Lorſque l'Armée doit décamper, le Maréchal-de-Camp qui eſt de jour, va la veille du départ avec le Maréchal-Général des Logis, recevoir les ordres de la route & du campement. Il avertit l'Eſcadron qui doit entrer en garde la nuit ſuivante, de ſe tenir prêt pour le lendemain ; & avant le jour il part avec les Maréchaux des Logis de tous les Régimens, de ceux de l'Artillerie & des Vivres, pour aller marquer le Camp au lieu deſtiné.

Son attention doit être d'envoyer des Coureurs devant & ſur les ailes, pour découvrir ſi les Ennemis n'auroient point prévenu le deſſein du campement; & s'il arrive quelque alarme, il fait avertir le Général, afin qu'il puiſſe mettre ſes Troupes en état de défenſe. Quand il eſt arrivé au lieu du Campement, il poſe la grande-Garde autant que faire ſe peut à la vuë du Camp environ à une portée des Carabins, laiſſant faire le département du terrein au *Maréchal* des Logis, qui le diſtribue aux *Maréchaux* des Logis de chaque Regiment, qui en font à leur tour une répartition à chaque Compagnie; il va enſuite rendre compte au Général de l'état du Camp, & reçoit les ordres pour les Gardes, les Convois, les Eſcortes & les Partis, qu'il diſtribue aux Majors de Brigades.

Un Maréchal-de-Camp commande à la gauche, quand il y a deux attaques, & roule comme les Lieutenans-Généraux. Ses appointemens pour ſa campagne montent à peu près à 5000. liv. y compris le pain de munition. Les Maréchaux-de-Camp ont été créés ſous Henri IV. en 1598. mais il eſt certain que de tous tems il y a eu dans les Armées un, ou pluſieurs Officiers chargés de ces fonctions.

C'étoit une néceſſité de marquer un Camp pour les Troupes, quand elles arrivoient en quelque lieu, de les y ranger, & d'aſſigner à chaque Corps ſa place dans les campemens. Autrefois les Maréchaux de France faiſoient eux-mêmes cette fonction ſous le Connétable.

Sous François I. il y avoit dans les Armées des Officiers qui portoient le titre de Maréchal-de-Camp; mais il n'eſt pas certain, ſi avant deux cens ans, & même depuis, c'étoit une Charge, & un titre permanent, ou une ſimple commiſſion, que le Roi, ou le Général donnoit pendant une Campagne. Il paroît que juſqu'à Henri IV. ce ne fut qu'une Commiſſion: ſous ſon régne il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp dans une Armée, qui ſous lui avoit des Lieutenans, ou des Aides, qui dans la ſuite prirent le titre de Maréchaux-de-Camp; mais ils ne commandoient qu'en vertu des ordres, dont-ils étoient porteurs de la part du Maréchal-de-Camp Général.

Ainſi à en juger par un état de la France de 1598. ſous Henri IV. il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp en titre d'Office. Avant la création de Lieutenant-Général, le Maréchal-de-Camp étoit le premier Officier après le Général. On multiplia les Maréchaux-de-Camp ſur la fin du régne de Louis XIII. & au com-

mencement du régne de Louis XIV. & cette multiplication commença avec celle des Lieutenans-Généraux. Les Maréchaux-de-Camp à proportion de leurs rangs ont auſſi des honneurs Militaires reglés par les Ordonnances. Si un Maréchal-de-Camp commande en chef dans une Province par ordre de Sa Majeſté, il a pour ſa garde quinze hommes commandés par un Sergent ſans Tambour; s'il eſt Gouverneur de Place l'Officier de garde, lorſqu'il paſſe, fait mettre ſa garde en haie, & le fuſil ſur l'épaule; s'il commande en chef un Corps de Troupes, il a pour ſa garde trente hommes avec un Tambour, commandés par un Officier, & le Tambour appelle, quand il paſſe. Le grade de Maréchal-de-Camp eſt aujourd'hui une Charge, dont l'Officier eſt pourvu par brevet; & dans le brevet il eſt qualifié de Charge.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. On trouve dans l'Hiſtoire trois Maréchaux de France, qui ont porté le titre de Maréchal-Général des Camps & Armées: le Maréchal de Biron ſecond du nom, le Maréchal de Leſdiguieres, depuis Connétable de France, & le Vicomte de Turenne. Les Auteurs ne s'accordent pas entre eux ſur les attributs de cette Charge: elle étoit jointe à celle de Maréchal-de-France; & celui qui en étoit pourvu, avoit dans un ſiége le commandement, & toute la direction du ſiége; mais ſi un Maréchal-Général des Camps & Armées étoit le cadet d'un autre Maréchal de France, qui ſe trouvoit au même ſiége, celui-ci en certains points gardoit le rang & les prérogatives, que ſon ancienneté lui donnoit; & quand le Connétable étoit dans la même Armée, le Maréchal-Général des Camps n'agiſſoit que par ſes ordres, & même ne faiſoit point ſes fonctions, dit l'Hiſtorien de la Milice Françoiſe d'après l'Auteur de la vie du Maréchal de Leſdiguieres.

Louis XIV. au ſujet de cette Charge ordonna en 1672. que M. de Turenne ne rouleroit point avec les autres Maréchaux-de-France, & qu'il les commanderoit tous au Camp près de Naſſau ſur la Lone, où les Maréchaux de Créqui, & d'Humieres ſervirent en effet ſous ſes ordres, comme il paroît par une Lettre du Roi écrite à M. de Turenne, & rapportée par le P. Daniel. Selon cet Auteur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées n'étoit qu'un grade, qui pouvoit diſpoſer à la dignité de Connétable, ſi le Roi eût eu envie de la rétablir. Voilà tout ce que l'on peut dire ſur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées, ſans pouvoir rien décider.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. Il a le ſoin du campement, & dirige les marches de l'Armée. Il doit connoître parfaitement le pays, afin de prendre de juſtes meſures, pour que rien ne puiſſe retarder la marche de l'Armée, faiſant conduire ce qui eſt néceſſaire, pour élargir les défilés, paſſer les ruiſſeaux, les rivieres, & les lieux marécageux. Il va marquer le Camp avec le Maréchal-de-Camp, qui eſt de jour, qui lui laiſſe enſuite le détail de la diſtribution de tous les quartiers, choiſiſſant le quartier du Roi, où il marque les logemens des Officiers-Généraux, & de ceux qui ont droit de loger près d'eux. Avant Louis XIV. les Maréchaux-de-Camp faiſoient les départemens du Camp pour l'Armée, aidés des Majors, & des Maréchaux-des-Logis des Regimens.

MARÉCHAL de Bataille, eſt un Officier, dont la Charge eſt ſupprimée, à l'exception de celle, qui eſt dans le Regiment des Gardes, encore ne s'exerce-t-elle pas; mais parce qu'elle a été créée en titre d'Office, on en donne les appointemens & le titre à un Officier. Les Maréchaux-de-Camp, & les Majors-Généraux font la Charge du Maréchal-de-Bataille. Il indiquoit aux Maréchaux des Logis les poſtes, où il falloit mettre les Corps de garde d'un Campement, il concertoit avec le Maréchal-de Camp, qui étoit de jour, l'ordre de la marche de l'Armée, & avoit ſoin de ranger une Armée en Bataille, lorſque l'occaſion s'en préſentoit.

La Charge de Maréchal-de-Bataille a été créée par Louis XIII. le Chevalier de la Valiere tué au ſiége de Lerida en 1647. étoit en 1643. Maréchal-de-Bataille dans l'Armée du Duc d'Anguien, aſſiégeant Thionville. Dans l'Armée du Grand-Prince de Condé quand il fit lever le ſiége de Lerida, il y avoit trois Maréchaux-de-Bataille: Sainte Colombe, S. Martin, & Jumeaux. Le dernier, qui a eu l'Emploi de Maréchal-de-Bataille, étoit le ſieur des Fougerais qui en exerçoit les fonctions ſous ce titre dans les fréquentes revues, que Louis XIV. faiſoit de ſes Troupes en 1666.

MARÉCHAL Général des Logis de la Cavalerie, cette Charge a été créée ſous Charles IX. en 1594. & les Maréchaux Généraux des Logis des Camps & Armées du Roi ont été créés par Louis XIV. en 1644. avec les Officiers-Fourriers. Le Maréchal Général des Logis n'eſt chargé que du détail de la Cavalerie en chef.

MARÉCHAL des Logis dans la Cavalerie: Il

y a un Maréchal-des-Logis par Compagnie : dans l'Infanterie il y en a un par Regiment. Chaque Compagnie des Gendarmes a deux Maréchaux-des-Logis ; chaque Compagnie des Chevaux-Legers en a auſſi deux ; & chaque Compagnie de Mouſquetaires en a huit.

Le ſoin d'une Compagnie de Cavalerie roule ſur le Maréchal-des-Logis. Sa fonction eſt de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de viſiter ſouvent les écuries, de faire penſer les chevaux en ſa préſence, d'examiner les harnois, pour voir ſi rien ne manque aux ſelles, & aux brides, de veiller que le Cavalier ne vende le foin & l'avoine de ſon cheval ; il prend ſoin des armes, & des munitions, poſe les Corps de garde, où on lui a ordonné, & les viſite ſouvent.

Dans la marche ſa place eſt à la queue de la Compagnie, pour empêcher les Cavaliers de quitter leur rang, & de reſter derriere. Il ſe trouve tous les ſoirs au cercle, où le Sergent donne l'ordre, & le mot, il le porte enſuite à ſon Capitaine, & aux Officiers de ſa Compagnie. En garniſon il eſt chargé de prendre les vivres chez le Munitionnaire pour les délivrer aux Brigadiers, qui les diſtribuent aux Cavaliers. A l'Armée il diſtribue aux Fourriers les quartiers de chaque Compagnie ; il va tous les jours chez le Maréchal-des-Logis de l'Armée prendre l'ordre, & le porter au Colonel.

Il accompagne les Maréchaux de Camp, lorſqu'ils marchent pour les campemens de l'Armée. Quand le quartier du Regiment eſt marqué, le Maréchal-des-Logis ordonne les logemens du Colonel, du Lieutenant-Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers, qu'il y a de Compagnies. Ils ſont tirés au ſort par les Fourriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie. Les Maréchaux-des-Logis ſont fort anciens dans les Troupes de France, tantôt ſous ce nom de Maréchal, & tantôt ſous celui de Fourriers.

MARECHAL Général des Logis de l'Artillerie : C'eſt un titre que le Grand-Maître donne à qui lui plaît, avec tels apointemens, & priviléges, qu'il veut bien y attacher. C'eſt lui, qui aſſigne les logemens aux Officiers de l'équipage, & qui marque l'endroit, où doit être établi le Parc de l'Artillerie.

Il y a un Maréchal-des Logis dans chaque Equipage, que l'on connoît auſſi ſous le nom de Major. Quand le Roi ne fait point de fonds exprès pour un Maréchal-des-Logis dans un Equipage, on prend celui des Com-

miſſaires, qui paroît le plus entendu, pour lui faire faire cet emploi.

MARÉCHAL des Logis pour les vivres. Il y a une eſpece de Maréchal-des-Logis pour les vivres ; s'il n'en a pas le nom, il en fait du moins les fonctions. Pour remplir ce poſte ce doit être un Commis prudent, & qui ait ſervi, attendu qu'il doit avoir quelque pratique des logemens.

Le jour qu'on décampe, il part dès le matin avec l'Avant-Garde, & joignant les Maréchaux-des-Logis de l'Armée, il va au quartier général avec le Fourrier, qui marque les maiſons pour les Généraux, & il retient celle qui lui eſt donnée pour les vivres.

Mais il fait enſorte de l'avoir près d'une grange, & quand cela ſe peut, il doit plutôt choiſir une grange: qu'une maiſon, parce que du moment que les équipages ſont arrivés, on y décharge le pain qui périclite, & qu'on ne peut diſtribuer ſitôt. On peut le ſauver par cette précaution : cela s'entend quand on eſpere demeurer quelque tems dans un Camp: car quand on ne peut pas faire autrement, il vaut mieux mettre le pain à couvert que les hommes. Quand on ne peut avoir des maiſons on fait dreſſer des tentes

Ce Commis, ou Maréchal-des-Logis méne toujours quelque autre Commis avec lui pour prendre garde, ſoit à la maiſon, ſoit à la grange, qu'on lui aura marquée, & pour ne point laiſſer enlever par les Soldats le bois, le fourrage, & les autres choſes, qui peuvent s'y trouver. Après cet établiſſement il va joindre le Maréchal-des-Logis, qui trace le Camp, & il apprend où les équipages des vivres doivent camper.

Quand il en eſt informé, il marche au-devant d'eux, lorſqu'ils ne ſont qu'à un quart de lieuë du Camp : il montre au Capitaine Général le terrein, qu'ils doivent occuper, & ſe mettant enſuite à la tête du tréſor, & de l'équipage du Directeur des vivres, il les conduit à la maiſon qui leur eſt marquée.

MARECHAUSSE'ES de France: il y a trente une Compagnies à cheval de Maréchauſſées, dont les Cavaliers ont les Invalides après 20. ans de ſervice, comme faiſant corps de la Gendarmerie.

Elles ont été établies dans les Généralités & Provinces du Royaume pour la ſureté publique. Elles ſont compoſées de Prevots Généraux & particuliers, de Lieutenans, exemts, Brigadiers, Sou-brigadiers & Cavaliers.

Les Maréchauſſées furent crées ſous Philippes. I. En

1060. elles furent ſuprimées, & ont été rétablies par l'Edit du mois de Mars 1720. ſur le pied, & du Corps de la Gendarmerie de France.

Les Prevôts Généraux, Prevôts particuliers, & Lieutenans des Maréchauſſées ſont en charge, & en titre d'Office, & choiſis entre les anciens Officiers des Troupes du Roi, comme perſonnes capables & expérimentées au fait des armes. Ils ſont ſous le commandement de nos Seigneurs les Maréchaux de France.

MARE'E, ou flux & reflux, eſt un mouvement de la Mer, qui ſe remarque ſur la plupart des côtes, en trois différentes ſortes de tems, à ſçavoir quatre fois chaque jour de l'année, pendant les vingt-quatre heures, qui compoſent le jour; quatre fois particulierement chaque mois, & quatre fois particulierement chaque année. Car chaque jour les eaux pouſſent & montent à la côte, pendant ſix heures, & refoulent & s'en retournent pendant les ſix autres heures. Puis alternativement les hautes eaux, & les baſſes eaux recommencent, chacune pendant leurs ſix heures, & achevent ce mouvement en vingt quatre heures, & quarante-huit minutes.

Mais le mouvement de chaque jour augmente & diminuë ſenſiblement quatre fois le mois. Car environ la nouvelle Lune, les Marées augmentent, & ont leurs baſſes eaux, vers le premier quartier, c'eſt-à-dire environ ſon ſeptiéme ou huitiéme jour. Elles ont les hautes eaux dans la pleine lune, ce qui arrive environ le quatorziéme jour après la nouvelle: & vers le ſecond quartier; c'eſt-à-dire environ le vingt-uniéme jour de la Lune, elles ont encore leurs baſſes eaux, ou leur diminution. Mais environ le vingt-huitiéme jour, qui eſt à peu près la nouvelle Lune, les Marées augmentent encore, & continuent dans cet ordre.

Il y a quatre Lunes de l'année, où ce mouvement eſt particulierement conſidérable. Aux nouvelles & pleines Lunes des Equinoxes, c'eſt-à-dire en Mars & en Septembre, les hautes eaux ſont plus grandes que dans les autres Lunes de l'année, & particulierement en Septembre; & tout au contraire l'Ebe ou le juſſant n'eſt jamais grand que dans les nouvelles & pleines Lunes des ſolſtices, qui arrivent en Juin, & en Décembre, & particulierement au ſolſtice d'Hiver qui arrive en Décembre.

MARINE: Le ſervice de la Marine eſt d'un détail conſidérable. Monſeigneur le Duc de Penthievre Grand Amiral de France a le Commandement Géné-

nal des Troupes ſur mer. Auprès de l'Amiral réſide toujours le Secretaire-Général de la Marine. Il y a deux Vice-Amiraux : le premier commande ſous l'autorité, & en l'abſence de l'Amiral dans tous les Ports, & dans l'étendue de la mer Océane ; le ſecond a le même commandement ſur la mer Mediterranée.

Il y a quatre Lieutenans-Généraux des Armées Navales du Roi, qui commandent ſuivant leur ancienneté, en l'abſence du Vice-Amiral, dans les Ports de leur département. Huit Chefs d'Eſcadres commandent en l'abſence des Lieutenans-Généraux ; après les Chefs d'Eſcadres ſont les Capitaines de Vaiſſeau, qui roulent avec les Colonels, lorſqu'ils ſervent ſur terre. Outre ces Officiers, il y a des Capitaines d'Artillerie, des Capitaines de Frégates, des Lieutenans de Vaiſſeau, des Lieutenans d'Artillerie, des Capitaines de Brulots, des Enſeignes de Vaiſſeau, des Sous-lieutenans de Frégates, des Capitaines de flutes, & des Aides d'Artillerie. Le nombre de tous les Officiers n'eſt pas fixe : le Roi, quand il le juge à propos les augmente. Pluſieurs Officiers Généraux de la Marine ſont parvenus au bâton de Maréchal de France, & le dernier étoit feu M. le Maréchal d'Eſtrées, qui étoit Vice-Amiral.

Les Officiers de la Marine, pour ce qui concerne la Juſtice, Police & Finance, ſont ſept Intendans, qui ont chacun leur département, & trois Intendans de Colonies, établis au Canada, aux Iſles, & à S. Domingue. Les Commiſſaires Généraux ſont au nombre de ſix, & les Commiſſaires ordinaires environ au nombre de 60. Il y a de plus 2. petits Commiſſaires. Les autres Officiers ſont les Gardes-Magazins, les Commis principaux des Claſſes, les Commis ordinaires des Claſſes, & les Ecrivains. Il y a trois Contrôleurs Généraux de la Marine, des Galeres, & des Fortifications des Places maritimes ; ſix Capitaines de Port, un à chaque Arcenal pour les Vaiſſeaux, & un au Port Louis.

Le Roi entretient des Compagnies franches d'Infanterie dans la Marine, commandées par des Lieutenans de Vaiſſeau, qui en ſont Capitaines, & par des Enſeignes, qui en ſont Lieutenans. Les Tréſoriers de la Marine ſont au nombre de trois. En 1686. Louis XIV. établit à Breſt, à Rochefort, & à Toulon, des Communautés pour l'inſtruction de 20. Prêtres ſeculiers, deſtinés à ſervir d'Aumoniers ſur les Vaiſſeaux. Dans ces mêmes Ports, il y a des Compagnies de Gardes-Marine, tous Gentilshommes, commandés par des Capitaines de Vaiſſeau.

L'Amiral a auſſi une Compagnie nommée la Compagnie des Gentilshommes, Gardes du Pavillon Amiral. Les fonctions de ces Gardes ſont de ſervir dans les Ports, & ſur mer près de la perſonne de l'Amiral de France. Cette Compagnie, & les trois autres de Gardes-Marine ſont inſtruites dans les Arcenaux de la Marine aux dépens de ſa Majeſté.

MARON eſt une piéce de cuivre de la grandeur d'un écu, qui marque les heures, auxquelles les Officiers doivent commencer leurs rondes. Les Sergens les tirent au ſort, dans un ſac que tient le Major, pour les Officiers de leur Compagnie. Sur chaque *maron* eſt gravé *Ronde de dix heures*, de *dix heures & demie*, & ainſi de ſuite ſur chacun pour toutes les heures & demi-heures de la nuit.

Ces piéces ſont numérotés 1. 2. &c. juſqu'à la derniere Ronde, enſorte par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures a autant de marons numerotés 10. 10. qu'il y a de Corps-de-Gardes dans le circuit qu'il doit faire. Ainſi quand il arrive au premier, après avoir donné le mot au Caporal, qui le doit recevoir l'épée nuë à la main, & la pointe près de l'eſtomac de celui qui le lui donne, il lui remet le maron coté 1.

Ces *marons* étant percés dans le milieu, le Caporal enfile celui qui lui eſt remis avec une aiguille de fer, qui le conduit dans une eſpece de tronc, qu'on appelle boëte aux Rondes. Cette boëte, dont le Major a la clef, eſt portée le lendemain chez lui, & ainſi il lui eſt aiſé de connoître lorſqu'il l'ouvre, ſi les Rondes ont été fidelement faites, & les marons donnés & reçus, en voyant ſi les *marons* ſont enfilés de ſuite. Cette invention eſt fort bonne pour empêcher que l'Officier & le Caporal ne manquent à leur devoir.

MARQUISE eſt une Tente de groſſe toile, comme du coutil, que l'on met par-deſſus une autre plus précieuſe, que l'on veut mettre à l'abri des injures du tems.

MARSILIANE eſt un Bâtiment Venitien, qui fait ſouvent la traverſée du Golfe Adriatique, juſqu'aux Zanthes. Il eſt bâti à poupes quarrées, comme les Pinques, & a le devant fort gros. Les plus grandes *Marſilianes* ont quatre mâts, les petites n'ont point d'artimon. Le port des plus grandes eſt de quatorze à quinze mille quintaux.

MARTICLES, que quelques Matelots appellent chiens de *marticles*, ſont des petites cordes diſpoſées par branches, ou pattes, en façon de fourches, qui vien-

viennent aboutir à des poulies, appellées araignées. La vergue d'artimon, qui n'a point de balancines, eſt portée à leur défaut, par des *marticles*, qui prennent le bout d'en haut de la vergue, & ſe terminent à des araignées, pour aller répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. L'étai du tourmentin vient finir par des *marticles*, ſur l'étai de Miſaine.

MARTINETS, ou cargues point, terme de marine. *Voyez* CARGUES.

MASSUE : il eſt fait mention de la maſſuë dans tous nos Hiſtoriens : c'étoit un bâton gros comme le bras d'un homme ordinaire, long de deux pieds & demi. Il y avoit des maſſues armées différemment ; mais ſelon celles que l'on voit dans quelques endroits, comme au cabinet d'armes de Chantilly, à l'Abbaye de Roncevaux, ces maſſues pour la plupart avoient un gros anneau à un bout, pour y attacher un chainon, ou un cordon fort, afin que cette arme n'échapât pas de la main : à l'autre bout du bâton étoient trois chainons, auſquels étoit attachée une boule. La boule étoit de fer & ronde, ou d'un autre métal : elle pouvoit être du poids de huit livres, avec quoi il étoit facile d'aſſommer un homme armé, quelque bonnes que fuſſent ſes armes, quand le bras, qui portoit le coup, étoit puiſſant. Il n'y a point d'homme de ce tems aſſez fort pour manier une telle arme. Alors on exerçoit dès la plus tendre jeuneſſe les enfans à porter à la main des poids fort peſans, ce qui leur fortifioit les bras, & par l'habitude, ils y acqueroient une force extraordinaire, ce qu'on ne fait plus depuis pluſieurs ſiécles.

MAST eſt un arbre, ou une longue piéce de bois, qui porte vergue, voile & manœuvre. Il y a ordinairement quatre *mâts* dans les grands Vaiſſeaux, & chacun d'eux eſt diviſé en deux ou trois parties, ou briſures, chacune deſquelles porte auſſi le nom de *mât*. Ces parties ſe diſtinguent vers le Tenon, depuis les barres de hunes, juſqu'aux chouquets, qui ſont les endroits où chaque arbre eſt aſſemblé avec l'autre ; car le chouquet affermit la briſure par en haut, & par en bas elle eſt liée & entretenuë par une clef ; c'eſt-à-dire par une groſſe cheville, qui eſt de fer, & forgée ordinairement à quatre pans.

Par ces aſſemblages le grand *mât* eſt compoſé de trois arbres ou de trois parties, chacune deſquelles porte le nom de *mât* : car la partie comprile depuis la carlingue, juſqu'à la premiere hune, s'appelle particuliere-

ment le grand *mât*. La partie qui ſuit & qui eſt compriſe entre la premiere & la ſeconde-hune, s'apelle le *grand mât de hune*, ou le *grand hunier*. L'autre partie qui s'éleve au-deſſus, ſe nomme *mât* du grand Perroquet. Le *mât* de miſaine ſe diviſe auſſi en trois autres parties, qui prennent chacun le nom de *mât*. Pour l'Artimon & le Beaupré, ils ne ſont compoſés chacun que de deux parties.

Les *mâts* ne ſont jamais à plomb ſur le tillac, ils penchent un peu vers l'arriere, pour mieux réſiſter à la pouſſée de la voile, qui prend le vent du côté de la poupe. Toutes ces briſures, ou parties de *mats* s'arborent diverſement, ſelon la diverſité des mers & des Nations. De ſorte que le tenon des *mâts* ſupérieurs eſt quelquefois à l'avant du tenon des mâts inférieurs, quelquefois à l'arriere. Dans nos conſtructions du Ponant, ce tenon des *mâts* ſupérieurs eſt d'ordinaire à l'avant. Quand les Vaiſſeaux doivent demeurer longtems dans un Port, on améne leurs *mats* de hune, & leurs perroquets, & on les met dans l'eau ſalée, pour les conſerver, & empêcher qu'ils ne ſe courbent.

A MAST ET A CORDE. Se mettre *à mât & à corde*, ou ſe mettre à ſec : c'eſt ferler toutes les voiles & laiſſer aller le Vaiſſeau à la dérive.

MAST DE FOULE, ou d'artimon. *Voyez* ARTIMON.

MAST GEMELLÉ, jumelle, ou affûté ; c'eſt-à-dire fortifié par des jumelles, ou piéces de bois, qui empêchent qu'il n'éclate & ne rompe ; car chaque *mât*, ou plutôt chaque briſure de *mât*, depuis ſon pied, juſqu'à la hune, eſt toujours d'une ſeule piéce de bois, & cette piece, ou ce tronc s'appelle la mêche. Mais parce que cette mêche n'a pas toujours ſa groſſeur proportionnée à ſa hauteur, on la fortifie par des jumelles, ou des clamps, qui l'environnent, & pour les mieux renforcer, on roule encore des cables à l'entour, de diſtance en diſtance.

MATE' EN FOURCHE. Bâtiment *mâté en fourche*, c'eſt-à-dire qui a demi-hauteur de ſon mât, porte une corne poſée en ſaillie ſur l'arriere, & ſur laquelle il y a une voile appareillée, de ſorte que la corne eſt proprement une vergue Cette ſorte de mâture eſt propre aux yachs, aux quaiches, aux boyers, ou Bâtimens de charge des Flamans, & à de ſemblables batimens.

MATELOT eſt un homme de mer, employé à la conduite d'un Vaiſſeau,

MATELOT: VAISSEAU MATELOT: Il y a des *Vaiſſeaux Matelots* de deux ſortes : car en de certaines armées navales, on aſſocie les Vaiſſeaux de guerre, deux à deux, de la même façon qu'on amatelote les gens de l'équipage, deux à deux dans chaque bord. Ainſi deux vaiſſeaux poſtés l'un auprès de l'autre, pour le combat, ſont auſſi réciproquement les *Vaiſſeaux Matelots* l'un de l'autre, deſtinés à ſe ſecourir mutuellement. Mais il y a du danger & des conſéquences à quitter ſon poſte, ſous prétexte de ſecourir ſon *Vaiſſeau Matelot*, & cette ſorte d'aſſociation de *Vaiſſeaux Matelots*, n'eſt pas reçuë dans toutes les armées navales.

La ſeconde eſpece de *Vaiſſeaux Matelots*, ou de Vaiſſeaux ſeconds, ſubſiſte dans toutes les flottes des Vaiſſeaux de guerre, mais elle n'a lieu que pour les Officiers Généraux, qui portent Pavillon; car l'Amiral, le Vice-Amiral, le Lieutenant Général, le Contre-Amiral, le Chef d'Eſcadre, & le Commandant d'une diviſion, ont chacun deux Vaiſſeaux, l'un à leur avant & l'autre à leur arriere deſtinés à les ſecourir; & l'un s'appelle *Matelot de l'avant*, & l'autre *Matelot de l'arriere*. Quelquefois quand l'Amiral tient la mer, il n'y a que lui, qui par prérogative ait deux Vaiſſeaux ſeconds, & les autres pavillons, n'en ont que chacun un.

MATE'REAU, ou materel. Ce mot ſignifie quelquefois le mât de miſaine, quelquefois un bout de mât rompu.

MAUGERES ou MAUGES, en terme de marine, ſont des bourſes de cuir ou de toile goudronnée, longues d'un pied, & qui reſſemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dailon ou dalot, & ſervir à l'écoulement des eaux, qui ſont ſur les tillacs, ſans que l'eau, qui eſt en dehors, puiſſe entrer par la *maugere*, parce que les vagues applatiſſent la *maugere* contre le bordage.

MEDECIN. Dans chaque Hôpital militaire, il y a un *Medecin*, nommé par le Roi, qui par un Reglement de Louis XV. pour les Hôpitaux du 20. Décembre 1718. doit viſiter les malades dans la matinée, pour leur ordonner les remedes & autres beſoins. Il fait écrire par l'Apothicaire, à la marge du mémoire de ſa viſite, le numero du lit, le nom du malade, les remedes & les ſaignées à faire; l'aliment y eſt pareillement marqué au bout de la ligne, par une lettre alphabétique, qui déſigne le régime de vivre de chaque malade ou bleſſé.

C'eſt au Medecin & au Chirurgien Major de régler ce régime, ſans que perſonne puiſſe ou doive s'y oppoſer, pas même les Officiers des Troupes, ni autres. Dans ſes viſites, il eſt ſuivi d'un Garçon Chirurgien, & de l'Infirmier de Garde, qui l'un & l'autre reçoivent ſes ordres, concernant les malades.

Pour prévenir les maladies contagieuſes, il fait mettre dans l'endroit qui convient, ceux qui en ſont attaqués. En faiſant ſa viſite, il doit avoir devant les yeux le caïer de celle du jour précedent, afin d'obſerver plus ſurement ſi le malade a été traité, tant pour les alimens, que pour les remedes. Il a droit de viſiter l'Apothicairerie, au moins tous les deux ou trois mois, & de faire jetter les remedes corrompus & gâtés. Il peut ſe trouver aux grandes opérations de Chirurgie toutes les fois que le Chirurgien Major l'en fait avertir. Enfin ſur tous les autres devoirs d'un Medecin d'Hôpital militaire, on peut conſulter les articles du Reglement ci-deſſus cité.

Le Grand Maître d'Artillerie a droit de mettre autant de *Medecins* qu'il lui plaît, dans le Corps de l'Artillerie, & de leur donner tels gages, & tels autres priviléges, qu'il trouve à propos.

Les *Medecins* peuvent ſervir où dans les Equipages, ou auprès de la perſonne du Grand Maître.

MER eſt un grand amas d'eaux ſalées, & navigables, qui couvrent la plus grande partie du globe terreſtre.

Mettre à la *mer* ou faire voiles, c'eſt partir & faire ſa route. Mettre à la *mer*, ſignifie quelquefois mettre ſur l'eau, ou mettre à l'eau. Mettre à la *mer*, ou porter ſe cap à la *mer*, eſt ſe mettre au large de la terre. Tenir la *mer*, c'eſt courir en haute mer, loin du Port & de la rade. Coups de *mer* ou mantures, ſont des agitations violentes des lames que le vent pouſſe. La *mer* monte, c'eſt le commencement du flot. La *mer* refoule, c'eſt l'ebe ou le juſſant. Il n'y a plus de *mer*, c'eſt-à-dire il fait calme. Tems de *mer* : c'eſt un orage.

MERIDIEN. Premier méridien, c'eſt un grand cercle qu'on imagine être décrit ſur le globe terreſtre, pour établir & fixer un terme, d'où l'on puiſſe commencer à compter la longitude terreſtre, & conclure enſuite, combien un lieu ou un parage eſt plus ou moins oriental qu'un autre. Mais par des intérêts d'Etat, chaque Nation a fait paſſer ce méridien ſelon ſon gré, par differens endroits de la terre, prétendant par là aſſurer ſes découvertes & ſes conquêtes dans le nouveau monde, & en exclure les autres Nations.

Les François ont établi ce premier méridien dans la

a plus occidentale d'une Iſle des Canaries, appelée de Fer. Ce qui eſt ſuivi par les Géographes de Mais dans les voyages de long cours, la plus Pilotes commencent à compter leur longitude ort d'où ils partent, ſe propoſant en cela plus modité & de facilité pour le pointage des Cartines, & plus de certitude dans leurs eſtimes.

LIN: Luzin, Bitord, ce ſont des termes de , pour diſtinguer les différentes groſſeurs, & le moins de filaſſe, qui entre dans chaque petit . Ces menus cordages ſervent à amarer & à ren- les manœuvres. Le luzin ſert à faire des enfle- Il eſt plus gros que le merlin. Le merlin ſert de

RLON, eſt la partie du parapet, compriſe es deux embrazures d'une batterie. Ordinaire- longueur du merlon eſt de neuf pieds, du côéces, & de ſix pieds du côté de la campagne. teur eſt auſſi de ſix pieds, & ſon épaiſſeur de it.

STRE-de-Camp Général eſt la ſeconde Char- Cavalerie, qui a la même autorité & la même ion ſur la Cavalerie que le Colonel Général en fence. Cette Charge a été créée ſous Henri II. en Ceux qui ont été Meſtres-de-Camp Généraux de alerie Légere, ſont.

uilly, en 1552.
Sanſac, en 1555.
a Guiche, en 1562.
la Valette, en 1568.
Sagonne, en 1587.
nglure, en 1592.
Vitry, en 1604.
Montigny, en 1612.
la Rochefoucault, en 1618.
Beauvilliers, en 1621.
la Curée, en 1625.
la Trimouille, en 1627.
Sourdis, en 1630.
Praſſin, en 1641.
Gaſſion en, 1648.
Clerambault, en 1650.
Buſſy Rabutin, en 1653.
Duc de Coiſlin, en 1665.
valier de Fourille, en 1669.
Reynel, en 1674.
la Cardonniere, en 1676.
Montclard, en 1677.

De Roſen, en 1690.
De Montperoux, en 1703.
De la Valliere, en 1714.
M. le Duc de Chatillon, en 1716.
M. le Marquis de Clermont Tonnere, eſt aujourd'hui Meſtre-de Camp Général de la Cavalerie Légere, depuis 1736.

MESTRE-DE-CAMP GENERAL des Dragons. Cette Charge a été créée ſous Louis XIV. en 1684. Ceux qui l'ont été juſques à préſent, ſont

Le Comte de Teſſé, en 1684.
Le Comte de Mailly, en 1692.
Le Duc de Guiche, en 1696.
Le Marquis d'Hautefeuille, en 1703.
Le Comte de Beliſle, en 1703.
M. le Duc de Chevreuſe, l'eſt depuis le 14. Juin 1736.

MESTRE-DE-CAMP, eſt le chef d'un Régiment de Cavalerie, qui commande à tous les Capitaines, & marche à leur tête le jour du combat. On appelle *Meſtre-de-Camp* les Commandans des Régimens de Cavalerie, parce que dans la Cavalerie, il y a un Colonel-Général. L'attention d'un *Meſtre-de Camp*, doit être que les Compagnies ſoient complettes, que les Cavaliers ſoient bien fournis d'armes, & des autres choſes qui leur ſont néceſſaires, que les chevaux ſoient bons, & de la taille qu'il les faut; il ordonne les gardes, les fait changer & relever. Des gens de guerre donnent le nom de Colonel au chef d'un Régiment de Cavalerie.

Sous Louis XIII. on eût parlé fort improprement de donner le nom de Colonel à un *Meſtre-de-Camp*. Les *Meſtres-de-Camp* autrefois avoient d'autres fonctions, que celles d'aujourd'hui: leur emploi étoit d'aſſigner dans un Camp les quartiers aux Bandes ou Compagnies, qui compoſent un Corps de Troupes, après avoir pris l'ordre du Maréchal-de-Camp. Sous François I. pluſieurs Bandes dans une Armée, miſes en Corps, étoient commandées par un Officier, qui portoit le titre de Maréchal-de Camp; mais quand François I. eut inſtitué les Légions, ceux qui les commandoient, eurent le titre de Colonel.

Comme Henri II. mit ſur pied quelques Régimens d'Infanterie, en créant auſſi des Légions, les chefs de quelques-uns de ces Régimens eurent le titre de Colonels, & ſous Charles IX. en 1568. ce titre leur fut ôté, & ils eurent celui de *Meſtre-de-Camp*: ainſi le titre de *Meſtre-de-Camp* fut affecté aux chefs des Régi-

mens d'Infanterie, comme à ceux des Régimens de Cavalerie.

Mais il faut ſçavoir que depuis Henri II. qu'il y a eu des *Meſtres-de-Camp*. Ces ſortes d'Officiers faiſoient dans les Armées toutes les fonctions que font aujourd'hui les Lieutenans-Généraux, les Maréchaux-de-Camp, les Brigadiers d'Armée, les Sergens Majors de Bataille. Ils étoient même Commiſſaires aux grandes Revues; c'eſt-à-dire Inſpecteurs.

Mais comme ils ne faiſoient ces fonctions que par Commiſſion, ou pour une Campagne ſeulement; c'eſt dela qu'ils ne prenoient que rarement les titres qu'ils auroient eu droit de prendre, s'ils avoient eu des Brevets *d'hérédité* de ces titres.

Je penſe qu'ils auroient préféré de porter par préférence à leur titre réel de Meſtre-de-Camp, ceux de leur Commiſſion, s'ils euſſent pu prévoir que ce qu'ils n'éxerçoient qu'accidentellement, deviendroit par la ſuite des Grades plus excellens que ceux dont ils étoient revetus. Ainſi la Commiſſion de Maréchal-de-Camp, donnée à un de ces Meſtres-de-Camp, n'étant qu'une choſe paſſagere; ce n'eſt donc que par hazard que dans un récit hiſtorique, il eſt qualifié de Maréchal-de-Camp, puiſqu'il ne l'étoit que pendant ſix mois, & qu'au bout de ce tems, il ne lui reſtoit d'autre qualité que la ſienne ordinaire de Meſtre-de-Camp.

Quand la charge de Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe fut ſupprimée par Louis XIV. les Commandans des Régimens d'Infanterie reprirent le titre de Colonels, & celui de *Meſtre-de Camp* reſta à ceux de la Cavalerie: nom qui ne convient pas mieux aux Commandans des Régimens de Cavalerie, qu'aux Commandans des Régimens d'Infanterie, puiſque la fonction de départir les camps, & les logemens des Compagnies dans le campement, n'eſt plus la fonction de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Meſtre-de-Camp*. Il y a des *Meſtres-de-Camp* en pied, dont le Régiment eſt ſur pied, des *Meſtres-de-Camp* réformés, dont le Régiment a été réformé, & des *Meſtres-de-Camp* de commiſſion, c'eſt-à-dire, qui en ont la commiſſion, ſans avoir, ou ſans avoir eu de Régimens.

MESTRE: mot levantin, pour dire en terme de Marine le grand mât, qu'ils appellent arbre de *meſtre* & ſa voile, voile de *meſtre*.

MESURE: Les meſures, dont je parle ici, ſont celles dont ſe ſervent les Canonniers, pour charger leurs piéces. Ces *meſures* doivent être de fer blanc, comme

celles dont on meſure le ſel, ſçavoir d'une once, de 2. de 3. de 4. de 8. qui font la demi-livre; & enfin de 16. onces, qui font la livre.

Cette quantité de meſures peut ſuffire pour toutes ſortes de piéces: car s'il s'agit de charger d'une once, vous aurez la meſure; ſi de deux vous l'avez auſſi; de trois de même; de quatre vous l'avez encore, ſi de cinq ajoutez-y 1. à 4. ſi de 6. ajoutez-y 2. à 4. ſi de 7. ajoutez 3. à 4.

La meſure de 8. onces fait la demi-livre, qui répetée 2. fois, fait la livre, 3. font la livre & demie, 4. fois, font deux livres. Il vaut mieux néanmoins avoir quelques meſures de plus, pour ne point tâtonner, & les faire toutes exactement numéroter.

METAL, on entend ordinairement par le mot métal du cuivre mélangé, qui eſt propre pour la fonte, avec le cuivre roſette, qui eſt le plus précieux, on met de l'étaim d'Angleterre, du laiton, autrement cuivre jaune, & des tronçons de vieilles piéces de canon.

MEZANIN, terme de Marine, arbre de *mézanin*, voile de *mézanin*, c'eſt un troiſiéme mât, & une troiſiéme voile, que l'on met quelquefois dans une Galere, entre l'arbre de meſtre & la poupe.

MEZZANCE, terme de Marine, ou miege d'une Galere, eſt la chambre du Comite.

MILICE, terme qui ſert à l'expreſſion de différentes choſes. Tous Militaires compoſent des *Milices*, ce qui forme la *Milice* générale d'un Etat. Chaque Claſſe Militaire forme une *Milice* particuliere. Nous appellons Miliciens les Payſans dont on ſe ſert pour remplacer les vrais Militaires, pendant que ceux-ci font la guerre.

L'uſage d'avoir dans un Etat une *Milice* Citoyenne a pu faire penſer aux François, après leur établiſſement dans les Gaules, & en inſtituant les Fiefs, d'avoir une *Milice* toujours prête pour le Service de l'Etat: c'eſt auſſi ce qui a porté nos Anciens, depuis qu'on ne s'eſt plus ſervi que rarement de la Nobleſſe, ni en Ban, ni en Arriere-Ban, à ſe ſervir en ſa place d'une *Milice* d'Infanterie fournie par les Paroiſſes du plat-Pays, laquelle *Milice* n'eſt pour demeurer ſur pied, que tant que dure la néceſſité qui a obligé de la lever, après quoi elle eſt licenciée, de même que l'étoit la *Milice* Bourgeoiſe de Rome.

Les premieres *Milices* furent levées dans les Provinces du Royaume pour le Service de nos Rois, ſous Charles VII. dit le Victorieux, en 1422. Les premiers

Chefs

Chefs, Capitaines & Commandans de *Milice*, dits Francs-Archers de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, furent créés en 1440. Yves ou Yvons de Carnazaret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII. & après lui ſes deux enfans, furent Capitaines & Commandans de *Milice*.

Notre *Milice* d'à préſent a quelque rapport avec la *Milice* des *Communes*, qui a ſubſiſté juſqu'à Charles VII. Cette *Milice* des *Communes* fournie par les Villes, ne ſervoit qu'une campagne ; chaque année il en falloit lever une nouvelle, & après ſon licenciment il ne reſtoit plus d'autre Infanterie dans le Royaume, que des Soldats étrangers que les Rois prenoient à leur ſolde.

Ainſi la *Milice* eſt fort ancienne. Louis XV. en a fait lever une en 1743. dans toutes les Villes de ſon Royaume, ſans que Paris ait été excepté. On dit que c'eſt la premiere fois qu'on l'ait fait tirer dans cette Capitale, qui pour ſon contingent a fourni 2000. hommes. Ceci cependant n'eſt pas ſans exemple.

Sans remonter à des tems plus reculés, Louis XIII. en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adreſſa à la Ville de Paris, laquelle manda auſſi-tôt aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enroller, & elle fournit ce contingent.

Pour les *Milices* que l'on tire aujourd'hui, le Roi leur fournit tout, & elles ſont payées ſur le pied des autres Troupes d'Infanterie, à commencer du jour qu'elles ſont aſſemblées en Bataillons.

Les *Milices* ſont pour garder les Places en tems de guerre.

Cette Infanterie tient ſon origine des mêmes raiſons, qui font convoquer le Ban & l'Arriere-Ban. Les premieres *Milices* qui furent levées ſous le précédent regne, furent miſes d'abord en Régiment, & chaque Régiment portoit le nom de ſon Colonel, auquel on ajoûtoit celui de *Milices* d'une telle Province. Ces Colonels & autres Officiers, furent choiſis entre les Gentilshommes & autres, qui après avoir ſervi dans les Troupes, s'étoient retirés dans leurs Provinces ſans Emploi.

On a vu ces Régimens ſervir avec beaucoup de diſtinction en beaucoup d'occaſions, notamment à la Bataille de Marſaille, où douze de ces Régimens qui ne faiſoient que ſortir de leurs Provinces, combattoient avec autant de valeur, de fermeté & de conduite,

qu'auroient pu faire de vieilles Troupes. Il y en avoit auſſi au premier ſiége de Barcelone, qui ſervoient avec la même ardeur.

A préſent on leur donne pour Chefs des Officiers réformés d'Infanterie, & non d'autres, de ſorte que de l'une ou de l'autre façon, ces Troupes ne ſont nouvelles qu'eu égard aux Soldats ſeulement, encore il y en a beaucoup qui ſe trouvent avoir ſervi, & qu'on prend par préférence pour remplir les places de Sergens, Caporaux & Anſpeſſades : c'eſt pourquoi, vû la valeur que les *Milices* ont fait & font encore voir dans toutes les occaſions où on les emploie, on ne doit pas dire que le Ban à pied eſt d'un foible ſecours.

Les Régimens de *Milices* tiennent rang avec les Régimens réglés du jour de leur création, & par une Ordonnance du 10. Août 1610. commandent à tous ceux qui ſont levés après eux.

MINE, eſt une ouverture dans le mur, ou dans les terres, qui ſe continuë en façon de canal ou d'allée, large environ de 4. pieds en quarré.

Le travail des *mines* autrefois conſiſtoit à ſaper la muraille ou une tour, à l'étançonner avec des bois de bout ; & quand l'ouvrage étoit achevé, on enduiſoit les étançons de poix réſine, & d'autres matieres combuſtibles.

Philippe-Auguſte eut ſoin d'avoir grand nombre de Mineurs habiles. Les *mines* de ſon tems étoient beaucoup plus hautes & plus larges que celles d'aujourd'hui. Ces ſortes de *mines* durerent encore juſqu'au regne de Louis XII. en 1503, lorſque les François perdirent Naples pour la ſeconde fois.

Ce fut Pierre Navarre, un des plus fameux Généraux d'Eſpagne de ce tems-là, qui le premier chargea les *mines* de poudre, qui réuſſirent, & firent de ces prodigieux effets, qu'on a ceſſé d'admirer depuis, parce qu'ils ſont devenus ordinaires. Depuis ce tems-là on s'eſt ſervi de cette eſpece de *mine*, & on a abandonné l'ancienne. Les Ingénieurs ont rafiné en cette matiere, comme en toute autre de cette nature, de-là ſont venus les fourneaux & les fougades. Les Aſſiégeans, comme les Aſſiegés ſe ſervent de *mines*, les uns contre les autres, c'eſt même un excellent moyen à un Gouverneur pour prolonger un ſiége.

Ce fut par les *mines* que les Vénitiens ſe défendirent ſi long-tems dans Candie.

Les *mines* ne ſont pas toutes de la même eſpéce, on les fait différemment ſelon l'effet que l'on veut qu'elles produiſent.

Il y en a de directes, de doubles, ou ce qui revient au même, de façonnées en T. Il y en a encore de triples ou treflées, & ces différentes formes ne ſont pas les ſeules auſquelles on puiſſe les réduire. Par exemple, on en pourroit faire de quadruples, de quintuples, & peut-être encore au-delà; mais elles ſeroient bien moins bonnes que les autres. C'eſt la raiſon pour laquelle on ne s'aviſe guéres d'en faire de pareilles dans les ſiéges, ainſi je ne parlerai que de celles qui ſont le plus en uſage.

La *mine* directe n'a en tout qu'une ſeule chambre & une galerie. Sa chambre ſe pratique ordinairement à la racine des contreforts, & a beſoin d'une plus grande quantité de poudre, qu'on n'en donne aux *mines* feuillées.

La *mine* double ou figurée en T, eſt celle qui au delà du revêtement, ſe partage en deux branches égales, juſqu'à la racine des contre-forts voiſins, où l'on place les fourneaux.

On appelle *mine* triple ou treflée, celle qui outre deux chambres différentes, en a encore une autre, qui du centre paſſe plus loin derriere les contre-forts.

Telles ſont les *mines* dont on ſe ſert communément. Celle de la troiſiéme eſpece produit d'excellens effets, lorſqu'elle réuſſit; car elle ouvre un grand eſpace de terrein, & cauſe une excavation conſidérable. Diſons-en quelques mots, avant que de paſſer à leur conduite.

De ces trois fourneaux, celui du milieu doit être le plus chargé de poudre; mais il eſt important de bien prendre garde qu'aucun ne s'étouffe. Pour éviter cet inconvénient, il faut leur donner un même dégré d'égalité, & les mettre dans la plus grande juſteſſe qu'il ſera poſſible. Toutes ſortes de figures ne leur ſont pas également propres, les rondes & les quarrées ſont préférables à toute autre. On en doit exactement applanir le fond, en rehauſſer un peu la voute, & les mettre dans un état de propreté.

Les galeries en veulent être briſées en deux ou trois endroits; c'eſt-à-dire qu'il faut leur faire des coudes en forme quarrée; car ſi on les pouſſoit en lignes droites, on s'ôteroit le moyen de les boucher commodément. Leur fermeture n'eſt pas une choſe qui puiſſe paroître indifférente; au contraire, elle eſt ſi eſſentielle que pour la rendre ſolide, on ne peut négliger d'y faire des feuillures de 4. ou 5. pouces de large, ſur autant de profondeur.

Ces galeries ne doivent pas être au même niveau des chambres. Celles-ci auront toûjours un pied ou un pied & demi d'enfoncement de plus, à moins que le fond du terrein fût de nature à ne le pas permettre. Une précaution eſſentielle dans leur diſpoſition, eſt de ne jamais les pratiquer qu'aſſez loin de l'eau, de crainte que la poudre ne ſouffrît un excès d'humidité.

C'étoit autrefois la coutume de charger les *mines*, en plaçant dans la chambre une certaine quantité de tonneaux, dont on enlevoit les chapes, & dont on rompoit quelques douves pour y mettre de la poudre entre-deux. Cette méthode a été abrogée. *Voyez* CHARGE des *mines*.

La maniere moderne, comme on l'a vu à l'article ci-deſſus indiqué, l'emporte de beaucoup ſur les autres, tant parce qu'elle tient la poudre dans ſon état naturel, que parce qu'elle s'allume promptement, & agit d'une force plus égale.

Comme il eſt de l'interêt que la *mine* ſoit bien chargée, on en confie ordinairement le ſoin à un Officier de Mineurs, ou à quelque Subalterne. Il lui appartient auſſi de mener la ſauciſſe.

Il y a un moyen facile de faire ſauter pluſieurs fois une même terrein, qu'on trouve dans un petit écrit imprimé à la fin du troiſiéme Livre du Polybe du Chevalier Folard.

MINEURS, ſont des gens deſtinés au travail des mines, & qui forment une Compagnie commandée par un Capitaine, dans le Régiment des Fuſiliers. Ce Régiment eſt entretenu pour le ſervice de l'Artillerie.

Quand un *Mineur* travaille, il eſt couvert d'un capot en forme de capuchon, pour défendre ſes yeux de l'éboulement des terres. Sa capacité principale eſt de ſçavoir ſe conduire pour la conſtruction de ſa mine ſur la nature du terrein qu'il trouve; parce que la différence du terrein emporte une différence dans la conſtruction & la capacité de la mine, & par conſéquent dans la maniere de la charger, ſuivant l'effet que l'on déſire qu'elle faſſe.

Le logement du *Mineur* au corps de la Place peut ſe faire de deux manieres différentes. La premiere & la plus ancienne eſt de ſe ſervir de gros madriers, que l'on appuie contre le mur, & que l'on bouche bien du côté du flanc avec des gabions pleins de terre, pour empêcher d'être vu.

La ſeconde plus nouvelle, plus prompte, & en même-tems plus certaine, eſt de placer à droite & à gau-

che des deſcentes, vis-à-vis l'endroit où on veut attacher le *Mineur*, une ou deux pieces de batterie, avec leſquelles on perce & enfonce le mur juſqu'à la terre. De ces deux manieres la premiere eſt la plus ſujette aux inconvéniens, on ne doit jamais la ſuivre que lorſque la néceſſité la rend néceſſaire. En voici les raiſons.

I. C'eſt que la manœuvre en eſt beaucoup plus longue que celle de l'autre, parce qu'il faut premierement que les ponts ayent joint le pied du mur, avant que l'on en puiſſe venir à l'effet.

II. Que les madriers dont eſt compoſé ce logement courront à toute heure riſque d'être rompus par les bombes, & par la quantité de pierres que l'Ennemi y jettera de haut en bas.

III. Que la piéce de réſerve qui ſera au flanc, les menacera inceſſamment du même danger.

IV. Que le feu d'enhaut auquel le logement ſera expoſé l'embraſera, & en fera déſerter le *Mineur*, ou le détruira.

En ſe ſervant de la ſeconde maniere, on a l'avantage,

I. Que par le moyen des piéces on peut travailler à l'avancement du trou du *Mineur*, dès le moment même que l'on commence le paſſage du foſſé.

II. Que le *Mineur* n'a à craindre ni les pierres, ni les bombes, & encore moins la piece de réſerve, puiſque de prime-abord il eſt logé 5. ou 6. pieds avant dans le mur, d'où il a encore la commodité de détourner avec une fourche de fer tout le feu que l'Ennemi peut lui jetter au-devant du trou.

III. S'il y a des contre-mines dans l'épaiſſeur du mur, ces pieces ſervent encore à les rendre inutiles; ce qui ſeroit très-difficile de pouvoir faire autrement.

IV. Enfin outre les ſervices que ces pieces rendent, elles en rendent encore un autre, qui n'eſt pas de moindre importance, puiſque après que la mine a joué, on peut les employer pour battre en bréche.

Toutes ces conſidérations doivent engager à ne jamais faire le logement du *Mineur* avec des madriers, à moins qu'on ne ſoit abſolument réduit à l'impuiſſance de prendre un autre parti. Rarement on ſe trouve dans ce cas, parce qu'il y a peu de bords de foſſés ſi élevés que les piéces qui y ſeront en batterie ne puiſſent plonger juſqu'au pied du mur, ou à 4. ou 5. pieds au-deſſus, de ſorte que les ordures qui ſeront jettées d'enhaut n'embarraſſeront point extrêmement le trou du *Mineur*.

Il faut toûjours l'attacher aux deux tiers, ou à la moitié de la face, s'il eſt poſſible, afin de couper le derriere du retranchement. Mais ſi on ſoupçonne une contre-mine dans l'épaiſſeur du revêtement, on ſe hâte de le battre & de le rompre en deux endroits un peu éloignés l'un de l'autre, entre leſquels on fait le trou du *Mineur*.

Dès que l'ouverture eſt de la longueur de 5. ou 6. pieds, ſans attendre que le pont ait tout-à-fait joint l'ouvrage que l'on attaque, on y fait paſſer un *Mineur* ſur un petit bateau chargé de ce qui lui eſt néceſſaire, pour le tems qu'il a à y travailler. Il doit s'occuper inceſſamment à tirer les décombres du trou, & à faire place pour un ou deux de ſes camarades qu'on y enverra auſſi-tôt qu'il y aura aſſez d'eſpace pour les mettre à couvert.

Si les *Mineurs* rencontrent ceux de l'Ennemi, & qu'ils les entendent travailler, ils les eſquivent, s'il eſt poſſible. S'ils ne peuvent y réuſſir, il les laiſſent percer les premiers, & par le même trou qu'ils ont fait, ils paſſent le bout d'un mouſqueton ou d'un piſtolet, qu'ils tirent dans leur galerie. Après y avoir lâché cinq ou ſix coup de ſuite, ils en bouchent le trou pour empêcher la fumée d'en ſortir. Quand ils n'auroient d'autre mal que d'être enfumés, lui ſeul eſt capable de les chaſſer de la mine.

Nos *Mineurs* ne doivent pas s'en tenir-là. Ils doivent tenter de percer la contremine, & de s'en rendre tout-à-fait les maîtres. S'ils le deviennent, on peut choiſir de deux choſes l'une, ou de s'y retrancher, ou de la faire crever par une fougade.

La défenſe la plus commune, & en même-tems la plus terrible contre l'attachement du *Mineur*, c'eſt le feu qui ſe jette du haut du baſtion attaqué. Ce feu eſt ordinairement accompagné d'une nuée de groſſes pierres, de bombes, de grenades, d'une infinité de faſcines goudronnées, & d'autres ſemblables inventions, qui non-ſeulement brûlent les *Mineurs*, ou les chaſſent de leur trou, mais encore qui embraſent juſqu'au fond des foſſés, & en conſument ſouvent les épaulemens: on n'y peut remédier qu'avec beaucoup de perte.

Quand le Mineur entre dans le trou que le canon a commencé, il ouvre d'abord juſqu'à 4. ou 5. pieds en quarré, & ayant pénétré toute l'épaiſſeur du mur juſqu'à la terre, il fouille vers la gauche derriere le mur juſqu'à 18. ou 20. pieds plus ou moins ſelon le beſoin, au bout deſquels il fait une chambre de mine ou four-

ſeau, qui tient 2. ou 3. pieds dans le mur, ſuivant ſon épaiſſeur.

Il approfondit cette chambre de 2. pieds en quarré, afin qu'elle puiſſe contenir 4. ou 500. livres de poudre, en même-tems qu'il pouſſe le rameau vers la gauche, il en conduit un autre vers la droite avec une ſeconde chambre de mine, enſuite il fait une ligne droite d'un enfoncement de 12. pieds, au bout duquel fouillant à droite & à gauche de 8. pieds, il y fait à chaque bout une chambre qu'il remplit de poudre comme les deux autres à 100. livres de moins; quand ces rameaux & ces chambres ſont faites, il y place la quantité de poudre néceſſaire.

Quand ces chambres ſont pleines ſans aucun vuide, il pouſſe de bons madriers deſſus, afin de couvrir la poudre, il en met d'autres en croix par deſſus, enfin il ſoutient le reſte de la chambre avec un madrier porté par des étançons qui arcboutent, les uns inclinant du côté extérieur du mur, les autres du côté intérieur.

A meſure qu'il remplit le vuide des chambres & des rameaux, il met en ſe relevant le bout du ſauciſſon à la chambre de la mine qu'il fait regner d'une chambre à l'autre, & tout le long des rameaux avec une telle proportion, que le ſauciſſon puiſſe mettre le feu dans le même tems à toutes les chambres, afin que la mine puiſſe avoir totalement ſon effet.

Les outils de Mineurs ſont le grelet, pic à tête, feuille de ſauge, pic à hoyau, pelle ferrée, tarriere de pluſieurs façons, oiſeau, pinçon, ciſeau plat, maſſe de fer, maillet, pince, ſonde pour les terres, pince en pied de biche, pince à talon, aiguille, tampon, petite pince à main, grande pince, béche, lochet à faire des rigoles, gargouches. Tous ces différens inſtrumens ſe trouvent gravés dans *M.* de Vauban.

MINISTRE de la Guerre. La dignité de *Miniſtre* & Sécrétaire d'Etat de la Guerre, fut créée ſous Henri II. en 1549.

M. le Marquis de Breteuil nommé par le Roi le 16. Fevrier 1740, & mort en 1742. a pour ſucceſſeur M. le Comte d'Argenſon.

MINOT, terme de Marine, ou *Boute-dehors*, eſt une longue piece de bois, garnie par le bout d'un crampon de fer dont les Matelots ſe ſervent, quand on leve l'ancre pour la tenir éloignée de l'avant du bordage, & empêcher qu'elle ne l'endommage, quand on la veut guinder en haut. Les Vaiſſeaux de 5. à 6. cens

tonneaux & au-deſſous, n'ont point de *minot*.

MIRE : pour ne ſe point tromper à la mire du canon, il y a des fronteaux de mire, qui ſont des morceaux de bois de 4. pouces d'épaiſſeur, d'un pied de haut, de 2. pieds & demi de long, que l'on met ſur la piece de canon quand on veut la pointer juſte.

Il y a auſſi des coins de *mire*, qui ſont d'autres morceaux de bois, qui ſervent à hauſſer ou à baiſſer la piéce. On s'en ſert auſſi pour les mortiers.

MISAINE : mât de *miſaine*, mât de bourcet, mât d'avant, materel, matereau ou trinquet. C'eſt le mât qui eſt entre le beaupré & le grand mât. Pour exprimer ſa voile, on dit ſimplement la *miſaine*.

MITRAILLE : vieux fers, comme tête de clous, & autres menues ferrailles dont on charge les canons ou pierriers.

MOINEAU : on a donné ce nom à un petit baſtion plat élevé devant une courtine exceſſivement longue, & terminée à l'ordinaire par deux autres baſtions, qui étant hors de portée, ont beſoin d'être défendus par ce baſtion plat. Quelquefois il eſt attaché à la courtine, quelquefois il en eſt ſéparé par un foſſé.

MOLE, en terme de Marine, eſt une digue ou jettée de pierres & de terres, pour aſſurer un Port, & en renfermer une partie.

MOLER en poupe, terme de Marine, ou *pouger*; c'eſt faire vent arriere, ou prendre le vent en poupe.

MONSON ou MOUSON, mot Arabe, qui ſignifie vent de ſaiſon, ou vent réglé. Les *monſons* regnent en certains parages cinq ou ſix mois de ſuite ſans varier, & puis ſouffient cinq ou ſix autres mois du côté oppoſé.

MONTÉ : Vaiſſeau *monté* de cinquante pieces de cannon ; terme pour exprimer les piéces qui ſont dans un Vaiſſeau.

MONTER un Vaiſſeau, c'eſt être embarqué dans un Vaiſſeau.

MONTER au vent, ou gagner le vent. *Voyez* VENT.

MONTER, eſt paſſer d'une Charge à une plus grande. Par exemple de Cornette ou d'Enſeigne devenir Lieutenant, de Lieutenant Capitaine, de Capitaine d'une derniere Compagnie monter à la premiere, & ainſi des autres.

MONT-PAGNOTTE, ou Poſte des invulnérables : c'eſt une hauteur que l'on choiſit hors de la portée du canon d'une Ville aſſiégée, & où ſe viennent

placer les Curieux du Camp, qui veulent voir ſans danger le feu des attaques, & l'état du ſiége.

MONT-JOYE-*Saint-Denis*, étoit le cri d'armes des François, qui commença ſous le regne de Louis le Gros

Bien des Auteurs ont voulu expliquer le mot de *mont-joye*, qui dans l'acclamation militaire des François précédoit le nom du Patron. Du Cange & Caſeneuve, ſont ceux qui ont le mieux penſé ſur la vraie ſignification de ce mot *mont-joye*, en diſant qu'il eſt fait pour expliquer en vieux François un lieu élévé. Mais M. Beneton, Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes, nous en donne une ample & curieuſe explication.

« Quand un Chef de guerre, dit-il, mouroit au mi-» lieu de ſon Camp, le corps étoit mis d'abord dans » une foſſe, avec toutes les cérémonies qui s'obſer-» voient en pareil cas, enſuite chaque Soldat portoit » de la terre pour recouvrir la foſſe, & cela formoit » une petite éminence, qui devenoit haute à propor-» tion que l'Armée qui enterroit, étoit plus ou moins » nombreuſe.

» La Suéde, l'Allemagne, la Flandre, & même la » France, ſont des Pays encore remplis de monticules » artificielles, qui s'appelloient de différens noms, en-» tr'autres de celui de *mont-joye*. On les appelle enco-» re des tombes. L'intention de ceux qui les ont faites a » été de les faire ſervir à marquer un lieu digne d'être » connu, tant parce qu'il contient, que par ce qui eſt » arrivé autour de lui.

» Les Romains conſtruiſoient auſſi des mottes de ter-» res ſur les tombeaux des perſonnes conſidérables, ils » les nommoient *Aggeres*. Virgile dit dans un des Li-» vres de ſon Æneïde, *Aggere compoſito tumuli*, & » dans un autre, *Terreno ex aggere buſtum*. Les pha-» res qui ſont ſur les bords de la mer, & toutes autres » marques propres à fixer la poſition de quelque lieu, » ſont des *mont-joye*.

» Les Anciens dans l'eſpérance d'une autre vie, ſou-» haitoient à leurs morts, qu'ils repoſaſſent en paix & » en joye, ce qu'ils exprimoient par le terme χαῖρε. » Ainſi un tombeau en montagne étoit un *mont-joye*, » & un témoignage que les Anciens ſe faiſoient de ren-» dre avec éclat les honneurs de la ſépulture aux Illuſ-» tres d'entr'eux.

» Quant aux *monts-joye* des Gaules, il eſt certain » qu'on en élevoit toûjours ſur les ſépultures des pre-

» ſonnes de conſidération. Mais le travail ſur cela » étoit proportionné à la puiſſance de ceux pour qui » on les faiſoit. Les hauts *monts-joye*, ſoit de terre, » ſoit de pierre, étoient pour les Souverains. Pour les » autres perſonnes, on ſe contentoit de marquer leur » ſépulture, par une groſſe pierre, ou par une enceinte » de pieux.

» Les premiers Chrétiens, qui vivoient dans la ſimplicité, & au milieu des perſécutions, marquoient » leurs tombeaux le moins viſiblement qu'ils pouvoient. » Mais on n'oublia pas de mettre une marque dans le » champ qui contenoit le corps de S. Denis & de ſes » deux Compagnons. Elle fut ſuffiſante pour le deſſein » qu'avoient ceux qui la poſerent, qui étoit de renfermer » les corps des Martyrs dans un Oratoire, lorſque la » choſe ſe pourroit faire avec ſûreté.

» La choſe ſe fit, & nos Rois nouveaux Chrétiens ſe » firent un mérite de ſe rendre les Gardiens de l'Egliſe » de S. Denis, de même qu'ils l'étoient déja de celle » de S. Martin. S'ils ne déclarérent ce Saint pour leur » premier Patron, ceux de la troiſiéme Race non-ſeulement le firent, mais encore ils voulurent que leur » *cri* de guerre rendît témoignage de ce choix, & pour » cela ils crierent, *mont-joye-Saint-Denis*: comme s'ils » euſſent voulu dire: *Nous avons la garde du tombeau* » *de S. Denis; ces paroles témoignent la joye que nous* » *reſſentons de cet avantage, & nous eſpérons qu'elles* » *ſerviront à ranimer la piété & la valeur de nos Sol-* » *dats dans les dangers de la guerre.* »

Voilà en abregé l'explication que nous donne du mot *mont-joye* l'Auteur ci-deſſus cité. Ce cri & les autres, ont commencé ſous Charles VII. à n'être plus ſi fréquens, & ont entierement ceſſé à Henri IV. *Voyez* CRI d'Armes.

MONTRE: ce mot ſignifie également la revue d'un Corps de Troupes, & la ſolde qu'on lui paye ſur le pied des hommes de la revue, & qu'on lui fournit quelquefois ſans faire de revue. Autrefois on faiſoit montre de mois en mois, mais comme on vit le mauvais menage des Soldats, qui touchoient beaucoup d'argent à la fois, & le diſſipoient auſſi tout d'un coup, & languiſſoient tout le reſte du mois, pour remédier à ce déſordre, on trouva à propos de leur donner moins d'argent à la fois, & de leur en faire toucher plus ſouvent. Les montres furent moins fréquentes, les Soldats furent payés tous les dix jours, par forme de prêt, & par avance: aujourd'hui on les paye tous les cinq jours.

MOGUES, terme de Marine, ſont des pattes ou tranches des boulines de perroquet, & qui n'ayant point de poulies, ne courent point, comme font les autres pattes qui ont des poulies.

MORTES-PAYES, ſont des Troupes entretenues pour la garde ordinaire d'une Place de guerre. Les Troupes d'Infanterie qui ſont en garniſon dans des Citadelles, ou Places de guerre, où il y a pour garniſon ordinaire des mortes-payes, ont la droite ſur ces *mortes-payes*, & le choix des logemens à leur excluſion.

MORTIER, eſt un gros canon court, propre à jetter des bombes, des carcaſſes, ou des pierres & des cailloux. Il eſt monté ſur un affût, porté par des roues fort baſſes. La matiere du *mortier* eſt la même que celle du canon; mais ſa forme & ſa grandeur ſont tout-à-fait différentes, ſans parler de leur longueur & de leur épaiſſeur. La chambre eſt auſſi différente, elle eſt faite ordinairement d'une maniere cylindrique, dont le fond eſt un peu arrondi: mais il y en a d'une autre invention, qu'on nomme à l'Eſpagnole, qui ſont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à *mortiers* n'eſt point différente d'une batterie à canon, ſinon que ſon épaulement n'a point beſoin d'embraſure pour tirer. La plate-forme ſur laquelle on poſe un *mortier*, eſt plutôt d'une figure rectangle, que de toute autre forme. Les mortiers ont auſſi leurs magazins. Cinq Soldats Bombardiers ou autres, ſont néceſſaires pour le ſervice du *mortier*.

L'occupation des batteries de *mortiers*, eſt de démonter le canon de la Place, de bouleverſer les ouvrages exterieurs & les batteries des Ennemis ſur les baſtions, à quoi ils ſont plus utilement employés qu'à ruiner les édifices, quand c'eſt une Place de guerre que l'on attaque, dans laquelle la garniſon eſt la maîtreſſe.

Le premier Prince qui a multiplié l'uſage des *mortiers* a été M. l'Evêque de Munſter en 1672. au ſiége de Groſl, où M. de Luxembourg commandoit ſon armée & celle de M. l'Electeur de Cologne. Ce même Prince a auſſi introduit l'uſage des carcaſſes.

Les grands *mortiers* jettent des bombes de 4. ou 600. peſant. Ils ſervent contre les batteries, les redoutes, les magazins, les baſtions & autres ouvrages étroits de l'Ennemi. Ils ruinent les galeries, les maiſons, les couvertures & les plates-formes de l'Artillerie. Ils jettent une pluie & une grêle de feu.

Les petits *mortiers* qui jettent 100. livres de pierre, ſervent à tirer des grenades plus loin qu'à l'ordinaire,

Mais en ce cas les grenades doivent être faites de maniere qu'elles puiſſent réſiſter à la poudre qui les chaſſe.

Les Hollandois ont de petits *mortiers* portatifs à grenades, & ils en tirent une fort grande quantité. Mais cela demande trop de ſervice & de dépenſe, & ils ne ſont pas d'un grand effet.

Les *mortiers* à bombes à l'ancienne maniere ont 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 18. pouces de diamétre à leur bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 2. 3. 4. 5. 6. & 12. livres de poudre.

La chambre où ſe met la poudre eſt en cylindre, c'eſt-à-dire de même largeur par tout, & le fond en eſt un peu arrondi.

Ceux de la nouvelle invention, ou à l'Eſpagnole, ont une chambre concave. De ces derniers il y en a qui ont 12. pouces & demi à la bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 18. livres de poudre: d'autres 12. livres, & d'autres 8. livres. Voici les proportions des *mortiers* & des bombes de toutes ſortes.

Un *mortier* qui jette une bombe de 17. pouces 10. lignes de diamétre, a l'ame de 27. pouces & demi de long, & de diamétre 18. pouces 4. lignes. Il a d'épaiſſeur entre le bourrelet & le petit renfort, 3. pouces & demi, ſon petit renfort a 3. pouces & demi d'épaiſſeur, ſon grand a 4. pouces, l'entrée de ſa chambre a 5. pouces & demi de diamétre: la chambre en forme de poire a 13. pouces de longueur, & 7. pouces & demi de diamétre à ſon plus large, & auſſi 7. pouces & demi d'épaiſſeur de métal autour, & contient 12. livres de poudre.

Les tourillons du *mortier* ont 32. pouces de long d'un bout à l'autre, & 9. de diamétre.

Le *mortier* a de hauteur 4. pieds 4. pouces.

La bombe a 17. pouces 10. lignes de diamétre, 2. pouces d'épaiſſeur par tout, excepté le culot qui a 2. pouces 10. lignes, ſa lumiere eſt de 20. lignes d'ouverture dedans & dehors. La bombe contient 48. livres de poudre, & peſe 490. livres, & un peu plus.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 18. livres de poudre, a l'ame de 12. pieds & demi de diamétre, & de 18. pouces & demi de longueur. Il a d'épaiſſeur entre le bourrelet & ſon renfort 3. pouces & demi, & ſon renfort a 4. pouces & demi d'épaiſſeur.

Sa chambre a 9. pouces 7. lignes de diamétre à ſon plus large. La portion de cette chambre par en haut a 6. pouces de diamétre, & de hauteur 4. pouces, la portion d'en bas 2. pouces & demi, & l'épaiſſeur du

métal d'alentour de la chambre a 6. pouces 9. lignes.

Les tourillons ont d'un bout à l'autre 31. pouces & demi de long, & 8. pouces de diametre. Le *mortier a* de hauteur 3. pieds 5. pouces 4. lignes. Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors à ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture pardeſſus & pardedans. La bombe contient 15. livres de poudre, & peſe 130. livres, ou environ.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 12. livres de poudre, a l'ame de 12. pouces 6. lignes de diamétre, & de 17. pouces 6. lignes de longueur.

Il a d'épaiſſeur entre ſon bourrelet & ſon renfort, 2. pouces & demi.

Son renfort a d'épaiſſeur 3. pouces.

Sa chambre a de diamétre à ſon plus large, 9. pouces 6. lignes

La portion de cette chambre par en haut a 5. pouces 4. lignes de diamétre, & de hauteur 3. pouces 6. lignes.

La portion d'en bas a 2. pouces.

L'épaiſſeur du métal à l'entour de la chambre, a 6. pouces.

Les tourillons ont d'un bout à l'autre 30. pouces de long, & 7. pouces de diametre.

Le mortier a de hauteur en tout 3. pieds 2. pouces.

Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors à ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture pardeſſus & pardedans.

La bombe contient 15. livres de poudre, & peſe 130. livres.

Un *mortier* qui a la chambre concave, contenant 8. livres de poudre, doit jetter une bombe de 11. pouces 8. lignes.

Il eſt de 12. pouces & demi de diametre.

Il a l'ame de 18. pouces de longueur.

Epaiſſeur à ſa volée, 2. pouces & demi.

Son renfort de 6. pouces de long, & 3. pouces d'épaiſſeur.

Sa chambre concave a 8. pouces 6. lignes de longueur, & 7. pouces de diamétre.

Epaiſſeur du métal, autour de 5. pouces.

Ses tourillons de 30. pouces de long d'un bout à l'autre, & de 7. pouces de diamétre.

La chambre concave contient 8. livres de poudre.

Il jette une bombe pareille à celle du précédent mortier.

Un *mortier* qui jette une bombe de 11. pouces 8. lignes, a l'ame de 12. pouces de diamétre, & de 18. de long.

Il a d'épaiſſeur au collet 2. pouces.

Au renfort 2. pouces & demi.

Sa chambre a de longueur 9. pouces & demi.

Son diamétre eſt de 5. pouces & un quart.

Epaiſſeur du métal autour de la chambre, 4. pouces.

La chambre contient 6. livres de poudre.

Les tourillons ont de long d'un bout à l'autre 28. pouces. Le diamétre eſt de 8. pouces.

La chambre pareille à celle du *mortier* ci-devant.

Un *mortier* qui jette une bombe de 8. pouces de diamétre, a l'ame de 12. pouces de longueur, & de 8. pouces 4. lignes de diamétre.

Il a d'épaiſſeur à ſa volée un pouce 4. lignes.

Son renfort a 4. pouces 8. lignes de long, & un pouce 8. lignes d'épaiſſeur.

Sa chambre a de longueur 6. pouces, & de diamétre 2. pouces 8. lignes.

La chambre a 2. pouces 8. lignes d'épaiſſeur de métal, & depuis le fond juſqu'au derriere de la culaſſe du *mortier* 5. pouces 4. lignes, & tient une livre trois quarts de poudre.

Les tourillons ont de longueur 18. pouces 8. lignes, & de diamétre 4. pouces 8. lignes.

La bombe de 8. pouces de diamétre a 10. lignes d'épaiſſeur par tout, hors le culot, qui en a 13. Sa lumiere un pouce de diamétre par deſſus & par dedans.

La chambre tient 4. livres de poudre, & cette bombe peſe 40. livres.

Un *mortier* qui jette une bombe de 6. pouces, a l'ame de 6. pouces & un quart de diamétre, & de longueur 9. pouces. Il a d'épaiſſeur à ſa volée un pouce.

Son renfort un pouce & un quart d'épaiſſeur, & 3. pouces & demi de longueur.

Sa chambre a 4. pouces & demi de longueur, & 2. pouces de diamétre.

Epaiſſeur de métal 2. pouces, & depuis le fond de la chambre juſqu'au derriere de la culaſſe du *mortier*, 4. pouces d'épaiſſeur.

Il y a des *mortiers* de 9. pouces 2. lignes de diamétre, dont la bombe eſt de 9. pouces.

Des *mortiers* de 8. pouces 2. lignes, dont la bombe eſt de 8. pouces.

s *mortiers* dont la coupe eſt de 9. pouces 2. li-
avec la bombe.

s *mortiers* ordinaires ſont bons pour bombarder
Place de près, portant la bombe de 45. dégrés d'é-
on, & à 700. toiſes de diſtance. La chambre
ée de 5. ou 6. livres de poudre, qui eſt la plus
le charge, & la plus longue portée.

s on eſt près d'une Place, moins il faut de poudre.

s *mortiers* à chambre concave de même diamé-
c'eſt-à-dire de 12. & 12. pouces & demi, pointés
degres, ſont bons pour bombarder les Places de
Ils portent leurs bombes depuis 1200. juſqu'à
. toiſes.

ix dont la chambre contient 8. livres de poudre,
nt la bombe à 1200. toiſes, & péſent 2000. liv.

ix de 12. livres de poudre portent 1400. toiſes, &
t 2500. livres.

ix de 18. livres de poudre portent 1800. toiſes,
ent 5000. livres.

ure-tous ces *mortiers*, il y en a de petits qui ne
nt qu'à éprouver ou à faire connoître la portée de
ce des poudres. Il y en a dans tous les Départe-
s.

vant l'explication d'un de ces petits *mortiers*, que
en a donnée M. de Saint-Remi dans ſes Mémoi-
& dont on voit la figure dans le Tome I. p. 230.
nt 7. pouces 3. quarts de lignes de diamétre. La
eur de l'ame a 8. pouces 10. lignes. La longueur
ofondeur de la chambre 2. pouces 5. lignes. La
re eſt éloignée du fond d'une ligne : le diamétre
dehors du mortier à la volée a 8. pouces 10. li-
Le diamétre par le dehors du *mortier* à l'endroit
chambre, 4. pouces 8. lignes & demie. Le diamé-
la lumiere une ligne & demie. L'épaiſſeur du mé-
la bouche ſans comprendre le cordon, eſt de 10.
. La longueur de la ſemelle de fonte du *mortier*
16. pouces. La longueur de la ſemelle eſt de 9.
s. L'épaiſſeur de la ſemelle eſt d'un pouce 6. li-
Le diamétre du boulet, de 60. livres 7. pouces.
mortier eſt fondu avec ſa ſemelle, de maniere
ſe trouve pointé juſte à 45. degrés.

te ſemelle eſt encaſtrée dans un madrier, & atta-
bien ferme par les quatre coins, avec autant de
ms arrêtés par des clavettes, à l'endroit où ſont
s les boulons.

a deux bandes de fer qui paſſent par deſſous le
ier, & le viennent embraſſer juſques par deſſus.
quatre boulons ſont paſſés dans les bandes de fer.

Quand les piéces ſont rangées à la droite & à la gauche de la cour de l'Arſenal, ou d'une Citadelle, on place les *mortiers* au bout de la cour en entrant, faiſant face à l'entrée, montés ſur leurs affûts de fer, quand ils en ont.

Pour les affûts de bois, on les met ſous des couverts.

J'ai parlé au mot ARMES pour ſervir les piéces, des inſtrumens néceſſaires aux *mortiers*, j'y renvoie le Lecteur.

MOT eſt le nom d'un Saint & d'une Ville, que donne chaque jour le Général. Il y a encore le *mot* de ralliment, dont on ſe ſert dans une attaque, patrouille, *&c.* de nuit afin que ceux du même parti puiſſent ſe diſtinguer. Il eſt à la fantaiſie de celui qui commande.

Ce *mot*, ou le nom d'un Saint & d'une Ville, ſe donnent auſſi tous les jours par le Gouverneur ou par le principal Commandant, pour s'aſſurer contre les ſurpriſes, & empêcher l'ennemi ou un traître d'aller ou de venir pour des communications dangereuſes. Lorſque le Gouverneur d'une Place, le Lieutenant de Roi, ou le Major font leurs rondes, l'Officier principal, qui commande dans chaque corps de garde les doit venir recevoir & leur porter l'ordre & le mot. Les Commandans des Citadelles & des Châteaux, ſont obligés d'envoyer prendre l'ordre & le mot chaque jour de l'Officier commandant dans la Ville, à laquelle la Citadelle, le Château ou le Fort eſt attaché.

MOUFLES: on s'en ſert dans l'Artillerie en pluſieurs occaſions, & quand on léve de gros fardeaux. Ce ſont pluſieurs poulies, qui ſe meuvent dans une piéce de bois, pour multiplier les forces mouvantes.

MOUILLAGE ou ancrage, en terme de marine, eſt un endroit de mer propre à donner fond ou à jetter l'ancre.

MOUILLER: ou mouiller une ancre, toucher donner fond, mettre ſur le fer, rendre le bord, c'eſt jetter l'ancre.

MOULE eſt ordinairement un creux, qui ſert à former une figure par le métal, que l'on y coule. Il y a des moules à canon, à mortier, à boulets, à bombes, & à faire des bales de plomb.

Les moules à canon, *&c.* ſe font avec de la terre, de la fiente de cheval, & de la bourre, & ſe recuiſent au feu. La fonte ſe coule dans ces moules.

MOULINS: il n'y a point de Place de guerre & de Citadelle où il n'y ait des moulins à eau & à vent. Mais lorſque dans les ſiéges les eaux ſont coupées, & qu'on abat à coups de canon ceux qui ſont à vent, une Ville ſeroit à plaindre ſi elle n'avoit pas des moulins d'une autre invention.

On

On y tient des moulins à bras, mais ils ſont plus propres à nourrir une famille qu'une nombreuſe garniſon, parce qu'ils ne peuvent moudre que très-peu de grain à la fois. Sous le Miniſtere de M. de Louvois, on fit en ſa préſence l'épreuve d'une très-belle invention.

Ce moulin étoit de figure ronde, tout de fer. La roüe qui écraſoit le grain, étoit d'acier trempé, ce qui faiſoit qu'elle ne pouvoit s'uſer que par un ſervice continuel de pluſieurs années.

Il n'avoit pas plus de ſeize pouces de diamétre, & ne peſoit qu'environ cent livres, ce qui le rendoit portatif. Un homme le faiſoit marcher avec une manivelle, & il mouloit en 24. heures dequoi nourrir cinq cens hommes.

Ce moulin avoit cela de commode, qu'ayant les qualités des plus grands, il en poſſédoit encore d'autres dont les moulins à bras, à eau & à vent, ſont privés. Il rendoit la farine groſſe ou menue, ſelon qu'on le ſouhaitoit : il ne s'échauffoit point quelque mouvement violent qu'on lui puſſe donner.

Les moulins à caffé ſont de véritables modéles, pour en faire de plus grands. Ils rendent très-fin parce que les meules ſont de très-bon acier. Depuis l'invention de ces petits moulins, on a vu d'habiles Ouvriers perfectionner ces ſortes d'Ouvrages, & faire des meules de 18. pouces, dont les moulins pouvoient s'attacher dans un camp au premier arbre & qui marchoient avec un balancier ſans force. Ces ſortes de moulins ſont d'une grande utilité, quand on n'a pas la commodité des autres.

Mais pour revenir aux moulins ordinaires, un Garde Magazin ne doit faire moudre que ſur l'ordre du Commis-Général, & pour être toujours prêt à exécuter cet ordre, il doit ſçavoir le nombre de moulins qui ſont aux environs de ſon Magazin, quelle eſt la bonté de leurs meules, combien ils peuvent moudre de ſacs en 24. heures.

L'Ordonnance du Roi eſt que les Meuniers viennent prendre les grains du Munitionnaire dans les Magazins, & y rapportent les farines au même poids, qu'ils ont reçu les grains ſans qu'ils puiſſent prendre d'autre droit pour leur mouture que quatre pour cent, qui ſont évalués preſque par tout à quatre ſols pour cent livres peſant.

On ne ſouffre point que les Meuniers ſe payent en grain, attendu que le nombre des bleds deſtinés pour la ſubſiſtance des Troupes ne peut être diminué pour quelque raiſon que ce ſoit.

Il y a des Commis prepoſés à la viſite des moulins ; qui ont un petit Regiſtre qui ſert de contrôle pour le nombre des ſacs qui entrent dans les moulins, & les farines qui en ſortent.

Outre ces ſoins, ce Commis & les Boulangers de garde doivent obſerver exactement dans leurs viſites ſi le bled qui eſt dans le tremui, eſt celui du Munitionnaire, & pour découvrir encore une friponnerie dont on a l'experience, ils doivent regarder ſi le canal par ou la farine s'écoule de la meule à la tremie, n'eſt point troué par-deſſous en-dedans la conſtruction de la charpente du moulin, & où le Meunier peut placer un tonneau pour recevoir de la bonne farine & en ſuppoſer de mauvaiſe.

Quand des Meuniers ſont convaincus de cette friponnerie, ils ſont ſeverement punis.

Au défaut des moulins à eau & à vent, on doit avoir dans les places des moulins à bras & à cheval.

Les *Moulins* à bras qu'on voit à l'Arſenal de Paris, ſont montés ſur un banc de bois en forme de chevalet, ou tréteau d'environ deux pieds & demi de hauteur, & long de quatre pieds, fermé par en-bas avec de petits ais de ſapin pour pouvoir mettre des pierres ou boulets afin de donner un poids à ces moulins, pour empêcher qu'ils ne tombent quand on les fait travailler. Il faut une caiſſe de bois d'environ deux boiſſeaux pour recevoir la farine.

Le corps de ces moulins à bras doit être poſé ſur un fond de bois de chêne attaché avec quatre vis en bois, & aux deux extrémités du fond il doit y avoir deux groſſes vis en bois pour arrêter le moulin ſur le banc par le moyen d'une clef à vis.

Les meules du moulin ont depuis cinq pouces juſqu'à ſix de circonférence, & ſont d'acier.

L'arbre du moulin eſt de quatorze à quinze pouces de long, dont la manivelle eſt placée à droite du côté où il y a deux petites vis, qui ſervent à faire moudre ou plus fin, ou plus gros, en les tournant à droite pour faire la farine fine, & à gauche pour la faire groſſe.

De l'autre côté de l'arbre il y a un balancier compoſé de deux tringles, ou aux quatre extrémités il y a des boulets de fer fondu du poids d'environ trois livres & demi chacun, & les tringles ſont de ſix pieds de long chacune.

La trémie eſt poſée ſur le moulin, auſſi de bois de

noyer, & contient environ un demi boiſſeau de bled, elle eſt retenue avec une vis qui la fait tenir au corps du moulin.

Pour monter deux tringles à ces moulins à bras, il y a des chiffres ſur le poids des balanciers & dans les tremies du moulin.

On poſe le balancier à gauche du moulin du côté par où entre le bled de dedans de la tremie, & on prend une des deux tringles, dont le chiffre eſt de même que dans la tremie, où il ſe trouve trois petits coups de pointeau, poinçon, ou pour mieux dire, comme trois pointes marquées à côté du trou quarré de la tringle, dont il doit en avoir un marqué d'un côté, & les deux autres de l'autre. Il faut expoſer le côté, & il n'y a qu'un coup de ponçon ou pointeau ſur le bout de l'arbre du moulin, & les deux autres coups ſe trouvant à découvert vers le bout de l'arbre, il faut prendre l'autre tringle, & mettre le côté où les deux coups de pointeau ſont auſſi marqués, ſur les deux autres, qui ſont ſur la premiere poſée, & enſuite y mettre la clavette le plus fort que l'on peut.

Quant aux deux vis qui ſervent à faire moudre fin ou gros pendant le tems qu'on les tourne, il faut faire un peu tourner à rebours le moulin, parce que ſi l'on pouſſoit trop les vis, les roues du moulin s'accrocheroient enſemble, & rendroient le moulin trop difficile à tourner.

Pour les moulins à cheval, tels que ſont ceux qu'on voit au Havre, ils ſont compoſés d'une tête de chevre à deux poulies, qui ſert à lever & baiſſer la meule, qui eſt ſous la trémie, d'une cage dans laquelle la farine tombe, d'un plancher fait de bois de bordage de deux pouces d'épaiſſeur, ſoutenu par des ſommiers de huit pouces en quarré, d'une traverſe ſoutenue par quatre verges de fer, où les chevaux ſont attelés, d'une verge de fer, d'un pivot ſur lequel la grande roue tourne, d'une tremie, & de ce qui contient la meule.

MOUSQUET, eſt une arme à feu, dont le calibre de balle eſt de vingt à la livre: ſa longueur eſt de trois pieds huit pouces, depuis la lumiere du baſſinet, juſqu'à l'extrémité du canon; la longueur de la ligne de défenſe eſt limitée dans la Fortification par la portée ordinaire du mouſquet, qui eſt à peu près de 120. toiſes, & preſque toute l'Architecture Militaire roule ſur cette même meſure pour la longueur de la défenſe, comme la même Architecture roule ſur l'effet du ca-

non, pour l'épaiſſeur des remparts & des parapets : ainſi une Place eſt défectueuſe, lorſqu'entre les parties flanquantes & les flanq ées, la diſtance excéde la portée du mouſquet.

On a ſouvent agité ſi la défenſe qui vient de cette arme à feu, n'a pas des avantages conſidérables ſur la défenſe qui vient du canon : car il eſt certain qu'un grand nombre de Soldats peuvent être armés en même-tems d'un nombre proportionné de mouſquets, qui font feu ſans relâche, & avec beaucoup moins de frais & moins d'embarras que le canon, & même avec plus de certitude. Mais la défenſe du canon a auſſi ſes avantages, & quand il eſt chargé à cartouche, & que ſept ou huit pieces chargées de menue feraille ſont logées dans des flancs, & tirées à propos, elles font beaucoup plus d'exécution qu'une grêle de mouſquetade ; cependant la ligne de défenſe eſt établie ſur la portée du mouſquet. Les Moſcovites ont inventé le mouſquet ; les Arabes la carabine ; les Italiens le piſtolet, & depuis 1630. ſous Louis XIII. les François ont inventé le fuſil, qui eſt le dernier effort de l'Artillerie.

Après les arquebuſes ſont venus les mouſquets. On en ſçavoit faire dès le tems de François I. Les Eſpagnols du tems de Philippe II. en firent faire d'un très-gros calibre, & tels qu'un Fantaſſin fort & vigoureux pouvoit porter : ils étoient ſi peſans qu'on ne pouvoit les coucher en joue, ſans l'aide de bâtons ferrés & pointus par le bout d'en bas, qu'on fichoit en terre, & au bout d'en haut de ce bâton étoit une fourchette qui ſervoit comme d'affut pour ſoutenir le bout du mouſquet ; on en faiſoit uſage dans les ſiéges, dans les batailles & deſſus les murailles. Ces mouſquets portoient très-loin, & par la groſſeur de la balle faiſoient de terribles bleſſures. A cauſe de leur peſanteur, on a ceſſé de s'en ſervir en campagne, on les met encore en uſage dans les ſiéges.

M. le Maréchal de Vauban imagina une eſpece de mouſquet-fuſil, qui a un chien & une batterie comme les fuſils, laquelle batterie ſe découvre pour recevoir le feu de la méche qui peut être compaſſée & miſe au chien ou ſerpentin, placé à l'autre extrémité de la platine, pour s'en ſervir en cas que le chien portant la pierre vînt à manquer.

Les mouſquets des Turcs ſont plus longs que ceux des Allemans & les nôtres, & plus petits de calibre. Ceux qui les portent n'ont point de bandouliere, & de four-

aimens, c'eſt pour cela qu'ils mettent plus de tems à recharger. Comme la trempe de leur fer eſt excellente, leurs mouſquets ſe chargent d'autant de poudre que peſe la bale. Ils portent plus loin & font plus d'effet que les nôtres. Le Soldat ne ſe ſert point de fourchette & par conſéquent tire moins juſte.

Les mouſquets ordinaires ſont du calibre de 20. bales de plomb à la livre, & ils reçoivent des bales de 22. à 24. qui eſt le calibre, que l'on appelle de France. Ces ſortes de mouſquets ſont néceſſaires aux Fantaſſins pour les ſieges & les tranchées, où il ſe fait un feu continuel. Ils ſont de 3. pieds 8 pouces de calibre de canon, & avec leurs fûts ou montures de 5. pieds, tous montés de bois de noyer, les uns plus achevés que les autres, parce qu'il y a des Regimens qui ſont curieux d'avoir des armes fines & propres, en obſervant particuliérement que les canons ſoient à l'épreuve polis, nets en-dedans, & bien enculaſſés: Leur portée eſt de 120. juſqu'à 150. toiſes.

L'équipage du mouſquet eſt le talon qui eſt au bout de la croſſe, un écuſſon qui embraſſe la clef des Portebaguettes, la ſous-garde & le collet qui eſt à l'extrémité du fût du mouſquet.

MOUSQUETAIRES: il y a deux Compagnies de Mouſquetaires, tous choiſis entre la jeune Nobleſſe. La premiere Compagnie de ce Corps fut créée par le Roi Louis XIII. en 1622. Elle fut formée d'une autre Compagnie, qu'on appelloit les Carabins de S. M. Comme le Roi s'en fit en même tems Capitaine, celui qui le commandoit n'eut dès-lors que le titre de Capitaine-Lieutenant. Cette Compagnie demeura ſur ce pied juſqu'en 1646. qu'elle fut caſſée & anéantie ſous le Miniſtére, & à l'inſtigation du Cardinal Mazarin, qui l'avoit priſe en averſion pour des raiſons qui lui étoient perſonnelles. Louis XIV. la rétablit en 1657. ſous le même titre, & la compoſa de 150. Mouſquetaires. Il leur donna pour Chefs un Capitaine-Lieutenant, un Soulieutenant, un Enſeigne & deux Marechaux des Logis.

La ſeconde Compagnie fut au commencement de ſa création attachée à la garde de la perſonne du Cardinal Mazarin. Les Officiers tenoient néanmoins leurs Commiſſions du Roi. Leurs fonctions de même que celles des Mouſquetaires n'ayant ainſi été réglées que pour des raiſons qu'on peut voir dans l'Hiſtoire du précédent régne, cette Compagnie fut retirée de cet état en 1660. & miſe au nombre des Troupes deſtinées à

garder la perſonne de S. M. Après ce changement elle demeura à pied juſqu'en 1663. Alors S. M. la fit monter pour aller à l'expédition de Marſal, qui s'exécuta la même année.

Le Roi ſe fit Capitaine de cette Compagnie, comme il l'étoit de la premiere, & depuis ce tems il n'y a eu de différence entre ces deux Compagnies que pour le pas ſeulement, que la premiere a ſur la ſeconde. Elles furent dès l'année 1663. entretenues ſur le pied de 300. Mouſquetaires chacune, non compris les Officiers. En 1668. le feu Roi reduiſit ce nombre à celui de 250. qui a encore été réduit depuis à celui qu'on verra ci-après.

Ces Compagnies ayant été inſtituées pour ſervir à pied & à cheval, tant pour la garde de S. M. que dans les opérations de guerre, elles avoient au commencement de leur création des tambours & des fifres pour le bruit de guerre en ſervant à pied, & des trompettes lorſqu'ils ſervoient à cheval. Mais en 1663. les trompettes & fifres leur furent ôtés, & on leur ſubſtitua des hautbois. Ainſi l'on vit pour la premiere fois des tambours battre à cheval. Cela parut fort extraordinaire. Il eſt vrai qu'il paroit par quelques Mémoires que les anciens Arquebuſiers à cheval avoient des tambours, mais comme ils avoient auſſi des trompettes, il y a lieu de croire que leur ſervice étant le même que celui des Mouſquetaires, & les Dragons d'aujourd'hui, ils ſe ſervoient de ces inſtrumens, ſuivant l'uſage auquel on les employoit; c'eſt-à-dire, des tambours, quand ils ſervoient à pied, & des trompettes quand ils étoient à cheval. Suivant ce préjugé qui eſt très-naturel les Mouſquetaires du Roi ſont donc les premiers qui ayent eu des tambours battans à cheval.

Chacune de ces deux Compagnies eſt compoſée à preſent d'un Capitaine-Lieutenant, deux Soulieutenans, 2. Enſeignes, 2. Cornettes, 2. Aides-Majors, 8. Marechaux des Logis, 4. Brigadiers, 16. Soubrigadiers, 6. Porte Etendart, 1. Porte-Drapeau, 180. Mouſquetaires; 6. tambours, 4. hautbois, 1. Commiſſaire à la conduite, 1. Aumônier, 1. Fourrier, 1. Chirurgien, 1. Apothicaire, 1. Maréchal ferrant; 1. Sellier, 3. Treſoriers,

Cette Troupe a été inſtituée, non-ſeulement pour garder la perſonne de S. M. à pied & à cheval, & pour ſervir dans les occaſions de guerre, mais auſſi pour être l'école Militaire des jeunes Seigneurs & de la Nobleſſe du Royaume, de ſorte qu'elle a l'avantage de

ue pluſieurs grands Princes, preſque tous les
rs-Généraux, & même des Maréchaux de Fran-
nt reçu les premiers élémens militaires. Dans les
tions qu'on y donne, l'on y acquiert la ſcience
i haut degré de perfection, que pluſieurs grands
urs s'y font enrôler, & même des fils de Fran-
mme on l'a vu dans la perſonne de Monſeigneur
: de Bourgogne, depuis Dauphin. Ce Prince par
nſidération pour ce Corps, digne d'être remar-
voulut paroître dans les rangs des deux Com-
s alternativement, afin qu'elles partageaſſent
ent cet honneur, & pour marquer par-là, qu'il
oit aucune différence entr'elles. Pour cet effet il
n uniforme de chaque Compagnie qu'il portoit
me à celui de la Compagnie dans laquelle il ſe
t ſous les armes.

Mouſquetaires dès leur inſtitution eurent des
es à peu près telles qu'ils en ont à preſent. Com-
n'y avoit alors que les ſeules troupes deſtinées à
· la perſonne du Roi, qui euſſent une eſpéce
ormité qui pût les faire connoître, ces caſaques
rent tout l'uniforme des Mouſquetaires. D'ail-
ils pouvoient tous s'habiller chacun ſuivant ſon
pourvu qu'ils portaſſent dans le ſervice les mar-
u Corps dont ils étoient.

croix blanches qui paroiſſent encore ſur les
es & ſubreveſtes des Mouſquetaires, tirent leur
e de ce que la Cavalerie portoit anciennement
ſe reconnoître aux combats, des croix blanches
es devant & derriere leurs hoquetons, & peintes
me ſur leurs cuiraſſes.

niformité n'a été établie dans ces Compagnies,
ju'elle y eſt aujourd'hui, qu'en 1673. Outre l'u-
nité dans les habits, les Mouſquetaires étoient
s autrefois de porter leurs caſaques dans leurs
ons à pied & même dans les attaques des Pla-
on les employoit, on ne leur permettoit pas de
itter. Le Roi s'étant apperçu de l'embarras que cet
ment leur avoit cauſé, dans celles qu'ils firent au
le Courtray, S. M. ordonna qu'au lieu de caſa-
ils porteroient à l'avenir des ſubreveſtes, telles
en ont aujourd'hui, & leur laiſſa neanmoins la
caſaque pour leur ſervir de manteau. Ces caſa-
& ces ſubreveſtes leur ſont données *gratis* par
oi.

; Officiers, & Mouſquetaires, s'habillent, mon-
s'armẽt & s'équipent de tout généralement à

leurs dépens. Leur habillement eſt de drap écar
avec les parements, & la veſte de même. Ceux
premiere Compagnie portent cet habillement av
bord, les boutons & les boutonnieres d'or, &
de la ſeconde ont les mêmes ornemens en argent
même différence s'obſerve pour le bord du cha
qu'ils portent avec un plumet blanc, & pour les
des houſſes & chaperons des chevaux.

Ils ont le fuſil à preſent à la Dragonne, au lie
mouſquet qu'ils avoient autrefois, deux piſtol
l'arçon de la ſelle, une épée convenable pour le ſe
à pied & à cheval, c'eſt à dire, un peu moins pe
que les ſabres de la Cavalerie. Les Brigadiers,
Soubrigadiers ſont armés de même. Les Marech
des Logis portent ſeulement l'épée & les piſtolets
les fonctions à cheval : mais dans les fonctions
pied ils portent une hallebarde, chacun pour s'en
vir à peu près comme les Sergens d'Infanterie.

Les caſaques & ſubrevеſtes ſont de drap bleu ga
de galon d'argent. Celles des Marechaux des Log
Brigadiers ou Soubrigadiers, ſont de même ju
moins garnies de galons, ſuivant leur dignité. Les
blanches qui ſont devant & derriere ces ajuſtemens
ſont accompagnées de flammes dans les coins ou ang
rentrans. Les flammes ſont rouges pour la premie
Compagnie, la ſeconde les porte jaunes. L'habille
ment des Officiers principaux, qu'on appelle dan
ces Compagnies Officiers à hauſſe Col, eſt en brode
rie également d'or ou d'argent, ſuivant la Compagn
dont ils ſont. Les chevaux de la premiere Compagn
ſont de poil blanc ou gris pommelé, ceux de la ſeco
de ſont de poil noir.

Ils ont dans chaque Compagnie un Drapeau & d
Etendarts. Ainſi quand ils ſervent à pied le Drapea
eſt deployé & les Etendarts ſont pliés : & lorſqu'i
ſervent à cheval les Etendarts ſont depliés, & le Dr
peau eſt plié. Les Etendarts de la premiere Compag
ont pour deviſe une Bombe qui tombe ſur une Vil
avec ces mots : *quo ruit & letalem.* Ceux de la ſeco
de Compagnie, ont pour deviſe un trouſſeau de fle
avec ces mots : *alterius Jovis altera tela.* Leurs D
peaux ſont de la livrée du Roi.

Le Roi a fait bâtir deux Hôtels à Paris, conſtru
en forme de Caſernes, l'un ſitué au Fauxbourg
Germain pour la premiere Compagnie, & l'autre d
celui de S. Antoine pour la ſeconde Compagnie. T
les Officiers ſubalternes & les Mouſquetaires doiv
log

ns ces Hôtels, & s'y retirer tous les ſoirs, a
u'ils n'en ſoient diſpenſés par la permiſſion de
pitaine-Lieutenant. Les chevaux y ſont auſſi
ins les écuries qu'on y a conſtruites. Un déta-
: de Mouſquetaires y monte la Garde, pour veil-
qu'ils ſoient panſés & ſoignés exactement com-
nvient. Ce détachement eſt commandé par un
r ou Soubrigadier, & aucun Mouſquetaire n'eſt
e ce ſervice.
lans ces Hôtels que chaque Compagnie y exer-
s les évolutions, ſoit à pied, ſoit à cheval. Per-
e la troupe ne doit manquer de s'y trouver. Si
n y manquoit ſans raiſons légitimes, le châ-
ſuivroit de près, & ſa pareſſe ou négligence
ur le champ punie par une longue & dure
Mais l'émulation eſt ſi générale dans le Corps
cun s'y trouve exactement & d'autant plus vo-
, qu'outre l'expérience qu'on y acquiert, ce
e ſur le compte que le Capitaine-Lieutenant
Roi de l'exactitude de chacun en particulier
M. leur accorde de l'emploi dans ſes Troupes,
ément d'y acheter des Compagnies.
nvoie tous les matins un Mouſquetaire de cha-
mpagnie pour recevoir l'ordre du Roi, que
lonne enſemble aux trois Corps, c'eſt-à-dire,
darmes, les Chevaux-Legers, & les Mouſque-
& ils ſe mettent en haie pour le recevoir chacun
ang.
ervice à cheval des Mouſquetaires n'a lieu que
S. M. voyage. Alors ils prennent leur poſte
es Chevaux-Legers. Leur ſervice à pied en pa-
eſt le même que celui du Regiment des Gardes,
'y ſont ordinairement employés qu'en ſon abſen-
Mouſquetaires, lorſqu'ils ſont de Garde à pied
Roi, ils ont bouche en Cour. Les deux Com-
; de Mouſquetaires ſont toujours toutes entieres
vice auprès de S. M. au lieu que les autres trou-
la Maiſon n'y ſervent que par détachemens &
artier. Ainſi quand S. M. voyage, ces Compa-
e ſuivent ſur ce pied.
n'eſt pas ſeulement pour la théorie ou pour les
es, que ces Compagnies ſont la véritable école
rs, elles le ſont auſſi pour la pratique. Elles
ent dans cette derniere auſſi bien & encore mieux
ns la premiere Je ne puis mieux exprimer leur
en ce genre, qu'en déclarant que les actions fi-
s de la Maiſon du Roi leur ſont communes.

Les Mouſquetaires, comme les autres Maîtres de la Maiſon du Roi n'ont aucun rang, mais ils jouiſſent des mêmes priviléges que les Gardes du Corps, Gendarmes & Chevaux-Legers. Ces deux Compagnies ne jouiſſent cependant du privilége d'être commenſaux de la Maiſon du Roi que depuis le 16. Octobre 1720.

Il eſt vrai que la premiere Compagnie en avoit joui dès ſa premiere inſtitution, juſqu'à ſa ſuppreſſion. Mais elle ne put obtenir qu'il lui fût accordé lorſqu'elle fut rétablie. Le Miniſtre qui étoit alors en place, & qui avoit été le mobile de cette ſuppreſſion, ne voyant qu'à regret leur rétabliſſement, s'oppoſa par conſéquent à tout ce qui pouvoit leur être avantageux.

Les Capitaines en Chef, & les Capitaines-Lieutenans qui ont commandé la premiere Compagnie des Mouſquetaires de la Garde depuis ſa création, ſont :

De Montalart ſous Louis XIII. en 1622. & deux autres de même nom ; tous les trois en qualité de Capitaine en Chef. Le ſecond en 1626. Le troiſiéme en 1628.

Le Comte de Treville, premier Capitaine-Lieutenant ſous Louis XIII. en 1634.

Philippe de Mazarini, Mancini, Duc de Nevers ſous Louis XIV. en 1667.

Claude de Caſtelmor Artagnan en 1667.

Louis de Fourbin en 1673.

Louis de Melun de Maupertuis en 1684.

Le Comte d'Artagnan en 1716.

M. le Comte d'Avejan, en Janvier 1729.

Les Capitaines-Lieutenans de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde depuis ſa création, ſont :

De Marſac, Capitaine en chef, ſous Louis XIV. en 1661.

Colbert de Maulevrier en 1665. premier Capitaine-Lieutenant.

Le Comte de Montberon en 1670.

De Jauvelle en 1674.

Le Marquis de Vins en 1692.

Le Marquis de Canillac en 1713.

M. le Marquis de Montboiſſier, en Avril 1729.

MOUSQUETONS : les mouſquetons ſont de pareille longueur que les carabines, le canon poli & net dedans. Ceux des Gardes du Corps du Roi ſont très-beaux, & damaſquinés d'or à porte vis, & piéce de pouce de relief.

Les batteries ſont tournantes par le moyen d'un double reſſort qui fait reſter une plaque de fer ſur le baſ-

ſinet, enſorte que la batterie étant détournée ne puiſſe rencontrer rien qui lui puiſſe faire faire feu.

MOUSSE eſt un jeune Matelot, qui ſert de valet aux Gens de l'Equipage.

MOUTONNER, terme de marine : la mer *moutonne*. Quand il y a beaucoup de mer, & que l'écume des lames blanchit, on dit que la mer *moutonne*, parce que les houles paroiſſent comme des moutons.

MOUVEMENS d'une Armée : Ce ſont les changemens de Poſte, que fait une Armée, ſoit pour la commodité du campement, ſoit pour engager l'Ennemi au combat, ou bien pour l'éviter. Les mouvemens, qui ſe font en préſence d'une Armée ennemie, demandent une prudence conſommée & une parfaite connoiſſance du terrein.

MOYENNE. On donnoit autrefois ce nom à une piéce de canon, que nous connoiſſons préſentement ſous le calibre de quatre livres, & qui eſt longue de dix pieds.

MUNITION. Il y a dans une Armée les *munitions* de bouche & de guerre. On entend par *munitions* de bouche le pain, le ſel, la viande, des légumes, du beure, du lard, du vin, de la biere & de l'eau-de-vie, & pour les chevaux de l'orge, de l'avoine, du foin, de la paille, de l'herbe. Les *munitions* de guerre ſont la poudre, les balles, les boulets, & la méche. Au mot de *ſubſiſtence*, & ſous leurs titres particuliers on trouvera ce qui regarde les *munitions de bouche*.

Quant aux *munitions de guerre*, (je parle auſſi de chacune en leur lieu) elles ſe portent en campagne ſur des charrettes d'Artillerie. On obſerve au commencement de la campagne de diſtribuer à chaque Soldat, ou Cavalier une certaine quantité de coups à tirer, pour s'en ſervir dans les occaſions particulieres, où il ſe peut trouver. Le reſte demeure gardé au parc de l'Artillerie, lequel parc eſt toujours regarni par les magazins, établis dans les Places voiſines, à meſure qu'il s'y fait des conſommations.

Il doit toujours y avoir dans le parc une ſuffiſance de charrettes, qu'on appelle compoſées, les unes de poudres, & de balles, les autres de différentes eſpéces d'outils, & cela pour être envoyées ſuivant les ordres du Général a la tête des Corps particuliers, qu'on croit pouvoir en avoir beſoin, leſquelles charrettes retournent au parc, ſans que leurs charges aient été diſſipées, en cas qu'on n'en ait pas eu beſoin : & ſi on s'eſt

ſervi des outils des charrettes, l'ouvrage étant fait, ils doivent être ſoigneuſement aſſemblés, & rapportés près des charrettes par les Soldats qui s'en ſont ſervis, pour être enſuite rechargés & ramenés au parc.

Si on ne fait qu'une Guerre de campagne, les haches, les ſerpes, les pelles, pics & pioches ſuffiſent. Si on fait un ſiége, la nature & la quantité des outils ſe proportionne ſur la grandeur de l'entrepriſe, & la nature du terrein, dans lequel il faut travailler.

Pour une Ville aſſiégée elle ne doit pas manquer ſurtout de poudre, de toutes ſortes d'armes, balles de calibre, mouſquets, fuſils de rempart, arquebuſes à croc, pierres, méches, canons & mortiers de différens calibres, avec pluſieurs affuts, & armemens de rechange, toutes ſortes de bois de remontage; & pour les plates-formes il faut avoir des chevres, crics, triquéballes, & traineaux, leviers, cordages, boulets, bombes, grenades, feux d'artifice, toutes ſortes d'outils à remuer la terre, outils tranchans, & convenables à des Ouvriers de toute eſpéce, des forges complettes, & des Gens propres à mettre tous ces outils en uſage, tant pour le fer que pour le bois.

On comprend encore dans tout ceci un grand amas de paliſſades, & autres bois néceſſaires aux ponts & aux mines, des chevaux de friſe, des gabions, des faſcines de différente groſſeur & longueur, des hotes, des paniers, des ſacs à terre, & ballots de laine: toutes ſortes d'inſtrumens & uſtenſiles contre le feu, des moulins à bras & à cheval, un Hôpital bien fourni de lits, bien ſervi de Médecins, Chirurgiens & Apothicaires, & enfin bien pourvu de remedes & de médicamens néceſſaires à la guériſon des bleſſés.

Un Gouverneur, dont la Place eſt aſſiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux *munitions* de guerre & de bouche. Il doit lui-même en régler la diſtribution, & ne point ſouffrir que perſonne y touche ſans ſes ordres.

Tous les matins il doit ſe faire rendre un compte exact de ce qu'on aura conſommé la veille, ſur-tout de ce qui regarde la poudre & le plomb, qu'il importe fort de ménager. Les moyens les plus ſurs pour cette épargne, ſont

I. De n'employer ces *munitions* que dans les néceſſités preſſantes.

II. De les délivrer aux poſtes en barils couverts de leurs chapes, & d'une peau à poil, ou fraîche, ou tannée. on doit avoir ſoin d'y poſer une ſentinelle,

avec ordre de n'en laiſſer approcher que ceux, qui ſont chargés de leur diſtribution.

III. De les diſtribuer aux Soldats avec des meſures de fer blanc, depuis une livre, juſqu'à un demi quarteron, & de les verſer dans leur fourniment, ſans permettre qu'ils y touchent de la main.

IV. De ne pas ſouffrir qu'on tire du canon mal-à-propos, ni de groſſes pieces ſans néceſſité, ce qui arrive preſque toujours inconſidérement.

V. De moderer le feu du canon, de la mouſqueterie, & des bombes, particulierement pendant le jour, lorſque l'Ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'eſt queſtion que de le tenir en reſpect.

VI. De prendre garde que les Soldats ne dérobent la poudre, & ne la répandent malicieuſement.

VII. D'avoir ſoin qu'au troiſiéme jour d'*attaque*, on n'en donne qu'en petite quantité à ceux des Gardes précédentes, qui ne doivent monter qu'en bioüac, parce qu'il eſt à préſumer, qu'ils en auront de reſte.

VIII. De défendre aux Soldats de la diſſiper, en chargeant à pleines mains, ce qui eſt aſſez ordinaire dans les cas preſſans. Il faut leur donner ou des cartouches, ou de petites meſures, qui faſſent préciſement la charge, & avoir la même attention pour le plomb, la méche, & autres munitions. Tous les matins on doit commettre des Gens pour ramaſſer celles, qui ſe trouveront répanduës dans les poſtes, comme balles, méches, ſacs à terre, armes rompues, outils, &c.

MUNITIONNAIRE, ou ENTREPRENEUR DES VIVRES eſt celui qui fait fournir la ſubſiſtence aux Troupes. Amaury Bourguignon de la Ville de Niort eſt le premier Munitionnaire & Entrepreneur Général que nous ayons eu en France en 1574. ſous Henri III.

Les Princes n'ont pas plutôt conçu le deſſein de lever des Armées, & de les faire marcher contre leurs Ennemis, qu'ils pourvoient à les faire ſubſiſter dans les lieux, où ils ont la penſée de les envoyer, pour cet effet il eſt neceſſaire qu'ils aient des perſonnes, qui entreprennent de fournir la ſubſiſtence à ces Armées.

La France où régne le bon ordre pendant la guerre, auſſi bien que pendant la paix, & qui tient ce bonheur des ſoins de ſon Monarque, & des conſeils de ſes Miniſtres a cet avantage au-deſſus de ſes Ennemis, que ſes Troupes ſont bien ſervies pour leur ſubſiſtence. Les autres Nations n'ayant pas l'uſage des Caiſſons

auſſi régulierement établi que les François, & des Magazins bien placés, & fournis de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire ſubſiſter leurs Armées, ſouffrent de grandes incommodités, & perdent ſouvent des occaſions favorables & avantageuſes.

Quoiqu'en France on ait tant de ſoin de fournir les vivres aux Armées, on y trouve néanmoins très-peu de perſonnes capables de les bien faire. Il faut avoir travaillé long-tems dans les vivres pour les bien régir, & être doüé d'un génie particulier pour y réuſſir. L'eſprit d'un *Munitionnaire* doit être d'une vaſte étenduë pour prévoir & donner ordre à toutes les fournitures qu'il fait en un même tems en pluſieurs endroits différens.

Il doit avoir une connoiſſance parfaite des pays où l'on doit faire la guerre, des endroits, d'où l'on doit tirer la quantité de grains, dont on a beſoin, de leur prix, poids, meſure, & de leur converſion en farine & en pain, des voitures qu'il faut pour les tranſporter dans les magazins les plus avancés, de la dépenſe pour l'achat des ſacs & des uſtenſiles, pour le payement de la quantité de Commis, qui reçoivent des appointemens conſidérables, pour les faux frais, dont une partie eſt connuë, & l'autre qu'il eſt impoſſible de prévoir.

Comme il eſt de la prudence de ne pas confier le ſervice du Roi & des ſommes conſidérables à des ſujets douteux, ou peu capables de s'en bien acquitter, il eſt de la prudence d'un *Munitionnaire* de connoître parfaitement ſes Commis. » Je ſçai qu'on eſt quelquefois » preſſé, dit M. Nodot, par certaines conſidérations, » de donner de l'emploi à ces ſortes de gens, mais il » faut ſuivre encore dans cette occaſion l'exemple de » feu M. Jacquier, qui payoit des appointemens à ces » Commis de faveur, & ne leur donnoit aucun exercice, perſuadé qu'il étoit de gagner beaucoup plus » en les payant pour ne rien faire, qu'en les mettant » en état de ruiner ſes affaires, car en fait de munition un Commis ignorant eſt funeſte à ſes Maîtres. «

Un *Munitionnaire* doit donc étudier avec ſoin le caractere de tous ſes employés, leur naiſſance, leurs mœurs, les commiſſions qu'ils ont exercées, & de quelle maniere ils s'en ſont acquittés. Cette connoiſſance eſt d'autant plus néceſſaire, qu'on eſt en uſage dans les vivres de ne prendre de cautions que des Caiſſiers.

Une des principales vuës du *Munitionnaire* étant d'établir ſon crédit dans tous les lieux où ſes affaires

s'étendent, il en cherche les moyens. Comme le Roi a des magazins de bled dans toutes les Places de guerre, on le fait employer par le *Munitionnaire*, afin de ne pas le laiſſer vieillir, & il en remplace les mêmes quantités, quand le ſien eſt voituré.

Les fournitures des vivres pour toutes les Armées s'étendent ſi loin que les *Munitionnaires* ont commerce dans toutes les Provinces du Royaume, & que ce commerce y porte pluſieurs millions pour payer les achats, & leurs voitures, ainſi ils ont affaire à mille & mille gens, avec leſquels ils peuvent avoir des conteſtations.

Il n'y a point de Général d'Armée qui ne ſoit perſuadé de l'importance qu'il y a d'avoir un habile *Munitionnaire* pour faire ſubſiſter les Troupes. M. de Turenne, qui peut ſervir d'exemple à tous les Généraux, regardoit M. Jacquier comme ſon homme de confiance, & convenant avec lui de tout ce qui ſe préſentoit à faire pour la munition, il lui demandoit avis dans les deſſeins qu'il projettoit.

En effet un Général, qui veut être bien ſervi, doit ſe confier au *Munitionnaire* pour ce qui regarde les vivres. Lorſqu'il en uſe ainſi, il eſt aſſuré que le Soldat aura toujours pour quatre jours de pain dans ſon havreſac, que la même quantité ſera dans les caiſſons, & qu'il s'en trouvera encore un bon nombre en levains, en cas qu'il ſoit beſoin de lever un travail pour en établir un autre.

Quand un *Munitionnaire* eſt continué dans ſon traité, (lequel traité ſe renouvelle ordinairement tous les ans) il ſonge à ſes achats de grains & d'avoines, choiſiſſant bien le pays, d'où il les tirera, à meilleur marché, la voiture compriſe, car toute l'application du *Munitionnaire* conſiſte à faire acheter à bon marché, & à éviter les faux frais autant qu'il le peut.

S'il eſt obligé de quitter ſoit par la paix, ſoit parce qu'un autre aura fait un meilleur parti; il ſe comporte à la fin de la campagne tout d'une autre façon.

Si ſon exercice ceſſe au moyen de la paix, il dreſſe des procès-verbaux de tous ſes effets, parce que le Roi doit lui en rembourſer la valeur, ſuivant toutefois ce qu'il en eſt dit dans ſon traité. Les Intendans ſont preſque toujours commis pour cette reception. Ils en font faire des ventes publiques en détail, ou bien on traite du total avec des particuliers par l'ordre du Miniſtre.

S'il quitte par un nouveau traité, il s'accommode de tous ſes effets avec ſon ſucceſſeur, & cela ſe fait

de gré à gré par convention entr'eux, enſuite ils donnent pouvoir à leurs Commis d'eſtimer tous les différens effets, & s'ils ne conviennent pas enſemble de prix, ils choiſiſſent des Arbitres par le jugement deſquels ils paſſent.

Cela s'entend ſeulement des équipages, des ſacs, des uſtenſiles, car pour les grains, les farines & les avoines, le nouveau *Munitionnaire* eſt obligé de les prendre à la meſure, ou au poids, ſuivant le prix porté ſur les Regiſtres des Commis aux achats : ayant égard auſſi aux voitures, qui pourront en avoir été faites, juſques dans les magazins de la frontiere, à la converſion en farines, & aux déchets, qu'ils pourront avoir ſoufferts. Tout cela ſe fait pour l'ordinaire avec tant d'honnêteté réciproque, que chacun eſt content. Enſuite les *Munitionnaires* conviennent du rembourſement.

MUNITIONNAIRE pour la marine, eſt celui qui fournit les Vaiſſeaux du Roi de biſcuit, de vin, de cidre, de biere, chair, poiſſon, legumes, comme riz, pois, feves & autres proviſions, qui ſervent à la ſubſiſtence des Equipages. Il place ſes vivres dans le fond de cale, & dans la ſoute au pain. Autrefois les Capitaines avoient le ſoin de nourrir les Equipages, aujourd'hui c'eſt le *Munitionnaire*, qui a un Commis ſur chaque bord.

MURAILLE : une muraille de revêtement, eſt celle qui environne une Place fortifiée. On lui donne quatre pieds & demi au cordon, c'eſt-à-dire à la hauteur du rempart, on y ajoute trois pieds pour retraite, avec le talus du mur, qui eſt différent, ſelon les différentes hauteurs.

Quand la maçonnerie du revêtement eſt bonne, on ne lui donne que trois pieds d'épaiſſeur au cordon. Le cordon fait la ſaillie, il eſt de pierres taillées en rond par dehors, c'eſt ſur le cordon que ſont poſées les guérites.

Derriere la muraille de revêtement eſt le rempart planté d'arbres, les ormes ſont les meilleurs, leurs racines lient la terre, le gros bois ſert aux affuts des canons, & le menu bois fait du faſcinage. C'eſt dans le rempart, que ſont les contreforts, & les contremines de la Place. Un rempart qui n'eſt pas revêtu du côté de la Place a autant de talus, que de hauteur : on lie les terres de ſon parapet, avec de petites branches vertes de ſaule & de racines de chiendent ; en le conſtruiſant, on lui donne un pied de hauteur plus qu'il ne

doit avoir, ainſi qu'à tous les autres parapets, à cauſe de l'affaiſſage. *Voyez* REMPART.

N

NAGER en terme de Marine, c'eſt voguer : On dit ces Rameurs *nagent* de bout, c'eſt-a-dire rament ou voguent ſans être aſſis, comme ceux qui menent les Gondoles de Veniſe.

NAVIGER, c'eſt faire route ſur l'eau. *Naviger au Nord*, courir au Nord, porter le cap au Nord, faire le Nord, gouverner au Nord, faire voile au Nord, faire ſa courſe au Nord : tout cela ſignifie aller au Nord.

NAVIVE, Vaiſſeau, ou bord, eſt un Bâtiment de charpenterie, d'une conſtruction propre à flotter, & à être conduit ſur l'eau.

NAULIS, ou Nolis, terme de la Méditerranée, pour ſignifier fret.

NETTOYER ou enfiler, c'eſt tirer ſur toute la longueur d'une ligne droite. On dit *nettoyer* la courtine, *nettoyer* le rempart.

NETTOYER la Tranchée, c'eſt faire plier la Garde de la Tranchée, & mettre en fuite les Travailleurs par une vigoureuſe ſortie de la Garniſon, qui raſe enſuite le parapet, comble la ligne & encloue le canon des Aſſiégeans.

NITRE. *Voyez* SALPESTRE.

NIVEAU de la campagne, rés de chauſſée, ſuperficie horizontale, ou parallele à l'Horizon, eſt une ſituation de terrein toute plate, & qui ne penche ni part ni d'autre. Les talus ou le déclin d'une hauteur, ſont le contraire d'un niveau de campagne.

NIVEAU, eſt un inſtrument qui ſert à faire connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. Entre pluſieurs qu'on a inventés, le *niveau d'eau* eſt le plus ſimple & le plus ordinaire pour les travaux de fortification. Il eſt comme un tuyau rond, de cuivre ou autre matiere, long d'environ trois pieds, ſur douze à quinze lignes de diametre. Il eſt recourbé par les bouts à l'équerre, pour y recevoir deux tuyaux de verre de 3. ou 4. pouces, que l'on fait tenir avec de la cire ou du maſtic. Il y a par deſſous une virolle, attachée au milieu, pour le placer ſur ſon pied. On y verſe par un des bouts de l'eau ordinaire ou colorée, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour paroître dans les deux tuyaux de verre.

Ce *niveau*, quoique fort ſimple, eſt très-commode, pour niveler de moyennes diſtances. Il eſt fondé ſur ce que l'eau ſe place toujours naturellement de *niveau*. C'eſt pourquoi il n'eſt pas neceſſaire qu'elle ſoit également éloignée des extrêmités des deux tuyaux de verre; car elle s'y mettra toûjours d'égale hauteur, par rapport au centre de la terre.

Ce qu'on appelle deux points de *niveau*, ſont ceux qui ſont également éloignés du centre de la terre; & la ligne qui eſt également éloignée du centre de la terre dans tous les points, eſt appellée de *niveau*. C'eſt pourquoi, comme la terre eſt ronde, cette ligne doit être courbe, & faire partie de ſa circonférence. Mais la ligne de viſée que donnent les opérations des *niveaux* eſt une ligne droite, perpendiculaire au demi-diametre de la terre, laquelle s'éleve au-deſſus du vrai *niveau*. Marqué par la courbure de la terre, à proportion qu'elle eſt plus étenduë: c'eſt pourquoi toutes les opérations ne nous donnent que le niveau apparent, que l'on doit corriger pour avoir le vrai *niveau*, lorſque la ligne de viſée paſſe cinquante toiſes.

NIVELLEMENT eſt une opération qui nous fait connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre, ou ce qui eſt le même trouver deux points également éloignés du centre de la terre, & cela par le moyen de l'inſtrument dont je viens de parler. Pour ſçavoir la pratique du *nivellement*, on peut conſulter entre autres livres le ſecond Tome du cours de la *ſcience militaire de Bartet de Villeneuve*.

NOEUD DE CHARRUE: C'eſt un nœud en uſage dans l'Artillerie, & que font les Capitaines de Charroi quand ils paſſent des cordages dans des roüages pour relever des piéces verſées.

NON-VUE, terme de marine, c'eſt-à-dire faute d'avoir découvert, & eu connoiſſance du parage. Quand la brume eſt épaiſſe, & que le gabier ne peut plus faire utilement ſon quart, & qu'on apprehende d'être porté à la côte, qui peut être fort baſſe, on met en panne pour ne pas périr par *non-vue*.

NORD-ESTER, en terme de marine, eſt décliner, ou ſe tourner du Nord vers le Nord eſt. Ce mot eſt commun dans les voyages de long cours, pour ſignifier la variation de l'aiguille du compas, qui au lieu de regarder directement le Nord, ſuivant les qualités de l'aimant, dont elle eſt frotée, ſe tourne quelquefois vers le Nord eſt. En de certains parages, elle décline plus ou moins, & cette inégale déclinaiſon, ou

variation cauſe de grandes erreurs, & fait ſouvent faire fauſſe route ; car comme l'aiguille indique mal le rumb du Nord, elle indique mal auſſi les autres airs du vent.

NORD-OUESTER, en terme de marine, eſt décliner, ou ſe tourner vers le nord-oüeſt, au lieu de regarder le Nord. Car en de certains parages, l'aiguille s'écarte du Nord, pour ſe tourner vers le nord-oüeſt. Auprès de l'Iſle de Madagaſcar, l'aiguille varie de 18. degrés, nord-oüeſt, & un peu plus avant, proche l'Iſle de Diego-Rois, elle *nord-oüeſte* de vingt-deux degrés.

NOYEAU eſt un morceau de fer fort long, & de forme cylindrique, qui après avoir été revêtu d'un fil-d'archal, tourné en ſpirale, & recouvert d'une pâte de cendre, que l'on fait bien ſécher, ſe place au milieu du moule d'une piece de canon, & qui en étant retiré, quand le métal a été coulé dans le moule, & que la piéce eſt fonduë, laiſſe ce vûide, qui s'appelle ame de la piéce, & qui s'aleze après, quand le calibre ne ſe trouve pas aſſez ouvert.

A l'égard des bombes, des grenades & des boulets creux, ce qu'on appelle noyau, eſt un globe ou boule de terre, ſur laquelle ſe moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noyeau* ſe coule le métal, & quand il eſt coulé, on caſſe ce noyeau, & l'on en fait ſortir la terre.

On ne fait des *noyeaux* pour les boulets, que pour faire les coquilles, qui ſont ou de fer, ou de ſable ; & ces *noyeaux* ſont de la groſſeur qu'on veut les boulets.

O

OBUS : Ce ſont des petits canons courts, que les Hollandois emploient.

A la bataille de Nervinde, où l'Armée Françoiſe, commandée par feu M. le Duc de Luxembourg, défit celle des Alliés à plate couture, outre les 77. piéces de fonte, que les Ennemis laiſſerent dans leur fuite, il ſe trouva 8. mortiers, appellés *obus*, qui s'executent de la même maniere que le canon. Les Anglois & les Hollandois ſe ſervent de ces *obus*. Ils ſont faits de la même façon.

Ceux des Anglois ont le calibre plus petit, ſont plus chargés de métal de près de 600. livres que les autres. Ils peſent 1500. Ceux des Hollandois 900. ou environ. En plus d'un endroit les Ennemis nous ont laiſſé des

modeles des *obus* ou *mortiers*, dont ils ſe ſervent. Comme deux qu'ils abandonnerent au bombardement de S. Malo, pendant le mois d'Août 1695. Ils peſoient 25. milliers les deux. On leur en prit auſſi deux devant Dunkerque, avec la Galiote qui ſervoit à les éxecuter.

OCEAN eſt le plus grand amas de toutes les eaux ſalées & navigables, qui ſont ſur le globe terreſtre. Il eſt joint à la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar, & eſt détaché du derbent, ou de la mer Caſpienne, par la partie du vieux continent, qui regne au Sud, dans le Royaume de Perſe.

OCTOGONE, eſt une figure ou un Polygone compris ſous huit côtés égaux, qui forment huit angles auſſi egaux.

OEIL DE BEUF, œil de pie. *Voyez* YEUX.

OEUVRES DE MARÉE, c'eſt le radoub & le carnage que l'on donne aux Vaiſſeaux, pendant la commodité des baſſes eaux de la marée.

OEUVRES MORTES, d'un Vaiſſeau comprennent la dunette, l'acaſtillage, les galieres, bouteilles, tugues, couronnement, mâts, vergues & hunes. Les Vaiſſeaux de Guerre, doivent être déchargés de bois, par les *œuvres mortes*, le plus qu'il eſt poſſible, pour être plus legers à la voile.

OEUVRES VIVES d'un Vaiſſeau, ſont toutes les parties du corps du Bâtiment, compriſes depuis la quille, juſqu'au vibord, ou au pont d'en haut.

OFFICIER ſur terre : ce mot pris en général, ſignifie un homme de guerre, qui a quelque autorité dans le Corps où il ſert. Mais dans les Troupes, on le prend dans un ſens plus rigoureux, & il ſignifie ſeulement ceux qui ont un Brevet ou Commiſſion du Roi. Ainſi le Général, les Cornettes & les Enſeignes renferment tous les divers dégrés des *Officiers* de l'Armée, ce qui eſt au-deſſous de ceux-ci ne paſſent que pour bas *Officiers*.

Il y a dans chaque Régiment un Colonel, qui a ſa Compagnie, un Lieutenant Colonel, qui a auſſi une Compagnie, un Major, qui n'a point de Compagnie, un Aide-Major, qui a Brevet de Capitaine, mais qui n'a point de Compagnie, quinze Capitaines, dix ſept Lieutenans, dont on choiſit un ou deux pour Garçons Majors. Cela varie quelquefois, car ſouvent, il y a dans chaque Compagnie des Sou-Lieutenans, & quelquefois des Capitaines en ſecond, ou reformés à la ſuite d'un Régiment. Les Officiers ſubalternes, ſont ceux qui ſont au-deſſous du Capitaine, comme Lieutenans,

Orleans, prit pour ſon Oriflamme l'Image de cet
ge, avec deux deviſes, tirées des Prophéties de
: l'une portant ces paroles. *Ecce Michael unus de*
ibus primis, & venit in adjutorium meum; &
portant celle-ci: *Nemo eſt adjutor meus in om-*
niſi Michael princeps noſter; & qu'il fit vœu,
-lors qu'il ſeroit paiſible dans ſes Etats, il inſ-
t un nouvel Ordre de Milice de Chevalerie, en
ur de cet Archange, qui eſt le gardien du
ne de France.

fit peindre l'Image en ſon Etendard, ou Ban-
ſemée de fleurs de lis d'or, ſans nombre, à
ie les Anglois n'avoient que des Drapeaux peints
urs Enſeignes. Ce Prince n'ayant pu mettre à
on ſon vœu avant ſa mort, Louis XI. ſon fils
écuter la volonté de ſon pere, inſtitua cet Or-
. Août 1469. & fixa le nombre des Chevaliers

que le Roi donne cet Ordre à ceux qu'il veut ho-
u *S. Eſprit*, S. M. eſt vetuë d'un habit & man-
linaire, un chapeau garni de plumes ſur ſa tê-
bout, entouré des principaux Seigneurs de ſa
botté & eperonné, l'épée nuë à la main, dont
ie le Chevalier, qui eſt ceint d'une épée, &
é à ſes pieds. Mais quand le Roi veut donner
lre ſeulement, il nomme un des Chevaliers du
r, pour lui donner l'accolade.

XIV. en 1665. a limité cet Ordre à 100. Che-
, a ſçavoir ſix Chevaliers Eccléſiaſtiques, ſix
le Robe, & 88. d'épée, qui font preuve de dix
Service, & de trois degrés de Nobleſſe pater-
ls portent la Croix d'or émaillée, fleurdeliſée,
e à un cordon noir moiré.

ORDRE DU S. ESPRIT.

dre du S. Eſprit a pris ſon commencement ſous
le Tarante I. du nom, Roi de Sicile & de Sar-
, qui en fit la cérémonie le 25. Mai 1352, jour
de la Pentecôte. Henri III. inſtitua & joignit
tre à celui de S. Michel, & s'en déclara le Chef,
unit pour jamais la grande Maîtriſe à la Cou-

oi en ſolemniſa la Fête la premiere fois le 31.
1578. & fit cette inſtitution pour marque éter-
piété & de reconnoiſſance, qu'il vouloit rendre
des bienfaits qu'il en avoit reçus au jour de l'en-
S. Eſprit, ayant été en ce même jour élu Roi
gne, & ayant ſuccédé à la Couronne de Fran-

ce ; mais non pas pris naiſſance, comme pluſieurs Auteurs l'ont écrit, puiſqu'il étoit né à Fontainebleau le 19. Septembre 1551.

On ne croit pas que ce dernier Ordre du S. Eſprit, inſtitué par Henri III. ſoit une imitation de l'ancien, inſtitué par Louis de Tarante, les Statuts du dernier inſtitué étant tous différens de l'ancien. Cent perſonnes des plus qualifiées du Royaume, compoſent l'Ordre du S. Eſprit, dont quatre Cardinaux, cinq Prélats, & 87. Chevaliers. Les Chevaliers du S. Eſprit ſont Commandeurs des Ordres du Roi. Ils portent la croix, & le collier d'or, avec le S. Eſprit émaillé & broché en argent, ſur le côté gauche de l'habit, avec le grand cordon de ſoye bleuë moiré. Outre ces cent Chevaliers, il y a les quatre grands Officiers Commandeurs de l'Ordre, un Intendant, un Généalogiſte, un Hérault d'Armes & un Huiſſier qui portent la croix émaillée, attachée avec un ruban bleu à la boutonniere.

ORDRE DE S. LOUIS.

Cet Ordre eſt purement militaire, il fut inſtitué par Louis le Grand de Glorieuſe & immortelle mémoire en 1693.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 30. Septembre 1719. S. M. a fixé le nombre des grands Croix, Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre à quatre cens quarante cinq. Sçavoir 12. grands Croix à 6000. liv. par an. 13. Commandeurs à 4000. liv. 27. Commandeurs à 3000. liv. 35. Chevaliers à 2000. 38. Chevaliers à 1500. liv. 106. Chevaliers à 1000. liv. 1. Chevalier à 900. liv. 99. Chevaliers à 800. liv. 45. Chevaliers à 600. liv. 25. Chevaliers à 500. liv. 35. Chevaliers à 400. liv. 5. Chevaliers à 300. liv. 4. Chevaliers à 200. liv.

Sa Majeſté a déchargé & décharge toutes les penſions de l'Ordre de S. Louis de la retenuë du dixieme, à commencer au premier Janvier 1720. veut au ſurplus que l'Edit du mois d'Avril ſoit éxécuté ſelon ſa forme & teneur.

Cet Edit porte ſuplement de dot de cent cinquante mille livres de rentes, qui font avec la dot de Louis XIV. de trois cens mille livres, quatre cens cinquante mille livres en tout. Cet Edit fait don auſſi audit Ordre de 2 ſol pour liv. de droit d'amortiſſement, francfiefs & nouveaux acquets, pendant leſpace de ſix années, à commencer du 1. Avril 1719.

Le Roi eſt le Chef & Souverain Grand Maître de cet Ordre. Après Sa Majeſté Monſeigneur le Dauphin, ou le premier Prince du Sang eſt de l'Ordre. Les Prin-

ces

ces du Sang y ſont admis, les Maréchaux de France, l'Amiral & le Général des Galeres ſont Chevaliers nés. Il y a vingt-ſix Grands Croix en broderie d'or ſur l'habit, & Cordon rouge, & 64. Commandeurs qui ont des penſions. Le nombre des Chevaliers eſt de plus de 400. tous Officiers, tant ſur mer que ſur terre. Ils portent la Croix fleurdeliſée d'or & émaillée, attachée à la boutonniere, avec un ruban rouge moiré.

D'un côté de la Croix eſt S. Louis, avec ces mots, *Ludovicus magnus inſtituit* 1693. De l'autre on y voit une épée flamboyante, & ces mots *bellicæ virtutis præmium.* Il a quatre grands Officiers de l'Ordre, créés par le Roi, en titre d'Office en 1719. avec quatre Officiers Commandeurs, & huit autres Officiers de l'Ordre.

ORDRE DE MONT-CARMEL.

Cet Ordre de Notre-Dame du Montcarmel, fut inſtitué par Henri IV. confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Fevrier 1608. l'autre du 26. du même mois & an. En conſequence ce Monarque par ſes Lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'Office de Grand Maître de ſaint Lazare, avec toutes ſes Commanderies, Prieurés & Bénéfices, à celui qu'il venoit d'inſtituer.

ORDRE DE S. LAZARE.

Les premiers & les plus anciens Chevaliers Hoſpitaliers, ſont ſans contredit ceux de S. Lazare. Ils ne faiſoient autrefois qu'un ſeul Corps, ſous un Grand Maître, avec ceux de S. Jean, à préſent dits Chevaliers de Malte, qui s'en ſéparerent, comme il ſera dit à leur article.

Après cette ſéparation, qui arriva en 1112. ceux de S. Lazare conſerverent leur ancien nom, & ajouterent à leurs habits une croix verte, pour ſe diſtinguer des autres, & ſe maintinrent dans les bornes de leur premier inſtitut, qui permettant le Mariage, conſiſtent à ces trois vœux eſſentielles de *charité*, pour retirer & ſervir les pauvres lépreux; de *chaſteté*, libre & conjugale; d'*obéiſſance* à leur Grand Maître, & d'être toujours prêt à combattre contre les infidelles, & les ennemis de l'Egliſe.

Le Roi Louis le jeune à ſon retour de la Terre Sainte, en amena un nombre en France, pour y exercer leurs charitables ſoins, leur donnant pour cet effet l'Intendance & l'adminiſtration de toutes les ladreries de ſon Royaume, avec ſon Château de Bogny, près Orleans, pour être le chef-lieu de leur Ordre de-à la mer, ainſi qu'il paroît par ſes Lettres patentes de l'année

1154. & que Philippes Auguſte confirma en 1208. Ce Monarque leur donna de grands priviléges, qui ont été depuis confirmés & augmentés par 12. de nos Rois.

Enſuite cet Ordre s'étendit peu à peu dans toute l'Europe, principalement en France, en Angleterre, Ecoſſe, Allemagne, Hongrie, Savoye, Sicile, dans la Poüille, dans la Calabre & dans la Campagne d'Italie, où l'Empereur Frederic II. lui donna de grandes poſſeſſions en 1125. qui furent depuis confirmées par pluſieurs Papes.

Sous ſaint Louis le Pape l'approuva & le confirma de nouveau, en lui donnant la regle de S. Auguſtin, avec de grands priviléges, depuis confirmés & augmentés par les Bulles des Papes Grégoire IX. Alexandre IV. Clement IX. Nicolas III. Gregoire X. & Jean XXII. qui leur ont accordé les mêmes graces, dont les Chevaliers de S. Jean joüiſſent.

Cependant nonobſtant tous ces différens titres, Innocent VIII. entreprit de ſuprimer l'Ordre de S. Lazare de Jeruſalem, & rendit pour ce ſujet une Bulle en 1490. mais elle ne fut point reçuë en France. Aucontraire il y eut toujours un Grand Maître. Malgré cela les Chevaliers de ſaint Jean s'en tenant à cette Bulle, voulurent s'emparer de leurs Commanderies, ſurquoi intervint Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention, & qui maintint les Chevaliers de ſaint Lazare dans leur poſſeſſion.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie ſeulement: & Pie V. par ſa Bulle de 1565. en renouvella tous les priviléges, & y établit un Grand Maître, qui prétendit exercer ſa juriſdiction ſur tous les Chevaliers de l'Ordre, en quelque partie du monde qu'ils fuſſent, quoiqu'il y en eût un en France, qui eut la même prétention, avec plus de juſtice, puiſqu'il étoit en poſſeſſion du chef-lieu de tout l'Ordre.

Après la mort du Grand Maître d'Italie, arrivée en 1572. Gregoire XIII. unit l'Ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, & en accorda la grande Maîtriſe au Duc de Savoye, ſur quoi le Grand Maître de France François *Salviati*, quoiqu'il fût d'Italie, fit ſes proteſtations contre la Bulle du Pape, & ſes oppoſitions à la qualité que le Duc de Savoye prenoit de Grand Maître, & tint pour le même ſujet Chapitre-général à Boigny en 1578. par le réſultat duquel les Chevaliers ſe maintinrent toujours dans la poſſeſſion des Commanderies qu'ils avoient en France.

Tel étoit l'état de l'Ordre de S. Lazare, lorſque

Henri IV. lui unit celui de Notre-Dame de Montcarmel, auquel il donna pour Grand Maître Philberg de Nereſtang, qui depuis quatre ans l'étoit de ce premier. Claude de Nereſtang ſon fils lui ſucceda, & eut pour Succeſſeurs ſes deux fils, Charles & Charles Achilles de Nereſtang. Ce dernier pourvu en 1645. fut confirmé dans cet Office, par une Bulle d'Innocent X.

Louis XIV. confirma encore l'inſtitution de cet Ordre au mois d'Avril 1664. & le Cardinal Vendôme, Légat *à latere* du Pape Clement IX. donna une Bulle l'an 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirma tous les priviléges qui avoient été accordés à celui de S. Lazare, par les Papes Pie IV. & Pie V. Le même Monarque donna encore en 1672. un Edit très-favorable a cet Ordre, & le Marquis de Nereſtang, le cinquiéme de ſa maiſon, qui s'en étoit vu ſucceſſivement Grand Maître, s'étant démis de cette Charge en 1673. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire général, par Lettres Patentes du 4. Février de la même année.

Sous ſon adminiſtration ſe firent de grandes réunions à cet Ordre. On y établit cinq grands Prieurés; mais apres ſa mort arrivée en 1691. ces différentes réunions furent ſupprimées, la plupart par Edit du mois de Mars 1693. qui revoqua celui de 1672. & le Roi nomma des Commiſſaires pour régler les biens qui devoient demeurer à l'Ordre, & ceux qui en devoient être diſtraits.

Au mois de Décembre ſuivant, le Marquis d'Angeau ayant été établi Grand Maître, par Sa Majeſté, il relevà grandement la gloire de ces Ordres unis, en multipliant beaucoup le nombre des Chevaliers, en leur donnant des habits de cérémonies, qui ont été ſupprimés en 1721. Car M. le Duc d'Orleans ſon Succeſſeur a ordonné que dans les cérémonies, les Chevaliers paroîtroient en habit ordinaire, & un manteau court de damas noir, ayant la croix en broderie ſur le manteau, & la petite brodée de même ſur l'habit, & de plus un grand ruban de ſoye ſannée amarante, auquel la croix eſt attachée, pendante au col.

Cette croix eſt d'or à huit rais, d'un côté émaillée d'amarante, avec l'Image de la Vierge au milieu, & de l'autre émaillée de verd, avec l'Image de S. Lazare au milieu. Chaque rayon eſt pommelé d'or, & il y a une fleur de lis d'or dans chaque des angles de la croix.

Les Servans d'armes ne portent jamais qu'une médaille aux mêmes émaux, attachée par une chaîne, ſans ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Il

faut faire preuve de Nobleſſe de quatre degrés, pour être admis à cet Ordre.

Le Grand Maître s'intitule dans les actes de l'Ordre *Frere N. Grand Maître des Ordres de N. D. du Mont-carmel & de S. Lazare en Jeruſalem, Nazaret & Bethléem, tant en deçà que delà les mers.*

Les Chevaliers n'ont dans l'Ordre que le titre de Frere, mais dans les actes qu'ils font hors de l'Ordre, il ſont qualifiés de Meſſire, les Eccléſiaſtiques Prêtres, quoiqu'ils n'ayent point fait de preuve, ont auſſi le même titre.

Les Armoiries des Ordres de Notre-Dame de Mont-carmel & de S. Lazare, ſont d'argent à la croix, mi-partie de pourpre & de ſinople : le pourpre eſt la couleur de Notre-Dame, & le ſinople celle de S. Lazare. Quelqu'uns donnent la premiere place au ſinople, parce que l'Ordre de S. Lazare eſt beaucoup plus ancien que celui de Notre-Dame. Le Grand Maître porte ordinairement ces Armoiries écartelées.

Louis XV. par ſon Edit du mois d'Avril 1722. rétablit & confirme ledit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, dans tous ſes biens & priviléges.

Par ce même Edit S. M. a concédé, uni, incorporé audit Ordre, l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques de Paris, avec l'entiere adminiſtration & jouiſſance perpétuelle & irrévocable des biens dudit Hôpital & Egliſe, à condition d'entretenir, d'acquitter les fondations, charges & dettes légitimes dudit Hôpital & Egliſe.

Le Roi eſt Souverain Chef, Fondateur & Protecteur de cet Ordre, & M. le Duc d'Orleans eſt Grand Maître Général des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare de Jeruſalem, Bethleem & Nazareth.

Cet Ordre eſt aprèſent compoſé de 79. Chevaliers Laïques, & de Chevaliers Prieurs de l'Ordre, dont ſoixante-onze Commandeurs : de trente cinq Chapelains, dont trois ſont Commandeurs; de quatre-vingt-ſix Freres Servans d'armes, dont deux ſont Commandeurs, qui jouiſſent des mêmes priviléges & prérogatives que les Chevaliers. Le tout monte à 77. Commenderies. Ces Chevaliers & les Freres Servans d'armes, jouiſſent auſſi des penſions ſur les Bénéfices, quoique mariés.

ORDRE DE MALTE.

Le Bienheureux Gerad Tune, Provençal de l'Iſle de Martigues, qui étoit maître des Hoſpitaliers, lorſque Jeruſalem fut priſe par les Croiſés, ſur les Sarraſins,

bâtit environ l'an 1112. un troiſiéme Hôpital, ſous le nom de S. Jean-Baptiſte. Il y logea ſes nouveaux Chevaliers, qui peu de tems après formerent le deſſein de ſuivre une conduite & une forme de vie plus ſevere & plus parfaite que celle de leurs anciens confreres.

En effet comme après la mort de Gerard, on eut élu à la pluralité des voix, Frere Broyant Roger, pour Grand Maître des Hoſpitaliers, les nouveaux Chevaliers de ce troiſiéme Hôpital, perſiſtant dans leur premiere réſolution de mener une vie plus parfaite, & d'ajouter comme les Chevaliers du Temple à leurs autres vœux celui de chaſteté, ils ſe ſéparerent des anciens Hoſpitaliers, & choiſirent pour leur chef, Frere Raymond du Puys, Gentilhomme du Dauphiné, qui leur fit de nouvelles conſtitutions, toutes remplies d'une ſolide piété chrétienne.

On peut les voir dans le Livre des Statuts de l'Ordre, avec l'approbation du Pape Calixte II avec les priviléges, qui leur ont été donnés par 78. Souverains Pontifes. Depuis ce tems là, pour ſe diſtinguer, ils s'appellerent les Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeruſalem, & prirent la croix blanche octogone ſur un habit noir. Cet Ordre fameux contre l'ordinaire des autres établiſſemens Religieux, a toujours été en augmentant, depuis plus de ſix cens ans, juſqu'à ce point ſuprême d'élévation, de ſplendeur & de gloire où nous le voyons aujourd'hui. Il a eu de tout tems l'honneur d'avoir pour les Commandeurs & Chevaliers, tout ce qu'il y a de plus généreux & de plus braves parmi la Nobleſſe de toute l'Europe, & ſur-tout des Princes encore plus remarquables & plus diſtingués par la grandeur de leur mérite, que par celle de leur naiſſance & de leur nom. Cet Ordre enfin ſous les noms ſi célebres de *Rhodes* & de *Malte* a rempli la terre & la mer & toutes les parties du monde des glorieux trophées, & d'une infinité de victoires qu'il a remportées ſur les Infideles.

Après la priſe de Jeruſalem par les Sarrazins en 1187. les Chevaliers de cet Ordre ſe retirerent à Marga en Phenicie, puis à Ptolémaïde, ou S. Jean d'Acre, où ils demeurerent juſqu'en 1191. que cette Ville fut encore conquiſe par les Sarrazins. Delà ils ſe réfugierent en l'Iſle de Cypres, où ils reſterent 18. ans, & l'an 1309. ils conquirent l'Iſle de Rhodes, qui leur donna le nom de Rhodiens ou de Chevaliers de Rhodes, qu'ils porterent juſqu'en 1522. que cette Iſle fut priſe par les Turcs.

Alors ils ſe retirerent à Candie, puis en Sicile, & en-

d'armes. Ces commanderies ſont appellées de Juſtice, ou de grace. Les premieres s'acquierent par ancienneté, ou par amelioriſſement ; mais il faut que celui qui y prétend, ait fait cinq années de réſidence à Malte, & quatre caravanes, ou campagnes ſur mer, pour le ſervice de l'Ordre. Celles de graces ont ce nom, quand elles ſont données par le Grand Maître, ou par les grands Prieurs, qui en ont le droit.

Quand les Chevaliers vont combattre contre les Infideles, ſoit Profès, ſoit Novices, ils portent ſur leurs habits une ſubreveſte rouge, en forme de Dalmatique, ornée par devant & par derriere d'une grande croix blanche ſans pointe, qui marque les armes de la Religion. Ils portent avec cela une croix octogone d'or, émaillée de blanc, pendante à un ruban noir ſur l'eſtomac.

Les Chapelains la portent de toile blanche, couſuë ſur leurs manteaux, & les Servans la portent à trois branches, faite & attachée comme celle des premiers.

Tous les Chevaliers donnent au Grand Maître le titre d'Eminence, & les Peuples de l'Iſle lui donnent celui d'Alteſſe. Comme ils font les trois vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance, ils ne peuvent poſſeder aucuns biens fonds, & en cas de mort l'Ordre hérite de tout ce qui leur appartient, & non pas leur famille.

Ceux qui ſont dans les Troupes du Roi, peuvent y parvenir juſqu'à la dignité de Lieutenant Général, mais non juſqu'à celle de Maréchal de France, à cauſe du ſerment qu'ils ſeroient obligés de faire en ce cas, de ne ſervir uniquement que le Roi, ce qui ſeroit contraire à leurs vœux, qui les obligent de ſe rendre à Malte, toutes les fois que le Grand Maître leur ordonne.

L'Ordre de Malte ayant des dignités en France, comme grands Prieurés & commanderies, & étant régulier, puiſqu'on y fait profeſſion des trois vœux ordinaires, il eſt compté du corps du Clergé. C'eſt pourquoi en 1523. il contribua avec le Clergé de France aux beſoins de l'Etat, ce qu'il continua de faire dans toutes les occaſions importantes. Après le colloque de 1561. dit Poiſſy, la contribution de cet Ordre fut évaluée à 37857. liv. par chacun an, ce qui fut regardé comme décime ordinaire.

Dans la ſuite il fut toujours compris dans les ſubventions ordinaires & extraordinaires, levées ſur les biens Eccléſiaſtiques, pour le ſecours de l'Etat. Le 20. Avril 1606. cet Ordre fit un abonnement avec le Clergé, & promit de payer pendant les dix années du Contrat nouvellement paſſé avec le Roi, la ſomme de 28000. liv.

par chacun an, à la décharge du Clergé. Ce traité s'appella la compoſition des Rhodiens, nom qu'on donne encore à préſent aux décimes qu'ils payent. Cependant quoiqu'on les ait depuis impoſés en quelques occaſions aux ſubventions extraordinaires, dans d'autres on a jugé à propos de les en exemter. Ils prétendent n'y être pas obligés, ce qui eſt une diſcuſſion entre eux & le Clergé.

Tous les ans le Grand Maître de Malte envoie au Roi, douze Oiſeaux de proie, qui ſont préſentés à S. M. par un Chevalier François, auquel elle donne mille écus par forme de préſent.

ORDRE: aller à l'ordre, recevoir l'ordre. A l'Armée le Général donne l'ordre au Major-Général, qui le donne à tous les autres Majors, qui le diſtribuent chacun à leurs Corps, & aux Officiers à qui il convient de le donner. Dans les Places de guerre le Gouverneur, en ſon abſence le Lieutenant de Roi le donne au Major, qui ſe rend à la Place d'armes, où un Sergent de chaque Compagnie de la Garniſon, eſt obligé de ſe rendre pour recevoir de lui le commandement & le mot, qu'il dit à l'oreille de celui qui eſt à ſa droite, & qui lui revient, afin de connoître par là, ſi tous les Sergens qui ſont autour de lui, l'ont entendu, & retenu.

L'ordre ſe donne tous les ſoirs. Le Major dans une Place de Guerre, le va prendre chez le Gouverneur, & vient ſur la grande Place d'armes, où tous les Sergens forment un cercle, préſentant leurs armes, & le Major ſe couvrant, ordonne aux Sergens ce qu'il y a à faire de nouveau, & donne le mot tout bas à l'oreille du premier, qui eſt à ſa droite & qui le fait paſſer de main en main, juſqu'au dernier, lequel le rend au Major, afin qu'il vérifie s'il n'a point été changé. Cela fait le Major fait auſſi-tôt tirer les rondes & les patrouilles du dedans de la Place, & va enſuite porter le mot au Lieutenant de Roi, tandis que les Majors de Régimens les portent à leur commandant, & les Sergens à leurs Officiers, & aux Caporaux qui ſont défenſe de ne plus laiſſer paſſer perſonne ſur les Remparts, ſans l'arrêter & avertir le Corps de Garde.

ORDRE de Bataille eſt une diſpoſition des Bataillons & des Eſcadrons d'une Armée, rangée ſur une ligne, ou ſur pluſieurs, ſelon la nature du terrein. Ce qui ſe trouve ſur ce ſujet dans l'Hiſtoire ſacrée ne fournit pas ſuffiſamment de quoi montrer l'accroiſſement que prit, par ſucceſſion de tems, l'Art

Militaire

Militaire. Ce n'eſt que dans les premiers Auteurs Grecs, tels qu'Hérodote & Xénophon, qu'on commence à voir des arrangemens méthodiques pour des combats. Le dernier de ces Auteurs nous donne aux Livres VI. & VII. de ſa *Cyropédie*, un aſſez ample détail de la Bataille de Tymbara, que Cyrus gagna ſur Créſus, Roi des Lydiens, & qui eſt mémorable en ce qu'elle donna occaſion à l'établiſſement de l'Empire des Perſes, ſur les débris des Royaumes d'Aſſyrie & de Lydie.

On voit qu'alors l'uſage étoit d'étendre beaucoup le front d'une armée, de la mettre en bataille ſur une ſeule ligne, ſans laiſſer d'intervalles ſenſibles entre les Corps. L'Infanterie occupoit le centre de la ligne, & la Cavalerie la terminoit, tant ſur la droite que ſur la gauche. Au-devant de cette ligne formée de trente files de hauteur, ou de trente rangs de Soldats, ces rangs mis les uns ſur les autres, ſe plaçoient des chariots de guerre, dont les trains & les roües étoient armées de lames piquantes & tranchantes.

Au derriere de la ligne étoient d'autres chariots faits en façon de Tours, ſur leſquels étoient des Archers. L'uſage des chariots de guerre étoit de commencer le combat, en s'efforçant à toute courſe d'ouvrir l'Armée ennemie, pour y porter le carnage & le dérangement. Enſuite la ligne des Combattans avançoit, on en venoit à la charge, les Soldats bien ſerrés dans leurs rangs, & pendant la charge, les Archers qui étoient ſur les chars, & qui dominoient ſur la ligne, ne ceſſoient de décocher des fléches à l'Ennemi.

La bataille de Tymbara ſeule peut ſuffire pour donner un exemple de preſque toutes les manœuvres de guerre, uſitées dans ces premiers tems. Les Grecs avoient deux différentes manieres de mettre une Armée en ordre de bataille, & ils avoient des noms ſignificatifs à leurs arrangemens. Si le centre ou le corps de bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par-là une figure d'angle ſortant; cela s'appelloit faire l'*Embolon*. Si, au contraire, le centre ſe trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui faiſoit une figure d'angle rentrant; cela s'appelloit faire le *Péplegmenon*.

A la Bataille de Mantinée, les Arcadiens & les Lacédémoniens combattant l'un contre l'autre, l'Armée des premiers fit le *Peplegmenon*, c'eſt-à-dire creuſa ou enfonça ſon centre, qui obligea l'Armée des ſeconds à former l'ordre oppoſé, & à faire l'*Embolon*. Les Auteurs qui ont parlé de cette Bataille, après Pauſanias, relevent beaucoup l'ordonnance gardée par les Arca-

diens, qui eurent la victoire. Cependant Annibal ne gagna la Bataille de Cannes, que pour avoir fait l'*Embolon*, qui étoit l'ordonnance qui fit perdre aux Lacédémoniens la Bataille de Mantinée.

Les Grecs, devenus Sujets des Romains, prirent la maniere de combattre de ceux qui avoient appris d'eux beaucoup de choſes. Les Ecoliers à leur tour, montrerent à leurs Maîtres. C'eſt de Tite-Live que l'on ſçait que les Romains apprirent des Grecs, à diſpoſer leurs Légions en Phalanges, à la Macédonienne : *Et quod anteà Phalanges ſimiles Macedonum, hoc poſteà manipulatim ſtructa acies cœpit eſſe.*

L'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier* dont je parlerai plus bas, ne fut pas d'abord en uſage chez les Romains. Leurs Légions étoient diviſées en pluſieurs Corps ſéparés par des intervalles capables de contenir un autre Corps ; & ces intervalles faiſoient paroître l'ordre en colomne, qui fut leur *Cuneus* ou *Roſtrum*, qui répondoit à l'*Embolon* & au *Pleſion* des Grecs.

Cet ordre conſiſtoit à ranger pluſieurs Manipules ou Cohortes (car les diviſions des Légions eurent ſucceſſivement ce nom) les uns ſur les autres, ce qui faiſoit une colomne ; & entre cette colomne & une autre ſemblable qui l'accoſtoit, ſe laiſſoit un intervalle en façon d'allée, dont l'iſſuë ſur le derriere, n'étoit point fermée par un Corps, comme dans l'ordre en *Quinconce*.

Ces allées étoient faites pour y faire écouler les Eléphans, qui y étant une fois engagés, traverſoient l'Armée ſans y cauſer de dérangement. La manœuvre des Romains, pour obliger les Eléphans de leurs Ennemis d'enfiler les allées des Légions, étoit de détacher des hommes armés à la legere qui tâchoient de gagner la croupe de ces animaux, & s'ils en venoient à bout, ils les forçoient, malgré leurs Conducteurs, de paſſer par les allées, ſans endommager les colomnes ; c'eſt-là la manœuvre qui ſe fit à la Bataille de Zama, où Scipion défit Annibal.

Mais quand les Romains n'eurent plus à combattre contre des Eléphans, les intervalles par eux inventés leur parurent ſi avantageux, pour empêcher qu'un Corps particulier étant défait, ne fût la cauſe de la défaite d'un autre en retombant ſur lui, qu'ils les conſerverent.

Pour ne pas laiſſer des vuides ſi apparens, que dans l'ordre en colomne, lequel ordre conſtamment gardé auroit pu faire retomber dans l'inconvénient qu'on vouloit éviter, qui étoit d'empêcher qu'un Corps défait

n'en défît un autre, ce qui pouvoit arriver à une colomne dont les ſections ſe pouvoient renverſer les unes ſur les autres, ils imaginerent l'ordre en *Quinconce*, qui n'offroit plus que des allées fermées.

Le Chevalier Folard par ſon Traité de la *Colomne*, a voulu remettre cette ordonnance en vogue : mais il a ſoutenu ſon ſyſtéme avec un peu trop d'obſtination, voulant placer des colomnes en toutes occaſions, & ſoutenant que ces colomnes ſont d'une bonté préférable à tous autres arrangemens ; c'eſt ce qui fait qu'il a eſſuyé tant de critiques.

Si les Romains, ſelon Tite-Live, dès les premiers tems de leur République, formérent leur Tactique ſur celle des Grecs, il faut du moins convenir que ces Romains ne prirent pas d'abord tout ce que la Gréce leur auroit pu fournir ſur cela, & que ce ne fut qu'a la guerre de Pyrrhus, qu'ils ceſſerent de prendre des Grecs tout ce que ceux-ci ſçavoient ſur l'Art Militaire. Le profit qu'ils firent les mit en état de ſe compoſer une *Tactique* priſe de ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des Peuples d'avant eux, ſans qu'il leur en coûtât d'autre étude que de pratiquer, ou tout au plus de perfectionner, ce que d'autres avoient inventé ; ils apprirent par ce moyen à vaincre tous les autres Peuples, qu'ils eurent par la ſuite à combattre.

On trouve dans l'Hiſtoire de notre Monarchie, trois différentes manieres de ranger une Armée en bataille, qui furent les plus uſitées en Europe, depuis le cinquiéme ſiécle juſqu'au dernier.

Le premier eſt de mettre l'Infanterie en premiere ligne, & la Cavalerie en ſeconde, tel que cela ſe fit à la Bataille de Creci.

Le ſecond eſt, au contraire, de mettre la Cavalerie en premiere ligne, & l'Infanterie en ſeconde, comme cela ſe fit à l'attaque du Camp de Courtrai de l'an 1302.

Et le troiſiéme eſt de mêler dans une ſeule ligne l'Infanterie avec la Cavalerie, comme cela ſe fit à la journée d'Yvri. Henri IV. en cette Bataille, partagea toute ſa Cavalerie en ſept gros Eſcadrons, dont chacun étoit flanqué de Bataillons, & avoit au-devant de lui une Troupe d'*Enfans perdus*.

De ces trois arrangemens le premier peut paſſer. Le ſecond ne vaut rien, & le troiſiéme eſt bon. La défectuoſité du ſecond paroît, en ce qu'il a toûjours été fatal à ceux qui s'en ſont ſervi. Une Cavalerie en premiere ligne qui vient d'être défaite, ne peut manquer

de rompre & d'emporter l'Infanterie qui eſt derriere elle, au lieu qu'une Cavalerie en ſeconde ligne, ce qui fait le premier de nos trois arrangemens, peut reſter plus aiſément, & tenir ferme, quoique l'Infanterie qui la couvroit ſoit déroutée.

A l'égard du mélange de l'Infanterie avec la Cavalerie, on donne à cet arrangement la préférence ſur les deux autres, pourvu que le terrein où il ſe fera, & que l'ordre que prendra l'Armée qu'on aura en échec, y convienne.

C'eſt un fait très-expérimenté, que les Corps de Cavalerie & ceux d'Infanterie ſe ſoutiennent mutuellement bien. Les mettre à une grande diſtance les uns des autres, c'eſt un défaut, & c'eſt cependant ce qui arrive dans l'arrangement ordinaire d'une grande Armée, qui a ſon Infanterie ſur une ligne ſi étenduë, que le centre de cette Infanterie n'a aucun ſecours à eſpérer de la Cavalerie, cette Cavalerie étant aux deux extrémités de cette longue ligne, & par conſéquent éloignée quelquefois de plus d'une lieuë de ce centre d'Infanterie.

L'Amiral de Coligny, un des bons Capitaines de ſon tems, avoit coutume de mettre entre ſes Eſcadrons des pelotons d'Arquebuſiers à pied, pour que le feu de ceux-ci dérangeât un peu les Eſcadrons ennemis, qui venoient charger les ſiens.

Le Vicomte de Turenne faiſoit la même choſe. Il ſçavoit remédier au défaut d'une Infanterie trop éloignée de ſa Cavalerie. A la Bataille d'Ensheim donnée en 1674. entre les François & les Impériaux, ce Vicomte fit placer cinq Eſcadrons dans le centre d'entre les deux lignes, ſur leſquelles l'Armée Françoiſe combattit.

Les François ne prirent que peu de choſe de l'art de combattre des Romains. Bien des gens veulent ôter à ceux-ci l'invention de l'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier*. Ils l'attribuent à Palémede, fils de Naupilius, qui, ſelon eux, l'inventa au ſiége de Troye, pour que les Phalanges Grecques coupées par petits Corps, puſſent faire des manœuvres ſéparées.

Il ne paroît pas que cette ordonnance en *Quinconce*, ſi ſouvent pratiquée par les Romains, l'ait été de même en France. Ce n'eſt que depuis environ un ſiécle que les Eſpagnols ſous la conduite de leurs Ducs d'Albe & de Parme, les Hollandois ſous leur Prince Maurice, & les Suédois ſous leur Roi Guſtave-Adolphe, ayant repris l'ordre en *Quinconce*, nous ont pareillement mis dans le goût de la reprendre.

Cet ordre conſiſte à placer les Bataillons de la ſeconde ligne vis-à-vis les ouvertures ou intervalles laiſſés par les bataillons de la premiere ligne. Ces ouvertures ſont faites pour que chaque bataillon puiſſe manœuvrer commodément, ſans nuire à ceux dont il eſt flanqué, pour que la ſeconde ligne puiſſe paſſer en avant de la premiere, s'il en étoit beſoin, & pour (en cas de défaite d'une premiere ligne) que les fuyards de cette ligne puiſſent paſſer entre les intervalles des Bataillons de la ſeconde ligne, ſans que cette ſeconde ligne puiſſe être ébranlée.

Quoique cet ordre ſoit aujourd'hui préféré à tout autre, il eſt des cas où il pourroit ne pas convenir. C'eſt une erreur de croire qu'en fait de manœuvre de guerre, on doive s'attacher plus ſcrupuleuſement à l'une qu'aux autres, quand aucune n'eſt dans le cas d'être rejettée comme totalement mauvaiſe.

Ce ſont les lieux, les circonſtances & le génie des Peuples dont on a la conduite, ou contre leſquels on a à combattre, qui doivent déterminer un habile Général ſur la forme de l'arrangement qu'il fera prendre à ſon Armée.

Si un Général s'aviſoit de garder un ordre conſtant & toûjours uniforme dans ſes diſpoſitions pour combattre, ſans avoir égard aux choſes qu'on vient de dire, & qui doivent le faire varier dans ſa méthode, il paſſeroit avec raiſon pour un eſprit borné, qui n'agiroit que de routine.

Une Tactique ſçavante, dit M. Beneton dans ſon Hiſtoire de la Guerre, doit être un mélange de ce que Rome & la Gréce ont eu de meilleur ſur cela. Ce ſeroit mal penſer que de croire qu'une Bataille ne s'eſt perduë, que parce qu'on n'y a pas combattu ſelon un ordre purement Romain, ou purement Grec.

L'ordre en *Quinconce*, aujourd'hui le plus à la mode, eſt beau, & même excellent pour une Armée qui peut être étenduë à diſcrétion dans une vaſte plaine. Alors les Bataillons à front étendu & de peu de profondeur, peuvent paſſer : les inconvéniens du flottement qui peuvent arriver dans les Corps de cette conſtruction, n'étant pas ſi à craindre ſur un terrein où l'on peut aiſément faire telles évolutions que les cas le requierent, que ſur un terrein qui met dans la néceſſité de perſiſter dans l'arrangement une fois pris.

Mais dans un champ étroit l'ordre en *Quinconce* & les Bataillons étendus doivent le céder à l'ordre de combattre les Bataillons ſur peu de front & beaucoup

de hauteur, entremêlés avec les Eſcadrons. En plaine on met l'Infanterie dans le milieu, & la Cavalerie ſur les ailes. Entre les bois il faut faire le contraire. On met la Cavalerie dans le milieu, & l'Infanterie en colomne ſur les ailes, pour que cette Infanterie puiſſe être à portée d'occuper les bois ou de ſe déployer, afin, ſi la Cavalerie venoit à être repouſſée, de prendre le terrein laiſſé par cette Cavalerie, & de donner le tems à cette même Cavalerie de ſe rallier.

Le pour & contre ſe trouve dans toutes les manœuvres de guerre qui ſont faiſables; c'eſt ce qui doit perſuader que celles de ces manœuvres qui paſſent pour les meilleures, ne ſont bonnes qu'autant qu'elles le ſont dans les cas où elles conviennent. Chaque arrangement a ſon bon & ſon mauvais.

Les Anciens condamnoient les ouvertures entre les Corps d'une ligne, elles ont enſuite été approuvées. Ces deux ſentimens ont aujourd'hui leurs partiſans. Les uns blâment de laiſſer de trop grands intervalles dans les Bataillons, d'autres prétendent qu'on n'y en laiſſe pas aſſez.

J'oubliois à dire, qu'il y a encore l'ordre en croiſſant, qui eſt ſi fort du goût des Turcs & des autres Orientaux. Elle eſt une eſpece de *Peplegmenon* des Grecs : mais les Turcs en avoient un plus ancien que je vais décrire d'après l'Auteur que j'ai cité ci-deſſus.

Suivant cet ordre, une Armée de la Nation dont je parle prenoit la forme d'une pyramide émouſſée par la pointe, & ne formoit qu'un ſeul Corps. Tous ceux dont cette Armée étoit compoſée, ne laiſſant entr'eux que de très-petites ſéparations, les évolutions ſe faiſant ſur les ailes, un Corps de mille Cavaliers d'élite, regardés comme *Enfans perdus*, & pris indifféremment d'entre les *Spahis*, les *Timariots* & les *Zaims* (qui ſont les trois ſortes de Cavaliers dont ſe ſervent les Turcs) faiſoient toûjours la pointe de la pyramide.

Derriere ces premiers Corps en étoient d'autres, encore de Cavaliers, mis ſur pluſieurs lignes, ſe débordant un peu les unes ſur les autres, ce qui conſervoit au total de l'Armée ſa forme pyramidale, & ſembloit partager l'Armée en deux, en avant-garde & arriere-garde.

Après l'Artillerie ſuivoient pluſieurs lignes d'Infanterie, ces lignes les unes ſur les autres, & toûjours rangées de la même façon que les lignes de l'avant-garde, pour que la pyramide continuât d'augmenter de front, depuis ſa pointe juſqu'à ſa baſe.

Ces lignes d'Infanterie étoient encore flanquées de *Timariots* & de *Zaims*, & enfin une ligne de *Spahis* ſervoit comme de réſerve, & faiſoit la baſe & le fondement de l'Armée. Toutes ces lignes étoient fort près les unes des autres, & l'Armée dans cette diſpoſition n'ayant aucun vuide dans ſon centre, marchoit à l'Ennemi. Voici comme ſe faiſoit l'attaque.

La pointe de la pyramide, après avoir jetté ſon cri ordinaire de *Allha*, attaquoit vivement, & ſi elle ne pouvoit rompre ce qui lui étoit oppoſé, & qu'elle ſe trouvât en deſordre par des attaques réitérées; les Cavaliers qui la compoſoient, s'écartant à droite & à gauche, ſe gliſſoient le long des côtés de la pyramide pour en aller prendre la queuë, & par cette manœuvre faiſoit place à une ligne d'un plus grand front, qui devenoit la tête de l'Armée.

Si cette ſeconde ligne venoit auſſi à être déroutée, elle faiſoit la même choſe que la premiere, & la même manœuvre étoit faite ſucceſſivement par chacune des autres lignes, enſorte que la pyramide en marchant toûjours, & en faiſant effort pour enfoncer de ſa pointe, l'Armée qu'elle combattoit préſentoit de plus en plus un plus grand front, à meſure que les Corps qui faiſoient ſon devant étoient obligés de céder pour s'aller rallier à la queuë de la pyramide, en s'écoulant le long des côtés de cette pyramide.

Si par ces manœuvres toutes les lignes dont l'Artillerie étoit couverte ſe trouvoient diſſipées, alors cette Artillerie n'ayant plus rien au-devant d'elle, faiſoit le front de l'Armée, elle agiſſoit de ſon mieux pour défendre les autres lignes de derriere elle, la défaite deſquelles produiſoit la défaite totale de l'Armée, quand le feu de cette Artillerie n'étoit pas ſuffiſant pour arrêter l'Ennemi, & pour donner le tems aux lignes déja rompuës de ſe bien rallier derriere la réſerve, & de réformer par-là d'autres lignes à la ſuite de celles qui ſubſiſtoient encore à la faveur du canon dont elles étoient couvertes.

Si tout ce qu'on vient de dire n'arrivoit pas, & qu'au contraire le Corps d'*Enfans perdus* ſe fît jour dès les premieres charges, pour lors la pyramide s'ouvroit en deux de la pointe à la baſe, chaque ſection tomboit par la droite & par la gauche ſur les ailes de l'Armée ennemie, dont le centre ſe trouvoit enfoncé, & par cette évolution, ces ſections obtenoient bientôt la victoire.

Bien des Hiſtoriens ont remarqué que tant que les

Turcs ont conſervé l'ordre pyramidal ; ils ont preſque toûjours été vainqueurs, & qu'il n'en a pas été de même depuis qu'ils ſe ſont rangés en croiſſant ſur deux lignes, par la raiſon que ſouvent la premiere de ces lignes venant à être défaite, elle retombe ſur la ſeconde, & l'emporte.

D'ailleurs dans l'ordre en croiſſant le ralliment n'eſt pas à beaucoup près ſi aiſé à ſe faire, comme dans l'ordre en pyramide. Ce dernier ordre eſt le vrai *Cuneus*. Il fut connu des Grecs. Une Phalange ſe coupoit perpendiculairement ſur ſa hauteur, cela formoit deux Corps, l'un appellé la corne droite, & l'autre la corne gauche.

L'intervalle de l'entre-deux ſervoit de paſſage à des pelotons de Soldats armés à la legere, ou de Cavaliers, quand il étoit queſtion que ces pelotons faits pour combattre en voltigeant autour du Corps qu'ils ſoutenoient, paſſaſſent plus promptement & plus ſûrement du derriere d'une Phalange ſur ſon devant, ou de ſon devant ſur ſon derriere.

Cette coupure d'une Phalange ſervoit aux mêmes manœuvres que ſervirent les intervalles auſſi perpendiculaires qui ſe trouvoient dans l'ordre Romain, appellé ordonnance en colomne. C'eſt d'elle que nous vient celle d'entremêler de la Cavalerie dans l'Infanterie, & on n'a eu beſoin pour trouver cet ordre mélangé, qu'à faire remplir les intervalles perpendiculaires d'entre les Corps d'Infanterie par des Eſcadrons de Cavalerie.

L'ordre en pyramide que j'ai décrit me conduit à en décrire un autre qui eſt celui des Tartares. Ce Peuple que nous qualifions peut-être un peu trop legerement de Barbare, a néanmoins un ordre qui mérite d'être connu. Il retrace le ſouvenir de celui qu'ont à peu prés dû garder les premiers hommes qui formerent des Armées, & que doit dicter la Nature qui n'eſt pas aidée de réflexions produites par le ſçavoir & l'expérience.

Les Tartares ne ſe battent qu'à cheval. Leur ordre ordinaire eſt de ſe former en pluſieurs gros pelotons, & de tomber avec vivacité ſur l'Ennemi qu'ils attaquent. Si cette attaque réuſſit ils en profitent, & s'ils ſont repouſſés, leur perte n'eſt pas conſidérable ; car ſe diſperſant avec viteſſe de tous côtés, ils ôtent à leurs Ennemis le pouvoir de les pourſuivre. Ils ſçavent même ſe rallier, & revenant à la charge autant de fois qu'ils ont fui, ils réuſſiſſent ſouvent à vaincre, aprés avoir été pluſieurs fois battus dans une même journée.

D'ailleurs s'ils ne parviennent pas à la victoire, ils ſçavent rendre leur défaite fatale à qui les a vaincus : car en ſe ſauvant ils décochent ſi adroitement leurs fléches en tirant derriere eux, à l'exemple des anciens Scythes leurs ancêtres, qu'il arrive qu'en les battant, on ne remporte guéres plus d'avantage que ſi on étoit battu.

La maniere de combattre en caracolant, eſt auſſi avantageuſe pour ceux qui s'en ſervent, qu'elle eſt deſavantageuſe pour ceux qui la ſoutiennent. On a vu dans l'avant-derniere guerre entre les Moſcovites & les Turcs en 1739. combien l'Armée des premiers, en s'avançant vers la Moldavie, ſouffrit de dommage par le harcelement continuel des Tartares pendant une longue route.

OREILLE de Lievre, voile appareillée en oreille de lievre, c'eſt-à-dire en voile latine, ou à tiers point, à la différence des voiles à trait quarré.

OREILLE de l'ancre, c'eſt la largeur des pates de l'ancre.

ORGUES : ce ſont de longues & groſſes pieces de bois détachées l'une de l'autre, & ſuſpendues par des cordes, au-deſſus des portes d'une Ville, afin qu'en cas de quelque entrepriſe formée par l'Ennemi, on les puiſſe laiſſer tomber à plomb par le paſſage, & le fermer, ſans crainte qu'en mettant de travers un chevalet, ou quelque autre obſtacle au-deſſous, l'Ennemi puiſſe arrêter & tenir en l'air toute cette file de pieces de bois, comme cela peut arriver aux herſes, parce que les piéces qui compoſent la herſe ſont aſſemblées l'une avec l'autre, & étant arrêtée & ſuſpendue par un endroit, tout le reſte s'arrête auſſi, d'où vient que les *orgues* ſont préférables aux herſes.

ORGUES, ou un ORGUE, ſont pluſieurs canons de mouſquet diſpoſés de ſuite, & l'un après l'autre ſur un même fût, les lumieres répondant les unes aux autres, en ſorte que par une même traînée on met le feu à tous les canons à la fois.

On voit dans le Magazin Royal de la Baſtille à Paris des *orgues*, qui après avoir tiré ſe peuvent recharger en les renverſant ſans deſſus deſſous, ſans que l'affût change de place, ce qui eſt fort abrégeant, & ce qui peut ſe faire ſans peril.

ORIFLAMME : c'étoit l'ancienne Banniere de l'Abbaye de S. Denis, que les Comtes du Vexin, qui étoient les Avoués de cette Abbaye, portoient dans les

guerres particulieres, que l'Abbé, ſelon l'uſage de ce tems-là, étoit quelquefois obligé d'avoir contre les Seigneurs ſes voiſins.

Nos Rois étant entrés en poſſeſſion du Vexin, firent cette Banniere la principale de leurs Armées à l'honneur de S. Denis, qu'ils avoient choiſi pour Patron & Protecteur de la France. Cette Banniere étoit un candal ou taffetas rouge ſuſpendu à une pique dorée.

Celui à qui le Roi confioit l'*Oriflamme* pour la porter à la tête de l'Armée, avoit le titre de Porte-*Oriflamme*. En vertu de cet Emploi, il avoit le commandement de la Troupe, à la tête de laquelle il portoit cette Banniere, & cette Troupe étoit toûjours compoſée de Chevaliers & de Gendarmes d'élite. Cette dignité ne ſe donnoit qu'à un Chevalier d'une prudence & d'une valeur éprouvée; & l'honneur qûi y étoit attaché, la faiſoit préférer aux plus hautes Charges.

Nous voyons dans l'Hiſtoire ſous Charles V. un Seigneur ſe démettre de la Charge de Maréchal de France, pour être honoré de celle de Porte-*Oriflamme*. Le ſerment que faiſoit cet Officier, l'obligeoit à périr plutôt que d'abandonner cette Banniere, qui marchoit à la tête de toute l'Armée, & précedoit toutes les autres Bannieres. La Charge de Porte-*Oriflamme* étoit une commiſſion à vie, qui ne procuroit point d'appointemens: mais pendant le tems du Service, le Porte-*Oriflamme* étoit défrayé aux dépens du Roi. C'eſt ſous le regne de Louis le Gros, ou plutôt ſous celui de Philippe I. ſon pere que l'on doit fixer l'origine de la coutume de porter l'*Oriflamme* à la guerre, contre les Ennemis de l'Etat.

Cet Etendard n'étoit pas d'une matiere incorruptible. Il s'uſoit comme les autres, on en ſubſtituoit un autre quand il étoit uſé.

S. Louis ne le rapporta pas de ſon expédition d'Egypte, quand il fut pris par les Mahométans, avec tous ſes bagages.

On ne porta plus l'*Oriflamme* dans nos Armées, depuis que les Anglois furent maîtres abſolus de Paris, après la mort de Charles VI.

Le premier Seigneur que l'on trouve dans l'Hiſtoire, faiſant les fonctions de Porte-*Oriflamme*, eſt Anſeau Seigneur de Chevreuſe, en 1294 ſous Philippe le Bel.

Il eut des prédéceſſeurs dès le tems de Louis le Gros, ſous le regne duquel l'on commença à porter l'*Oriflamme* dans nos Armées, mais les noms n'en ſont pas

venus juſqu'à nous, & René Moreau en 1450. eſt le dernier que l'on trouve revêtu de la dignité de Porte-*Oriflamme*, quoi qu'il y en ait eu d'autres après lui, mais on les ignore.

Cette Banniere fut encore en uſage ſous Louis XI. On ne voit point que ſes ſucceſſeurs s'en ſoient ſervi dans les guerres.

Il y a des Auteurs qui ſoutiennent, que depuis que l'*Oriflamme* n'a plus paru dans les Armées, elle a toûjours reſté dans le lieu où elle devoit être, qui eſt le Tréſor de S. Denis, & qu'elle y étoit encore ès années 1534. & 1594. ſuivant les Inventaires de ce Tréſor faits dans ces années.

D'autres penſent qu'elle eſt reſtée en la poſſeſſion des derniers Gentilshommes commis pour la porter. Ce dernier ſentiment ſert à prouver qu'il ſe peut trouver des *Oriflammes* au pouvoir des deſcendans de ces Gentilshommes, qui les ont conſervées ſoigneuſement dans leurs châteaux, pour perpétuer le ſouvenir de l'honneur que leurs ancêtres ont eu d'être les Porteurs d'une telle Enſeigne.

Meſſieurs d'Harcourt-Beuvron prétendent avoir une *Oriflamme*, qui leur vient par ſucceſſion de Pierre de Villiers, de la Maiſon de l'Iſle-Adam, qui fut Porte-*Oriflamme* de France, & dont la fille, qui épouſa Jean Garenciere, fut ayeule d'une Tugdal de Karmoiſin, mariée à Jean de Gaillon, grand-pere de Françoiſe de Gaillon, femme de François d'Harcourt, Seigneur de Beuvron.

Quant à la différence qui ſe trouve dans la forme entre l'*Oriflamme* qui étoit au Tréſor de S. Denis, & celle qui eſt en la poſſeſſion de Meſſieurs d'Harcourt, c'eſt une bagatelle. L'Enſeigne de S. Denis nous a toûjours été repréſentée, comme étant d'une étoffe toute unie. Les ornemens en broderie qui ſe voyent ſur l'Enſeigne qu'ont Meſſieurs d'Harcourt, ne détruiſent point ſon authenticité. Ils peuvent venir d'une augmentation qui s'eſt faite dans les derniers tems où l'*Oriflamme* a été portée à la guerre, & la tradition doit être comptée pour quelque choſe.

Si l'*Oriflamme* de Meſſieurs d'Harcourt eſt rouge, il y a lieu de croire qu'elle eſt auſſi véritable que celle qui ſe trouvoit encore au Tréſor de S. Denis dans le ſeiziéme ſiécle. Toutes deux peuvent avoir été également des *Oriflammes*, qui ont ſervi dans des tems différens; & même quelques-uns veulent, que pendant qu'il y avoit une *Oriflamme* à l'Armée, il y en avoit

une autre qui reſtoit à S. Denis, pour ſervir aux beſoins de l'Abbaye, ou pour ſervir à remplacer promptement celle qui étoit à l'Armée, ſi celle-ci venoit à ſe perdre.

On tire la preuve de la duplicité de l'*Oriflamme* du témoignage de Rigord Hiſtorien, qui dit que lorſque Philippe-Auguſte alla prendre l'*Or iflamme* pour ſon voyage d'outre-mer, il y avoit deux Etendarts ſur les chaſſes des Martyrs. Mais ce pouvoit bien être la Banniere de France qui ſe béniſſoit à S. Denis avant que d'être portée à l'Armée, & que des Hiſtoriens ont ſouvent confonduë avec l'*Oriflamme*, qui n'a plus paru à l'Armée depuis que les Anglois ſe furent rendus maîtres de Paris.

Les premiers honorés de la Charge de Porte-*Oriflammes*, ont été ſous le regne de Louis VI. en 1110. c'eſt le premier de nos Rois qui a poſſedé le Comté de Vexin : mais on ne ſçait point les noms des premiers Porte-*Oriflammes*, juſqu'en 1214.

Le Roi Louis VII. prit l'*Oriflamme* en 1147. lors de ſon voyage d'outre-mer.

Le Roi Philippe-Auguſte prit auſſi l'*Oriflamme* en 1183. à la guerre contre le Comte de Flandres.

Galois, Seigneur de Montigni, Porte-*Oriflamme* en 1214. à la Bataille de Bovines.

Le Roi Louis VIII. porta l'*Oriflamme* en la guerre contre les Albigeois, en 1226.

Louis IX. fit porter l'*Oriflamme* en la guerre contre Henri III. Roi d'Angleterre en 1242. & dans ſes deux voyages d'outre-mer contre les Infidéles.

Anſeau, Seigneur de Chevreuſe, Porte-*Oriflamme*, ſous Philippe IV. dit *le Bel* en 1304.

Raoul, dit Herpin, Seigneur d'Erquery, en 1315.

Miles, Seigneur de Noyers & de Vilbertin, en 1328.

Geoffroy, Seigneur de Charny, en 1355.

Arnoul, Seigneur d'Andrehan, en 1368.

Pierre de Villiers, Seigneur de l'Iſle-Adam, en 1372.

Guy, Sire de la Tremoille, en 1383.

Guillaume, Seigneur des Bordes, en 1383.

Pierre d'Aumont, dit *Hutin*, en 1397.

Guillaume Martel de Bacqueville, en 1414.

Le Roi Louis XI. reçut l'*Oriflamme* des mains du Cardinal d'Alby en 1465. dans l'Egliſe de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, en la guerre contre les Bourguignons ; & depuis ce tems il n'en eſt plus parlé.

ORILLON, eſt une maſſe de terre revêtue de muraille, que l'on avance ſur l'épaule des Baſtions à Caſemate pour couvrir le canon, qui eſt dans le flanc retiré, & empêcher qu'il ne ſoit demonté par l'Aſſiégeant. Il y a des orillons de figure ronde & d'autres à peu près de figure quarrée appellés épaulemens. *Voyez* ſa conſtruction au mot de FORTIFICATION, dans le premier ſyſtême de M. de Vauban.

ORIN, terme de marine, eſt une corde attachée par un de ſes bouts à l'ancre, & par l'autre à la bouée, qui flotte ſur le lieu de l'ancrage, pour indiquer l'endroit ou l'ancre eſt mouillée.

ORNEMENT des Armes : les ornemens des armes ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes & qu'on mettoit ſur les caſques. Les lambrequins étoient encore un ornement de caſque. Cet ornement a paſſé dans les armoiries auſſi bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque, mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit de les ôter pour ſa ſureté quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccédérent les pennaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. Les pennaches furent auſſi mis ſur la tête des chevaux au-deſſus du chamfrain. Un autre ornement des armes étoit la cotte d'armes. Après on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens Chevaliers étoient les éperons dorés. Les Ecuyers en portoient d'argentés. Les armoiries du Chevalier ou de l'Ecuyer étoient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un ornement. Tout ce que l'on voit aujourd'hui d'ornement c'eſt le plumet au chapeau des Officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. *Voyez* CIMIERS, PENNACHES, COTTE D'ARMES, ECHARPE, EPERONS.

ORTHOGRAPHIE ou Profil, eſt la repréſentation d'un ouvrage ſelon ſes largeurs, ſes épaiſſeurs, ſes hauteurs & ſes profondeurs, tel qu'il ſeroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute juſqu'a la plus baſſe de ſes parties. L'orthographie ne repreſente pas les longueurs d'un Ouvrage, ce que fait le Plan qui auſſi en repreſente pas les hauteurs & les profondeurs, mais l'un & l'autre repreſentent les largeurs.

OTAGE. Une Ville aſſiégée qui veut capituler, en envoyant les Articles de la Capitulation, envoie des *Otages*, & l'Armée aſſiégeante en envoie auſſi à la Ville aſſiégée. On ſe les renvoie quand les articles ſont ſignés, ou quand on ne convient pas. Dans les pays ennemis, qu'on met en contribution, on prend auſſi des Otages que l'on garde juſqu'à ce que le payement de la ſomme demandée ſoit fait. Un Prince qui ſe fait donner des Otages, n'en exige que pour s'aſſurer de la fidélité des Peuples ou du Prince avec qui il traite. Les *Otages* étoient autrefois très-fréquents, & il ne ſe concluoit preſque rien qu'on ne ſe donnat des Otages.

OUAICHE, ouage, ſillure ou ſillage, eſt la trace navale d'un Vaiſſeau.

Tirer un Vaiſſeau en ouaiche, ou à ovaiche, ou lui donner le cable, c'eſt ſecourir un Vaiſſeau, qui eſt incommodé, ou peſant à la voile, en le touant ou remorquant par l'arriere d'un autre Vaiſſeau. Ce qui ſe fait de la ſorte. Le Vaiſſeau qui remorque ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable ou d'une hanſiere au pied de ſon grand mât, & faiſant paſſer l'autre bout par un ſabord de l'arriere, il fait porter ce bout à bord du Vaiſſeau incommodé & l'y ayant fait amarer au pied du mât de miſaine, il tire & remorque ce même Vaiſſeau incommodé.

OURS, ou ourſe, terme de marine, eſt un cordage particulier de l'artimon, pour ſervir de bras à ſa vergue. Il eſt garni d'un croc par un bout, afin de ſaiſir l'étroppe amaré à l'extrémité de la vergue.

OUTILS : il y a dans chaque Compagnie, ſans en excepter celle des Grenadiers, un nombre d'outils, dont les deux tiers ſont propres à remuer la terre, & les autres tranchans. Ces outils ſont portés à la bandouliere des fournimens ou à une autre particuliere. Les Soldats de chaque chambrée, par une Ordonnance du Roi du 1. Octobre les portent tour à tour, & ils ſont obligés de les tenir en bon état. Ces outils ſervent dans le beſoin à ſe retrancher, faire des faſcines, couper des paliſſades, enfoncer des portes.

Les *outils* dont on ſe ſert dans les ſiéges, ſont pics-hoyaux, pics à roc, pioches ſimples, pelles de fer, bêches communes, feuilles de ſauge, pelles de bois, ferrées & non ferrées, & lochets de Flandre.

Ces derniers ſont les meilleurs de tous en bon terrein, comme eſt celui des Pays-Bas, rarement ſont-ils bons ailleurs, parce que le plus ſouvent les terres

ſont dures, & mêlées de tuf, cailloux, & pierrailles où ils ne ſont pas d'un bon uſage.

Les pics-hoyaux qui ont une pioche d'un côté, & une pointe de l'autre, ſont bons, mêlés parmi les tranchés ou les pioches communes.

Les pelles de fer, appellées écoupes, ne ſont pas mauvaiſes quand elles ont une bonne douille & qu'elles ſont bien emmanchées.

Les bêches un peu longues qui s'enfoncent dans la terre avec le pied ſont fort bonnes, parce qu'elles enlévent la terre, & font l'excavation d'un même coup.

Les pelles de bois ferrées ſont utiles, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois, mais elles ſe caſſent facilement.

Les moindres de toutes ſont les pelles de bois non ferrées, parce qu'elles ſont très cavantes & de peu de durée. Toutes ces eſpéces d'outils ſont pour la terre, & pour les rocailles. Les ſuivans ſont bons pour le bois : ſçavoir.

Serpes, haches communes, ſcie de toute eſpéce, ciſeaux, fermoir de toute grandeur, hachettes, doloires, herminettes, *&c.* & tous autres outils appartenant à la charpenterie, teronnerie, & ſerrurerie, dont il doit y avoir pluſieurs atteliers complets dans le parc.

Il faut auſſi des outils de Tourneur, pour faire les porte-feux des bombes & des grenades, les plateaux de bois pour les pierriers, & les tampons pour les mortiers & le canon.

Il doit y avoir encore des outils de Mineur pour la terre franche, le roc, le tuf & les murs.

Tous ces outils qui doivent être bien emmanchés, ſe tirent des Magazins, où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue-main, aſſemblés à loiſir.

Pour être bons ils doivent être de 4. à 5. lignes, fabriqués de bon fer de bonne trempe, & bien acerés ſur les tranchans, avec les pointes bien renforcées de bonnes & fortes douilles à la tête : ce qui ſe voit rarement, parce que tout cela ſe prend à des prix faits, qu'on n'a pas aſſez de ſoin de faire obſerver avec exactitude.

Les outils à Pionniers, ſont les hoyaux, pics-hoyaux, pics à roc, pics à tête, pics à feuille de ſauge, la bêche & l'écoupe, la ſerpe & la hache.

Sous ce titre d'outils, je vas nommer ceux du Charpentier, Charron, Forgeron, Menuiſier, Tourneur & Tonnelier, tous Ouvriers qui ſont employés dans l'Artillerie.

Ceux à Charpentier conſiſtent en grande régle, petite régle plate, grands compas, petit compas, coûteau, niveau, niveau à plomb plein, niveau à plomb percé, calibre, équaire, fauſſe équerre, équerre de bois à épaulement, ſauterelle, ſcie à refendre, ſcie à débiter, ébauchoir, jauges à tracer les mortoiſes, bezaigues, ciſeaux à manche de bois avec virolles, autre ciſeau, amorçoir, laceret ou petite tarriere, groſſe tarrierre, maillets gros & médiocres, marteau de fer, petites coignées à grand manche pour abattre le bois & ébaucher, grande coignée à équarrir, d'autres de diverſes grandeurs, hachettes à marteau, traceret, roinette, cheville de fer pour aſſembler, repouſſoir, rabot rond, gallere, herminette, leviers, pinces, pied de chevre.

Ceux à Charron, ſont une coignée, une gouge quarrée, une gouge ronde, un ciſeau, une tarriere, une ſcie à main, une plane, une grande ſcie, un ciſeau à écolter, un terreau. Les outils de bois, ſont un chevalet, un vuidoir, un maillet.

Ceux du Forgeron, ſont un ſoufflet de trois pieds, une enclume peſant environ 150. livres, une bigorne peſant 50. livres ou environ, un étau, 2. paires de tenaille à crochet, 2. autres droites, 2. marteaux de devant, 2. marteaux à mains, une tranche, un poinçon plat, ſix limes quarreaux, & demi quarreaux. Un paquet de limes d'Allemagne de 4. au paquet, une perçoire, une pointe, deux coins de fer, quatre ciſeaux de 18. pouces, une chaſſe, une étampe, un tiſonnier crochu & un pointu, une claviere, une thuyere de fer forgé, un marteau fendu de la groſſeur du marteau à main.

Ceux à Menuiſier, ſont ſcie à refendre, ſcie à débiter, ſcie à tenon, ſcie à tourner, ſcie à enraſer, ſcie à main, ou égohine, ſcie à cheville, entaille pour limer les ſcies, établie, crochets, valet, petit maillet, crochet ou ſergent, étaignoirs, preſſe de bois, feuilleret, outils que l'on appelle à fuſt, riffiard, varlopes de pluſieurs grandeurs, varlope à onglet ou anglée, guilleaume à ébaucher, guilleaume à platebande, guilleaume à reculer, guilleaume de bout, rabot, mouchettes, mouchettes à grain d'orge, bouvet, bec de canne, guide, outils à manche de bois & autres, ciſeaux, il y en a à deux biſeaux, ciſeaux de lumiere fermoir, fermoir à nez rond, bec-d'âne, gouge, truſquin d'aſſemblage. Truſquet à longue pointe, guilboquet, réglet plat, équerre, fauſſe équerre, triangle quarré, triangle anglé, compas, marteau, limes, rappe,

tenaille, villebrequin, tourne à gauche, réglet à

s Tourneurs ſe ſervent d'outils à Menuiſiers, & de teurs pour leurs ouvrages. Outre cela ils en ont qui ont particuliers, comme des ciſeaux biſeaux, gougrains d'orge, des bâts-d'âne, toutes ſortes de des fers dentelés, des fers croches, des tarrôts, is de fer, & tant d'autres de manieres ſi diffé- ; qu'il n'eſt pas poſſible ici d'en donner le dé- lequel d'ailleurs ne ſçauroit être que d'une très- ɔcre utilité pour un Officier d'Artillerie.

x de Tonnelier, ſont une eſſette, tretoire, plan- irefonds, chevalets, gablaire, ſcie à tourner.

UTILS à Mineur, ſont une fonde pour les ter- de grandes & petites pinces, une aiguille pour iller dans le roc pour faire de petits logemens de re pour enlever des roches, & accommoder des ins, & faire des excavations dans le roc ; une ie, une bêche, une pelle de bois ferrée ; une maſ- ne maſſette, un marteau de Maçon, un grelet, arteau à deux pointes, un pic-hoyau, un pic- , un hoyau, une feuille de ſaulge, de ciſeaux , un poinçon, un ciſeau demi-plat, un louchet à les rigoles pour les auges ; les louchets ſervent à faire du gazon, une équerre & une bouſſole, us les outils de différentes eſpéces, dont on a pro- dans les grands magazins ſont rangés dans un entrepôt de planches fermant à clef pour pouvoir er ſous la main ce qui peut ſervir à un prompt vement.

UVERTURE de la Tranchée eſt le com- cement du travail d'une approche, & le premier ement des terres que fait l'Aſſiégeant pour aller à ert au corps d'une Place aſſiégée. *Voyez* TRAN- E.

UVRAGE, en terme de Fortification, ſe peut *échar*pé quand il eſt battu par un angle moindre de égrés.

ouvrage eſt dit *enfilé*, quand d'un ſeul coup on raſer le dedans depuis un bout juſqu'a l'autre. *ouvrage* eſt *vu de revers*, quand il eſt vu par- ns ſans être enfilé.

oit le bout de la Tranchée A, B, dont le parapet rieur eſt C, & l'intérieur D. le coup qui partira , l'échapera ; celui de F, l'enfilera, & celui de le verra de revers.

ous ces coups ſont dangereux, par la raiſon qu'ils

peuvent atteindre beaucoup d'hommes à la fois, n celui qui écharpe, l'eſt moins que celui qui enfi vu que le parapet de la Tranchée les couvre. Le c qui enfile eſt encore moins périlleux, que celui bat de revers, parce qu'une ou pluſieurs trave peuvent mettre à couvert de l'enfilade, au lieu qu'il a pas moyen de ſe couvrir de revers qu'en faiſant double parapet à la tranchée.

OUVRAGE à corne, eſt un Ouvrage comp de deux demis-baſtions, qui ſe mettent ordinairem devant la courtine, & quelquefois à la pointe d baſtion.

Pour conſtruire cet Ouvrage prenez ſur la perp diculaire prolongée, qui paſſe au milieu de la court depuis l'angle rentrant de la contreſcarpe la moitié tout au plus les deux tiers de votre côté extérieu c'eſt-à-dire, 90. 110. ou 120. & non pas au-delà, pa que la tête de l'ouvrage doit être à la portée du mo quet de la Place. Tirez enſuite votre ligne paralléle la courtine ſur laquelle vous porterez de part & d'a tre 60. toiſes ou 70. pour former votre côté extéri qui aura ou 120. ou 140. toiſes au plus, parce qu' trement ſes ailes tomberoient trop près de l'angle fla qué.

Fortifiez ce côté extérieur de la même maniere qu' fortifie la Place, c'eſt-à-dire, en faiſant la perp diculaire égale à la ſixiéme partie, les faces a deux ſeptiémes, *&c.* La briſure des orillons ne d avoir que 3. toiſes, parce que le côté extérieur n' que de 140. au plus.

Si on faiſoit le côté extérieur plus de 140. toiſe au lieu de faire les ailes paralléles, il faudroit les a gner ou à l'angle d'épaule, ou à 5. ou 6. toiſes deſſus, afin que le reſte des faces puiſſe défendre ailes.

Le foſſé de cet Ouvrage eſt les trois quarts du gra foſſé, ſon rempart & ſon parapet, comme ceux de demi-lune, mais il en doit être plus bas de 6. pied ſuppoſant le rempart de la Place 3. toiſes, au-deſſ du niveau de la campagne, celui de la demi lune n' aura que deux & demi, & celui de l'ouvrage à cor n'en aura que 2. & par conſéquent celui de la der lune, qu'on met ordinairement devant la courtine l'ouvrage à corne, n'en aura qu'un & demi ainſi d autres ouvrages, excepté la tenaille, qui n'étant fai que pour la dépenſe du paſſage du foſſé n'a beſoin dominer ſur aucun ouvrage.

La capitale de la demi-lune, qu'on met devant la courtine de l'ouvrage à corne eſt de 35. toiſes ; ſes faces ſont alignées aux angles d'épaule de cet ouvrage. Son foſſé eſt les trois quarts de celui de la grande demi-lune.

Si on met l'*ouvrage à corne* à la pointe du Baſtion ſes ailes doivent être alignées à 15. ou 20. toiſes des angles d'épaule du Baſtion.

OUVRAGE à couronne, eſt compoſé d'un Baſtion entre deux courtines, & deux demi-Baſtions avec ſes ailes. On le met quelquefois à l'angle flanqué d'un Baſtion, & ordinairement devant la courtine.

Dans le premier cas ſes ailes ſont alignées ſur la face du Baſtion à 12. toiſes loin de l'angle d'épaule, & dans le ſecond elles ſont alignées à ces angles.

La diſtance de l'angle flanqué de l'ouvrage à couronne à l'angle flanqué de la demi-lune, doit être entre 120. & 150. toiſes ; & quand cet ouvrage eſt à l'angle flanqué d'un Baſtion, la diſtance doit être la même de cet angle à celui de l'ouvrage.

Pour conſtruire cet ouvrage devant une demi-lune, prenez ſur les perpendiculaires depuis l'angle flanqué de la demi-lune entre 120. & 150. par exemple 130. de l'angle flanqué de la demi-lune par l'extrémité des 130. toiſes décrivez un arc, ſur lequel vous porterez de côté & d'autre auſſi 130. qui donneront les côtés extérieurs de cet ouvrage, que l'on fortifiera comme ceux de la Place ; enſuite vous tirerez les ailes, ou aux angles d'épaule du Baſtion, ou à quelque toiſe par-deſſus.

Le rempart & parapet ont les mêmes dimenſions que ceux de l'ouvrage à corne. Le foſſé ſera les deux tiers ou les trois quarts du grand. On met à l'angle rentrant de cet ouvrage une demi-lune, dont la capitale eſt de 30. ou 35. toiſes & ſon foſſé 7. ou 8.

OUVRAGES détachés, pièces détachées, ou dehors, ſont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'yrondes, enveſopes & ſemblables.

OUVRIERS : les Terraſſiers, les gens verſés dans les Clayonnages, les Fagoteurs & faiſeurs de coterets : les bucherons pour faire des faſcines, & toutes ſortes de fagots, les Mineurs, les Charpentiers, les Charrons & les Forgeurs, ſont autant d'ouvriers, qui ſont néceſſaires dans une Armée & pour le travail des tranchées.

Le nombre de ces ſortes de gens pour deux tranchées va à mille ou douze cens hommes. Il faut les choiſir dans tous les Régimens, en faire un Corps exprès, qui campe près de la tranchée & qui pendant le ſiége ne ſoit chargé d'autre choſe, que de ſon travail.

On doit leur ajouter de bons Conducteurs, qui en ſeront comme les Officiers, & qui les dirigeront dans tous les différens Ouvrages, qui leur ſeront aſſignés, ſuivant les ordres des Ingenieurs à qui ces gens doivent tous obéir.

Si l'attaque eſt double, elle en occupera près de quatre cens. On en mettra cent cinquante à la conduite des ſapes autant à la façon des fagots, faſcines, gabions & clayonnages pour ſoutenir les banquettes, les piquets & autres beſognes; dix-huit ou vingt à la charpente ou charronnage, & à l'emmanchement des outils. A chaque huitaine ou dixaine il en faut un pour leur préparer à manger, environ quatre cens pour fournir la Garde du Camp & du petit-Parc, & pour remplacer les bleſſés, de ſorte qu'il n'y aura rien de trop de mille ou douze cens hommes qu'on propoſe à cet exercice.

Dans les vivres il y a auſſi des Ouvriers qui ſont des boulangers pour le pain, des Maçons pour la conſtruction des fours, des Charpentiers pour les couvertures des fours & des magazins, & enfin des Serruriers pour le raccommodage des caiſſons, des Maréchaux, charrons & autres pour les équipages.

OYE, mouiller en patte d'oie, terme de marine: c'eſt de gros tems mouiller trois ancres, une au vent, les autres à ſtribord & à bas-bord de celle-là, en ſorte que les trois ancres ſoient diſpoſées en triangle; ce qui figure une *patte d'oie* au dire des Matelots.

P

PACFI, ou *Paſi*, terme de marine, grand & petit *paſi*, ou les baſſes voiles. Le grand *paſi* ou la cape eſt la grande voile. Le petit *paſi* ou pacſi de bourlet eſt la voile de miſaine.

PAGES, Mouſſes ou Garçons: ce ſont les jeunes gens de l'équipage d'un Vaiſſeau, comme des Eléves de la navigation, ou Apprentifs Matelots.

PAILLE. La paille eſt compriſe dans le général des fourrages. Elle ſert à la nourriture des chevaux, au coucher des hommes, à la conſtruction des bara-

ques & écuries, dans le tems que les nuits commencent à être froides.

Après que l'Infanterie eſt arrivée au camp, & qu'elle a poſé les armes, le Soldat ſonge à ſe pourvoir de paille pour les choſes auxquelles il en a beſoin. Il y a par Bataillon des Officiers & des Sergens commandés pour conduire les Soldats à la *paille*, & les ramener enſemble au Camp. Ces Officiers ne doivent pas ſouffrir ſans une néceſſité abſolue, que le Soldat toujours porté au deſordre, découvre les maiſons, parce que les maiſons découvertes & rendues inhabitables, reſtent abandonnées, même après que l'Armée s'eſt éloignée, d'où ſuit le manque de culture qui ruine le pays dans la ſuite de la Guerre, & diſette des fourrages pour les années ſuivantes.

L'uſage de la paille hachée mêlée avec un peu de grain pour les chevaux eſt excellent. La Cavalerie Allemande & Hollandoiſe ſe ſert de paille hachée & ſe retire toûjours en meilleur état que la nôtre, & ſubſiſte même long-tems dans des camps que nos Armées abandonnent faute de fourrages.

PAILLE : faire aller les Soldats à la paille, c'eſt permettre aux Soldats d'un Bataillon d'aller aux néceſſités de la digeſtion, après avoir quitté leurs armes ſur leur terrein, enſorte qu'au premier coup de mouſquet ou de Tambour, chacun vient reprendre ſon poſte & ſes armes.

PAILLO d'une Galere, eſt la chambre où l'on met le biſcuit, & où loge l'Ecrivain.

PAIN de munition, eſt une ration de pain que le Munitionnaires fourniſſent à chaque Soldat. Il peſe trois livres & ſert pour deux jours. Il eſt fait, ou du moins doit être fait de deux tiers de froment & d'un tiers de ſégle.

La fourniture de pain eſt indiſpenſable. Elle ſe fait au parc des vivres, qui ſuivent l'Armée & doit toujours être faite d'avance au moins pour quatre jours, lorſque cela ſe peut avec commodité ; car ſouvent l'éloignement des lieux, d'où l'on peut tirer le pain, ou la marche de l'Armée d'un pays à l'autre, force le Général a en faire diſtribuer pour ſix jours, même quelquefois pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra conſommer une partie dans le Camp où eſt l'Armée avant que de marcher & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avance pour rejoindre l'Armée dans un nouveau Camp. Mais cette diſtribution pour ſix ou huit jours ne doit jamais être faite ſans une néceſſité indiſ-

penſable à cauſe de l'abus des fripons qui vendent leur pain, ſans ſçavoir dequoi ils vivront les derniers jours.

Le pain ſe cuit pour l'ordinaire dans les Villes les plus voiſines de l'Armée, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi ſouvent à l'Armée, ou l'on conſtruit des fours, principalement lorſque les convois ſont trop difficiles, parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain. On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage eſt utile, principalement dans les longues marches, au travers du pays ennemi.

Il y a des convois qu'on attend plus tranquillement les uns que les autres. Si les troupes attendent le pain, on fait la diſtribution à meſure que le convoi arrive. Si on ne la doit faire que le lendemain on avertit le ſoir à l'ordre le Capitaine-Général, qui en informe les Officiers des Equipages afin qu'ils ſe tiennent prêts pour l'heure marquée.

L'Infanterie prend le pain à la pointe du jour, la Cavalerie à huit heures, & les Dragons à dix. On en convient de la ſorte avec les Majors pour éviter la confuſion, & que les troupes n'attendent pas inutilement.

Le Directeur des Vivres ſe trouve le plus ſouvent qu'il peut aux diſtributions, & particulierement dans les commencemens de Campagne afin d'y mettre un bon ordre d'abord, & lier commerce avec les Officiers qui y viennent.

Pendant qu'on fait la diſtribution, il ſe promene dans tous les parcs où l'on travaille pour conſidérer la maniere dont on s'y prend; ſi les Commis ſont attentifs à bien compter; ſi on ne délivre point de pain frais pour du raſſis, & ſi les Capitaines ſont réguliers à retirer les ordres qui ſont entre les mains des Officiers.

Après chaque diſtribution, il ne manque pas de ſe faire remettre un état du pain reſtant dans les caiſſons, pour connoître ce qui lui en reſte. Car la ſcience eſt de ne jamais faire du pain plus qu'il n'en faut, & auſſi d'en avoir la quantité néceſſaire, ſe réglant ſur les diſtributions, & ſur le petit fonds de pain frais, qui doit toujours être à l'Armée pour ſubvenir aux extraordinaires.

Quand on s'apperçoit que le pain commence à ſe corrompre, ce qui arrive dans la canicule, & quand il y a trop d'eau, il faut le tranſporter dans quelque grange où il ait de l'air. Enſuite on le nettoie avec des broſſes & on le paſſe du mieux qu'on peut, ſoit aux

Troupes, ſoit aux Charretiers pour leur ſubſiſtance, quand il n'eſt qu'un peu fleuri.

C'eſt pour cette raiſon qu'un Directeur-Général des Vivres, plus curieux de ſon devoir, que de ſes commodités, doit prier le Maréchal Général de l'Armée de lui marquer plûtôt des maiſons où il y ait des granges que des logemens propres & commodes.

Les premieres diſtributions du pain qu'on fait en Campagne ſont aſſez difficiles, mais les dernieres ne le ſont pas moins, parce qu'il faut pour bien faire que le Directeur-Général des Vivres n'ait point de pain de reſte, après que l'Armée eſt entierement ſéparée, c'eſt-à-dire, que la derniere troupe ait quitté le Camp. Cette juſteſſe paroît peu de choſe, cependant elle eſt une marque de la précaution du Directeur des Vivres.

Le Général d'Armée donne à la fin de la Campagne un état de la ſéparation des Troupes, de même qu'il en donne un pour l'aſſemblée : cet état n'eſt autre choſe que la diſtinction des jours que chaque Regiment partira du Camp pour ſe rendre à ſon Quartier d'hiver ; & le Directeur des Vivres ſe régle ſur cet état de même qu'il s'eſt réglé ſur le premier pour ordonner la quantité de pain, qui lui ſera néceſſaire de diſtribution en diſtribution, diminuant toujours à meſure que les Troupes partent du Camp, comme il a augmenté à meſure qu'elles y arrivoient, de maniere qu'inſenſiblement il ne ſe trouve plus rien à fournir au premier Novembre, qui eſt le jour que la Campagne finit.

Mais ſi l'Armée ne ſe ſépare pas encore dans ce tems-là, & qu'on oblige le Directeur à fournir, il en prend un ordre par écrit du Général, où les Equipages ſont auſſi compris comme étant un article du traité des Entrepreneurs.

PALAMANTE, terme de marine, eſt tout le corps des rames d'un bâtiment de bas bord.

PALAN, terme de marine, eſt un gros cordage garni de pates de fer par le bout, & amaré à la grande vergue, ou la vergue du mât d'avant, tant pour lever des fardeaux, que pour bander des étais.

PALANGUIN, ou petit palan, terme de marine, eſt un cordage qui ſert à guinder des fardeaux, médiocres. Il y en a de doubles & de ſimples. Au racage de la grande vergue il y a deux palanguins ſimples pour guinder & amener le racage, quand il faut guinder & amener la vergue. Pour guinder les voiles d'étai il faut des *palanguins*.

PALARDEAUX, terme de marine, ſont des

bouts de planches à l'uſage des Calfateurs, qui les couvrent de bourre & de goudron pour boucher les trous du bordage.

PALISSADES ſont des pieux ordinairement épais de huit à neuf pouces & longs à peu près de huit pieds, dont il y en a trois en terre. On les plante ſur les avenues de tous les poſtes, qui peuvent être emportés d'emblée, pour en aſſurer le terrein contre les ſurpriſes & même contre les droites attaques.

Il y a des paliſſades, qu'on met à plomb ſur le terrein, quelques autres font un angle & panchent un peu ſur le rès de chauſſée du côté de l'Ennemi, afin que s'il y vouloit jetter des cordages pour les renverſer, les cordages n'ayent point de priſe & coulent ſur cette pente.

On met des paliſſades ſur la berme au pied de baſtion : on en met à la gorge des Demi-lunes & des autres Travaux avancés. On paliſſade auſſi le fond de foſſé, & ſur-tout le parapet du chemin couvert. Quelques-uns mettent des paliſſades à trois pieds de ce parapet, tirant vers la campagne, mais on les plante aujourd'hui dans le milieu du chemin couvert. Elles doivent être ſi ſerrées qu'il ne reſte de l'intervalle entre-elles, que pour la bouche du mouſquet. On vient à bout des paliſſades, ſoit en les arrachant, ſoit en les faiſant couper par des Grenadiers, ou bien en les abattant avec le canon, ou en les brulant avec des faſcines goudronnées.

PAN ou face de Baſtion, eſt la diſtance compriſe depuis l'angle de l'épaule, juſqu'à l'angle flanqué. *Voyez* FACE DU BASTION.

PANIER à Mine. *Voyez* BOURRIQUET.

PANIERS : ils ſervent pour porter les terres hors de la tranchée. On les place auſſi tout pleins ſur les bords de la tranchée pour couvrir le ſoldat quand il tire.

Les *paniers* doivent être faits de bon bois d'oſier coupé au declin de la lune, comme les hotes, ou de bois de coudre au défaut d'oſier. Il faut qu'ils ayent 15. pouces de hauteur, 12. pouces de diamétre par en haut, 10. pouces par en bas, deux anſes aſſez fortes pour les pouvoir porter quand ils ſont pleins de terre, & aſſez grandes pour y pouvoir paſſer la main d'un Soldat.

Les *paniers* qui ſervent à charger les pierriers ſont différens de ceux-ci. Les paniers, les hottes & autres ouvrages d'oſier & de bois, demandent toujours d'être à couvert Les lieux humides entretiennent les paniers, & les hotes, mais quand il le ſont trop ils les pourriſſent.

riſſent. En lieu trop ſec ils ſe déjettent, & ſe relâchent entierement

PANNE, mettre en *panne*, terme de marine, c'eſt virer le vaiſſeau, vent devant, & mettre le vent ſur toutes les voiles ou ſur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent & retarder le cours du Vaiſſeau. Ce qui ne ſe fait que de beau tems pour attendre ou laiſſer paſſer d'autres Vaiſſeaux qui veulent gagner de l'avant.

PANNEAUX des écoutilles d'un Vaiſſeau, c'eſt l'aſſemblage des planches, qui ſervent de porte pour fermer les écoutilles.

PARABOLE : ſi l'on coupe un cone ſur un de ſes côtés & parallélement à l'autre, chacune des parties coupées, regardées en-dedans, repreſentera une ſurface plane, que les Geométres nomment *parabole*, & la ligne courbe qui l'environne ſe nomme *paraboloique*.

PARABOLOIDE ou *conoïde paraboloïde*, eſt un ſolide qui eſt formé quand l'axe reſtant immobile tourne comme une girouette ſur cet axe, & parcourt une eſpace qui étant rempli a la figure d'une parabole.

Ce ſolide à toujours un cercle pour baſe, & ſon contenu eſt égal à la moitié d'un cylindre de même baſe & de même hauteur, c'eſt-à-dire, que pour avoir ſa ſolidité, il faut multiplier ſa baſe par ſa hauteur & prendre la moitié de ce produit.

PARADE, faire la parade. Les Officiers font la parade, lorſque leur Bataillon, leur Regiment, ou leur Compagnie ayant ordre de ſe mettre ſous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur eſt poſſible pour prendre poſte & tenir le rang qui leur eſt dû, ſoit ſur le terrein ou le Bataillon ſe forme, ſoit dans la place où l'on s'aſſemble pour monter la garde, ſoit devant le Corps de Garde, quand il faut relever la Garde, ou bien lorſqu'une perſonne de qualité eſt prête à paſſer.

PARAGE, eſt un eſpace ou une étendue de mer ſous quelque latitude ou bande que ce ſoit. *Voyez* ASPECT, & CONNOISSANCE.

PARALLELES : ce terme appartient à la Géometrie, mais parce qu'il eſt ſouvent employé dans les Fortifications, il le faut ici définir.

Les Lignes *paralléles*, ſont celles qui ſont toujours également éloignées entre-elles, & qui étant tirées ſur une même ſurface ne ſe peuvent jamais rencontrer de quelque étendue qu'elles ſoient prolongées. Ainſi deux lignes qui ſeront tirées ſur le niveau de la campagne, en telle ſorte, qu'étant produites infini-

ment, elles ne ſe couperont & ne ſe rencontreront point, ſeront paralléles entre-elles, c'eſt-à-dire, toujours également éloignées l'une de l'autre. Les côtés oppoſés d'un quarré ſont paralléles entre-eux.

Les files d'un bataillon ſont paralléles l'une à l'autre, & les rangs ſont auſſi paralléles entre-eux. Le trait de la contre-eſcarpe eſt tiré paralléle, à la face du baſtion, qui lui eſt oppoſé; & d'ordinaire la tranchée, ou ligne d'approche, eſt tirée paralléle a la face de la Place que l'on attaque pour empêcher l'enfilade. On n'a jamais employé le mot de paralléle ſi improprement, qu'on fait aujourd'hui: car faute de Géometrie, on dit tous les jours, *tirer une ligne paralléle*, ſans ajouter à quoi elle eſt paralléle. Ce mot eſt relatif à quelque choſe. Quiconque diroit, *voilà un homme qui reſſemble*, ſans ajouter à qui il reſſemble, parleroit peu juſte & ſe feroit mal entendre.

PARAMETRE eſt une ligne quadruple de la partie de l'axe, renfermée entre le ſommet & le foyer.

PARAPET, eſt une élévation, dont la maſſe eſt ordinairement deſtinée à couvrir des Soldats contre l'effet du canon, ce qui exige que cette maſſe ſoit de terre & non pas de pierres de peur des éclats. Son épaiſſeur doit être du moins de dix-huit à vingt pieds, & ſa hauteur de ſix du côté de la Place, & de quatre à cinq du côté de la Campagne. Cette difference de hauteur forme au-deſſus du parapet un glacis ou une pente, qui donne facilité aux Soldats qui bordent le même parapet de tirer du haut en bas dans le foſſé, ou du moins ſur la contre eſcarpe.

En général on donne le nom de parapet à tout ce qui borde une ligne, pour ſe couvrir contre le feu de l'ennemi. Ainſi il y a des parapets faits de barique & de gabions remplis de terre, il y en a auſſi de ſacs à terre. On fait des gradins ou degrés aux parapets, qu'on appelle banquettes ſur leſquelles montent les Soldats lorſqu'ils veulent tirer. La plus haute banquette a quatre pieds de large Les autres banquettes ſont un peu plus hautes & un peu plus larges que les degrés ordinaires; & depuis la plus haute banquette, juſqu'au haut de ce parapet il ne doit y avoir que quatre pieds & demi de hauteur afin que le Soldat puiſſe tirer par-deſſus. *Voyez* BANQUETTE.

PARC d'Artillerie eſt un poſte qu'on choiſit dans un Camp hors de la portée du canon de la Place, & qu'on fortifie pour faire le Magazin des munitions qui regardent le ſervice des armes a feu & des feux d'artifice, ce qui ſe fait avec tant de circonſpection pour

éviter les accidens du feu qu'on ne commande que des Piquiers pour garder le parc d'Artillerie.

Pendant qu'on travaille aux Lignes & aux préparatifs de la Tranchée, l'Artillerie de ſon côté travaille à former ſon Parc, & ſon Magazin à poudre, à monter les piéces ſur les affuts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à les ſéparer, à ranger les bombes, boulets, grenades & les outils, à radouber ce qui en a beſoin, à faire des portieres & fronteaux de mine. On travaille en même-tems à faire des blindes de bois rond ou quarré de 3. ou 4. pouces de groſſeur, larges de deux pieds & demi à 3. pieds, entre deux poteaux pointus par les deux bouts, longs de 5. à 6. pieds entre deux traverſes de 15. pouces de pointe à chaque bout.

On fait auſſi amas de roulettes, de charrues & de madriers pour les mantelets roulans à l'uſage des ſapes. On ramaſſe des crocs & fourches de fer, emmanchées long; pour les ſapes, des pioches, des brouettes, des ſacs à terre & des paniers dont il faut toujours avoir une grande quantité.

Il y a de pluſieurs ſortes de Parcs. Leur diſpoſition dépend de la volonté du Commandant d'Artillerie. Les uns voulant que le canon en faſſe tout le front du côté des Ennemis, les autres que le canon ſoit ſur pluſieurs lignes à la tête de chaque Brigade.

L'arrangement des piéces & des munitions dans un parc devant une Ville que l'on aſſiége eſt différent en quelque choſe de celui qui ſe forme en campagne à la ſuite d'une armée. Je vais donner une idée de l'un & de l'autre.

Le Parc d'Artillerie, qui ſe forme en Campagne à la ſuite d'une Armée, ſe fait ordinairement entre les deux lignes, ſi l'on peut à 300. pas des Troupes qui l'occupent.

Quand l'Equipage eſt grand le Parc doit être toujours quarré.

Sur la ligne qui fait face aux Ennemis on met toutes les piéces de canon, le plus gros toujours ſur la droite, les mortiers, les affuts, la charrette compoſée & la chevre.

Sur l'une des lignes du côté du quarré, on met les affuts à mortier, le plomb, les méches, les ſacs-à-terre, les corbeilles, les grenades, les fuſées en tonnes: les outils entonnés, les armes à l'épreuve.

Sur l'autre les bombes, les boulets.

Et ſur celle qui ferme le quarré, les outils & charrettes haut-le pied. C'eſt cette derniere ligne qui doit

être à 300. pas de celle de l'Armée.

Toutes les limonieres des avantrains, chariots & charrettes, doivent être dans le dedans du quarré également diſtantes les unes des autres, & les eſſieux vis-à-vis les uns des autres.

Dans le quarré proche la derniere ligne on met les poudres dans le plus petit eſpace qu'elles puiſſent contenir.

Environ vingt pas devant la premiere ligne, dans le milieu, on met quatre petites piéces chargées. On y fait tenir tous les jours deux Commiſſaires & quatre Canoniers de Garde.

Il doit y avoir auſſi un Corps de Garde avancé commandé par un Capitaine, d'où l'on tire les ſentinelles néceſſaires pour la poudre, pour le canon & pour toutes les entrées du Parc.

Le Commiſſaire & le Garde du Parc doivent camper dedans comme auſſi les Déchargeurs. Les autres Officiers, le Capitaine des Ouvriers & ſes gens campent aux côtés du parc.

Les Capitaines de Charroi & leurs Equipages doivent camper ſur les ailes & le long des haies les plus proches du Parc.

Les Pontons parquent ſur la gauche en quarré ou en rond ſuivant leur quantité.

On donne quelques charrettes par Brigade pour porter le bagage des Officiers.

Il ſe forme des Parcs d'Artillerie dans un autre ordre que celui-ci, c'eſt à la volonté du Commandant. M. de S. Remi à la fin du ſecond Tome de ſes Mémoires ſur l'Artillerie, donne l'explication de différens Parcs d'Artillerie dreſſés en Campagne.

Quant à un Parc d'Artillerie dreſſé pour un Siege, il eſt formé ſuivant l'idée du Commandant de l'Artillerie, mais toujours avantageuſement pour le ſervice des batteries.

Il le diſpoſe de maniere qu'il ne ſoit vû d'aucuns endroits de la Ville, ni même des clochers, à moins qu'il n'en ſoit très-éloigné à cauſe des ſuites fâcheuſes qui en pourroient arriver par les boulets & les bombes de la place, qui mettroient le feu aux Magazins des poudres.

Si neanmoins la ſituation de la Place découvroit de toutes parts en cette occaſion, il le fait éloigner du feu de la Place, & fait faire des épaulemens aſſez relevés & aſſez à l'épreuve pour que les Travailleurs ne ſoient pas inquiétés du feu du canon. Mais ordinairement quelque ſituation avantageuſe qu'une Place puiſſe

avoir. Il y a toujours aux environs d'elle quelques fonds que l'on peut occuper ſans en être vû, & que le Général de l'Armée deſtine pour mettre en ſureté les munitions de ſon artillerie.

Le Commiſſaire du Parc le forme en marquant le terrein aux bataillons qui ſont deſtinés pour la garde & le ſervice de l'Artillerie. Il marque enſuite celui qu'il faut pour l'atelier des Forgeurs, Charrons & Charpentiers.

Le Capitaine Général des Ouvriers commence le premier a s'établir & a faire camper tous ſes Ouvriers proche de lui ſur la même ligne, afin qu'il n'ait qu'a les appeler lorſqu'il en peut avoir affaire.

Le Commiſſaire du Parc marque auſſi avec le Capitaine Général de Charroi, le lieu où doivent camper les chevaux, qui doit être, ſi l'on peut, à cent pas derriere les munitions ou à côté, ſuivant que la ſituation du terrein le permet, où le Capitaine Général de Charroi campe avec tous les Conducteurs de cet Equipage qui ſont à ſes ordres.

Le Commiſſaire du Parc qui a pluſieurs Officiers avec lui pour ſes Aides, leur fait voir le terrein ou il veut placer chaque choſe, & leur indique à chacun les munitions dont ils doivent prendre ſoin & ils les font decharger lorſqu'elles arrivent en ordre aux lieux qu'on leur a fait remarquer.

On met les pieces de canon pour les batteries avec leurs affuts au lieu le plus proche du chemin qui conduit aux attaques, ainſi que les mortiers & leurs affuts. On prend aux environs le terrein le plus ſec & le plus ſpacieux pour y décharger les boulets & les bombes, qui ſont ſéparés & rangés par leur calibre.

A côté on y fait décharger les tonnes de méche & les barils de plomb, & auprés les béches, pics-hoyaux, hoyaux, pelles de bois ferrées & non ferrées, haches & ſerpes qui ſont arrangées en ordre ſelon leur eſpece.

On y met aux environs les chariots couverts, où ſont les cordages, ſacs à terre, & autres caiſſons chargés de menus achats. Le Commiſſaire du Parc & les Officiers qui ſont avec lui campent dans cet endroit, afin d'être en état de leur communiquer les ordres qu'il reçoit du Commandant de l'Artillerie, ou en ſon abſence du Général de l'Armée, pour faire diſtribuer des munitions ou pour en recevoir.

Le Commiſſaire du Parc choiſit un lieu un peu éloigné de ce petit parc pour y établir les Artificiers, où l'on fait un apenti de planches pour mettre à couvert les artifices auxquels ils travaillent. On y peut décharger

ger à quarante pas les grenades non-chargées, qu'ils chargent lorſqu'on leur en demande.

Tous les Commiſſaires & Officiers d'Artillerie campent au terrein le plus convenable & le plus proche du Parc, éloignés cependant à cent pas des munitions.

Les pontons avec leurs haquets ſont mis ſur une ligne pour fermer un des côtés du Parc. Les pieces de 24. de 16. de 12. de 8. & de 4. de la nouvelle invention avec toutes les autres de 8. & de 4. longues & leurs affuts, ferment l'autre côté du Parc, afin que cette ligne couvre le derriere de toutes les munitions.

Comme il eſt de la derniere conſéquence de bien placer les poudres, le Commiſſaire du Parc avec le Commandant de l'Artillerie examine le lieu où l'on pourra les mettre en ſureté. Pour y parvenir, il fait faire, ſi le terrein le permet, cinq Magazins: ſçavoir quatre éloignés quarrément de 300. pas les uns des autres, à cauſe du danger qu'il y auroit s'ils étoient plus près. Le cinquiéme eſt placé dans le même éloignement des autres, mais en s'approchant du Parc.

Tous ces Magazins doivent avoir de bons foſſés profonds en dehors, avec des épaulemens relevés en dedans, il n'y a ſeulement qu'une entrée aux quatre qui ſont les plus éloignés. Les barils de poudres y ſont engerbés à deux rangs, afin qu'ils ne ſoient pas vûs de loin.

Chaque Magazin doit être aſſez ſpacieux pour y contenir 60. à 80. milliers de poudre. Celui qui eſt le plus voiſin du petit parc doit avoir une entrée & une ſortie, parce que c'eſt de lui d'où l'on tire tout ce dont on a beſoin pour les batteries, & pour les troupes, les autres Magazins ne ſervant que de dépôt pour entretenir celui-là.

Voilà la diſpoſition & l'arrangement d'un *parc* d'Artillerie pour un ſiége. J'ai parlé ailleurs de la conſtruction des Batteries: *voyez* BATTERIE. Outre ce *parc* d'Artillerie, le Commandant reconnoit encore à la queue de la tranchée le lieu le plus convenable pour y placer un petit parc de munitions, qui ſoit à portée des troupes, afin de leur en faire diſtribuer ſuivant les ordres de l'Officier Général de jour. S'il y avoit deux attaques éloignées l'une de l'autre, il y fait porter des munitions & y établir auſſi un parc où il y a un Officier.

PARC des vivres, ou quartier des vivres, eſt une Place marquée, dans un Camp à la queue de chaque Regiment, pour être occupée par les Vivandiers, & les Marchands qui étalent une partie de ce qui peut ſervir aux néceſſités des Soldats.

PARCLOSES, terme de marine, ſont des planches qu'on met au fond de cale ſur les vitonnieres, & qû'on leve, & qu'on baiſſe pour voir s'il n'y a rien dans cet égoût qui empêche le cours des eaux vers les archipompes.

PARENSANE : faire la *parenſane*, terme des Levantins, pour dire apareiller.

PARE-A-VIRER, terme de Commandement, que le Capitaine répéte tout haut deux fois, ſur le point de changer de bord, afin que les gens de l'équipage ſe préparent à faire tout d'un coup la manœuvre du revirement.

PARER, en terme de marine, c'eſt aprêter & préparer quelque choſe pour s'en ſervir. *Parer* un cable : *parer* une ancre : *parer* une ligne pour pêcher.

PARER, en terme de marine, ſignifie auſſi éviter. On dit nous nous ſommes *parés* d'un vent qui gît à l'oueſt de l'iſle.

PARER le Cap : c'eſt le doubler & paſſer au-delà, le laiſſant à côté.

PARTANCE, ou partement, c'eſt le départ d'un Vaiſſeau. Coup de *partance*, c'eſt la ſalve, ou le coup de canon que l'on tire en mettant à la voile. Banniere de *partance* eſt le pavillon qu'on met à la poupe pour faire ſignal à l'équipage qui eſt à terre de venir à bord pour apareiller.

PARTI, eſt un Corps de Cavalerie ou d'Infanterie, qui va dans le Pays ennemi, à la découverte, & au pillage.

On envoie des *Partis* à la guerre pour faire des priſonniers, & avoir des nouvelles de l'Ennemi. On commande des *Partis*, on détache des *Partis*, on tombe dans des *Partis*.

Les *Partis* qui ne ſont que de quinze Cavaliers, ou de vingt Fantaſſins, ne doivent marcher ſans un ordre par écrit de leur Commandant.

On fait ſortir de l'Armée preſque toutes les nuits des *Partis* d'Infanterie & de Cavalerie, pour être informé de ce qui ſe paſſe dans le pays, & empêcher que les *Partis* ennemis n'en approchent.

Ceux qui ſortent pour aller aux nouvelles, ſont, ſuivant le pays ou l'on eſt, ou d'un Corps particulier, ou mêlés de Cavalerie, de Dragons, & même d'Infanterie, & s'éloignent de l'Armée plus ou moins, ſuivant les vues du Général.

Ceux qui ſont deſtinés à éloigner les *Partis* de l'Armée s'embuſquent, & ſe cachent ſoigneuſement pour ſurprendre ceux des Ennemis, & les battre. Outre ces *Partis* d'Infanterie ou de Cavalerie, ſuivant le pays

pour lequel on les deſtine, il ſort auſſi d'autres *Partis* des Armées, deſtinés pour couvrir les flancs des convois, pour empêcher que l'Ennemi n'interrompe les fourrages qu'on veut faire le lendemain, & pour faciliter au Général la connoiſſance qu'il veut prendre, ou d'un Camp avantageux, ou d'une marche, ou même de la ſituation du Camp Ennemi. Ces *Partis* doivent être beaucoup plus forts que les autres, & poſés ſur la nature du pays.

Ce ſont là toutes les eſpéces différentes de *Partis* qu'on fait ſortir d'une Armée, & que l'on dit en général être des *Partis* qui vont à la guerre. Tous ceux-ci ſont commandés à l'ordre par le Général, & ceux qui les conduiſent reçoivent leur inſtruction ſur ce que l'on veut qu'ils exécutent, & qu'ils tâchent d'apprendre dans le pays où on les envoie.

Souvent ils ſont commandés à tour de rôle, tant pour les Officiers, que pour les Soldats & Cavaliers.

Souvent auſſi le Général choiſit pour commander ces *Partis* des Officiers de bonne volonté, qui connoiſſent le pays dans lequel on les envoie, & qui ayent aſſez de capacité pour bien voir & connoître ce dont le Général veut être inſtruit.

Il y a d'autres *Partis* qui ſortent de l'Armée, que l'on nomme *Volontaires*. Comme ils n'ont preſque toûjours pour objet que le gain particulier, ſoit ſur les convois, ſoit ſur les Fourrageurs & Pâtureurs de l'Armée ennemie, ceux qui les commandent & les compoſent ſe choiſiſſent entr'eux, ſe propoſant au Major-Général de l'Infanterie, quand ils ſont de ce Corps, (ce qui eſt preſque toûjours) lequel après s'être informé premierement de la capacité du Commandant de ce *Parti*, & enſuite de la nature de ſon deſſein, lui donne un paſſeport, afin qu'en cas qu'il ſoit pris il ſe trouve avoué *Parti de guerre*, & puiſſe être ou échangé ou racheté, s'il y a un cartel de guerre entre les Princes.

Quand ces ſortes de Partiſans ſont hardis & capables, & que le pays eſt un peu mêlé de bois, ils déſolent une Armée, qui ne prend pas toutes les précautions pour s'en garantir.

Il y a encore une autre eſpéce de *Partis*, tant de guerre que Volontaires. Ce ſont ceux qui ſortent des Places. Leurs objets ſont en grand nombre, voici les principaux.

Un Gouverneur craint d'être aſſiégé, & veut ſçavoir préciſément les mouvemens des Ennemis, pour en

donner avis au Prince & à ſon Général. L'Armée ennemie marche près de ſa Place, il veut, pour ſçavoir où & comment elle campera, faire des priſonniers, pour en apprendre quelque choſe de particulier, & le faire ſçavoir.

Il a ordre de faire ſortir un convoi de ſa Place, pour joindre l'Armée : comme l'aſſemblée de ce convoi ne peut être inconnuë à l'Ennemi, il faut qu'il en aſſure le chemin juſqu'à portée de l'Armée ; & pour cela il fait ſortir des *Partis*, qui fouillent le pays par lequel le convoi doit paſſer, qui s'informent des Habitans du pays, & qui après avoir donné avis de tout ce qu'ils ont appris, s'embuſquent en quelque lieu marqué pour protéger le convoi.

Si le Gouverneur a ordre d'établir des contributions, il faut pour cela qu'il faſſe craindre ſa garniſon, & faſſe pénétrer tout le pays par de gros *Partis* pour l'établiſſement de la contribution. Enſuite, ſuivant qu'il ſe trouve craint, il fait ſortir de petits *Partis* ſeulement, pour l'exactitude des payemens, & pour ſçavoir ce qui ſe paſſe dans le pays ennemi.

Les *Partis* volontaires qui ſortent des Places, étant de même nature que ceux des Armées, & ayant le même objet, on n'en parle point.

La hardieſſe du Partiſan qui attaque, décide preſque toûjours du ſuccès entre *Partis* à peu près égaux, en pleine campagne : & ſa conduite, pour être bien embuſqué & pour ſurprendre l'Ennemi qui s'engage dans l'embuſcade ſans précaution, en aſſure la réuſſite dans un pays couvert & rempli de défilés.

Un jeune homme, de quelque qualité qu'il ſoit, qui veut ſçavoir à fond le métier de la guerre, ne doit point tenir au-deſſous de lui d'aller en *Parti*, ſoit à pied, ſoit à cheval avec les bons Partiſans de l'Armée, & de s'en faire aimer, afin d'apprendre d'eux cette eſpéce de guerre, pour ſe rendre dans la ſuite capable de l'ordonner à propos, lorſqu'il ſera parvenu au commandement.

Une Armée ne peut être avertie des mouvemens de celle des Ennemis de trop de manieres différentes. Quelque quantité d'Eſpions qu'elle ait au-dehors, comme les uns pourroient avoir été découverts, & les autres empêchés de revenir donner des avis, à cauſe que l'Ennemi auroit avancé un Corps pour couvrir ſon mouvement, il eſt toûjours tres utile d'avoir continuellement des *Partis* dehors, compoſés ſuivant la nature du Pays qui pénétrent, & par leſquels le Général eſt

averti de ce qui ſe paſſe à une diſtance générale de ſon Camp.

La méthode des Allemans pour la ſureté de leurs Partis, paroît fort judicieuſe. Ils font ſortir de gros Corps de Cavalerie, lorſque l'Armée ſe trouve dans un pays ouvert. Ces Corps par leurs forces peuvent s'avancer ſans riſque. Ils pouſſent enſuite de petits Partis devant eux, que les nôtres ne peuvent guéres repouſſer, parce qu'ils ſe trouvent ſoutenus.

PARTI-BLEU, eſt un *Parti* qui marche ſans commiſſion du Général. Le Commandant, ainſi que les Soldats, ſont pendus quand ils ſont pris.

PARTISAN: excellent *Partiſan*, c'eſt un homme de guerre intelligent à commander un Parti, qui ſçait bien le pays, entend bien les embuſcades, & conduit bien un Parti.

Nous avons eu au commencement de ce ſiécle, comme je l'ai dit ailleurs, un grand Partiſan dans feu M. de la Croix, pere de M. le Chevalier de la Croix, Capitaine-Commandant de deux Compagnies franches, & qui eſt auſſi un des meilleurs Partiſans que nous ayons.

PAS. Le *pas* eſt une des meſures de Fortification. Il y a le *pas* commun, & le *pas* géométrique. Le *pas* commun eſt de deux pieds & demi. Le *pas* géométrique eſt double du commun, & comprend cinq pieds de Roi. La diſtance itineraire, que les Italiens appellent un mille, eſt de mille *pas* géométriques, & les trois mille ſont une de nos lieuës de France.

PAS-DE SOURIS: ce ſont des degrés qu'on met de côté & d'autre ſur la rondeur de la contreſcarpe. Ils commencent du point où la capitale prolongée couperoit cette rondeur à la diſtance de 10. à 12. pieds ſur la contreſcarpe, & vont finir au fond du foſſé ſelon la pente qu'on leur donne. La longueur de ces degrés eſt de 7. à 8. pieds, & ils entrent environ 6. pieds dans la contreſcarpe. On en met auſſi aux angles rentrans de la contreſcarpe & aux angles rentrans des dehors, & ſervent pour la communication d'un ouvrage à l'autre, quand le foſſé eſt ſec.

On les met auſſi à quelque diſtance du glacis: ils ont auſſi un parapet, une banquette, un foſſé, un chemin couvert bordé de paliſſades, avec un glacis, qu'on joint à celui de la Place. Cet ouvrage doit être miné.

PASSAGE: ce mot n'a point beſoin d'explication. Il y a des *paſſages*, comme ceux des défiles & des rivieres, dont il eſt néceſſaire qu'une Armée s'empare,

quand elle eſt en marche, On le fait avec un Corps de Dragons, afin de prévenir l'Ennemi par la diligence de la marche. On le peut faire auſſi avec de petites piéces de canon & des charretées, d'outils, ſi c'eſt pour un défilé.

Si c'eſt pour une riviére, on ajoûte un nombre ſuffiſant de pontons. Si la riviere eſt guéable, & qu'on ait pu mener avec aſſez de diligence un Corps d'Infanterie avec les Dragons, on paſſe bruſquement cette Infanterie de l'autre côté, avec des outils pour s'y retrancher, & aſſurer la tête du pont, afin que le *paſſage* ſe puiſſe faire ſurement & commodément.

Le *paſſage* d'une riviere ſe fait de deux façons, ou de ſurpriſe, ou de vive force..

Dans le premier cas, on engage par ſes mouvemens l'Ennemi à ſe porter dans les lieux éloignés de celui ou l'on prétend paſſer, & alors il faut éviter de lui donner de la jalouſie ſur cet endroit, ſoit en lui dérobant ſes contremarches, ſoit en lui cachant ſoigneuſement le tranſport de ſes bateaux.

Dans l'autre cas, il faut par le choix du terrein ſe rendre maître de la rive oppoſée. Pour y réuſſir, il faut que le terrein commande celui de l'Ennemi, & choiſir autant que l'on peut un endroit où les barques & bateaux puiſſent être à couvert de quelques Iſles, *&c.*

Les lieux où la riviere forme un angle rentrant ſont les plus propres, parce qu'il lui eſt plus facile d'y diſpoſer des batteries, de façon qu'elles faſſent un feu croiſé ſur l'autre bord. Quand par le feu de ces batteries, qui doit être ſupérieur à celui de l'Ennemi, on l'a obligé de quitter la rive, on fait paſſer un nombre aſſez conſidérable de Grenadiers, & autres Troupes d'élite dans des barques, pour ſoutenir, à la faveur du feu des batteries, le premier choc de l'Ennemi.

Dès que ceux-ci ont pris terre, les barques retournent chercher de nouvelles Troupes, tandis que les Travailleurs protégés par le feu de ceux qui ont paſſé, levent de la terre pour s'aſſurer dans le poſte. Dès qu'il commence à être en état de défenſe, & garni d'aſſez de Troupes pour s'y maintenir, on commence le pont On étend & on perfectionne enſuite l'ouvrage de la tête, qui ne ſçauroit être trop fort.

L'Armée doit marcher peu de tems après le Corps détaché pour cette expédition, afin qu'il ne ſoit pas trop de tems ſans protection, étant à préſumer que l'Ennemi fera un effort conſidérable pour battre ce détachement, & ſe garantir des inconvéniens dans leſquels il pourroit tomber, ſi l'Armée paſſoit ſans oppoſition cette riviere ou ce défilé.

Le *paſſage* d'une grande riviere heureuſement exécuté par le moyen d'un pont, eſt d'une grande utilité, quand il porte une Armée juſqu'a un défilé, dont la poſſeſſion donne la tranquillité a des quartiers ſéparés, que l'on veut faire prendre aux Troupes. Nous en avons un exemple dans ce que fit M. le Maréchal du Turenne en 1672.

Ce Général fit faire un pont à Weſel avec tant de diligence, que ſon Armée paſſa cette riviere, ſans que M. de Brandebourg pût avoir le tems de raſſembler ſes quartiers, qu'il leva avec aſſez de confuſion, & qu'il fit marcher ſéparément juſqu'au-delà du défilé de Berkenbaum, où il n'oſa pas même s'arrêter. Il alla encore paſſer le Wezer, abandonnant ainſi toute la Weſtphalie à M. de Turenne, qui y racommoda tranquillement pendant tout l'Hyver ſon Armée, fatiguée des marches qu'elle avoit faites.

On loua beaucoup la diligence de M. de Turenne à paſſer le Rhin, avant que M. de Brandebourg eût pu avoir le tems de raſſembler ſes quartiers, & la vivacité avec laquelle ce grand Général fit marcher ſon Armée juſqu'au défilé de Berkenbaum. Car il n'auroit été d'aucune utilité à M. de Turenne d'avoir paſſé le Rhin dans cette ſaiſon, s'il n'avoit chaſſé M. de Brandebourg de toute la Weſtphalie, & il n'auroit encore pu établir ſûrement les quartiers de ſes Troupes, s'il n'avoit pouſſé ce Prince au-delà de ce défilé de Berkenbaum & du Wezer.

Lorſqu'on veut s'oppoſer à la conſtruction d'un pont ſur une riviere, telle que le Rhin, qui déborde quelquefois, & ſort de ſon lit pour entrer dans de vieux lits, qu'il occupe par ſes eaux qui laiſſent cependant des eſpaces de terre plus élevés, & qui demeurent à ſec entre le véritable lit du Rhin & ces vieux lits, on ne le fait avec ſuccès qu'avec une Armée égale. Un petit Corps n'oſe ſe commettre de près à l'inconvénient de ſe trouver de plein pied devant une Armée ſupérieure, dès que le Rhin en ſe retirant a laiſſé à ſec le terrein de ſon vieux lit, que l'on croiroit être une riviere, ſi on ne connoiſſoit pas le pays.

Dans les *paſſages* des rivieres & des défilés, dont la réuſſite eſt capitale pour l'exécution d'un deſſein, il faut que le Général ſoit vigilant pour prévenir ſon Ennemi ; actif, pour avoir exécuté ſon deſſein avant que l'Ennemi ſoit en état de s'oppoſer à l'exécution, & précautionné contre tous les inconvéniens qui peuvent ſurvenir, & dont ſouvent un ſeul eſt capable de faire

manquer le projet. Le *paſſage* de l'Eſcaut à Berkeim, fait par le Prince Eugene en 1708. décida de la perte de la citadelle de Lille.

Un Général qui s'étend le plus, pour empêcher que ſon Ennemi ne lui ſurprenne le *paſſage* d'une riviere, eſt celui qui s'oppoſe le moins efficacement à cette opération de guerre. Le ſeul moyen ſûr de s'oppoſer à l'exécution d'un pareil projet de ſon Ennemi, eſt de ſe tenir enſemble, à une portée raiſonnable des lieux ou l'Ennemi peut entreprendre de paſſer, & d'avoir des gens fort alertes ſur les bords de la riviere, pour être continuellement averti des démonſtrations de ſon Ennemi, & qui ſoient capables de diſcerner les efforts apparens d'avec les véritables, afin que l'on ait le tems de ſe porter avec toute l'Armée ſur l'Ennemi pour le combattre, ſoit avant qu'il ſoit entierement paſſé, ſoit avant qu'il ait pu ſe former, & être en diſpoſition de combattre après avoir paſſé.

Cette maxime eſt également bonne à ſuivre, pour empêcher un Ennemi de paſſer une riviere ou un défilé conſiderable, parce que dans ces deux occations le ſuccès eſt certain, pourvu qu'on ſoit en force devant ſon Ennemi, & qu'on le combatte avant qu'il ſoit entierement paſſé, ou qu'il ſoit formé, & en état de combattre.

PASSANDEAU : c'eſt ainſi que s'appelloit autrefois une piece de canon de 8. livres de balles, qui peſoit 3500. livres.

PASSE, en terme de marine, eſt un canal ou paſſage entre des bancs ou des terres. Dans les Iſles Françoiſes de l'Amérique, on dit *débouquement*. L'entrée de Schonwelt, ſur la Côte de Zelande, eſt une *Paſſe* pour aller à Fleſſingue. Le Pampus eſt une *Paſſe* pour gagner le Port d'Amſterdam.

PASSE-BALLES : c'eſt ce qui ſert à calibrer des boulets de tous calibres. Le *paſſe-balle* eſt une planche de bois, de fer ou de cuivre, qui eſt percée en rond pour tel calibre que l'on veut, en ſorte qu'un boulet y puiſſe paſſer, en effleurant ſeulement les bords.

Cette planche a une queuë ou manche un peu long pour la tenir, & comme ce ſeroit une choſe de trop longue haleine que de faire paſſer tous les boulets par ce trou, on ſe contente de porter ce *paſſe-balles* ſur chaque boulet pour en vérifier le calibre.

D'autres gens arrêtent ces *paſſe-balles* ſur deux forts pieux, entre leſquels ils placent ſur terre un madrier

ou une planche de bois diſpoſée en talus ou glacis, afin qu'à meſure qu'on laiſſe tomber un boulet par le *paſſe-balles*, ce boulet coule loin, & aille trouver le lieu où on les empile.

PASSE-MUR : c'étoit autrefois le nom que l'on donnoit à une piéce de canon de 16. livres de boulets. Elle peſoit 4200. livres.

PASSEPORT : Lettre, ou Brevet du Prince, ou d'un Commandant, pour donner liberté, ſûreté & ſauf-conduit à quelque perſonne, pour voyager, entrer & ſortir librement du Royaume. Le *paſſeport* ſe donne aux Amis, & le *ſaufconduit* aux Ennemis.

PASSER un homme à un Officier : c'eſt donner à un Officier la ſolde pour un de ſes valets, comme pour un homme effectif ; & c'eſt auſſi lui payer des Places qui ne ſont pas remplies.

PASSER en revuë. *Voyez* REVUE.

PASSER par les verges, & PASSER par les armes. *Voyez* DISCIPLINE Militaire.

PASSEVOLANS, ou Soldats prêtés : ce ſont des gens ſuppoſés par des Officiers, qui n'ont pas leurs Compagnies complettes, & qui font paſſer ces ſortes de gens en revuë ſans les avoir enrôlés.

Il eſt défendu par les Ordonnances du Roi à tous Capitaines d'introduire dans leurs Compagnies aucun *Paſſevolant*. Il y a trop d'honneur dans l'Officier François pour faire une telle manœuvre, qui marqueroit de la baſſeſſe dans les ſentimens. Les exemples en ſont ſi rares, que le cas n'eſt compris dans les Ordonnances, que pour n'en laiſſer aucun ſans déciſion.

PATACHE, eſt un petit Vaiſſeau de guerre, qui ſuit ordinairement un plus grand, ou qui moüille à l'entrée d'un Port pour aller faire la découverte, & reconnoître les Navires qui viennent ſe ranger ſur la Côte. Ainſi la *Patache* ſert de premiere garde, pour arrêter les Vaiſſeaux qui veulent entrer dans le Port où elle eſt entretenuë. On appelle auſſi *Patakes* de petits Bâtimens qui voguent le long des Côtes, où il y a des Commis, dont l'emploi eſt de viſiter les Bâtimens, d'empêcher qu'on n'y charge des marchandiſes de contrebande, & de confiſquer toutes celles qu'ils pourroient trouver.

PATÉ, eſt une eſpéce de fer à cheval, c'eſt-à-dire une plate-forme ou un terre-plein, d'une figure irréguliere, & le plus ſouvent arrondie en ovale. Il eſt bordé d'un parapet, & n'a ordinairement que la ſimple dé-

le front, ſans aucunes parties qui le flanquent. conſtruit le plus ſouvent dans des lieux maré-, pour couvrir la Porte d'une Place.

TRON, mot Levantin, pour dire Maître d'un ge de Vaiſſeau.

TES de boulines, en terme de Marine, ſont rdages qui ſe diviſent en pluſieurs branches au e la *bouline*, pour ſaiſir la voile par pluſieurs en-, en façon de martic'es ou de tr: lingages. Ces répondent l'une à l'autre par des poulies, ce qui id différentes des mogues.

TRONE, Galere Patrone, eſt la ſeconde des s de France. Elle eſt montée par le Lieutenant-al des Galeres, & conſidérée dans nos Eſcadres leres comme le Vaiſſeau Vice-Amiral, eſt conſi-ntre nos Vaiſſeaux de haut bord. Elle porte un art quarré long à l'arbre de Meſtre, & deux fa-ur la pertiguette.

une Ordonnance du Roi, quand le Vice-Ami-la Galere *Patrone* de France ſe rencontrent, la *ne* doit ſaluer la premiere le Vice-Amiral, qui le ſalut coup pour coup. Mais la *Patrone* des Ga-t le Contre-Amiral de France venant à ſe renco-le Contre-Amiral doit ſaluer le premier, & la *Pa-*lui doit rendre le ſalut coup pour coup.

TROUILLE, eſt un Guet de nuit, compoſinairement de cinq ou ſix Soldats & d'un Sergent, artent du corps de garde de la Place, pour ob-ce qui ſe paſſe dans les ruës, veiller à la tranquil-à la ſûreté de la Ville, obliger les Bourgeois & ldats à reſter chacun chez ſoi, faire fermer les es, & empêcher les deſordres. Si l'on trouve 'un qui aille par les ruës ſans feu ou ſans ordre, conduit au corps de garde de la Place, afin que le en avertiſſe le Gouverneur, qui ordonne le châ-t.

Patrouilles ſont communes à l'Infanterie, com-la Cavalerie. On les fait marcher dans une Pla-ble, pour laquelle on craint l'eſcalade, celles de erie en dehors, & celles d'Infanterie ſur le rem-

ATURE : il y en a de deux ſortes. Lorſqu'une erie eſt nouvelle, ou du moins remplie d'u e e quantité d jeunes chevaux, ſi le Serv ce le per-on aſſemble cette Cavalerie ſur des ruiſſeaux, & des pays de pra ries voiſines du lieu où l'on veut ibler l'Armée, mais à couvert des inſultes de la

part de l'Ennemi ; & pendant un eſpace de tems plus ou moins long, on met tous les chevaux à l'herbe, afin de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peuvent avoir priſe pendant l'Hyver, les rafraîchir, & les diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les faire beaucoup fatiguer. Cet uſage eſt excellent, quand on le peut pratiquer, & il conſerve beaucoup les chevaux dans le cours de la campagne.

Il y a une autre eſpéce de *pâture*, qu'on donne aux chevaux, lorſqu'on eſt en Corps d'Armée, qui ſert à les rafraîchir de la nourriture des fourrages en grains, qui les échauffe trop, & qui épargne les fourrages.

Ces *pâtures* ſe prennent le long des ruiſſeaux voiſins de l'Armée, & même dans les plaines fourragées, où il revient de petites herbes, & c'eſt toûjours avec des gardes générales de tout le Camp, & particulieres de chaque Corps, que l'on couvre ces *pâtures*, & cela afin que les petits Partis des Ennemis, ou même les gros, ſi l'on n'y prenoit pas aſſez de précaution, ne puſſent pas venir enlever les chevaux à la *pâture*.

Quand les pays ſont propres à la *pâture*, cela eſt d'un grand ſoulagement pour la Cavalerie, qui n'eſt pas obligée d'aller ſi ſouvent au fourrage, & au Général, qui trouve par-là le moyen de ſubſiſter beaucoup plus long-tems dans ſon Camp, ſans être obligé d'aller loin au fourrage.

PATUREUR : ce mot qui n'eſt d'uſage qu'à la guerre, ſe dit des Cavaliers & des Valets qui menent les chevaux à l'herbe. On dit : Donner une eſcorte aux *Pâtureurs*.

PAVILLON, en terme de guerre, eſt une tente de toile ou de cuir, qu'on éleve ſur des mâts pour ſe loger à la campagne & à la guerre. *Caſirenſe Tabernaculum, vel Tentorium.*

Les Peuples errans ne logent que ſous des *Pavillons*. *Voyez* TENTES.

PAVILLON, ſe dit auſſi en général, des Drapeaux, Étendarts, Enſeignes, *&c.* qui par les Auteurs ſont ſouvent confondus, & pris l'un pour l'autre.

La mode de porter des *Pavillons* en pointe, comme ils ſont aujourd'hui, vient des Arabes Mahométans, quand ils s'emparerent de l'Eſpagne. Car auparavant les Drapeaux de guerre étoient étendus ſur des traverſiers comme les Bannieres de l'Egliſe.

Les Pirates d'Alger, & toute la Côte Atlantique & de Barbarie, ſont les ſeuls qui portent le *Pavillon* exagone.

PAVILLON, en terme de Marine, eſt de grand uſage : c'eſt la Banniere qu'on arbore à la pointe des mâts, pour faire connoître la qualité des Commandans des Vaiſſeaux, & de quelle nation ils ſont. L'Amiral ſeul porte le *Pavillon* blanc quarré au grand mât : le Vice-Amiral, au mât d'artimon : les Chefs-d'Eſcadre portent une cornette-blanche au mât d'artimon quand ils ſont au Corps d'Armée, & au grand mât, quand ils commandent à part. Elle doit être fenduë de deux tiers de ſa hauteur, & ſe terminer en pointe. Le *Pavillon* Marchand de la Nation Françoiſe eſt un Etendart bleu, chargé d'une croix blanche, & des armes du Roi.

Le *Pavillon* de poupe, eſt commun à toutes ſortes de Vaiſſeaux, & chacun a la liberté de le mettre.

Le *Pavillon* de Chalcupe, eſt un Pavillon quarré, que les Officiers Généraux ou les Capitaines de Vaiſſeaux portent dans leurs Chalcupes, lorſqu'ils y ſont.

Le *Pavillon* Royal de France eſt blanc, ſemé de fleurs de lys d'or, chargé d'un écuſſon des armes de France, entouré des colliers de Ordres du Roi, c'eſt-à-dire, de S. Michel & du S. Eſprit.

L'Etendart Royal des Galéres de France eſt rouge.

Quant aux *Pavillons* des Vaiſſeaux Marchands François, l'Ordonnance porte que leur Enſeigne de poupe doit être bleuë, avec une croix blanche traverſante, & les armes du Roi ſur le tout, ou telle autre diſtinction qu'ils jugeront à propos, pourvu que leur Enſeigne de poupe ne ſoit pas entierement blanche.

Les *Pavillons* d'Amiral, Vice-Amiral, & Contre-Amiral, & les Cornettes ne doivent être portés que lorſqu'ils ſont accompagnés, ſçavoir l'Amiral de vingt Vaiſſeaux de guerre, le Vice-Amiral & Contre Amiral de 12, dont le moindre doit porter 36. pieces de canon, & les Cornettes de 5

Le *Pavillon* a l'arbre mis en berne, marque ordinairement, que quelqu'un qui eſt hors du Vaiſſeau, eſt rappellé à bord, ou qu'on a un preſſant beſoin de quelque choſe. Le *Pavillon* à mi-mât, marque qu'il y a quelque perſonne conſiderable morte dans le Vaiſſeau. Le *Pavillon* blanc ſemé pour ſignal de paix, & le rouge pour ſignal de combat. Les Vaiſſeaux vaincus que l'on conduit dans les Ports victorieux, ont leurs *Pavillons* à l'arriere, ou la traîne en quelque ſorte, c'eſt-à-dire, la pointe en l'eau.

Selon l'ordre qu'on les *Pavillons* ſe mettent, on les appelle différemment.

ſeil : *Signum cogendo concilio. Pavil-*
næ ſignum, c'eſt un Pavillon roug
plus en France depuis l'Ordonnan
de *Pavillon*, ou la gaule d'un *Pa*
auquel un Pavillon eſt attaché. *Pa*
ou d'Amiral. *Pavillon* du mât de m
Amiral. *Pavillon* de l'artimon, ou
Le *Pavillon* de beaupré ne s'arbore
de réjouiſſance ou de parade, pou
le Vaiſſeau par d'autres Vaiſſeaux.

Etre ſous un tel *Pavillon*, c'eſ
Commandant. Se rendre ſous le P
Pavillon en berne, c'eſt iſſer le P
ſon bâton, & le tenir ferlé. On m
Pavillon en berne, pour appeller la
en général un ſignal que les Vaiſſea
nent aux inférieurs, pour les avert
de leur Pavillon. On s'en ſert auſſi
ſignaux.

Mener le *Pavillon*, c'eſt le baiſſer
par reſpect ; ce qui eſt la plus grand
Vaiſſeau puiſſe rendre à un autre, q
tre. Faire *Pavillon* blanc, faire *Pa*
faire *Pavillon* d'Angleterre ; c'eſt
Pavillon. Embraſſer le *Pavillon*, c'
villon entre les bras du Matelot, qu
du bâton du Pavillon, fait du Pavil
fagot, le ramaſſant d'une embraſſad
ployé. On a introduit cet uſage de
quelques Nations du Nord, pour re
tations qui arrivoient touchant les fa

Amener le *Pavillon*, ou mettre le *Pavillon* bas, c'eſt le baiſſer par reſpect ou ſoumiſſion, quand un Parti plus foible en rencontre un plus fort. Faire *Pavillon* blanc, ſe dit quand on demande quartier, ou lorſqu'on fait un ſignal ſur une Côte, qu'on y arrive ſans deſſein d'hoſtilité, & ſeulement pour faire commerce. On dit auſſi des Forbans, qu'ils ſont tantôt *Pavillon* de France, tantôt d'Hollande, pour dire, qu'ils arborent toutes ces Bannieres pour ſe déguiſer.

Par l'Ordonnande de Philippe II. Roi d'Eſpagne de l'an 1565. il eſt commandé aux Capitaines de périr plûtôt que de baiſſer le *Pavillon* Royal, quand il eſt une fois arboré.

Aux Navires vaincus, ou menés en triomphe, on attache les *Pavillons* aux aubans ou à la galerie de l'arriere, & on les laiſſe traîner & pancher vers l'eau, & les Vaiſſeaux ſont toués par la poupe. C'eſt ainſi qu'en uſerent les Romains à l'égard de ceux de Carthage, comme témoigne Tite Live.

Les Hiſtoriens d'Italie ont auſſi appellé un *Pavillon* de guerre, une banderole attachée au haut d'un arbre, d'un mât ou d'une pique, plantée ſur une eſpece de boîte poſé ſur un char tiré par quatre paires de bœufs, qu'ils appelloient *carroccio*, *vexillum*. C'étoit le lieu où ſe tenoit le Conſeil de guerre, & où ſe faiſoit le ralliement. La banderolle portoit un écu des armes de la République, à qui ce char appartenoit.

Quelques-uns croient que ce mot vient de *Papilio*, ſignifiant *Papillon*, à cauſe qu'une tente & un étendart déploient leurs ailes comme un Papillon.

PAVILLON, ſe dit auſſi de la derniere branche de la Trompette, & de l'endroit où elle s'élargit par où ſort le ſon. On le dit auſſi de l'extrêmité, ou principale ouverture du Cor. Plus le *pavillon* d'une Trompette eſt parlante eſt grand, plus grand eſt ſon effet.

PAUMER, terme de Marine uſité parmi les Levantins, qui ſignifie ſe toüer en halant à force de bras.

PAVOIS, *pavejade*, *paviers*, *baſſingue*, ou *baſſingure*, en terme de Marine, eſt une tenture de friſe, de cordillac, ou de toile, que l'on tend à l'entour du plat-bord des Vaiſſeaux de guerre, & qui eſt ſoutenuë par des pontilles, pour cacher ce qui ſe paſſe ſur le pont pendant un combat. On en met auſſi à l'entour des hunes. Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à l'avenir les pavois ſoient de couleur bleuë ſemée de fleurs de lys jaunes, & qu'ils fuſſent bordés de deux grandes bandes blanches.

PAYS : la connoiſſance des *pays* s'acquiert par les Cartes, par les converſations qu'on a avec ceux qui les connoiſſent ou qui en ſont, & encore infiniment mieux par la vue ; & ceux qui ſont chargés d'exécuter des projets doivent avoir une connoiſſance exacte du *pays*.

PEDAGNE, terme de Marine, eſt un marche-pied, où le Forçat qui rame poſe le pied qui eſt enchaîné.

PELICAN, étoit autrefois une piece d'artillerie, qui portoit 6. livres de balles, & qui peſoit 2400. livres.

PELLE de bois, & PELLE ferrée. Elles ſont au nombre des outils à pionniers, & ſont néceſſaires dans l'Artillerie pour le remuëment des terres.

PELOTE à feu : on s'en ſert la nuit pour éclairer dans un foſſé, ou ailleurs. Pour la faire, on met de la poix réſine une partie, du ſoufre trois parties, du ſalpêtre une livre. On fait fondre & incorporer le tout enſemble avec des étoupes, & de cela on fait des *pelotes* pour jetter dans un foſſé, ou ailleurs.

PELOTON, eſt un petit Corps d'Infanterie à peu près de 50. ou de 60. hommes. On place des pelotons d'Infanterie dans l'intervalle des Eſcadrons, pour faire feu, tandis que la Cavalerie va à la charge.

PENDOURS des bras, terme de Marine. Les Provençaux appellent *pendours* la plus haute partie du bras compriſe depuis l'extrémité de la vergue juſqu'à la poulie où le bras ſe diviſe en deux cordages, l'un appellé bras dormant, qui s'amarre à l'étai ; l'autre nommé bras courant, ou bras qui ſe manœuvre ſouvent. Les balancines ont auſſi des *pendours*, auſſi-bien que les palans, qui ſont amarrés ſous les hunes, car le grand palan qui eſt à l'étai, n'en a point.

PENER, terme de Marine, ſont des bouchons d'étoupes à l'uſage du Calfateur, & qui ſont attachés à un manche appellé le bâton à vadel : ils ſervent à goudronner le Vaiſſeau.

PENNACHES : les *pennaches* ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque, ſuccéderent aux cimiers. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. On en voit quelques-uns dans les bas-reliefs des Tombeaux de Louis XII. & de François I. à S Denis. La mode de ces *pennaches* a toûjours duré dans les Armées pour les Princes, & pour les Officiers, juſqu'a l'abolition des armures de fer. Henri IV. eſt, je crois, le dernier de nos Rois, qui ait por-

té des *pennaches*. Les plumets furent depuis portés ſur le chapeau par les Officiers, au lieu des *pennaches*. Les *pennaches* furent auſſi mis ſouvent ſur la tête des chevaux au-deſſus du chamfrain.

PENNE, terme de Marine, eſt le point ou le coin d'enhaut des voiles latines ou à tiers point. Faire la *penne* dans une Galère, c'eſt joindre la longueur de l'antenne à la longueur de ſon arbre, en ſorte que la *penne* de la voile réponde au bâton de l'Etendart; ce qui fait une élevation où l'on fait monter un Mouſſe pour faire la découverte, comme quand le gabier fait ſon quart ſur la hune.

PENON, étoit une des Enſeignes qui étoient d'uſage parmi nous. *Pennus*, qui vient de *Pan*, a pu produire *Pannonceau*, *Penon*. Les *Penons* à pointe qui parurent avec les Bannieres, reſſembloient aſſez aux Bandes & Bannieres que les premiers François eurent pour Enſeignes. Elles revinrent à la mode ſous la Gendarmerie des Fieffés, & nous avons preſque toûjours eu quelque Milice qui a fait uſage d'Etendarts à queuë. Nos Dragons en ont encore. Ces *Penons* peuvent nous être venus des Huns, qui comme Peuples errans, avoient des Enſeignes a queuë, & nous avons pu les appeller des *Penons*, pour montrer qu'elles nous venoient des Pannoniens.

PENTAGONE, eſt une figure ou un polygone, compris ſous cinq côtés, qui forment autant d'angles, chacun capable d'un baſtion. Le *pentagone* eſt la figure qu'on choiſit ordinairement pour le deſſein d'une Citadelle.

PEOTE, eſt une eſpece de Chaloupe très-legere, dont les Vénitiens ſe ſervent pour envoyer des avis en diligence. Ils les emploient auſſi à faire des gageures pour la viteſſe

PERDREAUX : les *perdreaux* ſont pluſieurs grenades, qui partent enſemble d'un même mortier, avec une bombe, comme une compagnie de perdreaux, dont la bombe repréſente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, eſt un mortier ordinaire, mais dont le bord dans ſon contour & dans ſon épaiſſeur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun deſquels eſt une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment. C'eſt un Italien nommé Pétri, qui fit fondre ces ſortes de mortiers.

PERMES, font des gondoles qui ſervent à Conſtantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & d'ailleurs.

PERRIERE, eſt un morceau de fer, qui a une maſſe pommée à ſon extrémité, avec laquelle le Maître Fondeur enfonce & dépouille le trou du fourneau par où ſort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour ſe précipiter dans les moules.

PERROQUET, en terme de Marine, eſt le mât le plus élevé du Vaiſſeau, arboré ſur les hunes du grand mat & de la miſaine, & ſur celles du beaupré & de l'artimon. On ne porte la voile de *perroquet* que de beau tems; car ſi le vent étoit forcé, le vent qu'elle prendroit mettroit le Vaiſſeau en danger de ſombrer ſous voiles.

Tems à *perroquet*, c'eſt beau tems de vent médiocre qui porte à route: car de gros tems on ſerre les *perroquets*; c'eſt-à-dire on amene les mâts de *perroquets*, leurs vergues & leurs manœuvres, laiſſant à leur place les épars ou bâtons de pavillon, ſelon le rang de l'Officier, qui monte le Vaiſſeau.

PERTUISANE, eſt une arme à peu près faite comme une hallebarde. On la donnoit à quelques Soldats de chaque Compagnie d'Infanterie, pour arrêter l'impétuoſité de la Cavalerie. Comme elle ne faiſoit pas le même effet que la pique, on ceſſa de s'en ſervir.

Les cent-Suiſſes du Roi portent toûjours la *pertuiſane*. Elle eſt montée ſur la hampe, & y comprenant la lame & le bout, elle eſt de 6. pieds.

PÉTARD, eſt un inſtrument à feu, inventé en France. Henri IV. n'étant encore que Roi de Navarre, prit Cahors en 1579. par le moyen des *pétards*. Les autres Nations s'en ſont enſuite ſervi pour rompre les portes, ponts-levis, herſes, grilles & tout ce qui tient lieu de portes, pour abattre les murailles ſimples, & non terraſſées, & pour éventer des mines, pourvû qu'il n'y ait pas beaucoup de terre entre deux.

On peut donner au *pétard* pluſieurs figures, dont la meilleure eſt celle qui reſſemble à une cloche. On y met des anſes par leſquelles on l'attache fortement au madrier ſur lequel on le met. On peut auſſi ſe ſervir des anſes ſeulement, pour le porter & y faire un bord bien fort, avec quatre trous, par où on le cloüe ſur le madrier. La lumiere ſe met auprès de la culaſſe, & l'on y fait entrer la fuſée juſque dans le milieu, ou ſi l'on veut

on fait un canal dans l'épaiſſeur de la culaſſe, juſqu'au milieu, où ce canal ſe déterminera pour entrer dans le *pétard*.

La matiere dont on fait ordinairement le *pétard*, eſt d'airain ou de bronze. En cas de beſoin, on les fait de fer, de plomb, d'étain, & même de bois : mais ils crevent tous, & leur effet n'en eſt pas parconſéquent ſi fort. Le tuyau de la fuſée doit être de même métal, & tenir bien au *pétard*.

La partie oppoſée à la culaſſe, s'appelle la bouche du *pétard*. Quand on le veut charger, on l'aſſeoit ſur la culaſſe, & on le remplit de poudre bien fine, que l'on bat ſans la dégrainer, enſorte qu'il y entre une fois & demie autant de poudre, que le pétard en contiendroit ſans être battue.

Il eſt bon de mettre un bâton perpendiculaire ſur le milieu de la culaſſe, de l'épaiſſeur d'un pouce ou un peu plus, ſelon la groſſeur d'un *pétard*. On met tout autour de ce bâton la poudre fine & bien battuë, & apres que le *pétard* eſt chargé, on retire le bâton, & l'on remplit l'eſpace qu'il occupoit de poudre fine, qu'on ne bat point : ainſi pour l'amorcer, on fait un trou à la charge par la lumiere, juſques ſur le milieu de la culaſſe, & l'on remplit encore ce vuide de poudre bien battue, ce qui augmente l'effet du *pétard*, a cauſe que cette poudre du milieu prend toujours mieux.

Quand le *pétard* eſt chargé juſqu'environ deux doigts pres de la bouche, on met ſur la poudre un tranchoir de bois, ou pluſieurs cartons bien forts, & l'on acheve de le remplir avec de la cire jaune, de la poix grecque & de la térebentine. Le bon *pétard* doit avoir un petit rebord en dedans, afin que le ciment tienne mieux. Enfin on couvre le tout d'une toile cirée, qu'on lie tout autour, afin que la pluye n'y entre point, & l'on obſerve de le porter toujours la culaſſe en bas, pour éviter que la charge ne tombe, la fuſée doit être d'une compoſition qui faſſe ſon effet un peu lentement, afin que le Pétardier ait le tems de ſe retirer, quand il y aura mis le feu.

Lorſqu'on veut ſe ſervir du *pétard*, on l'attache à une groſſe piéce de bois fort, qu'on met devant ſa bouche, & auquel on le lie par les anſes : s'il n'a point de rebord, ou avec quatre gros clous plantés dans le rebord, s'il y en a un qui ſoit percé, ou avec des clous a crochet, s'il ne l'eſt pas. Cette piéce de bois qu'on appelle madrier, doit être ferrée avec de bonnes lames de fer, mi-

ſes en croix par deſſus, afin qu'elle ne ſe briſe pas. On y fait au milieu un creux rond, un peu enfoncé, ſur lequel on met le pétard, & on y ajoute à un bout une anſe ou crochet pour l'attacher contre l'endroit qu'on veut pétarder.

Si on peut approcher de la porte, qu'on veut faire ſauter, on y attache le madrier, avec un ou deux tire-fonds, le joignant autant qu'on peut à la porte, afin qu'il faſſe plus d'effet.

Si la porte étoit ferrée, & qu'on n'y put pas planter des tire-fonds, on y mettroit une fourchette, qui ſoutiendroit le madrier. Quelquefois même on en met une à chaque côté du *petard*, pour le ſoutenir mieux; & c'eſt ainſi qu'on l'applique contre les *herſes* & les *barrieres*.

Quand on ne peut pas approcher, on attache le *pétard* au bout d'un pont volant, qui eſt armé au bout de deux pointes de fer, & l'on pouſſe le pont avec rapidité, afin que les pointes entrant bien avant dans la porte, le *pétard* s'y trouve joint le plus près qu'il ſe peut.

Les flêches dont on ſe ſert dans ces ſortes d'occaſions, valent beaucoup mieux que les ponts. Cette machine eſt plus légere & plus facile à conſtruire. *Voyez* FLÊCHES.

Si le foſſé étoit trop large, on pourroit ſe ſervir d'une machine, que le *chevalier de Ville* nomme *eſcale*. J'ai parlé de ſa conſtruction à ſon article. *Voyez* ESCALE.

Dans ces trois cas on met le feu au *pétard*, avant de pouſſer la machine contre la porte: mais l'on obſerve de faire une fuſée extremement lente, afin qu'il ne faſſe pas ſon effet plutôt qu'il ne faut: ou pour plus de ſureté, on attache le long de la machine une méche de bonne compoſition qui répond à la fuſée, & l'on y met le feu, après qu'on a avancé la machine.

La grandeur des *pétards* doit être proportionnée à la force des portes qu'on peut rompre: car un petit *petard* ne feroit preſque rien contre une porte double & bien barrée; & un gros *petard* ne feroit qu'un trou, de même qu'un boulet de canon dans une porte foible. C'eſt pourquoi il faut en avoir de différentes grandeurs, & ſi l'on n'avoit qu'un grand *pétard* pour appliquer contre une porte foible, il faudroit alors faire le madrier beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire, afin qu'il aide à briſer la porte. On obſerve la même choſe à l'égard des *petards* qu'on met aux barrieres pour emporter plus de pieux à la fois.

Quand

Quand on veut ſurprendre une Ville par le *pétard*, il faut auparavant s'informer, non-ſeulement de ce qui regarde l'intérieur de la Place, la force de la Garniſon, les avenuës & les lieux circonvoiſins. Mais il faut outre cela faire reconnoître & ſçavoir au juſte de quelle maniere ſont faites les portes, s'il y a quelque demi-lune au-devant, avec ou ſans foſſé, ſi le foſſé eſt ſec ou plein d'eau, & qu'elle en eſt la largeur, s'il y a des barrieres baſſes ou hautes, fortes ou foibles, quelles ſentinelles on y met, combien de portes il faut paſſer, & quelle eſt leur diſtance, ſi elles ſont de bois ou de fer, vis-a-vis ou en détournant, en quel endroit ſont les Corps de-Gardes, combien il en faut paſſer, avant d'arriver à la Place, & comme ils ſont ſitués.

S'il y a des canons, pierriers, ou autres machines: combien on doit paſſer de ponts-levis, s'ils ſont à flêches, à baſcules, ou ſimplement de planches, qu'on ôte & qu'on met quand on veut, quelle eſt leur largeur, s'il y a des herſes ou des orgues, comment elles ſont ſoutenues, par où elles tombent, & qui eſt celui qui eſt chargé de les abattre: où ſont les ferrures, gonds, chaînes & autres choſes qui ferment la porte, parce que c'eſt là où il faut attacher le pétard, afin qu'il ouvre tout d'un coup.

S'il y a des meurtrieres ou machicoulis en dehors ou en dedans, entre deux Corps-de-Gardes, quelles choſes on y tient pour jetter ſur ceux qui voudroient entreprendre ſur la Place. Enfin l'on doit s'inſtruire à fond de tout ce qui peut empêcher ou aider le ſuccès de l'entrepriſe.

Après avoir pris toutes les informations néceſſaires, on fait ſes préparatifs, & l'on ſe met enſuite en marche. On doit avoir double équipage de pétards, de ponts volans, de flêches, de crics, haches, tenailles, pieds de chevre, marteaux & autres inſtrumens, pour rompre & briſer tout ce qui pourroit faire obſtacle.

Outre le Pétardier & un Chef, il faut 20. hommes, 1. qui porte le madrier, 3. pour le *pétard*, c'eſt à-dire deux pour le porter & un pour les aider, en cas de beſoin, & tous les quatre pour le porter alternativement de deux en deux, s'il eſt attaché au madrier. Les deux qui ſe repoſent, portent chacun un marteau de Maréchal.

Après ceux-ci, viennent deux autres, qui ont chacun une grande hache, enſuite un autre avec un pied de chevre, un autre avec une lanterne ſourde, un au-

tre avec des bouts de mêche allumés, & un dixiéme qui porte un tire-fonds avec de bons clous & une maſſe. Il faut auſſi obſerver d'avoir plus d'un Pétardier pour chaque pétard, à cauſe du grand danger où ils ſont expoſés.

Si la barriere que l'on trouve en approchant de la Place, n'eſt faite que pour arrêter les chevaux & les charrettes, on les paſſe ſans rien rompre : mais s'il y a une paliſſade, on en ſcie quelques pieux ou on les rompt avec des haches ou autres inſtrumens.

Si après avoir paſſé la barriere on rencontre des ponts-levis, on fait paſſer quelques Soldats à ſec ou à la nage, ſelon que le foſſé eſt ſec ou plein d'eau, pour défaire les anneaux de la chaine qui ne ſont point braſés, tels que ſont ordinairement les derniers d'en bas, & pendant ce tems là, on ſoutient le pont avec des hallebardes, pour le laiſſer aller doucement. Mais s'il n'y avoit point d'anneaux qui fuſſent ouverts, on les caſſe avec quelque inſtrument qui faſſe ſon effet promptement & ſans bruit.

Quand on eſt arrivé au près de la porte de la Place, on y attache le pétard de quelqu'une des manieres que nous avons rapportées ſelon qu'il en eſt beſoin, & dès que la porte eſt à bas, on fait entrer promptement le plus de monde que l'on peut, avant que la Garniſon ait le tems de ſe reconnoître. On détache quelqu'un qui arrête ou tue celui qui eſt chargé d'abattre la herſe, & pendant ce tems là, on met des potences aux couliſſes de la porte ou des chevalets par deſſous, pour l'empêcher de tomber.

S'il y avoit des orgues, on mettroit à chaque côté de la porte deux tréteaux un peu hauts, & on les couvriroit de fortes planches, qui traverſant la largeur de la porte, empêcheroit les orgues de s'abattre, & donneroit un libre paſſage par deſſous. Si les orgues ou la herſe ſe baiſſoient avant qu'on eût eu le tems de les empêcher, il faudroit alors y appliquer un autre pétard.

Dès qu'on eſt le maître de l'entrée, on acheve l'exécution, obſervant toujours qu'on marche en bon ordre, & que perſonne ne s'écarte ou ſe mette à piller, de peur que la Garniſon venant à ſe rallier dans cette confuſion ne repouſſe vos Troupes.

Quand il faut néceſſairement pétarder pluſieurs barrieres ou portes, avant d'arriver à celle de la Place, l'entrepriſe eſt tres-difficile, à cauſe que l'Ennemi a le

tems de ſe reconnoître, & l'on ne peut gueres ſe flatter de réuſſir, à moins qu'on ne faſſe pluſieurs attaques en différens endroits, pour faire faire diverſion. Il ſeroit même bon dans ces occaſions d'appliquer en même tems des échelles à quelque endroit du rempart, éloigné des attaques, ou de ſe ſervir de quelques ſtratagêmes, pour ſurprendre la Garniſon, qui ne penſe qu'à ſe défendre du côté où elle voit les attaques.

Si toutes les Villes étoient bâties & gardées comme le ſont aujourd'hui les Places de Guerre, le *pétard* & les autres ſurpriſes ne ſeroient pas des attaques qu'on oſât entreprendre contre elles. Pour ſe garantir du pétard, il faut mettre des paliſſades & des barrieres avancées devant les portes, ſoit qu'il y ait des Ponts, ſoit qu'il n'y en ait point, afin que l'Ennemi ne puiſſe pas approcher ſans qu'on en ſoit averti par le bruit qu'il fera en les briſant.

S'il y a quelque partie du rempart qui flanque la porte, on y mettra du canon, s'il ſe peut, & l'on aſſignera ce poſte à quelques Mouſquetaires, avec ordre de s'y rendre & de faire feu dès que l'alarme ſera donnée. On tient ſur le haut de la muraille de groſſes pierres pour jetter contre ceux qui approcheront.

On peut auſſi faire des trous à la porte, pour tirer contre le Pétardier, y mettre une baſcule pour le faire tomber dans le foſſé, s'il y en a, ou faire une eſpece de ſouriciere pour le prendre par le corps, tenir au Corps-de-Garde des petits canons chargés à mitraille, & braqués contre la porte.

Enfin, l'embarraſſer avec des chariots, tables, barriques pleines de fumier, & pour arrêter ceux qui ſeront entrés, tandis qu'on tirera toûjours de deſſus la muraille contre les autres, & que ceux de dedans ſe mettront en état de repouſſer l'Ennemi.

PE'TARDER, c'eſt appliquer le pétard.

PE'TARDIER, c'eſt celui qui attache le pétard. Ce n'eſt point une fonction particuliere. Tous les Officiers peuvent appliquer le pétard.

PE'TRINAL ou POITRINAL, étoit une autre arme, qui tenoit le milieu entre l'Arquebuſe & le Piſtolet. On s'en ſervoit ſous François I. & il en eſt fait mention dans une Relation du Siége de Rouen, par Henri IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mouſquet, mais d'un plus gros calibre étoit portée à cauſe de ſa peſanteur à un baudrier, & couchée ſur la poitrine de celui qui la vouloit tirer, c'eſt pourquoi elle

étoit appellée Poitrinal.

PHALANGE, chez les Grecs, étoit toute une Armée réunie en un ſeul Corps.

Les Soldats qui compoſoient la *phalange*, y étoient extrêmement preſſés ; & les diviſions qui y pouvoient être ne laiſſoient entre elles aucuns intervalles bien marqués. Quint-Curſe dit que la *phalange* des Macedoniens étoit un gros d'hommes ſerrés dans leurs rangs. Par ce moyen ces hommes en préſentant leurs *ſariſſes*, ou longues piques, formoient une barriere inacceſſible. L'effet d'une *phalange* qui en venoit à la charge devoit être terrible. Comment des Troupes dans tels autres arrangemens qu'on les eût pu mettre, auroient elles pu réſiſter à une multitude d'hommes miſe en maſſe, laquelle maſſe hériſſée dans toutes les faces de pluſieurs rangs de piques, tomboit ſi peſamment ſur ce qui lui étoit oppoſé, que rien ne devoit être capable de réſiſter à ſon choc.

Mais auſſi il falloit à la *phalange* un terrein qui lui convînt : autrement ſa force auroit diminué conſidérablement. Un Corps auſſi gros, auſſi peſant, qui ne ſe partageoit point, avoit beſoin d'un vaſte champ pour manœuvrer, & s'il ſe trouvoit à l'étroit, ou ſur un terrein inégal, il devenoit bien moins redoutable.

La *phalange* ne ſe manioit pas ſi aiſément & ſur tout terrein, ainſi que faiſoit la Legion Romaine. Elle étoit plus ou moins nombreuſe ; mais on ne donnoit gueres ce nom à un Corps moindre de ſept à huit mille hommes.

Il n'eſt pas sûr ſi toute l'Infanterie d'une Armée ne compoſoit qu'une ſeule *phalange*. Cela paroîtroit tel, ſi on s'en rapportoit à ce qui eſt écrit des Batailles d'Alexandre, où il n'eſt jamais parlé de la phalange Macedonienne qu'au ſingulier, & comme d'un Corps unique. Le reſte de l'Armée de ce Conquérant ne conſiſtoit qu'en Cavalerie, & en des ſoldats *armés à la légere*, qui mis par petites Troupes, garniſſoient le devant & les côtés de la phalange.

Cependant il paroît par le récit d'autres Batailles, que quand l'Infanterie d'une Armée étoit bien nombreuſe, on la partageoit au moins en trois *phalanges*, qui ſe mettoient ſur une ligne, ou en ſection l'une ſur l'autre, quand on étoit dans un lieu étroit, ce qui formoit trois eſpéces de lignes. C'eſt de la coûtume de diviſer une Armée en trois groſſes *phalanges*, qu'eſt venue depuis celle de partager les Armées en trois Corps

principaux, dont celui du milieu s'appelle *Corps de Bataille*, & les deux autres les *ailes*.

Les arrangemens différens que pouvoient prendre les *phalanges* d'une Armée, avoient des noms significatifs à ces arrangemens. Si le centre ou Corps de Bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par là une figure d'angle ſortant, cela s'appelloit faire *l'emboſon*, du terme Grec ἐμβολὴν qui ſignifie un *éperon*: ſi au contraire le centre ſe trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui faiſoit une figure d'angle rentrant, cela s'appelloit faire le *peplegmenon*, d'un terme dérivé de celui de πλέκω. Quand pluſieurs *phalanges* étoient miſes l'une ſur l'autre pour choque de tête, cela s'appelloit faire le *plèſion*.

Les Grecs donnoient diverſes formes à leurs *phalanges*, il y en avoit de pleines dans leur centre, d'autres dont le centre étoit vuide pour y pouvoir placer de la Cavalerie, des machines de Guerre & du bagage, d'autres *phalanges* étoient des quarrés parfaits, d'autres préſentoient un grand front, & devenoient des quarrés longs ſur leurs faces: d'autres au contraire étoient des quarrés étroits ſur la face préſentée, & formoient des eſpeces de colomnes. D'autres enfin prenoient des figures triangulaires, demi-ſphériques, ou d'un quarré à trois côtés, c'eſt-à-dire qui reſtoient ouvertes, ou ſur le devant, ou ſur le derriere.

Depuis qu'à l'exemple des Grecs, nous avons l'uſage de former pour une néceſſité, de gros Corps d'Infanterie, ce qui s'appelle *Bataillons quarrés*, on a donné à ces Corps différentes formes. On en a vû à centre plein, & d'autres à centre vuide; & l'effet qu'ils font dans les occaſions où l'on s'en eſt ſervi, prouve la grande réſiſtance que pouvoit faire une *phalange Grecque*.

L'Infanterie Eſpagnole ne fut ſi difficile à vaincre à la bataille de Rocroy, que parce qu'elle ſe forma en *Bataillon quarré* à centre plein: & pour exemple d'un *Bataillon quarré* à centre vuide, on a celui que formerent les Suiſſes, ſous le Regne de Charles IX. lequel Bataillon marcha de Meaux à Paris, contenant dans ſon centre le Roi & toute la Cour.

Les formes différentes, que prenoient les phalanges Grecques, les faiſoient diverſement nommer. Celle qui préſentoit un grand front, s'appelloit *phalangia phalanx*: celle qui avoit plus de profondeur ou de hauteur que de front, étoit *phalanx antiſtomos*, & *l'amphiſtomos* étoit celle qui faiſoit face de toute part.

L'ordonnance en *phalange* depuis ſon invention n'a

Pas ceſſé d'être de mode. Céſar la faiſoit prendre quelquefois à ſes Légions ; & nos gros *Bataillons quarrés* ſont des eſpéces de phalanges. Ce qui eſt bon dans une ſcience ſe conſerve toujours.

PHARE eſt une Tour élevée ſur la côte, & dont le ſommet porte un feu, ou fanal, qu'on allume de nuit, pour indiquer la route aux Vaiſſeaux, & empêcher qu'ils ne donnent contre la côte par non vuë.

PIE'CE : Ce mot ſignifie le canon. Piéces de batterie, c'eſt le canon qui ſert ordinairement à un ſiége, & qui porte 20. ou 24. livres. Piéces de Campagne, ſont celles qui portent huit ou douze livres de balle, & qui ſe mettent ordinairement à l'Avant Garde d'une Armée, qui marche, comme le gros canon ſe met au corps de bataille. On dit démonter les *piéces*, enclouer les *piéces*, rafraichir les *piéces*.

PIE'CE de canon briſé. Il y a certaines *piéces* qui ſont de pluſieurs morceaux, & qui après avoir tiré ſe démontent, & ſont plus portatives. Un Fondeur de Rouſſillon les a renouvellées & a fait des *piéces briſées* ou de deux morceaux ; mais on n'a rien décidé ſur leur conſtruction, ni ſur leur uſage.

PIE'CE verſée en panier ou en cage ; c'eſt lorſque la *piéce* touche terre, & que les roues de l'affut ou du chariot, qui portent le corps du canon ſont en l'air. Il y a pluſieurs manieres de relever les *piéces* verſées, ou ſur le côté ou en cage, indiquées par S. Remi.

Les uns font défaire les clavettes des ſusbandes, enſorte que la piéce quitte ſon affut & poſe à terre ſur deux faſcines, on releve cet affut à bras & avec des leviers, on le met à quartier, la piéce ſe retourne & ſe remonte avec la chevre. Mais généralement toutes les piéces ſe relevent plus aiſément de la maniere ſuivante.

On emboëtſ la culaſſe par ſon bouton à une des flaſques, enſorte qu'elle ſoit ferme. Un Forgeur frape les clavettes pour qu'elles aſſurent les ſus-bandes. On embraſſe enſuite avec deux prolonges & la culaſſe & l'affut vers l'entretoiſe de couche, & la volée & l'affut à ſon entretoiſe de volée. On fait placer dix ou douze hommes ſur chaque prolonge. On a deux forts & grands leviers, ſur chacun deſquels, il y a trois ou quatre hommes. On les place de l'autre côté, au défaut des roues. On fait contretenir le bout d'affut, pour aſſurer le mouvement & la manœuvre ainſi diſpoſée, on fait étendre les hommes qui tirent les prolonges ; les leviers agiſſent & s'engagent à meſure que la piéce s'é-

leve, & il ne reſte qu'à diminuer l'effort, quand la piéce eſt en l'air, pour ne la pas relever du côté qu'on la tele:e.

Quand les *piéces* ſont ſur des chariots à porter le canon & qu'elles verſent, difficilement peut-on ſe paſſer de chevre pour les remonter

PIECES détachées, travaux avancés ou dehors, ce ſont les ouvrages qui couvrent le corps de la Pla e, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'yrondes, envelopes, & ſemblables.

PIED DE ROI eſt une meſure contenant 12. pouces, ou 144. lignes. Un pied quarré eſt la même meſure en longueur & en largeur, qui fait 144. pouces de ſuperficie. Un pied cube eſt la même meſure, ſelon les trois dimenſions. Le pied cube a 1728. pouces cubes. Je ne parlerois pas ici du pied, ſi ce n'eſt qu'on en a affaire, tant pour les fortifications, que dans l'Artillerie, pour toutes les meſures que l'on y prend.

PIED DROIT: C'eſt un jambage de pierre ou de bois, qui ſert à appuyer fortement quelque choſe. On s'en ſert dans les mines.

PIED-MARIN: Homme qui a le *pied-marin*: façon de parler pour définir un homme qui entend bien la navigation, ou qui aime la Marine.

PIED, être en *pied*, c'eſt être conſervé, entretenu, & continué dans le ſervice. On dit Meſtre de Camp en *pied*, Capitaine en *pied*, Lieutenant en *pied*, c'eſt-à-dire conſervé, entretenu, & qui n'eſt point réformé. On dit Troupes retenues ſur *pied*, conſervées ſur *pied*.

PIED A PIED: Faire un logement *pied à pied*, gagner le terrein *pied à pied*, forcer les ouvrages *pied à pied*, c'eſt-à-dire par les formes, par de droites attaques, en y allant par tranchée, en ſe couvrant, & non pas en inſultant.

PIERRES A FUSIL: Elles ſont extrêmement néceſſaires dans les Places, où il a des fuſils, des carabines & des piſtolets. On doit toujours y en avoir une très-groſſe proviſion. C'eſt un gros caillou, qui fait aiſément du feu en le frotant contre un morceau de fer.

PIERRIER eſt un canon, qui au lieu de ſe charger par la bouche ſe charge par la culaſſe, qui eſt ouverte, pour recevoir les pierres ou cailloux, la balle, ou la cartouche, & une boëte de fer remplie de poudre fine, pour chaſſer la charge. Comme les *pierriers*

prennent l'air par les deux extrêmités, ils ne ſont pas ſujets à s'échauffer ſi fort que le canon. De ſorte qu'ils peuvent être tirés plus ſouvent.

On fait des *pierriers* de fer, à l'uſage des petits Vaiſſeaux Marchands, pour ſe défendre contre les Barques ennemies. Ceux de fonte ſont pour les Places fortes, où ils ſont ſouvent d'un grand ſervice. Il eſt même certain que cette eſpéce de canon étant bien faite, peut faire plus d'effet que le canon ordinaire, tant pour l'attaque, que pour la défenſe des Places. Mais ſur-tout dans une bataille, un *pierrier* bien juſte, peut tirer plus de cent coups, contre vingt coups de canon. On appelle ces ſortes de machines *pierriers* ou *perriers*, parce que le plus ſouvent on ne les charge que de pierres, quoiqu'on y puiſſe mettre auſſi de petits boulets, ou grand nombre de petites balles. Mais pour que les pierres faſſent un bon effet, on ne doit pas tirer de fort loin.

La maniere de charger un pierrier, eſt de mettre en premier lieu les balles ou les cailloux par le derriere de la volée, après quoi on y enfonce une boëte, faite exprés, laquelle eſt chargée de poudre, ſuivant la charge ordinaire, à laquelle on met le feu par ſa lumiere, comme au canon, après qu'on l'a bien ſolidement enfoncée dans le pierrier, & arrêtée par derriere. Le *pierrier* eſt poſé ſur un pivot, qui tient à ſes deux tourillons, lequel pivot tourne horizontalement ſur ſon chantier, tandis que les tourillons tournent la bouche du pierrier en haut ou en bas, ſelon qu'on veut mirer. On peut auſſi le monter ſur un affût ordinaire de canon.

Les *pierriers* ſont bons pour tirer des grenades & des boulets, qui ayant percé le rempart, crevent dedans & y font brêche. Ils ſervent dans les flancs des défenſes à chaſſer l'Ennemi des dehors, dont il eſt maître, & à jetter des boulets de feu, pour éclairer la Campagne. Ils tirent depuis 12. juſqu'à 48. livres de pierres. Quelques uns ont la chambre large d'un tiers du boulet, & longue de deux tiers. D'autres l'ont de la longueur d'un boulet entier. D'ailleurs toute leur longueur eſt depuis quatre juſqu'a huit boulets.

On ſe ſervoit autrefois de certaines petites piéces de canon, que l'on appelloit pierriers, qui étoient ouvertes du côté de leur culaſſe, pour recevoir une boëte de même métal, que l'on ôtoit & remettoit quand on vouloit, & qui faiſoit le même effet que la culaſſe, &

que l'on chargeoit par là ; mais on ne s'en ſert plus préſentement ſur terre. On refond tous ceux qu'on trouve encore dans quelques Places.

Un mortier-pierrier, qui peſe ordinairement 1000. livres, & dont la portée la plus longue eſt de 150. toiſes, chargé de deux livres de poudre, a 15. pouces de diametre à ſa bouche, & de hauteur 2. pieds 7. pouces.

La profondeur de l'ame, d'un pied 7. pouces.

La profondeur de la chambre évaſée par le haut, ſans y comprendre l'entrée où ſe met le tampon, 8. pouces.

Les tourillons, ont de diamettre 5. pouces.

La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons.

L'épaiſſeur du métal, au droit de la chambre trois pouces.

L'épaiſſeur du ventre 2. pouces.

Et le long de la volée, un pouce & demi.

Et au droit de chaque cercle un pouce & trois quarts.

L'anſe ſe place au ventre. Il y a un muſcle ou maſque, qui ſert de baſſinet à la lumiere.

Son affût eſt d'une piéce de bois de 5. pieds de long, 18 ou 20 pouces de large, & 12 à 14 pouces d'épais.

On y fait ſous les bouts une entaille de 6. pouces de largeur, & de 4. de profondeur pour le tourner à droite & à gauche.

Les ferrures ſont deux crampons, ſervans de ſusbandes pour les tourillons, & quatre boulons à droite & à gauche, pour l'avancer ou reculer.

Les pierriers s'arrangent dans les cours des arſenaux, après les canons & les mortiers.

PILE, maſſe de pluſieurs choſes entaſſées les unes ſur les autres. On dit *une pile* de boulets, de bombes & le reſte.

PILON ou petite écore, terme de Marine, eſt une côte, qui a peu de hauteur, mais qui eſt eſcarpée ou taillée en précipice.

PILOTE eſt un Officier de l'Equipage d'un Vaiſſeau, qui a l'œil ſur le gouvernement & la route du Vaiſſeau.

PILOTE COTIER ou Pilote de Havre, eſt celui qui reconnoît le giſſement d'une côte particuliere, & qui fait gouverner à la vuë de tous ſes Ports & de ſes rades.

PILOTE HAUTURIER eſt celui qui entend l'uſage de l'arbalête & de l'aſtrolabe, pour prendre hauteur, & en faire l'application, en déterminant

par cette pratique la latitude du parage.

PINASSE eſt un petit Bâtiment a poupe quarrée, qui va à voiles & a rames, & qui porte trois Mats. Il eſt propre à faire des découvertes & des débarquemens de troupes.

PINCE, on ſe ſert fort de *pinces* dans l'Artillerie. C'eſt un gros levier de fer aiguiſé d'un côté en biſeau, qui ſert à lever des fardeaux. Il y a des *pinces* à pied de chevre, qui ſont fourchuës, & ont deux pointes.

PINQUE ou flute. *Voyez* FLUTE.

PINNULE, terme de mathématique. C'eſt une petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairement ſur les bords d'une alhidade, ou inſtrument propre a obſerver, laquelle a un petit trou ou petite fente par où entre la lumiere des Aſtres, & par où les rayons viſuels ſe portent vers les objets.

PIONNIERS ſont des Soldats occupés au travail des tranchées, des ſiéges, des campemens, &c.

PIQUE eſt une arme pour un Fantaſſin, faite d'une longue piece de bois, menue, arrondie & garnie par le bout d'une petite piéce de fer, qui eſt applatie, forgée en façon d'ovale, & pointue, afin d'arrêter principalement le choc de la Cavalerie.

L'uſage de la *pique* nous eſt venu des Suiſſes. Avant Louis XI. il n'eſt pas croyable qu'on s'en ſervit en France. Mais ſi le nom eſt moderne, l'arme eſt ancienne. C'étoit la *Sariſſe* des Macédoniens, qui étoit encore plus longue, que la pique, car ſelon Elien elle avoit quatorze coudées de longueur. L'uſage étoit le même; que celui des piques de notre tems, pour éloigner la Cavalerie, & l'empêcher de paſſer ſur le ventre à l'Infanterie.

Les Flamans ſe ſervoient de piques dès le tems de Philippe le Bel, & ce fut avec cette arme qu'ils repouſſerent les François à la ſanglante journée de Courtrai l'an 1302. Les Suiſſes après avoir ſecoué le joug de la Maiſon d'Autriche, commencerent à s'en ſervir contre la Cavalerie qu'on envoya contre eux. Sous Charles IX. & Henri III. les François ne ſe ſervoient pas aiſément de la pique, & on avoit de la peine à trouver des Soldats, qui vouluſſent être Piquiers; c'eſt pour cela que dès-lors on donnoit plus de ſolde aux Piquiers, qu'aux Arquebuſiers ou aux Mouſquetaires. Sous le Regne de Louis XIV. les piques ont été abolies. On y ſupplée par la bayonnette ou bout du fuſil, dont on a trouvé l'uſage plus avantageux, que celui de la

pique, & qui peut en effet y ſuppléer au moins en partie. De plus on peut beaucoup plus facilement remuer le fuſil avec la bayonnette au bout, qu'on ne peut s'aider de la pique.

La pique a un fer ou lame de demi-pied, avec deux branches, qui ſervent à la cloüer & attacher au bois. Il y a un bout au talon des piques, qui eſt de fer ou de cuivre.

PIQUE ou PIC, terme de Marine. Mettre l'ancre à *pic*, ou ſe mettre à *pic* ſur ſon ancre, eſt faire venir le Vaiſſeau directement au deſſus de ſon ancre, par le moyen du cabeſtan, ou du virevaut, de ſorte qu'avec un demi-tour de l'une ou de l'autre de ces machines, l'ancre puiſſe être détachée du fond.

PIQUET ou fiche, eſt un bâton pointu, qui parmi ſes différens uſages, ſert à marquer ſur le terrein les angles, & les principales parties d'un Ouvrage de guerre, quand l'Ingénieur manie le cordeau pour tracer un Plan. Ces ſortes de piquets ont le bout garni d'une pointe de fer. Il y a de gros piquets de bois qu'on larde dans les faſcines, & que l'on fait entrer en terre, pour entretenir & affermir les mêmes faſcines, quand on les employe à faire un épaulement. On ſe ſert auſſi de piquets, pour arrêter les cordages des tentes, quand les Troupes campent. C'eſt ce qui fait que l'on dit, *planter le piquet*, pour ſignifier que l'on campe, & lever le *piquet* pour dire que l'on décampe.

PIQUET eſt auſſi un certain nombre de Cavaliers, commandés par Compagnie, pour être prêts à monter à cheval au premier ordre.

Il y a auſſi un *piquet* d'Infanterie, c'eſt un certain nombre de Soldats toujours prêts à marcher aux ordres des Officiers commandés.

PIQUET: mettre un Soldat ou un Cavalier au *piquet*.

PICS-HOYAUX à roc, à tête, à feuille de ſauge & à tranche. *Voyez* OUTILS à Pionniers.

PISTOLET: des Arquebuſes vinrent les piſtoles ou les piſtolets à rouet, dont le canon n'avoit qu'un pied de long, c'étoient des arquebuſes en petit. Ces armes furent appellées *piſtoles* ou *piſtolets*, parce que les premiers furent faits à Piſtoye en Toſcane. Les Allemans s'en ſervirent en France avant les François, & les Reiſtres qui les portoient du tems de Henri II. étoient appellés Piſtoliers. Il en eſt fait mention ſous le regne de François I. Les piſtolets ſont à l'uſage de tou-

res les troupes à cheval. Il n'y a pas bien long-tems qu'ils ſont à ſimple reſſort, ainſi que les fuſils & les mouſquetons. Car en 1658. l'uſage des piſtolets à rouet n'étoit pas encore aboli.

C'eſt à la bataille de *Cériſoles* de l'an 1544. qu'on a commencé à voir l'Infanterie armée de *piſtolets* & ſe ſervir avantageuſement de cette arme, ſoutenue néanmoins par des Piquiers.

Les *piſtolets* fins & communs, ſont de 14. pouces de canon, les uns enrichis, les autres tout ſimples. Les giſpes, piſtolets, poignards & autres armes, ſont uſitées parmi les Miquelets, les Barbes, les Huſſars & autres Troupes étrangeres, & ſéparées des autres Corps.

PLACE de guerre, eſt une fortereſſe, qui eſt fortifiée régulierement, ou irrégulierement.

La *Place* réguliere eſt celle qui a les parties rélatives de ſon enceinte égales entre elles & également fortifiées.

La *Place* irréguliere, eſt celle qui a les parties rélatives inégales entr'elles & les angles auſſi, de ſorte que les lignes du deſſein formant une figure bizarre, ont beſoin d'être inégalement fortifiées.

La défenſe d'une Place dépend de la bonté des ouvrages, de la Garniſon, des munitions, mais encore plus de l'habileté du Gouverneur, qui doit ſçavoir toutes les chicanes qui ſe ſont faites dans les plus fameux ſieges. Il faut qu'il ſoit auſſi capable d'en ajouter de nouvelles, afin de déconcerter les meſures des aſſiégeans, qui conduiſent ſouvent un ſiége, ſur les regles ordinaires d'attaquer.

Ceux qui conſtruiſent une Place, ou qui la défendent, doivent en connoître les défauts, pour les corriger & y remedier, ceux qui l'attaquent, afin de la battre par l'endroit le plus foible. Les choſes nuiſibles à une place, ſont les cavins, les chemins couverts, les vallées, les ravines : on peut faire couper les bois, & abattre les maiſons; mais on ne remédie pas ſi aiſément aux autres défauts.

M. le Maréchal de Vauban ſe contente de propoſer un certain nombre d'exemples ſur des *Places* de différentes figures, capables de nous donner les ouvertures néceſſaires à l'inſtruction des attaques des Places irrégulierement fortifiées, & dont l'aſſiéte eſt auſſi fort irréguliere.

Une *Place* ſituée ſur une montagne a ſes avantages. Ses fortifications ſont difficiles à ruiner par les mines,

l'Ennemi ne peut qu'avec grand peine y faire conduire des machines pour la battre. Les batteries, ou Cavaliers, qu'il fait en raſe Campagne, ou ſur une hauteur étant plus bas que la Place n'endommagent point les fortifications, & il ne peut prendre un tel lieu que par aſſaut.

Ceux qui ſont dans la Place, découvrent l'Ennemi de loin, & empêchent qu'il n'approche de près. L'avantage encore d'une Place fortifiée ſur une hauteur, eſt que l'air eſt toujours meilleur que dans les vallées; mais l'eau manque ordinairement dans ces ſortes de Places.

On y mene avec peine des matériaux, des vivres & d'autres munitions. Les fortifications ſont de peu de durée, parce qu'elles n'ont qu'une terre fabloneuſe pour fond. Elle ne peut être aiſément ſecouruë. Elle ne ſe défend pas bien, parce que les effets du canon du haut en bas, ſont de peu de conſéquence. Ses ſorties ſont auſſi fort dangereuſes, pour peu qu'on s'éloigne des contreſcarpes.

Enfin ſes fortifications ſont preſque toujours irrégulieres. Cependant ces ſortes de fortifications ſont bonnes pour les Citadelles, les Châteaux & les petites Forteresſes, qui donnent des moyens de ſe rendre maîtres du plat Pays.

De telles *Places* ſont ordinairement petites & incommodes pour les abords du commerce néceſſaire à leur entretien, ſujettes à manquer d'eau, très-aiſées à bloquer, & de peu de conſéquence pour la Guerre de campagne, à moins qu'elles n'ayent des Villes qui leur ſoient attachées & auſquelles elles ſervent de Citadelles.

Ces petites *Places* ne ſont bonnes que pour établir les contributions, & pour inquiéter les Pays voiſins & les Armées par leurs partis. Dans les ſiécles paſſés, on ne fortifioit guere que ſur des hauteurs preſqu'inacceſſibles, qui ont été demolies, & la plupart abandonnées, à cauſe de la difficulté de leur accés.

Ces *Places* qui ne pouvoient contenir, que des Garniſons foibles n'étoient propres, ni pour faire des entrepots, ni des magazins pour les Armées, à cauſe de leur petiteſſe, & de la difficulté de leurs abords toujours roides & embarraſſans pour des chariots. Mais elles ſont excellentes pour contenir des Pays conquis a peu de frais, pour inquiéter les Pays Ennemis, & pour étendre les Contributions.

Il en reſte encore un grand nombre de ſemblables dans les Pays montagneux. Il y en a ſur-tout dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, & dans la Catalogne, qui ont empêché pendant long tems la reddition entiere de ces Royaumes, comme Venaſque, Cardonne & autres.

Les ſiéges les plus convenables à la reddition de ces *Places*, ſont des Blocus de 3. 4. 5. 6. 7. à 8. mois. Pendant ce tems là leurs munitions ſe conſomment, & leurs Garniſons s'affoibliſſent par la déſertion. Si cela ne ſuffit pas pour les reduire, on prend ſon tems pour les attaquer. C'eſt ainſi que le firent les ſiéges de Clermont & de Mouzon, après avoir été bloquées cinq à ſix mois.

Les lignes qui ſervent pour le blocus de ces Places, doivent les reſſerer le plus pres qu'il ſe peut. Quand elles ſont un peu conſidérables, on établit des Forts dans la circonvallation pour les contenir & pour empêcher qu'il n'y entre ni ſecours, ni vivres.

PLACE marécageuſe: on fortifie à peu de frais une *Place* marécageuſe. Il n'y faut point une forte Garniſon. Ses fortifications ſont difficiles à faire ſauter en l'air. L'Ennemi n'en peut approcher qu'en s'expoſant d'y périr. Mais dans une *Place* marécageuſe tout doit être pluoté, & les déſavantages qu'elle a, ſont qu'il eſt preſqu'impoſſible de la ſecourir.

Les ſorties en ſont ordinairement infructueuſes. L'air y eſt toujours mal ſain, ce qui cauſe de fréquentes maladies. L'eau y eſt toute gâtée. Enfin ces ſortes de lieux peuvent être attaqués, ſans perdre grand monde, quand on attend les gelées.

Si une *Place* eſt tellement environnée de marais, qu'on ne la puiſſe aborder que par des chauſſées, on examine pour en faire le ſiege, ſi ces marais ont quelque écoulement, & alors on ne manque pas de les deſſécher tant qu'on peut; c'eſt-à-dire en tout, ou en partie, & d'en détourner en même tems les eaux qui les forment & les entretiennent, ſoit ruiſſeaux ou rivieres, ce qui ſe doit faire dès le commencement du ſiege, & ſe fait aſſez facilement en Pays plat.

Mais ſi tout cela ne ſuffit pas, & qu'on n'en puiſſe venir à bout, il faut s'y prendre d'une autre façon, & tâcher d'aborder la *Place* par des chauſſées. En ce cas on en examine la largeur, l'élévation au-deſſus du Marais & le terrein ſec de leur droite & de leur gauche, qui les borde, & ſur-tout ſi ces chauſſées ſont enfilées de la Place en tout ou en partie.

Si les chauſſées n'ont d'élévation que celle qui eſt néceſſaire au deſſechement des chemins, c'eſt-à-dire preſque au niveau du Marais, cela ne vaut rien, parce qu'on ne ſe peut enfoncer ſans trouver l'eau.

Si la chauſſée eſt droite, comme de deux toiſes ou au deſſous, & enfilée, elle ne vaut rien non plus, parce qu'on ne s'y peut conduire par détours.

Si elle n'eſt point accompagnée à droite ou à gauche de quelques terreins ſecs, qui puiſſent ſervir à placer du canon, il n'y a pas moyen de rien faire.

Mais ſi la chauſſée étoit de 5. 6. à 7 toiſes de large, ſur 3. 4. à 5. pieds de haut, avec de bons talus des deux côtés; s'il y avoit quelque terrein aux environs, élevé d'un, de deux ou de trois pieds au-deſſus de la ſuperficie du marais, & ſi pluſieurs autres chauſſées pareilles concourent à la même avenuë, on peut s'en ſervir faute de mieux.

Il faut d'ailleurs examiner où l'on peut placer les batteries à ricochets & à bombes; ſi c'eſt à droite & à gauche des chauſſées, & le plus loin qu'il ſe peut, pour n'en embarraſſer la tranchée que le moins qu'il eſt poſſible. Si le terrein eſt ſi ingrat qu'on ne puiſſe trouver où les mettre, on les place ſur les chauſſées, en les faiſant à redans.

Le ſiege de Mons a été une eſpece de compoſé de tout cela. Car on détourna la Trouille de la Place, & tant que le ſiege dura, on travailla à l'écoulement des márais, qui avoiſinent la ſortie de cette riviere de la Ville, & on marcha toujours par des avenuës fort étroites.

PLACE environnée d'eau. Une *Place* environnée d'eau a l'avantage de ne pouvoir être minée. Pour la défendre on n'a pas beſoin d'un grand ouvrage. Les Aſſiegés peuvent facilement mettre le feu dans les Navires Ennemis. L'Armée navale ſe trouve expoſée à la vuë de l'Artillerie de la Place, & les coups de canons des Aſſiégeans, ne ſont pas toujours ſurs, parce que l'eau leur ôte la force; mais ils peuvent facilement couper les vivres & empêcher le ſecours.

Avec de ſimples bateaux on attaque une telle *Place*, & la Cavalerie n'y eſt pas néceſſaire. D'ailleurs ces Places ſont ſujettes à de plus fréquentes maladies que les autres. Cependant ces *Places* environnées d'eau, ſont encore les meilleures, parce qu'elles ſont fortifiées par la nature.

PLACE élevée dans un plat Pays: ces ſortes de

Places ſont preſque toujours régulieres : la bonne terre y eſt abondante, l'eau n'y manque jamais : on y fait aiſément des retranchemens, quand l'Ennemi vient l'attaquer trop bruſquement ; & il faut deux ou trois Armées, ſi l'on veut couper les vivres & les munitions qui viennent de toutes parts pour ceux de la Place.

Mais ſi le bon terrein d'une *Place* élevée en plat Pays, eſt avantageux aux Aſſiégés, il l'eſt encore plus aux Aſſiégeans. Il leur ſert pour faire des retranchemens, batteries, approches, redoutes, & autres ouvrages, de deſſus leſquels l'Ennemi peut faire grand dommage aux Aſſiegés.

Il y forme un Camp, auquel il peut donner une forme réguliere, & l'environner d'un bon rempart. Il y peut encore creuſer facilement des mines, pour aller ſous la *Place*. Ces ſortes de *Places* ſont les meilleures. Si L'Aſſiégeant y trouve des avantages, les Aſſiégés les ont au double.

Entre les précautions qu'il y a à prendre, on examine par où l'on peut embraſſer les fonds, parce que ceux là ſont toujours à préferer aux autres : combien elle a de piéces à perdre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place, quelles ſont leurs qualités & celles du terrein, ſur lequel elles ſont ſituées.

On voit ſi la Place eſt baſtionnée ou revetuë, ſi la fortification eſt réguliere ou à peu prés équivalente, ſi elle eſt couverte de quantité de dehors, parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y a de piéces à prendre ; ſi les chemins couverts ſont bien faits, contreminés & paliſſadés : ſi les glacis en ſont roides, & non commandés par des piéces ſupérieures de la Place : s'il y a des avants-foſſés, comment ils ſont conſtruits, ſi les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau : de quelle profondeur ils ſont : ſi l'eau eſt dormante ou courante : s'il y a des écluſes, & la pente qu'il peut y avoir de l'entrée & de leur ſortie.

PLACE ſituée ſur le penchant d'une montagne : le penchant d'une montagne eſt un fort mauvais endroit à fortifier. Les *Places* qui y ſont ſituées, n'ont aucun avantage, parce que le ſommet de la montagne commande preſque toujours au-dedans de la Place.

PLACE ſituée dans une vallée : la vallée eſt encore un méchant endroit pour y mettre des *Places*. L'Ennemi les peut découvrir tout à fait du haut de la montagne.

PLACE ſituée ſur les bords d'une grande riviere : les

les *Places* ſituées ſur les bords des grandes rivieres ſont préférables à toutes les autres, en cas qu'on ſoit maître du paſſage, par lequel il faut amener les vivres & les munitions. On y fait conduire par eau toutes les choſes néceſſaires. Les fortifications en peuvent être régulieres, & du côté de l'eau, on fortifie à peu de frais.

Les ſecours y ſont aiſés. La terre y eſt abondante pour la réparation des ouvrages & pour faire des retranchemens. On y peut faire des écluſes pour inonder toute la Campagne voiſine. On n'y manque jamais d'eau. Quand on en veut faire le ſiége, il faut à l'Ennemi beaucoup de troupes, à cauſe de l'éloignement des Quartiers : & ſi l'on attaque ces Quartiers, l'Aſſiégé peut aiſément paſſer la riviere, & être ſecouru par des bateaux.

Suppoſé qu'on l'attaque en même tems par terre & par eau, il faut des Armées, ce qui coute beaucoup. Mais ſi la riviere ſert à l'Aſſiégé, elle ſert auſſi à l'Aſſiégeant, pour faire tranſporter ce qui eſt néceſſaire pour un ſiége. L'Ennemi peut élever des maſſes de terre, pour commander dans la Place, & il ſe peut aiſément couvrir, contre le feu de la Place, ayant de la terre en abondance.

Il y a beaucoup de *Places* ſituées ſur des rivieres, qui n'en occupent qu'un des côtés, ou ſi elles occupent l'autre, c'eſt par de petits Forts ou des dehors peu conſidérables, auſquels on communique par des ponts, & au défaut par des bateaux.

Il eſt avantageux d'attaquer ces ſortes de *Places* le long des rivieres, au deſſus & au-deſſous, appuyant la droite & la gauche ſur les bords du Fleuve, & pouſſant une autre tranchée, vis-à-vis, à l'autre bord, tendant à ſe rendre maître du dehors, ou d'occuper une ſituation propre à placer des batteries de revers ſur l'oppoſé aux grandes attaques.

Comme les batteries de cette petite attaque peuvent voir auſſi le pont, qui ſert de communication de la Place à ce dehors, les grandes attaques de leur côté en peuvent faire autant, moyennant quoi il eſt difficile que la Place y puiſſe communiquer longtems, & pour peu que le dehors ſoit preſſé, l'Ennemi l'abandonne, ou n'y fait pas longue reſiſtance.

Mais la choſe n'eſt pas ſi aiſée, quand c'eſt une partie de la Ville ou quelque grand dehors que l'on veut attaquer. C'eſt au Général & aux Ingénieurs de démêler ces différentes ſituations de la Place, ſur leſquelles on

fait & l'on doit faire de bonnes & ſérieuſes réflexions, pour en tirer de grands avantages.

On a encore égard aux rivieres & ruiſſeaux, qui traverſent une Ville, & aux prairies & marais qui accompagnent leurs cours. Quand les terreins propres aux attaques aboutiſſent contre, on les avoiſine de près, ſoit par la droite, ſoit par la gauche. Par ce moyen on prolonge les Places-d'Armes juſques ſur le bord, on barre les ſorties de ce côté là. On met toute la Cavalerie enſemble, ſur le côté des attaques, qui n'eſt pas favoriſé de cet avantage, ce qui eſt un bien conſidérable, parce que ſe trouvant en état de ſe pouvoir porter enſemble à l'action, elle produit un plus grand effet que quand elle eſt ſéparée en deux parties éloignées l'une de l'autre.

PLACE baſſe, ou Caſemate. *Voyez* CASEMATE.

PLACE haute eſt la plus élevée des plates-formes d'une caſemate, & celle qui regne avec le terre-plain du baſtion, afin de loger le canon, qui doit battre la Campagne; car le canon des *Places* baſſes eſt deſtiné à battre dans le foſſé.

PLACE D'ARMES d'une attaque ou d'une tranchée, eſt un Poſte bordé d'un parapet ou d'un épaulement, pour loger de la Cavalerie & de l'Infanterie, deſtinées à ſoutenir la tranchée, contre les ſorties de la Garniſon.

Ces Poſtes ſont quelquefois couverts de quelque rideau ou de quelque cavin, ce qui épargne le ſoin de les fortifier par des foſſés bordés de parapets, ou bien par des faſcines, des gabions, des bariques ou des ſacs à terre.

Les *Places d'Armes* ſont couvertes par derriere, pour faciliter leur communication avec le Camp, lorſque la tranchée eſt pouſſée juſqu'au glacis, on lui donne beaucoup de largeur, afin qu'elle ſerve de *Place* d'Arme.

Voici comme M. le Maréchal de Vauban explique la façon, l'uſage & les propriétés des *Places d'Armes* qu'il nomme lignes paralleles, ou ſimplement lignes premiere, ſeconde & troiſiéme, pour éviter la confuſion, que la reſſemblance de leur nom avec les *Places d'Armes* de la Place pourroit cauſer.

Soit qu'on ouvre la tranchée de près ou de loin, la premiere s'établit à 300. toiſes ou environ des dehors de la Place. Quand on peut l'établir plus près, elle n'en eſt que mieux. Cette diſtance doit être obſervée dans toute la circulation qu'on lui fait faire. Elle doit être

conſidérée, comme le plus grand éloignement, où les ſorties des Ennemis puiſſent donner atteinte; c'eſt pourquoi on n'en propoſe l'établiſſement qu'à cette diſtance.

Comme avant M. de Vauban, on n'avoit point donné de regles certaines pour la façon & ſituation des Places d'Armes, cela a fait qu'il y a toujours eu quelque confuſion, & qu'elles n'ont pas toujours été fort bien ſituées.

La premiere fois que ces ſortes de lignes ou *Places d'Armes* ont été pratiquées, ce fut au ſiége de Maſtricht fait en 1673. par Louis XIV. en perſonne. M. de Vauban en conduiſit les attaques, cette redoutable Place fut priſe en 13. jours de tranchée ouverte. Depuis ce tems elles ont été employées dans tous les autres ſiéges que les François ont faits, mais avec plus ou moins d'exactitude. Le ſiége d'Ath fait en 1697. eſt celui où elles furent éxecutées avec le plus de préciſion & le peu de tems & de monde que ce ſiége coûta, en juſtifia la bonté.

La figure de la premiere doit être circulaire, un peu rapplatie ſur le milieu. Elle doit auſſi embraſſer toutes les attaques par ſon étenduë, qui ſera fort grande, & déborde la deuxiéme ligne de 25. à 30. toiſes de chaque bout. Quant à ſes autres meſures, on peut lui donner depuis 12. juſqu'à 15. pieds de large, ſur 3. de profondeur. Dans les endroits où l'on ne pourroit pas creuſer trois pieds, à cauſe du roc ou du marais qui peuvent ſe rencontrer dans le terrein qu'elle doit occuper, il faudra l'elargir davantage, afin d'avoir les terres néceſſaires à ſon parapet. On n'y doit pas faire entrer les Bataillons juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée; mais ſeulement des détachemens, à meſure qu'elle ſe perfectionnera.

Les uſages de cette ligne ou Place d'Armes ſont:

1. De protéger les tranchées, qui ſe pouſſent en avant juſqu'à la deuxiéme.

2. De flanquer & gagner la tranchée.

3. De garder les premieres batteries.

4. De contenir tous les Bataillons de la Garde, ſans embarraſſer la tranchée.

5. De leur faire toujours faire front à la Place, ſur 2. ou 3. rangs de hauteur.

6. De communiquer des attaques de l'une à l'autre, juſqu'à ce que la deuxiéme ligne ſoit établie.

7. Elle fait encore l'effet d'une excellente contreval-

lation, contre la Place, dont elle reſſerre & retient la Garniſon.

La ſeconde ligne doit être parallele à la premiere, figurée de même, mais moins étenduë de 25. à 30. toiſes de chaque bout, & plus avancée vers la Place de 120. 140. ou 150. toiſes. Sa largeur & ſa profondeur doivent être égales à celles de la premiere. Il faut faire des banquettes à l'une & à l'autre, & border leurs ſommets de rouleaux de faſcines piquetées, pour leur tenir lieu de ſacs à terre ou de paniers, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. On n'y fait entrer que des Détachemens, pendant qu'on y travaille. La tranchée continuë toujours ſon chemin, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenuë à la diſtance marquée pour la troiſiéme ligne, à laquelle on commence de travailler dès que la ſeconde eſt achevée, & avant même qu'elle le ſoit entierement. Pour lors on fait entrer dans la ſeconde ligne les Bataillons de la premiere, & on ne laiſſe dans celle-ci que la réſerve, qui eſt environ le tiers de la Garde. Pendant tout cela le travail de la tranchée fait ſon chemin de l'une à l'autre, juſqu'à la troiſiéme.

Les propriétés de la ſeconde ligne ſont les mêmes que celles de la premiere. Il n'y a point d'autre différence, excepté qu'elle approche la Place de beaucoup plus près.

A 120. 140. ou 145. toiſes, un peu plus ou un peu moins au delà de la ſeconde ligne, on établit la troiſiéme plus courte & moins circulaire que les deux premieres: ce que l'on fait pour approcher du chemin couvert le plus près que l'on peut, & éviter les enfilades, qui ſont la tort dangereuſes.

Deſorte que ſi la premiere eſt à 300. toiſes des angles les plus voiſins du chemin couvert, la ſeconde n'en eſt plus qu'à 160. toiſes, & la troiſiéme à 15. ou 20. ſeulement: ce qui ſuffit par le ſecours des demi-Places, d'Armes, dont nous parlerons dans la ſuite, pour ſoutenir toutes les tranchées que l'on pouſſe en avant, quand les batteries ont tellement pris l'aſcendant ſur les ouvrages de la Place, que le feu en eſt éteint, ou ſi fort affoibli, qu'on peut impunément le mépriſer.

Mais ſi la Garniſon eſt forte & entreprenante, & que les batteries à ricochets ne puiſſent être employées, il faut s'approcher juſqu'à la portée de la grenade; c'eſt-à-dire à 13 ou 14. toiſes des angles ſaillans. Comme les ſorties ſont bien plus dangereuſes de près que de loin, il faut auſſi plus perfectionner cette ligne, que

les deux autres, lui donner plus de largeur, la mettre en état de faire un grand feu, & de pouvoir tirer par deſſus, en pouſſant les ſacs à terre ou les rouleaux de faſcines devant ſoi : ce qui ſe fait en lui donnant un grand talus intérieur, avec une banquette dans le haut de ce talus.

C'eſt ſur le revers de cette derniere ligne qu'il faut faire un amas abondant d'outils, de ſacs à terre, piquets, gabions & faſcines, pour fournir au logement du chemin couvert.

Surquoi il y a une choſe bien ſérieuſe à remarquer, c'eſt que comme les Places de Guerre ſont preſque toutes irrégulieres & différemment ſituées, il s'en trouve ſur des hauteurs, où le ricochet ayant peu de priſe, ne pourroit pas dominer avec aſſez d'avantage, parce que les angles des chemins couverts ſont trop élevés, & qu'on ne trouve pas de ſituation propre à placer ces batteries.

Tels ſont par exemple la tête du Terra-nova du Château de Namur, celle du Fort S. Pierre à Fribourg en Briſgaw, le Fort S. André de Salins, la Citadelle de Perpignan, celle de Montmidy, quelques têtes de Philiſbourg, & pluſieurs autres de pareille nature.

Il y a encore celles où les ſituations ne pourroient convenir aux ricochets, qui ſont, lorſque des marais & des lieux coupés de rivieres, empêchent l'emplacement des batteries. Enfin celles où les glacis élevés par leur ſituation, ſont ſi roides que l'on ne peut plonger le chemin couvert par les logemens élevés en cavaliers, qu'on peut faire vers le milieu du glacis.

Lorſque cela ſe rencontrera, on pourra être obligé d'attaquer le chemin couvert de vive force. En ce cas, il faudra approcher la troiſiéme ligne à la portée de la grenade, comme il a été dit, ou bien en faire une quatriéme, afin de n'avoir pas de longues marches à faire pour joindre l'Ennemi, & toujours la faire large & ſpacieuſe, afin qu'on s'y puiſſe manier aiſément, & qu'elle puiſſe contenir beaucoup de monde, & une grande quantité de matériaux ſur ſes revers.

Cette ligne achevée, on y fera entrer le gros de la Garde, où les Gens commandés, & l'on placera la réſerve dans la deuxiéme ligne. La premiere ligne demeurera vuide, & ne ſervira plus que de couvert au petit parc, à l'Hôpital de la tranchée, qu'on fait avancer juſque là, & aux faſcines de proviſion que la Cavalerie décharge dans le commencement le longs des bords,

Quand il s'agit d'un renfort extraordinaire de la Garde ou de Travailleurs, on les y peut mettre en attendant qu'on les employe.

Au ſurplus, ſi le travail de la premiere & ſeconde nuit de tranchée peut ſe poſer à découvert, celui des deux premieres *Places d'Armes* pourra ſe poſer de même, parce qu'on eſt aſſez loin de la Place, pour que le feu n'en ſoit pas encore fort dangereux; car ce n'eſt gueres que depuis la ſeconde ligne qu'on commence de marcher à la ſape; mais pour ne point perdre de tems, & pouvoir avancer de jour & de nuit, on ne peut employer la ſape à l'execution de la ſeconde.

Outre les propriétés que la troiſiéme ligne à de commun avec les deux premieres, elle a encore celle de contenir les Troupes commandées, qui doivent attaquer, & tous les matériaux néceſſaires ſur ſes revers.

C'eſt là enfin où l'on délibere, & où ſe réſout l'attaque du Chemin couvert où l'on fait les diſpoſitions, où l'on regle les troupes qui doivent attaquer, & d'où l'on part pour l'inſulte du chemin couvert.

Il faut obſerver que c'eſt de la ſeconde ligne qu'on doit ouvrir une tranchée contre la demi-lune, qui ſe conduit comme les autres, c'eſt-à-dire à la ſape, & le long de ſa Capitale prolongée; & quand les trois têtes de tranchée ſeront parvenuës à la diſtance demandée, pour l'établiſſement de la troiſiéme ligne, on y pourra employer ſix ſapes en même tems: ſçavoir deux à chacune, qui, prenant les unes à la droite & les autres à la gauche, ſe ſeront bien-tôt jointes; & comme les parties plus voiſines de la tranchée ſe perfectionnent les premieres, on y pourra faire entrer le Détachement à meſure qu'elle avancera, & on les fortifiera plus ou moins, ſelon que les ſorties ſeront plus ou moins à appréhender.

Quand la Garniſon eſt nombreuſe & entreprenante, & que les intervalles des grandes lignes ſont de 140. ou de 145 toiſes (comme il faudroit qu'elles fuſſent pour être bonnes) on pourra couper ces mêmes intervalles en deux parties, à peu près égales, par des crochets ou demi lignes de 40. à 50. toiſes de long. Elles ſerviront à placer les Détachemens, qui doivent appuyer les Travailleurs. Ces demi lignes ou demi-Places d'Armes ne ſont bien néceſſaires qu'entre la ſeconde & troiſiéme ligne, pour pouvoir ſoutenir de près les têtes avancées de la tranchée, juſqu'à ce que la troiſiéme ligne ſoit

achevée. Leur largeur & profondeur doivent être comme celles des tranchées, ou encore mieux, comme celles des grandes lignes.

Pour concluſion les propriétés des trois grandes lignes & demi-lignes conſiſtent en ce que 1. Elles rallient & communiquent les attaques les unes aux autres, par tous les endroits où il eſt néceſſaire. 2. C'eſt ſur leurs revers que ſe font tous les amas de matériaux. 3. Elles dégagent les tranchées & les débaraſſent des Troupes, laiſſant le chemin libre aux allans & venans. 4. C'eſt là que ſe rangent les Détachemens, commandés pour les attaques, & que ſe reglent toutes les diſpoſitions, quand on veut entreprendre quelque choſe de conſidérable, ſoit de vive force ou autrement.

PLACE D'ARMES d'une Ville de guerre eſt un grand eſpace vuide, où on aſſemble les Soldats, pour recevoir les ordres, ou pour leur faire faire l'exercice. Elle doit être, s'il ſe peut au centre de la Ville, afin qu'elle découvre également de tous côtés. La figure qu'on lui donne, eſt ordinairement la même que celle d'un Polygone fortifié, & l'on tire les ruës principales les unes aux centres des baſtions, & les autres au milieu des courtines.

La raiſon qu'en donne Ozanam, c'eſt que par là le Gouverneur peut voir de la Place tout ce qui ſe paſſe, dans toutes les attaques, & y envoyer un prompt ſecours, ſans être obligé d'aller s'en informer ſur les remparts. Mais comme cette diſpoſition des rues rend la plupart des maiſons irrégulieres, par les angles aigus qu'elles doivent néceſſairement avoir, & que d'ailleurs l'avantage qu'on en tire, n'eſt pas de telle nature qu'on ne puiſſe facilement ſupléer à ſon défaut, par le moyen de deux ou trois perſonnes, qu'on charge de venir informer le Gouverneur de ce qui ſe paſſe, il eſt plus à propos de la faire quarrée, comme M. de Vauban l'a ordonné à Neuf-Briſach, & d'aligner les rues principales aux portes de la Ville, obſervant de faire les autres perpendiculaires à celles-là, afin que les maiſons n'ayent point d'angles irréguliers.

La grandeur de la *Place d'Armes* doit être proportionnée à celle du Polygone fortifié; c'eſt-à-dire qu'elle doit être capable de contenir la Garniſon, qui eſt néceſſaire pour ſa conſervation. M. Belidor regle cette grandeur, pour une fortification de ſix Baſtions, dont le côté extérieur eſt de 180. toiſes à 40. ou 45. toiſes par côtés; pour une à 7. Baſtions à 55. ou 60. par cô-

tés : pour 8. Baſtions à 70. ou 75 ; pour 9. ou 10. Baſtions à 80. ou 85 ; enfin pour 11. ou 12. Baſtions à 90. ou 95. Mais comme il ajoute fort bien, il vaut mieux s'en rapporter à la diſcrétion des Ingénieurs, qui executent de pareils deſſeins, qu'à aucune regle particuliere.

Les logemens du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, du Major, de l'Intendant & du Commiſſaire, la Maiſon de Ville & les Priſons doivent être bâties ſur cette Place, de même que la Paroiſſe, afin que les Habitans en ſoient également à portée.

On donne ordinairement aux principales rues 6. toiſes de largeur, afin que trois chariots y puiſſent paſſer de front, & qu'y en ayant un arrêté de chaque côté, un troiſiéme puiſſe paſſer entre deux ; mais les petites rues n'ont que 3. ou 4. toiſes.

On fait auſſi de petites Places d'Armes devant les portes de la Ville, tant pour l'embéliſſement, qu'afin que les Corps-de-Garde puiſſent ſe garantir plus facilement des ſurpriſes du dedans. Les Caſernes ou logemens des Soldats ſe placent proche le rempart, le long des courtines, afin que le Soldat ſoit plus ſéparé de la Bourgeoiſie. On y fait aux extrémités des pavillons pour les Officiers.

La Boulangerie & la Cantine doivent être au voiſinage des Caſernes. On place ordinairement l'Arſenal au voiſinage du Gouverneur & du Major. L'Hôpital doit être dans un lieu écarté, & ſur tout proche d'une riviere ou d'un ruiſſeau, s'il s'en trouve. A Neuf-Briſach, il eſt hors la Ville. On fait le moins qu'on peut des portes dans une Place de Guerre, pour ne pas multiplier la Garde, dont elles ont beſoin.

PLACE D'ARMES d'un Camp, eſt un grand terrein choiſi à la tête, ou ſur les côtés d'un campement pour ranger les Troupes en bataille.

PLACE D'ARMES d'une Compagnie de Cavalerie ou d'Infanterie, qui ſert dans un Camp, c'eſt le lieu où s'aſſemble la Compagnie.

PLAGE en terme de Marine eſt une mer baſſe, vers un rivage, étendu en ligne droite, ſans aucun cap qui ſoit apparent. Ordinairement la *plage* n'a pas aſſez de fond pour tenir les vaiſſeaux à flot.

PLAIN, terme de Marine, ou PLEIN eſt un mot de commandement que fait le Pilote, le Capitaine ou quelque Officier, qui s'apperçoit le premier que le Timonier ſerre le vent de trop près, & fait barbeyer ou

friſer la voile du côté du Lof. A ce commandement on arrive tant ſoit peu, comme ſi l'on vouloit faire vent arriere, pour empêcher de prendre le vent ſur la voile, ou par devant. Ainſi les termes de *plain* & au lof, ſont des commandemens pour faire des manœuvres oppoſées.

PLAN, eſt la repréſentation du deſſein, ou du trait fondamental d'un ouvrage de Guerre, ſelon la longueur de ſes lignes, ſelon les angles qu'elles forment, & ſelon les diſtances qui ſont entre elles, & qui déterminent les largeurs des foſſés, & les épaiſſeurs des remparts & des parapets, de ſorte que le plan repréſente un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez de chauſſée, s'il étoit coupé de niveau ſur ſes fondemens; mais il ne marque pas les hauteurs & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui eſt le propre du profil, qui auſſi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaiſſeurs de ces parties.

LEVER LE PLAN d'une Place de guerre, c'eſt appliquer des cordeaux ou des inſtrumens Géométriques ſur la longueur des lignes de ſon enceinte, & ſur les ouvertures des angles qu'elles forment, en meſurant les intervalles, qui ſont entre elles, afin de connoître & d'établir la longueur, la largeur & l'épaiſſeur des différentes parties de la fortification, & enſuite les repréſenter de telle ſorte ſur le papier, qu'elles puiſſent faire connoître les avantages ou les défauts des Places: voila pour ce qui regarde le plan des Places acceſſibles.

A l'égard de celles qui ſont inacceſſibles, & des poſtes, ou ſtations qu'on choiſit aux environs, pour obſerver de loin le trait de la Place, en borneyant ſur les pinnules d'un demi-cercle, & en formant des rayons viſuels, dont le concours triangulaire puiſſe déterminer ce plan: la plupart de ceux qui étudient les fortifications, prétendent que du Camp des Aſſiégeans, & dans les premiers jours d'un ſiége, pendant qu'on travaille à la circonvallation, on peut lever le *plan* de la Place, par l'uſage des inſtrumens Géométriques, placés de loin ſur les ſtations qui regardent chaque partie de l'enceinte.

Cette ſpéculation eſt bonne pour le cabinet, & la regle & le compas trouvent un papier diſpoſé a ſouffrir toutes les lignes qu'on veut tirer d'un point choiſi à plaiſir: on n'y craint pas la vigilance & le feu des Aſ-

ſiégés, ni l'embarras de ſituer les inſtrumens ſi à propos ; qu'on ne rencontre pas les obſtacles d'un arbre, d'une maſure, ou d'un terrein inégal, qui s'oppoſeroient au bourneyement des angles du Baſtion, mais ce qu'il y a de plus facheux ſur ce terrein, c'eſt l'impoſſibilité d'y établir une ligne de ſtations, qui ſoit également étendue entre ſes points, ſans qu'aucune concavité ou convexité en altere le veritable rapport ſur le papier ; & c'eſt cependant cette ligne, qui eſt la baſe de tous les triangles qu'ils établiſſent, ou plutôt le mauvais fondement de leurs chimériques ſpéculations

Si cette pratique avoit de la certitude, les Generaux d'Armée qui aſſiégent une Place, ne s'expoſeroient pas au danger de la venir reconnoître ſous le feu des remparts & des chemins couverts : ces ſoins glorieux ſont ſi néceſſaires, que les plus grands Princes, comme Louis XIV. n'ont point craint de s'expoſer à tous ces dangers, toutes les fois qu'ils ont fait un ſiége. Cette maniere de lever le *plan* n'eſt bonne que pour les Géographes, qui travaillent à quelque Topographie.

PLAQUES de plomb : on s'en ſert pour couvrir les lumieres des piéces de canon, afin qu'il n'y entre point d'ordures.

PLASTRON, cuiraſſe qui ne couvre que le devant du corps. *Pectorale.*

PLAT de l'Equipage d'un Vaiſſeau, eſt un nombre de ſept rations, c'eſt-à-dire de ſept portions, ſoit de chair, de poiſſon ou de légumes pour la nourriture de ſept hommes qui mangent enſemble ; car chaque *plat* de l'Equipage eſt pour ſept hommes.

PLAT-BORD, terme de Marine, eſt l'extrémité du bordage qui regne par le haut ſur la liſſe du vibord autour du pont, & qui termine les allonges de revers. Les gens de l'Equipage confondent ſouvent le *plat-bord* & le *vibord*, & comprennent ſous l'un ou ſous l'autre de ces deux mots les garde-foux ou appuis qui regnent autour du pont d'enhaut. L'élevation des *plats bords* doit être telle, qu'on puiſſe tirer commodément par-deſſus.

PLATEAU, morceau de bois plat, qui ſert quelquefois aux mortiers. On ſe ſert auſſi de petits *plateaux*, pour former la baſe des cartouches à pommes de pin. Il y a auſſi aux grandes balances, fleau, cordages & *plateaux*.

PLATE-BANDE, eſt une partie de la piece de canon, laquelle partie, quoique plate par ſa figure,

eſt un peu relevée au-deſſus du reſte du métal de cette piece, & précede toûjours une moulure. Il y a ordinairement trois *plates-bandes* ſur une piéce réguliere.

La *plate-bande* & moulure de culaſſe.

La *plate-bande* & moulure du premier renfort.

La *plate-bande* & moulure du ſecond renfort.

PLATE-FORME, eſt un lieu préparé avec des madriers ou des planches de bois, pour recevoir & placer le canon que l'on veut mettre en batterie, ſoit ſur des remparts, ſoit à un ſiége. La *plate-forme* doit toûjours être relevée par le derriere, afin que quand les pieces reculent, elles reviennent d'elles-mêmes ſe remettre en batterie.

Les *plates formes* ont la figure d'un tapeſe, & ſont faites d'un gros bois appellé *hurtoir*, de 9. pieds de longueur, ſur 9. ou 10. pouces en quarré, & de 18. gros madriers, dont le dernier, ſelon leur arrangement, doit avoir 18. pieds de longueur. Sa *plate-forme*, depuis le hurtoir juſqu'au dernier madrier, eſt relevée de 9. à 10. pouces.

PLATE-FORME ſur les Vaiſſeaux, eſt auſſi un arrangement de planches pour les batteries du canon qu'on loge ſur la partie d'un tillac ou d'une chambre de poupe qui va trop en montant. Ce qui ſe pratique particulierement dans les Flutes, parce que leur arriere va fort en montant de proue à poupe.

PLIER, eſt lâcher pied, & quitter ſon poſte. Une aile d'Armée qui *plie* a beſoin d'un prompt renfort, & d'un Général vigilant, qui ſçache y porter le ſecours néceſſaire, ſans quoi la défaite d'une partie de l'Armée eſt ſouvent cauſe de la déroute de l'autre.

PLOC, terme de Marine, eſt une compoſition de verre pilé & de poil de vache, qu'on met entre le doublage & le bordage des Vaiſſeaux, qu'on double pour la navigation d'entre les Tropiques, parce que dans la Zone Torride il s'engendre des vers dans le bordage, qui le percent, & le doublage auſſi, à moins que d'y mettre du *ploc*.

PLOMB. Il y a peu de choſe à dire ſur le *plomb*. C'eſt un mineral connu de tout le monde. Il ſe tire d'Angleterre pour la France, plus ordinairement que d'aucun endroit, & y arrive en ſaumons ou en lingots, qui ſont de groſſes piéces fonduës en figures imparfaites de poiſſon & de différens poids, depuis 150. juſqu'à 500. peſant.

Le *plomb* doit être pour les mouſquets à l'ordinaire,

ou à la Françoiſe, en balles de 22. à 24. à la livre ; c'eſt-à-dire qu'il faut qu'il y ait 22. 23. ou 24. balles à une livre de *plomb*, pour qu'elles ſoient du calibre accoutumé.

Il en faut 18. à la livre pour le mouſquet de rempart, & 7. à la livre pour l'arquebuſe à croc.

Pour fondre du *plomb*, il faut des chaudieres, des cuillers de fer, des moules, des ciſailles pour couper les crêtes de plomb ou barbes qui demeurent aux balles, car il les faut bien rondes, bien ébarbées & bien unies, afin qu'elles ne rayent point le canon des armes auſquelles elles ſervent.

Le *plomb* s'enfonce dans des barils de 200. enchapés, ou de 100. ſans chapes. Il y a du *plomb* en balles de plus gros calibre pour les arquebuſes à croc, & les mouſquets de rempart ; d'autre moindre pour les fuſils, les piſtolets, & les petites armes.

Le *plomb* dans les Magazins ſe met dans des celliers ou dans des ſouterrains bien ſecs, & ſeul, s'il ſe peut. Les barils s'engerbent à deux de hauteur. Il eſt des endroits où on les range ſur des chantiers ſous des couverts fermés de planches. On laiſſe une allée large entre deux rangées, pour avoir la liberté de paſſer aiſément.

Un Garde-Magazin doit connoître tous ces barils, tant de *plomb* à mouſquet ordinaire, que de rempart, afin que ſi l'on en tiroit pour l'Armée, il n'allât pas confondre ſon envoi.

PLOMB avec ſon foüet ; c'eſt un petit morceau de *plomb* pendu à une cordelette, qui ſert aux Mineurs pour prendre les hauteurs dans les galeries & rameaux.

PLOMB, en terme de Marine, eſt pris ſouvent pour ſignifier la ſonde, parce qu'elle eſt de ce métal.

PLONGÉE du parapet : c'eſt la partie du parapet qui va en talus, ou glacis.

PLONGER : ce mot eſt affecté aux décharges de canon, qui ſe font du haut en bas.

PLUIE de feu : c'eſt l'effet que produit une certaine compoſition d'artifice, qui ſe mêle dans les petards des fuſées à réjouiſſance.

PLUMET : c'eſt un ornement de guerre pour les Officiers, Gardes du Corps, Gendarmes, Chevaux-Legers Mouſquetaires, *&c.* qu'ils portent à leur chapeau. Le *plumet* a ſuccédé aux pennaches, qui étoient des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit au haut des caſques.

POGE ou POUGE, terme de Marine & de commandement parmi les Levantins, pour dire, *Arrive tout*. Il eſt le contraire d'*orſe*.

POIDS dont on ſe ſert à peſer toutes ſortes de munitions. Les *poids* dont on ſe ſert, ſont tantôt de fer, tantôt de plomb, tantôt de pierre.

Ceux de cuivre & de fer ſont les plus ſûrs, car ils ne ſçauroient ſouffrir que peu de diminution, & ceux de plomb & de pierre s'écornent, & s'alterent toûjours de quelque choſe. Ceux de fer peuvent auſſi acquerir par la roüille un peu plus de peſanteur. On trouve les plus petits *poids* dans les piles de cuivre de *poids* de marc.

Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe toutes ces ſortes de poids. Il y en a preſque par tout.

Le *poids* de table eſt en uſage en Provence, en Languedoc & en Rouſſillon. La livre du *poids* de table eſt de 16. onces, de même que la livre du poids de marc. Mais la différence qu'il y a, c'eſt que les onces de table ſont plus legeres que celles du poids de marc, de ſorte qu'une livre de *poids* de table ne fait que 13. onces & demie *poids* de marc, & la livre *poids* de marc fait 19. onces *poids* de table.

Le quintal *poids* de table, qui eſt autant que 100. livres, ne fait que 84. livres 6. onces *poids* de marc, & le quintal *poids* de marc 118. livres 12. onces *poids* de table.

POINT de la voile, terme de Marine, eſt le coin ou l'angle du bas de la voile. Les *points* du grand & du petit pacfi portent des écoutes, des coüets, & des cargue-points.

POINTAGE de la Carte eſt une pratique du Pilote, qui par le ſecours de deux compas communs, ou par une roſe des vents faite de corne tranſparente & appliquée ſur la Carte, établit & marque ſur cette même Carte le point de la longitude & de la latitude, où il préſume par ſes eſtimes que le Vaiſſeau ſoit arrivé.

POINTE ou *Cap*. *Voyez* CAP.

POINTE de compas, ou TRAIT de compas, en terme de Marine, eſt un des trente-deux airs de vent marqués dans la bouſſole; car la bouſſole eſt appellée *compas* de mer. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*, un demi-rumb en vaut deux, & le quart de rumb en vaut une, ſuppoſant huit rumbs de vents principaux.

POINTER, ſe dit d'une piece de canon, quand on la met en mire, & que l'on veut tirer à quelque choſe. La hauteur qu'on lui donne ſe régle ſur l'objet que l'on a au-devant. A l'égard du mortier, on le tire ordinairement à 45. degrés d'elevation ſur le quart de cercle.

POINTER la Carte, en terme de Marine, c'eſt trouver ſur la Carte le parage où probablement le Vaiſſeau eſt arrivé.

POINTEURS, Officiers *pointeurs*; ce ſont des Officiers dans l'Artillerie, au-deſſous des Commiſſaires extraordinaires; mais ils ne ſervent que dans les équipages de Campagne.

POINTURE, en terme de Marine, eſt un racourciſſement de voile, dont on ramaſſe & trouſſe le point pour l'attacher à la vergue, & bourcer la voile, pour prendre peu de vent; ce qui ſe fait de gros tems.

POLACRE ou POLAQUE, eſt un Bâtiment Levantin, qui porte des voiles latines à la miſaine & à l'artimon, & les quarrées au grand mât & au beaupré.

POLICE. Les Officiers de *police* d'une Armée, ſont les Intendans, les Tréſoriers, & les Commiſſaires. *Voyez* INTENDANS, TRESORIERS, & COMMISSAIRES.

POLYGONE, c'eſt le deſſein ou le trait principal, qui ſous un certain nombre de côtés d'angles, forme l'enceinte d'une Place.

Un *polygone* peut être repréſenté en trois manieres, ſçavoir en plan, en profil, & en élevation. En plan, par des lignes ſur le papier, qui marquent les longueurs & les largeurs d'une enceinte; on nomme cette maniere de repréſenter *Sténographie*: par profil, lorſque par la coupe du ſommet à la fondation, on fait connoître les hauteurs & les largeurs de la Fortification: en élevation, lorſque l'on marque toutes les parties extérieures avec ce qui les accompagne, & cela ſe fait par une repréſentation de relief, qui eſt de bois, de carton, ou de terre.

On nomme les *polygones*, ſelon le nombre de leurs côtés, qui ſont quarrés, le pentagone, l'exagone, l'eptagone, l'octogone, l'enneagone, le décagone, l'ondécagone, & le dodécagone. *Voyez* FIGURE.

POMPE, eſt une machine longue & creuſe, faite

en canal ou tuyau propre à puiſer & à faire monter les eaux qui entrent dans le fond de cale d'un Vaiſſeau, & qui de la *pompe* vont tomber dans les dalots. Il y a ordinairement deux *pompes* dans un Vaiſſeau, placées entre le grand mât & le cabeſtan, l'une à ſtribord, l'autre à bas-bord. S'il y en a une troiſiéme, on la met proche l'artimon. Si les *pompes* ſont utiles ſur mer Elles ne le ſont pas moins dans les Villes bien policées, où elles ſont d'un grand ſecours dans un incendie. Il y a peu de Villes de guerre où il n'y ait des *pompes*.

POMPER, eſt faire joüer la pompe.

PONANT: ce mot veut dire l'Occident; mais dans notre Marine, il eſt pris pour la mer Océane diſtinguée des mers du Levant par le Détroit de Gibraltar. Ainſi nous diſons, Mer du *ponant*, Eſcadre du *ponant*, Officier *ponantin*, Claſſe *ponantine*.

PONT, eſt un chemin que l'on fait ſur les rivieres ou foſſés, pour communiquer d'un côté à l'autre. Les plus ordinaires ſont les ponts de bois ou de pierre; comme on les pratique ſur les rivieres, & même dans les fortifications. Pour faciliter le paſſage à une Armée, lorſqu'il n'y a point de *pont*, on en fait ſur des Bateaux, ou ſur des chevalets.

On commet une grande faute dans la conduite de la circonvallation des Places, qui ſont coupées par des rivieres en deux ou trois parties, lorſqu'on ne fait qu'un ou deux *ponts* à chaque coupure: car le premier déſordre qui arrive à un de ces *ponts* ſépare l'Armée; & la met en péril. C'eſt bien pis lorſque l'Ennemi donne dans les lignes: car le moyen de s'entre-ſecourir, puiſque le moindre Bataillon ennemi qui ſe ſera ſaiſi de l'une de ces extrémités de *pont*, peut empêcher que toute une Armée ne paſſe? & de quel effet peut être un ſecours qui ſe trouve obligé de défiler quatre à quatre pardeſſus un *pont*, qui dès la premiere alarme ſera rempli d'un débris épouventable, & d'une infinité de Fuyards de toute eſpéce, qui ſe laiſſeront plutôt tuer, que de ceſſer d'y paſſer? joint à cela que la Place ne manquera pas de faire faire toutes ſortes d'efforts pour le rompre, ôtant par ce moyen tout eſpoir de ſecourir cette partie de l'Armée qui ſera attaquée. C'eſt-là un des plus grands défauts où un Aſſiégeant puiſſe tomber: c'eſt pourtant celui où ſans contredit on tombe le plus.

L'exemple du Siége de Valenciennes en fait foi. Après

que les Ennemis eurent forcé les lignes du Maréchal de la Ferté, & mis ſon Armée en déroute, une partie de ſon débris, au nombre de trois ou quatre mille hommes, ſe retira en deſordre, & dans un extrême péril, parce qu'il n'y avoit qu'un *pont* à la jonction de la circonvallation au-deſſous de la Ville, par où on pût aller du côté de M. de Turenne.

PONT, couper un *pont*, ſe fait ſoit en mettant de petits radeaux chargés de copeaux, ou faſcines goudronnées, ou autres matieres fort combuſtibles autour des pilotis qui ſupportent le *pont*, ſoit en empliſſant, ſi l'on eſt preſſé, de paille & autres matieres telles que je viens de le dire, les bateaux du *pont* qui en eſt compoſé.

Il y a pendant ce tems ſur le *pont* des Grenadiers, qui ne quittent que pied à pied, & à meſure que le feu les gagne.

PONT volant, eſt un aſſemblage de deux petits *ponts*, poſés de telle façon l'un ſur l'autre, que celui de deſſus s'allonge, & s'avance par le moyen de quelques cordages paſſés à des poulies qui ſont le long des bords du *pont* de deſſous, & qui le font couler en avant juſqu'à ce qu'il porte par le bout juſqu'au lieu où on veut le jetter. Quand ces deux *ponts* ſont allongés bout à bout, ils ne doivent pas avoir plus de 5. à 6. toiſes de longueur, autrement ils ſe briſeroient : auſſi on ne s'en ſert que pour ſurprendre des dehors ou des poſtes qui ont les foſſés fort étroits.

PONT de jonc, eſt un *pont* fait avec des bottes ou des fagots de ces grands joncs, qui croiſſent dans des lieux marécageux ; ces bottes étant liées enſemble, on attache des planches par deſſus, & cet aſſemblage ſe met dans des lieux marécageux, & pleins de bourbe, pour le paſſage de la Cavalerie & de l'Infanterie.

PONT de communication, eſt un *pont* qui communique d'un quartier à l'autre de l'Armée. Aux Places qui ſont coupées par des rivieres ou par des ruiſſeaux, il eſt néceſſaire de conſtruire quantité de *ponts*, pour faciliter la communication des quartiers. C'eſt une obligation indiſpenſable, non-ſeulement pour entretenir la liberté du commerce journalier d'un quartier à l'autre, mais auſſi pour avoir la facilité de s'entre-ſecourir, ſi l'Ennemi attaque les lignes, & de faire paſſer promptement les grands ſecours du côté où on aura beſoin. Tout cela eſt d'une extrême conſéquence. Ainſi on ne ſçauroit

trop faire de *ponts* de communication, qui du moins doivent être au nombre de quatre.

On les doit faire, autant qu'il eſt poſſible, ſur des chevalets, parce que ceux des Bateaux ſont ſujets à ſe diſloquer, ou à ſe rompre par le renflement ou par l'abaiſſement des eaux.

On les doit faire larges de 20. ou 30. pieds chacun, afin que 4. ou 6. chevaux puiſſent y paſſer commodément de front.

On doit les faire bien forts & de bon bois, afin qu'ils puiſſent porter le canon, & les autres grands fardeaux qui y paſſeront journellement.

On doit toûjours en fortifier les extrémités par quelques petits redans, & y mettre de bonnes gardes, pour empêcher qu'au jour d'une attaque de Lignes l'Ennemi ne s'en ſaiſiſſe. Ceci eſt très-important.

On doit ne les pas faire plus près de 20. toiſes les uns des autres, pour éviter l'embarras que les Corps qui auront à y paſſer pourroient ſe cauſer mutuellement.

On doit les faire toûjours dans les lieux les plus étroits des rivieres, & aux endroits où le terrein ſera ferme & facile. S'il y a des prairies baſſes qui puiſſent s'inonder, & que l'inondation puiſſe monter au-delà des communications, il faudra tâcher de prévenir le renflement des eaux, en relevant le plus qu'on pourra le trajet en chauſſée, & achever le reſte avec des *ponts* de Bateaux, ou plutôt avec des chevalets. Il faudra ſurtout en bien fortifier les avenues, parce que ſi l'Ennemi donne dans les Lignes, & ne trouve qu'une petite garde dans cet endroit, il tâchera de s'en ſaiſir, pour empêcher le ſecours de venir, & les fuyards de s'avancer, c'eſt pourquoi il ſera même très-à-propos d'y mettre du canon.

PONT flottant, PONTON, ou PONT fait en redoute eſt une machine à paſſer un bras d'eau. Elle eſt compoſée de deux grands Bateaux, qui ſont à quelque diſtance l'un de l'autre, tous deux couverts de planches, auſſi-bien que l'intervalle qui eſt entr'eux, avec des appuis & des garde-foux ſur les côtés, tout cela d'une conſtruction ſi ſolide, que le *ponton* peut tranſporter de la Cavalerie & du canon.

L'Auteur de l'*Inſtruction pour la conduite des Siéges*, nous donne la figure d'un *pont* flottant, qu'on monte & démonte aiſément, parce qu'il ne s'agit que d'en plier & déplier les planches, d'en ôter, & d'y remet-

tre les clefs. Voici la maniere de s'en ſervir.

Au paſſage d'une riviere, ou de quelque foſſé, on choiſira un endroit où l'eau ſoit tranquille, ou du moins celui ou elle ſera le moins agitée. On en abattra le bord en inclinaiſon, & on lui donnera une pente douce, a ſée, & de double largeur de celle du *pont*, que l'on voudra y établir. On y poſera des gîtes, ſur leſquels on fera ſucceſſivement gliſſer les travées ſur le bord de l'eau.

Lorſqu'on en ſera à l'aſſemblage, un ou deux Soldats nageront de l'autre côté de la riviere, & y porteront le bout d'une corde qu'on aura attachée à la premiere travée. A meſure qu'on leur fera ſigne, ils la tireront à eux; mais avant que chaque travée ne flotte, elle ſera jointe à celle qui doit la ſuivre. S'il y a un courant, on aura ſoin de les faire ſoutenir par des cinquenelles, liées d'une part aux anneaux qui regnent le long des côtés des auges, & arrêtées de l'autre, ſoit à des arbres, ou à des piquets, que l'on plantera exprès aſſez loin du bord.

Un *pont* de cette nature ſera beaucoup moins cher que tout autre.

L'ajuſtement en ſera très-aiſé, très-prompt, & ſans grand embarras.

Il aura aſſez de force pour réſiſter aux fatigues de toutes ſortes de charrois, parce que les auges qui en ſont les principales parties, ſont toutes d'une piéce.

On s'en ſervira d'autant plus aiſément, qu'il ſera facile à monter & démonter, & qu'il ne s'y trouvera rien d'aſſez lourd que deux ou trois hommes ne puiſſent remuer.

Le tranſport en ſera également commode, puiſque pouvant être ſéparé en pluſieurs pieces, on aura tout moyen de le voiturer, de le charger & décharger à toute heure.

On le pourra faire auſſi large & auſſi étroit que l'on jugera à propos, parce qu'il n'y aura qu'à aſſembler plus ou moins d'auges dans les mêmes clefs.

Il ſera d'une grande utilité à la communication des corps des Places, aux demi-lunes, & autres dehors, ſur-tout à ceux où il y aura des tenailles, parce qu'après s'en être ſervi toute la nuit, on pourra le matin le mettre à couvert derriere ces ouvrages.

Dans les ſiéges, il ſervira non-ſeulement aux paſſages des avant-foſſés, & à celui des Mineurs; mais en-

core à toutes ſortes de paſſages, & peut-être avec autant & plus de ſuccès que quelqu'autre *pont* que ce puiſſe être.

Voici comme ce *pont* flottant eſt conſtruit.

A A repréſentent deux poutres de ſapin, creuſées en forme d'auge.

B B en marquent le vuide.

C C en montrent les bouts, percés de trous de trois à quatre pouces en quarré, à travers deſquels on paſſe des clefs pour en faire l'aſſemblage.

D D indiquent une épaiſſeur de 2. pouces, que doivent avoir les bords des auges, dans laquelle eſt une feuillure large d'un pouce, ſur un & demi de profondeur. Cette feuillure y eſt ménagée exprès pour y enchaſſer une planche qu'il faut cloüer, calfater & goudronner.

F F ſont des clefs deſtinées à l'uſage que je viens de dire.

G G ſont des clavettes, ou petites clefs qui entrent dans les grandes, pour affermir d'autant plus l'aſſemblage.

H H ſont des cordes poiſſées ou naturelles, qui ſervent à attacher une partie du *pont* à l'autre.

I I en ſont les planches épaiſſes d'un pouce, & garnies de trous vers leur extrémités, par où l'on paſſe d'autres petites cordes, qui en tiennent une demi-douzaine enſemble; ce qui donne la facilité de les poſer. Il faut que cet ajuſtement ſoit libre, & que les planches puiſſent ſe replier les unes ſur les autres; car autrement le tranſport en ſeroit trop embarraſſant.

L L ſont des lates, que l'on applique à chaque côté du *pont*, pour empêcher que l'eau n'en ſouleve les planches.

M M ſont des eſpeces de tirefonds, avec leſquels on arrête les lates aux nœuds des auges.

N N ſont de petites bandes de fer dénées, & cloüées autour de ces nœuds, de crainte qu'ils ne ſe fendent.

O O ſont de petits anneaux de fer, que l'on pourra, ſi l'on veut attacher au bout de ceux qui doivent joindre le bord de l'eau.

Si le détail de toutes les pieces qui compoſent ce *pont* flottant donnent de la curioſité au Lecteur, il en trouvera la Planche dans le Livre de l'*Inſtruction pour la conſtruction des Siéges*, après la page 158.

PONT ou TILLAC, eſt un des étages du Vaiſſeau. Les Fregates de guerre du port de 8. ou 9. cens tonneaux n'ont que deux ponts, & nos plus grands

Vaiſſeaux de guerre n'en ont que trois, à 5. pieds de hauteur l'un ſur l'autre.

La plupart des Officiers de Marine ne s'accordent pas avec les Charpentiers & les Calfas, touchant les noms de premier & de ſecond *pont*. Car beaucoup d'Officiers par le mot de premier *pont*, entendent celui qui eſt le plus élevé, & donnent le nom de ſecond *pont* à celui qui regne ſur le fond de cale. Mais il y en a beaucoup d'autres, qui ſelon la penſée de tous les Charpentiers, donnent le nom de ſecond *pont* au plus élevé des deux, & appellent le premier *pont* celui qui eſt le plus proche de l'eau : ce qui eſt le plus général. Car en effet, on donne le nom de premiere batterie à celle qui eſt ſur le *pont* le plus bas, & le nom de ſeconde Batterie à celle qui eſt au-deſſus. Le *pont* le plus bas s'appelle encore *franc-tillac*. Chaque *pont* eſt ſoutenu par des poutres appellées baux, ou barrots. Il y a des *ponts* de cordes : il y en a qui ſont percés en treillis, ou à caillebotis : ce qui eſt affecté aux Vaiſſeaux de guerre, pour laiſſer évaporer la fumée du canon.

PONT coupé, en terme de Marine, eſt celui qui n'a que l'accaſtillage de l'avant & de l'arriere, ſans regner entierement de proüe à poupe. Ainſi le *pont* coupé, eſt le contraire du *pont* courant devant arriere.

PONT courant devant arriere, c'eſt-à-dire, qui eſt en entier, à la différence des *ponts* coupés, tels que le ſaint aubinet, & le ſuzain.

PONT de corde, en terme de Marine, eſt un entrelacement de cordages qu'on étend de ſtribord à bas-bord, au-deſſus des Vaiſſeaux qui n'ont qu'un tillac. Il ſert dans un abordage à couvrir les hommes du Bâtiment qu'on attaque, parceque de deſſous ce *pont* ils percent à coups d'épée, ou de ſponton, l'Ennemi qui a ſauté deſſus.

PONTÉ, Bâtiment *ponté*, qui a un pont ou tillac, qui porte couverte, qui n'eſt point ras.

PONTILLES, ou ESPONTILLES, en terme de Marine, ſont des bâtons ou des piéces de bois, qu'on met debout ſur le plat-bord, pour ſoutenir les pavois & les gardes-corps.

PONTON, eſt un grand Bateau plat, de 3. à 4. pieds de bord, & qui porte un mât. Il ne ſert qu'au radoub des Vaiſſeaux, pour les ſoutenir quand on les met ſur le côté pour leur donner la carene. Quelquefois on ſe ſert d'un vieux Vaiſſeau, comme d'un *ponton*.

PORQUES, en terme de Marine, ſont des piéces de charpenterie qui ſe mettent ſur la carlingue, paralleles aux varangues, pour faire la liaiſon des membres & des pieces qui ſervent à former le Bâtiment. Il y a les *porques* de fond, & les *porques* acculées. Les *porques* de fond ſont plus plates, & moins ceintrées que les *porques* acculées, & ſe mettent vers le milieu de la carlingue. Les *porques* acculées ſe mettent vers les mêmes extrémités de la même carlingue. Chaque *porque* a ſes allonges, pour entretenir & lier toute la maſſe du Bâtiment.

PORT, eſt un poſte de mer, proche des terres, deſtiné au moüillage des Vaiſſeaux, & qui y eſt plus ou moins propre, ſelon qu'il a plus ou moins de fond & d'abri.

Fermer les *Ports*, c'eſt empêcher la ſortie de tous les Bâtimens qui y ſont. Quand le Roi veut faire un enrôlement des Matelots pour ſervir ſur ſes Vaiſſeaux, il ordonne la fermeture des *Ports*, afin de faire faire revuë des Matelots, & de choiſir ceux qui ſont capables de ſervir.

PORT : ce mot ſe prend auſſi pour exprimer la capacité des Vaiſſeaux ; ce que l'on ſpécifie par le nombre des tonneaux que le Vaiſſeau peut contenir, chaque tonneau étant pris pour un poids de 2000. livres.

PORTE, eſt un aſſemblage de planches pour fermer l'entrée d'une enceinte. La *porte* d'une Place de guerre, doit être au milieu d'une courtine, pour être bien défenduë des flancs & des faces : celles qui ſont dans le flanc embarraſſent la partie la plus néceſſaire de la Fortification, & quand elles ſont dans la face, elles embarraſſent encore plus la maſſe du baſtion, dont le terrein doit être libre, & propre aux retranchemens qui s'y doivent faire en cas de beſoin. Le moins qu'une Place a d'entrée, eſt le meilleur. Toutes les *portes* ont un pont qu'on leve tous les ſoirs, outre cela elles ſont défenduës par des herſes, qui ſont ſoutenuës par une corde, qu'on lâche pour ſe garantir des ſurpriſes, ou des orgues, qui ſont de groſſes piéces de bois détachées qu'on laiſſe tomber les unes après les autres, pour fermer une *porte*

Les orgues ſont meilleures que les herſes.

On fait les *portes* & barrieres des Lignes ſur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Après cela, de deux courtines à deux courtines on fait auſſi une *porte* de 22. pieds de large, qui

ferme avec une barriere à fleau, tournante ſur un poteau, dont le ſommet taillé en pivot eſt planté ſur le milieu, où il partage l'ouverture en deux paſſages égaux. Ce fleau bat contre deux autres poteaux plantés aux deux extrémités des paſſages, avec des entailles patées, auſquelles il s'accroche, & ſe ferme avec une cheville.

On les place toutes à peu près ſur le milieu des courtines, & on les couvre de redans, en forme de demi-lunes.

A l'endroit où ſont les *portes* d'une Ville de guerre, on coupe le rempart à cet endroit à la largeur de 9. à 10. pieds, & l'on y fait une voute de 13. à 14. pieds de hauteur, ſur laquelle on fait deux petits bâtimens, l'un du côté de la Ville pour loger un Capitaine des *Portes*, ou un Aide-Major de la Place, & l'autre du côté de la campagne, pour y placer l'orgue.

Tous les ouvrages où il faut paſſer pour entrer dans la Ville, tels que ſont à Neuf-Briſach le réduit & la demi-lune, ont auſſi des *portes*.

Les *portes* d'une Ville de guerre ſe ferment une demi-heure avant la nuit, & s'ouvrent à la pointe du jour ou une demi-heure après. *Voyez* GARDE d'une Place.

PORTE-ENSEIGNE. On donnoit ce nom dans l'Infanterie Françoiſe à l'Officier qui porte le Drapeau, & qui aujourd'hui s'appelle ſimplement *Enſeigne*. Comme le Drapeau des Suiſſes eſt plus peſant, & plus embarraſſant que les nôtres, chaque Compagnie marchant en campagne, fait porter le ſien par un bas Officier, appellé *Fachniuncher*, c'eſt-à-dire *Porte-Enſeigne*, qui met le Drapeau entre les mains de l'Enſeigne pour prendre une hallebarde, quand on monte ou qu'on leve la garde, quand les Officiers de la Compagnie font la parade, ou dans les autres occaſions d'éclat. Il y a auſſi des Portes-Drapeaux, appellés Gentilshommes à Drapeaux, dans le Régiment des Gardes Françoiſes.

PORTE-FEU, c'eſt le bois d'une fuſée à bombes ou à grenades. Il y en a de cuivre pour des boulets creux. C'eſt auſſi le conduit ou l'on met de l'amorce, pour faire jouer ſucceſſivement des fuſées dans les feux d'artifice.

Quand on craint qu'une piéce ne créve, on met une fuſée à grenades, ou un petit *porte feu* de carte ſur ſa lumiere. La compoſition lente dont il eſt plein donne

moyen au Canonier de ſe retirer, quand il y a mis le feu.

PORTE-HAUBANS, terme de Marine. *Voyez* ECOTARD.

PORTE-VERGUES, terme de Marine : ce ſont les pieces de charpenterie ceintrée, qui ſont la partie la plus élevée de l'éperon, & qui regnent ſur l'aiguille depuis le chapiteau, ou baſtion, juſqu'au-deſſous des boſſeurs.

PORTER, en terme de Marine, eſt gouverner, faire route, courir, ou faire voiles. On dit : Notre Vaiſſeau *portoit* au Sud, *portoit* le cap au Sud, faiſoit le Sud, couroit au Sud, faiſoit route au Sud, gouvernoit au Sud, faiſoit voile au Sud.

PORTER à route, en terme de Marine, c'eſt quand on ne louvie pas, & qu'on va en droiture.

PORTER peu de voiles, *porter* toutes ſes voiles, ne pas *porter* le perroquet. Etre *porté* d'un vent de Sud, être *porté* d'un vent frais, c'eſt-à-dire, être conduit de l'une ou de l'autre de ces façons.

PORTIERES, ce ſont deux morceaux ou vanteaux de bois, qui ſe placent dans l'embraſure d'une batterie, & qui ſe ferment quand la piece a tiré, afin d'ôter viſiere à l'Ennemi.

POSE, *grande poſe* : ce ſont dans une Ville de guerre les Sentinelles d'augmentation, que les Caporaux doivent aller poſer dès que la retraite eſt battue, pour la nuit dans les poſtes, qui leur auront été marqués. Ils doivent les inſtruire avec exactitude de tout ce qu'ils doivent exécuter, comme de défendre à ces Sentinelles de ne plus laiſſer paſſer perſonne ſur le rempart, à l'exception des Rondes & Patrouilles, qui doivent porter du feu. Cette grande poſe ſe relève à l'ouverture des portes.

POSER une Sentinelle c'eſt la mettre en faction.

POSTE, eſt toute ſorte de terrein, fortifié ou non, & capable de loger des Soldats. On dit emporter un Poſte l'épée à la main, déloger l'ennemi de ſon Poſte, relever les Poſtes, c'eſt relever la garde des Poſtes.

POSTE avancé, eſt un terrein dont on ſe ſaiſit pour s'aſſurer des devans, & couvrir les Poſtes qui ſont derriere.

Il y a des *Poſtes* fortifiés à la hâte, ſoit pour couvrir un pays, ſoit pour la ſureté des Convois. On en doit priver l'ennemi autant qu'il eſt poſſible, parce que leur perte eſt toujours de conſéquence.

L'enlévement de celui qui couvre le pays, établit ſurement les contributions, & donne aux Partis les

moyens de pénétrer & de revenir en ſureté. L'enlévement de celui qui couvre les Convois en entraîne ſouvent la perte & cauſe toujours la difficulté de les faire arriver au Camp, & ſouvent auſſi la néceſſité d'abandonner une entrepriſe, ou un pays, pour ſe rapprocher des lieux d'où on doit tirer ſa ſubſiſtance.

Ces ſortes de *Poſtes* ne doivent jamais être attaqués impunément. Il faut ſuivant leur force & leur ſituation, être muni de tout ce qui en peut rendre l'événement bruſque & prompt, parce qu'il ne faut pas ſeulement les enlever avec vivacité mais il faut avoir compaſſé le tems de l'expedition, de maniere qu'on ait celui de les détruire & de ſe retirer ſurement ou de les mettre en état d'être conſervés.

En ces occaſions on ſe ſert de pétard, lorſque l'ennemi a négligé de couvrir les barrieres ou portes de quelques ouvrages extérieurs qui ſoient hors d'inſulte ou que le front qu'on attaque eſt petit, & peut être embraſſé, & les gens qui ſont ſur les murailles ou remparts, accables par un feu ſupérieur. La commodité du pétard pour ſon tranſport eſt facile.

On peut auſſi ſe ſervir de quelques piéces de canon pour rompre les portes, ou emporter les paliſſades & parapets, dont on pourroit avoir couvert les portes, & qui n'auroient pas ſuffiſamment d'épaiſſeur pour réſiſter au canon.

On fait auſſi des enlévemens par eſcalades lorſque ces *poſtes* ſont ſimplement fermés de murailles baſſes & ſans flancs, lorſque les Troupes qui ſont dans les *poſtes*, ſe négligent pour la garde de nuit dans les lieux où elles peuvent être eſcaladées ou qu'elles n'ont pas aſſez de rondes.

On les enléve auſſi en les attaquant de toutes parts, quand ces *poſtes* ne ſont couverts que d'un ſimple retranchement de terre, & quand on peut le faire avec une grande ſupériorité de feu; ou en ſurprenant une porte à la pointe du jour, lorſque ceux qui ſont dans les *poſtes* les ouvrent, ſans obſerver les précautions preſcrites en pareil cas, & qu'il ſe trouve par hazard quelque lieu proche de la porte, où l'on ait pu s'être embuſqué.

On les ſurprend auſſi par une intelligence, ſoit avec les Habitans peu affectionnés, & qui ont obſervé que la garniſon ſe néglige, ou qu'elle eſt trop foible; ſoit par la corruption de quelques gens de la garniſon qui livrent une porte à l'ennemi.

Nous

Nous avons pluſieurs exemples de *poſtes* emportés de vive force pendant les guerres de Louis XIV. M. de Luxembourg en 1672. prit un tems de gelée pour prendre ſur les Hollandois *Bodengrave*, mais que le dégel ne lui permit pas de garder. M. le Marquis de Feuquiere fut en 1688. dans le pays d'Anſpach avec huit cens hommes de pied & neuf cens chevaux, ſurprendre *Kreilsheim*, dont il fit la garniſon priſonniere de guerre. L'année ſuivante le même Officier ſurprit *Neubourg* ſur Lentz, paſſa la Garniſon au fil de l'épée & brula la ville en ſe retirant, afin que les Ennemis ne s'y puſſent rétablir. La même année *Entzvvahingen* ſur Lentz, eut auſſi le même ſort, & en 1690. le Château d'Orbaſſan à une lieue de Turin, fut ſurpris & la garniſon faite priſonniere de guerre.

POSTICHE, *Grenadiers poſtiches*, ce ſont des Soldats tirés des autres Compagnies, qu'on incorpore dans celle des Grenadiers, quand le nombre n'en eſt pas aſſez grand pour le ſervice qu'on en exige. Ces *Grenadiers poſtiches* retournent à leur Compagnie quand ils ont fait ce qu'on a attendu d'eux. On prend des *Grenadiers poſtiches* pour monter la tranchée, pour s'emparer d'un poſte important & faire quelqu'autre action d'éclat quand le nombre des Grenadiers n'eſt pas ſuffiſant.

POSTILLON en terme de marine, eſt un Bâtiment ou patache entretenue dans un Port pour faire la découverte & porter des nouvelles.

POT à feu, eſt un pot de terre dans lequel on met une grenade que l'on couvre de poudre fine, puis on couvre le pot d'un morceau de parchemin, ou de peau, & par-deſſus on met deux bouts de méches en croix où mettant le feu, & jettant le pot avec une anſe qu'on y fait vers le lieu qu'on veut endommager, ce pot venant à ſe caſſer en tombant, la poudre prend feu & brule tout ce qui ſe rencontre à l'entour.

Il y a auſſi des *pots à feux* dans les feux de joie qui jettent de l'artifice. On emploie pour ces *pots à feux*, 4. livres de ſoufre, 12. livres de ſalpêtre, 2. livres de verre battu; on mêle ces matieres enſemble, puis on les mêle à la main en y mettant un peu d'huile de lin.

On emplit des pots de terre de cette mixtion, & de roche à feu rompue par petits morceaux, comme pois ou féves. On entaſſe le tout juſqu'à ce qu'il ſoit près de la bouche & qu'il ne s'en faille qu'un travers de doigt. On emplit le reſte de poudre à canon. Il faut

qu'il reſte aſſez de place, pour y mettre un peu de poix raiſine qu'on fond deſſus. Quand on veut jetter ces pots en quelques lieux, on rompt la poix juſqu'à ce qu'on trouve l'amorce, puis on y met le feu.

POT en tête eſt une arme à l'épreuve qui peſe 16. à 18. livres ſeul & eſt à l'épreuve du mouſquet. Le *pot en tête* ſe met quelquefois au fond du chapeau, en ſorte qu'on ne le voit point.

POTÉE, en terme d'Artillerie, eſt une terre préparée avec de la fiente de cheval, de l'argille & de la bourre, qui s'applique ſur les moules des piéces, avant que de former ce qu'on appelle la chape du moule qui eſt faite de bien plus groſſe terre. Cette *potée* eſt la terre qui conſerve l'impreſſion des traits & des ornemens du moule.

POTENCE: des Troupes rangées en *potence*: c'eſt la capacité d'une ligne droite que l'on briſe, ſoit en-dehors, ſoit en-dedans, pour apuyer par ce moyen une ligne droite ou une gauche, à un Village, bois, ravin, &c. qui ſe trouve en-delà, ou en-deça du front de la ligne, & que la difficulté du terrein empêche de joindre. On s'en ſert auſſi pour ménager un terrein reſſerré.

POTIN, CUIVRE. Il y a deux ſortes de *potin*, l'un qui eſt de bonne qualité, compoſé de cuivre jaune & de quelque partie de cuivre rouge. Celui là ſert fort bien à la confection des piéces de canon en y mêlant d'autre cuivre rouge appellé roſette.

Mais il y a un autre *potin*; ce ſont les lavures, qui ſortent de la fabrique du laiton, leſquelles ſont incapables de ſouffrir le marteau. Celui-la ne vaut rien pour les piéces.

POUDRE: la poudre eſt l'ame des plus fortes machines de guerre; il entre dans ſa compoſition du ſalpêtre, du charbon & du ſoufre. Il y a trois ſortes de ſalpêtre auſquels l'on donne le raffinement: le premier s'appelle ſalpêtre de houſſage, c'eſt celui qui s'attache aux murailles des granges, des étables, des caves & autres lieux ſouterrains, il ſe fait connoître en le mettant ſur la langue, où l'on ſent une petite piquure comme d'un ſel un peu foible; le ſecond ſalpêtre vient de certains Pays-Etrangers, qui en produiſent abondamment, ſur-tout certaines Campagnes des Indes où la terre le produit & dont il couvre la ſurface, c'eſt de ces endroits que les Hollandois tirent le leur; le troiſiéme ſe rencontre dans les terreins même des

leux ſouterrains, ſur-tout ſi ce ſont des endroits où les animaux ſe retirent, lequel eſt contracté par leur fiente & leur urine. On en trouve auſſi dans la démolition des maiſons.

Le ſalpêtre bien travaillé eſt le premier corps & le plus eſſentiel pour faire de bonne *poudre*, il ne ſuffit pas ſeul, parce qu'il brule ſans bruit, ſans effort, & ſans cette impétuoſité que l'on voit à la poudre. La ſeconde matiere eſt le ſoufre, il y en a du gris, du jaune, & du verdâtre: le gris eſt nommé ſoufre vif, parce qu'il eſt comme il ſort de la terre; le jaune appellé ſoufre à canon, ſimplement à cauſe de ſa figure, & qu'il eſt déja purifié de la terre la plus groſſiere, eſt le meilleur de tous pour faire de la poudre, le charbon qui eſt la troiſiéme matiere, doit être de bois de bourdaine, autrement noir prun pour le meilleur, celui de ſaule eſt aſſez bon, & même celui de coudrier & d'aune. C'eſt de ces trois matieres, dont on compoſe la poudre, tout autre mêlange la gâte, plûtôt qu'elle ne la rend bonne, du moins ſuivant les diverſes expériences, & les différens changemens qu'on y a apportés.

On met trois quarts de ſalpêtre, & l'autre quart eſt partagé entre le charbon & le ſoufre, en telle ſorte cependant que le charbon ſurpaſſe d'un tant ſoit peu le ſouffre. Cette matiere étant bien mêlée, on la tire du mortier, & la portant ſur un crible on la preſſe avec un rouleau de bois, par le moyen duquel la matiere en paſſant par les petits trous du crible, ſe forme en grains, tels qu'on les voit: on les remue encore ſur un tamis, afin de ſéparer la poudre d'un reſte de pouſſiere qui n'a point de corps, c'eſt de cette *poudre* fabriquée en gros grains dont on ſe ſert à l'Armée.

Car la *poudre* de chaſſe, quoiqu'elle ne ſoit point différente pour la matiere, elle doit être compoſée d'un ſalpêtre d'une cuite au-deſſus de celle dont on fait la poudre de guerre: d'ailleurs on doit mettre moins d'eau dans ſa compoſition, & on la bat un peu plus long-tems. Le ſalpêtre doit être en roche, après quoi pour arrondir cette poudre, quand elle a été paſſée par un tamis plus fin & plus délié que le précédent, on la met dans pluſieurs barils qu'on tourne, & dont le mouvement rend la *poudre* polie tout au tour: la bonne *poudre* n'eſt point lente à prendre feu, la fumée qui en ſort, s'éléve en colonne ſans noircir & bruler ce qui la touche, & ſa couleur doit être d'ardoiſe, & n'avoir rien de brillant, lorſqu'on l'expoſe au Soleil

Les lieux & les Villes où ſont ſitués les Moulins à *poudre* du Roi dans le Royaume, ſont *Acier* en Franche-Comté, *S. Medard* près Bourdeaux, *Pont-de-Buis* près Breſt, *S. Ponce* près Charleville, *Colmar* en Alſace, *Vonges* en Bourgogne, *Eſſone* près Paris, la *Fere* en Picardie, *S. Jean-d'Angely* en Saintonge, *Eſquiergue* près S. Omer, *Pont l'Evêque* près Vienne, *S. Chamas* près Marſeille, *Metz* dans les trois Evêchés, *Caſtelnau* près Montpellier, *Maromme* près Rouen, *Toulouſe* en Languedoc, *Belleray* près Verdun, *Perpignan* en Rouſſillon, *S. Leonard* près Limoges. M. Micault eſt Commiſſaire Général des Poudres & Salpêtres. La *poudre* à canon a été inventée par Bertold Schuartz Cordelier Allemand, grand Alchymiſte en 1330. ſous Philippe VI. de Valois.

Le Turc fait travailler continuellement à la *poudre* dans tous les lieux de ſa frontiere. Il lui en vient du Caire & d'Egypte, il en achete des Chrétiens, & il en a ſi abondamment, qu'il en conſume plus à tirer inutilement & par fantaiſie, que l'Allemagne & la France enſemble n'en emploient aux uſages néceſſaires.

Quand il eſt à un ſiége ou en campagne, on crie tous les ſoirs pendant la priere publique, *halla*, *halla*, c'eſt-à-dire, *Dieu*, *Dieu*, & après ce cri, on fait une ſalve générale de tout ce qui ſe trouve de piéces dans la tranchée, dans les lignes d'approche, & dans les autres parties du Camp, ce qui ſe pratique tous les jours. De-là il eſt aiſé de juger combien il ſe conſume de munitions à plaiſir. Au reſte ſa poudre eſt excellente, comme il paroit par le bruit, la force & la longueur des coups.

POUGE ou *Poge*, terme de marine. *Voyez* ARRIVE-TOUT.

POUGER ou moler en poupe, terme de marine, eſt faire vent arriere.

POULAINE ou *éperon*, terme de marine. *Voyez* EPERON. C'eſt au bas de la *poulaine* contre l'étrave, que l'on va laver & blanchir le linge & ſatisfaire aux néceſſités de la digeſtion.

POULEVRIN : on écraſe de la poudre pour amorcer les piéces, & l'on en fait même quelquefois des traînées un peu longues ſur le corps de la piece, quand la lumiere eſt trop ouverte, & que l'on craint qu'en prenant feu la poudre ne jette en l'air le boute-feu du Canonier. Cette poudre écraſée, qui eſt ſouvent la plus fine, s'appelle *poulevrin*.

POULIE, petite rouë cannelée, que l'on enchaſſe dans une piéce de bois ou de fer, qui par le moyen d'un cable poſé ſur ſa cannelure ſert à enlever des fardeaux. On s'en ſert fort aux chevres d'Artillerie.

POUPE, eſt l'arriere d'un Vaiſſeau. Avoir le vent en *poupe* eſt faire vent arriere, & porter à droiture également entre deux écoutes.

POUPE quarrée, Vaiſſeaux à *poupe quarrée*; c'eſt-à-dire, qui ont l'arcaſſe bâtie ſelon la largeur & la ſtructure des grands Vaiſſeaux de guerre. Louis XIV. en 1673. ordonna qu'à l'avenir la *poupe* de ſes vaiſſeaux ſeroit ronde au-deſſous de la liſſe de Hourdy, & non quarrée, comme il avoit été pratiqué juſqu'alors. L'Ordonnance fut faite à Nancy.

POUSSIER eſt ce qui reſte de la poudre après le grain formé par le tamis, ou quand la poudre a été remuée, & que le grain s'en eſt froiſſé à découvert.

PRATIQUE, en terme de marine, ſignifie traite, communication, & commerce. On dit avoir *pratique* avec des Inſulaires, c'eſt-à-dire, commercer avec eux.

PRELART, terme de marine, eſt une toile goudronnée, qu'on met ſur les caillebotis, fronteaux, panneaux, eſcaliers, & autres endroits ouverts de chaque Vaiſſeau.

PRENDRE: on appelle *prendre les Places* par long ſiége ou par famine, quand les Aſſiégeans après avoir fermé toutes les avenues & l'avoir envelopée de Forts & de Lignes, empêchent ſoigneuſement que rien n'y entre ni en ſorte; demeurant au ſurplus dans ſes quartiers ſans l'attaquer juſques à ce qu'ayant conſommé ſes vivres elle ſoit contrainte de ſe rendre ou de Capituler.

PRÉPARATIFS de Guerre, ils ne ſe peuvent faire ſans éclat. Mais on cherche des prétextes ſpécieux pour les colorer.

Les choſes néceſſaires pour faire la guerre ne s'achetent, ne ſe conduiſent, & ne ſe font qu'avec le tems.

Dans les troubles le tems manque, les moyens & même l'application, qui eſt diſtraite çà & là. Le prix des choſes augmente; les pays par où l'on paſſe & qui devroient fournir des chariots s'en acquittent mal. La confuſion, l'inquiétude de ſauver leurs propres effets, l'aigreur des eſprits, la crainte de s'engager dans

les troubles les rendent quelquefois plus contraires que favorables : l'ennemi même peut empêcher les paſſages, & conjecturer ce qui vous manque & quels deſſeins vous avez.

Henri IV. s'étant mis dans la tête un vaſte deſſein, avant que de l'exécuter s'y diſpoſa pendant pluſieurs années. Louis XIV. ayant réſolu d'entrer en Italie l'an 1663. envoya des Commiſſaires l'année précédente pour s'y pourvoir de grains, de fourrages, d'Artillerie, de Quartiers & autres choſes ſemblables, & en 1667. avant que de ſe mettre en Campagne pour la conquête des Pays-Bas, il mit ordre aux affaires de ſon Royaume & de ſes Finances, remplit ſes coffres, augmenta ſon Armée, & par ces précautions, & pluſieurs autres il aſſura le ſuccès de ſon entrepriſe.

En un mot un long appareil produit une prompte victoire. C'étoit une maxime parmi les Romains, qui eſt encore ſuivie chez les Turcs de faire de groſſes & courtes guerres, & c'eſt un proverbe commun qu'*un homme ſage ne doit pas s'embarquer ſans biſcuit*.

PRET, eſt le payement de ſolde que le Roi fait faire par avance de cinq jours en cinq jours à ſes Troupes. On dit payer le *prêt*, recevoir le *prêt*, toucher le *prêt*.

PREVOT d'une Armée, le nom de cet Officier s'explique aſſez ſur ſes fonctions. Outre celles qui lui ſont communes avec les *Prevôts* du Royaume, il eſt chargé de tous les ordres de punitions qui lui ſont donnés par le Général, ſoit de bouche, ſoit en exécution des bans faits.

Du reſte il eſt chargé de la diſcipline & de l'ordre parmi les Marchands, ſuivant le Quartier-général, tant dans les marches, que dans les Camps, & pour ce qui regarde les Marchands Vivandiers particuliers des Regimens qui ne campent point au Quartier-général: ils ſont ſous la diſcipline du Major & du Prevôt particulier du Regiment, auquel ils ſont attachés.

Il a comme les autres *Prevôts* ſa Compagnie, ſes Lieutenans & Exemts, & ſon Exécuteur. Ils campent au Quartier-général, à portée des lieux deſtinés pour les Marchands & pour les Marchés, afin d'y maintenir l'ordre & la diſcipline.

Il ſe promene avec ſes Archers autour du Camp, afin d'y conſerver la ſureté, pour l'abord de ceux qui y apportent des Marchandiſes ou ſubſiſtances. Il arrête encore tous ceux qu'il trouve en faute, ſoit par

rapport à la ſureté publique, ſoit en infraction de quelques bans faits. Il rend compte au Général de ceux qu'il a arrêtés, & prend ſon ordre pour le châtiment.

Il a par jour dix-huit rations de pain, non compris le pain de ſa Compagnie. J'oubliois de dire que le *Prevôt* d'une Armée met la taxe ſur les vivres de l'Armée, qu'il a ſoin de faire nettoyer le Camp, & de faire porter les malades aux Hôpitaux.

Le PREVOT de la Connetablie étoit autrefois le ſeul qui eut droit de ſuivre les Armées pour faire les fonctions Prevotales. Il marchoit pour ce ſujet avec ſa Compagnie entiere, lorſqu'il n'y avoit qu'une Armée, où il envoyoit des détachemens avec de ſes Officiers dans chacune des autres lorſqu'il y en avoit pluſieurs.

Mais depuis que Louis XIV. a érigé des *Prevôts* particuliers avec des Compagnies pour être employées uniquement à cette fonction, ce ſoin eſt reſervé à ces derniers. Ils ſont obligés chacun d'avoir une Compagnie de tel nombre d'Archers à cheval, qu'il plaît à S. M. d'ordonner. Ils doivent être armés à la Cavaliere & porter des bottines pour pouvoir agir à pied & à cheval.

Le *Prevôt* a ſous lui deux Lieutenans & deux Exemts, pour agir à la Campagne, un Procureur du Roi, deux Greffiers pour mettre les procédures en régle. Ce Procureur du Roi doit être Lettré, & le Prevôt n'étant pas aſſujetti à cette loi, il faut qu'un des Lieutenans ſoit auſſi Lettré, lorſque le Prevôt ne l'eſt pas.

Les Priſonniers de Guerre ſont ordinairement à ſa garde, lorſqu'ils ne ſont pas en grand nombre, juſqu'à ce qu'on ait occaſion de les envoyer dans les Places frontieres.

L'Infanterie lui fournit une garde convenable. Elle eſt ordinairement de 30. hommes commandés par un Lieutenant. Il a droit de poſer des Sentinelles par-tout où il juge à propos qu'il y en ait, mais il ne peut pas les employer à attacher les Criminels. Cette fonction eſt du devoir des Archers & non pas de celui des Soldats.

PREVOT de l'Artillerie. Il n'exerce ſa Charge qu'en Campagne à la ſuite des Equipages. C'eſt lui qui connoît de tous les différens qui ſurviennent entre les Officiers, Capitaines de Charroi, Charretiers

& Ouvriers, & qui leur fait obſerver les Reglemens & les Ordonnances ; qui fait faire les Inventaires des Officiers qui meurent, & qui arrête, & empriſonne tous ceux du corps de l'Artillerie, que le Lieutenant qui commande l'Equipage, lui commande d'arrêter.

Il condamne même à mort prévotalement. Il y en a des exemples, comme en 1672. qu'il fit pendre un Soldat du Regiment des Fuſiliers, qui étoit à la ſuite des Equipages d'Artillerie de l'Armée du Roi, pour avoir tué un Payſan ſur la route de Charle-Roi. D'autres fois il a inſtruit des procès juſqu'au jugement, renvoyant ce jugement au Bailli de l'Arſenal.

PREVOT de la Marine. Il y a un *Prevôt* général de la Marine, & des *Prevôts* Mariniers. Le *Prevôt* Général eſt un Officier établi pour la punition des crimes qui ſe commettent par les Gens de mer. Louis XIV. par une Ordonnance donnée au Camp devant Dole en 1674. veut que le *Prevôt* Général de la Marine & ſes Lieutenans, ayent entrée dans le Conſeil de Guerre, & qu'ils y faſſent le rapport de leurs procédures debout & découverts, ſans avoir voix délibérative.

Le *Prevôt* Marinier eſt un homme de l'Equipage de chaque Vaiſſeau, qui a les priſonniers en ſa garde, & ſe charge du ſoin de faire nettoyer le Vaiſſeau. Tous les matins le Munitionnaire lui fait donner un verre de vin pur. La priſon du Vaiſſeau eſt à l'avant des cuiſines.

PREVOTÉ, la *Prevoté* générale des Monnoies, eſt ſur le pied Militaire. Elle porte habit & paremens rouges, boutons & aiguillette d'argent, bandoulière de velours rouge & d'or. Elle a un *Prevôt* Général, 6. Lieutenans, 10. Exemts.

PROFIL, ou orthographie, eſt la repreſentation d'un Ouvrage ſelon ſes largeurs, ſes épaiſſeurs, ſes hauteurs & ſes profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute, juſqu'à la plus baſſe de ſes parties.

PROFIL, le profil d'un Ouvrage, eſt une coupe orthographique & géometrale de cet Ouvrage : c'eſt-à-dire, par le moyen du profil, on connoît les hauteurs, les largeurs & les profondeurs d'un ouvrage. Sans la connoiſſance des profils, on ne peut ſçavoir combien les travaux ont couté à faire,

ou

ou combien ils couteront s'ils ne ſont pas faits.

PROLONGE, c'eſt un cordage qui ſert à tirer le canon en retraite, & quand une piece eſt embourbée. Il y en a de doubles & de ſimples.

PROLONGER un Navire, eſt s'avancer pour ſe mettre flanc à flanc, & venir vergue à vergue.

PROUE, eſt l'avant du Vaiſſeau, c'eſt-à-dire, la partie du Vaiſſeau, qui eſt ſoutenue par l'eſtrave, & qui s'avance la premiere en mer. Voir par *proue*, c'eſt voir devant ſoi. Donner la *proue*, c'eſt preſcrire la route que les Galeres doivent tenir : ce qui eſt attribué au pouvoir du Chef qui les commande. En parlant des Vaiſſeaux, on dit donner la route.

PUCHOT ou *Trombe*, terme de Marine, eſt un nuage, qui par une de ſes extrémités porte ſur la ſurface de la mer, d'où il attire une grande quantité d'eau, ce qui eſt ſuivi d'un tourbillon extraordinaire qui fait rouler le Vaiſſeau & crever le nuage deſſus avec tant de violence qu'il le met ſur le côté, où le fait tomber ſous voiles. Dans ces occaſions la piété des Matelots leur fait dire l'Evangile de S. Jean pour diſſiper la *trombe*.

PUISOIR : c'eſt un Vaiſſeau de cuivre dont ſe ſervent les Salpêtriers pour tirer de la chaudiere où ſe cuit le Salpêtre, ce même ſalpêtre quand il eſt formé.

PUITS, ouverture que l'on fait en creuſant la terre en rond. Les Mineurs font des puits pour faire des Mines, & conduire divers rameaux & galeries ſous terre.

PUITS, archipompe, terme de marine. *Voyez* ARCHIPOMPE.

Q

QUAICHE, ou Caiche, terme de marine ; eſt un Bâtiment ponté, qui porte une corne ou qui eſt mâté en fourche comme l'Yach, ou le Heu.

QUARANTAINE, Vaiſſeau qui fait la *quarantaine*, eſt un Vaiſſeau qui paſſe quarante jours à la rade d'un Port avant que d'y entrer. On oblige tous les Vaiſſeaux chargés de Marchandiſes du Levant, de faire la *quarantaine* pour prévenir la contagion.

QUARANTENIER, ou *quarantaine*, terme de marine, eſt une eſpece de petite corde de la groſſeur du petit doigt, qui ſert à raccommoder les autres.

QUARRÉ eſt une figure de 4. cotés égaux & de 4. angles droits. Le *quarré long parallelogramme rectangle*, ou ſimplement rectangle, eſt une figure qui a les 4. angles droits & les côtés oppoſés paralléles & égaux.

Le *parallelogramme*, qu'on appelle auſſi Rhumbarde, a les côtés oppoſés paralléles & égaux, & les angles oppoſés égaux.

QUARRÉ: Bataillon quarré d'hommes: c'eſt un Bataillon qui a le nombre des hommes de la file égal au nombre des hommes du rang. Bataillon quarré de terrein, c'eſt celui qui a le terrein de chacune de ſes ailes égal en étendue au terrein de la tête ou à celui de la queue.

QUART eſt l'eſpace du tems qu'une partie des Gens de l'Equipage d'un Vaiſſeau emploie à faire leur manœuvre ou leur fonction, juſqu'à ce que d'autres les viennent relever. Chaque Nation a ſon *Quart* de différente durée, & même parmi les Vaiſſeaux d'une même nation, le *Quart* eſt inégal, toutefois il eſt toujours meſuré & determiné par horloge, chaque horloge étant fixé à une demi-heure.

En France dans les Vaiſſeaux de Roi, le *Quart* eſt ſouvent de huit horloges. Dans les autres Vaiſſeaux, il eſt tantôt de ſix, tantôt de ſept, & quelquefois de huit. A chaque fois qu'on commence & qu'on léve le *Quart*, on ſonne la cloche pour en avertir l'Equipage. Faire un *Quart* ſur la Hune, c'eſt-à-dire, faire bonne ſentinelle pour ſe parer des Bans & des Corſaires, ce qui eſt la faction du Gabier, qui doit veiller à la découverte des bans, & des Armateurs.

QUART de cercle, ou *Quart* de nonante, eſt un inſtrument qui ſert à prendre les angles & les élévations, diviſé pour l'ordinaire en 90. degrés & garni de ſes pinnules, & de ſon alhidade.

QUART de vent, terme de marine ou quart de rumb, eſt un air de vent ou pointe de compas, compriſe entre un rumb entier, c'eſt-à-dire, un vent principal, & le demi rumb ou demi vent, qui ſuit ou précede un vent principal.

Par exemple le Nord eſt un rumb entier ou vent

principal, le Nord-nordeſt eſt un demi-rumb, & le Nord-quart au Nord-Eſt, compris entre eux, eſt un quart de rumb. Il y a des Pilotes qui déterminent d'une autre ſorte les *Quarts de vent* & qui ſont une autre diviſion de la bouſſole. *Voyez* VENT.

QUART de vent ou quart de rumb, ſe prend en général pour l'air de vent, ſéparé d'un autre air par un arc d'onze degrés & quinze minutes. De cette façon on prend quelquefois un vent principal pour un *Quart de rumb*. Par exemple, ſi la route eſt Nord-Eſt, quart au Nord, on dira que les courans ont fait abattre le Vaiſſeau d'un *Quart de rumb*, & ce quart de rumb tombera ſur le Nord.

QUARTIER : ce mot dans l'Art Militaire a pluſieurs ſignifications.

QUARTIER, d'abord ſe prend pour le traitement favorable que l'on fait à des Troupes vaincues, quand elles mettent les armes bas pour ſe rendre. On dit demander quartier, promettre quartier, ne point donner de quartier.

QUARTIER, ſignifie non-ſeulement le Campement d'un Corps de Troupes, mais encore le corps de ces mêmes Troupes. On dit ce *Quartier* fut enlevé ce *Quartier* eſt ſi bien retranché, qu'il ne craint ni la droite attaque, ni l'inſulte.

QUARTIER d'un ſiége eſt un Campement ſur quelqu'une des principales avenues d'une Place, tantôt commandé par le Général de l'Armée, & en ce cas on l'appelle le *Quartier* du Roi, quelquefois commandé par un Lieutenant Général. On établit des *Quartiers* ſur les plus grands paſſages de la Place, pour empêcher les convois & les ſecours. On dit diſpoſer les *Quartiers* du ſiége, c'eſt-à-dire, diſtribuer les Troupes dans tous les différens poſtes, où elles doivent camper ; affoiblir des *Quartiers* par des détachemens tirés pour l'eſcorte des convois.

QUARTIER des vivres, eſt celui ou eſt logé l'Equipage des munitions de bouche, & où l'on cuit le pain qui ſe diſtribue journellement aux Soldats.

QUARTIER d'hiver eſt quelquefois l'intervalle du tems compris entre deux Campagnes, & quelquefois le lieu où on loge les Troupes pendant l'hiver. Le *Quartier d'hiver* ſera long. On a réglé les Quartiers d'hiver, les Troupes marchent au *Quartier d'hiver*, l'Armée va prendre ſes *Quartiers d'hiver*.

QUARTIER de rafraichiſſement eſt le lieu où des Troupes fatiguées vont ſe remettre & ſe rétablir pendant que la Campagne dure encore.

QUARTIER de fourrage. Lorſque la ſaiſon a fait ceſſer les opérations de la Campagne, il y a un tems qu'on paſſe dans les *Quartiers de fourrages*, pour éviter la dépenſe des *Quartiers d'hiver*. La prévoyance du Général les lui doit fournir autant qu'il lui eſt poſſible ſur le pays ennemi, & à la décharge des Etats de ſon Prince.

Les plus ſurs ſont ceux dans leſquels il peut ſe couvrir de défilés & de rivieres. En ce cas il met ſon Infanterie en premiere ligne, près des lieux par où l'ennemi pourroit pénétrer dans les *Quartiers*, & mettre la Cavalerie en ſeconde ligne à commodité des fourrages, & à portée de ſe joindre à l'Infanterie.

Un Général qui ne peut prendre ſes *Quartiers de fourrage* avec toutes ſes commodités, & qui ne peut les couvrir, les prend du moins en Bataille. C'eſt-à-dire, il doit avoir ſoin que toutes les Troupes de la premiere ligne ſoient dans les Villages de la premiere ligne, & ceux de la ſeconde, dans ceux de la ſeconde ligne, de maniere que ſon champ de Bataille ſoit à la tête de ſes Quartiers pour y recevoir l'ennemi.

Il pourvoit à la communication de tous ſes Quartiers au Champ de Bataille, & il en inſtruit les Officiers Généraux & particuliers, afin qu'au ſignal convenu chacun puiſſe ſe rendre ſur le terrein qui a été marqué par le chemin qui lui aura été preſcrit, afin qu'il n'y ait point de confuſion dans la marche des Troupes de leur *Quartier* au Champ de Bataille.

QUARTIER du Roi, ou du *Général*. Il eſt dans un Camp au choix de S. M. C'eſt ordinairement au centre. Cependant il y a des Camps que la néceſſité veut que l'on l'établiſſe dans des lieux marécageux, eſcarpés & mal-ſains. Pour lors on s'éloigne du centre, & on place le *Quartier du Général* dans l'endroit le plus commode & le plus ſain, ſur une des ailes, ou à l'arriere-Garde, mais toujours ſoutenu, en ſorte que la perſonne du Roi ſoit en ſureté.

En Bataille rangée nous diſons que le Quartier du Roi eſt par-tout, & nos Généraux que la valeur ac-

ſompagne ne veulent point être diſtingués. Cependant il y a de la prudence de ne les point trop expoſer, & quoiqu'ils ſe portent également par-tout, on a ſoin de décider leur *Quartier* dans un lieu bien environné de Troupes, ſoutenu à droite & à gauche d'épaulemens & d'une arriere-garde.

On eſt quelquefois obligé de placer en chaîne les chariots & caiſſons de l'Armée pour empêcher la ſurpriſe, ſur-tout, lorſqu'on doit paſſer la nuit ſur le Champ de Bataille. Dans un ſiége on place le *Quartier du Roi* hors de la portée du canon, dans un bon village bien gardé avec des retranchemens.

Les Aſſiégés, avant de faire uſage de leur Artillerie, s'informent du lieu où il eſt ſitué, afin de n'y pas pointer. Auſſi ne forme-t-on jamais la véritable attaque de ce côté-là. Les loix ſont égales, & l'on eſt religieux à obſerver à la guerre celles qui ſont preſcrites par l'honneur.

QUARTIER d'Aſſemblée eſt le lieu où les Troupes ſe rendent pour marcher en Corps. On l'indique ou ſur la frontiere ou dans l'intérieur de l'Etat. Si le Prince projette quelque expédition, ou que ſuivant ſes engagemens avec ſes voiſins, il ſe diſpoſe à faire paſſer de ſes Troupes à leur ſecours, il déſigne un ou pluſieurs endroits, non loin les uns des autres pour le rendez-vous, & de-là les Troupes partent pour aller à leur deſtination. Il y a de la ruſe à choiſir un *Quartier d'Aſſemblée*, & lorſqu'il eſt queſtion d'attaquer une Place importante, on ne peut trop cacher ſon deſſein à l'Ennemi. Pour lors afin de lui donner de la jalouſie, on porte les troupes vers quelque autre Place, en ſorte pourtant que dans une nuit on puiſſe faire trouver bon nombre de Cavalerie ſous la véritable.

Le *Quartier d'Aſſemblée* dans l'intérieur du Royaume eſt pour les Milices ou les revues générales. Il y en a pluſieurs d'indiqués dans preſque toutes les Provinces; & ce ſont ordinairement les Intendans, & ſous eux les Commiſſaires des Guerres, qui ſont chargés de cette opération. Chaque Bataillon ſe forme au *Quartier d'Aſſemblée* de toute la Milice des environs. Ils y prennent leurs habits, leurs armes, havreſacs, fournimens, *&c.* On les diſtribue par Compagnie, & lorſqu'ils ſont enregimentés, on les fait partir de-là pour la garde des Places frontieres

ſous le commandement pendant la route d'un Colonel.

Quant aux Recrues elles joignent leurs Corps.

QUARTIER, vent de quartier, ou vent largue, terme de marine. *Voyez* LARGUE.

QUARTIER-MESTRE eſt le Maréchal de Logis d'un Regiment d'Infanterie Etrangere.

QUARTIER-MESTRE, ou Eſquiman, eſt auſſi un Officier de l'Equipage d'un Vaiſſeau, qui eſt comme l'Aide du Maître & du Contremaître, & qui a particuliérement l'œil ſur le ſervice des pompes.

QUERAT, terme de marine, c'eſt la partie du bordage, compriſe depuis la quille, juſqu'à la plus proche des perceintes.

QUESTE, terme de marine, eſt la ſaillie & l'élancement, que l'étrave & l'étambord font aux extrémités de la quille. Ainſi la *Queſte* eſt proprement la ligne que l'on conçoit être tirée en prolongeant chaque extrémité de la quille, juſqu'au concours des deux autres lignes qui ſeroient tirées à plomb, une de l'étambord & l'autre de l'étrave. Mais l'étrave a toujours plus de *Queſte* ou de ſaillie que l'étambord: car on ne donne de *queſte* à l'*étambord*, qu'environ la vingtiéme partie de la quille, mais on en donne environ la cinquiéme partie à l'étrave.

QUEUE d'Yronde, ou d'*Yrondelle*, eſt un ouvrage détaché, dont les ailes ou côtés s'élargiſſent vers la tête du côté de la Campagne & vont en s'étreciſſant vers la gorge. Il y a des tenailles ſimples, des doubles tenailles & des ouvrages à corne qui ſont à queue d'yronde, & dont les ailes au lieu d'être paralléles, ſuivent la conſtruction que nous venons de définir. Lorſque ces ouvrages ſont ſitués ſur un front de Place, ils ont ce défaut qu'ils ne couvrent pas aſſez les flancs des baſtions oppoſés, mais outre qu'il faut quelquefois s'accommoder à la néceſſité du terrein & de l'aſſiéte, ils ont l'avantage d'être extrêmement flanqués du côté de la Place, qui en découvre mieux toute l'étendue de leurs ailes.

QUEUE de la tranchée: c'eſt le premier travail que l'Aſſiégeant a fait en ouvrant la tranchée & qui demeure derriere à meſure qu'on pouſſe la tête de l'attaque vers la Place. Il y a toujours du danger à la queue de la tranchée, parce qu'elle eſt ex-

poſée aux batteries de la Place, & que le canon logé ſur des cavaliers, donne facilement ſur les Troupes qui montent la Garde ou qui la relévent. On laiſſe toujours une garde de Cavalerie à la queue de la tranchée pour être en état de courir au ſecours des Travailleurs de la tête, en cas d'une ſortie de la Garniſon, & cette Garde ſe reléve autant de fois qu'on reléve la Garde de la tranchée.

QUEUE d'un Bataillon eſt le rang du ſerre-file. Quand on fait la contre-marche par files, les hommes de la tête du Bataillon paſſent à la queue.

QUILLE, terme de marine, eſt une longue piéce de charpenterie, ou l'aſſemblage de pluſieurs piéces miſes bout à bout dans la plus baſſe partie du Vaiſſeau depuis la proue, juſqu'à la poupe, pour ſoutenir tout le corps du bâtiment, & déterminer la longueur du fond de cale.

QUINTAL eſt un poids de cent livres. Ce terme eſt uſité en Provence, en Languedoc, en Dauphiné & autres pays voiſins de l'Eſpagne. Dans l'Artillerie toutes les munitions ſe péſent au poids de marc de 16. onces à la livre.

Parmi les Mariniers, 20. *quintaux* ſont la peſanteur du tonneau; car chaque tonneau eſt évalué à deux mille livres peſant. Mais la livre varie: quelquefois elle eſt de quinze onces, quelquefois de ſeize.

QUINTELLAGE, terme de marine. *Voyez* L'EST.

R.

RABANS, terme de marine, ou commandes, ſont de petites cordes de merlin qui ſervent à ferler les voiles, & à renforcer les autres manœuvres Chaque Garçon de Vaiſſeau eſt obligé ſous peine de châtiment de porter toujours des *rabans* à ſa ceinture.

RABLURE, terme de marine, eſt une entaille, ou cannelure que le Charpentier fait tout du long de la quille pour emboëter ſes gabords.

RACCAGES, terme de marine, ſont de petites boules de bois, enfilées l'une avec l'autre, comme des grains de chapelet, & miſes à l'entour du mât, vers le milieu de la vergue qui porte ſur ſes *raccages*, pour courir plus librement ſur le mât. La

vergue des civadieres n'a point de raccages, car on ne l'améne point.

RACHAT du Pain : c'eſt un uſage dans les vivres de faire le décompte aux Troupes du pain qu'elles laiſſent à chaque diſtribution entre les mains du munitionnaire. Ce pain eſt celui que le Roi accorde aux Officiers par l'état de campagne, & qu'ils ne conſomment point aimant mieux manger du pain blanc qu'ils achetent pour leur table.

Il y a eu des occaſions où le Miniſtre de la Guerre a fixé lui-même le prix du *rachat du pain*, quand il ne le fait pas, c'eſt le Directeur Général des Vivres qui le fixe, & toujours ſur un pied honnête eu égard à celui qu'il reçoit du Roi. Par exemple, ſi ſon traité eſt à trente deniers, il en donne 18. aux troupes, & 24. aux Officiers Généraux. L'uſage eſt de gratifier ainſi ces derniers de quelque choſe de plus à cauſe des ſervices continuels qu'ils rendent aux vivres.

Quand il reſte du pain aux Officiers Généraux, c'eſt que leurs Valets ne peuvent conſommer la quantité que le Roi leur en donne, & il leur eſt permis de le revendre à qui il leur plaît. Le Munitionnaire s'en accommode toujours, ſoit en argent, ſoit en farine fine, qu'il leur fournit pour faire du pain blanc pour leur table, ſur quoi il gagne encore conſidérablement : car il paſſe le ſac de froment pur de 150. livres pour 180. rations, c'eſt l'uſage. Cependant cet échange les accommode ſi fort, que le Munitionnaire qui manque d'en faire voiturer à l'Armée, n'eſt jamais regardé d'un bon œil.

Mais quoiqu'on paye la ration du pain revenant bon à un moindre prix que celui qu'on reçoit du Roi, le Commis du Parc fait néanmoins rembourſer aux Troupes, ce qu'elles prennent de trop ſur le pied du traité : c'eſt la régle, & quand les Majors en font difficulté, l'Intendant donne un ordre pour en faire la retenue chez le Treſorier de l'Armée.

Le Commis Général du Parc ne fait point de compenſation dans les décomptes du pain revenant bon avec celui que le Regiment aura pris de trop, paſſé un tems conſidérable. Il a cette honnêteté d'un mois à l'autre, de deux à trois mois, même davantage ; mais jamais d'une premiere année à une ſeconde à cauſe que le prix du traité peut être changé.

Le pain revenant bon des Intendans & des Com-

miſſaires eſt ſur le pied des Officiers Généraux ; mais celui de l'Artillerie, de la Prevôté, des Ingénieurs, *&c.* eſt au prix de celui des Troupes.

Après que le Directeur Général des Vivres a donné ſon ordre par écrit au Commis du Parc pour payer le pain revenant bon, ſuivant les deux différens prix, il cherche pour faire les premiers décomptes, les Majors les plus faciles, & les Maîtres d'Hôtel des Officiers Généraux, qui ſont les moins attachés à leurs intérêts, & il conclud avec eux pour un prix un peu plus ou un peu moins & ces premiers décomptes ſont ordinairement la planche pour tous les autres, mais du moment que le prix eſt arrêté, le Commis du Parc ne doit jamais changer de ſentiment, c'eſt-à-dire, ſe laiſſer aller à donner plus à l'un qu'à l'autre.

On ſuit la même régle pour les garniſons : le prix doit être égal par toutes les places. Mais le décompte qui ſe fait aux troupes qui tiennent garniſon pendant la Campagne, eſt différent de celui des troupes qui agiſſent en Corps d'Armée ; car on leur rabat le pain pour les Soldats qui ſont à l'Hôpital, & dont le nom doit être énoncé dans les revues ; les Officiers n'en ont point en garniſon, & les ſergens ne touchent qu'une ration pour laquelle le Treſorier retient deux ſouls ſur ſa paye.

On attend à faire les décomptes à un Regiment, quand on n'a pas encore reçu les acquits que le corps entier, ou les Officiers des détachemens ont donné du pain qu'ils ont pris en divers endroits, mais lorſqu'on y eſt contraint, ſi l'on trouve parmi ces acquits des jours vuides, c'eſt-à-dire, où l'on ne voit point que le Regiment ait pris du pain, on ne laiſſe pas de lui faire tenir compte pour ce jour-là d'une quantité pareille à la diſtribution précédente, parce qu'il eſt à croire qu'une troupe n'a point paſſé de journée ſans manger & que lorſque l'acquit manque, il y a apparence qu'il eſt égaré.

Cela ſe pratique toujours avec l'Infanterie, mais on n'en agit pas ſi indéterminement avec la Cavalerie, parce qu'elle ſe paſſe quelquefois de pain, quand le grain eſt mur, car elle bat alors & fait du pain, particulierement lorſqu'elle ſe trouve dans des lieux écartés où elle eſt détachée du gros de l'Armée, & ne peut recevoir ſa ſubſiſtance du Munitionnaire.

Comme le Commis Général du Parc ne peut comp-

ter avec les Troupes ſans revues, il faut auſſi qu'il les ait très-juſtes. Lorſqu'il connoît de l'erreur dans une copie de revue, il doit conſulter celle du Treſorier, comme devant être la plus correcte, ou celle qui eſt au bureau de l'Intendance.

Le Major ſigne le décompte qui reſte entre les mains du Commis du Parc, & s'il en demande un double on le lui donne, mettant au bas *pour copie ſeulement.* On obſerve la même formalité avec les Officiers Généraux, tant en pain qu'en farines qu'on leur aura livrées, & ils doivent ſigner eux-mêmes leurs décomptes, & blanc ſigné, car toute autre ſignature n'eſt pas valable à la Chambre des Comptes.

Quand le décompte eſt ſigné, le Commis du Parc expédie un ordre au Treſorier des Vivres pour payer le montant du pain dû au Regiment ou à l'Officier Général. Cet ordre eſt pur & ſimple : on n'y ajoute ſeulement que la ſomme énoncée ſera paſſée au compte dudit Treſorier, en rapportant le dit ordre acquitté du Major. Si le Directeur Général des Vivres eſt dans le lieu où ſe font les décomptes, il peut viſer ſeulement les ordres du payement & non les décomptes, car il ne doit jamais s'en mêler pour l'avantage du Munitionnaire.

RACOLEUR, homme qui par adreſſe porte de jeunes gens à prendre parti. Ces *Racoleurs* font des hommes à bon marché & les revendent à des Capitaines. Il y a de ces *Racoleurs* à Paris qui ne font point d'autre métier toute l'année.

RADE, terme de marine, eſt un lieu d'ancrage à quelque petite diſtance de la Côte où les Vaiſſeaux commencent à trouver fond.

RADEAU, ce ſont pluſieurs piéces de bois aſſemblées & jointes, dont on ſe ſert au lieu de bateaux pour paſſer des foſſés. Quelquefois on s'en ſert pour aller attacher le Mineur au pied d'une muraille.

RADOUB, terme de marine, eſt le travail qu'on fait pour réparer ce qu'il y a de briſé au corps d'un Vaiſſeau, y employant des planches, des étoupes, du bray, du goudron & généralement tout ce qui peut arrêter les voies-d'eau.

RAFALES, terme de marine, ſont des coups d'un vent de terre violent, qui s'échape d'entre les montagnes, & qui rompt ſouvent les mâts & les

voiles, d'un Vaiſſeau qui range la Côte de trop près. Même les *rafales* font quelquefois ſombrer un Vaiſſeau ſous voile.

RAFINAGE ſe dit du travail qui ſe fait pour perfectionner le ſalpêtre quand il n'eſt que d'une premiere cuite.

RAFINER, eſt travailler au rafinage.

RAFINERIE, eſt l'attelier où l'on travaille au rafinage.

RAFRAICHIR le canon ; quand un piéce eſt échauffée à force de tirer, le Canonier pour pouvoir la recharger ſans danger, a ſoin de la *rafraichir* avec du vinaigre.

RAFRAICHIR, terme de marine. Le vent ſe *rafraichit*, ou ſimplement le vent *fraichit*, c'eſt-à-dire, redouble ſa force.

RAISONNER à la Patache, *raiſonner* à la Chaloupe ; terme de marine. Lorſqu'un Vaiſſeau veut venir mouiller dans un Port, & que la Patache ou la Chaloupe qui ſont de garde le viennent reconnoître, il eſt obligé de leur *raiſonner*, c'eſt-à-dire, de leur montrer les permiſſions qu'il a de mouiller dans ce Port, & de leur rendre compte de la route qu'il a faite, & de celle qu'il veut faire, afin d'ôter les défiances, & d'avoir permiſſion d'y entrer.

RALINGUES, terme de marine, ſont des cordes qui ſont couſues en ourlet tout à l'entour de chaque voile & de chaque branle pour en renforcer les bords.

RALLIER, c'eſt reformer une troupe qui par une charge a été rompue.

RAMBADES, terme de marine, ſont deux poſtes, ou exhauſſemens auprès de l'éperon de la Galere, & de l'arbre de trinquet, ſéparés l'un de l'autre par la courſe & plus élevés que le tambourin. Chaque *rambade* eſt capable de tenir quinze ou ſeize Soldats pour combattre avec avantage outre les Matelots qui y ſont.

RAMBERGE. Les Anglois ont autrefois donné ce nom à leurs plus grands Vaiſſeaux de guerre, mais aujourd'hui ce mot eſt aboli en Angleterre, auſſi bien que celui de *caraque* en Portugal.

RAME ou aviron, eſt une longue piéce de bois, dont le bout qui porte dans l'eau eſt fait en palette pour fendre & battre les vagues, quand on conduit un Vaiſſeau de bas-bord.

RAMEAUX de la mine, branche de la mine,

retours, conduits ou galerie. *Voyez* GALERIE.

RAMPE ou pente extrêmement douce qu'on fait le long des talus des remparts, elles ont deux toiſes de largeur, & ſont priſes ſur le talus intérieur. On les place ſelon l'occaſion & le beſoin, tantôt à l'angle du rempart, vis-à-vis l'entrée du baſtion, quand le baſtion eſt plein, tantôt le long des flancs ou à l'angle flanqué quand le baſtion eſt vuide.

RANG d'un Eſcadron ou d'un Bataillon, eſt la ligne droite que font les Soldats placés l'un à côté de l'autre.

Doubler les Rangs c'eſt mettre deux rangs en un, & par ce moyen diminuer la hauteur & augmenter le front. *A droite par demi-file, doublez vos rangs.* Pour faire ce doublement, en cas que le Bataillon ſoit à ſix de hauteur, les hommes qui ſont depuis le demi-file, juſqu'au ſerre-file, c'eſt-à-dire, le 4. le 5. & le ſixiéme *rang*, quittent leur terrein, marchent en avant, & paſſant par les intervalles des rangs qui les précédent, ſe vont ranger à leur droite, à ſçavoir le demi-file avec le chef de file, le cinquiéme rang avec le ſecond, & le ſerre-file avec le ſerre-demi-file. Ainſi la hauteur du Bataillon eſt réduite a la moitié. *Voyez* REMETTRE.

RANG eſt l'ordre établi pour la marche & pour le commandement des différens corps de Troupes, & de divers Officiers, qui ſont en concurrence les uns avec les autres.

Lorſque les Officiers d'Artillerie de terre, ſervent à terre, avec ceux de la Marine, ſuivant l'*Ordonnance de Louis XV. du 9. Mars* 1706. ils doivent marcher entre eux, ſuivant la date de leurs proviſions, Commiſſions, Brevets & Ordres.

Par exemple les Lieutenans Généraux de l'Artillerie de terre, doivent marcher avec les Commiſſaires Généraux de l'Artillerie de la Marine.

Les Commiſſaires Provinciaux, avec les Capitaines d'Artillerie ou de Galiotes.

Les Commiſſaires Extraordinaires, avec les Soulieutenans d'Artillerie ou les Galiotes.

Les Pointeurs ou Aides du Parc avec les Aides d'Artillerie.

Quand les Officiers de Vaiſſeau ont des ordres de ſervir comme Officiers d'Artillerie, ils ont le même *rang*, ſuivant les différentes qualités dans leſquelles ils ſont employés.

Quand l'Officier d'Artillerie de Marine ſe trouve

par ſon ancienneté Commandant d'Artillerie de terre, il rend compte au Grand Maître, & informe le Sécretaire d'Etat de la Guerre, pour rendre compte à Sa Majeſté; & de même quand l'Officier d'Artillerie de terre ſe trouve par ſon ancienneté Commandant l'Artillerie de la Marine, il informe le Sécretaire d'Etat de la Marine, pour rendre compte a Sa Majeſté.

Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Lieutenans par l'*Ordonnance du 2. Août* 1728. devoient tenir *rang* de Capitaine en pied d'Infanterie: les Soulieutenans, celui de Lieutenans en pied, à moins que ces derniers n'euſſent eu précédemment ou dans la ſuite des Grades Supérieurs.

Les Sergens tenoient *rang* de Soulieutenans d'Infanterie, a moins qu'ils n'euſſent déja un Grade Supérieur, ou qu'ils n'en obtinſſent par la ſuite. *Voyez* CADETS.

Pour le *rang* que tiennent entre eux les Régimens de Cavalerie, il eſt fixé ſuivant leur ancienneté, de ſorte que leur marche, ſuivant l'*Ordonnance du 1. Mai* 1699. ne ſe refere plus aux dates des Commiſſions des Meſtres-de-Camp, qui les commandent; mais les Meſtres-de-Camp deſdits Régimens, & les Lieutenans Colonels conſervent dans les Détachemens les *rangs* qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régimens à la tête deſquels ils ſe trouvent.

Les Dragons faiſant auſſi bien que la Cavalerie & l'Infanterie un Corps dans les Troupes de Sa Majeſté, marchent auſſi ſuivant le *rang* d'ancienneté de leur Régiment, & les Meſtres de-Camp & Lieutenans Colonels de Régimens de Dragons, comme ceux de Cavalerie, conſervent dans les Détachemens les *rangs* qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régimens, dont ils ont le Commandement.

Comme il y a des Régimens de Cavalerie & de Dragons nouvellement créés, depuis 1734. le Roi par une Ordonnance du 15. Mai 1734. a réglé le *rang* des Officiers de ces nouveaux Régimens. La même Ordonnance a lieu encore pour tous les nouveaux Régimens & Compagnies nouvelles de Cavalerie & de Dragons qui ont été créés ces années dernieres.

Les Officiers qui étoient Capitaines réformés, marchent les premiers immédiatement apres ceux

qui ſont en pied dudit jour, & entre eux ſuivant le *rang* de leurs Commiſſions de Capitaine.

Les Lieutenans en pied & Lieutenans en ſecond ou réformés, apres avoir été en pied, Gardes du Corps de Sa Majeſté, Gendarmes, Chevaux Legers ou Mouſquetaires de la Garde ordinaire, marchent enſuite, & ont tiré au ſort pour le *rang* qu'ils doivent tenir entr'eux.

Apres eux, ceux qui ont été Cornettes ou Lieutenans réformés de Cavalerie ou de Dragons, ſans avoir été en pied, ont auſſi tiré entr'eux pour leur *rang*. Ceux qui étoient Lieutenans d'Infanterie, ont eu enſuite leur *rang*, ſuivant celui qui leur eſt échu par le ſort: & ceux qui n'avoient point encore ſervi, marchent les derniers, & ont pareillement tiré au ſort pour le *rang* qu'ils doivent tenir enſemble.

L'*Ordonnance du 6. Mai* 1667. a réglé le *rang* des Troupes a cheval de la Maiſon du Roi.

Les quatre Compagnies des Gardes du Corps de Sa Majeſté, ont la droite ſur toute la Gendarmerie de France. Le *rang* de ces quatre Compagnies entr'elles n'eſt pas réglé par ladite Ordonnance; mais l'uſage obſervé de tout tems, eſt que la Compagnie Ecoſſoiſe marche toujours la premiere, & apres elle les trois autres, ſuivant le *rang* que leur donne l'ancienneté de leurs Capitaines.

La Compagnie des Gendarmes de Sa Majeſté, tient le cinquiéme *rang*: celle de ſes Chevaux Legers le ſixiéme: celle des Gendarmes Ecoſſois le ſeptiéme (j'en ai dit la raiſon a l'article de la Gendarmerie.) La premiere Compagnie des Mouſquetaires à cheval tient le huitiéme *rang* & la ſeconde le neuviéme. Suivent la Compagnie des Gendarmes Anglois; celle des Bourguignons: les Gendarmes & Chevaux Legers de la Reine; les Gendarmes & Chevaux Legers Dauphins: les Gendarmes & Chevaux Legers de Bourgogne: les Gendarmes & Chevaux Legers d'Anjou: les Gendarmes & Chevaux Legers de Berri: les Gendarmes & Chevaux Legers d'Orleans.

La Compagnie des Grenadiers à cheval n'a pas de *rang* réglé, elle ſert ordinairement à la tête de la Maiſon du Roi.

Ceux que le Roi choiſit pour faire les fonctions de Brigadiers de ſa Gendarmerie, commandent à tous les Officiers des ſuſdites Compagnies, & après eux les Capitaines des Gardes, ſuivant le rang de

leurs Compagnies ; le Capitaine Lieutenant des Gendarmes du Roi, &c.

Il y avoit autrefois des Brigadiers de Gendarmerie, & des Brigadiers de Cavalerie, & les premiers avoient le pas ſur les derniers. Preſentement ces deux titres ſont réunis ſous celui de Brigadiers de Cavalerie, & roulent enſemble ſuivant leur ancienneté ; de maniere que les Brigadiers de Cavalerie qui ſont du Corps de la Gendarmerie, n'ont d'autres prérogatives ſur les autres, que de Commander la Gendarmerie à leur excluſion.

Dans la Campagne de 1702. le plus ancien Brigadier de Gendarmerie qui la commandoit en Italie, s'étant auſſi trouvé le plus ancien des autres Brigadiers de l'Armée, prétendit devoir commander, & la Gendarmerie & la Cavalerie, les autres Brigadiers ſoutinrent qu'il devoit opter, & que le Commandement de ces deux Corps devoit tomber ſur deux différens Brigadiers. La queſtion eſt demeuré indéciſe.

Le *rang* que les Officiers des Troupes de la Maiſon du Roi doivent tenir près du carroſſe de Sa Majeſté dans ſes voyages, a été réglé par l'Ordonnance du 11. Novembre 1724. & comme j'en ai parlé ailleurs, je ne le repete point ici.

Pour le *rang* des Régimens d'Infanterie Françoiſe & Etrangere, il eſt réglé ſuivant la liſte que j'en donnerai à la fin de ce ſecond Volume. Il faut ſeulement remarquer que le Régiment des Gardes Françoiſes marche devant tous les autres : celui des Gardes Suiſſes immédiatement après, quand ils ſont en même Corps d'Armée ou de Garniſon ; & lorſque le Régiment des Gardes Françoiſes n'y eſt pas, le Régiment des Gardes Suiſſes eſt précédé par le plus ancien des Régimens François.

Autrefois les Troupes d'Armée qui étoient en Garniſon dans les Places fortes, Villes & Chateaux avoient la droite, & tenoient le premier *rang* en toutes marches, gardes & autres fonctions militaires, & Commandoient préférablement aux Troupes de la Garniſon ordinaire deſdites Places, & avoient le choix des logemens. Mais comme les Troupes d'Infanterie ſont à préſent toutes réputées Troupes de Campagne, elles marchent entr'elles ſuivant l'ancienneté de leur création.

Les Officiers d'Infanterie, depuis le Colonel juſ-

qu'aux Soulieutenans dans les Détachemens ſuivent entr'eux le rang d'ancienneté que leur donnent leurs Brevets ; & les Officiers d'Infanterie dans les Régimens de nouvelle création, ont auſſi leurs rangs entr'eux, tels qu'ils ſont preſcrits par l'*Ordonnance du 15. Mai* 1734. & de même dans leur Corps que les Officiers des Régimens de Cavalerie & de Dragons de nouvelle création, dont j'ai parlé plus haut.

Dans les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, les Lieutenans Colonels & Capitaines qui ſe trouvent dans les Armées, à la tête & commandant les Compagnies deſdits Regimens, s'ils ne ſervent point d'Officiers Généraux, y gardent rang de Colonels, & précédent tous Colonels d'Infanterie. Les autres Capitaines tiennent *rang* de Colonels d'Infanterie du jour que Sa Majeſté leur en a accordé le *rang*. Les Lieutenans deſdits Régimens commandent à tous les Capitaines des autres Régimens d'Infanterie. Les Soulieutenans & Enſeignes prennent *rang* après les Capitaines. *Ordonnance de Louis XIV. du* 12. *Février* 1692. *& de Louis XV. du premier Mars* 1727.

Lorſque leſdits Régimens montent la tranchée, il n'y a pas de Brigadier qui ne ſoit de leur Corps : mais en toute autre occaſion, ils doivent obéir ſans difficulté aux Brigadiers de l'Armée. Les Officiers & Soldats deſdits Régimens font le Service conjointement avec les autres Troupes, ſans aucune autre diſtinction que d'avoir la droite ſur les autres Corps, & cela conformément à l'*Ordonnance du* 26. *Mars* 1691.

Je ne parlerai point ici d'un *rang* que doivent avoir dans leurs marche les Bagages d'une Armée, ou d'un ou pluſieurs Régimens ſeulement. Je me ſouviens d'avoir expliqué celui qu'ils doivent tenir au mot *Bagage* où je renvois le Lecteur.

Le *rang* entre les Maréchaux de France d'une même promotion, eſt réglé ſuivant qu'il plaît à Sa Majeſté. Quand elle juge à propos de créer un Maréchal Général des Camps & Armées, les Maréchaux de France lui ſont ſubordonnés. M. le Maréchal de Leſdiguieres le fut le dernier Mars 1621. M. le Vicomte de Turenne le 5. Avril 1660. & M. le Maréchal de Villars le 18. Octobre 1733.

Les Lieutenans Généraux des Armées de S. M. d'une même promotion, tiennent entr'eux le *rang* qu'ils ont précédemment gardé comme Maréchaux de Camp, & les Maréchaux de Camp le *rang* qu'ils

gardoient

gardoient auſſi entr'eux, lorſqu'ils étoient Brigadiers.

Les Brigadiers d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, conſervent toujours en qualité de Colonel & de Meſtre de Camp, le *rang* que leur donne les Regimens qu'ils commandent ou les Charges qu'ils ont. Mais en qualité de Brigadiers, ceux d'une même promotion commandent & marchent entre eux du jour de leur Commiſſion de Colonel ou Meſtre de Camp, ſans avoir égard à l'ancienneté de leurs Regimens, ni à leurs Charges. J'ai parlé ailleurs de la préférence que les Officiers d'Infanterie ont ſur les Officiers de Cavalerie & de Dragons d'un même grade dans une Place fermée, & celle que les Officiers de Cavalerie & de Dragons ont ſur ceux d'Infanterie d'un même grade en pleine Campagne.

Il ne me reſte plus qu'à dire quelque choſe du *rang* des Officiers des Armées de terre avec ceux de la marine.

Par une Ordonnance du 10. Novembre 1697. Les Lieutenans Généraux des Armées de S. M. marchent avec les Lieutenans Généraux de la Marine & le Lieutenant Général des Galeres.

Les Maréchaux de Camp avec les Chefs d'Eſcadre de la Marine & des Galeres.

Les Colonels d'Infanterie, avec les Capitaines des Vaiſſeaux & des Galeres, & les Capitaines des Ports, les Commiſſaires Généraux de l'Artillerie de la Marine, le Capitaine des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Inſpecteurs des Compagnies Franches de la Marine, & les Majors des Marines & Galeres.

Les Lieutenans Colonels d'Infanterie avec les Capitaines de Galiotes & d'Artillerie, les Capitaines de Fregates legéres, & les Capitaines Lieutenans des Galeres.

Les Capitaines d'Infanterie avec les Lieutenans de Vaiſſeau, les Lieutenans des Galeres, les Lieutenans des Gardes de la Marine, le Lieutenant des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Aides-Majors de la Marine & des Galeres, les Lieutenans des Galiotes & d'Artillerie, le Capitaine de Brulots, & les Soulieutenans de la Reale.

Les Lieutenans d'Infanterie avec les Enſeignes de Vaiſſeau, les Soulieutenans des Galeres, les Enſeignes des Ports de la Marine & du Port des Galeres, les Enſeignes des Gardes de la Marine, l'En-

ſeigne des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Soulieutenans des Galiotes & d'Artillerie, les Lieutenans des Fregates legéres, & les Capitaines des Flutes.

Les Enſeignes d'Infanterie avec les Aides d'Artillerie, les Chefs des Brigades, les Brigadiers & Soubrigadiers des Gardes de la Marine, le Maréchal des Logis deſdits Gardes, les Brigadiers & Soubrigadiers de la Compagnie des Gardes de l'Etendart des Galeres.

Les Commandans des Bataillons qui peuvent être formés des Compagnies Franches de la Marine & des Galeres, n'ont d'autre *rang* que celui qu'ils ont en qualité d'Officiers en la Marine, ou dans les Galeres.

Les Officiers Généraux de la Marine & des Galeres ne peuvent ſervir, ni commander à terre ni dans les Places, ſans Lettres de ſervice, qui doivent leur être expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerre, ſur la requiſition qui lui en eſt faite par celui de la Marine, enſuite de l'ordre qu'il en a pris de S. M.

R A N G, Vaiſſeau du premier *rang*, du ſecond *rang*, du troiſiéme, du quatriéme & du cinquiéme. C'eſt une diſtinction de la grandeur & capacité des Vaiſſeaux de guerre, qui s'étend juſqu'à cinq différences, & qui eſt fondée ſur la longueur de leur quille, ſur le nombre de leurs ponts, ſur le port de plus ou de moins de tonneaux, & ſur la quantité des canons dont ils ſont montés.

On exprime la longueur de la quille par le nombre des pieds portant ſur terre dans le Chantier, c'eſt-à-dire, par la longueur qu'elle fait en ligne droite, juſqu'à l'une ou l'autre de ſes extrémités qui ſont les endroits où elle eſt arquée, à ſçavoir vers le contre-étambord & le contre-étrave au-deſſus du rinjot.

Les Vaiſſeaux du *premier rang* ont environ cent trente-cinq pieds de quille portant ſur terre, ſont de quatorze à quinze cens tonneaux, portent depuis 70. piéces de canon, juſqu'à 120. & ont trois ponts entiers & non coupés; de ux chambres l'une ſur l'autre, à ſçavoir celle des Volontaires ou du Conſeil, & celle des Capitaines, outre la ſainte barbe & la dunette.

Les Vaiſſeaux du *ſecond rang* ont depuis 105. juſqu'à 120. pieds de quille portant ſur terre, ſont

montés depuis 56. juſqu'à 70. piéces de canon, ſont du port de onze à douze cens tonneaux, ont trois ponts entiers, ou quelquefois le troiſiéme coupé, & de deux chambres dans leur château de poupe, outre la ſainte barbe & la dunette.

Les Vaiſſeaux du *troiſiéme rang* ont environ 110. pieds de quille, ſont montés de 40. à 50. piéces de canon, du port de 8. à 900. tonneaux, avec deux ponts ſeulement, n'ont dans leur château de poupe que la ſainte-barbe, la chambre du Capitaine & la dunette. Mais ils ont un château ſur l'avant du ſecond pont, ſous lequel les cuiſines ſont placées.

Les Vaiſſeaux du *quatriéme rang* ont environ 100. pieds de quille, ſont du port de 5. à 600. tonneaux, montés de 30. à 40. piéces de canon, & ont deux ponts courans devant-arriere, avec leur château de proue & de poupe, comme les Vaiſſeaux du *troiſiéme rang*.

Les Vaiſſeaux du *cinquiéme & dernier rang* ont environ 90. pieds de quille, & au-deſſous: ſont de 300. tonneaux, de 18. à 20. piéces de canon, & ont deux ponts courans devant-arriere, ſans aucun château ſur l'avant. Les cuiſines ſont miſes entre deux ponts dans le lieu le plus commode pour éviter le feu, & ne point incommoder le ſervice du canon. Ces diſtinctions de *rang* furent déterminées par une Ordonnance du Roi en 1670.

RANG dans les Vaiſſeaux de bas-bord, ce mot ſignifie le travail des *rangs* de Forçats & l'effet des rames. On dit: notre Galere leur donnoit chaſſe à la voile & aux *rangs*; le ſervice des *rangs* ſauva notre Galere: la Galiote fit les *rangs*, c'eſt-à-dire, fit ceſſer de ramer.

RANGER, terme de marine. Le vent ſe rangea de l'avant, c'eſt-à-dire, nous prit par proue. Il ſe *rangea* au Nord, c'eſt-à-dire, il ſe fit Nord.

RANGER la Côte, c'eſt naviger terre à terre en cotoyant le rivage.

RAPPUROIR eſt une futaille de bois, ou un vaiſſeau de cuivre, dont ſe ſervent les Salpêtriers pour mettre le ſalpêtre de la premiere cuite. Il n'y eſt ordinairement qu'une demi-heure, après quoi on l'en fait ſortir par une fontaine qui eſt au pied de ce vaiſſeau.

RAS, Bâtimens *ras*, c'eſt-à-dire, qui n'eſt pas ponté, & ne ponte pas couverte, tels que la Cha-

loupe, la Barque longue, le Brigantin & ſemblables.

RAS à l'eau. Bâtiment *ras à l'eau*, c'eſt-à-dire, qui étant ponté eſt bas de bordage, ayant ſa ligne de l'eau proche du plat bord, ou du moins proche du feuillet des ſabords de ſa batterie baſſe.

RASANTE, ligne *Raſante*. *Voyez* LIGNE.

RASE, eſt de la poix qu'on mêle avec du bray pour calfater un Vaiſſeau.

RAT, eſt un endroit de la mer où il y a quelque courant rapide & dangereux, ou bien quelque changement d'eau, c'eſt-à-dire, des contremarées, ou marées différentes. Ordinairement un *rat* eſt dans une paſſe, ou dans un Canal; mais il ſe trouve quelquefois des *rats* de marée, c'eſt-à-dire, des contremarées dans le large de la mer.

RAT, eſt auſſi une eſpece de Ponton, compoſé de bordages, c'eſt-à dire, de planches attachées ſur trois ou quatre mâts pour ſervir aux Calfateurs quand ils donnent la carenne ou le radoub.

RAT, écoute à queue de *rat*, couets à queue de *rat*, c'eſt le nom que l'on donne à ces manœuvres, lorſque le cordage en eſt plus gros par en haut, que par en bas; de ſorte que le bout que tiennent les Matelots, eſt moins fourni de torons que le reſte. Ce qui donne de la facilité à manœuvrer, mais auſſi le cordage eſt plus ſujet à caſſer.

RATELIER. Les *rateliers* ſont de menuiſerie, compoſés de traverſes & de quelques montans. Ils ſont néceſſaires dans les Magazins & les Corps de Garde pour arranger les fuſils & les autres armes à feu, ainſi que les piques, halliebardes, *&c.*

RATION, eſt une portion de pain ou de fourrage, qui ſe diſtribue à chaque homme de guerre. Chaque Fantaſſin doit avoir une *ration* de pain, & chaque Cavalier une *ration* de pain, & une de fourrage.

RATISSOIRS. Les *ratiſſoirs* ſervent aux Salpêtriers, pour gratter le ſalpêtre dans les lieux inhabitables. Ces *ratiſſoirs* ne doivent peſer qu'un quart de livre en fer en manche, & être marqués des armes du Grand-Maître, & pris des Forgeurs de l'Arſenal de Paris; & cela conformément à une ancienne Ordonnance de Charles IX. du mois de Mars 1572.

RAVELIN, eſt un ouvrage compris ſous deux

faces, qui font un angle faillant. Il ſe met au-devant d'une courtine, pour couvrir les flancs oppoſés des baſtions voiſins. Le mot de *ravelin* n'eſt en uſage que parmi les Ingénieurs. Les gens de guerre l'appellent demi-lune.

RAVIN : c'eſt une interruption de terre formée par la chute d'un torrent d'un lieu élevé.

RAVITAILLER une Place : c'eſt y faire entrer des munitions de bouche & de guerre. On ne peut donner de régles certaines pour le *ravitaillement*, parce que cela dépend de la grandeur de la place, de ſa ſituation, de la maniere qu'elle eſt fortifiée, & de la garniſon qui y eſt établie.

RAYONS, ce ſont les lignes menées du centre à la circonférence, & qui ſont égales.

RÉALE, Galere *Réale* eſt la principale d'un Royaume indépendant. On donne le nom de *Réale* à la premiere des Galeres du Pape, parceque toutes les Têtes couronnées des Etats Catholiques donnent le pas à Sa Sainteté.

Les principales Galeres des Eſcadres de Naples, de Sicile & de Sardaigne prennent chacune le nom de Capitane *Réale*.

La principale de Veniſe ſe qualifie de *Réale*, à cauſe des Royaumes de Cypre & de Candie, que cette République a poſſédés.

Les Génois prétendent auſſi qu'on nomme *Réale* la principale des leurs, en conſidération du Royaume de Corſe. Mais depuis longtems elle n'a paru en mer, à cauſe des conteſtations qu'elle a pour le ſalut avec les Capitanes de Toſcane & de Malte.

En France la *Réale* eſt deſtinée pour la perſonne du Général des Galéres, & diſtinguée des autres Galeres par l'Etendart Royal, & par trois fanaux poſés en ligne droite ſur la pertignette.

L'Etendart Royal de France eſt de figure quarrée & de couleur rouge, ſemé de fleurs de lys d'or. Il eſt porté par une piéce de bois longue & arrondie, appellée la haſte, parce qu'elle reſſemble à une lance.

La Haſte eſt attachée par des bandes de fer au bord de l'eſpale, vers la guérite, à la main droite de la chambre de poupe.

RECETTE, en terme de Salpêtriers, eſt un baquet, qui ſe met au-deſſous des cuviers pleins de plâtras écraſés & de cendres, pour recevoir les eaux

qu'on a verſées deſſus, & qui en diſtilent.

RECHANGE, en terme de Marine, eſt un ſupplément & une réſerve d'agreils ou d'apparaux, voile de *rechange*, vergue de *rechange*, tumin de *rechange*, c'eſt-à dire, préparé pour ſuppléer au premier. Les Levantins diſent : Voile ou vergue de reſpect, ou de répit.

RECHAUT. Il y a des *réchauts* faits comme ceux de ménage, ou à peu prés, dans leſquels on fait bruler du goudron. On s'en ſert pour éclairer les foſſés, & les remparts d'une Place aſſiégée, & pour ſe garantir des ſurpriſes. Les *réchauts* s'attachent autour des murailles.

Ils doivent peſer au moins 12 livres chacun. Les uns ſont avec des chaînes pour deſcendre du haut du rempart dans le foſſé : les autres ſont à doüille pour recevoir le manche qu'on y veut mettre, & pour les attacher autour des remparts.

Dans les Places-d'Armes, à tous les coins des ruës, ſous toutes les portes d'une Ville de guerre, on brule du goudron dans ces *réchauts* qu'on attache autour du rempart, ou que l'on deſcend dans les foſſés pour y voir clair la nuit, & pour s'empêcher d'être inſulté par l'Ennemi. On brule auſſi dans ces *réchauts* des tourteaux & des cercles goudronnés.

RECHUTE, eſt une élevation de rempart plus haute dans les endroits où il ſe trouve commandé.

RECOMPENSE Militaire. La Gréce & Rome ont été longtems ſans *récompenſer* autrement leurs Guerriers que par des ſtatuës & des Couronnes. Ces Guerriers, plus avides en ces tems-là d'honneur que d'interêt, ſe contentoient de ces marques de l'eſtime publique, ſans prétendre à des *récompenſes* plus coûteuſes à l'Etat.

Les matieres employées dans la fabrique de ces ſtatuës, & l'eſpéce d'herbes ou d'arbriſſeaux dont étoient faites les couronnes, montroient ſuffiſamment quels ſervices avoient rendu les perſonnes à qui on avoit accordé ces *récompenſes*.

Mais par la ſuite un Etat penſant ne s'être pas aſſez acquitté de ce qu'il devoit à des hommes qui s'étoient expoſés pour lui par de ſi foibles marques de reconnoiſſance, aſſignoit à quelques-uns des principaux Guerriers de l'argent ſur le Tréſor public : la même choſe ſe faiſoit pour ceux qui n'étoient plus en pouvoir, ni en âge d'eſperer par une continuité

de ſervice à parvenir à de plus hauts Emplois que ceux qu'ils quittoient comme par force, contraints à celà par la nature défaillante en eux

Les honneurs du Triomphe étoient auſſi une eſpece de *récompenſe* accordés à la valeur de tant d'illuſtres Capitaines, auſquels la République Romaine a dû tous ſes brillans ſuccès. Les Fabius, les Camilles, les Paul-Emile, les Scipions, ſe ſont contentés de ces belles marques de diſtinction.

A l'égard des vieux Soldats, qui chez les Romains avoient gagné la vétérance, on les récompenſoit en terres. On leur en donnoit, ſoit de celles appartenantes au Fiſc, & qui étoient deſtinées à cet uſage, ou de celles qu'ils avoient aidé à conquerir dans un Pays ennemi.

L'Officier Romain étoit *récompenſé* de trois manieres. 1°. Par des marques d'honneur, qui étoient de deux ſortes: les *décoratives* perſonnelles, ou celles dont la *récompenſe* paroiſſoit tant qu'il vivoit; & les *rémémoratives*, qui étoient les ſtatuës dont j'ai parlé: celles-ci duroient plus que la perſonne qui les obtenoit, & paſſoit à la poſterité: 2°. Par des penſions, & 3°. Par des poſſeſſions en terres plus conſidérables que celles qui s'accordoient aux ſimples Soldats.

Les François établis dans les Gaules n'eurent d'abord que la derniere maniere des trois dont je viens de parler, pour *récompenſer* leurs Guerriers. Ils leur donnoient des terres, dont on ne jouiſſoit que tant que l'on ſervoit, ou tout au plus à vie.

Ces uſages changerent, & par la ſuite on vit paſſer ces terres des Peres qui les acqueroient aux enfans, néanmoins toûjours ſous la condition que les poſſeſſeurs actuels devroient le Service militaire: c'eſt cette condition qui, en donnant origine aux Fiefs, fit cette Milice appellée *des Fiefſés*, qui ſeule pendant longtems compoſa les Armées Françoiſes, & qui ne commença de ceſſer à rendre le Service dû pour ſes poſſeſſions, que ſous Charles VII.

Les terres deſtinées à être la *récompenſe* des Militaires étant occupées par les enfans de ceux qui les avoient euës en don, & ces enfans ſe les étant appropriées à titre d'héritage, il fallut que l'Etat trouvât d'autres moyens pour *récompenſer* les Guerriers. Pour cela on adopta les uſages Romains, & on remit à la mode les *récompenſes* honorables.

Sous la premiere Race, on voit quelques exemples de gens de baſſe naiſſance être parvenus par leur va-

leur à la dignité de Comté, & même de Duc ; leſquelles dignités donnoient par elles-mêmes du Commandement dans les Armées. La qualité de Chevalier, ſur-tout celle de Chevalier Banneret, donnoit un très-grand rang dans les Troupes du tems de Philippe-Auguſte, & un peu avant lui, étoit auſſi la *récompenſe* du Service.

Cette ſorte de *récompenſe* n'étoit point onéreuſe à l'Etat, puiſqu'au moyen d'un ſimple baiſer donné publiquement par un Commandant à un Guerrier qui venoit de ſe diſtinguer, ou qui avoit ſervi longtems, ce Guerrier ſe tenoit ſatisfait de ſes ſervices, tels longs qu'ils fuſſent.

On s'en tint preſque à ces legeres *récompenſes*, juſqu'au tems que les Troupes commencerent à être ſoudoyées. Mais cette époque fit renaître le ſecond des trois moyens qu'avoient les Romains, pour s'acquitter des ſervices qui leur étoient rendus. Nos Rois aſſignoient ſur leur Tréſor des ſommes annuelles, ou une fois payées. Cela n'empêcha pas que l'uſage des *récompenſes* honorables ne ſe continuât, & la Chevalerie d'accolade s'eſt perpétuée juſqu'au ſeiziéme ſiécle.

Dans le même ſiécle un Soldat valeureux qui exécutoit une action d'éclat, en étoit *récompenſé* ſur le champ, ou par une couronne de verdure que ſes camarades lui mettoient ſur la tête, ou par un anneau d'or que ſon Officier principal lui mettoit au doigt, en préſence de toute la Troupe dont le Soldat étoit. Le Général de l'Armée faiſoit lui-même cette cérémonie. C'eſt ce qu'on a vu ſous François I.

L'ennobliſſement & les armoiries accordées par le Prince, après quelque belle action, ont été le prix de la valeur de pluſieurs braves hommes. Nos Rois, témoins eux-mêmes d'une action de valeur, les ont recompenſées ſur le champ, & on en a vu un ôter ſon collier d'Ordre, pour en revêtir ſur un champ de bataille l'un des principaux Officiers de ſon Armée, qui venoit de ſe diſtinguer avec éclat.

Outre les marques d'honneur, comme couronne de verdure, ou anneau d'or, qu'on donnoit aux ſimples Soldats pour quelque action de valeur, on les *récompenſoit* encore de quelque argent : on les mettoit au nombre des Appointés, on leur donnoit le grade d'Anſpeſſade, de Caporal, la hallebarde de Sergent. C'eſt ce qui ſe pratique encore aujourd'hui.

Les

Les *récompenſes* d'honneur n'étoient pas ſeulement pour les perſonnes en particulier, ſoit Officier, ſoit Soldat. Des Corps de Troupes en entier y avoient part. Entre pluſieurs Troupes qui auroient combattu enſemble, une d'entr'elles qui ſe ſeroit plus diſtinguée que les autres, obtenoit ou le pas ſur ſes ſemblables, ou le Souverain en faiſoit choix pour être ſa garde ordinaire, ou bien le même Souverain arrêtoit de fixer ſon poſte un jour de combat à la tête de cette Troupe.

Aujourd'hui quand tout un Corps a eu part à une belle action, il eſt récompenſé par de certaines diſtinctions.

Ainſi les Tymbales, autrefois en uſage ſous le nom de *Nacaires*, furent d'abord données par diſtinction à quelques Régimens.

Enfin l'Ordre Militaire de S. Louis n'a été créé par Louis XIV. en 1693. que pour récompenſer les Officiers. L'établiſſement de l'Hôtel des Invalides par le même Prince, eſt encore une *récompenſe* où le Soldat, comme l'Officier, peut prétendre.

L'Antiquité Grecque & Romaine ne nous fournit point d'exemples pareils. Les Athéniens nourriſſoient aux dépens du Public, ceux qui avoient été eſtropiés à la guerre. Les Romains récompenſoient ceux qui avoient rempli le tems du Service. Nos Rois dans pluſieurs Monaſtéres de fondation Royale, s'étoient réſervés le droit d'y placer un Soldat eſtropié, qui avoit une portion Monacale. Philippe-Auguſte forma le projet de bâtir & de fonder une maiſon pour ſervir de retraite à ceux qui auroient vieilli dans le Service. Mais Louis le Grand a exécuté le projet de Philippe-Auguſte, d'une maniere toute autre que ce Prince ne l'avoit imaginée.

Il y a auſſi des *récompenſes* militaires dans le Service d'Eſpagne, des places fondées à perpétuité pour ceux qui ſont réformés, des Ordres de Chevalerie, des Commenderies, des Hôpitaux, des Penſions, pour les enfans des peres qui ont bien ſervi, des ſecours pour les Eſtropiés, & pour les Veuves des Soldats morts, & autres perſonnes ſemblables.

RECONNOITRE une Place, c'eſt en faire le tour avant que de l'aſſiéger, & remarquer avec ſoin les avantages & les défauts de ſon aſſiette & de ſa fortification, afin de l'attaquer par l'endroit le plus foible. C'eſt un ſoin que le Général doit prendre

lui-même : on ne fait point de ſiége qu'on n'aille auparavant *reconnoître* la Place.

Il y a préſentement dans l'Europe peu de Places, dont nous n'ayons des plans. La plûpart même ſont imprimés, quoique pluſieurs ſoient peu exacts, on ne laiſſe pas de s'en aider, & d'en tirer des lumieres qui ne ſont pas inutiles. Il ne faut pas les négliger, non plus que les Cartes des environs des Places.

On trouve encore le moyen d'apprendre quelque choſe de l'état des Places par les gens du Pays, principalement par des ouvriers un peu intelligens, comme Maçons, Tailleurs de pierre, Appareilleurs, Terraſſiers, Entrepreneurs. On peut encore introduire quelqu'un dans une Place, qui après y avoir fait quelque ſéjour, apporte des nouvelles de ce qu'on veut ſçavoir.

A tout ce qu'on peut apprendre de cette ſorte, & à quoi il ne faut pas trop ſe fier, on doit ajoûter ce que l'on découvre par ſoi-même : c'eſt pourquoi il les faut *reconnoître* en perſonne, ou les faire *reconnoître* par des gens ſûrs & intelligens ; ce qui ſe doit faire à petit bruit de jour & de nuit.

De jour on n'a pas la liberté de s'approcher de bien près, à moins qu'on ne le faſſe preſque ſeul, parce que les Gardes avancées de la Place & le canon inquiétent quand on eſt accompagné, & empêchent d'approcher.

Le mieux eſt d'avoir de petites Gardes avancées derriere ſoi, cachées dans des haies ou dans quelque foſſé, ſoutenuës par d'autres un peu plus éloignées, à la faveur deſquelles on s'avance ſeul, ou très-peu accompagné. Cette pratique réuſſit preſque toûjours. Ce ſont de ces ſortes de choſes qu'il faut dérober, comme on peut, & les revoir pluſieurs fois.

Cette maniere de *reconnoître* la Place n'inſtruit guéres, que du chemin à tenir pour les attaques, du nombre & de la grandeur des baſtions, des cavaliers, des demi-lunes, ouvrages à corne, redans, chemins couverts, *&c.* ce qui eſt toûjours beaucoup. Mais s'il y a des fonds près de la Place, & autres couverts qui puiſſent être bons à quelque choſe, on a peine à les démêler, & d'ordinaire on ne les reconnoît que fort imparfaitement, non plus que les eaux dormantes, & courantes qui ſont près de la Place.

Pour bien démêler tout ceci, il faut les *reconnoître* de nuit, bien accompagné, afin de les pouvoir approcher & toucher, comme on dit, du bout du doigt, ce qui ne ſe fait pas ſans péril, encore ne voit-on pas grande choſe : mais le matin en ſe retirant peu à peu avec le jour, on decouvre ce qu'on vouloit voir d'une maniére plus parfaite. C'eſt en quoi il ne faut rien négliger ; car on tire de grands avantages d'une Place bien reconnuë.

Au ſurplus, ce n'eſt pas une choſe bien aiſée que de démêler le fort & le foible d'une Place. On a beau la *reconnoître* de jour & de nuit, on ne ſçait pas ce qu'elle enferme en elle-même. Si on ne l'apprend par d'autres, c'eſt pourquoi il ne faut rien négliger.

Il n'y a point de Place qui n'ait ſon fort & ſon foible, à moins qu'elle ne ſoit d'une conſtruction réguliere, dont les parties de même qualité ſont toutes égales entr'elles, & ſituée au milieu d'une plaine raſe, & qui n'avantage en rien une partie plus que l'autre, tel qu'eſt le Neuf-Briſac.

Pour lors on la peut dire également forte & foible par tout. En ce cas, il n'eſt plus queſtion que d'en réſoudre les attaques par rapport aux commodités, c'eſt-à-dire par le côté le plus à portée du quartier du Roi, du Parc de l'Artillerie, des lieux dont on peut tirer des faſcines & des gabions, & des accès les plus commodes. Mais comme il ſe trouve peu de Places fortifiées de la ſorte, & que preſque toutes ſont régulieres en quelques parties, & irregulieres en d'autres, par rapport à leurs fortifications, preſque toûjours compoſées de vieilles & de nouvelles pieces ; elles ont preſque toutes quelque défaut, ou quelque avantage par rapport à la ſituation plus grande à un côté qu'à l'autre, ou par rapport à la campagne des environs : ce qui fait une diverſité qui exige différentes obſervations.

Si la fortification d'une Place qu'on reconnoît, a quelque côté ſitué ſur un rocher de 25. 30. 40. 50. ou 60. pieds de haut, ſi ce rocher eſt ſain & bien eſcarpé ; on doit regarder la Place inacceſſible par ce côté-là. Si ce rocher bat au pied d'une riviere d'eau courante ou dormante, ce ſera encore pis. Si quelque côté en plein terrein eſt bordé par une riviere, qui ne ſoit pas guéable, qui ne puiſſe être détournée, & qui ſoit bordée du côté de la Place d'une bonne

fortification, capable d'en défendre le paſſage, on pourra dire la Place inattaquable par ce côté. Si le cours de cette riviere eſt accompagné de prairies baſſes & marécageuſes en tout tems, il doit paroître encore plus difficile de l'attaquer par ce côté.

Si la Place qu'on va *reconnoître*, eſt environnée en partie d'eaux & de marais, acceſſible pourtant par des terreins ſecs qui bordent ces marais; ſi ces avenuës acceſſibles ſont bien fortifiées; s'il y a des pieces dans les marais qui ne ſoient pas abordables, & qui puiſſent voir à revers les attaques du terrein ferme qui les joint: ce ne doit pas être là un lieu avantageux aux attaques, à cauſe de ces piéces inacceſſibles, & parce qu'il faut pouvoir embraſſer ce que l'on attaque.

Si la Place eſt haute, environnée de terres baſſes & de marais, comme il s'en trouve aux Pays-Bas, & qu'elle ne ſoit abordable que par des chauſſées, il faut conſidérer,

Si l'on ne peut point deſſécher les marais; s'il n'y a point de tems dans l'année où ils ſe deſſéchent d'eux-mêmes, & en quelle ſaiſon; en un mot, ſi l'on ne peut pas les faire écouler, & mettre à ſec.

Si les chauſſées ſont droites ou tortuës, enfilées de la Place en tout ou en partie, de quelle étenduë eſt la partie qui ne l'eſt pas, & à quelle diſtance de la Place; quelle en eſt la largeur, & ſi l'on peut y tourner une tranchée en la défilant.

Si l'on peut aſſeoir des batteries au-deſſous, ou à côté, ſur quelque terrein moins bas que les autres, qui puiſſent croiſer ſur les parties attaquées de la Place.

Si les chauſſées ſont ſi fort enfilées, qu'il n'y ait point de tranſverſales un peu conſidérables qui faſſent front à la Place d'aſſez près; & s'il n'y a point quelque endroit qui puiſſe faire un couvert conſidérable contr'elle, en relevant une partie de l'épaiſſeur des chauſſées ſur l'autre, & à quelle diſtance de la Place tout cela ſe trouve.

Si des chauſſées voiſines l'une de l'autre, qui aboutiſſent à la Place, ſe joignent en quelque endroit; & ſi, étant occupées par les attaques, elles ſe peuvent entre-ſecourir par des vuës de canon croiſées ou de revers ſur les piéces attaquées.

De quelle nature eſt le rempart de la Place, & de ſes dehors; ſi elle a des chemins couverts; ſi les

chauſſées qui les abordent y ſont jointes, & s'il n'y a point quelque avant-foſſé plein d'eau courante ou dormante qui les ſépare.

De toutes ces conſidérations on doit conclure qu'il ne faut jamais attaquer une Place par un côté où il ſe rencontre tant d'obſtacles, pour peu qu'il y ait d'apparence d'approcher de la Place par un autre côté, parce qu'on eſt toûjours enfilé, & continuellement écharpé par le canon, ſans pouvoir s'en défendre, ni s'en rendre maître.

A l'égard de la plaine, il faut examiner par où l'on peut embraſſer les fronts de l'attaque, parce que ceux-là ſont toûjours à préférer aux autres.

La quantité des piéces à prendre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place; leurs qualités, & celles du terrein ſur lequel elles ſont ſituées.

Si la Place eſt baſtionnée, & revêtuë.

Si la fortification en eſt réguliere, ou à peu près équivalente.

Si elle eſt couverte par quantité de dehors; quels & combien; parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y en aura à prendre.

Si les chemins couverts ſont bien faits, contreminés & paliſſadés; ſi les glacis en ſont roides, & non commandés des pieces ſupérieures de la Place.

S'il y a des avant-foſſés, & quels ils ſont.

Si les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau; de quelle profondeur; ſi l'eau eſt dormante ou courante: s'il y a des écluſes; quelle pente il peut y avoir de l'entrée des eaux à leur ſortie.

S'ils ſont ſecs, quelle en eſt la profondeur, & ſi les bords en ſont bas, & non revêtus. Au reſte, on doit faire attention que les plus mauvais de tous ſont les pleins d'eau, quand elle eſt dormante.

Après s'être bien inſtruit de la qualité des fortifications de la Place qu'on veut attaquer, il faut voir ſi quelque rideau, chemin creux ou inégalité de terrein peut favoriſer les approches, & épargner quelque bout de tranchée: s'il n'y a point de commandement qui puiſſe ſervir: ſi le terrein par où ſe doivent conduire les attaques eſt doux, & aiſé à renverſer, ou s'il eſt dur & mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de roches, dans lequel on ne puiſſe que peu ou point s'enfoncer.

Toutes ces différences ſont conſidérables: car ſi c'eſt un terrein aiſé à manier, il ſera facile d'y faire

de bonnes tranchées en peu de tems, & on y court bien moins de risque; s'il est mêlé de pierres & de cailloux, il sera plus difficile, & les éclats du canon y sont dangereux.

Si c'est un roc dur & pelé dans lequel on ne puisse s'enfoncer, il faut compter d'y apporter toutes les terres & matériaux dont on aura besoin; de faire les trois quarts de la tranchée de fascines & de gabions, même de ballots de bourre & de laine: ce qui produit un long & mauvais travail, qui n'est jamais à l'épreuve du canon, & rarement du mousquet, & dont on ne vient à bout qu'avec du tems, du péril, & beaucoup de dépense; c'est pourquoi on évite, tant que l'on peut, d'attaquer par de telles avenuës.

RECONNOITRE un Poste, c'est lorsqu'une Troupe ou plusieurs personnes s'en approchent.

Quand elle est d'Infanterie, la Sentinelle, après le *Qui vive*, & avoir demandé le nom du Régiment, fait faire halte, & avertit le poste qui envoie pour reconnoître un Sergent ou Caporal, avec deux ou quatre Fusiliers, la bayonnette au bout du fusil, & présentant les armes.

Dans la Cavalerie, c'est le Maréchal des Logis, ou le Brigadier, l'épée à la main, avec deux ou quatre Cavaliers, le mousqueton haut.

RECRUES, sont des levées de Soldats, pour fortifier des Troupes qui sont sur pied.

L'Armée diminuë continuellement comme la neige au Soleil. Le Soldat meurt de mort naturelle, ou violente. L'Ennemi, les Payſans, les maladies, la famine, le chaud, le froid, les fatigues le font mourir. Il devient incapable de servir, par l'infirmité ou par vieillesse. On en tire des Armées pour la garde des Places. Ainsi les Armées, quoique victorieuses, ont toûjours besoin de *recruës*.

Lorsque Sa Majesté trouve à propos d'accorder des routes pour des *recruës* & des remontes, elle veut que les Majors des Régimens, tant d'Infanterie, que de Cavalerie, Hussarts & Dragons, & les Aides-Majors des Bataillons, qui sont séparés des Corps des Régimens envoyent au commencement du quartier d'hiver au Secrétaire d'Etat de la guerre les Mémoires des routes dont chaque Capitaine a besoin, soit pour les *recruës* d'hommes, ou les chevaux de remonte de sa Compagnie.

Les routes qui ſont expédiées pour faciliter aux Officiers les moyens de faire des *recruës* & des remontes, ſont adreſſées au Major de chaque Régiment, lequel en doit tenir un contrôle où il marque à qui il les a délivrées & envoyées, & les Officiers à qui elles ſont diſtribuées ſont obligés à leur retour au Corps de les lui remettre, pour les renvoyer au Sécretaire d'Etat de la guerre.

Quand on délivre directement des routes à des Officiers pour la conduite de leurs *recruës*, il en eſt donné avis aux Majors du Corps dont ils ſont, afin qu'ils puiſſent ſe les faire remettre à l'arrivée deſdits Officiers, & ſe faire rendre compte de l'uſage qui en aura été fait, pour les envoyer au Sécretaire d'Etat de la guerre.

Par les Ordonnances de Louis XIV. & de Louis XV. dont l'une eſt du 5. Mars 1686. & l'autre du 1. May 1717. les Officiers ont défenſe de mener à leur Régiment des Soldats de *recruës* hors d'état de ſervir; & les Officiers Conducteurs de *recruës* & de remontes, qui apprennent pendant leur route que les Régimens qu'ils vont joindre ont changé de quartier & de garniſon, doivent ſe préſenter avec leurs *recruës* ou remontes aux Commandans ou Intendans des Provinces où ils ſe trouvent, pour qu'ils leur expédient de nouvelles routes.

Autrefois il y avoit des Conducteurs de *recruës*, qui avoient pluſieurs routes, & qui ſe faiſoient payer par double emploi. Cela eſt formellement défendu, & il y a auſſi punition envers ceux qui ſeroient capables de fabriquer de fauſſes routes, de changer ou de rayer quelque choſe ſur les routes.

Il y a des peines portées par les Ordonnances contre les Maires, Echevins, Conſuls, Syndics, ou Marguilliers, qui compoſeroient avec des Officiers de *recruës*, ou d'une Troupe, pour convertir l'étape en argent, & qui enverroient au Sécretaire d'Etat de la guerre, & à l'Intendant de la Généralité la copie d'une route de Troupe de *recruë* ou de remonte, qui n'y auroient point paſſé, ou ſéjourné.

RECUIT: on dit, en terme de Fondeur d'Artillerie, mettre ou porter un moule au *recuit*, quand effectivement ce moule étant vuidé par dedans de la premiere terre qui avoit ſervi à le former, & qu'il ne reſte plus que la chape, qui doit donner l'impreſſion au métal, on le porte dans la foſſe deſtinée

pour cela, on le *recuit*, on le ſéche avec force buches allumées que l'on jette dedans.

RECUL du canon, eſt un mouvement en arriére, qui lui eſt imprimé par l'activité & la force du feu, qui dans le tems de la décharge de la piéce, cherchant un paſſage de toutes parts chaſſe la piéce en arriére, & la poudre & le boulet en avant. Le *recul* du canon eſt ordinairement de 10. à 12. pieds, & pour le diminuer, & qu'il ſe remette de lui-même en batterie, on fait un peu pencher la plate-forme des Batteries du côté des embraſures.

REDANS, ou ouvrages à ſcie, ſont des lignes ou des faces qui forment des angles rentrans & ſortans, pour ſe flanquer les unes les autres. D'ordinaire le parapet du chemin couvert eſt conduit par *redans*: l'on fait auſſi des *redans* du côté d'une Place, qui regardent le bord d'un marais, ou d'une riviére.

Les lignes de circonvallation & de contrevallation ſont auſſi flanquées de *redans*.

REDDITION d'une Place. Quand l'Aſſiégé ne voit plus d'apparence de pouvoir réſiſter dans les retranchemens qui lui reſtent, il fait battre la chamade par des Tambours ſur toutes les attaques, pour avertir l'Aſſiégeant qu'il veut ſe rendre, & arborer le Drapeau blanc. Dés-lors on ceſſe tous actes d'hoſtilités de part & d'autre, & l'on diſcontinuë même les travaux.

Les Articles de la Capitulation doivent être plus ou moins favorables à l'Aſſiégé, ſelon qu'il eſt plus ou moins en état de faire encore réſiſtance. Ainſi on leur permet quelquefois de ſortir Tambour battant, mêche allumée, drapeaux déployés, & avec un certain nombre de chariots couverts, où ils emmenent les déſerteurs de l'Aſſiégeant, quelquefois ſans battre le Tambour, ni déployer les étendarts & ſans chariots.

D'autrefois on les fait priſonniers de guerre, & quelquefois auſſi on les contraint de ſe rendre à diſcrétion: ce que l'on ne pratique qu'à l'égard des Places rebelles, qui ne ſe ſoumettent que par l'impoſſibilité de faire autrement.

C'eſt au Gouverneur de la Place à envoyer les demandes ou Articles de Capitulation par deux ou trois Officiers les plus qualifiés, qui ſervent d'Otages juſqu'à la reddition de la Ville, & c'eſt au Général à

y ajouter ou retrancher ce qu'il trouve à propos, & à leur tenir enſuite exactement ſa parole dans tout ce qu'il leur aura accordé.

Ce qu'on ajoûte ordinairement aux demandes du Gouverneur, eſt que les Aſſiégés ne feront en ſe retirant aucun dommage ni inſulte aux Habitans ; qu'ils ſeront obligés de livrer de bonne-foi leurs Magazins de munitions de guerre entre les mains des Commiſſaires nommés pour cela ; qu'ils délivreront de même tous les vivres des Magazins ſans rien diſtraire, ou détériorer ; qu'ils montreront aux Officiers Mineurs toutes leurs mines & fougaſſes, & qu'ils donneront des ſûretés à ceux de la Ville, pour les dettes légitimement dues par des Officiers malades, bleſſés, ou autrement.

Les Articles étant ſignés de part & d'autre, le Général commande les deux premiers Régimens d'Infanterie, avec un Lieutenant-Général, pour aller prendre poſſeſſion de la Place, & y établir des corps de garde par tout où il eſt néceſſaire d'en mettre.

Si la garniſon doit être priſonniere, on la deſarme, & on l'enferme en lieu ſûr. Mais ſi elle doit ſortir, le Général, après avoir fait mettre ſes Troupes ſur les armes, ſe rend à la Place où elle eſt aſſemblée, & après avoir reçu le ſalut des armes des Officiers, il la fait eſcorter par quelques Eſcadrons, juſqu'à l'endroit qui leur a été accordé.

Cela fait, le Général pourvoit la Ville d'un Gouverneur, & d'une Garniſon ſuffiſante pour la garder, & après avoir donné ordre de combler & d'abattre tous les ouvrages des attaques, de réparer les fortifications de la Place, & d'en faire même des nouvelles s'il le faut, il fait retirer ſon Armée dans quelques poſtes avantageux, à quelque diſtance de-là où elle puiſſe ſe rafraîchir, & être en état de défendre la Ville, juſqu'à ce que les réparations ſoient achevées.

Mais un Gouverneur avant que de rendre ſa Place, doit obſerver de ne jamais parler le premier de Capitulation dans ſon Conſeil, de peur que quelque mal-intentionné ne fît enſuite entendre que c'eſt par ſa faute que la Place a été renduë.

Il doit écouter les avis des uns & des autres, ſans paroître incliner ni pour ni contre, avoir égard aux bonnes raiſons qu'on peut alléguer pour ſoutenir la défenſe, réfuter les mauvaiſes avec douceur, tâ-

chant de ranger ceux qui les avancent du côté des autres, & faire ſigner à chacun ſon avis, afin que ſi le Prince n'approuvoit point la réſolution, perſonne ne pût nier ſa ſignature. Cela fait, il fera ſigner un Mémoire de l'état des vivres, des munitions, des fortifications & de la garniſon, dont il gardera un double dans ſa poche, & renverra l'autre en Cour, demandant la permiſſion à l'Ennemi, ſi l'on ne peut faire paſſer le Courier autrement.

Tout ceci doit être fait en tems & lieu de peur d'être obligé de ſe rendre avant d'avoir reçu la reponſe. Lorſque l'ordre ſera venu, le Gouverneur aſſemblera le Conſeil, à qui il en fera la lecture, & quand on verra que la défenſe ne peut aller plus loin, on fera une grande ſortie le jour d'auparavant, pour faire voir à l'Ennemi qu'on eſt en meilleur état qu'il ne penſe, & le lendemain on fera battre la chamade.

Pendant ce tems-là on régle dans le Conſeil les Articles de la Capitulation. Si on attend du ſecours, il faut demander un tems limité, au bout duquel on promet de ſe rendre, expliquant clairement & nettement ſes propoſitions, de peur d'en être la dupe, s'il ſe trouvoit quelque ambiguité.

Il faut renfermer dans ces Articles les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe, la Bourgeoiſie, & faire venir les Magiſtrats, à qui on demandera ce qu'ils veulent faire mettre, les exhortant de ne point changer d'affection, en changeant de Maître, & leur promettant qu'ils retourneront bientôt ſous leur premier Gouvernement.

On doit coucher les Articles par écrit, avec une grande marge où le Général Ennemi marquera ce qu'il accorde. Les Officiers qui les porteront doivent finement faire entendre dans leurs diſcours, qu'on n'étoit point du tout preſſé de ſe rendre, & qu'on n'en parle ſi-tôt que pour obtenir des conditions plus honorables.

Cependant on fait toûjours monter la garde régulierement, ne ſouffrant point que les Soldats ennemis viennent viſiter la bréche, ni que perſonne ne ſorte de la Place, de peur qu'on n'avertiſſe l'Ennemi du mauvais état où ſont les affaires.

Lorſque tout eſt ſigné de part & d'autre, on livre la Ville à l'Aſſiégeant de la maniere que je l'ai dit plus haut. Mais ſi l'Aſſiégeant ne vouloit accorder

de Capitulation que ſous des conditions honteuſes, le Gouverneur ne doit point l'accepter ; après avoir repris ſes ôtages & renvoyé ceux qu'il avoit, il doit tout hazarder, & faire une grande ſortie générale, s'ouvrant un paſſage au travers de l'Ennemi, qui ordinairement ne s'y attend pas. *Voyez* CAPITULATION.

REDOUTE, eſt un petit Fort de figure quarrée, qui n'a que la ſimple défenſe de front deſtinée à ſervir de corps de garde, à aſſurer la circonvallation, la contrevallation, & les lignes d'approche. On en fait quelquefois à chaque retour de la tranchée, pour couvrir les Travailleurs contre les ſorties de l'Ennemi.

La largeur de chacune de leurs faces, peut aller depuis 8. toiſes juſqu'a 20. Leur parapet, qui eſt ſoutenu de deux ou trois banquettes, & qui n'eſt pas fait pour réſiſter au canon, ne doit avoir que 8. a 9. pieds d'épaiſſeur, leur foſſé à peu près autant de largeur & de profondeur.

Il y a pluſieurs ſortes de *Redoutes*. Les unes ſont ordinairement conſtruites dans les angles rentrans de l'avant-foſſé, aux environs du glacis, ſur des hauteurs, ou dans des fonds, près de la Place, & ſous ſon commandement.

Quand on le peut, on contre-mine les *Redoutes*, & même on ménage une retraite ſouterraine qui communique à la Place. Le Soldat combat mieux quand il croit ne pouvoir être coupé. Cette précaution eſt même néceſſaire à tous les autres ouvrages de fortification, & la bonté d'une Place conſiſte dans la défenſe réciproque que chaque piece peut ſe donner.

On place les *Redoutes* pour arrêter les Partis le long des rivieres, afin d'en empêcher le paſſage, aux ponts, aux écluſes, pour empêcher qu'on ne les brule ; la garde de ces petits poſtes eſt de 50. ou 60. hommes, ſelon leur capacité. Ces *Redoutes* ne ſont pas à l'épreuve du canon, ce ne ſont que de ſimples bâtimens de maçonnerie de 2. ou 3. pieds d'épaiſſeur. Il y a cependant des *Redoutes* à l'épreuve du canon, employées pour défendre des avenuës, ſoutenir des poſtes, des lignes, ou des retranchemens d'une Armée, & pour aſſurer des rivieres ou des hauteurs.

Elles ont 9. ou 10. toiſes de gorge, 12. de face, 7. ou 8. de flanc, un parapet de 3. toiſes d'épaiſſeur

ſur 6. à 7. pieds de haut, & une ou deux banquettes, un foſſé de trois ou quatre toiſes, avec chemin couvert & ſon glacis, & une bonne paliſſade.

RÉDUCTION des Troupes, eſt une réforme que le Roi fait dans ſes Troupes après une guerre. La derniere *réduction* qui s'eſt faite, eſt en 1736. & 1737. comme il paroît par pluſieurs Ordonnances. Les unes ſont du 5. Novembre 1736. qui portent la *réduction* des Compagnies franches d'Infanterie & de Dragons. Les autres ſont du 8. Janvier 1737. qui concernent la *réduction* des quatre Comagnies des Gardes du Corps, celle des deux Compagnies des Mouſquetaires, celle des Grenadiers à cheval, celle de la Gendarmerie, celle du Régiment des Gardes Françoiſes, celle de toutes les Compagnies des Régimens d'Infanterie Françoiſe & Etrangere, celle des Compagnies de Cavalerie Françoiſe & Etrangere & de Carabiniers, & enfin celle des Compagnies de Dragons & Huſſarts.

Toutes ces Troupes réduites au nombre porté par les Ordonnances ci-deſſus citées, ont été augmentées depuis le commencement de la guerre préſente, & ne ſouffriront de *réduction* que quand le Roi le jugera à propos.

RÉDUIT, eſt une ſorte de Citadelle toûjours incommode à la Ville où on la bâtit, parce qu'elle occupe plus de terrein en dedans que les autres, & à la Garniſon qu'on y met, qui s'y trouve extrêmement reſſerrée.

Quand on veut ménager la dépenſe, on retranche deux baſtions avec la moitié des deux courtines collaterales, enſuite l'on prend ſur la perpendiculaire qui coupe en deux également la courtine du milieu, un point plus ou moins éloigné de cette courtine, ſelon qu'on veut plus ou moins s'étendre dans la Place, & de ce point on décrit une portion du cercle, qui paſſe par l'extrémité des deux moities de courtine, qu'on a retranchees; après quoi on diviſe cet arc en trois également, ce qui donne trois côtés extérieurs qu'on fortifie à l'ordinaire, & c'eſt ce qu'on appelle un *Réduit*.

Une bonne Citadelle eſt préférable, quoiqu'elle coûte plus, à cette eſpéce de Fortification. Si cependant une Place étoit médiocrement peuplée, & qu'on pût en contenir les Habitans avec une petite Garniſon, ou ſi après avoir fait une bonne Citadelle, on

jugeoit à propos de ſe rendre Maître de quelques-autres poſtes ; on pourroit alors faire des *réduits* à la maniere de M. de Vauban, en cette ſorte.

On prolongeroit les flancs du baſtion vers la Ville, plus ou moins, ſelon le plus ou moins d'eſpace qui ſeroit néceſſaire ; on feroit à chaque extrémité un petit baſtion, que l'on joindroit l'un à l'autre par une courtine ; on feroit auſſi des orillons au grand baſtion plus grands qu'à l'ordinaire, afin qu'ils puſſent flanquer les faces des petits baſtions qui ſont tournés de ce côté-là : après quoi on ſépareroit la Place d'avec le *réduit* par un foſſé, & l'on feroit une eſplanade.

Il faut toûjours obſerver de faire une porte dans la retraite de l'orillon dans ces *réduits*, pour pouvoir y faire entrer du ſecours, en cas de beſoin.

Si la Place étoit fortifiée ſelon le ſecond ou troiſiéme ſyſtême de M. de Vauban, c'eſt-à-dire avec des Tours baſtionnées, on abattroit une Tour baſtionnée, & après avoir comblé le petit foſſé, entre la contregarde & la Place, on prolongeroit vers la Ville les flancs de la contre-garde, & l'on acheveroit le reſte, comme je viens de dire, ce qui donneroit un *réduit* plus grand que le précédent.

Ces *réduits* occupent moins de place dans une Ville, que ceux dont nous avons parlé, & ont cependant plus de capacité en dedans, à proportion de leur grandeur.

Il y a auſſi des *réduits* qui ſont des eſpéces de petites demi-lunes formées dans la grande ſur l'angle rentrant de la contreſcarpe, dont les murs ſont percés de petits trous, qui ont 2. ou 3. pouces d'ouverture en dehors, & 18. ou 20. en dedans. Les demi-gorges ont 6. toiſes. Les flancs ſont paralleles à la Capitale, & en ont 4 ; & de l'extrémité de ces flancs on tire les faces paralleles à celles de la demi-lune ; on y fait tout autour un petit foſſé large de 3. toiſes & profond de 10. pieds.

RÉFORME, eſt le licenciment d'un Corps entier de gens de guerre, ou de quelqu'une de ſes parties. On réforme des Régimens entiers en les ſupprimant, ou l'on retranche entierement quelques-unes de leurs Compagnies, pour en diſtribuer ou incorporer les hommes dans celles qui ſont conſervées, ou bien enfin on réduit le Régiment en Compagnies

franches. La *réforme* ſe fait ordinairement ſur la fin d'une guerre, pour la décharge des finances du Prince, & pour le ſoulagement de ſes Peuples. Il y a différence entre caſſation & *réforme*. La caſſation eſt toûjours injurieuſe, & ſuppoſe une grande faute contre le Service.

La *Réforme* ſe fait en hommes comme en chevaux.

Après la campagne, il ſe fait auſſi une *réforme* dans les Commis & les Equipages des Vivres.

Le Directeur Général commence d'abord par les Equipages; & la premiere choſe qu'il fait, c'eſt une revuë exacte, pour ſçavoir non ſeulement le nombre de ſes chevaux, mais auſſi pour connoître les mauvais qui ne peuvent ſe remettre pendant le quartier d'Hiver, & dépenſeroient plus qu'ils ne valent.

Le Capitaine-Général, accompagné des Officiers particuliers, les lui font voir. On en dreſſe un Procès verbal en forme d'état, où l'on ſpécifie le poil, l'âge, la hauteur, & l'Equipage d'où on les tire, ce qui eſt certifié par le Capitaine-Général; enſuite on les envoie dans des écuries pour être vendus inceſſamment, & le produit en eſt remis entre les mains du Tréſorier des Equipages, ſuivant l'ordre du Directeur Général des Vivres mis au bas de cet état.

Après que les bons chevaux ſont ſéparés des mauvais, on en compoſe des Equipages entiers, dont on donne le ſoin aux meilleurs Capitaines, caſſant ceux qui n'ont pas fait leur devoir pendant la campagne, de même que les Conducteurs. On ne garde auſſi que les Maréchaux & les Charretiers, qui ont donné des preuves de leurs bons ſervices; & quand cette *réforme* eſt faite, on marque de nouveau les chevaux, afin qu'on ne puiſſe les changer.

On remet les caiſſons & les charrettes ſous des hangars dans des lieux commodes pour les rétablir pendant l'Hiver, & l'on renvoie les chevaux à vuide dans leurs quartiers pour ne point les fatiguer. On ne donne ſeulement qu'un caiſſon par Equipage pour porter les uſtenſiles, les médicamens, les fers & les clous, dont on dreſſe un Mémoire au bas de l'état de l'Equipage, que le Capitaine ſigne double pour en rendre compte, & quand tout eſt achevé, le Capitaine-Général les fait partir.

On retranche auſſi pour lors les appointemens des Officiers des Equipages, parce qu'ils ne ſont pas obligés a une ſi grande dépenſe. Les Capitaines ne touchent plus que 100. livres, & les Conducteurs 45. Les Marechaux & les Charretiers reviennent à la ſolde qu'ils touchoient avant la campagne.

On caſſe les Bourreliers & les Charrons, parce qu'on n'en a plus de beſoin ; & quand on eſt arrivé au quartier, on réforme encore les Charretiers & les Hauts-le-pied, car il ne faut alors qu'un bon Valet pour panſer huit ou dix chevaux. On garde toûjours les plus ſages, les plus fidéles, & les plus ſoigneux.

Aprés la réforme des Equipages ſuit celle des Commis a la conduite, & des autres Commis qui ont ſervi en campagne, dont on ne réſerve que ceux qui ont de l'intelligence, & qu'on peut placer, les uns dans les Bureaux des Comptes, les autres dans des Places, qui demandent des Commis capables. *Voyez* RÉDUCTION de Troupes.

REFORMÉ (Officier) eſt en général un Officier dont la place & la charge a été ſupprimée, de ſorte qu'il demeure quelquefois dans le même Corps, en qualité de Capitaine en pied *réformé*, ou bien il y demeure en qualité de Capitaine, ou de Lieutenant en ſecond, c'eſt-à-dire qu'il ſoulage l'Officier en pied, & qu'il fait une partie du Service, ou enfin il y reſte en qualité de Capitaine ou de Lieutenant *Réformé*, à la ſuite d'une Compagnie maintenuë ſur pied, & il y demeure toûjours avec l'avantage d'être conſervé dans ſon rang d'ancienneté, & en état de monter aux Charges vacantes, ſelon la date de ſa Commiſſion, ou de ſon Brevet.

REFOULER. Quand la poudre eſt dans le canon ou dans le mortier, on la *refoule*. C'eſt la fouler, & rebattre pluſieurs fois.

REFOULER : la mer *refoule*, c'eſt-à-dire, la marée deſcend.

REFOULER la marée : c'eſt aller contre la marée : ce qui eſt le contraire d'étaler la marée.

REFOULOIR, eſt ce long bâton ou hampe qui porte à ſon extrémité une boëte, maſſe ou tête de bois, de forme cylindrique, c'eſt-à-dire également gros en haut comme en bas, avec laquelle on preſſe la poudre dans la piéce.

REFRAIN, terme de Marine, eſt le retour ou rejaillilſement des houles ou lames, quand la mer briſe.

REGIMENT, eſt un Corps de Troupes compoſé, ſi c'eſt Infanterie, d'un ou pluſieurs Bataillons, commandés par un Colonel : ſi c'eſt Cavalerie ou Dragons, d'un ou pluſieurs Eſcadrons, commandés par un Meſtre de Camp.

Entre pluſieurs termes qui peuvent avoir produit l'étymologie de *Régiment*, celui de *regie* venant du Latin *regere*, *gubernare*, doit lui être préféré. Le *Régiment* eſt gouverné par un Colonel. Cependant M. Beneton, grand Etymologiſte, préfére le mot François *régime*, produit du Latin *regimen*. Le mot de *régime* eſt uſité dans la Phyſique, pour exprimer un Corps compoſé de pluſieurs autres. Mais ce n'eſt qu'une étymologie qu'il hazarde.

L'Infanterie a été miſe en Corps de Régiment, plûtôt que la Cavalerie. On en fait monter l'origine à Henri II. en 1558.

On trouvera à la fin de ce ſecond Volume le rang & la liſte de tous les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie Françoiſe & Etrangere, & celle des Régimens de Dragons & d'Huſſarts.

REGLE, inſtrument qui ſert à tracer une ligne droite Dans l'Artillerie la *régle* eſt diviſée, & porte les différens diamétres & calibres des piéces & boulets.

REITRES, étoient des Cavaliers venus d'Allemagne, qui commencerent à ſervir dans nos Armées avec les Carabins ſous Henri III.

Ils firent diſparoître les Cavaliers Orientaux.

RELACHER, terme de Marine, eſt diſcontinuer le cours en droiture pour mouiller, ou dans le Port du partement, ou dans quelqu'autre parage de la route.

RELAIS, ou BERME, eſt une largeur de terrein au pied du rempart, du côté de la campagne, deſtinée à recevoir les débris que le canon des Aſſiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le foſſé. Pour plus de précaution, on paliſſade les *bermes*.

RELEVER une Sentinelle, c'eſt mettre un autre Soldat de garde en la place de celui qui étoit en faction.

RELEVER la tranchée ; c'eſt monter la garde à la tranchée, & prendre le poſte d'un autre Corps de Troupes, qui deſcend la garde. *Voyez* TRANCHÉE.

RELEVER un Vaiſſeau, c'eſt le mettre à flot quand il a touché. *Voyez* ECHOUER.

RELIEF, eſt un ordre que l'Officier obtient du Miniſtre, pour ſe faire payer ſes appointemens échus pendant une abſence qu'il a faite du Corps.

REMETTRE un Bataillon, *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou ſimplement ſe *remettre*; c'eſt revenir ſur ſon terrein après avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des converſions. Ainſi c'eſt reprendre ſes premieres diſtances, & faire face ſur le même front où l'on étoit avant le mouvement. Quand les doublemens ſe font par files, il faut toûjours ſe *remettre* par le contraire du doublement.

Par exemple, ſi on a doublé les files à droite, il faut ſe *remettre* en faiſant à gauche, & ſi on double les files à gauche, on ſe remet en faiſant à droite. Mais aux doublemens qui ſe font par rangs, on ſe remet de la même maniere qu'on a doublé; c'eſt-à-dire, que ſi on a doublé à droite, on fait encore à droite pour ſe remettre, & ſi on a doublé les rangs à gauche, on ſe remet en faiſant encore à gauche.

REMOLAR, eſt un Officier de Galére, qui a ſoin des rames.

REMONTE d'un Cavalier, eſt le ſecours qu'on lui donne, en lui fourniſſant un cheval, quand il eſt démonté.

Quand un Capitaine fait le décompte à ſes Cavaliers, il régle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

La fourniture de l'Etape eſt réglée par l'Ordonnance du Roi du 13. Juillet 1727. Elle porte, qu'elle doit être faite en tems de guerre ſans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans de Cavalerie conduiſant des recruës & des *remontes*, tant en vivres qu'en fourrage Mais comme en tems de paix les Officiers n'ont pas, à beaucoup près, le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, ils n'ont pendant la paix que la moitié des fourrages qui ſont attribués à leur grade; mais on ne leur retranche rien ſur les rations des vivres, qui leur ſont fournies en tout tems ſur le même pied. Comme les routes des *remontes* s'expédient de la même maniere que les routes des Récrues. Je renvoye au mot *Recruës*, où je parle de la maniere que ceux qui les conduiſent ſe doivent comporter, pour

ſe conformer aux Ordonnances du Roi, données à ce ſujet.

REMORQUER, terme de Marine, c'eſt faire voguer un Vaiſſeau à voiles par le moyen d'un Vaiſſeau à rames. Le mot de *toüer* marque la même action : mais on toüe par le cabeſtan & par la hanſiere, & l'on *remorque* par un Vaiſſeau à rames.

REMPART, eſt la hauteur des terres qui couvrent le corps d'une Place, ou le terre-plain d'un Ouvrage, & qui porte le parapet du côté de la Campagne. Sa hauteur ne doit pas paſſer trois toiſes, ni ſon épaiſſeur dix à douze toiſes, à moins qu'on n'y ſoit contraint par la néceſſité d'employer toutes les terres qu'on a tirées en creuſant le foſſé, parce que ces mêmes terres ne peuvent ſervir qu'à faire la maſſe du rempart, & à élever des cavaliers, ou bien à faire le glacis du chemin couvert.

L'uſage du *rempart* eſt premierement d'empêcher l'ennemi d'entrer dans la Place ; ſecondement de couvrir la Ville & les Places d'Armes, les Magazins & les Logemens des Gens de guerre, du canon des Ennemis ; troiſiémement il commande au-dehors de la Place, & dans les travaux des ennemis ; quatriémement il ſert à mettre les piéces de canon en batteries, à ranger les troupes pour la défendre en cas de brêche, à y faire des retranchemens, des ſoûterrains ou logemens à l'épreuve de la bombe ; cinquiémement pour empêcher la déſertion des Troupes.

Les *remparts* bas & les *remparts* hauts ont leur défaut. Les *remparts* fort hauts coutent beaucoup, ſont expoſés aux batteries des ennemis, & leurs débris comblent le foſſé ce qui en facilite le paſſage. Ceux qui ſont deſtinés pour la garde ne peuvent tirer qu'en plongeant, & il y a un grand eſpace de *rempart* qui n'eſt pas vu. Les *remparts* bas coutent moins à bâtir, ils ſont moins expoſés au canon, il n'y a point d'eſpace dans le foſſé qui ne ſoit défendu de front, & tous les coups ſont raſans, mais ils peuvent être facilement commandés par les hauteurs des environs, ou par les Ouvrages des ennemis.

L'Eſcalade en eſt facile & la déſertion auſſi, mais on peut remédier à la déſertion & aux ſurpriſes, par des fraiſes & des paliſſades. La meilleure maniere de faire les *remparts*, eſt de les faire revêtus de maçonnerie juſqu'au rès de chauſſée, afin d'éviter l'ébou-

lement des terres, & le reſte revêtu de gazon ou de brique, ce qui empêche les éclats du canon, qui tuent ou bleſſent les Soldats qui ſont aux environs, & rendent inutiles les fauſſes braies. Les parties du *rempart* ſont le talus intérieur ou extérieur, le parapet, la banquette & le terre-plain. *Voyez* MURAILLE.

Voici, ſelon la moyenne fortification de M. de Vauban, la maniere de conſtruire un *rempart*. Le *rempart* a ordinairement 15. pieds de hauteur ſur le niveau de la Place; pour éviter l'affaiſſement des terres, on lui donne en-dedans une pente égale à ſa hauteur ou du moins aux deux tiers, qu'on nomme talus intérieur pour le diſtinguer de l'extérieur.

On met le long de ce talus en certains endroits des rempes, ou pentes extrêmement douces pour monter ſur le *rempart* : elles ont deux toiſes de largeur & ſont priſes ſur le talus interieur. On les place ſelon l'occaſion & le beſoin, tantôt à l'angle du *rempart*, vis-à-vis l'entrée du Baſtion, quand le Baſtion eſt plein, tantôt le long des flancs, ou à l'angle flanqué, quand le Baſtion eſt vuide.

Le bord extérieur eſt toujours revêtu ou d'un ſimple gazon, ou d'une muraille de pierre, ou de brique. Quand il eſt revêtu d'un ſimple gazon on ne peut guere ſe diſpenſer de faire ſon talus exterieur égal à ſa hauteur, ou du moins aux deux tiers, pour empêcher l'affaiſſement des terres; & comme l'ennemi pourroit y monter facilement, on plante au niveau du haut du *rempart*, autrement dit le terre-plain, des fraiſes qui ſont des pieux quarrés poſés preſque horizontalement à 6. pouces de diſtance les uns des autres & ſortans en-dehors de 12. ou 13. pieds pour empêcher les eſcalades.

Quand le *rempart* eſt revêtu d'une muraille, ce que M. de Vauban a toujours obſervé, le talus extérieur doit être égal à la cinquiéme partie de ſa hauteur: ainſi en donnant 15. pieds de hauteur au *rempart*, le talus extérieur doit être de 3. pieds; & ces 3. pieds de talus extérieur étant ajoutés aux 15. pieds du talus intérieur, réduiſent la largeur du *rempart* au ſommet à 9. toiſes, ſur leſquelles il faut encore prendre l'épaiſſeur du parapet & de la banquette.

RENARD, en terme de marine eſt une petite palette de bois ſur laquelle on a figuré les trente-

deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a ſix petits trous qui ſont en ligne droite. Les ſix trous de chaque rumb repreſentent les ſix horloges ou les ſix demi-heures du quart du timonier, qui pendant ſon quart marque ſur le *renard* combien le Vaiſſeau a couru de demi-heures, ou d'horloges ſur chaque air de vent; ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous: de ſorte que ſi le ſillage du Vaiſſeau a été ſur le Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatriéme trou du Nord. Ce qui ſert à aſſurer les eſtimes & les pointages. Le *renard* eſt attaché à l'artimon proche l'habitacle.

RENDRE le bord, terme de marine, renverſer le bord. *Voyez* BORD.

RENDU: Soldat *rendu*: on ne ſe ſert aujourd'hui que du terme de Déſerteur pour déſigner un Soldat qui paſſe à l'ennemi, & de *rendu* pour celui qui met les armes bas.

RENFORT eſt une partie de la piéce du canon. La piéce de canon eſt ordinairement de trois groſſeurs ou circonférences. Le premier *renfort* qui forme la premiere circonférence de la piece, eſt depuis l'aſtragale de la lumiere, juſqu'à la plate-bande & moulure qui eſt ſous les anſes.

Le ſecond *renfort*, qui eſt la ſeconde circonférence eſt depuis cette plate-bande & moulure, juſqu'à la plate-bande & moulure, que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux *renforts* vont toujours en diminuant, & enſuite eſt la volée, troiſiéme circonférence qui eſt auſſi moindre en groſſeur.

RE'S-DE-CHAUSSÉE ou niveau de Campagne. *Voyez* NIVEAU.

RESERVE: *Corps de reſerve* eſt un Corps de Troupes deſtiné, ou pour ſe jetter promptement dans le Camp & en augmenter la garde en cas de beſoin, ou pour empêcher l'Ennemi d'approcher ce Camp par les derrieres.

Un *Corps de reſerve* ſert encore à venir charger en flanc l'Armée ennemie, en ſe déployant ſubitement, d'un côté ou d'autre. L'uſage des *Corps de reſerve* eſt fort ancien.

Dans l'action de Thymbara il y avoit à la *reſerve* du Camp de Cyrus, des chameaux portant chacun des Archers, & l'on prétend même que ce fut la vue

& l'odeur de ces animaux, qui commença à ébranler les Cavaliers Lydiens, leurs chevaux n'étant pas accoutumés à voir ni à ſentir de tels adverſaires.

Ce fut un Corps de *reſerve*, qui à la Bataille de Pharſale vint ſubitement rafraichir les Soldats de l'Armée dont ce Corps étoit, & contribua beaucoup à la victoire que *Céſar* remporta ſur *Pompée*.

Les *Corps de reſerve* ſe ſont toujours conſervés, & il n'y a point de Nation qui n'en faſſe uſage. Ils contribuent beaucoup au gain d'une Bataille. On doit l'invention des *Corps de reſerve*, dit Vegéce, aux Lacedemoniens; les Carthaginois les imiterent, & les Romains enſuite. Mais l'invention en eſt plus ancienne, comme je l'ai dit plus haut.

Les Romains, tant ſous les Conſuls, que ſous les Empereurs avoient en réſerve derriere l'Armée des Troupes d'élite de Cavalerie & d'Infanterie. Les unes ſe portoient vers les ailes, les autres vers le centre, & étoient toujours prêtes à voler dans l'inſtant, par tout où l'on étoit preſſé trop vivement, afin d'empêcher la diſpoſition générale de ſe rompre.

Leur Corps de Bataille n'avoit qu'une action générale, pour repouſſer ou pour rompre, s'il ſe pouvoit, les Ennemis. Mais ſi l'occaſion demandoit de former le *cuneus*, c'étoit avec des *Corps de reſerve* qu'ils faiſoient ces diſpoſitions. Quand ils n'avoient pas de Troupes de reſte, ils aimoient mieux faire un front de Bataille plus court pour ſe ménager des *reſerves* plus conſidérables.

C'eſt la ſage précaution qu'ont toujours des Généraux habiles. Dans leur ordre de Bataille ils penſent à ſe reſerver des Troupes fraiches pour le beſoin. Dans les Armées Romaines le Général en chef commandoit l'aile droite, le ſecond ſe plaçoit au centre de l'Infanterie, & le troiſiéme avoit ſon poſte à la gauche, & tous les trois avoient chacun à leur commandement un *Corps de reſerve* à portée de le ſecourir dans le beſoin.

RÉSOLUTION: la *réſolution* eſt une qualité néceſſaire à un Général. Conſulter lentement, exécuter promptement & avec vigueur, c'eſt l'avis des Sages. Un Général après ſa *réſolution* priſe ne doit plus écouter ni doutes, ni ſcrupules. Il faut qu'il ſuppoſe que tout le mal qui peut arriver n'arrive pas toujours, ſoit que la providence le détourne ou que

l'adreſſe l'évite, ou que l'imprudence des ennemis ne s'en aviſe pas.

RETIRADE ou coupure, eſt un retranchement qui ſe forme ordinairement par deux faces, qui ſont un angle rentrant, & qui ſe prépare dans le corps d'un ouvrage, dont on peut diſputer le terrein pied à pied : lorſque les premieres défenſes ſont rompues, on les fait quelquefois d'un foſſé bordé d'un parapet, & quelquefois la *retirade* n'eſt qu'un arrangement de faſcines chargées de terres, de gabions, de bariques, ou de ſacs à terre, avec un foſſé ou ſans foſſé avec des paliſſades ou ſans paliſſades.

RETOURS de la Mine. *Voyez* GALERIE.

RETOURS de la Tranchée ſont les coudes & les obliquités, qui forment les lignes de la Tranchée, qui ſont en quelque façon tirées paralléles aux côtés de la Place qu'on attaque pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, qui par le chemin le plus court ne ſont ſéparées, que par une petite diſtance. Auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la Garniſon, les plus hardis des Aſſiégeans pour abreger le chemin des *retours*, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie & couper l'ennemi en le prenant à dos.

RETRAITE eſt le mouvement que fait un Corps qui plie devant un autre, ſoit par l'inégalité, ſoit par le deſavantage du terrein, *&c.* En Plaine elle ſe fait par la Cavalerie qui couvre l'Infanterie, & dans les défilés l'Infanterie borde les ravins, haies, *&c.* pour faciliter celle de la Cavalerie qui ſe met en bataille à meſure qu'elle paſſe au-delà du défilé pour recevoir à ſon tour l'Infanterie, & la laiſſer remettre en marche.

Les *retraites* ne ſçauroient ſe faire avec trop de lenteur & de précaution. La tête doit être attentive aux mouvemens que fait la queue, & faire des haltes fréquentes pour lui donner le tems de joindre ou de la ſecourir.

Si dans ſa *retraite* on a une riviere à paſſer, la premiere ligne aprés l'avoir paſſée, ſe met en Bataille de l'autre côté pour proteger la ſeconde qui doit couper ou replier ſes ponts derriere elle.

Les *retraites* quand on eſt ſuivi doivent ſe faire de façon qu'une premiere ligne ſe replie dans les intervalles d'une ſeconde, qui fait un mouvement en

avant pour recevoir l'ennemi qui ne manque pas de s'abandonner ſur celle qui ſe replie, & qui a dû l'écarter auparavant en faiſant feu & pour la deuxiéme de même.

Avant une affaire prévue dont le ſuccès eſt toujours incertain, on devroit rendre la communication de ſes derrieres facile. S'il s'y trouve une riviere on ne ſçauroit y faire trop de ponts. L'arriere-Garde d'une Armée, qui ſe retire doit être compoſée de Troupes d'élite, parce que la confuſion s'y mettant, ſe communique facilement, & preſque ſans remède au reſte. M. le Maréchal de Broglie dans les *retraites* qu'il a faites en Bohême & en Baviere, avoit formé à cet effet un Corps de Grenadiers, & un autre des Carabiniers de l'Armée.

Il y a des Généraux, & preſque tous, qui préférent les *retraites* de nuit. Ils font reconnoître les chemins, & s'éloignent en diligence à la faveur de l'obſcurité, afin que l'ennemi ne s'en appercevant qu'à la pointe du jour, ne puiſſe les atteindre. Cependant ils envoient en avant de l'Infanterie pour occuper ſur leur marche des collines avantageuſes s'il y en a, ſous leſquelles ils puiſſent ſur le champ mettre toute leur armée en ſureté, & ſi l'ennemi s'attache à les pourſuivre, l'Infanterie qui occupe les hauteurs, fond ſur lui avec la Cavalerie.

Il n'y a rien de plus dangereux pour des gens qui pourſuivent inconſidérement, que d'être attendus par des Troupes préparées à les recevoir ou embuſquées. Les *retraites* ſont de vraies occaſions pour dreſſer des embuſcades, parce ce qu'on s'abandonne avec moins de précaution ſur des gens qui ſemblent fuir, & plus cette confiance eſt exceſſive, plus les riſques en ſont grands.

Les ſurpriſes n'arrivent dans les marches que quand on n'eſt pas ſur ſes gardes, où que l'on ne ſoupçonne aucun danger; c'eſt ce qu'il faut éviter, car le nombre, & même la valeur ne ſervent de rien à ceux qui y ſont pris.

Quand l'Ennemi ſe retire, voici le piége qu'on lui peut tendre. On le fait ſuivre à la piſte par un petit détachement de Cavalerie, & l'on envoye en avant par d'autres chemins un bon Corps de Troupes ſe placer ſecrettement ſur ſa marche. Lorſque ce détachement de Cavalerie a atteint l'Armée Ennemie, il la tâte legérement & ſe retire auſſi-tôt.

L'Ennemi s'imaginant que tout le riſque eſt paſſé, ne l'obſerve plus, & laiſſe marcher ſes Troupes en deſordre : alors ce Corps qui étoit allé l'attendre par un autre chemin, tombe ſur lui, & lui fait ſubir la peine de ſon imprudence. Un Général aviſé, pour ne point tomber dans les embuſcades, envoye devant lui occuper les lieux difficiles, & les défilés des bois, lorſqu'il y en a à traverſer, & aſſure encore par derriere ſa *retraite* contre la pourſuite de l'Ennemi, en lui barrant les chemins avec des abatis d'arbres.

Au reſte les occaſions de ſurpriſes, & d'embuſcades dans les *retraites* ſont preſque toujours communes à l'un & à l'autre Parti. Celui qui ſe retire peut laiſſer derriere lui des Troupes dans des Vallées propres à cela, ou dans des Campagnes couvertes de bois ; & ſi l'Ennemi tombe dans le piége, il peut revenir ſur ſes pas, & joindre ſes forces à celles de ſon embuſcade.

Pour celui qui pourſuit, il peut faire prendre de l'avance à de bonnes Troupes par des routes détournées, pour couper le chemin à ſon ennemi, & l'attaquer de front, tandis que l'Armée, qui le ſuit l'attaque par derriere.

Celui qui eſt pourſuivi peut remarcher & tomber la nuit ſur ſon Ennemi dans le tems du ſommeil ; & celui qui pourſuit, peut auſſi, quoique fort éloigné de ſon adverſaire lui dérober des marches, & le ſurprendre au paſſage des rivieres. Celui qui précéde tâche d'écraſer les Troupes de l'ennemi qui paſſent les premieres, pendant que le reſte en eſt ſéparé par le lit de la riviere : & l'Armée qui ſuit, double le pas pour atteindre ceux des ennemis qui n'ont point encore dû paſſer.

RETRAITE, battre la *retraite*. Dans toutes les Villes de guerre, le ſoir avant que de fermer les Portes, ce qui eſt ordinairement une demi-heure avant la nuit, le Tambour de Garde monte ſur le parapet du rempart, & bat la *retraite*, & tous les Tambours en corps, qui ont à leur tête un Tambour Major s'aſſemblent ſur la Place d'Armes, d'où ils partent pour battre la *retraite* dans les principaux quartiers de la Ville, afin d'avertir les Soldats de ſe retirer dans leurs caſernes ou chez leurs Hôtes. La *retraite* ſe bat à neuf heures dans l'Eté, & au jour finiſſant dans l'hiver.

RETRAITE ſe dit auſſi des emplois dans les Places pour les Officiers d'Infanterie, & des penſions pour ceux de Cavalerie.

RETRAITE ou Relais, eſt un petit eſpace qu'on laiſſe ſur l'épaiſſeur d'un mur ou autre ouvrage, à meſure qu'on l'éléve. Les parapets ſont toujours bâtis en *retraite*.

RETRAITES de Hunes, ou cargues de hunes, terme de marine, ſont des cordes qui ſervent à trouſſer le hunier.

RETRANCHEMENT, eſt toute ſorte de travail, qui fortifie un poſte contre l'attaque de l'ennemi. Ainſi ce mot veut dire un foſſé bordé de ſon parapet, ce qui eſt ſa plus ordinaire ſignification, & il eſt pris auſſi pour des faſcines chargées de terre, des gabions, des barriques, des ſacs à terre.

REVERS. Ce mot veut dire à dos, ou par derriere. On dit battre de *revers*, voir de *revers*, commander de *revers*.

REVERS, écoute de *revers*, bouline de *revers*, bras de *revers*, en terme de Marine, ſont les écoutes, les boulines & les bras qui ſont ſous le vent que l'on a largués, qui ne ſont point halés & qui ne ſervent point juſqu'au revirement; de ſorte que quand on vire le bord, les manœuvres qui étoient de *revers* ſe mettent au vent, & alors elles deviennent manœuvres ordinaires ou manœuvres de ſervice, & au contraire, celles qui étoient manœuvres de ſervice, deviennent manœuvres de *revers*, parce qu'elles ne ſont plus au vent.

REVESTEMENT eſt un ouvrage de maçonnerie, fait pour ſoutenir les terres.

REVESTEMENT DU REMPART eſt un ſimple gazon ou une muraille de pierre ou de brique.

Chez M. de *Vauban*, c'eſt une muraille qui a ſon fondement au-deſſous du fond du foſſé. Son talus commence au fond du foſſé & ſe termine au cordon, qui eſt au niveau du terre-plain: le cordon eſt rond & a environ 10. ou 12. pouces de diametre. Le ſommet de la muraille au cordon, ſelon la méthode de M. de *Vauban*, a toujours 5. pieds d'épaiſſeur, & ſon talus eſt toujours la cinquiéme partie de ſa hauteur, d'où on tire une méthode facile de trouver l'épaiſſeur qu'il faut donner au pied, par deſſus le fondement, dès qu'on ſçait la hauteur qu'on veut lui donner.

Ainſi ſuppoſant qu'on veuille donner trente pieds de hauteur à la muraille, il n'y a qu'à prendre la cinquiéme partie de la hauteur 30. qui eſt 6. & l'ajouter à l'épaiſſeur qu'on doit lui donner au cordon qui eſt 5. ce qui fait 11. pour l'épaiſſeur de la muraille par deſſus le fondement. On ne peut pas donner de même des regles pour l'épaiſſeur du fondement, parce que cela dépend de la qualité du terrein, qui n'eſt pas toujours le même.

Afin que cette muraille ſoutienne plus facilement la pouſſée des terres du rempart, on y ajoute en dedans de 15. en 15. pieds, ou de 18. en 18. ſelon le beſoin des éperons ou contreforts, qui ſont de petites murailles perpendiculaires au *revêtement*. Leur hauteur monte tout au moins juſqu'au cordon.

Dans les ouvrages où le *revêtement* n'eſt élevé qu'à la moitié ou aux trois quarts du rempart, & le ſurplus en gazon, on regle ſon épaiſſeur comme s'il devoit être élevé en maçonnerie juſqu'au ſommet du rempart. Par exemple ſi on élevoit 15. pieds en gazon, au-deſſus du *revêtement*, il faudroit augmenter l'épaiſſeur au ſommet de 3 pieds, avec 5. qu'elle auroit déjà pour en avoir huit à la naiſſance du gazon.

Dans les endroits où on fait des Cavaliers, comme à Maubeuge, il faut augmenter le *revêtement* d'un demi-pied d'épais, pour chaque cinq pieds de hauteur, que le Cavalier a au-deſſus du *revêtement* & la ſolidité des contreforts doit être augmentée à proportion, ce qui doit s'entendre des gros *revêtemens* de la Place, & non pas de ceux qu'on fait quelquefois au Cavalier, & ſeulement quand le pied du Cavalier approche de trois ou quatre toiſes du parapet.

Ces *revêtemens* ne ſont propoſés que pour la maçonnerie, qui doit ſoutenir des grands poids de terre nouvellement remuée, & non pas celle qu'on endoſſe contre la terre vierge, qui ne l'a pas encore été, comme ſont la plupart des *revêtemens* des foſſés.

REVIREMENT, terme de Marine, eſt un changement de bordée, lorſque le Vaiſſeau ayant couru ſur un air de vent, on pouſſe le gouvernail à ſtribord ou à bas-bord, pour courir ſur un autre rumb.

REVIRER eſt tourner le Vaiſſeau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

REVOLINS, terme de Marine, ſont de certains tourbillons ſurprenans, & qui tourmentent les

Vaiſſeaux, ſoit à l'ancre, ſoit ſous voiles.

REVUE, eſt l'aſſemblée d'un Corps, ou de pluſieurs Corps de Troupes, qui ſont ſous les armes, pour voir ſi elles ſont complettes ou en bon état, ou bien pour toucher la montre. On dit paſſer en *revue*; ſe préſenter en *revue*, faire la *revue*, aſſiſter à la *revue*, *revue* de Major, d'Aide-Major, de Colonel, de Commiſſaire, & d'Inſpecteur.

La *revue* des Troupes s'eſt faite dans tous les tems. Si dans les commencemens on ne trouve pas des Inſpecteurs ou des Commiſſaires nommés à cet Emploi; les Généraux d'Armée, les Rois même, comme nous le voyons dans l'hiſtoire de Clovis, faiſoient la *revue* de leurs Troupes, avant que de les mettre en Campagne. Mais comme on licencioit ces Troupes en tems de paix, on doit penſer qu'on n'en faiſoit la *revue* qu'en tems de Guerre.

Dans la ſuite des tems les Compagnies d'ordonnance (Troupes à la ſolde de nos Rois) paſſoient en grande *revue* deux fois par an, avant que d'entrer en Campagne, & avant que de ſortir pour aller en Quartier d'hiver.

Ces deux *revues* générales étoient ce que ſont celles des Inſpecteurs d'à préſent C'étoient des Commiſſaires extraordinaires, nommés par la Cour, qui les alloient faire; & la Chambre des Comptes qui nous conſerve beaucoup de rôles de ces *revues*, ſignés & ſcellés des Sceaux de ceux qui les faiſoient, prouve que ce n'étoit que des Gens de Condition, que la Cour chargeoit de pareils Emplois.

Outre ces *revues* générales, il y en avoit de particulieres, faites par des Commiſſaires ordinaires, & d'un moindre rang, que ceux dont je viens de parler. Celles-ci ne ſe faiſoient que pour s'aſſurer au juſte du payement qu'il falloit pour les Gendarmes effectifs, & empêcher que les Commandans n'y miſſent des paſſe-volans, ou ne licenciaſſent de leurs gens mal-à-propos, pour profiter de la paye.

Comme ces *revues* particulieres n'étoient pas d'une auſſi grande conſéquence que les générales, les Compagnies n'y paroiſſoient point en armes. Chaque Cavalier paſſoit, vêtu ſimplement de ſa caſaque d'ordonnance, qu'il portoit même ſouvent ſur ſon bras, comme les Chanoines portent l'Aumuſſe, & cela s'appelloit faire la montre en robe, pour diſtinguer cette *revue* de la montre en armes, qui ſe faiſoit de-

vant les grands Commiſſaires, ou devant le Général de l'Armée.

Quand les Commiſſaires des Guerres & les Inſpecteurs vont faire la *revue* des Troupes, qui ſont en Garniſon, les Tambours battent la générale, & enſuite les autres ordonnances; après quoi les Régimens qui doivent paſſer les premiers, ſe vont mettre en bataille dans la Place d'Armes, ou en tel autre lieu marqué.

Quand le Commiſſaire ou l'Inſpecteur eſt arrivé, chaque Compagnie forme une haie, pour qu'elle puiſſe être plus aiſément comptée & éxaminée; & comme chaque Régiment y doit être en entier, on fait relever les Eſcouades de l'un par un Détachement de l'autre, que ceux qui ont paſſé les premiers relevent enſuite.

Quand un Bataillon eſt ſeul dans une Garniſon, on fait relever les poſtes par la Compagnie des Grenadiers, laquelle paſſe après qu'elle a été relevée. Le Gouverneur & le Major de la Place doivent être préſens à cette *revue*. Pour cet effet le Major du Régiment doit donner à celui de la Place un livret conforme à celui qu'il donne au Commiſſaire, avec qui il doit compter les hommes & faire les autres examens, afin que comme le Gouverneur & lui en doivent ſigner les extraits conjointement avec le Commiſſaire, il ſoit aſſuré ne le faire qu'avec connoiſſance de cauſe.

La *revue* étant faite, ſi le Gouverneur veut voir défiler les Troupes, elles paſſent devant lui, en lui rendant les honneurs qui peuvent lui être dûs, après quoi chaque Régiment ſe retire en bon ordre en ſon Quartier, & les Gardes de la Place ſont remiſes comme auparavant.

RIBADEQUIN, quelques uns diſent *ribadequin*, ce ſont des piéces d'une livre, à qui l'on donnoit autrefois ce nom, elles peſoient depuis 450. juſqu'à 750.

RIBORD, terme de Marine, eſt le ſecond rang de planches, qu'on met au-deſſus de la quille, pour faire le bordage du Vaiſſeau. Le *Ribord* & le *Gabord* qui eſt le premier rang, font à peu près la coulée du Bâtiment.

RICOCHET: Battre en *ricochet*, c'eſt charger des piéces d'une quantité de poudre ſuffiſante pour porter leurs volées dans les ouvrages qu'elles

enfilent. On place ordinairement ces batteries ſur la ligne d'une face ou d'un flanc, afin que le boulet enfile & netoye toute la longueur.

Pour charger à *ricochet*, on met les piéces ſur la ſemelle, c'eſt-à-dire à toute volée. Il les faut charger avec des meſures, remplies & raclées avec exactitude, en verſant la charge dans la lanterne & en la conduiſant doucement au fond de la piéce, ſur laquelle on coule la bourre, appuyant le refouloir deſſus ſans battre.

La piéce chargée de la ſorte, pointée & poſée ſur la ſemelle, il n'y aura plus que le trop ou le trop peu de charge qui puiſſe empêcher le coup d'aller où l'on veut. Mais on a bien tôt trouvé la véritable charge qu'il lui faut; car en chargeant toujours de même poudre, on l'augmente & diminue juſqu'à ce que l'on voye le boulet entrer dans l'ouvrage, éfleurant le ſommet du parapet: ce qui ſe voit aiſément parce qu'on conduit le boulet à l'œil, qui s'éleve comme la bombe, mais à moins de hauteur.

Quand on a une fois trouvé la vraie charge, il n'y a plus qu'à continuer. Comme la piéce ne recule pas tant que la même poudre dure, le boulet ſe porte toujours où il doit aller.

Lorſqu'on change de poudre, il faut prendre garde au *ricochet*, & le régler de nouveau. Quand il eſt trop fort, c'eſt-à-dire quand il éleve conſidérablement, il eſt bon de l'abaiſſer & d'employer pour cet effet le coin de mire, & en augmenter la charge, afin de le roidir un peu davantage; il en devient plus dangereux.

Mais il faut prendre garde à deux choſes: l'une de ne pas trop roidir, parce qu'il pourroit paſſer ſans plonger; l'autre de lui faire raſer toujours les paniers, dont les Soldats aſſiégés ſe couvrent, & quand il en abat quelqu'un, il n'eſt que mieux; car c'eſt la perfection de bien tirer, que de raſer le ſommet du parapet, le plus près qu'il eſt poſſible, ſans le toucher. Un peu d'éxercice & de bon ſens l'ont bien tôt réglé.

Il faut encore bien prendre garde à une choſe, c'eſt que le *ricochet* ne doit pas faire bond ſur le parapet des faces plongées, mais ſur le rempart qui eſt derriere. C'eſt pourquoi il faut toujours laiſſer quatre toiſes ou environ, depuis le devant des piéces où l'on bat, juſqu'à l'endroit où l'on pointe.

Quand il y a lieu de changer d'objet & de bat-

tre de revers ſur le chemin couvert ou dans le foſſé, ou ſur l'arriere des Baſtions, il n'y a qu'à donner un peu de flaſque à la piéce, & toujours la poſer ſur la ſemelle, & remonter enſuite le *ricochet* juſqu'à ce qu'on ſoit ajuſté; après quoi il n'eſt plus néceſſaire d'y toucher. Quand les piéces ſont dirigées ſur ce que l'on veut battre, comme elles ne reculent point, on peut les affermir pour la nuit & le jour, & quand même il faudroit les contenir par des tringles coulées ſur les plates-formes, pour s'en mieux aſſurer, cela ne ſeroit que mieux.

Le nombre des piéces aux batteries à *ricochet* doit être depuis 5. juſqu'à 8. ou 10. ſi l'on en mettoit moins le *ricochet* ſeroit trop lent & laiſſeroit des tems à l'Ennemi, dont il pourroit ſe prévaloir pour ſe traverſer & travailler à ſes retranchemens.

Par cette raiſon on ne doit jamais permettre de tirer en ſalve, mais toujours un coup après l'autre, par intervalles égaux. On ne doit jamais tirer en *ricochet* qu'on ne charge avec des meſures; c'eſt de quoi il faut être abondamment fourni.

On eſt bien tôt accoutumé au *ricochet*, qui eſt la meilleure & la plus excellente maniere d'employer utilement le canon dans les ſiéges. Les proprietés de ces batteries dans le commencement d'un ſiége ſont:

1. De démonter promptement les barbettes & toutes les autres piéces, montées le long des faces des baſtions & demi-lunes, qui peuvent incommoder la tranchée en battant à pleine charge.

2. De chaſſer l'Ennemi des défenſes de la Place, oppoſées aux attaques, en battant à *ricochet*.

3. De plonger les foſſés, y couper les communications de la Place aux demi-lunes, principalement s'ils ſont pleins d'eau.

4. De chaſſer l'Ennemi des chemins couverts, & de tellement l'y tourmenter par la rupture des paliſſades, en les plongeant d'un bout à l'autre, que l'Ennemi ſoit obligé de les abandonner.

5. De prendre le derriere des flancs & des courtines, qui peuvent s'oppoſer par leurs feux aux paſſages des foſſés & rendre leur communication inutile.

6. D'être d'une grande économie; car elles peuvent ſervir tant que le ſiége dure, ſans qu'on ſoit obligé de changer de batterie.

7. De conſumer 7. ou 8. fois moins de poudre que les autres batteries & de ne tirer jamais inutilement.

8. De tirer plus juſte, plus promptement, & bien

plus efficacement que toutes les autres manieres de battre.

RIDEAU eſt une petite éminence qui regne en longueur ſur une plaine, & qui eſt quelquefois comme parallele au front d'une Place. On dit ſe cacher, & cacher l'Infanterie derriere un *rideau*.

RIDER LA VOILE eſt l'accourcir par en haut, avec des *rides*, qui ſont trois pieds au-deſſous de la vergue, ce qui ſe fait de gros tems, pour porter moins de voile. Carguer la voile eſt l'accourcir par en bas. On la *ride*, quand on croit que le vent ſe maintiendra long-tems, & qu'il ne faudra pas changer les voiles, car la manœuvre de les *rider* eſt plus longue que celle de les carguer, & l'on amène la vergue, pour avoir plus de facilité à *rider* la voile.

RIDES ou RIS, terme de Marine, ſont de petites cordes qui ſervent à roidir & à bander les plus groſſes, & à raccourcir la voile, lorſque de gros tems, on n'oſe la porter toute entiere.

Les caps de mouton ſe répondent l'un à l'autre par des *rides*, qui font bander les haubans; entre les haubans de ſtribord, & ceux de bas-bord, il y a des *rides* de haubans, appellées autrement pantocheres, qui bandent ces haubans & les ſoulagent, lorſque le Vaiſſeau tombe ſur le côté, allant a la bouline: car à meſure que les haubans de ſtribord ſe lâchent, ceux de bas-bord les roidiſſent & les tiennent en état par le moyen des *rides*.

Le mât de Beaupré eſt amaré à l'Eperon par des *rides*.

RINJOT, terme de Marine, eſt l'extremité de la quille, du côté qu'elle s'aſſemble avec l'étrave.

Le brion ou allonge d'étrave eſt à l'autre bout de l'étrave, à hauteur de l'éperon.

RISSON, terme de Marine, ériſſon ou grapin, eſt une ancre à quatre bras, à l'uſage des Galeres & des Vaiſſeaux du bas-bord.

ROC DISSAS, terme de Marine, ſep de driſſe ou bloc diſſas. *Voyez* BLOC.

ROCHE A FEU, eſt une miction de ſouffre de ſalpêtre & de poudre, qui eſt propre à beaucoup d'artifices. Il y entre du ſouffre fondu, une livre, de ſalpêtre en farine, quatre onces, de la poudre quatre onces. On jette le ſalpêtre dans le ſouffre en le fondant petit à petit, & le remuant très-bien, & enſuite la poudre de même, & on remue le tout: &

quand la mixtion commence à ſe refroidir, on y jette trois onces de poudre grenée, & on remet le tout enſemble.

La *roche à feu* eſt propre à beaucoup d'artifices, comme pour couvrir des grenades, boulets, cercles, rondaches, coutelats, traits ou fleches, lances, piques, flambeaux, eſtoupades, gerbes, hériſſons, foudres, dards & autres.

RODE de proüe & RODE de poupe, mots du Levant, pour dire l'étrave & l'étambord d'un Vaiſſeau.

ROMAINE eſt une verge de fer ou de fonte, ſuſpendue de travers en l'air, par un crochet, qu'elle a à une de ſes extrêmités, attachée à une porte ou à la chevre, lorſqu'elle eſt dreſſée, ſurla quelle verge ſont gravés des chifres, pour déſigner le poids depuis 10. juſqu'à 100. 200. &c.

Il y en a qui peuvent peſer juſqu'à ſix milliers & au-delà. Cette piéce de fer ainſi élevée par un bout, eſt paſſée par l'autre dans un anneau de même métal, duquel pend un poids fait ordinairement en forme de poire, & qui peſe une certaine quantité de livres.

On attache les munitions avec un cable à celui des bouts de la romaine, qui eſt ſuſpendu en l'air, & de l'autre côté on fait couler le poids, qui pend à l'anneau tout du long de la verge de la Romaine, & l'on arrête ſur le chifre ou ce poids fait l'équilibre, avec les piéces ou les munitions attachées, & c'eſt là que l'on voit ce qu'elles peſent.

Il y a des romaines de toute grandeur. La *romaine* eſt compoſée de 9. piéces eſſentieles. 1. De la verge, vulgairement appellée la branche. 2. Du crochet ſur lequel ſe chargent les munitions qu'on peut peſer. 3. De la garde foible. 4. De l'anneau où ſe tient la garde foible, où ſe paſſe un bâton pour ſoutenir la balance. 5. de la garde forte. 6. De l'anneau de la garde forte. 7. de 3. broches qui paſſent au travers de la verge, pour ſoutenir les deux gardes & le crochet. 8. de l'anneau coulant, qui ſe met le long de la brêche. 9. De la maſſe ou boulon attaché à l'anneau coulant, qui ſert de contre-poids. La *romaine* s'appelle quelquefois peſon avec ſon crochet.

ROMBALIERE, terme de Marine, eſt le bordage ou revêtement de planches, qui couvrent par dehors les membres d'une Galere.

ROMPRE un Bataillon, en terme d'évolution

eſt remettre un Bataillon par Compagnie, pour le faire défiler.

RONDACHE eſpece de bouclier, qui n'eſt plus en uſage en France, & dont ſe ſervent encore les Eſpagnols.

RONDE, eſt un Guet de nuit, qu'un Officier va faire le long du rempart d'une Place de Guerre, pour obſerver ſi les Sentinelles font leur devoir avec vigilance & fidelité.

On a établi les *rondes* ſur les remparts, pendant la nuit, parce que les paliſſades, les foſſés, les ouvrages détachés & les remparts du corps de la Place, ſi forts qu'ils puiſſent être, ne ſervent à rien, s'ils ne ſont bien gardés, ſurtout pendant la nuit, qui eſt la mere des ſurpriſes. Voici ce qui s'obſerve à cette occaſion.

Sitôt que la retraite eſt battuë, les *Rondes* doivent commencer à ſe faire ſur les remparts. En quelque nombre que ſoient les Officiers d'Infanterie de la Garniſon, il doit y en avoir au moins le quart de commandé à ce ſujet. La premiere de ces *Rondes* doit être faite par le Major de la Place, tant pour voir ſi le mot du guet a été porté fidelement aux Gardes, par le Sergent, que pour examiner ſi les Sentinelles ſont bien poſées, & ſi chacun fait bien ſon devoir. Pour cet effet il ſe rend d'abord à telle porte ou à tel poſte qu'il lui plaît, pour commencer ſa *Ronde*.

Lorſqu'il y eſt arrivé, & qu'au *Qui va là* de la Sentinelle, il a répondu *Ronde Major*, auſſi-tôt l'Officier de Garde ſe préſente à lui avec ſes armes, ayant derriere lui deux Fuſiliers, les armes préſentées. Il lui donne enſuite le mot, la tête découverte, le Major le reçoit, & il lui rend compte de ce qui peut être ſurvenu de nouveau à ſon poſte.

Si le Major demande un Soldat avec un fanal pour l'éclairer, & quelques Fuſiliers pour l'eſcorter juſqu'au premier Corps de Garde, l'Officier les lui donne ſans difficulté. Après que le Major a fait ſa *Ronde* & qu'il a bien examiné toutes choſes, il en doit aller rendre compte au Gouverneur, auquel il rend en même tems le mot du guet, pour lui faire voir qu'il eſt le même, qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, & les Officiers & Inſpecteurs Généraux qui ſont employés dans la Place, doivent auſſi, ſinon tous les jours, au moins de tems en tems faire la *Ronde*. En ce cas

les Gardes doivent pour les deux premiers ſe mettre en haie lorſqu'ils paſſent, & pour eux & pour les autres prendre les armes & les porter, ſuivant que leur dignité de Général l'exige; mais ſans bruit de tambour, lequel eſt abſolument interdit pendant la nuit, à moins que ce ne ſoit pour annoncer quelque alarme. Du reſte l'Officier de Garde les reçoit, & leur donne le mot, comme au Major, excepté qu'il a quatre Fuſiliers derriere lui, au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la *Ronde* à l'heure qui leur eſt échue par le ſort, & le circuit qui leur eſt auſſi tombé en partage, c'eſt-à-dire la partie du rempart, quand l'enceinte de la Ville eſt ſi grande, qu'on eſt obligé de la viſiter par portions, doivent la commencer préciſément à l'heure marquée: s'ils y manquent, le Caporal du premier poſte où ils paſſent, doit refuſer leur *Mot*. *Voyez* MOT.

Si une *Ronde* en rencontre une autre, le premier qui crie, *Qui va là*, doit recevoir le mot du ſecond en paſſant, & pour ce ſujet lui préſenter l'épée. Mais ce cas ne doit jamais arriver quand les *Rondes* ſe font régulierement, puiſqu'il ne peut provenir que de ce que ces deux *Rondes* ont commencé leur marche à la même heure, & à l'oppoſition l'une de l'autre; ce qui eſt contre la regle, toutes les *Rondes* devant marcher à la ſuite des unes des autres, autrement il y auroit un intervale de vuide pendant trop de tems.

Mais pour éviter les ſurpriſes, il eſt bon de donner tous les ſoirs deux mots, afin que la *Ronde* qui doit répondre, ayant donné le premier, l'autre ſoit obligée de rendre le ſecond.

Si pendant qu'un Caporal va poſer ſes Sentinelles, une *Ronde* vient à ſa rencontre, celui qui fait la *Ronde* lui donne le mot, & il doit le recevoir avec les formalités ordinaires. Il y a encore d'autres ſortes de *Rondes*, qu'on appelle *Rondes roulantes*. Elles ſe font par des Officiers, Sergens ou Caporaux, qui doivent ſe promener ſur un certain eſpace de rempart, en allant & venant pendant un tems marqué, à peu près comme font les Sentinelles, quand il fait froid.

L'Officier qui fait la *Ronde*, doit porter une lumiere ou une mêche allumée, & répondre au *Qui va là* des Sentinelles, *Ronde d'Officier*. Les Sentinelles doivent préſenter leurs armes, & ne s'en point laiſſer

approcher de trop près. Si l'Officier ou autre, faiſant la *Ronde*, manque à viſiter la guérite, à regarder dans le foſſé, & à écouter quelque tems ſur la barbette, la Sentinelle peut l'y obliger, & l'arrêter juſqu'à ce qu'il l'ait fait. De même s'il vouloit prendre quelque chemin pour racourcir celui qu'il doit faire, il doit auſſi l'obliger à ſuivre celui qui eſt marqué, lequel eſt le long de la banquette dans les Places où il n'y a point de chemin des *Rondes*.

L'Officier qui fait ſa *Ronde*, en arrivant auprès d'un Corps de Garde, y eſt reçu par un Caporal, pourvu que le mot qu'il lui donne ſoit bon; car s'il étoit faux, ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrêter & le mener à l'Officier de Garde, lequel s'il le reconnoît & s'il voit que ce n'eſt qu'un oubli, peut lui donner le vrai mot & le laiſſer paſſer. Il doit néanmoins avoir ſoin d'en rendre compte au Major, qui en doit auſſi rendre compte au Gouverneur, afin que tout ce qui regarde ce point eſſentiel ſoit régulierement obſervé. Si l'Officier de Garde ne connoiſſoit point celui qui ne ſçavoit pas le mot, il doit l'arrêter & le tenir dans un Corps de Garde juſqu'à ce que le Gouverneur en ait ordonné.

Quand la Sentinelle apperçoit la *Ronde*, elle doit crier *Qui va là*, ſi haut que le Corps de Garde puiſſe l'entendre, & on eſt obligé de lui répondre *Ronde de Gouverneur*, *Ronde Major*, ou autre. La Sentinelle qui eſt près du Corps de Garde, après avoir dit, *Demeure là*, crie encore *Caporal hors de la Garde*: le Caporal ſort du Corps de Garde, met l'epée à la main, demande encore *Qui va là*, & on lui répond, *Ronde*, il dit, *Avance, qui a l'ordre*.

ROSE DES VENTS, terme de Marine, eſt une repréſentation de trente deux airs de vent, ou des trente deux pointes de compas, qui ſortent d'un centre, & ſe prolongent au-delà d'un petit cercle, écrit pour la diſtinction des vents, ce qui a quelque rapport à la figure d'une *roſe*. Dans les cartes des routiers, il y a quantité de *roſes* des vents qui y ſont figurées. Il y a auſſi des *roſes* des vents, faites de corne tranſparente, pour le pointage des cartes.

ROSETTE eſt le nom que l'on donne au cuivre pur & net, & tel qu'il eſt, lorſqu'il vient des mines en plaques, lames ou faumons de la premiere fonte, & lorſqu'il n'eſt point mêlé de calamine qui, le rend jaune.

La *roſette* ſe tire d'Hongrie, Suede, Norvege, Italie & Lorraine, celle de Norvege eſt meilleure que les autres pour les ouvrages d'Artillerie, étant plus dure. Il y en a encore en France, en Savoye & dans le Tirol. On l'appelle auſſi fonte.

ROUAGE ſe dit de la partie des affuts, charrettes & chariots d'Artillerie, qui conſiſtent en roues.

ROUCHE, terme de Marine; la rouche eſt un terme de Charpentiers, pour ſignifier la carcaſſe du Vaiſſeau, quand il eſt ſur le chantier, ſans mâture & ſans manœuvres.

ROUET: les arquebuſes & les piſtolets à rouet, ſont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve gueres que dans les Arſenaux & les Cabinets des armes, où l'on en a conſervé quelques-uns par curioſité. Ce rouet étoit une eſpece de petite roue ſolide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuſe ou du piſtolet. Elle avoit un eſſieu, qui la perçoit dans ſon centre. Au bout intérieur de l'eſſieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet eſſieu, quand on le faiſoit tourner, & bandoit le reſſort quand elle tenoit. Pour bander le reſſort, on ſe ſervoit d'une clef où l'on inſeroit le bout extérieur de l'eſſieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faiſoit tourner le rouet, & par ce mouvement une petite couliſſe de cuivre, qui couvroit le baſſinet de l'amorce, ſe retiroit de deſſus le baſſinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre de mine, comme le chien du fuſil l'eſt d'une pierre à fuſil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les piſtolets ordinaires, alors le chien tombant ſur le rouet d'acier faiſoit feu, & le donnoit à l'amorce.

ROULER, Officiers qui roulent entre eux, c'eſt-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéiſſent les uns aux autres, ſelon l'ancienneté de leur réception.

ROULEAU eſt un morceau de bois de forme cylindrique, ferré par les bouts, avec deux frettes & qui a des mortoiſes, faites pour recevoir le bout du levier. Ce *rouleau* ſert beaucoup ſous les gros fardeaux.

On appelle auſſi *rouleau* ce que quelques-uns appellent *tourteau*, un rond de bois plât, arrondi même auſſi par les bords de 9. ou 10. pouces de dia-

metre, & d'un pouce & demi d'épaiſſeur, dont on ſe ſert pour écraſer la poudre dans le grenoir ou crible, qui eſt en forme le grain.

ROULER: Navire qui roule, c'eſt-à-dire qui ſe renverſe inceſſamment ſur l'un ou ſur l'autre de ſes côtés, tantôt à bas-bord, tantôt à ſtribord, ſans qu'on le puiſſe mettre en ſon aſſiete, & lui donner ſon eſtive, ſoit par le défaut de la conſtruction, ou par ce lui de ſa mâture & de ſon envergure.

ROUTE. Quand un Régiment reçoit l'ordre de ſortir d'une Garniſon pour ſe rendre dans une autre, le Secretaire d'Etat de la Guerre envoie en même tems au Commandant la *route* qu'il doit faire tenir à ſa Troupe. Cette *route* eſt ſignée du Roi, & plus bas du Secretaire d'Etat de la Guerre. Dans cette *route*, ſont marqués les lieux où le Régiment, Bataillon ou Eſcadron doit ſéjourner. Quelque tems qu'il faſſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, un Corps de Troupe ne peut ni avancer, ni retarder ſa *route*; cependant ſi quelques débordemens d'eau le retardoient un jour dans ſa marche, & qu'il lui fût impoſſible de ſe rendre au lieu de logement, au jour marqué. Alors le Commandant du Corps en dreſſe un Procès-verbal, qu'il fait ſigner par les Maires & Echevins, ou principaux Habitans du lieu où il eſt obligé d'artêter, & il envoie en Cour ce Procès-verbal.

On expedie auſſi des *routes* pour les Recruës, & remontes, leſquelles ſont obligées de les ſuivre exactement. Dans les lieux d'Etapes, on ne la fournit point à ceux qui ſont porteurs de *routes* ſurannées, c'eſt-à-dire expédiées depuis plus de ſix mois. Cependant ſi l'Officier conducteur d'une Recruë ou Remonte étoit parti du lieu indiqué par ſa *route* avant leſdits ſix mois expirés, l'étape lui doit être fournie.

Dès qu'une Troupe eſt arrivée à ſa Garniſon, à l'Armée, ou aux lieux où elle a eu ordre de ſe rendre, le Commandant ou le Major doit renvoyer au Secretaire d'Etat de la Guerre la *route*, ſur laquelle elle a marché, & lui adreſſer auſſi les Procès-verbaux des Officiers qui étoient abſens. Ceci eſt conforme à l'*Ordonnance du 25. Juillet* 1705. qui oblige encore les Majors des Régimens, tant d'Infanterie que de Cavalerie, Huſſarts & Dragons, & les Aide-majors des Bataillons qui ſont ſéparés des Corps des Régimens, d'envoyer au commencement du Quar-

tier d'hiver au Secretaire d'Etat de la Guerre, les mémoires des *routes*, dont chaque Capitaine a eu beſoin, ſoit pour les Recruës d'hommes ou les chevaux de remonte de ſa Compagnie. Dans ces mémoires, ils doivent déſigner le premier lieu d'Etape, où la *route* a dû commencer, qui eſt toujours autant qu'il eſt poſſible, une Ville ou un Chef-lieu d'Election ou de Juſtice Royale.

ROUTE, en terme de Marine, eſt le cours d'un Vaiſſeau. Faire *route* eſt naviger, courir ou gouverner. Donner la *route*; c'eſt preſcrire celle que doivent tenir tous les Vaiſſeaux d'une Flotte: ce qui eſt attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant. On dit donner la *Proüe*, en parlant des Galeres.

Porter à *route*, ou faire droite *route*, c'eſt courir en droiture au Parage, ou l'on veut aller, ſans faire eſcale, ou ſans relacher, & ſi faire ſe peut, ſans que le Vaiſſeau s'abatte, & qu'il y ait de dérive.

Fauſſe *route* eſt la derive & l'abatement d'un Vaiſſeau, qui s'écarte de ſa courſe en droiture. Fauſſe *route* eſt auſſi quelquefois le changement de courſe, que l'on fait volontairement & de propos délibéré. Faire pluſieurs *routes*, c'eſt courir pluſieurs bordées en louviant.

Gouverner au Nord, eſt afin que la *route* vaille Nord; Gouverner à l'Eſt, afin que la *route* vaille eſt-ſudeſt, c'eſt corriger les déchets qui arrivent dans la navigation, par la force des marées, par celle des courans, & par l'inconſtante variation de l'aiguille, remettant le Vaiſſeau dans ſa droite *route*, quand quelqu'un de ces accidens l'a fait abattre ou dériver. Par exemple, ſi la *route* eſt Nord, & que les courans portent au Nordeſt, il faut gouverner au Nord-Nord-Oueſt, afin que la *route* vaille Nord. De même ſi la *route* eſt à l'Oüeſt, & que l'aiguille décline d'un quart de rumb vers le Nordeſt, il faudra gouverner à l'Oüeſt Quart au Sud-Oueſt, afin que la *route* vaille l'Oueſt.

ROUTIER eſt un livre, qui par ſes cartes marines, ſes aſpects de côtes, & ſes obſervations ſur les diverſes qualités des parages de la mer, donne des inſtructions pour la route d'un Vaiſſeau.

RUM ou REUN, terme de Marine, eſt toute ſorte d'eſpace pratiqué dans le fond de cale, pour ranger la Carguaiſon. De là vient le verbe *arrumer*,

& *arreuner* : on dit auſſi *arrimer* & *arrimage*.

RUMB DE VENT, en terme de Marine eſt une ligne, qui repréſente ſur le Globe terreſtre, ſur la Bouſſole, & ſur les cartes marines, un des trente-deux vents, qui ſervent à la conduite d'un Vaiſſeau. Ainſi le *rumb*, que ſuit le Vaiſſeau, eſt conçu comme ſa route, ſon cours, ſon ſillage, ſon eau ou ſa trace navale.

Mais quoique dans une ſignification générale, on donne le nom de *rumb* à chaque trait ou pointe de compas, on ne laiſſe pas de les diſtinguer en *rumbs entiers*, en *demi-rumbs* & en *quarts de rumbs*. Même quelques Pilotes, pour plus d'exactitude, ont une ſubdiviſion de *demi-quarts de rumbs*.

La diviſion la plus généralement reçuë, eſt celle qui établit huit *rumbs entiers*, huit *demi-rumbs*, & ſeize quarts de *rumbs*, ce qui accomplit le nombre de trente-deux vents ; de ſorte que l'Horizon eſt diviſé en trente-deux parties, ou pointes de compas, dont il y en a toujours quelqu'une qui conduit le Vaiſſeau, quand il fait route, & que le calme ceſſe.

La diſtance compriſe entre chaque *rumb entier*, eſt de quarante cinq dégrés : celle du *rumb entier*, au *demi-rumb*, qui lui eſt le plus proche, eſt de vingt-deux dégrés, trente minutes : & celle du *rumb entier* au plus proche *quart de rumb*, eſt d'onze dégrés, quinze minutes. De ſorte qu'il y a toujours onze degrés, quinze minutes, entre chacun des 32. *rumbs* *Voyez* VENT.

RUSE. *Voyez* STRATAGESME.

S

SABLE, manger ſon *ſable*, terme de Marine. C'eſt tourner l'horloge avant que le quart ſoit fait, & que tout le *ſable* ſoit écoulé ; ce qui eſt une friponnerie puniſſable du Matelot, qui veut faire lever le quart avant le tems limité.

SABORD, en terme de Marine, eſt une embraſure ou canonniere dans le bordage du Vaiſſeau pour pointer les piéces d'Artillerie. Sa partie inférieure s'appelle feuillet. La diſtance ordinaire entre deux *ſabords* eſt de 7. pieds. Les plus grands Vaiſſeaux ont trois batteries par bande, ce qui ſuppoſe trois rangs de *ſabords* ; chaque rang étant ordinairement

de quinze *ſabords*, ſans comprendre ceux de la ſainte-Barbe, & les batteries qui ſont ſur les Châteaux. La premiere Batterie eſt celle qui eſt la plus baſſe ou la moins élevée ſur l'eau. Elle doit être pratiquée ſi haute, que dans le gros tems elle ne ſe trouve pas ſous l'eau, & ne demeure par ce moyen inutile. La ſeconde eſt au pont du milieu : la troiſiéme ſur le dernier pont ; car il y a toûjours autant de rangs de *ſabords*, qu'il y a de ponts. La plupart des Fregates n'ont que deux ponts, afin d'être plus légeres, & meilleures voilieres.

SABRE, groſſe & peſante épée que les Cavaliers & les Dragons portent au côté. Celui des Grenadiers dans l'Infanterie eſt un peu recourbé, mais moins peſant, & n'eſt pas ſi long que celui des Huſſarts.

SAC d'une Ville, c'eſt lorſqu'elle eſt priſe d'aſſaut, & que la garniſon eſt paſſée au fil de l'épée.

SAC-A-TERRE, c'eſt un ſac de moyenne grandeur que l'on emplit de terre, & dont les Soldats bordent une tranchée, ou des remparts de Ville, pour pouvoir tirer entre-deux en ſureté. Quand le terrein eſt dur & de roche, on ſe ſert fort de *ſacs-à-terre* & de gabions.

Il y a des *ſacs* à amorce qui ſont fermés, & qui ſervent effectivement à porter de la poudre aux Batteries, pour amorcer les pieces. Ils ſont de cuir, ont un tuyau de cuivre à leur extrémité, & ſervent à porter de la poudre aux Batteries pour amorcer les piéces.

Les *ſacs-à-terre* dont les Magazins doivent être fournis, ſont mis dans des tonnes, qu'on arrange à trois de hauteur, & dans un lieu ſec, comme les méches. Ces ſortes de tonnes, tant pour les méches, que pour les ſacs doivent avoir un bon cercle cloüé qui arrête chaque fond, étant ſujettes à ſe défoncer.

SACRE ou SACRET. On donnoit anciennement ce nom aux piéces de canon de fonte de 4. & de 5. livres de boulet. Ils peſoient depuis 2500. juſqu'à 2850. livres.

SAFRAN, terme de Marine, eſt une piéce de bois plate, qui ſe met & s'ajuſte ſur la longueur du gouvernail, pour donner plus de largeur au même gouvernail, & en faciliter l'effet.

SAIGNÉE du foſſé eſt l'écoulement des eaux, qui le rempliſſent. Quand on a ſaigné un foſſé, on jette ſûr la bourbe qui y reſte des claies couvertes de

de terres, ou des ponts de joncs, pour en affermir le paſſage.

SAIGNER : On dit, *ſaigner* une piéce, quand étant montée ſur un affût, la volée emporte la culaſſe. Cela arrive lorſqu'une piéce tire de haut en bas.

SAIN & SAINE, termes de Marine. Parage *ſain* & net : Côte *ſaine* & nette. C'eſt-à-dire, ſûr & ſûre, ſans aucuns bancs, ni briſans. Le contraire eſt, SALE de Bancs.

SAIQUE, eſt un Bâtiment Grec, ſans miſaine, ſans perroquet, & ſans haubans. Elle porte un beaupré, un petit artimon, & un grand mât, qui avec ſon hunier s'éleve à une hauteur extraordinaire, & eſt ſoutenu par des gallaubans ou couſtieres, & par un étai qui répond de la pointe du mât de hune ſur le beaupré. Son pacfis porte une bonnette maillée. Le corps du Bâtiment eſt fort chargé de bois : ce qui empêche que la hauteur du mât ne le faſſe tanquer ou puiſer, outre qu'on le deſabore ſouvent.

SALE, terme de Marine. Côte *ſale* de bancs, *ſale* de batures, c'eſt-à-dire dangereuſe, & ſemée de baſſes ou des batures.

SALLE d'armes dans un Magazin eſt un lieu où ſont rangées les armes à feu & autres, tant offenſives que défenſives.

Dans les *Salles* d'armes il y a ordinairement des gratoirs, des lavoirs, & des étaux, parce qu'au défaut d'Armuriers, le Garde peut faire faire par des Soldats ce nétoyement, lorſqu'il veut s'appliquer, & répondre par ſes ſoins aux inſtructions que lui donnent ou que lui doivent donner ſes Supérieurs.

SALPETRE. Il y a trois ſortes de *ſalpêtre* brut, c'eſt-à-dire, n'ayant point encore été rafinés.

Le premier eſt celui que l'on appelle de houſſage, & qui ſe trouve attaché aux murs des caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux qui ont contracté une qualité ſalée. Celui-là eſt rare à trouver, ſa couleur eſt plus brune que blanche.

Il y a d'une autre ſorte de *ſalpêtre*, qui eſt celui des Indes & d'autres Pays, qui ſe trouve dans de grandes campagnes & ſur des montagnes qui en ſont naturellement couvertes, & d'où il ne s'agit que de le tirer, & de le faire enlever.

La troiſiéme eſpéce de *ſalpétre* ſe fait de la terre qui ſe prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On ſe ſert auſſi de platras & gravois provenans de la démolition de ces mêmes bâtimens, que l'on réduit en poudre, à force de les battre & écraſer.

L'attelier où ſe fait ce dernier *ſalpêtre*, doit être un lieu vaſte & élevé en façon de halle, ſoutenu de pluſieurs piliers. Tel eſt celui qu'on voit à l'Arſenal de Paris. Par chaque attelier il y a vingt-quatre cuviers, qui ſont preſque ſemblables à ceux qui ſervent à couler la leſſive, ils ſont cependant plus petits, diſpoſés en pluſieurs bandes, élevés de terre environ deux pieds.

De ces vingt-quatre cuviers on forme trois bandes de huit cuviers chacune. On met deux boiſſeaux combles de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de terre le reſte du cuvier. Une plus grande quantité de cendre mangeroit le *ſalpêtre*. On met un bouchon de paille ſur le haut de la terre.

Sur la ſeconde bande on met deux boiſſeaux ras de la même cendre, & le bouchon : & ſur la troiſiéme, on ſe contente d'en mettre un boiſſeau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant remplis de terre & de cendre, on verſe ſur la premiere bande de l'eau de puis, de riviere ou de citerne, car cela eſt indifférent, environ ce qu'en peuvent tenir dix futailles, qu'on appelle vulgairement demi-queuës.

Cette eau s'imbibant dans la terre coule par un trou qui eſt au bas du cuvier, & qui n'eſt bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet diſpoſé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'eſpace d'un jour, quelquefois cela va juſqu'au lendemain, ſuivant la qualité des terres.

La premiere bande ainſi leſſivée produit huit demi-queuës d'eau, que l'on porte ſur la ſeconde bande, laquelle étant leſſivée de la même maniere, rend la valeur de ſix demi-queuës, qu'on porte ſur la troiſiéme bande, qui n'en produit que quatre.

On décharge cette premiere bande. On en ôte la terre & la cendre, que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boiſſeaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle la

cuite. On prend les quatre demi-queuës d'eau qui ſont provenuës de la derniere bande, on les verſe ſur la premiere bande renouvellée, qui n'en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la ſeconde bande on met de l'eau de puis pure, la quantité de ſix demi-queuës, qui eſt un jour & un peu plus à paſſer ; ce qui s'appelle le *lavage*.

Cette eau paſſée, on la jette ſur la troiſiéme bande, cela s'appelle les petites eaux. Quand ces petites eaux ſont écoulées, on les reporte ſur la premiere bande, dont on a levé la cuite, & cela s'appelle les *eaux fortes*. Il en ſort quatre demi-queuës. On ne fait pas tout paſſer, en cas qu'il en reſte au-delà de ces quatre demi-queuës.

On recharge enſuite la ſeconde bande de terre neuve, pour refaire une ſeconde cuite. On continuë ainſi pour la troiſiéme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite. Pour deux cuviers, il faut, ſi l'on veut, ſe ſervir d'un ſeul baquet appellé *recette*, pour recevoir les eaux, en le faiſant aſſez grand, & creuſant la terre pour le placer.

Les deux demi-queuës d'eau provenuës de la premiere bande ſe jettent dans une chaudiere de cuivre aſſez grande pour recevoir, non-ſeulement cette premiere décharge, mais encore les deux demi queuës de la cuite de la ſeconde bande, ce qui fait enſemble l'eau de ſeize cuviers.

La chaudiere dont je viens de parler, doit être bien maçonnée, & dreſſée ſur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de buches, afin que la matiere bouille toûjours également.

Elle boût vingt-quatre heures, & pour connoître ſi le *ſalpêtre* eſt formé, on laiſſe tomber une goutte ou deux de cette eau ſur une aſſiette, ou ſur un morceau de fer, & s'il ſe congéle comme une goutte de ſuif ou de confiture, c'eſt une marque qu'il eſt fait.

Le *ſalpêtre* brut ainſi achevé, on le met en égout, & l'on penche les baſſins où il eſt. L'eau qui en provient s'appelle les *eaux amères*, & elles ſervent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve. On en met un petit ſeau ſur deux ou trois cuviers. Pour le *ſalpêtre* brut, quand il eſt égoutté, les Salpêtriers le portent à la rafinerie.

On le jette dans une chaudiere deſtinée pour cet uſage, qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un four-

neau. On y en met deux mille deux ou trois cens peſant à chaque fois, & pardeſſus trois bardées, ou trois demi-muids d'eau.

Quand le *ſalpêtre* eſt fondu, ce qui ſe fait en deux ou trois heures, on jette dedans une cruchée de blancs d'œufs, ou de la colle de poiſſon, ou une certaine doſe de vinaigre ou d'alun.

On y ajoûte une bardée d'eau, qui fait la quatriéme en pluſieurs fois, afin de faire ſurmonter la graiſſe & l'ordure qui s'écument ſoigneuſement, & après en avoir bien nettoyé la ſuperficie, en ſorte qu'il ne reſte plus d'écume, on tire auſſi-tôt le *ſalpêtre*, & on le met tout d'un coup dans des baſſins, où on le laiſſe congeler pendant cinq ou ſix jours, après quoi on place des baſſins ſur des tréteaux pour les faire égoutter ſur des recettes, & l'eau qui en provient ſe jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire boüillir juſqu'à ce que le ſel ſe produiſe au fond, & que la fonte ſoit parfaite.

C'eſt dans ces deux premieres cuites qu'on tire tout le ſel qui peut être dans le *ſalpêtre* : il ſe fait encore une troiſiéme cuite de la même maniere que la précédente, mais aux eaux de cette derniere, il ne ſe doit point trouver de ſel, & quand il s'y en trouve, c'eſt que le *ſalpêtre* eſt mal rafiné.

De la premiere cuite ſort le *ſalpêtre* brut. La ſeconde produit le *ſalpêtre* appellé de deux eaux. La troiſiéme fait le *ſalpêtre* de trois eaux en glace. Si l'on veut mettre le *ſalpêtre* en roche, on le fond ſans eau, & ſi-tôt qu'il eſt fondu, on le tire, & on le laiſſe refroidir.

A la rafinerie de Paris, on uſe dix-huit pintes de blancs d'œufs par jour ſur cinq milliers de *ſalpêtre*. Voilà tout ce qui peut regarder ſa fabrication.

La bonne qualité du *ſalpêtre* eſt d'être dur, blanc, clair & tranſparent, bien dégraiſſé, & bien purgé de ſel.

On doit le laiſſer ſix mois, & même un an s'il ſe peut, ſur des planches expoſé au Nord. On doit le retourner de tems en tems pour le bien faire ſécher. Pendant ce tems il a lieu de ſe décharger du reſte de la graiſſe que le rafinage ne lui a pu ôter entierement, & dont l'air diſſipe une partie.

Pour connoître ſi les *ſalpêtres* ſont gras ou falés, il en faut faire bruler, & en mettre une poignée ſur une planche de chêne, & poſer un charbon ardent

deſſus, ſi en brulant il petille, cela marque le ſel, & s'il eſt peſant, & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voïe un boüillon épais, cela marque la graiſſe. Quand il eſt d'une bonne qualité, qu'il n'eſt ni gras, ni ſalé, il jette une flamme, qui s'éleve avec ardeur, & qui conſomme le *ſalpêtre*, en ſorte qu'il n'y reſte qu'un peu de blanc, qui eſt le fixe du *ſalpêtre*.

Comme le ſoufre entre dans la compoſition de la poudre, j'en vais parler ici. Le ſoufre eſt un minéral, c'eſt-à-dire, une matiere qui ſe trouve dans des mines, comme l'or, l'argent, l'étain, le plomb, *&c.* engendré d'une ſubſtance terreſtre, onctueuſe, & qui s'enflamme aiſément.

Le ſoufre naît dans la terre, de ſa graiſſe & de l'écume des feux ſouterrains, de la même maniere que la ſuie eſt l'écume ou la graiſſe du feu ordinaire.

Les volcans, qui ſont des montagnes qui jettent ſouvent des flammes, comme le Veſuve, l'Æthna & autres, ne brulent qu'à cauſe que ce ſont des mines de ſoufre qui ſont allumées.

Les fleurs de ſoufre ſont le plus pur du ſoufre, qui s'attache au chapiteau du vaiſſeau ou alambic, quand on le ſublime par le feu, & on les appelle fleurs blanches, quand on les diſtille avec du nitre calciné, & fixé avec le ſoufre.

Il y en a de blanc, de jaune, & de verdâtre. Le jaune eſt le meilleur. Il faut qu'il crie à l'oreille, quand on l'en approche. C'eſt dans certaines montagnes d'Italie, ſituées au-delà de Naples ou de Sicile, que ſe trouve toûjours le ſoufre dont nous nous ſervons en Europe. Le ſoufre eſt ou pur, ou mêlé avec la terre, ou des eaux dont on le ſépare par art.

Le ſoufre vif eſt la glébe ou terre ſoufreuſe de couleur jaune, de laquelle on tire le ſoufre ordinaire avant ſa premiere fonte. Cette fonte ou rafinage ſe fait en Hollande, plus ordinairement qu'ailleurs. C'eſt-là le meilleur ſoufre, on le réduit en morceaux. Les plus petits ſont ce qu'on appelle *Magdalons de ſoufre*, qui ſont de petits rouleaux, qui ſe vendent chez les Apotiquaires.

Le ſoufre qui ſe rafine, & ſe débite en Provence, eſt gras & peſant, & c'eſt la peſte de la poudre. Pour voir ſi le ſoufre eſt bon, on prend deux terres

nes verniſſées. On les met l'une ſur l'autre. On allume du feu deſſous, ſi le ſoufre s'attache au haut de la terrine de deſſus il eſt bon, & s'il demeure en bas, il ne vaut rien.

SALPETRIERS : Ouvriers qui travaillent au ſalpêtre.

C'eſt le Grand-Maître qui donne les Commiſſions aux *Salpêtriers*, pour avoir la faculté de travailler. Le nombre n'en eſt fixe qu'à Paris, où il n'y en a que trente, parce que ce nombre y ſuffit.

Le nombre de ceux qui ſont dans les autres Provinces eſt de 516, quelquefois plus, quelquefois moins.

Ils ſont tous tenus de porter aux Rafineries les quantités de ſalpêtre brut, que l'on ſçait qu'ils peuvent fabriquer.

Ils ne payent aucuns péages, doüanes, ni gabelles, pour tous les uſtenſiles & matieres qui ſervent à la confection du ſalpêtre.

Ils ne peuvent être mis à la taille plus haut que 50. ſols.

Ils ne doivent aucuns droits d'Aides pour la boiſſon provenant de leur cru.

Ils ont la liberté de prendre tout le bois mort dans les Forêts du Roi ſans payer, & dans les Forêts & Bois particuliers en payant.

Ils ont entrée dans les maiſons que l'on abat & dans les maſures, pour y enlever les platras & moilons qu'ils trouvent propres à leur travail, en payant raiſonnablement & de gré à gré.

Ils ſe ſervent pour cela de pelles, pics, marteaux & tranches, ſuivant l'Ordonnance.

Mais quand ils vont gratter les murs des celliers, caves, & autres endroits où il y auroit du danger que les fondations n'en ſouffriſſent, il leur eſt défendu de ſe ſervir d'autres outils que des ratiſſoires du poids de 6. onces.

C'eſt ce qu'on appelle ſalpêtre de houſſage, à la différence de celui qui ſe fait des platras & cendres leſſivées.

Leurs chaudieres, bêtes de ſommes, & uſtenſiles ne peuvent être ſaiſis pour quelques dettes que ce ſoit, ce n'eſt par celui qui auroit vendu quelque une de ces choſes. Ils ſont exemts de logemens de gens de guerre.

SALVE, eſt une décharge de la Mouſqueterie

& de l'Artillerie qui ſe fait ou comme un témoignage de l'honneur qu'on défére à quelque perſonne d'une qualité extraordinaire, ou comme une marque de la joie de quelque grande occaſion.

SALUT. Le *ſalut* & les honneurs Militaires ſont dûs aux Souverains & aux Généraux d'Armée. Lorſque la perſonne qui doit être ſaluée approche du front du bataillon, ſoit par la droite, ſoit par la gauche, l'Officier, qui eſt le premier du côté d'où il vient, doit prendre ſes meſures juſtes, pour qu'en le ſaluant, le bout de ſon arme tombe environ trois pas devant lui, afin qu'il ſoit directement vis-à-vis quand il ſaluë du chapeau : tous les autres Officiers doivent avoir la même précaution.

Le *ſalut* du Sponton ſe fait en quatre tems : au premier on fait à droite, & on met le Sponton de biais, portant en même-tems la main gauche ſur la hampe, à trois pieds du talon ; au ſecond on pouſſe la hampe de la main droite, pour porter la lance près de terre, & on reporte en même-tems cette main, les doigts étendus, près du talon : au troiſiéme on releve le Sponton pour le mettre de biais, & on a le bras dans la même diſpoſition qu'au premier tems : au quatriéme on fait à gauche, & on remet le Sponton au premier état, portant auſſi-tôt la main gauche au chapeau pour l'ôter, & faire enſuite une inclination de corps à celui qu'on ſaluë, ſuppoſé que ce ne ſoit pas le Roi, parce que pour lui il faut ſeulement ôter le chapeau, & ſe tenir droit, ſans s'incliner.

Les Officiers qui ont des fuſils mettent la bayonnette au bout pour ſaluer, & font avec cette arme les mêmes mouvemens que font ceux qui portent des Spontons. Ceux qui portent les Drapeaux, ont le talon de la pique appuyé ſur la hanche droite, & tiennent leurs Drapeaux un peu de biais en avant. Lorſque celui qui doit être ſaluë paſſe devant eux, ils baiſſent tous trois enſemble les lances juſqu'à terre, & les relevent enſuite, après quoi ils ſaluent auſſi du chapeau. A l'égard des Sergens, ils ont tous le chapeau bas, juſqu'à ce que celui qu'on ſaluë, ait tout-à-fait paſſé le front du Bataillon.

Si le *ſalut* ſe fait en campagne, ou en quelque autre occaſion où les Officiers-Majors ſoient à cheval, le Major ſe poſte ſur la droite du premier rang,

l'Aide-Major ſur la gauche du même rang où ils ſont l'épée à la main dont ils ſaluent, enſuite le Major ſuit l'Officier-Général, pour lui rendre compte de ce qu'il lui plaît lui demander.

La maniere de ſaluer en marchant, eſt à peu près la même que de pied ferme : la ſeule différence eſt que les Officiers qui ſont à la tête d'une diviſion, réglent leurs pas & leurs mouvemens de ſorte qu'ils ſaluent tous en même-tems. Pour cet effet, lorſque les Officiers ſont environ à cinquante pas de celui qu'ils doivent ſaluer, en paſſant devant lui ils mettent le Sponton devant lui ſur l'épaule tous enſemble, ſe réglant ſur celui qui a la droite, ſi celui qu'on doit ſaluer eſt à droite, & ſur celui qui eſt à gauche, s'il eſt de ce côté. Le Sponton ſe porte en défilant avec la main droite, de laquelle on empoigne la hampe par le milieu, en ſorte qu'il ſoit dans l'équilibre. On a le bras droit tendu, ſans être trop ſerré contre le corps : le talon du Sponton eſt à quatre doigts de terre : on lui donne un peu de jeu en marchant, ſans le paſſer en avant, ni le retirer en arriere, comme quelques-uns font mal-à-propos. Le corps eſt droit, la tête levée, & le bras gauche étendu le long du corps.

Pour mettre le Sponton ſur l'épaule, afin de ſe diſpoſer à ſaluer, on pouſſe la main qui le porte en avant, & dans un ſeul tems on le met à plat ſur l'épaule droite, ayant le coude levé à la hauteur de l'épaule, comme ci-deſſus : on marche en cet état d'un pas égal, lent & grave, & la tête élevée, ſe réglant ſur la droite ou ſur la gauche, comme nous l'avons dit. Ce *ſalut* en marchant ſe fait auſſi en quatre tems, & quatre pas de marche. Au premier on fait à droite, en tournant ſur le talon gauche, & en même-tems on porte le Sponton à plat devant ſoi, les bras étendus, portant la main gauche ſur la hampe à trois pieds du talon : au ſecond on avance le pied droit vis-à-vis du gauche, on avance en même-tems le gauche d'un demi-pas, on pouſſe auſſi en même-tems la lance du Sponton juſqu'à près de terre, en le ſoutenant de la main gauche, & tenant la droite étenduë ſur la hampe à quatre doigts du talon : au troiſiéme, on paſſe le pied droit à côté du gauche, & on releve le Sponton, qu'on tient plat devant ſoi comme ci-deſſus : au quatriéme, on remet le pied droit

droit vis-à-vis le gauche, & on remet en même-tems le Sponton ſur l'épaule, comme ci-devant, puis on porte la main gauche au chapeau, dont on ſalue en paſſant. On obſerve, comme je l'ai dit, ſi c'eſt ſon Souverain, de ne point faire d'inclination, mais de paſſer droit & gravement, & de porter le Sponton ſur l'épaule, encore environ vingt pas au-delà.

Les Officiers qui portent des fuſils obſervent les mêmes tems, & les mêmes pas; mais ce *ſalut* n'a pas la même grace, parce que cette arme étant plus courte que l'autre, elle n'a pas l'étenduë néceſſaire pour que les bras ſoient dans une juſte proportion.

Ceux qui portent les Drapeaux ſaluent en marchant comme de pied ferme, obſervant que ce ſoit ſans s'arrêter, parce que cela retiendroit la Diviſion à la tête de laquelle ils ſont, & lui feroit perdre ſa juſte diſtance d'avec celle qui la précéde. Il y a des Sergens, autant que cela ſe peut, ſur toutes les ailes des rangs, du côté où eſt celui qu'on ſaluë; ils ôtent le chapeau bas en marchant, juſqu'à ce que le Bataillon ait paſſé au moins vingt pas au-dela du lieu où ſe fait le *ſalut*.

Ce n'eſt pas ſeulement par le *ſalut* des Armes & des Drapeaux, qu'on rend aux Princes & aux Généraux les honneurs qui leur ſont dûs, ſuivant leur dignité. On les leur rend auſſi par le bruit des Tambours, qu'on différencie, ſuivant ce qu'ils ſont. Cela ne ſe pratique que lorſque le Bataillon eſt formé, ou quand on monte la Garde chez ceux à qui ces honneurs ſont dûs, parce qu'en marchant les Tambours battent toûjours aux champs indifféremment, devant qui que ce ſoit que le Bataillon paſſe. Lorſqu'il eſt en bataille & de pied ferme, il ne bat aux champs que pour les Princes, les Généraux ou Maréchaux de France. On appelle pour les Lieutenans-Généraux ou Maréchaux-de-Camp commandans l'Armée en chef. Les Tambours ne battent point pour ceux qui ſont à un moindre grade.

Pour ſaluer un Prince ou un Général, qui paſſe devant un Régiment de Cavalerie, celui qui le commande dit *Haut les Armes* aux Cavaliers, & ſoit que ſa Troupe marche, ou reſte de pied ferme, il ſaluë (lui & les autres Officiers du Régiment) de l'épée, qui eſt le *ſalut* des Officiers de Cavalerie.

SALUT ſur mer eſt une déférence & un honneur qui ſe doit rendre ſur mer, non-ſeulement en-

tre les Vaiſſeaux de différentes Nations, mais encore entre ceux d'une même Nation, lorſqu'ils ſont diſtingués par le rang des Officiers qui les montent, & qui y commandent. Ces reſpects conſiſtent à ſe mettre ſous vent, à amener le Pavillon, à l'embraſſer, à faire les premieres & les plus nombreuſes décharges d'Artillerie pour la ſalve, à ferler quelques voiles, & particulierement le grand hunier, à envoyer quelques Officiers à bord du plus puiſſant, & à venir moüiller ſous ſon Pavillon, ſelon que la diverſité des occaſions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Les Vaiſſeaux Marchands ſaluent les Vaiſſeaux de guerre.

Quelquefois parmi les Nations qui peuvent entrer en concurrence, chaque Vaiſſeau de guerre, qui eſt ſur la Côte ou à la vue des terres de ſa Nation, reçoit le *ſalut* du Vaiſſeau étranger, & le lui rend enſuite. Le Vaiſſeau qui eſt ſous vent d'un autre, eſt obligé de ſaluer le premier.

Par une Ordonnance de 1670. les Villes & Forteresſes maritimes du Royaume doivent ſaluer le Pavillon Amiral de treize coups de canon, & il doit leur en rendre cinq. Le Vice-Amiral, le Contre-Amiral doivent ſaluer les Places maritimes chacun de cinq coups, & elles doivent leur rendre coup pour coup. Les Cornettes & les Flames ſaluent chacun de trois coups, & on leur en rend deux.

A l'égard du *ſalut* que les Vaiſſeaux de Roi ſe doivent entr'eux par l'Ordonnance de 1671. le Vice-Amiral & le Contre-Amiral ſaluent l'Amiral, en amenant leurs Pavillons, & abaiſſant leurs hautes voiles. Le Contre-Amiral ſaluë le Vice-Amiral ſeulement du canon, & les Vaiſſeaux portant Cornette & les ſimples Vaiſſeaux de guerre ſaluent auſſi le Vice-Amiral ſeulement du canon.

En 1674. Louis XIV. ordonna que ſi le Pavillon Amiral & l'Etendart Réal des Galeres ſe trouvent en même Port ou en même rade, & même en préſence l'un de l'autre, le premier des Vaiſſeaux d'une Eſcadre ſaluë premierement le Pavillon Amiral, & puis l'Etendart Réal; & c'eſt une régle que quand il y a pluſieurs Vaiſſeaux de guerre enſemble, il n'y a que le Commandant qui ſaluë.

Le Pavillon Amiral, & l'Etendart Réal des Galeres d'une Tête couronnée, ſaluent les premieres les

Places maritimes d'une autre Tête couronnée, quand ils y viennent mouiller, ou qu'ils paſſent devant, & ſe contentent que ces Places maritimes leur rendent coup pour coup.

En tems de paix le Pavillon de France & l'Etendart Royal de nos Galeres rencontrant ſur mer des Pavillons Eſpagnols d'un rang égal, doivent recevoir le *ſalut*, ou ſe le faire rendre par force ſur Côte même d'Eſpagne. Mais notre Vice-Amiral, notre Galére Patrone, & notre Contre-Amiral rencontrant le Pavillon Amiral d'Eſpagne, ou l'Etendart Royal des Galéres d'Eſpagne, ne font aucune difficulté de les ſaluer les premiers.

L'Amiral d'Hollande plie ſon Pavillon, & ſaluë de ſon Artillerie le Pavillon Amiral de France, & l'Etendart Royal de nos Galéres, quand il les rencontre, & les Hollandois rendent le même *ſalut* de Vice-Amiral à Vice-Amiral, & de Contre-Amiral à Contre-Amiral. Mais leur Amiral n'eſt obligé de plier le Pavillon que pour notre Amiral, & ſaluë ſeulement le premier de ſon artillerie notre Vice-Amiral & notre Contre-Amiral.

Nos Chefs d'Eſcadre portant Cornette, ſaluent les premiers le Pavillon Amiral d'Hollande, & ſe font ſaluer les premiers par leur Vice-Amiral, & leur Contre-Amiral.

L'Etendart Royal de nos Galeres ſaluë le premier notre Pavillon Amiral, qui lui rend coup pour coup: mais ce même Etendart Royal eſt ſalué le premier par notre Vice-Amiral; & réciproquement notre Vice-Amiral eſt ſaluë le premier par la Galére Patrone, mais il rend coup pour coup à la Patrone, qui eſt auſſi ſaluée la premiere par notre Contre Amiral.

L'Etendart Royal des Galeres de France eſt ſalué le premier par nos Places maritimes, ſur quelque Galére qu'il ſoit arboré.

Le *ſalut* Royal eſt de quinze coups, & quand notre Armée Navale ſaluë le Pavillon Amiral, il ne répond que de quinze coups. Les Galéres ſaluent toûjours par un nombre pair de coups de canon, & les Vaiſſeaux ſaluent toûjours par un nombre impair, ſi ce n'eſt à la rencontre de l'Amiral & de l'Etendart Royal; car l'Etendart Royal ayant ſaluë d'un nombre pair, l'Amiral lui rendant coup pour coup, ſaluë auſſi d'un nombre pair.

SAPE : c'eſt un enfoncement ou deſcente que l'on fait ſous les terres, en les taillant par échelles de haut en bas, en ſorte qu'on y eſt à couvert de cô.é, & pour ſe couvrir par en haut on jette des madriers, ou des claies couvertes de terre par le travers de la *ſape*.

Autrefois le mot de *ſape* ſignifioit un trou, qu'on faiſoit ſous un édifice pour le démolir. Le travail des *ſapes* eſt fort lent, & la tête toûjours très-dangereuſe : on n'y peut jamais employer un grand nombre de Travailleurs, c'eſt ce qui donne le loiſir à l'Ennemi de venir par des contre-mines faire ſauter la tête des *ſapes*.

On diſtingue cinq ſortes de *ſapes*. La *ſape* entiere, la demi-*ſape*, la *ſape* volante, la double *ſape*, & la *ſape* couverte.

La *ſape* entiere ſe faiſoit autrefois par un ſeul homme, qui après avoir fait un trou de trois pieds de profondeur ſur trois de largeur, où il ſe trouvoit à couvert, continuoit enſuite ſur l'alignement qu'on lui preſcrivoit, en jettant toûjours les terres du côté de la Place. Ce travail étoit extrêmement long, & quand on vouloit s'en ſervir, on employoit des années entieres pour un Siége.

Aujourd'hui la *ſape* entiere ſe fait par des Sapeurs, qui poſent à couvert des gabions, dont ils ferment les entre-deux avec des ſacs à terre, ou des fagots de *ſape*, & qu'ils rempliſſent de terre à meſure qu'ils les ont poſés, faiſant une tranchée de trois pieds de profondeur, ſur autant de profondeur, que les Travailleurs viennent enſuite agrandir.

La demi-*ſape* eſt lorſqu'on poſe à découvert une certaine quantité de gabions ſur un alignement donné, & qu'après en avoir formé les entre-deux avec des ſacs à terre, ou des fagots de *ſape*, on travaille à les remplir.

Ces deux ſortes de *ſapes* ſont à préſent les plus uſitées. La premiere, lorſque le feu de la Place eſt violent : & la ſeconde, lorſqu'on peut éteindre le feu par le moyen des Batteries, qui ruinent les défenſes de l'Ennemi, & l'empêchent d'incommoder les Travailleurs. Lorſqu'on eſt près de la Place, on fait remplir les gabions de bois & de branchages avant de les poſer, pour mettre les Sapeurs plus à l'abri.

La *ſape* volante eſt lorſqu'on trace tout l'ouvrage

avec des gabions, & que ſans y avoir mis auparavant les Sapeurs pour les remplir, on y fait aller les Travailleurs, qui approfondiſſent & forment la tranchée de la grandeur dont elle doit être. Cette maniere ne peut guéres ſe pratiquer que la nuit, & lorſqu'on eſt encore loin de la Place.

La double *ſape* eſt lorſqu'on eſt obligé de ſe couvrir des deux côtés, pour éviter d'être vu de l'Ennemi.

La *ſape* couverte eſt un chemin qu'on fait ſous terre pour mettre les Sapeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laiſſe pardeſſus que deux pieds de terre, qu'on ſoutient s'il en eſt beſoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *ſape*, qu'on ne met guéres en pratique, peut-être très-utile dans certaines occaſions, pour cacher ſon deſſein à l'Ennemi.

Les Sapeurs ſont ordinairement diviſés en Brigades de 6. ou 8. perſonnes. Le premier qu'on appelle Chef de *ſape*, fait rouler devant lui un mantelet dont il ſe couvre, & poſe à ſon côté un gabion, qu'il remplit en même-tems de terre, en creuſant un pied & demi de profondeur ſur autant de largeur. Ce gabion rempli, il en avance un autre ſur l'alignement marqué, & le remplit, en continuant toûjours de la même maniere.

Le ſecond Sapeur poſe trois faſcines ſur les gabions, remplit & approfondit l'ouvrage du premier d'un demi-pied, l'élargiſſant de même. Les entre-deux des gabions doivent être fermés par des fagots de *ſape*, ou par des ſacs à terre.

Le troiſiéme agrandit l'ouvrage du ſecond d'un demi-pied de largeur, & d'autant de profondeur; & le quatriéme fait la même choſe par rapport à l'ouvrage du troiſiéme; ce qui met le travail à trois pieds de profondeur, & trois de largeur.

Les deux ou quatre Sapeurs reſtans portent pendant ce tems-là les gabions, faſcines, ſacs à terre, ou les fagots de *ſape*, à ceux qui travaillent, & ſe tiennent toûjours en état de prendre la place de ceux qui peuvent être tués ou bleſſés.

Lorſque les Brigades ne ſont que de ſix Sapeurs, il faut en mettre deux à chaque *ſape* pour ſe relever alternativement: mais lorſqu'elles ſont de huit; un ſeul ſuffit, parce que les quatre derniers qui ne tra-

vaillent point, peuvent prendre la place des premiers, lorſqu'ils ſe trouvent fatigués.

Chaque Sapeur doit devenir à ſon tour Chef de *ſape*, pour partager également le danger. Les outils que chacun doit avoir ſont, une fourche de *ſape* pour placer le gabion ſans ſe trop découvrir, un crochet pour l'arranger, une maſſe pour battre les piquets du gabion, & les mieux faire tenir, une pioche pour creuſer la terre, une pelle pour la jetter, une jauge de *ſape*, pour meſurer l'excavation qu'il fait.

La *ſape* va nuit & jour, & ne diſcontinuë jamais. On peut même en faire pluſieurs à la fois, pour avancer l'ouvrage. Ainſi ſuppoſé qu'on veuille preſſer la derniere parallele, ce qu'il eſt important de faire, on marque l'alignement qu'on veut lui donner, & l'on met enſuite ſur cet alignement trois ou quatre *ſapes* détachées, qui pouſſant leurs travaux, viennent à ſe rejoindre, on fait la même choſe pour chaque retour de la tranchée.

A meſure que les Sapeurs ont fini quelques parties de leurs ouvrages, on y envoie les Travailleurs, qui lui donnent 12. toiſes de largeur ſi c'eſt la tranchée, 15. ſi c'eſt la ſeconde parallele, & 18. ſi c'eſt la troiſiéme. On met ſur le parapet de celle-ci, & de tous les ouvrages qui ſont près de la Place, des ſacs à terre, qui laiſſent entr'eux une petite ouverture à pouvoir paſſer le fuſil, & on les couvre par deſſus d'autres ſacs, afin de tirer ſur l'Ennemi ſans être vu.

La *ſape* fait une partie conſidérable de la tranchée, & on entend par *ſape* la tête d'une tranchée, que l'on pouſſe pied à pied, qui chemine jour & nuit également. En apparence elle avance peu; mais elle fait beaucoup de chemin, parce qu'elle marche toûjours. Pour ſe rendre habile dans le métier des *ſapes* il faut de l'apprentiſſage. Un Sapeur y excelle bientôt, quand le courage & l'amour du gain ſont de la partie.

Voyons comme une *ſape* ſe conduit, & s'exécute.

Quand l'ouvrage eſt tracé, & les Sapeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, gros maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture, que les Sapeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet à l'endroit qui leur eſt montré.

Le premier Sapeur qui méne la tête, commence à faire place pour ſon premier gabion ; il l'arrange avec le croc de la fourche du mieux qu'il peut, & de façon que la pointe des piquets du gabion débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on le charge. Il la remplit enſuite de terre, en la jettant de biais en avant, & ſe tenant derriere, pour ne ſe pas découvrir. A meſure qu'il remplit le premier gabion, il faut que de tems en tems il frape de ſon maillet, ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Après le premier gabion rempli, on en poſe un ſecond ſur le même alignement : on l'arrange, & on le remplit comme le précédent. On place le troiſiéme & le quatriéme comme les deux premiers, ſe tenant toûjours ; mais parce que les joints des gabions ſont dangereux, avant que la *ſape* ſoit achevée, on les ferme de deux ou trois ſacs de terre poſés bout ſur bout ſur chaque joint : c'eſt le ſecond Sapeur qui les arrange, après que le troiſiéme & quatriéme les y ont fait paſſer. Le vingtiéme ou trentiéme gabion poſés & remplis, on reprend les ſacs à terre de la queuë pour les rapporter en avant, afin de les épargner. C'eſt ainſi qu'avec cent ſacs à terre bien ménagés, on conduit une *ſape* depuis le commencement du Siége juſqu'à la fin.

Pour l'exécution de la *ſape*, voici comme elle ſe conduit. Le premier Sapeur creuſe deux pieds & demi de large ſur autant de profondeur. Il laiſſe une borne de ſix pieds aux pieds du gabion Le deuxiéme Sapeur élargit de ſix pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait deux pieds de large, & autant de profondeur. Le troiſiéme & quatriéme Sapeur creuſent encore un demi-pied de profondeur, & autant de large par le haut, ce qui revient à deux pieds & demi ſur le fond, les talus parés, & ce qui eſt la meſure qu'on demande pour rendre les *ſapes* parfaites. Il y a quatre hommes à employer de la même Eſcoüade, afin que les premiers Sapeurs les trouvent ſous la main. Ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions, afin de les tenir fermes, après quoi on les charge de terre.

Quand les quatre premiers Sapeurs ſont las, & qu'ils ont travaille une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, qui prennent leur place, & travaillent avec la même vigueur, juſqu'a ce que la laſſitude les oblige d'appeller les autres. On obſerve que celui qui méne la tête, prenne la queuë des quatre à la premiere repriſe du travail; car chacun d'eux méne la tête à ſon tour, & met un pareil nombre de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette maniere on fait grande diligence, quand la *ſape* eſt bien fournie.

Il faut remarquer qu'on marche à la *ſape* non-ſeulement en avant, mais encore de côté ſur le prolongement de la droite & de la gauche, & pour l'ordinaire on voit des cinq ou ſix *ſapes* dans une ſeule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Celui qui dirige les Sapeurs a ſoin de faire ſervir les gabions & les faſcines à la tête des *ſapes*; & c'eſt celui qui commande la tranchée qui fait fournir le monde dont il a beſoin.

On fait des liberalités aux Soldats qui portent les faſcines, & par ce moyen les *ſapes* ſont toûjours bien & aiſément ſervies.

Quand on a affaire à des Ennemis éveillés, ils canonnent la tête des *ſapes*, avant que le canon des Aſſiégeans puiſſe tirer, & on eſt ſouvent obligé de les abandonner. S'ils le font de jour, on s'en dedommage pendant la nuit.

A meſure que la *ſape* avance, on fait garnir celle qui eſt faite par les Travailleurs de la tranchée, qui l'élargiſſent juſqu'à ce qu'elle ait dix ou douze pieds de largeur ſur trois de profondeur. Pour lors elle change de nom, & s'appelle tranchée, ſi elle ſert de chemin pour aller à la Place: on la nomme place d'armes, quand elle eſt diſpoſée pour y placer des Troupes.

Ces ſortes d'ouvrages demandent de l'adreſſe & de l'induſtrie. Ils ſe font avec danger: mais s'ils ſont bien payés, ils ſe pouſſent avec beaucoup de diligence, le Soldat ſe ſent porté à le faire par l'eſpoir ſans confuſion.

Il y a une choſe à laquelle les Officiers font, & doivent toûjours faire attention, c'eſt de prendre garde que les Sapeurs ne s'enivrent à la tête de leurs *ſapes*, car ils ſe feroient tuer comme des bêtes. On

y a l'œil, en ne permettant pas d'y porter du vin qu'il ne ſoit mêlé de beaucoup d'eau.

Le prix le plus raiſonnable de la *ſape* eſt de 40. ſols la toiſe courante, ſçavoir tout le long du travers de la ſeconde Place d'armes, & ce qui ſe trouve entr'elle & la troiſiéme.

Pour la troiſiéme Place d'armes & le travail juſqu'au pied du glacis, 2. livres 10. ſols.

Pour celle qui ſe fait ſur le plat glacis, 3. livres.

Pour celle qui ſe fait ſur le haut du chemin couvert, 3. livres 10 ſols.

Pour celle qui entre dans le chemin couvert, 5. livres.

Pour celle que l'on fait au paſſage des foſſés ſecs, 10. livres.

S'ils ſont pleins d'eau, & quand elle ſera double, comme cela arrive quelquefois, il faut payer au double, ſelon les endroits où on la fera, 20. livres.

A l'égard de celle qui ſe fait dans les bréches des baſtions des demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle eſt expoſée à tout ce que la Place a de plus dangereux : c'eſt pourquoi, ſelon le péril auquel on eſt expoſé, on donne ce qu'on juge à propos.

Le toiſé ſe fait par un ſeul Ingénieur propoſé pour cela à chacune des attaques. Le même fait le compte des Brigades en préſence des Officiers & Sergens, qui ont ſoin après de faire diſtribuer aux Eſcouades ce qui leur revient ; c'eſt pourquoi ils contrôlent tous les jours ce que chacun a fait d'ouvrage, de concert avec l'Ingénieur qui fait le toiſé, ſur le prix deſquels on peut retenir un dixiéme pour les Officiers & Sergens, afin de les rendre plus exacts à relever, & faire ſervir les *ſapes*.

En obſervant cet ordre, comme tous ſont intéreſſés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne ſe pouſſe avec toute la diligence poſſible, & l'on peut eſtimer qu'ils peuvent faire 80. toiſes en 24. heures.

Au ſurplus, l'Ingénieur chargé de les toiſer, le doit faire tous les jours. Il doit [illegible]rs laiſſer des marques ſenſibles à la fin de cha[illegible]oiſé, & tenir Regiſtre du tout, afin que quand on veut le vérifier, on le puiſſe faire ſans confuſion.

Or 80. toiſes à 2. livres la toiſe, font 160. livres. Retranchez le dixiéme, montant à 16. livres, il

restera pour les Sapeurs 144. livres, qui distribuées à 24. hommes, font 6. livres pour chacun ; ce qui est un gain raisonnable. Ils ne gagnent gueres davantage dans le courant du Siége, quoique le prix de la *fape* augmente à mesure qu'ils approchent de la Place, parce que le péril augmente aussi : car il est sûr que plus ils en approchent, & moins ils font d'ouvrage.

On a accoûtumé de payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs. Cela se peut réduire à doubler le prix de la premiere toise, & rien plus.

SAQUER la voile, pour dire ferler, serrer, ou mettre la voile dedans.

SARRAZINE. *Voyez* HERSE.

SAUCISSE est une longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & cousuë en longueur, de sorte que cette espéce de traînée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, jusqu'à l'endroit où se tient l'Ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau.

La *saucisse* peut avoir environ deux pouces de diamétre. On met ordinairement deux *saucisses* à chaque fourneau, afin que si l'une vient a manquer, l'autre y supplée.

On la charge avec un entonnoir, & l'on compte ordinairement 7. onces de poudre, pour un pied de longueur. Comme il y a autant de *saucisses* qu'il y a de fourneaux, il faut qu'elles répondent toutes à un même point qu'on nomme le *foyer*. On leur doit donner une égale longueur, le plus précisement que l'on peut, faisant aller en ziczague dans la galerie celles dont les fourneaux sont moins eloignés que les autres, afin que ces fourneaux jouent tout à la fois, & afin de compasser si bien les chambres, qu'elles puissent s'entr'aider dans leurs effets, ce qui se fait en donnant à la distance d'un fourneau à l'autre un peu plus de grandeur que celle des fourneaux à la surface des re[illegible]mens qu'on veut faire sauter.

SAUCISSONS ou SAUCISSES, sont des fagots faits de troncs d'abrisseaux, ou de grosses branches d'arbres, en cela différens des fascines, qui ne sont que de menus branchages. Le *saucisson*

eſt lié par le milieu & par les deux bouts, & ſert à ſe couvrir, & à faire des épaulemens.

SAUF-CONDUIT eſt la permiſſion par écrit, ou par le moyen d'un Tambour, *&c.* qu'un Général accorde à un des Ennemis, qui pour affaire, ou pour ſa ſanté, demande à paſſer ſur le terrein qu'il occupe.

SAUMON. *Voyez* PLOMB.

SAUTER, terme de Marine. Le vent *ſaute*, c'eſt-à-dire change, & paſſe d'un rumb à l'autre.

SAUVE-GARDE eſt une protection que le Prince, ou le Général de l'Armée, accorde à quelques Terres ennemies qu'il veut garantir des inſultes & des logemens de ſes Troupes.

On dit : Accorder des *Sauve-Gardes*, envoyer une Garde en *Sauve-Garde*, révoquer des *Sauve-Gardes*. Les *Sauve-Gardes* appartiennent au Général, s'il eſt intéreſſé, & il peut étendre tant qu'il veut les *Sauve-Gardes* vivantes.

Quand les François eurent embraſſé le Chriſtianiſme, s'ils étoient en guerre les uns contre les autres, & qu'un des deux Partis voulût faire quelque propoſition de paix, ceux qu'on députoit pour cette fonction prenoient à leur main une baguette bénite pour cet uſage, qui leur ſervoit de paſſeport ; avec cela ils entroient dans le Pays ennemi, & paſſoient juſqu'au lieu où étoit le Prince, ſans qu'il leur fût fait aucune inſulte. Nos Hiſtoires ne font point mention, ni de la couleur, ni de la figure, ni des ornemens de cette baguette, ni de la maniere dont on la béniſſoit. Mais de tout tems chaque Nation a eu quelque ſymbole de cette nature, ſoit pour demander la paix, ſoit pour déclarer la guerre, & pour ſervir de *Sauve-Garde* à ceux qui étoient Porteurs de ſemblables ordres de la part de leurs Princes, ou de leur République.

La protection que les Généraux d'Armée accordent aux perſonnes, pour empêcher que leurs terres & leurs maiſons ne ſoient pillées, eſt déſignée par un Carabin ou un Garde particulier qui va dans leſdits lieux, & il s'appelle *Sauve-Garde*. Il a un ordre écrit contenant l'intention du Général. On ſe doit conformer à cet ordre, ſous les peines infligées.

Ceux qui ſont envoyés en *Sauve Gardes* ont cinq livres par jour, outre leur ſubſiſtence, ſans qu'ils

puiſſent exiger un plus haut payement, ſous peine de concuſſion, & de punition exemplaire. Ces *Sauves-Gardes* ſont obligés de partir de ces lieux lorſque les Armées s'en ſont éloignées de ſix heures de chemin, & vont rejoindre leurs Corps, ſans attendre pour cela l'ordre de qui que ce ſoit. Si on les trouve auſdits lieux vingt-quatre heures après le départ de l'Armée, on les punit de mort ſur le champ, ſans aucune forme de Procès.

SAUVE-GARDE, ou TIREVIEILLE, terme de Marine, eſt une corde qui ſert pour marcher en ſureté ſur le mât de beaupré, lorſque les Matelots font quelques manœuvres de la ſivadiere & du tourmentin. Elle eſt amarrée au bas du beaupré, & monte à l'étai de miſaine, d'où elle deſcend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré.

SCENOGRAPHIE, vuë ou aſpect d'une Place de guerre, eſt ſa repréſentation naturelle, telle que la Place nous paroît quand nous regardons par dehors quelqu'une de ſes faces, & que nous conſidérons ſon aſſiette, la forme de ſon enceinte, le nombre & la figure de ſes clochers, & le ſommet de ſes Bâtimens tant publics que particuliers.

SCIE-ESCOURRE, terme de Commandement uſité dans les Bâtimens à rames, pour obliger tous les Rameurs à voguer à rebours; c'eſt-à-dire, en pouſſant la rame en avant, au lieu de la tirer à ſoi par le mouvément ordinaire.

SCIE-VOGUE, terme de Commandement, pour revirer la Galére: car alors pour ſeconder le jeu du timon, tous les Rameurs qui ſont ſur une des bandes ou côtés, voguent en avant, & tous les Rameurs qui ſont ſur l'autre bande voguent en arriere.

SCIER, en terme de Marine, eſt ramer à rebours, pour ſe retirer en reculant, & revenir ſur ſon ſillage, ſans montrer le flanc ou la poupe. Ce qui ſe pratique ſur tous les Bâtimens à rames, pour éviter le revirement, & préſenter toûjours la proüe.

SCIER ſur ſer, eſt ramer à rebours, lorſqu'une Galére ou Galiote eſt chargée d'un vent traverſier, dans une rade où elle eſt à l'ancre. Ce mouvement des rames ſoutient le Bâtiment ſur ſon *fer* ou ſon riſſon contre les vagues qui viennent de la mer, en danger de la jetter contre la Côte.

SCORBUT eſt une maladie de mer, qui eſt

très-dangereuſe, & qui s'engendre particulièrement dans les voyages de long cours, tant par la corruption de l'air marin, que par celle des alimens, de ſorte qu'ayant alteré toute la maſſe du ſang, elle commence à paroître par une grande enflure de gencives, & par des ulceres malins qui s'y forment, ce qui eſt ſuivi d'une grande infection d'haleine, de quantité de puſtules ſur tout le corps, & d'une mortelle langueur, qui ne peut guéres être ſoulagée qu'en ſe frotant du ſang des tortuës de mer, ou bien en prenant terre, & ſe ſervant de citrons, d'oranges, & de ſemblables fruits rafraîchiſſans.

SCUTE, ou CANOT, eſt un petit Eſquif pour le ſervice d'un Vaiſſeau.

SEC: Vaiſſeau qui met à *ſec*, ou qu'on met à mâts & à cordes; c'eſt-a-dire, qui a toutes ſes voiles ferlées, & ne porte aucune voile, & qui les a toutes dédans.

SEC: Vaiſſeau qu'on met à *ſec*, ou qui eſt à *ſec*, c'eſt à dire hors de l'eau.

SECANTE eſt une ligne qui coupe un cercle. Il y a *ſecante* extérieure & *ſecante* intérieure. La premiere eſt une ligne, qui hors du cercle, la coupe en entrant dedans. La ſeconde eſt une ligne, qui d'un point au dedans du cercle coupe en dehors.

SECOND: Compagnie en *ſecond*, Capitaine en *ſecond*, Lieutenant en *ſecond*.

Compagnie en *ſecond*, eſt une Compagnie compoſée de la moitié des hommes d'une autre Compagnie: ce qui s'eſt ſeulement pratiqué dans la Cavalerie.

Capitaine en *ſecond* ou Capitaine Réformé en pied, & Lieutenant en *ſecond*, ſont des Officiers Réformés, dont les Compagnies ont été licenciées, mais qui ſervent dans d'autres.

SECOND: Vaiſſeau *ſecond* eſt un Vaiſſeau de Guerre deſtiné à eſcorter & ſecourir un Vaiſſeau Pavillon: de ſorte que les Vaiſſeaux, montés par les Officiers Generaux, ont un *ſecond* de l'avant, & un *ſecond* de l'arriere; ce qui s'appelle encore Vaiſſeau Matelo.

SECOURIR une Place, c'eſt faire lever le ſiége à une Armée qui l'attaque.

On ſecourt un Allié, en aſſemblant ſes forces, en faiſant diverſion, en fourniſſant de l'argent, des munitions, & autres beſoins militaires. On ſe fait

mettre en main des Places de ſureté, pour avoir des gages de fidélité, & un paſſage pour ſe retirer.

Le ſecours qu'on veut donner à une Place aſſiégée conſiſte ou en hommes, ou en munitions, ou en vivres. On proportionne la diſpoſition du ſecours qu'on veut faire entrer à la maniere qu'on deſire qu'il ſoit, c'eſt-à-dire, que s'il ne s'agit que d'introduire dans la place un nombre d'hommes pour en fortifier la Garniſon, ou un convoi de vivres pour en augmenter les proviſions ou l'un & l'autre tout enſemble, on tâche de le faire avant que les Lignes de circonvallation & contrevallation ſoient parfaites : les difficultés qu'elles oppoſent ſont très-difficiles à ſurmonter, elles ne ſont cependant pas impoſſibles à vaincre, mais on ne peut donner des régles certaines ſur cela. Il faut de néceſſité que ce ſoit la diſpoſition des lieux, & celle de l'ennemi qui en décident.

Celui qui conduit l'entrepriſe s'inſtruit ſi bien de ſes diſpoſitions, qu'il n'ait pas beſoin d'autre guide que de lui-même. Si ce ſont des Troupes qu'on veut jetter dans une Place, il faut qu'il ſe ſouvienne que c'eſt de l'Infanterie qui y eſt néceſſaire, & non pas de la Cavalerie. Les Cavaliers qui ſont chargés d'introduire de la poudre dans une Place, ont ſoin de la mettre dans des ſacs de cuir, de peur que la poudre, ſi on la mettoit dans des ſacs de toile ne ſe répande le long du chemin.

La meilleure maniere de ſecourir les Places eſt d'y aller avec une bonne Armée ; pour combattre celle de l'Aſſiégeant, de quelque maniere qu'elle ſoit poſtée, afin de la contraindre de lever le ſiége. Si dans cette occaſion il y a une Armée d'obſervation, ou ſi celle qui aſſiége ſort des Lignes pour venir au-devant pendant l'action, pourvu que l'occaſion ſe préſente de jetter des Troupes ou d'autres ſecours dans la Place, il en faut profiter à cauſe du ſuccès incertain de l'entrepriſe. Cette action doit être concertée avec le Gouverneur par le moyen des eſpions, afin qu'il faſſe de ſon côté des efforts pour ſe donner tout ce qu'il a beſoin pour faire une vigoureuſe réſiſtance.

Mais ſi l'Ennemi ne ſort point de ſes retranchemens, & qu'il faille l'y forcer, un General a deux partis à prendre. Le premier eſt d'attaquer en lignes déployées une partie de la circonvallation, ſéparée

de l'autre par quelque riviere, ruiſſeau, ou autre défilé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'ennemi à combattre. Pour cet effet il fait paroître quelques Corps de troupes de l'autre côté, pour y tenir en échec celles qui y ſont en garde : ſi elles vont au ſecours du côté de l'attaque, ces Corps ne manquent pas de profiter de leur abſence, pour pénétrer dans les Lignes, & pouſſer s'il eſt poſſible juſqu'aux tranchées, ou du moins faire une puiſſante diverſion. Le ſecond parti eſt d'attaquer le retranchement par têtes de colomnes ; on les forme en divers endroits : dans ce cas on choiſit les plus foibles, d'où on puiſſe le plus aiſément pénétrer juſqu'à la Place. Quelques meſures que l'Aſſiégeant prenne il ne lui eſt gueres poſſible d'en prendre d'aſſez juſtes pour s'oppoſer à ces ſortes d'attaques ; car en faiſant une diſpoſition ſemblable, en oppoſant colomne contre colomne, il ne le peut ſans être obligé de dégarnir preſqu'entierement le derriere de ſes parapets, & ſans s'expoſer à être emporté par ces endroits. Il eſt infiniment plus aiſé à l'Aſſaillant de donner le change, qu'il ne lui eſt facile de s'en garantir.

Mais comme on ne peut *ſecourir* une Place aſſiégée qu'en quatre manieres ; 1°. par de petits ſecours qui entrent à la dérobée ; 2°. en attirant l'Aſſiégeant hors des lignes, ſous prétexte d'une bataille, & détachant en même-tems d'un autre côté des Troupes qui ſe font jour à travers les endroits des lignes les plus dégarnis ; 3°. en mettant le ſiége devant une autre Place auſſi conſidérable que celle qu'on attaque pour faire diverſion ; 4°. enfin en attaquant les lignes de circonvallation, on peut s'y oppoſer de cette façon.

On empêche les petits ſecours par la Circonvallation & les Gardes avancées. On previent les ſecours en ne ſortant jamais des lignes, à moins qu'on ne ſoit en état de laiſſer dans la Tranchée un nombre de Troupes ſuffiſant pour s'oppoſer aux ſorties de l'Aſſiégé ; qu'on ne ſoit aſſuré que l'Ennemi ne peut ſecourir la Place, que par l'endroit où on va l'attaquer, ou qu'on ne puiſſe mettre des Troupes dans les autres endroits par où il pourroit envoyer des détachemens, & que l'Armée qu'on fait marcher contre lui ne ſoit auſſi nombreuſe que la ſienne.

On remedie à la diverſion en preſſant vivement le ſiége, qu'on a commencé, pour être en état après

la Ville priſe, d'aller ſecourir celle que l'Ennemi attaque avant qu'il l'ait contrainte à ſe rendre. Enfin on ſe met facilement à l'abri de l'attaque des Lignes par une Armée d'obſervation, qui prenant toujours ſes poſtes entre la circonvallation & l'Ennemi, l'empêche d'approcher.

Mais lorſqu'on n'eſt pas en état d'avoir deux Armées pour le ſiege d'une Place, ce qui arrive quelquefois, l'attaque des Lignes eſt alors extrêmement à craindre, a cauſe de la trop grande étendue de la circonvallation. Dans ces occaſions il faut faire conſtruire les Lignes le plus ſolidement qu'on peut, en faire les parapets à l'épreuve du canon, les faire bien faſciner a meſure qu'on les éleve, y mettre des traiſes, en élargir le foſſé juſqu'a 18. pieds pour le moins, & mettre des paliſſades ſur le bord de la contreſcarpe, enſorte cependant que leur élévation n'empêche pas le feu des Lignes.

Il ſeroit encore mieux de mettre ces paliſſades à 14. ou 15. toiſes loin du bord où on les planteroit en les faiſant pencher vers la Campagne d'un angle de 45. degrés & tenant leur tête élevée de 3. pieds. Dans cette ſituation elles arrêteroient tout court l'ennemi, qui ne pourroit les arracher, & qui auroit cependant beaucoup à ſouffrir du feu de la Ligne.

On auroit encore l'avantage de l'incommoder par des grenades, dont les éclats paſſeroient à travers les entredeux des paliſſades: au lieu que celles qu'il jetteroit, ne pouvant a cette diſtance s'élever juſqu'au deſſus du parapet, retomberoient dans le foſſé. Comme il eſt rare que la circonvallation ſoit également acceſſible de tous côtés, & qu'il ſe trouve ſouvent des rivieres, étangs, marais & des ravins, ou des eſcarpemens qui en fortifient une bonne partie. Ce moyen ne ſeroit pas ſi difficile qu'il le paroît d'abord, puiſqu'il n'y auroit qu'a planter ces paliſſades dans les endroits les plus foibles & l'on en tireroit cependant une grande utilité.

SECRET: pour que tout ſoit *ſecret* & que rien ne tranſpire chez l'Ennemi, un Général doit deliberer avec pluſieurs, reſoudre avec peu ou ſeul. Il faut qu'il cache ſon deſſein à l'Ennemi, s'il le découvre le change.

Il doit ſe donner de garde des Eſpions de l'Ennemi, garder bien les priſonniers, ne ſouffrir ni les vagabons, ni les inconnus dans l'Armée, ne ſe pas

fier

fier aux Deſerteurs, punir rigoureuſement ceux qui ont des correſpondances avec l'Ennemi, ou qui revelent le *ſecret*. Feindre, endormir l'Ennemi quand on a un deſſein, tâcher de faire croire par des marques apparentes qu'on en a un autre : ſi l'on eſt fort, feindre d'être foible, & au contraire faire mine d'attaquer un lieu & fondre ſur un autre.

SECRETAIRE : chaque Compagnie des Regimens Suiſſes a un Secretaire, c'eſt-à-dire, un bas Officier, qui fait les affaires de la Compagnie, achete les ſouliers & les habillemens des Soldats, qui en ont beſoin, & tient Regiſtre de ce qu'il fournit. Ils le nomment *Muſterſchretber*.

SECRETAIRE Général d'Artillerie : le Grand-Maître le nomme, & lui donne ſes Proviſions. Il prend ſoin de toutes les expéditions qui regardent l'Artillerie, & les contreſigne. Le Roi paye ſes appointemens.

SEILLURE, ſillage, eau, houage, ou ouaiche, eſt la trace navale, ou le chemin du Vaiſſeau.

SEL : celui que l'on connoit dans l'Artillerie, eſt le *ſel leſſivial*, qui eſt fixe, & que l'on tire du ſalpêtre par pluſieurs lavages ou leſſives d'eau chaude, qu'on fait enſuite évaporer. Ce *ſel* rougit les viandes. Pour que le ſalpêtre ſoit pur & bon, il faut qu'il ſoit ſans *ſel* & ſans graiſſe. On ſubmerge tout le *ſel* qui provient du ſalpêtre.

SEMELLE eſt une planche de bois aſſez épaiſſe, qui ſe place entre les deux flaſques d'un affut, & ſur laquelle la piéce de canon repoſe.

SEMELLE eſt auſſi un aſſemblage de trois planches miſes l'une ſur l'autre, & taillées en demi ovale, ou en ſemelle de ſoulier, qui ſervent aux Heus & aux Belandes, pour aller à la bouline. Chacun de ces Bâtimens a d'ordinaire deux *ſemelles* pendues à chaque côté de ſon bordage, quand il faut aller à la bouline, ſoit à ſtriborb, ſoit à basbord, on laiſſe tomber à l'eau celle qui eſt ſous le vent pour empêcher le Bâtiment de dériver, & l'autre *ſemelle* demeure pendue au bordage juſqu'au premier revirement.

SEMESTRE eſt un congé de pluſieurs mois, accordé tous les ans par le Roi à un tiers des Officiers de chaque Regiment pour qu'ils vaquent à leurs affaires particulieres & qu'ils travaillent au re-

tabliſſement de leur Compagnie. Le jour que ledit congé expire, les Officiers ſont tenus de ſe rendre à leur Garniſon.

SENÉCHAL de France : la dignité de Sénéchal de France, eſt la premiere & la plus ancienne. Elle a commencé ſur la fin de la ſeconde race. Sous les premiers régnes de la troiſiéme, les Senéchaux furent nommées Princes de la Milice Françoiſe.

Les Grands Senéchaux de France ont été

Geoffroi I. Comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonnelle*, ſous Lothaire I. l'an 973.

Guillaume ſous Henri I. en 1060.

Raoul ſous Philippe I. en 1065.

Frederic ſous le même Roi en 1071.

Robert, ſous le même Roi, en 1079.

Hugues dit Eudes Chalo, en 1083.

Gervais en 1085.

Guy de Monlhery, dit le Rouge, en 1093.

Hugues, Seigneur de Crecy, en 1107.

Anſeau de Garlande en 1108.

Foulques, dit le Jeune, Comte d'Anjou en 1118.

Guillaume de Garlande en 1118.

Etienne de Garlande en 1120.

Raoul Comte de Vermandois en 1131.

Thibaut, dit le Bon, Comte de Blois & de Chartres, ſous Louis VII. en 1152.

Après la mort de Thibaut en 1191. ſous Philippe Auguſte, cette Charge en titre, ceſſa d'être remplie en France par nos Rois.

SENTINE, terme de marine, qui ſe prend indifféremment pour la vitonnerie, ou pour l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. L'équipage ſe réjouit quand la *ſentine* put extrêmement, car cela ſuppoſe que le Vaiſſeau ne fait guere d'eau.

SENTINELLE eſt un Soldat tiré du corps de Garde, poſé ſur quelque terrein pour aſſurer par ſa vigilance, & par ſa fidélité un Corps de Troupes ou quelque Poſte contre les ſurpriſes de l'ennemi.

Voici la maniere dont on diſpoſe les *Sentinelles* dans une Place, & comme elles ſe doivent comporter dans les différens Poſtes qu'elles occupent.

On en met une au bout des glacis pour y arrêter les chariots ou autres voitures, juſqu'à ce qu'elle ait ſçu ſi le paſſage ſur les ponts eſt libre : deux autres à la premiere barriere : une à la chaîne du pont-levis de la demi-lune, avec ordre de la lever à la moindre alarme, une au-deſſus de la porte de cet Ou-

vrage pour découvrir dans la Campagne, avec ordre d'avertir ce qu'elle y voit & de ce que les *Sentinelles* avancées lui crient, pour en avertir le Corps de Garde ; une ſur l'angle ſaillant de la demi-lune, pour découvrir auſſi à la Campagne & dans le foſſé ; une devant les armes du Corps de Garde, poſté à cette demi-lune, avec ordre d'avertir & faire paſſer la voix pour tout ce que les autres *Sentinelles* crient. Elle doit auſſi avertir de l'heure qu'elle entend ſonner, afin que les Caporaux puiſſent relever les *Sentinelles* à tems.

Outre ces *Sentinelles*, il doit encore en avoir une proche le pont & la baſcule, ſur la communication de la demi-lune à la porte intérieure, avec ordre auſſi de la lever en cas d'alarme ; une joignant le pont levis intérieur, avec ordre de ne le laiſſer jamais embarraſſer, de ne ſouffrir aucune voiture deſſus qu'autant de tems qu'il lui en faut pour le traverſer, & de faire paſſer la voix ; une au-deſſus de la voute de la porte intérieure, pour découvrir toutes les autres, avec ordre d'avertir de ce qui ſe paſſe dans le dehors, & une devant les armes du Corps de Garde poſté en cet endroit, avec ordre de n'en laiſſer aucune aux Soldats qu'en preſence de leur Caporal, d'avertir ce qu'elle entend par le paſſage de la voix, de ce qui ſurvient du côté du dedans de la Ville : elle doit auſſi avertir de l'heure que l'horloge ſonne.

Les *Sentinelles* ainſi poſées, celle qui eſt devant les armes du Corps de Garde intérieur, & celle qui eſt au bout du glacis doivent arrêter les chariots ou autres voitures qui ſe preſentent pour ſortir, ou pour entrer, juſqu'à ce qu'elles ſçachent par le retour de la voix, ſi le pont n'eſt point occupé par le paſſage de quelque autre. A cet effet la *Sentinelle* qui eſt du côté, où une voiture veut ſortir ou entrer, la fait arrêter à une certaine diſtance, & crie en même-tems, *arrête là-bas*. Toutes les *Sentinelles* qui ſont ſur la communication, font paſſer la voix juſqu'à la derniere qui répond *marche* ou *arrête* : cette parole eſt le même rapportée par le paſſage de la voix, & la voiture arrêtée doit s'y conformer, ſoit pour continuer ſa marche, ſoit pour attendre

Si les *Sentinelles* avancées découvrent quelque longue file de chariots chargés de foin, ou d'autres choſes, dans leſquelles on auroit pu cacher quelques

Soldats pour une ſurpriſe, elles doivent auſſi-tôt en avertir le Corps de Garde de la demi-lune, lequel avertit celui de la porte intérieure. On doit faire enſuite un détachement pour les aller reconnoître, les viſiter avec toute l'attention poſſible & examiner ſurtout ſi les Charretiers ou autres Conducteurs n'ont point d'armes courtes cachées ſous leurs habits. Après avoir averti le Gouverneur de l'arrivée de ces chariots, s'il ordonne de les laiſſer entrer, on doit obſerver que ce ne ſoit que deux ou trois à la fois; enſorte que la communication ne ſoit jamais entierement occupée ni embarraſſée. Il faut ſur-tout avoir attention aux ponts-levis, aux baſcules & aux barrieres. Les *Sentinelles* n'y doivent jamais laiſſer arrêter perſonne, ni quoi que ce ſoit; elles doivent de plus obliger les voitures, les chevaux & les perſonnes qui y paſſent, de ne le point faire en courant.

Outre les *Sentinelles* qui ſont tirées du Corps de Garde de la porte pour être employées, comme nous l'avons dit, ce poſte en fournit encore ſur les remparts: elles y ſont poſées pendant le jour ſur les angles ſaillans des Baſtions, pour découvrir ce qui ſe paſſe dans les dehors & à la Campagne, & pour prendre garde au canon qui eſt ſur la barbette, ſur laquelle ils ne doivent laiſſer monter qui que ce ſoit, que ceux qui en ont le droit pour faire leur fonction, comme les Officiers d'Artillerie, & les Ingénieurs, leſquels néanmoins doivent s'y faire conduire par le Caporal du poſte.

Ces *Sentinelles* ne doivent auſſi laiſſer paſſer aucun Bourgeois, ni Etranger ſur les remparts, à moins qu'ils n'y ſoient conduits par quelques Fuſiliers; ce qui marque que c'eſt avec la permiſſion du Gouverneur, qui ne la doit accorder qu'avec beaucoup de circonſpection, parce que tout lui doit être ſuſpect. La nuit on poſe des *Sentinelles* ſur tous les angles & au milieu des courtines, & alors il n'y a plus que les Officiers qui font la ronde, qui puiſſent y paſſer.

Il y a auſſi pluſieurs endroits en-dedans de la Ville où l'on doit mettre des *Sentinelles*, que l'on tire des Corps de Garde qui en ſont le plus à portée, ſçavoir aux portes du Gouverneur, du Lieutenant de Roi & de l'Evêque, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers ayant Lettres de ſervice, des Directeurs & des Inſpecteurs Généraux, de l'Intendant,

du Commiſſaire Provincial des Guerres, du Treſorier de l'Arſenal, de tous les Magazins à poudre, d'artifice & des vivres, & fourrages de l'Hôpital, des puits, des citernes publiques, & de la priſon. Toutes ces *Sentinelles* ont des conſignes, ſuivant le lieu où elles ſont en garde.

Quand le Gouverneur entre ou ſort, la *Sentinelle* doit avertir le Corps de Garde, en criant : *alerte, voilà le Gouverneur.* Auſſi-tôt la Garde doit ſe mettre en haie, ſans armes, à moins qu'il n'ait la dignité de Général. En ce cas elle les prend & lui rend les honneurs qui lui ſont dûs ſuivant ſa dignité. On en uſe de même pour le Lieutenant de Roi : mais on ne bouge point pour le Major, à moins qu'il ne commande dans la Place. Dans cette circonſtance lui ou tel autre que ce ſoit, jouiſſent des mêmes honneurs.

S'il entre ou ſort auſſi quelque Officier Général, ayant Lettre de ſervice, la Garde en uſe auſſi à ſon égard ſuivant ſa dignité. On prend encore les armes pour les Cardinaux, & quelques Généraux d'Ordre ; mais ſur-tout ſi le S. Sacrement paſſoit proche où à la vue de quelques Corps de Garde que ce ſoit, on doit prendre les armes, les preſenter un genou en terre & le tambour doit battre aux champs.

Pour les *Sentinelles* que l'on poſe dans une Armée campée, & aux environs, comme elles ſont infinies je n'en ferai point le detail. Il n'y a point de Militaire, pour peu qu'il ait fait campagne, qui ne ſçache combien il eſt néceſſaire d'y employer de *Sentinelles.* De plus au mot de GARDE je me ſuis aſſez étendu ſur celles que l'on monte à l'Armée.

SEP de Driſſe, terme de marine, bloc d'iſſas, ou roc d'iſſas, eſt une groſſe piéce de bois, miſe debout ſur la carlingue, d'où elle s'éléve ſur le pont, & eſt garnie par le bout d'enhaut de trois ou quatre roueſts de poulie, tant pour faire la manœuvre de la driſſe ou iſſas, que pour le ſervice de la guindereſſe ; lorſqu'on veut iſſer & amener, ſoit les baſſes voiles, ſoit les mâts de hune, ce qui ſe fait ſouvent par le ſecours du cabeſtan. Il y a deux *Jep de driſſe*, un pour le grand-mât, l'autre pour le mât de miſaine, & chacun eſt élevé au pied de ſon mât.

SERGENT d'Armes : les *Sergens d'Armes*, dits en Latin, *Servientes armorum*, furent une Gar-

de inſtituée par Philippe-Auguſte pour la conſervation de ſa perſonne.

La Compagnie des *Sergens d'Armes* étoit au moins de cent cinquante ou de deux cens hommes, puiſque Philippe de Valois voulant en faire une réforme les réduiſit au nombre de cent.

Ces *Sergens d'Armes* étoient des gens de diſtinction, qui ſous Philippe-Auguſte, étoient tous employés à la Garde de ſa perſonne, mais qui dans la ſuite, comme ſous Philippe le Bel, ne ſervoient plus que par Quartiers, & la Garde des Châteaux des Frontieres leur étoit confiée.

Ils avoient pour Armes la Maſſe d'armes, l'arc & les fléches. Depuis Philippe-Auguſte, juſqu'à Charles VII. la Garde des *Sergens d'Armes* eſt bien diſtinctement marquée dans l'Hiſtoire & dans les Etats de la Maiſon de nos Rois.

Charles V. Regent du Royaume, pendant la priſon de Jean ſon Pere, caſſa les *Sergens d'Armes*, & n'en conſerva que ſix. Sous Charles VI. on en trouve huit, dont la moitié ſervoit par mois alternativement.

SERGENT eſt un Officier d'une Compagnie d'Infanterie, & le premier des Hautes payes : il commande ſouvent de petits Détachemens, & entre autres fonctions, il fait garder les diſtances & dreſſer les files & les rangs.

Chaque Compagnie aux Gardes a ſix Sergens, toutes les autres Compagnies d'Infanterie en ont deux chacune. Le Sergent tient un rôle du nombre des Soldats, de leurs logemens, les viſite ſoir & matin, ſur-tout apres que la retraite eſt battue. C'eſt lui qui poſe les Corps de Garde, & les Sentinelles dans les endroits que le Major a marqués, il doit les viſiter ſouvent.

Un Sergent de chaque Compagnie tous les ſoirs ſe rend à la Place d'armes, pour recevoir l'ordre du Major, autour duquel ils s'aſſemblent en rond & le chapeau bas. Ils écoutent le commandement du Major, qui dit enſuite à l'oreille de celui qui eſt à ſa droite, le mot, lequel fait le tour du cercle, & revient au Major qui connoît par-là ſi tous l'ont bien entendu.

Quand une Compagnie marche le poſte d'un Sergent eſt ſur les ailes pour faire dreſſer les rangs des files, & empêcher que le Soldat ne s'écarte. Le

Sergent reçoit les vivres & les munitions d'une Compagnie, qu'il donne enſuite aux Caporaux qui en font la repartition à leurs Eſcouades. Tout le détail d'une Compagnie roule ſur le Sergent, & c'eſt lui qui inſtruit le Soldat au maniement des armes.

Le nom de Sergent eſt un des plus anciens de ceux qui ſoient reſtés dans les Troupes. Ce nom ſe donnoit à tous ceux qui étoient dans le ſervice, ſoit de Cavalerie ou d'Infanterie, qui n'étoient ni Gendarmes, ni Ecuyers, ni Archers, ni dans le corps des Ribauds, ni dans quelques autres qui avoient des noms particuliers, & qui d'ailleurs, n'étoient ni Goujats, ni Vivandiers, ni du nombre d'autres gens qui ont coutume de ſuivre les Armées.

Les poſtes que les Sergens occupoient, & qu'ils occupent, les rangs ou les files qu'ils dirigent, leur ont procuré leur dénomination. Ce nom ne vient pas du Latin *Serviens*, comme je l'avois cru après bien d'autres

M. *Beneton* dans ſon *Hiſtoire de la Guerre* m'apprend que le Sergent, qui trouvoit dans ce mot Latin l'étymologie de ſon titre, étoit un Gentilhomme, qui pendant que la Milice des Fiefſés fut en vigueur, étoit tenu par la nature de ſon Fief, dit de Sergenterie, à un ſervice Militaire envers ſon *Suzerain*, qui avoit du rapport aux fonctions d'un Adjudent.

Le Sergent noble avoit ſoin de raſſembler les Vaſſeaux de ce Suzerain, pour en compoſer une *Banniere*, quand il falloit aller à la guerre.

Le Sergent de *Bande* eſt différent. Il faut borner l'étymologie du nom de celui-ci dans notre François, & le faire venir de *ſerre-Gens*, ce qui ſera ſuffiſant pour montrer que cet Officier tenoit la queue des files en oppoſition des Hauts-Officiers qui en tenoient la tête & qu'il étoit là pour faire ſerrer ces files ſelon le commandement qui en venoit d'en-haut. Entre tous les *Sergens* d'Eſcouades. Le Capitaine en choiſiſſoit un qui à l'exemple du Maréchal des Logis d'une *Bande* de Cavalerie devenoit un homme d'affaire de la *Bande*, & une eſpece de Major particulier, qui faiſoit prendre aux Soldats leurs arrangemens, & inſtruiſoit les nouveaux Militaires aux évolutions de guerre.

Quand les *Bandes* furent enregimentées, ces *Sergens* de Bandes répondoient à un Officier, qui étoit *Sergent* de Corps ou de Regiment. Et comme cet

Officier étoit pris entre les Capitaines ou les Lieutenans du Corps, il fut appellé *Sergent Major de Bataille*, ou ſimplement *Sergent de Bataille*. Pour mettre de la diſtinction entre lui & les *Sergens de Bande*; & les *Sergens de Bataille* étoient à leur tour ſubordonnés aux *Sergens Généraux de Bataille*, qui étoient pris d'entre les Meſtres-de-Camp. Pour les *Sergens de Bande*, ils furent reſtreints ſous Louis XII. à ces Officiers ſubalternes, que nous appellons aujourd'hui ſimplement *Sergent*.

SERGENT de Bataille. Cette Charge étoit conſidérable dans les Armées de France. Les Sergens de Bataille avoient du commandement dans les Armées, & faiſoient auſſi les fonctions des Inſpecteurs d'aujourd'hui. Mais c'étoit un grade inférieur à celui de Maréchal de Bataille.

Le Maréchal Duc de Navailles en 1646. ennuyé de n'être que ſimple Colonel, demanda d'être *Sergent de Bataille*, Charge qui étoit alors au-deſſus des Meſtre-de-Camps, & on lui en donna le Brevet. M. de la Motte Houdancourt l'a été auſſi avant que d'être Maréchal de France.

On trouve le titre de Sergens de Bataille dès le tems de François I. Mais ces Sergens de Bataille alors n'étoient que des Sergens de Bande. Il y avoit du régne de ce Prince des Sergens Généraux de Bataille, qui étoient des Officiers de diſtinction & qui avoient le même emploi, peut-être dans une Armée qu'a aujourd'hui un Major Général.

Il y a eu des Sergens de Bataille ſous Henri IV. Cette Charge enfin paroît avoir ceſſé depuis la paix des Pyrenées. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Milice Françoiſe, croit que les fonctions des Officiers, ſoit Maréchal, ſoit Sergent de Bataille, ont varié ſelon la volonté des Princes & des Maîtres de la Guerre; que la Charge de Sergent de Bataille a été très-conſidérable, mais que dans la ſuite on a mis au-deſſus de lui un Officier, à qui on a donné le titre de Maréchal de Bataille, en lui attribuant avec la prééminence les principales fonctions du Sergent de Bataille.

Il y a dans les Troupes d'Allemagne & d'Eſpagne, des Sergens Généraux de Bataille, qui ont chacun le même commandement que nos Maréchaux de Camp ont dans nos Armées. Ils ont des Sergens Généraux de Bataille d'Infanterie, & des Sergens Généraux de Bataille de Cavalerie. Mais un Sergent

Général

Général de Bataille d'Infanterie, n'a nul rapport à la Cavalerie & à l'Artillerie, de même celui de la Cavalerie ou de l'Artillerie, ne ſe mêle point de l'Infanterie. Les Sergens de Bataille, quand il y en a eu dans les Armées de France, n'ont point été partagés dans leurs fonctions comme dans les Armées d'Allemagne & d'Eſpagne.

Il ne me reſte plus rien à dire ſur l'antiquité & l'origine du nom de Sergent. Mais pour revenir aux Sergens d'aujourd'hui, qui ſervent dans l'Infanterie je dois dire qu'outre les Garçons Majors, on choiſit un Sergent des plus entendus, qui eſt chargé des mêmes fonctions, ſous le nom de *Sergent Major*. Il fait à l'Armée l'Office de Wague-Meſtre pour le ſoin des Equipages.

SERMENT : prêter *ſerment* : ceux qui ſont revêtus des Charges, tant de la Couronne & de la Maiſon du Roi, que des autres Charges & Offices, ſoit Militaires de terre & de mer, ſoit de Juſtice & de Finances, par une Ordonnance du 17. Janvier 1712. ne peuvent recevoir les gages, penſions, appointemens attribués à leurs Charges que du jour de la preſtation du *ſerment*.

Ceux qui ſont pourvus des Charges de la Couronne & de la Maiſon du Roi, prêtent *ſerment* entre les mains de Sa Majeſté. Les Officiers d'Artillerie entre les mains du Grand-Maître de l'Artilierie. Les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, les Gouverneurs des Places, les Commiſſaires des Guerres & autres, ſont tenus par leurs Proviſions de prêter *ſerment* entre les mains du Roi, de M. le Chancelier, ou de Meſſieurs les Maréchaux de France, & ils ne peuvent recevoir leurs gages, qu'ils ne l'ayent fait.

Il en eſt de même des Meſtres de-Camp, Colonels & autres Officiers des Troupes, qui ſont tenus de prêter leur *ſerment* entre les mains des Commiſſaires ; mais les Treſoriers ne ſont pas obligés de rapporter l'Acte de preſtation de ces *Sermens* pour autoriſer leurs *ſermens*.

SERPE, *voyez* OUTILS à Pionniers.

SERPE d'armes, arme offenſive, & qui approche de la figure d'une *ſerpe* à l'ordinaire.

SERPENTEAU, cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aigues qui ſe

jettent ſur une brêche.

SERPENTEAU eſt encore une fuſée remplie d'une compoſition, & pliée de maniere qu'en tirant elle ſe tourne & s'élance en pluſieurs manieres différentes.

SERPER : en terme de marine, eſt lever l'ancre. Mais le mot eſt affecté à la navigation des Galeres & des Bâtimens de bas-bord, qui ont des riſſons.

SERRAGE, ou ſerres d'un Vaiſſeau. C'eſt l'aſſemblage des planches qui font le revêtement ou lambris intérieur du Vaiſſeau. Ce qui s'appelle encore des vaigres, & ce dernier mot eſt mieux reçu. Le revêtement extérieur s'appelle bordage.

SERRE Boſſes, terme de marine, ſont des cordages amarés aux boſſeurs & aux environs, pour tenir & arrêter les ancres ſur les hanches du Vaiſſeau.

SERRE file, eſt le dernier rang d'un Bataillon, qui en termine la hauteur, & en forme la queue. Quand on a doublé les rangs en avant, le Bataillon ſe remet par le *ſerre-file*.

SERRE demi-file : c'eſt le rang du Bataillon, qui termine la moitié de la hauteur du même Bataillon, & qui marche devant le demi-file. Ainſi le Bataillon étant à ſix de hauteur, le troiſiéme rang qui termine la moitié de cette hauteur eſt le ſerre-demi-file. A droite par ſerre-demi-file doublez vos rangs en arriere. Pour exécuter ce commandement les rangs qui ſont depuis le chef de file, juſqu'au demi-file, font demi-tour à droite, & le ſerre-demi-file marchant le premier vient doubler ſur le ſerre-file, & le chef de file ſur le demi-file.

SERRER le vent, s'approcher du vent, c'eſt prendre l'avantage d'un vent de côté, bouliner le plus qu'il eſt poſſible, ſe ſervir d'un vent de bouline, autant que l'on peut le mettre au lit du vent, aller au lof, ſe tenir au lof, & au plus près du vent.

SERRER de voiles, c'eſt porter peu de voiles, ou larguer, & filer les manœuvres, ce qui eſt le contraire de faire force de voiles.

SERVICE en terme de Guerre : faire ſon *ſervice*, être de *ſervice*, c'eſt ou monter la Garde ou être commandé pour un Détachement, ou pour la tranchée, ou pour tout ce qui concerne le devoir

d'un Militaire. Etre de *ſervice* chez le Roi, c'eſt y paſſer ſon Quartier, qui eſt de trois mois.

SERVIR, en terme de marine, c'eſt mettre à la voile ou porter quelque voile particuliere.

SETIE, ou Barque. *Voyez* BARQUE.

SEUILLET, terme de marine, eſt la planche qui ſe met ſur la partie inférieure du ſabord pour couvrir l'épaiſſeur du bordage, & empêcher que l'eau ne pouriſſe les membres du Vaiſſeau.

SIEGE, eſt le Campement d'une Armée autour d'une Place qu'elle veut attaquer. On dit: faire le *ſiége* d'une Ville, preſſer le *ſiége*, lever le *ſiége*.

Les François, ſous la premiere & ſeconde Race, ſuivoient dans pluſieurs choſes, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe des Places, l'ancienne maniere des Romains. Les Gaulois ſubjugués par les armes Romaines, l'avoient appriſe d'eux, & les François s'étant rendus maîtres des Gaules, avoient dû profiter des connoiſſances des Gaulois. Mais juſqu'au tems de Charlemagne, qui perfectionna l'Art Militaire en France, il s'en fallut bien que les François égalaſſent en cela les Romains. On ſuivit la même méthode ſous les premiers Rois de la troiſiéme race, quoiqu'imparfaitement. L'Art Militaire tomba en décadence, depuis Louis le Débonnaire. Philippe Auguſte en fut le reſtaurateur.

Les premiers François à l'exemple des Romains, pour emporter bruſquement une Place, ne faiſoient point de circonvallation, mais partageoient leur Armée en trois Corps, qui formoient chacun un cercle tout à l'entour, & inveſtiſſoient la Ville. En ſe préparant à un aſſaut, ou ſe préſentant à une eſcalade, ils étoient ſoutenus par leurs Archers & Frondeurs, qui tiroient contre les Soldats des remparts, & montant à l'eſcalade, ils ſe couvroient de leurs boucliers.

Juſqu'à Philippe Auguſte, on ne ſçait ſi les François ont mis en uſage les lignes de circonvallation & de contrevallation, il n'en eſt point fait mention dans nos Hiſtoires. Les tours de bois furent fort en uſage avant l'invention du canon, ainſi que des Forts de diſtance en diſtance dans les lignes, & ces redoutes ſe nommoient baſtides, & ſous Charles VII. cela s'appelloit aſſiéger par baſtides.

Les élévations de terre liées avec des faſcines, ſoutenues par les côtés de claies, & de troncs d'arbres,

que les Romains appelloient, *agger*, étoient auſſi en uſage ſous Philippe Auguſte, & ſon ſucceſſeur. Depuis Philippe de Valois à la faveur des targes ou pavois qu'on fichoit en terre par la pointe, & qui étoient à l'épreuve des fleches, on faiſoit avancer les machines & les tours de bois qui avoient des roues; on conſtruiſoit des galeries dans le foſſé, pour attacher le Mineur à la muraille, ou pour la rompre avec le belier.

L'uſage des anciennes machines de guerre a ceſſé en France, ſous Charles VII. c'eſt auſſi ſous le regne de ce Prince, que l'on commence à voir diſtinctement l'uſage des tranchées.

De tous tems la réſolution des ſiéges a été une affaire de Cabinet. C'eſt la partie de la guerre la plus difficile, elle demande beaucoup de meſures & de circonſpection. Le ſuccès d'un ſiége dépend du ſecret, ſans lequel, il eſt difficile de réuſſir; des forces que l'on a ſur pied pour attaquer les Places des Ennemis, & pour défendre les ſiennes; de la diſpoſition des Ennemis, qui, s'ils ſont réunis & auſſi forts que nous, peuvent empêcher de faire un ſiége; de l'état des magazins, qui doivent être à portée des lieux, dont on veut s'emparer; de la conjoncture des tems, car tous ne ſont pas propres à faire des ſiéges, & l'hyver ſur-tout on en fait le moins qu'on peut; enfin le ſuccès d'un ſiége dépend des fonds néceſſaires à leurs dépenſes. L'argent eſt le nerf de la guerre; ſans lui on ne peut rien entreprendre.

Ces meſures priſes de longue main, ſont dirigées à loiſir, & ſouvent ſont-elles interrompues par l'Ennemi, qui auſſi fort, ou du moins autant, a de ſon côté des deſſeins, entreprend ſur des Places, dont la conſervation eſt importante: fait des courſes, porte la déſolation dans un Pays, pendant qu'on eſt occupé au ſiége d'une Place, & ſe dédommage des pertes qu'il peut ſouffrir d'ailleurs. Mais un Général habile, avant que d'être établi devant une Place qu'il veut attaquer, prend toujours ſi bien ſon tems, que l'Ennemi ne puiſſe tomber ſur lui, il a l'attention d'être le plus fort, & d'avoir, s'il ſe peut deux Armées, une qui aſſiége, & l'autre qui obſerve.

Celle qui aſſiege, ſe renferme dans ſes lignes celle qui obſerve, rode & fait garder les avenues, par où l'Ennemi peut ſe préſenter. On prend des poſ-

tes, on s'y retranche, on le ſuit, s'il s'éloigne en le côtoyant, & ſe poſtant toujours entre lui & l'Armée aſſiégeante, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. Deux Armées qui ſe tiennent à portée l'une de l'autre, ſur-tout dans les commencemens, ſont en état de ſe ſecourir, & tiennent l'Ennemi éloigné, qui de ſon côté appréhende de les approcher de près, crainte que les deux enſemble, ſi elles ſont plus fortes, ne tombent ſur lui.

Une Armée d'obſervation dans les commencemens d'un ſiége eſt d'un grand ſecours à l'Armée aſſiégeante. Elle veille à ſa conſervation, elle la favoriſe, elle eſcorte ſes convois, elle fournit des faſcines, & fait-pluſieurs autres corvées. Réciproquement l'Armée aſſiégeante peut la renforcer dans le beſoin, après les ſix ou ſept premiers jours de tranchée, & quand elle a pris tous ſes avantages contre la Place. Quand la réſolution d'un ſiége eſt arrêtée, un Général fait ſon poſſible pour éloigner le ſoupçon que l'Ennemi pourroit avoir de ſes deſſeins.

Quelquefois on inveſtit une Place, que l'on ne veut pas attaquer pour faire prendre l'échange, & affoiblir la Garniſon de celle qu'on a deſſein d'aſſiéger. Quelquefois on pouſſe l'Ennemi pendant quelques jours, pour l'éloigner de la Place qu'on ſe propoſe de prendre; & quand les choſes ſont dans l'état qu'on déſire, on fait inveſtir la Place par un détachement de 4. ou 5000. chevaux, plus ou moins, ſelon que la Garniſon eſt forte.

Dès le jour même que la Place eſt inveſtie, tout ſe met en mouvement. L'Artillerie & ſa ſuite, les vivres & tous les caiſſons, les Payſans & les chariots chargent devant les Places voiſines, & ſe mettent en marche pour ſe rendre devant la Place inveſtie; l'Armée qui marche à grande journée, arrive pour l'ordinaire, deux, trois ou quatre jours après l'inveſtiture.

L'Officier qui la fait, va audevant d'elle une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au Général de ſa diligence, & le Général ſur ſon rapport, fait la derniere diſpoſition pour le campement de l'Armée devant la Place. Le lendemain avec les Officiers Généraux, & les Ingénieurs, il fait le tour de la Place, pour en déterminer la circonvallation. Après avoir réſolu la figure & le circuit des lignes qui ſert de regle pour le Campement, les Troupes ſe placent

ſelon les Quartiers qui leur ont été diſtribués ; & le Général donne aux Officiers-Généraux chacun le leur. Il regle le Quartier du Roi, celui des vivres, le parc de l'Artillerie, ce qui ſe rectifie les jours ſuivans, autant qu'il eſt poſſible, par rapport aux attaques de la Place, qui ſont déja determinées, du moins en partie.

Après toutes ces diſpoſitions, on met de petits Corps de Garde avancés aux environs de la Place, qui ſont ſoutenus par de plus forts, pour la reſſerrer, autant qu'on le peut ; on les poſte le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible, afin d'empêcher la Garniſon de ſortir & de fourrager. Les Ingenieurs tracent enſuite les lignes à la perche & au piquet, & après au cordeau, avec un peu plus d'exactitude.

Si les Quartiers ſont ſéparés par des rivieres grandes ou petites, on fait des ponts ſur des chevalets, & ſur des bateaux. Les chevalets ſont plus ſûrs & plus fermes, particulierement quand la Place eſt en état de donner quelques grandes écluſes d'eau, capables de rompre les ponts de bateaux. Les ponts que l'on fait, ſont renfermés dans la ligne. On en fortifie les avenues par des rédans, on en rend l'approche commode & aiſée, & on y met des Gardes pour s'en aſſurer, & empêcher qu'on n'y gâte rien.

Dans la diſpoſition des lignes, on a attention d'occuper le terrein le plus avantageux des environs de la Place, & de ſe poſter de façon que la queue du Camp ne ſoit pas ſous la portée du canon de la Place. On ne ſe jette point trop à la Campagne, mais on occupe le terrein néceſſaire à la ſureté du Camp. On évite les commandemens qui pourroient incommoder les dedans des Camps & de la ligne, par leur ſupériorité, ou par leurs revers. Quand il s'en rencontre, on les fait occuper, on obſerve auſſi de faire ſervir à la circonvallation les hauteurs, les ruiſſeaux, les ravines, eſcarpemens, abatis de bois, buiſſons, tout ce qui approche de ſon circuit & la peut avantager.

Quand on a tracé les lignes, on en diſtribue le terrein aux Troupes, quand on eſt dans un pays où on ne peut avoir de Payſans pour y travailler. On emploie 8. 9. ou 10. jours à la conſtruction des lignes pour les bien faire. Les Ingénieurs ſont diſtribués le long des lignes, pour avoir ſoin que les meſures y ſoient obſervées ; mais ce ſont les Officiers Géné-

raux, qui veillent ſur tous ces Ouvrages, & chacun a ſon quartier. Les portes des lignes, & les barrieres ſont ſur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préference aux autres. Les lignes de circonvallation & de contrevallation ſe reglent ſelon le terrein; on les fait borner, quand on eſt réſolu d'attendre l'Ennemi dans les lignes, & on les fait comme on veut, quand on prend le parti d'aller au-devant de lui; mais quand on veut faire le ſiége d'une Place, on profite de tous les avantages du terrein qui ſe rencontrent.

Au commencement du ſiége, on fait proviſion de gabions, & l'on veille pour qu'ils ſoient bien faits. Les faſcinages & les piquets ſont des ouvrages de corvées comme les lignes; mais les gabions ſe payent cinq ſols piéces, à cauſe de la difficulté de leur conſtruction, qui demande des ſoins & de l'adreſſe. Tous les Corps font des amas de faſcinages, qu'ils placent à la tête de leur Camp, où chacun d'eux fait ſon magazin près des Sentinelles. Pour les gabions, c'eſt l'ouvrage des Sapeurs, & des Mineurs bien inſtruits, & des Suiſſes dont on fait un détachement, parce qu'ils ſont plus adroits que les François à faire des gabions. On amaſſe auſſi toutes les chapes & bariques vuides de l'Artillerie, & même on prend ce qu'on en trouve chez les Vivandiers, & à la Campagne; on en paye le même prix que des gabions.

Pendant qu'on travaille ainſi aux lignes & aux préparatifs de la tranchée, l'Artillerie de ſon côté ſonge à former ſon parc, ſes magazins à poudre, à monter ſes piéces ſur les affûts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à ranger les bombes, les boulets, les grenades, à diſpoſer tous les outils néceſſaires, à faire des blindes de bois, rondes & quarrées: elle fait amas de roulettes de charrue, de madriers pour les mantelets roulans à l'uſage des ſapes. Elle aſſemble des crocs, & des fourches de fer, de gros maillets à long manche, des pelles de fer à manche long pour les ſapes, des pioches, des brouettes, des ſacs à terre, dont il faut toujours une grande proviſion.

Outre cela elle a des pics à hoyaux, des pics à crocs, des pioches ſimples, des pelles de fer, des bêches communes, des pelles de bois ferrées & non ferrées. Les lochets de Flandre ſont les meilleurs de

tous en bon terrein, comme dans les Pays-Bas, & non ailleurs. Les pics à hoyaux, qui ſont pioches d'un côté, & ont une pointe de l'autre ſont bonnes, les pelles de fer, appellées eſcoupes, ne ſont pas mauvaiſes quand elles ont une bonne doüille, & qu'elles ſont bien emmanchées. Les bêches un peu plus longues, & qui enfoncent dans la terre avec les pieds ſont bonnes. Les pelles de bois ferrées ſont excellentes, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois, mais elles ſe caſſent aiſément. Les pelles de bois non ferrées, ſont les moindres de toutes, parce qu'elles ſont caſſantes, & qu'elles ſont de peu de durée.

Tous ces outils ſont pour les terres, & les rocailles. Ceux qui ſervent aux bois, ſont les haches, ſerpes communes, ſcies de toute eſpece, ciſeaux; fermoirs de toute grandeur, hachettes, doloires, &c. Il y a auſſi les outils appartenans à la charpenterie, ferronnerie, & ſerrurerie, dont il y a beaucoup de boutiques complettes dans le parc, même des tormans pour faire le porte-feu des bombes & grenades, des plateaux de bois pour les pierriers, des tampons pour les mortiers & les canons. Il y a encore des outils pour les Mineurs, enfin tous les outils bien emmanchés ſe tirent des magazins où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue main, aſſemblés à loiſir.

Pendant que d'un côté l'Artillerie s'arrange dans ſon parc, & que de l'autre l'Armée travaille aux lignes, quoiqu'on ait aujourd'hui des plans de preſque toutes les places de l'Europe, comme ils ſont fort peu exacts, un Général cherche à apprendre encore quelque choſe de l'état de la Place qu'il veut attaquer, par les gens du Pays, principalement par des Ouvriers intelligens, comme Maçons, Tailleurs de pierre, Appareilleurs, Terraſſiers, Entrepreneurs. Il tâche d'y introduire quelqu'un dedans, qui après y avoir fait quelque ſéjour, apporte des nouvelles de ce qu'il peut ſçavoir. Un Général cependant ne ſe fie qu'autant qu'il le faut à ces ſortes de rapports. Il s'inſtruit par lui-même, & reconnoît en perſonne, ou fait reconnoître par des gens intelligens tous les dehors de la Place, & cela à petit bruit de nuit ou de jour. Le jour on n'a pas la liberté d'approcher de près, à moins qu'on ne le faſſe ſeul ou peu accompagné; cette pratique réuſſit preſque tou-

jours · mais on a la précaution de laiſſer derriere ſoi des Gardes avancées, cachées dans des haies, ou quelques foſſés, à la faveur deſquelles on avance ſeul.

Cette maniere de reconnoître une Place n'inſtruit que du chemin qu'il faut tenir pour les attaques, du nombre & grandeur des baſtions, Cavaliers, demi-lunes, ouvrages à cornes, redans, chemin couvert. Pour les fonds près de la Place & autres lieux couverts, on a de la peine à les démêler. On ne le fait qu'imparfaitement. On les va reconnoître la nuit bien accompagné, ce qui ne ſe fait pas ſans péril; & le matin en ſe retirant peu à peu avec le jour, on découvre ce qu'on vouloit voir d'une maniere plus parfaite. D'une place bien reconnue, on tire de grands avantages.

Il n'y en a point qui n'ait ſon fort & ſon foible, à moins qu'elle ne ſoit d'une conſtruction réguliere, c'eſt-à-dire qu'elle ait toutes ſes parties égales entre-elles, & qu'elle ſoit ſituée dans une raſe & vaſte campagne, qui l'environne à perte de vuë, & n'avantage en rien une partie plus que l'autre, tel que le neuf Briſack. Il ſe trouve peu de Places fortifiées de cette ſorte, & l'on en fait les attaques par le côté le plus à portée du Quartier du Roi, du parc de l'Artillerie, & des lieux dont on tire des gabions & des faſcines. Pour les autres, qui ſont compoſées de vieilles & de nouvelles piéces, & qui ne ſont pas ſans défaut, & ſans quelque avantage, on les attaque ſuivant leur ſituation. Au mot de *Places*, j'ai parlé des différentes ſituations des Places, & j'y renvoie le Lecteur.

Quand on eſt inſtruit de la qualité des fortifications, on examine ſi quelque rideau, chemin creux, ou inégalité de terrein peut favoriſer les approches, & épargner quelque bout de tranchée; s'il n'y a point de commandement qui puiſſe ſervir; ſi le terrein par où ſe doivent conduire les attaques eſt doux & aiſé, ou s'il eſt dur, mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de rochers. Si le terrein eſt aiſé à manier, on y fait de bonnes tranchées, s'il eſt mêlé de pierres & de cailloux, elles ſont plus difficiles à faire, & les éclats du canon y ſont dangereux.

On fait encore entrer dans la reconnoiſſance des Places, celle des lieux couverts, pour l'établiſſement d'un petit parc, d'un petit Hôpital, d'un Champ de

Bataille pour l'aſſemblée des Troupes, qui doivent monter à la tranchée, & d'endroits propres à placer les Gardes de la Cavalerie. Le petit parc ſe place en quelque lieu couvert à la queuë de la tranchée de chaque attaque. Il eſt garni d'une certaine quantité de poudre, de balles, grenades, machines, pierres à fuſil, haches, blindes, mantelets, outils, &c. & ils ſervent dans les cas preſſans; car ce ſeroit trop de peine de les aller chercher au grand parc, quand on en a beſoin. Près du petit parc, eſt le petit Hôpital, où ſont les Aumôniers & les Chirurgiens. Il eſt garni de tentes, de paillaſſes, de mantelets & de remedes, pour les premiers appareils des bleſſures. Outre cela chaque Bataillon mene avec ſoi ſon Aumônier, ſon Chirurgien-Major, & ſes Fraters, qui ne quittent pas la queue de leur Troupe.

Comme le Champ de Bataille pour l'aſſemblée des Gardes de la tranchée demande beaucoup de terrein, il eſt d'ordinaire hors de la portée du canon de la Place. On cherche toujours le foible d'une Place pour l'attaquer par préférence à tout autre endroit, à moins que quelque raiſon extraordinaire n'empêche d'en uſer tout autrement. Quand on a reconnu une Place, on fait un recueil de ſes remarques avec un Plan, & on les propoſe au Général, & à celui qui commande l'Artillerie, avec qui on agit de concert, & on convient du nombre des attaques & de l'abondance des munitions. Il y en a qui déſapprouvent les attaques fauſſes, parce que c'eſt de la peine & de la dépenſe perdue, & que l'Ennemi au bout de trois ou quatre jours de tranchée ouverte s'apperçoit de leur fauſſeté, n'en fait plus de cas, & les mépriſe.

On ne fait auſſi gueres d'attaques ſéparées, à moins que la Garniſon ne ſoit très-foible, & l'Armée très-forte. Mais les attaques doubles ſont les plus faciles & les meilleures, elles ſont plus aiſées à ſervir, elles peuvent s'entre-ſecourir, elles ſe ſoutiennent mieux, & font faire diverſion des forces de la Garniſon; où il y a des cas extraordinaires, on ne peut faire qu'une attaque: c'eſt quand les fronts attaqués ſont ſi étroits qu'il n'y a pas d'eſpace pour en pouvoir développer deux.

Lorſque les attaques ſont réglées, on regle les Gardes de la tranchée, l'Infanterie ſur le pied d'être pour le moins auſſi forte que les trois quarts de la

Garniſon, & la Cavalerie d'un tiers plus nombreuſe que celle de la Place. De ſorte que ſi la Garniſon eſt de quatre mille hommes de pied, la Garde de la tranchée doit être au moins de trois mille : & ſi la Cavalerie de la Place eſt de quatre cens chevaux, il faut que celle de la tranchée ſoit de ſix cens. Autrefois pour bien faire le ſiége d'une Place, on vouloit que l'Armée aſſiégeante fût dix fois plus forte que la Garniſon : c'eſt-à-dire que ſi elle étoit de 1000. hommes, l'Armée devoit être de 10000. & ainſi du reſte : ſi l'on conſidere toutes les manœuvres auſquelles les Troupes ſont obligées pendant un ſiége, on n'en ſera pas ſurpris. Il faut toujours monter & deſcendre de la tranchée, fournir des Travailleurs de jour & de nuit : garder des lignes, eſcorter des Convois & des Fourrages, faire des faſcines, aller au commandement, au pain, &c. Enfin une Armée eſt toujours occupée : mais il eſt vrai que les ſiéges duroient le double & le triple de ce qu'ils durent aujourd'hui & l'on faiſoit de plus grandes pertes.

Aujourd'hui les attaques ſont plus ſçavantes, cependant ſi l'on étoit obligé de faire la circonvallation d'une Place, une Armée de 10000. hommes ne pourroit pas attaquer une Place où il n'y en auroit que 1000. parce que les circonvallations ſe réglant ſur la portée du canon de la Place, & ſur les défauts & les avantages des environs, on eſt contraint de la faire auſſi étendue pour les petites que pour les grandes Armées. Il n'y a point de circonvallation ſi petite qu'elle ſoit, qui n'ait au moins cinq lieues communes de France, par la ſupputation de tous les habiles Ingénieurs, & une Armée de 10. à 12000. hommes n'y pourroit pas fournir en ſervant à toutes les attaques & aux autres corvées d'un ſiége.

SIÉGE à la maniere des Turcs.

Le Turc ne procede pas dans les *ſiéges* de la même maniere que les Allemans & nous. Il ne prend point de Places éloignées les unes des autres : il attaque de proche en proche, & ne s'amuſe point à des entrepriſes de feu de conſéquence.

Il ne fait point de lignes de circonvallation à ſon Camp, mais il l'aſſure & le couvre par le grand nombre de ſa Cavalerie.

Il ne conduit point ſes tranchées par la ligne la plus courte, en les flanquant avec des redoutes de diſtance en diſtance, mais il les fait en lignes courbes

traverſales, paralleles à l'endroit d'où il s'approche & les multiplie l'une derriere l'autre : ainſi elles ne peuvent être enfilées de la Place, ni endommagées par le canon.

Leurs tranchées ſont plus profondes & plus larges que celles des Allemans & les nôtres. Ils s'y logent commodément & ſurement, juſqu'à creuſer dans le parapet des niches, pour être plus à couvert de la pluye. La communication d'une tranchée à l'autre en eſt plus facile & plus aſſurée.

Le Turc ne change point les Gardes, ni les Travailleurs, quand ils ſont une fois entrés dans les poſtes, ils y demeurent juſqu'à la fin du ſiége. Ils ſont en chaque endroit en plus grand nombre que n'eſt toute la Garniſon Ennemie enſemble, & également forts à la tête, à la queue & aux côtés. On leur apporte là leur nourriture, de l'eau, du bois & leurs autres néceſſités.

Comme le Turc a beaucoup d'Artillerie & de grand calibre, il rompt les murailles & les remparts avec des batteries qui tirent ſans relâche, il ſaigne les foſſés, en détourne les eaux, les remplit avec des ſacs pleins de ſable ou de laine, avec des faſcines, des ſauſiſſons & d'autres matieres.

Il fait des galeries, pouſſe devant ſoi des montagnes de terre, capables de tenir pluſieurs canons, & égales à la hauteur des murailles & des remparts de la Place aſſiégée, ou même plus haute.

Il creuſe des mines ſimples, doubles & triples, l'une ſur l'autre, & qui ſont très-profondes. Il les charge de 120. de 150. barils de poudre & davantage, ou bien il ſape à la maniere des Romains les murs par le fondement, les étaye avec le bois, puis y met le feu. Il fait ainſi tomber de grands pans de muraille tout d'un coup. Il fatigue les Aſſiégés par des aſſauts continuels & opiniatres.

Ces ouvrages qui ſeroient pour les autres d'un travail inſuportable, ſont faciles pour le Turc, à cauſe d'un nombre infini de ſes Pionniers, dont une partie ſuit l'Armée, une autre eſt tirée par force des Pays circonvoiſins, & la troiſiéme eſt compoſée des volontaires du Camp & des Payſans qui viennent s'offrir, & qui outre le préſent qu'on leur fait pour ces ſortes d'ouvrages, ſont encore régulierement payés.

Ali Bacha au ſiege du grand Varadin, donna pour

les lignes d'approche & autres travaux de cette sorte plus de 30 mille écus. Ainsi les ouvrages sont bien-tôt achevés, & les Janissaires n'ont point d'autres soins que de bien combattre, excepté la premiere ouverture de la tranchée & la prise des postes où ils suivent leur Aga, qui marche à leur tête, enseignes d'éployées : le reste du travail, comme de creuser, d'élargir & de couvrir les tranchées se fait par les Pionniers.

Après que les lignes sont achevées, & que l'Assiégeant attaque la Place par tranchées, batteries, descentes, passages des fossés, mines, sapes & assauts, au moyen desquels il ruine les défenses de la Place, passe les fossés, se rend maître des dehors, & ouvre enfin le passage de son Corps, dans lequel il avance ses logemens jusqu'à ce qu'il ait réduit l'Ennemi dans la nécessité de se rendre ou de se voir taillé en pièces, on appelle tout ce travail *siége royal*.

SIÉGE BRUSQUÉ : Quand le *siége* est formé à l'entour d'une Place, & sans y faire des lignes, & qu'au lieu d'ouvrir la tranchée dans les formes ordinaires, on commence par insulter les dehors, ou se loger sur la contrescarpe, travaillant ensuite en arriere, cela s'appelle *siége brusqué*. Avant que de finir l'article des *siéges*, je dois dire qu'il y a des fautes qui se commettent le plus communément dans les *siéges*.

La premiere vient du peu de soin qu'on a d'en tenir le dessein caché & secret. Il est toutefois de la derniere conséquence d'en tenir le dessein caché jusqu'à ce que la Place soit investie. Car pour peu que le bruit s'en répande dans le Camp, l'Ennemi ne manque jamais d'en être averti, & de faire après tous ses efforts pour en détourner l'effet, ou du moins pour en accroître la difficulté.

La seconde faute provient de ceux qui ont ordre d'investir la Place, qui quelquefois par négligence, manque de s'y bien entendre ou autrement, ne prennent pas assez leurs mesures pour n'y arriver que de nuit, & ne se montrent qu'au grand jour, tous à la même heure & de tous côtés. Car faute de bien prendre son tems dans cette expédition, il arrive assez souvent que les Places en sont averties de si bonne heure que l'Ennemi a le tems d'y jetter du monde & des munitions, & que les assiégés de la Place ont le loisir de s'y retirer, quand ils [illegible] hors avec leurs

beſtiaux. Il arrive de ce manquement que les Places ſe trouvent ſecourues, avant que d'être aſſiégées, & qu'on perd l'occaſion d'ôter à l'Ennemi un ſecours très-conſidérable, dans le même moment on prive ſes propres Troupes d'un rafraichiſſement fort avantageux, dont profite une Place qu'on a deſſein d'attaquer.

La troiſiéme faute qui ſe commet dans un *ſiége*, vient du peu de ſoin qu'on a de reſſerrer l'Ennemi dans la Place, au moment qu'elle eſt inveſtie. Quand on a cette négligence, les Ennemis profitent au moins de tous les fourrages qui ſont ſous la demi-portée du canon. Ils y menent impunément paître les beſtiaux, ils en retirent tous les matériaux qui s'y trouvent, & qui peuvent leur être propres, & tout ce qui peut leur ſervir à faire des faſcines & des paliſſades. Cela leur donne encore le moyen de faciliter l'entrée des ſecours, de jetter des Eſpions dans les Camps, de tenir les Aſſiégeans plus éloignés de la Place, de les contraindre à faire de grands tours, pour communiquer d'un Quartier à l'autre, & de les empêcher de reconnoître les fortifications avec tant de facilité.

La quatriéme faute provient de la diſpoſition des Quartiers & de l'ordonnance des circonvallations, qui pour être ſitués l'un ou l'autre trop près ou trop loin de la Place, ou pour ne pas bien remplir l'eſpace, ou occuper le terrein qui lui peut être le plus avantageux, laiſſe ſouvent de grands jours à l'Ennemi pour la facilité des ſecours.

SIGNAL DES ENSEIGNES: l'Antiquité a fait uſage de tous les *ſignaux* qui peuvent être donnés par le moyen des Enſeignes. Ces *ſignaux* excitoient des paſſions différentes dans le cœur des Soldats. Si dans une bataille la victoire commençoit à ſe déclarer pour l'un des deux Partis, les *Enſeignes* du Parti qui avoit le deſſus, s'inclinoient vers le Parti qui avoit le deſſous. Cette manœuvre ſervoit à redoubler le courage du Soldat à demi-victorieux, dans l'eſpérance qu'en achevant de vaincre l'honneur & le profit le récompenſeroient de ſes peines.

Dans une Armée qui ſe trouvoit preſſée quand le Soldat plioit, les *Enſeignes* ſe hauſſoient & s'agitoient pour lui faire connoître que le ſuccès du combat étoit douteux, & qu'il n'y avoit que la conſtance & la fermeté qui puſſent déterminer la victoire

Si une Troupe en combattant paroiſſoit s'ébranler aſſez pour faire craindre qu'elle ne fût bien-tôt rompuë, on jettoit ſon *Enſeigne* au milieu de l'Ennemi, il arrivoit ſouvent que cette action ranimoit le Soldat prêt à fuir, ou le determinoit à ſe rallier & à combattre en déſeſpéré, pour tacher de regagner ſon *Enſeigne*.

On a vu ſous Louis XIV. (je ne me ſouviens plus dans quelle bataille) un Soldat pour avoir jetté ſon chapeau au milieu des Ennemis, les avoir épouvantés par l'idée qu'ils avoient qu'il venoit du ſecours aux François. Ce *ſignal* imprévu ranima nos Soldats, & par l'heureux ſtratagême d'un Soldat au déſeſpoir que la victoire nous échapât, elle pencha de notre côté au moment que nous allions la perdre.

Quand la victoire étoit douteuſe, on ſçait que les Romains pour la remporter n'avoient point d'autres reſſources que de jetter leurs *Enſeignes* au milieu de leurs Ennemis, cette action ranimoit leurs Légions, qui ne ſortoient point ordinairement du combat que couverts de lauriers. Pluſieurs de leurs Généraux, comme les *Decius-Mus* ſe ſont auſſi jettés au milieu des Ennemis, pour y expirer ſous les coups, & procurer la victoire à leur Patrie, en s'immolant pour elle.

Notre hiſtoire nous apprend que quelques uns de nos Rois s'étant trouvés dans le danger en combattant à la tête de leur Gendarmerie, l'avoient fait connoître dans toute l'Armée par le *ſignal* qu'en donnoit un *Etendart*, dont ils étoient ſuivis. A ce *ſignal* les plus braves ne manquoient pas de venir à ſon ſecours.

A la bataille de Bovines en l'an 1214. où les François combattirent contre les Allemans & les Flamans, Philippe Auguſte ſe trouva extremement preſſé par le grand nombre d'Ennemis dont il étoit environné. L'Officier qui portoit l'*Etendart* royal, fit connoître pluſieurs fois avec cet *Etendart* le péril où ſe trouvoit le Roi, & ce fut par ce moyen que Philippe Auguſte ſe tira du danger où ſa valeur l'avoit expoſé.

Si l'uſage des *ſignaux* avec les Enſeignes ſe rétabliſſoit, on en pourroit avoir de très-propres à exprimer beaucoup de manœuvres qu'il ſeroit néceſſaire qu'une Armée exécutât promptement & ſelon que les occaſions s'en préſenteroient. Les *ſignaux* peu-

vent être répétés dans une Armée. Par leur moyen un Général le trouveroit bien plutôt inſtruit de ce qu'il faut qu'il ſçache, qu'en envoyant des Aides-de-Camp.

Il arrive tous les jours qu'une partie d'une Armée eſt victorieuſe, tandis que l'autre partie ſouffre. Un Général, qui par les Enſeignes verroit d'un coup d'œil la ſituation où ſe trouveroit ſon Armée, pourroit ſe déterminer ſur ce qu'il auroit à faire. Le tems qui ſe perd à envoyer prendre langue, fait manquer les occaſions de faire des manœuvres, deſquelles dépend ſouvent la victoire; & un Général, quelque habile qu'il ſoit, ſe trouve battu, pour n'avoir pas été inſtruit à tems de la ſituation des choſes. Des Troupes qui plient, ont beſoin d'être ſoutenues par d'autres. Si cela n'eſt pas fait à tems, un petit déſordre en produit un grand, & bien-tôt s'enſuit la déroute entiere d'une Armée. Cette réflexion eſt de l'Auteur du commentaire ſur les *Enſeignes*.

Si les *ſignaux* des *Enſeignes* ne ſont plus en uſage parmi nous, les inſtrumens guerriers en ſervent, & annoncent par leurs différens ſons, les différentes actions militaires. Les *ſignaux* ont été inventés par les Nations, afin que par eux une Armée pût connoître & éxecuter les volontés de celui qui commande.

Outre ces *ſignaux des Enſeignes* les Anciens avoient encore d'autres *ſignaux muets*; c'étoit lorſqu'un Général pour faire quelques commandemens agiſſoit de la main ou avec ſon bâton de Commandant, ou remuoit d'une certaine façon les pans de ſa robe. Cela ſe pratique encore aujourd'hui.

C'eſt par ces *ſignaux* que tous les Soldats, ſans exception, manœuvrent dans leurs quartiers, dans les marches, & dans tous les exercices des Camps. Des Corps ſéparés ſe donnent auſſi à connoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit, ce qu'ils ne peuvent ſe faire ſçavoir autrement.

Autrefois on ſuſpendoit ſur les tours des Villes ou des Châteaux de groſſes piéces de bois, qui en s'élevant & s'abaiſſant, indiquoient ce qui s'y paſſoit.

Il y a encore deux autres ſortes de *ſignaux*, les *vocaux* & les *demi-vocaux*, les *vocaux* ſont ainſi appellés de la voix humaine, qui les forme. Tels ſont les mots pour les Gardes & pour le combat. Ces mots ſe changent tous les jours, afin que l'Ennemi

les

les ignore, & que ſes Eſpions ne puiſſent pas s'en ſervir pour roder impunément dans un Camp.

Les *ſignaux demi-vocaux* ſe communiquent par les inſtrumens militaires. C'eſt par des bruits connus de ces inſtrumens, qu'une Armée ſçait tout d'un coup ſi elle doit s'arrêter ou s'avancer, s'il faut pourſuivre loin l'Ennemi ou ſe retirer.

SIGNALEMENT : ce mot ſe dit des ſignes & des marques viſibles qu'un ſoldat a, ſoit au viſage & à la tête, ſoit aux bras, aux jambes & au Corps. Le *ſignalement* de tout Soldat, Cavalier & Dragon eſt écrit ſur le livre du Major ; & ce *ſignalement* eſt envoyé au Bureau de la guerre, aux Prevôts des Maréchauſſées, ou à leurs lieutenans ou Exemts de la Province & Ville, dont ſont les Soldats qui déſertent.

SIGNAUX en terme de Marine, ſont des avis concertés, & des inſtructions réciproques, qui ſe donnent ſur mer, entre les Vaiſſeaux de Guerre ou Marchands, qui etant de compagnie & de même parti, ſe ſont éloignés, & veulent ſe reconnoître. Les *ſignaux* de nuit ſe font par des amorces ou de faux feux, par le nombre & la ſituation des fanaux ou par le nombre des coups de canon. Ceux de jour ſe font par les voiles, les pavillons & les coups de canon.

SILLAGE, ou l'eau du Vaiſſeau eſt la trace du cours du Vaiſſeau, & le mot ſe prend ſouvent pour le cours & le chemin même.

SILLON ou envelopes, eſt une élévation de terre au milieu d'un foſſé, pour le fortifier quand il eſt trop large. Le trait de cette élévation forme de petits baſtions, des demi-lunes, & des redans qui ſont plus bas que le rempart de la Place, mais plus élevés que le chemin couvert. Le mot de ſillon n'eſt preſque plus en uſage, on dit envelope.

SIMBOLE en Grec *συμβολος Enſeigne*. Je renferme ici ſous le mot *Simbole* toutes les différentes marques que les anciens François avoient ſur leurs *Enſeignes*. Elles conſiſtoient entre autres dans des taureaux, des chevaux, des ours, des lions, des loups, des ſangliers, des aigles, des grues, des ſerpens, des croiſſans & des crapaux. Chacun de ces animaux étoit enſemble, & le *Simbole* d'une divinité & celui d'un Peuple. Ces *Simboles* ſe [illegible] à la Guerre.

Les François mettoient au nombre de leurs *Simboles* de guerre, ceux des Peuples qu'ils ſurmontoient, & ils imitoient en cela les Romains. J'ai dit au mot *Enſeigne*, que Clovis prit pour *Enſeigne* la Chape de S. Martin. Mais outre cette premiere *Enſeigne Militaire*, la Nation conſerva encore pendant quelque tems ſur ſes *Enſeignes* particulieres ſes différens *Simboles*.

Nos premiers Rois même eurent chacun un différent *Simbole*. Un par exemple avoit des croiſſans, l'autre des crapauds. Le cerf, le porc-epic & la ſalamandre furent les marques emblematiques de nos Rois Charles VIII. Louis XII. & François I. Outre cela ils avoient les fleurs de lys & les croix blanches, qui les caracteriſoient & la Nation. Henri II. Henri III. Henri IV. eurent auſſi chacun leur *Simbole*. Le premier ſe choiſit le croiſſant, le ſecond trois couronnes, & le troiſiéme une maſſue d'Hercule.

Quand les François entrerent dans les Gaules, ils étoient partagés en deux principales branches, celle des *Ripuaires* & celle des *Sicambres*. La premiere avoit pour *Simbole* une *épée*, ce qui déſignoit le Dieu de la Guerre; la ſeconde avoit pour le ſien une tête de *bœuf*, qui dénotoit l'*apis* des Egyptiens. Leurs *Simboles* dans ces premiers tems de la monarchie furent en ſi grand nombre, parce qu'ils en adoptoient tous les jours, qu'ils ſe virent contraints d'en rejetter.

Les François devenus Chrétiens ſous Clovis, étoient alors réunis en corps de Nation. On profita de leur converſion, la Religion ne leur permit pas trop l'uſage des *Simboles* en figure. Il en rejetterent beaucoup. Ceux qui furent conſervés ne le furent que pour ſervir à des diſtinctions particulieres, c'eſt-à-dire à déſigner une Troupe d'avec une autre. Mais la Nation en total ne voulut plus être diſtinguée à la Guerre, que par quelque choſe pris de la nouvelle Religion.

Ce quelque choſe ſe trouva être l'Enſeigne de l'Egliſe du Patron qu'on s'étoit fait; & cette Enſeigne n'étoit reconnoiſſable que par ſa couleur, & ce ne fut plus qu'au moyen de cette couleur, & non pas des figures, que l'on ſe *ſymboliſa*.

Il faut diſtinguer deux ſortes de *Simboles*, qui ſe ſont vus chez les anciens François depuis & avant leur converſion. Les uns faits pour exciter la valeur & la piété; les autres de politique, pour exciter la valeur ſimplement. Les premiers faiſoient connoître

& la Nation à qui ils appartenoient, & la Religion qu'elle profeſſoit. Les ſeconds faiſoient voir que la Nation étoit conquérante. Les *Sinboles* d'origine avoient toujours le pas ſur ceux d'adoption.

Chaque Régiment & chaque Corps de Troupe a aujourd'hui ſon *Simbole* qui le diſtingue, il paroît & ſur les Etendarts & les Drapeaux, & mieux encore par l'uniforme.

SINUS eſt une ligne tirée de l'extrémité d'un rayon perpendiculaire ſur l'autre. Cette ligne eſt toujours la moitié de la corde d'un angle double. Le *ſinus total* ou *ſinus* de l'angle droit, eſt toujours égal aux rayons. Ces lignes ſervent à meſurer les angles, en ſuppoſant le *ſinus total* partagé en cent mille parties, & parconſéquent les autres *ſinus* au-deſſous, contiennent plus ou moins de ces parties ſuivant la grandeur de l'angle. C'eſt ſur ce principe qu'on a formé la table des *ſinus*.

SITUATION, terme de Marine pour marquer la ſituation de deux Vaiſſeaux, qui tiennent la mer ou celle d'un Vaiſſeau, au reſpect de quelque terrein, & généralement toute ſorte de poſition qu'on veut orienter.

SIVADIERE, terme de Marine eſt la voile de Beaupré, qui étant la plus baſſe du Bâtiment, prend le vent à fleur d'eau. Comme elle n'a point de couets, elle ne s'amare point. *Voyez* Yeux de Bœuf.

SIXAIN, eſt un ancien ordre de bataille pour ſix Bataillons, & ſe forme en ſuppoſant d'abord les ſix Bataillons ſur une ligne. Alors on fait marcher le ſecond & le cinquiéme Bataillon à l'avant-Garde, le premier & le ſixiéme à l'arriere Garde, & laiſſant le quatriéme & le troiſiéme ſur leur terrein, ces deux-là forment un corps de bataille, & ſont mis en bataille par l'ordre du Sixain. Chaque Bataillon doit avoir un Eſcadron à ſa droite, & un à ſa gauche. On peut mettre en bataille par ordre du ſixain tous les Bataillons dont le nombre eſt produit par le nombre ſix. Par exemple douze Bataillons ſeront mis en bataille, en formant deux ſixains. Dix-huit Bataillons ſeront rangés en bataille, en formant trois ſixains. Ainſi du reſte.

SOLDAT: ce mot ſignifie généralement un homme de guerre; mais on le donne particulierement à l'homme de pied. La plupart des Ordonnances &

des Reglemens faits pour la Guerre, ſont plêins de cette diſtinction. Après y avoir nommé le Soldat, ils ajoutent le mot de Cavalier pour en faire la différence.

On ne peut ſans admiration penſer à la prévoyance & à la vigilance dont étoit le *Soldat* Romain. On ne conçoit qu'à peine, comment un tel homme pouvoit réſiſter vingt années, qui étoient le terme du Service, aux fatigues qu'ils avoient.

Un *Soldat* Romain après avoir marché toute une journée, chargé d'armes offenſives & defenſives tres-peſantes, de ſon bagage & des proviſions dont on l'obligeoit de ſe charger pour pluſieurs jours, arrivé qu'il étoit dans le lieu deſtiné à paſſer la nuit, travailloit encore à ſe fortifier dans ce lieu, & il ne prenoit du repos que quand le travail, qui lui étoit ordonné, étoit fait. Le lendemain il recommençoit la même manœuvre & la continuoit ſouvent pluſieurs jours de ſuite.

La Campagne finie & l'Armée rentrée dans ſon Camp d'hiver, ne mettoit pas fin aux travaux militaires. Les Soldats dans ce Camp ne ceſſoient de travailler à en réparer les fortifications, à en rebâtir le dedans & à ſupporter d'autres fatigues continuelles, tant en exercice d'armes, qu'en détachemens pour l'eſcorte des convois de munitions, dont l'amas ſe faiſoit dans le Camp, pour la prochaine Campagne.

Pendant la paix, le *Soldat* toujours campé, ne goutoit gueres plus de repos que pendant la Guerre. Il étoit alors occupé à des travaux publics. On lui faiſoit couper des montagnes, creuſer des canaux, conſtruire des chemins.

L'oiſiveté du *Soldat* eſt ordinairement ce qui occaſionne les révoltes & les ſéditions, comme cela arrive ſouvent aux Turcs. Tant que l'état Romain eut ſoin d'occuper ſes gens de Guerre, en les ſurchargeant pour ainſi dire de travaux, il reſta tranquille. Le contraire arriva, à meſure que les Généraux peut ſe concilier l'affection des *ſoldats* de leur commandement, dans l'intention de les faire ſervir à leur ambition, eurent donné relachement à la diſcipline militaire.

L'aiſe & l'opulence du *Soldat* lui fit perdre le goût de l'obéiſſance. De là vint toutes ces cabales & toutes ces ſéditions que nous offre l'hiſtoire.

Les Romains fatiguoient trop leurs *Soldats* en tems de Guerre : les occupations qu'ils leur donnoient, étoient plus raiſonnables. Nos *Soldats* à préſent ſont occupés pendant la Guerre ; mais pendant la paix, (ſi j'en excepte quelques Bataillons qu'on occupe ſur nos Frontieres a des ouvrages publics) ils ne ſont pas aſſez occupés On les tient long tems dans des Garniſons à n'être exercés qu'a monter des gardes, faire des revues ou quelques évolutions bien bornées, ou bien on les tient des années entiéres dans le plat pays.

L'abus de ces deux choſes rend le *Soldat* trop ſenſible a ſon repos, & peut le porter à l'indocilité, ſource de bien d'autres déſordres. *Diſcordiâ laboratum eſt, cum aſſuetus expeditionibus miles otio laſciviret*, dit Tacite Il faudroit en ſuivant l'exemple des Romains, l'occuper ſans ceſſe a des travaux publics, ce qui ſerviroit beaucoup à décorer un Pays & à lui procurer la richeſſe par une augmentation de commerce. Cette remarque judicieuſe eſt de l'Auteur du Traité des marques Nationales.

Philippe Auguſte eſt le premier qui ait eu en Corps des Soldats ou Soudoyés. Juſqu'a lui les Armées Françoiſes n'étoient compoſées que des communes (c'étoient des Troupes que les Villes & les Paroiſſes de la Campagne étoit obligées de fournir) & de la Nobleſſe & des Vaſſaux de la Nobleſſe. Cependant les Armées des Croiſades étoient compoſées d'hommes que les Chefs avoient à leur ſolde, parce que ces Guerres étoient volontaires, & que les Vaſſaux & les Villes n'étoient point dans l'obligation d'y contribuer.

Philippe le Bel eſt le premier de nos Rois qui ait traité avec les Etrangers, pour avoir de leurs Troupes a ſon ſervice. Avant lui on ne voit gueres de Troupes Etrangeres, ſoit à la ſolde de nos Rois, ſoit en qualité d'auxiliaires. Ils n'avoient pas alors d'aſſez gros revenus pour ſurvenir a cette dépenſe, & ils ne penſoient gueres à faire des conquêtes hors de la France, mais ſeulement a affermir leur Trône, & à l'aſſurer a leur poſtérité contre les entrepriſes de leurs grands Vaſſaux Les Succeſſeurs de Philippe le Bel ſuivirent ſon exemple. Philippe de Valois a la bataille de Creſci eut près de quinze mille Arbalétriers Genois. Louis XI. traita ſur la fin de ſon régne avec les Suiſſes, & en prit ſix mille a ſon ſervice. Mais

Charles VII. prit rarement des Troupes étrangeres à ſon ſervice, hormis des Ecoſſois : pendant les Guerres civiles des Huguenots, les Armées Françoiſes de deux partis furent compoſées d'un grand nombre d'Allemans ſous le nom de Reîtres, qui étoient de la Cavalerie, & des Lanſquenets, qui étoient de l'Infanterie. Sous les derniers regnes nous avons eu de toutes ſortes de Nations dans nos Armées ; Anglois, Ecoſſois, Irlandois, Hollandois, Danois, Italiens, Eſpagnols, ſuivant les Alliances que nos derniers Rois ont eues avec ces diverſes Nations.

Le devoir d'un *Soldat* eſt de s'appliquer à connoître tous les Officiers pour leur porter le reſpect qui leur eſt dû. Leur ſoin principal eſt de ſçavoir manier leurs armes, de les tenir propres & nettes, d'avoir ſoin de leurs habits & de leurs perſonnes, de bien faire leur faction, d'être diligens à ſe rendre à leurs Drapeaux & de ne jamais découcher hors du Camp ou du Quartier ſans congé. Mais les Officiers & ceux qui ont relation avec le Corps militaire par leurs Charge ou par leurs Emplois, ne doivent rien épargner de ce qui dépend d'eux, pour faire enſorte que les *Soldats* trouvent tout le ſoulagement poſſible dans leurs peines & dans leurs travaux. Il y a un nombre infini de bons *Soldats*, qui meritent ces égards & qui ſont dignes de toute conſideration, tant par leurs ſentimens d'honneur & de vertu, que par leur valeur, qui va juſqu'à l'intrépidité. Le dernier ſiege de Philiſbourg, & la priſe de cette Place en ont donné une preuve inconteſtable.

Le *Soldat* doit entendre le commandement des évolutions, en ſçavoir éxécuter les mouvemens, & connoître de quelle maniere il doit combattre en chaque ordre. L'Officier particulier doit ſçavoir les mêmes choſes que le *Soldat*, & de plus connoître tous les uſages de chaque évolution particuliere, pour être en état d'éxécuter par les moyens les plus ſimples tous les ordres qui pourront lui être donnés par ſes Supérieurs. Il doit même, ſur tout s'il eſt Major, ſçavoir le plus de tactique qu'il lui ſera poſſible, afin de faire ſon détail avec eſprit au Général, & de ne rien faire qui puiſſe troubler l'harmonie de toute la manœuvre.

Les Officiers Généraux qui doivent ſçavoir à fond la tactique, ne doivent pas dédaigner de ſçavoir les

évolutions ; c'eſt par là qu'ils ſont en état de ne donner que des ordres clairs, intelligibles & convenables au lieu, à l'action dont ils auront formé le deſſein.

SOL, terme de Marine, eſt le fond large & plat des Bâtimens qui n'ont point de quille. La Gribane eſt bâtie à *ſol*, un Bac eſt bâti à *ſol*.

SOLDE eſt l'apointement que l'on donne à chaque homme de guerre, & qui ſe diſtingue en montre, en Prêt, & même en Quartier, car on paye par quartier les Compagnies d'Ordonnance.

SOMACHE, eau ſomache, c'eſt de l'eau ſalée.

SOMBRER ſous voiles : Vaiſſeau qui ſombre ſous voiles, c'eſt lorſqu'étant ſous voiles, il eſt renverſé par quelque grand coup de vent qui le fait périr & couler bas.

SOMMÉ, pays *ſomme* ou basfond, terme de Marine. *Voyez* BASFOND.

SOMMET de la parabole, eſt le point où l'axe coupe la parabole.

SONDE eſt un inſtrument néceſſaire à un Mineur pour enfoncer dans les terres, & découvrir les galeries de l'Aſſiégé. Il ſe ſert d'une *ſonde* à tariere, pour agrandir le trou lorſqu'il veut crever les galeries par quelque bombe ou gargouge chargée, ce qui ſe fait en l'enfonçant dans les trous, & maçonnant enſuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux.

SONDE, en terme de marine, eſt une petite maſſe de plomb faite en piramide, ou en façon de quille, ordinairement du poids de 18. livres qu'on attache à un long cordeau, appellé la ligne de la *ſonde*, & qu'on fait deſcendre dans la mer, tant pour ſçavoir la profondeur du parage où l'on ſe trouve, & par ce moyen éviter les bans & les baſſes, que pour connoître la nature & la qualité du fond, s'attache à la baſe, ou partie inférieure de la *ſonde* car ce deſſous ou baſe de la ſonde étant froté de ſuif & venant à porter ſur le ſol ou fond de la mer, en enléve du ſable ou de la vaſe, en cas qu'il y en ait, & ſi elle ne rapporte rien, il faut que le fond ſoit de cailloux ou de roche. Etre à la *ſonde*, c'eſt être venu juſqu'à un parage où l'on trouve fond. Venir juſqu'à la *ſonde*, c'eſt quitter le large de la mer & venir juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *ſonde*.

SORTIE, eſt la marche de quelques Troupes Aſſiégées, qui viennent inſulter le travail des Aſſiégeans, & quelquefois un quartier du Camp, lorſque les lignes de contrevallation ne ſont pas en défenſe. On dit tenter une *ſortie*, repouſſer une *ſortie*, couper la *ſortie*, en prenant à dos les Troupes qui l'ont faite.

Dans toutes les *ſorties* que fait la Garniſon d'une Place aſſiégée, elle ne ſe propoſe rien de plus glorieux, ni de plus utile, que d'inſulter les batteries de l'Aſſiégeant, & d'en enclouer le canon. On s'attache auſſi dans les *ſorties* à mettre le feu aux gabions, aux affuts & aux uſtenſiles de l'Artillerie.

Les *ſorties* ſe font ordinairement la nuit, pour n'être point vues & pour mieux ſurprendre la Garde de la tranchée. Les Officiers qui ſont de garde, doivent être attentifs que les Troupes qui ſont à la tranchée ne s'endorment, qu'elles ne prennent point de fauſſes alarmes, de peur de découvrir le lieu où elles ſont, ce qui donneroit occaſion aux Troupes de la Garniſon de faire un grand feu dans l'endroit où elles auroient entendu du mouvement.

Ils doivent encore empêcher les Soldats de ſortir de la tranchée pour ſuivre les ennemis quand ils ſe retirent, à moins qu'on ne fût proche de quelque Ouvrage, dont on pût s'emparer en ſe mêlant avec les Soldats de la Garniſon qui ſe retirent, ſans cela c'eſt s'expoſer au feu de la Place, qui ne manque point dès que la Garniſon eſt rentrée.

Il y a pluſieurs manieres de prévenir ou de rendre les *ſorties* inutiles. Pour en venir à bout on perfectionne les trois Places d'Armes, pour qu'elles ſoient en état de ſervir, de même que les autres Logemens à feu, que l'on appelle demi-places d'Armes.

On ne fait aucun ouvrage qui ne ſoit flanqué à bonne portée. On ne pouſſe point en avant que ceux qui la doivent ſoutenir ne ſoient en état. On diſpoſe bien les Troupes dans les Places d'Armes; on tient les ailes & le milieu toujours plus fort que les autres parties; on deſtine le gros de la Garde à faire face, & les Grenadiers & ceux qui ſont détachés pour marcher aux Ennemis quand il eſt tems; on n'oublie pas de ſe ménager une réſerve, qui doit être forte du tiers ou du quart de la Garde, & qui tient lieu de troiſiéme Ligne.

On inſtruit journellement la Garde de Cavalerie de

de ce qu'elle aura à faire en cas de ſortie. On renouvelle tous les jours la diſpoſition des Gardes à cauſe de l'avancement des Tranchées ; & on les régle, comme ſi l'on étoit ſûr que l'Ennemi dût faire une ſortie ; en conſéquence on inſtruit les poſtes de ce qu'ils auront à faire. S'il ſe fait des ſorties, on ne s'opiniâtre point à ſoutenir des ouvrages imparfaits ; mais on céde, & on fait retirer les gens armés, & les Travailleurs ſur les revers des Places d'Armes prochaines, ſe contentant de laiſſer agir le feu de la Tranchée qui fait beaucoup plus de mal à l'Ennemi, que la réſiſtance qu'on lui pourroit faire, & l'opiniâtreté qu'on auroit à lui tenir tête dans des lieux deſavantageux, qui ne ſeroient pas en état.

Par la même raiſon on ne ſe preſſe point d'aller à l'ennemi ; on l'attend, on le laiſſe s'engager & eſſuyer le feu des Places d'Armes, tant & ſi longtems qu'il le juge à propos. Mais quand il eſt affoibli & bien engagé, on le fait charger par les Grenadiers & gens détachés, pendant que la Garde de Cavalerie vient de ſon côté tomber ſur lui, ſoit en le coupant, ſoit en le prenant par les flancs. Quand on a battu la ſortie, on ne la pourſuit pas avec beaucoup d'opiniâtreté, on ſe contente de la repouſſer & de la renfermer chez elle, après quoi on ſe jette promptement dans la Tranchée, pour n'être pas expoſé au feu de la Place qui eſt préparé, & eſt alors fort dangereux. On ne ſe fait pas une affaire de voir l'Ennemi renverſer une douzaine ou deux de gabions, & mettre le feu à quelque bout de travail imparfait Si le feu des Aſſiégeans eſt bien conduit il le paye cher.

Les ſorties ont toujours pour objet de faire du mal aux Aſſiégeans, comme d'abattre la Tranchée en tout ou en partie, de raſer quelque bout conſidérable & mal protegé de ſes logemens, de retarder le progrès des attaques, d'attirer l'Aſſiégeant ſous le feu de la Place pour lors bien préparé, de reprendre quelque partie du chemin couvert, où l'Aſſiégeant n'eſt pas encore établi, de le chaſſer d'une brêche, où il eſt mal affermi, ſoit dans les demi-lunes, contre-gardes, ouvrages à corne, *&c.* ou dans l'enclos de la même Place, de chicaner le paſſage du foſſé, & enfin de tuer ou de chaſſer le Mineur de ſon trou. Les ſorties qui ſe peuvent faire pour quelqu'une ou pluſieurs de ces raiſons ſont ou extérieures ou intérieures. On appelle extérieures, ce les qui

ſe font hors du chemin couvert ; on nomme intérieures celles qui ſe font dans l'enclos des mêmes chemins couverts.

On diviſe les ſorties extérieures en générales & particuliéres. Les générales ne s'entreprennent que quand une Garniſon eſt bien forte, ou que la Place a reçu un renfort conſidérable, qui la met en état de braver les Aſſiégeans, & de pouvoir faire impunément de grandes entrepriſes ſur eux. Alors les projets de ces ſorties générales ſe réduiſent à abattre la Tranchée, où à enlever quelque Quartier des plus à portée : ce dernier projet ne s'exécute que quand l'Aſſiégeant eſt trop foible par rapport à la Garniſon.

C'eſt à lui de ſentir & de voir s'il eſt en état de continuer : pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, il doit ſe précautionner d'une bonne contrevallation ; & ſes Quartiers les plus expoſés à l'attaque doivent être bien retranchés. Il y fait bonne garde nuit & jour ; pendant la nuit il a des Batteurs d'Eſtrades entre la Place & lui ; il renforce tous les jours ſes Gardes ; il ſe met en état de n'avoir rien à craindre de ce côté là ; il a toujours un piquet de Cavalerie & d'Infanterie commandé pour s'en ſervir au beſoin, & par ces précautions il eſt preſque impoſſible qu'une ſortie telle grande & bien concertée qu'elle puiſſe être réuſſiſſe.

Si la Garniſon veut s'ouvrir en même-tems toutes les Barricades du chemin couvert oppoſées aux attaques, & celles de la droite & de la gauche, afin de pouvoir ſortir pluſieurs Corps à la fois, & d'attaquer tous les fronts des Tranchées, quand cela arrive à la premiere ou ſeconde Garde de la Tranchée, cette ſortie peut échouer, & s'expoſer à ſouffrir une grande perte, parce qu'elle s'éloigne trop ; elle peut long-tems eſſuyer le feu de la Tranchée avant que d'en venir aux mains ſans qu'elle puiſſe rendre la pareille ; de plus elle ſe met en état d'être coupée par la Cavalerie, tant de la Garde que du Piquet, & les Grenadiers, & les gens détachés de la Tranchée, ſoutenus des Bataillons ſont très-capables de la défaite entierement.

Les deux ou trois premiers jours de la Tranchée on peut faire ſeulement quelque galopade de la Cavalerie de peu d'effet, & incapable de rien déranger des attaques. Le quatre ou cinquiéme jour de la Tran-

chée, comme on eſt loin du chemin couvert, & que la ſeconde Place peut n'être pas achevée, l'Ennemi peut profiter de cette imperfection, & hazarder une ſortie, s'il eſt bien fort.

Quand la premiere Place d'Arme eſt achevée, quoique la ſeconde ne ſoit que commencée, on peut repouſſer une ſortie & la rendre inutile, en garniſſant les deux extrémités de la premiere Place d'Armes, & le milieu par des Grenadiers & gens commandés, & en bordant le ſurplus de la même ligne de Bataillons.

Si la ſeconde Place d'Armes eſt bien avancée, on y fait tenir deux ou trois Bataillons avec des Détachemens de Grenadiers à l'extrémité des ailes.

On met une Compagnie de Grenadiers à la queue des Travailleurs les plus avancés, des Sentinelles à la tête du travail bien averties de ce qu'elles ont à faire, & le ſurplus de la Garde, poſté de maniere qu'elle puiſſe border les Places d'Armes, & tous les logemens à feu qui ſe trouvent en état.

On avertit enſuite les poſtes de ce qu'ils ont à faire, comme de ne ſe pas laiſſer ſurprendre, de ne pas tenir les poſtes qui ne ſont pas achevés, de céder, & de ſe retirer dans les revers marqués des Places d'Armes prochaines, de laiſſer agir le feu de la Tranchée, de ne pas ſe preſſer d'aller aux ennemis, d'attendre qu'ils ſoient à dix-huit pas de la Tranchée, avant que de faire agir les Grenadiers; de leur faire tout le feu poſſible des Logemens & des Places d'Armes.

Pendant ce tems-là la Garde de Cavalerie avertie dès en montant à cheval de ce qu'elle a à faire en cas de ſortie, diſpoſe devant elle trois ou quatre petites Troupes de 30. ou 40. Maîtres, chacune commandée par de bons Lieutenans, qui obſervant la marche des Ennemis attendent qu'ils ſoient engagés, & qu'on leur faſſe le ſignal de la Tranchée: auſſi-tôt ces petites Troupes partent & prennent le galop, pour ou charger les flancs, ou les couper tout-à fait, pendant que les Grenadiers, ſortant des Places d'Armes, les attaquent par la tête.

Le gros de la Cavalerie diſpoſé en Eſcadrons ſuit au trot pour ſoutenir les Détachemens, & couper ſi elle peut la ſortie. Si elle eſt ſoutenue [illegible] Cavalerie de la Place, on la fait c[illegible] Eſcadrons, pendant que d'au[illegible]

tites Troupes, & s'y joignent pour achever de défaire la ſortie, & qu'ils pourſuivent tant qu'ils peuvent ſe mêler avec elle, & s'en épauler contre le feu de la Place. Si-tôt que les Ennemis ſont rencognés dans leur chemin couvert, l'Infanterie qui les charge, ſe rejette dans la Tranchée, & la Cavalerie s'éloigne promptement à cauſe du feu de la Place.

C'eſt de cette maniere qu'on repouſſe les premieres ſorties ſans de grandes pertes, les quatre & cinq premiers jours de l'ouverture de la Tranchée. Quand la premiere & ſeconde Places d'Armes ſont achevées, & garnies de Troupes, les Ennemis n'entreprennent plus de pareilles ſorties.

Mais comme la troiſiéme Place d'Armes ſe fait d'ordinaire fort près de la Place, & qu'elle eſt éloignée de la ſeconde, il arrive que l'Ennemi entreprend encore deſſus avant qu'elle ſoit achevée. Si la premiere & ſeconde Place d'Armes ſont bien garnies, il eſt moins en état de réuſſir que ci-devant, cependant juſqu'à ce que la troiſiéme ſoit en état de recevoir du monde, il peut être tenté d'entreprendre pour l'en empêcher. Quand la Tranchée ſe pouſſe juſqu'à la troiſiéme Place d'Armes, on ſe preſſe de la garnir & de la border de Troupes à meſure que les parties s'achevent.

Lorſque cette Place d'Armes eſt une fois remplie de Bataillons, il n'y a plus d'autres ſorties à craindre, que celles qui ſe font à la dérobée, qui ſont toujours petites, & qui ne s'entreprennent que la nuit; mais s'il avoit en vue quelque choſe de conſidérable, on ne fait pour le repouſſer, que la même choſe que j'ai marqué ci-deſſus.

Toutes les ſorties qu'on fait entre la troiſiéme Place d'Armes & le chemin couvert, ne ſe font que pour tâcher de ſurprendre quelque bout de ſape imparfait, pour renverſer le travail & y mettre le feu, pour obliger les poſtes avancés de la Tranchée à ſe découvrir.

Ces ſorties ſe font par dix, vingt, trente, ou quarante hommes appuyés de beaucoup de feu préparé contre ceux de la Tranchée s'ils ſe découvrent; mais loin de s'y expoſer, on fait apprêter le feu de la troiſiéme Ligne qu'on laiſſe agir, & quand il eſt tems on fait agir quelques Compagnies de Grenadiers; on ſe ſert du couvert des Tranchées tant qu'on peut, & on ne ſe preſſe point d'aller au-devant de ſes

ſorties, mais on leur donne lieu de s'engager pour les attirer ſous le feu, & quand elles ſont bien en deſordre on les fait repouſſer par les Grenadiers, ſans les pourſuivre trop loin on ſe contente de les renfermer chez eux.

Ces ſortes de forties ne peuvent avoir pour objet que de ſurprendre quelque tête de Tranchée imparfaite, d'obliger l'Aſſiégeant à s'expoſer au feu apprêté. Pour l'éviter on donne ordre aux ſapes & à ceux qui les joignent de ſe retirer promptement ſur le revers de la Place d'Armes. Dès qu'on voit paroître les premieres têtes des ſorties on laiſſe agir quelque-tems le feu de la Place, & on ne les attaque que quand elles ſont engagées.

Les ſorties intérieures, comme je l'ai déja dit, ſe font dans l'enclos des chemins couverts. Si avant que d'être logé ſur le parapet du chemin couvert, l'Ennemi s'aviſe d'y venir, on ne s'opiniâtre point à le ſoutenir, les Travailleurs ſe retirent, & les Gens armés à l'abri des Cavaliers. Quand leur feu eſt jetté, qui conſiſte peut-être à faire jouer quelques fougaces, on fait ſervir les ricochets, on remonte ſur les Cavaliers pour leur faire feu, & des gens frais bien munis de grenades, & de ce qui leur eſt beſoin repouſſent la ſortie, achevent de lui faire quitter le logement : on le fait enſuite réparer & mettre en état de pouvoir ſe ſoutenir par lui-même le plûtôt qu'il eſt poſſible.

Si après qu'on a pris les traverſes les plus prochaines, l'Ennemi fait mine d'y revenir pour attirer les Aſſiégeans deſſus, & pour jouer quelques fougaces, on céde d'abord ; & quelques momens après une Compagnie de Grenadiers vient bruſquement l'attaquer & le déloger. En même-tems il faut en faire entrer trois ou quatre dans le chemin couvert pour chercher le trou de la Mine, en tirer la fauciſſe, la rompre, ou l'enterrer, ſi on ne peut l'arracher.

Que ſi pendant toute l'émeute que cette action cauſe, la fougace joue, il faut ſe loger dans le trou qu'elle fait, & s'y couvrir auſſi-tôt, enſuite on s'étend, & on acheve de s'y établir.

Si avant d'avoir mis les logemens des Places d'Armes en état, l'Ennemi s'aviſe d'y revenir, on ſe conduit comme ci-devant, c'eſt-à-dire qu'on ne ſe preſente pas, parce que le feu de l

mes, celui des ricochets, des bombes, & l'effet des pierres en font aſſez.

Si l'Ennemi fait une ſortie dans le foſſé (ce ne peut être que dans les foſſés ſecs) pour tâcher d'en traverſer le paſſage, pour y apporter du retardement & nuire à l'attachement du Mineur. Ces ſorties ſont ordinairement foibles, mais on fait plonger les logemens du chemin couvert dans le foſſé, le plus près que l'on peut, & même les Batteries contre les flancs; on fait encore proviſion de quelques gargouches, chargées à balle de mouſquet, pour en cas de beſoin en charger promptement quelques piéces. Quand on travaille à l'épaulement du foſſé, on le charge de terre le plus qu'on peut afin qu'il ſoit moins facile à briſer, car ſi l'Ennemi l'attaque, ce n'eſt que dans cette vue: on perce dans le foſſé par pluſieurs deſcentes, & l'on ſe met dans le logement le plus voiſin des Grenadiers pour accourir au ſecours de l'épaulement.

Voilà la maniere dont on s'oppoſe aux ſorties avec beaucoup d'avantage. Voyons à preſent la maniere de faire des ſorties avec ſuccès.

Lorſqu'on veut entreprendre des ſorties qui puiſſent cauſer du retardement aux approches, le Gouverneur fait marcher à la tête de la ſortie un petit Bataillon compoſé de 90. hommes, trente de front ſur trois de hauteur, auxquels il ajoute un quatriéme rang de trente Grenadiers.

Lorſqu'ils ſont en vue de l'Ennemi, ceux-ci doivent aller par les intervalles ſe poſter entre le premier & le ſecond rang où ils prennent le devant ſuivant l'occaſion. On revêtit de cuiraſſes les 90. hommes, qui l'épée & le piſtolet à la ceinture, doivent encore avoir à la main de fortes & longues pertuiſanes, ou fourches à crochets, ou autres armes ſemblables. Ils doivent être ſuivis de près par un autre Bataillon de 180. hommes, 30. de front & 6. de hauteur.

Il faut que le premier rang ſoit auſſi armé de toutes piéces, & les autres ſelon la coûtume. Les chefs de file ainſi armés, doivent faire l'arriere-Garde dans la retraite. Après le ſecond Bataillon doivent marcher deux cens Travailleurs, avec les outils néceſſaires, pour renverſer & démolir le travail que les Aſſiégeans auront fait.

Quinze ou vingt de ces Travailleurs doivent être

chargés de toutes ſortes de feux d'artifice pour bruler ce que le tems ne leur permettra pas de détruire. Quelques autres d'entre eux doivent être munis de ce qui eſt néceſſaire pour enclouer les canons qu'ils ne pourront ni conduire dans la Ville, ni mettre à couvert ſous le feu de la Place.

Le Gouverneur doit encore envoyer à la ſuite de ces Troupes, un Bataillon de 3. ou 400. hommes, qui marcheront à petit-pas, juſqu'à la tête des ouvrages de l'Ennemi: & s'il ſe trouve que ceux qui ont pris les devans, peuvent ſe paſſer de leurs ſecours pour combler l'entrepriſe, ils doivent faire halte.

Quoique la vigueur, la diligence & la bonne conduite, ſoient abſolument néceſſaires dans toutes les opérations de la guerre, c'eſt principalement dans cette action qu'elles doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue. Avec ces qualités inſéparables des grands exploits, on ſurprend les Ennemis, on les met en déſordre, on les contraint, on les force d'abandonner des travaux, qui une fois pris & détruits, ſont très-difficiles à reprendre & à rétablir.

La bonne conduite nous préſerve preſque de tous les dangers, où une mauvaiſe nous précipite, elle nous ménage dans les ouvrages de l'Ennemi des reſſources contre lui-même, & malgré qu'on ſoit forcé de faire retraite: on la fait en bon ordre à la faveur de ſes propres Travaux.

Une ſortie qui tend à ruiner les Ouvrages, ſe doit faire le même jour qu'on ouvre la Ligne de *contre-approche*. La raiſon en eſt, que le feu de cette Ligne doit voir l'Ennemi dans ſes Travaux en flanc & de revers, & que par cela même, les Troupes de la ſortie n'auront affaire qu'à une partie de celles de la Tranchée.

En effet, ſa défenſe ne peut qu'être partagée, puiſque la Garde de l'endroit expoſé à la vue de la Ligne de contre-approche, abandonnera ſon Poſte pour un autre plus couvert. Si dans ce moment les Aſſiégeans ſe trouvent ſurpris par la ſortie, on ne ſçauroit douter qu'on ne les pouſſe ſans beaucoup de difficulté hors de tous leurs Travaux.

La foibleſſe, ou le peu de vigilance de ceux qui ſont commis à la garde des Tranchées, doivent ſervir de régle au Gouverneur pour le nombre des

Troupes qu'il faut qu'il emploie aux ſorties.

Toute occaſion favorable de chaſſer les Ennemis de leurs Travaux, doit diriger ſa conduite ; il importe peu de quelle maniere il s'y prenne, pourvu qu'il réuſſiſſe. Entre les diverſes occaſions qui ſe préſentent, il y en a une qu'il ne doit pas oublier de mettre à profit, c'eſt lorſque le mauvais tems empêche les Aſſiégeans de ſe ſervir facilement de leurs armes à feu, on a pour lors aſſez bon marché de leurs Troupes & de leurs Travaux.

Un ſeul exploit de bravoure n'aſſure pas tellement une Place, qu'elle ſoit hors du danger. Souvent une défaite ranime l'Ennemi & oblige la Garniſon de redoubler ſes efforts. Un Gouverneur qui a de l'expérience, compte toujours pour rien ce qu'il aura fait, s'il lui reſte encore quelque choſe à faire.

Il doit continuer d'alarmer & de fatiguer les Aſſiégeans, tantôt par de fauſſes, tantôt par de vraies ſorties. Elles apportent de grands obſtacles à l'avancement des Travaux, ſur-tout ſi on les entreprend à différentes heures de la nuit.

Quinze ou vingt Maîtres ſuffiſent pour cauſer un grand deſordre parmi les Travailleurs, qui pris à l'improviſte, & n'ayant d'autres armes qu'une pelle, & une pioche, quitteront bientôt la beſogne pour prendre la fuite. Il n'eſt pas fort aiſé de les ramener au travail, car comme ils ne demandent pas mieux que de s'en exemter par quelques prétextes, on a beau faire, on n'en retrouve jamais la moitié de ce qu'il y avoit auparavant. De cette maniere languiſſent les Travaux au préjudice des uns, & à l'avantage des autres, puiſqu'il ne s'agit pas moins que d'une nuit entiere d'interruption ou peu s'en faut.

De pareilles *ſorties* ont encore ceci d'utile, qu'elles découvrent à droite & à gauche les détachemens commandés pour ſoutenir les Travailleurs, de ſorte que l'on peut ſe défaire d'eux comme du reſte, par le feu de la Place. Comme ces détachemens pourroient tomber ſur la Cavalerie, qui auroit effarouché les Pionniers, cette Cavalerie n'étant pas deſtinée pour combattre, doit en éviter l'occaſion.

Si dans la défenſe d'une Place un Gouverneur s'aviſoit d'envoyer huit ou dix hommes de cœur ſe ſaiſir de ceux qui ſont chargés de la conduite des attaques. Rien n'eſt plus aiſé. Ceux qui entendent le

métier de la guerre, ſçavent tous, que ces gens vont reconnoître preſque ſeuls & ſans bruit les endroits par où ils doivent pouſſer leurs tranchées, par conſéquent il eſt très-facile à huit ou dix hommes déterminés de ſe gliſſer ſur le ventre à la faveur de l'obſcurité, de les couper par derriere & de les prendre ſans coup ferir.

SOUFRE. *Voyez* SALPESTRE.

SOUFFLE : la compreſſion de l'air formée par la ſortie du boulet, hors d'une piéce de canon, eſt ce qui s'appelle le *ſouffle* de la piéce. Ce *ſouffle* abat quelquefois une partie des embraſures des batteries, particulierement quand ce ſont des piéces à chambre concave.

SOUFFLER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner un ſecond bordage par un revêtement de planches fortifiées par de nouvelles chaintes, ce qui ſe fait ordinairement aux Vaiſſeaux de guerre, lorſqu'ils ne portent pas bien leurs voiles ou qu'ils roulent, & ſe tourmentent trop à la mer. Cela eſt encore d'un ſecours contre l'Artillerie de l'Ennemi.

SOUFFLURE ſe dit de certaines concavités ou certaines bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſſeur du métal, quand il a été fondu trop chaud. Dans les boulets quelquefois il ſe trouve des ſoufflures endehors, c'eſt un défaut, & ils n'ont pas leur poids.

SOUBANDE. *Voyez* SUSBANBE.

SOUBRIGADIER, eſt un Officier de Cavalerie deſtiné à ſoulager le Brigadier. Il eſt Hautepaye dans les Régimens de Cavalerie.

SOULIEUTENANT eſt un Officier de quelque corps de Cavalerie ou d'Infanterie pour partager dans l'un & dans l'autre les ſoins de la Charge de Lieutenant. Chaque Compagnie des Gendarmes, des Chevaux-Legers, des Mouſquetaires, & des Dragons a un Soulieutenant, il y en a deux dans chaque Compagnie des Gardes Françoiſes, un dans chaque Compagnie des Gardes Suiſſes, dans les autres Régimens il y en a un par Compagnie.

SOUTE, en terme de marine, eſt le plus bas des étages de l'arriere & qui eſt toujours enduit de plâtre pour mieux ſervir de Magazin à renfermer les poudres & le biſcuit.

SOUTERRAINS : les ſouterrains ſe font ſous l'envelope de la Place, ou dans ſes dehors, & ſervent à mettre les Troupes & les munitions de guerre à

couvert de la bombe, & à prevenir les Aſſiégeans dans leurs mines.

STRATAGÉMES : de tous tems il y a eu des *ſtratagêmes* de guerre. Deux Auteurs à peu de tems de diſtance l'un de l'autre, Sextus-Julius-Frontinus ſous Trajan, & Polyen ſous Antonin, & Verus ſucceſſeurs d'Adrien, ont écrit ſur les *ruſes*, & *ſtratagêmes* de guerre, des grands Capitaines de tous les ſiécles, ſans oublier les Femmes Illuſtres, que Polyen a reſervées pour la fin de ſon dernier Livre.

Si quelqu'un de nos Ecrivains vouloit ſe donner la peine de recueillir les *ruſes* & les *ſtratagêmes*, dont ſe ſont ſervis nos plus grands Capitaines, l'ouvrage ſeroit autant utile que curieux.

Chaque Général a ſes *ruſes*, & il y en a que le tems, les lieux font naître, & que l'on ne doit pas négliger. Mais en fait de *ruſes* on ne doit employer que celles où il entre de l'eſprit, & du ſçavoir, & non de celles où la trahiſon y entre pour quelque choſe.

Il y en a qui prétendent que tout eſt permis à la guerre, & que l'on peut ſe procurer par tels moyens que ce ſoit, la réuſſite de ce qu'on entreprend : c'eſt de quoi ne tombent point d'accord les Auteurs qui ont écrit du droit des Gens.

Il faut que la probité & la grandeur d'ame paroiſſent dans toutes les actions humaines. Il peut y avoir des *ſtratagêmes* plus permis les uns que les autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué les premiers, & Annibal peut être regardé comme un de ceux qui ont le mieux réuſſi en de ſemblables manœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a été ſouvent imitée & qui le ſera toujours. Il avoit à paſſer le Rhône, & manquant de bien des choſes pour tenter ce paſſage en la preſence d'une Armée ennemie, dont il étoit obſervé, il fit ſemblant de vouloir reſter dans ſon Camp : il y fit faire de grands feux & beaucoup de bruit : cependant il décampa la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla paſſer en un endroit, où il jugea n'avoir point été ſuivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réuſſit, cela lui donna le tems de conſtruire tous les radeaux de paſſage dont il eut beſoin, & il évita par-là d'en venir aux mains avec gens dont il ne connoiſſoit pas le ſçavoir, & qu'il avoit intérêt d'évi-

ter, pour n'être point arrêté dans ces deſſeins.

Entre les bonnes qualités d'un Général, celle de ſçavoir cacher ſes marches & prévenir celles des ennemis n'eſt pas des moindres. Par-là on fatigue ſes Ennemis, on les déroute dans leurs projets, & en les leur faiſant manquer, on prend ſur eux des avantages qu'ils auroient eu, ſi l'on n'avoit pas ſçu *ruſer* à propos.

L'Armée du Duc de *Saxe-Weymar* ayant aſſiégé Briſac en l'année 1638. les Impériaux s'avancerent pour ſecourir cette Ville. Le Duc *Weymar* de ſon côté avec ſes Suedois, & des François joints à lui, alla au-devant des Allemands, les deux Armées ſe rencontrerent au lieu appellé *Wittenveir*. Les Impériaux arrivés les premiers s'emparerent d'une hauteur, qui leur auroit donné tout l'avantage du combat, ſans un *ſtratagême* que le Comte de *Guébriant*, qui fut depuis Maréchal de France, & qui pour lors étoit Lieutenant Général dans l'Armée Suedoiſe, propoſa afin de faire déloger l'Ennemi de ſa hauteur.

Ce *ſtratagême* fut exécuté & eut ſa réuſſite. Ce fut de faire mettre des tambours & des trompettes dans un bois voiſin du lieu que l'on vouloit avoir. Au bruit que firent ces inſtruments militaires, les Impériaux croyant aller être attaqués, du côté d'où leur venoit ce bruit, y marcherent.

Auſſi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur, le Duc *Weymar* s'en ſaiſit, & ſçut par ce moyen ſe donner ſur l'Ennemi le même avantage, que celui-ci avoit d'abord eu ſur lui. C'eſt l'Hiſtoire du Maréchal de Guebriant, qui fournit le recit de ce fait.

Enfin les *ruſes*, dont on peut ſe ſervir en Guerre, ſont une des belles parties de cet art. De tous tems les plus grands Capitaines s'en ſont ſervis, & elles ont beaucoup contribuée à leur réputation.

Dolus an virtus, quis in hoſte requirat? (Virg. Eneïd. L. 2.)

Un habile Général, entre autres *ſtratagêmes* dont il uſe, épie les occaſions que l'ennemi court la Campagne & ſe diſperſe, pour envoyer ſur lui des détachemens de Cavalerie ou d'Infanterie, lui dreſſe des embuches bien ſecrettes aux paſſages des riviéres, aux gorges des montagnes, aux défilés des bois, ſur les marais, & ſur les chemins propres à ces entrepriſes.

Il régle ſi bien ſes marches, qu'il fond ſur l'Ennemi aux heures qu'il repaît ou qu'il dort. Si l'Enne-

mi fait des courſes, il tâche de l'attaquer, quand il eſt fatigué d'une longue marche, il ſurprend la queue de ſon Armée, & il lui enléve, s'il le peut, les Quartiers qu'il peut avoir ſéparés, pour la commodité du fourrage & des vivres. On trouve dans l'Hiſtoire de France, & dans des Hiſtoires particuliéres, tous les *ſtratagêmes* dont ſe ſont ſervis nos plus grands Capitaines.

Un Général, qui eſt battu dans une affaire générale, peut rejetter ſon malheur ſur la fortune, quoique l'art & la ſcience ayent le plus de part aux événemens des Batailles; mais celui qui s'eſt laiſſé ſurprendre & qui a donné dans les embuſcades de ſon Ennemi, ne peut point abſolument excuſer ſa faute, parce qu'il pouvoit éviter d'y tomber par ſa vigilance, & par le moyen de bons Eſpions.

Outre les *ſtratagêmes* dont un Général peut ſe ſervir, pour faire tomber une partie de l'Armée de ſon ennemi, & même toute ſon Armée entiere dans des embuſcades, il y a encore différens *ſtratagêmes* pour ſurprendre une Place.

On le peut faire, ſoit en y faiſant entrer des Soldats déguiſés, ſoit en embaraſſant les Portes, ſoit en ſe gliſſant par quelque lieu mal gardé, par des aqueducs & des ſouterrains abandonnés, par des embraſures trop baſſes, par des lieux qui paroiſſent inacceſſibles, par quelques portes maſquées d'une ſimple muraille, qu'on peut abattre facilement par quelque ſortie ou entrée de riviére, ou enfin en ſe ſervant de quelque autre détour ou ruſe, ſelon que l'occaſion s'en preſente.

De quelque maniere qu'on projette ces ſortes d'entrepriſes, il faut auparavant avoir bien reconnu le dehors & le dedans de la Place, les endroits par où l'on peut s'y gliſſer, la force ou la foibleſſe de la garniſon, en un mot tout ce qui peut nuire à la ſurpriſe, ou la favoriſer, de peur d'envoyer à la boucherie ſes meilleurs Soldats: car ce ſont ordinairement ceux-là qu'on choiſit pour de pareils deſſeins.

Il faut ſur-tout être bien aſſuré que la Garniſon ne fait pas ſon devoir, que les Corps de Gardes ſont mal-garnis, que les Soldats s'en abſentent pour aller jouer ou boire, que les Chefs ſont négligens à faire obſerver l'ordre des Gardes & des Rondes, que les Portes ſont mal-gardées ou qu'il y a des lieux entierement négligés, n'étant pas poſſible de ſur-

prendre une Place où les régles ſont exactement obſervées.

Si l'on peut ſurprendre une Place par une porte, on fait entrer auparavant & à divers tems des Soldats déguiſés en femmes ou en Moines, enſuite on fait marcher quelques charrettes chargées de foin, de paille ou de quelqu'autre marchandiſe, & l'on embarraſſe la porte en démontant une roue ou en tirant une cheville, par le moyen de laquelle l'aiſſieu vienne à ſe briſer, ou enfin de quelque autre maniere que ce ſoit.

Alors les Soldats déguiſés ſe joignant aux Conducteurs des charrettes, & à ceux qu'on peut avoir cachés dans le foin & la paille, ſe jetteront ſur le Corps de Garde, tandis que les Troupes qu'on aura miſes en embuſcades autour de la Ville, s'avanceront promptement, & tâcheront de ſe rendre maîtres de la Place, avant qu'on ait le loiſir de leur faire tête.

Les Villes où il y a grand abord, ſoit à cauſe de quelque Egliſe célébre & fréquentée par les Peuples des environs, ſoit à cauſe de quelque réjouiſſance, de quelque grande Foire ou Marché, & celles qui ont dans leur territoire quelque Pélerinage, ou les femmes vont ordinairement, ſont très ſujettes à ces ſortes de ſurpriſes, étant alors facile de faire entrer dans la foule des Soldats déguiſés.

Si c'eſt par l'entrée ou la ſortie d'une riviére qu'on veut ſurprendre la Place, on enverra pendant une nuit obſcure quelques perſonnes, qui ſcieront quelques-uns des pieux qui la traverſent à deux pieds ſous l'eau ſans les achever tout à fait, & la nuit du lendemain on chargera de Soldats pluſieurs Bateaux, qui venant à choquer ces pieux les abattront & donneront par là entrée dans la Place.

S'il y avoit une chaîne & qu'elle fût bien longue, on couperoit alors les pieux qui la ſoutiennent ſur le milieu, ou l'on couleroit à fond les Bateaux, ſur leſquels elle ſeroit appuyée, & la chaine venant à baiſſer, on feroit aiſément paſſer par-deſſus les Batteaux chargés de Soldats. Que ſi la chaîne n'étoit pas longue, on la limeroit avec une lime ſourde, ou on la romproit avec des eaux fortes.

On peut auſſi faire entrer pendant le jour des Soldats cachés dans des Bateaux, chargés de paille, de foin, ou autres marchandiſes, mais il faut pour cela que les Conducteurs de ces Bateaux ſoient con-

nus de la Place, & s'être bien aſſuré qu'ils ne vous trahiront pas.

Quand il y a dans la Place quelque lieu négligé, qu'on croit inacceſſible, il faut être bien ſûr qu'il n'y a point de Sentinelle, que les Corps de Garde en ſont éloignés, & que la Garniſon eſt foible : car il faut beaucoup de tems pour faire monter un nombre conſidérable par cet endroit, & ſi on venoit à s'en appercevoir, ceux qui ſeroient montés ſeroient perdus ſans reſſource, à cauſe de la difficulté du retour, à moins qu'ils ne puiſſent réſiſter à ceux qui les attaqueroient.

On peut encore ſurprendre une Place en envoyant quelque Batteleur qui amuſe les Habitans, & les Soldats, & pendant ce tems-là on fera entrer du monde par quelque porte mal gardée.

On peut mettre le feu à quelque bois, ou quelque maiſon des environs pour attirer dehors une partie de la Garniſon & des Habitans & ſe rendre maître de la Place à moitié dégarnie.

Des Déſerteurs ſuppoſés peuvent mettre le feu en pluſieurs endroits différens de la Ville, afin que tandis qu'on ſera occupé à l'éteindre, ceux qui entreprennent la ſurpriſe puiſſent monter ſur les murailles, ſans être apperçus, ou ſe rendre plus facilement maîtres des Portes.

Enfin il y a une infinité d'autres moyens que l'on pouvoit employer ſelon le tems, la ſituation, le lieu & les autres circonſtances, comme on peut voir par une infinité d'exemples, qui ſont rapportés dans les Hiſtoires. Mais pour empêcher les *ſtratagêmes*, il faut réparer tous les endroits des remparts par où l'Ennemi pourroit s'introduire dans la Place, faiſant bâtir les vieilles portes faciles à démaſquer, bouchant & comblant les ſoûterrains, mettant des doubles grilles aux égouts ou aqueducs, avec des Sentinelles pour les garder, & faiſant fermer toutes les embraſures, ou autres ouvertures, qui ſe trouvent trop baſſes. S'il n'y a point de ponts devant les portes, on y mettra des paliſſades & Barrieres avancées, ou l'on tiendra des Conſignes pour arrêter les Etrangers, & viſiter les chariots, que l'on ne laiſſera paſſer que les uns après les autres, ſans leur permettre de s'arrêter, ou d'embarraſſer le paſſage. On fermera de même les entrées des rivieres, & l'on y viſitera ſoigneuſement toutes les barques.

STRIBORD, terme de Marine, *tribord*, *dextribord*, *extribord* ou *tienbord*, c'eſt le côté de la main droite du Vaiſſeau, au reſpect d'un homme, qui étant à la poupe, fait face vers la proüe. Ces mots ont été corrompus du mot d'*extribord*, & le plus en uſage eſt celui de *ſtribord*. Le côté de main gauche s'appelle *bas-bord*. *Stribord* eſt employé comme un terme de Commandement. *Voyez* BASBORD.

SUBALTERNES: Officiers *ſubalternes* ſont quelques Officiers de chaque Compagnie, qui ſont au-deſſous du Capitaine, comme les Lieutenans, Sous-Lieutenans, les Cornettes & les Enſeignes. Les autres ne ſont comptés que pour bas Officiers.

SUBSISTANCE. Il y a deux ſortes de ſubſiſtances: les unes ſe trouvent dans le Pays, comme les fourrages, & ſouvent les grains pour des diſtributions. Les autres ſe tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menuës fournitures de l'Armée. Le bois & la paille ſont des commodités indiſpenſables. Un Général a ſoin que ſon Armée en ſoit pourvuë, parce que leur défaut a de dangereuſes conſéquences. *Voyez* FOURRAGE, PAILLE, BOIS, EAU, LEGUME, PAIN, VIN, VIANDE, *&c.*

SUBSISTANCE des Piéces, ſe dit de ce qui ſe paye pour faire ſubſiſter les Officiers, Canoniers & Soldats qui ſervent aux Batteries de canon. Il y a un prix fixé pour loger une piéce, & la mettre en Batterie, & un autre à tant par jour, & à tant par nuit, pour la *ſubſiſtance* de la même piece.

SUIF: Donner le *ſuif*, en terme de Marine, *ſuifver*, ou eſpalmer. *Voyez* ESPALMER.

SUISSES. Louis XI. entretint à ſa ſolde ſix mille de ces Soldats, & ce ſont les premieres Troupes de cette Nation qui ſervirent la France. Ses ſucceſſeurs, juſqu'au tems où nous ſommes, ont continué d'en avoir dans leurs Armées. Mais depuis Louis XIV. les *Suiſſes* ont été en plus grand nombre que ſous les Regnes précédens.

Depuis pluſieurs ſiécles ils ſe ſont ſouſtraits à la domination de la Maiſon d'Autriche, & depuis ce tems-là ils ſe maintiennent dans une indépendance parfaite, ſans Places de guerre, ſans Corps de Troupes ſoudoyé, & ſeulement par leur union, leur ſituation, la quantité de leurs hommes, & leur ſoin

à ſe rendre Guerriers hors de chez eux.

Cette République eſt compoſée de treize Républiques, qui chacune en leur particulier ont des maximes differentes de ſe gouverner, différentes même entr'elles de Religion. Quelques-unes ſont mi-parties pour la Religion, & ont des alliances particulieres avec les Puiſſances.

Cependant toute cette confuſion apparente d'intérêts différens ſe trouve toûjours parfaitement réunie en un même Corps dans leurs Diétes générales, toûjours ſupérieures pour les intérêts qui regardent la Nation entiere, aux deux Diétes Catholiques ou Proteſtantes, & aux particulieres de chaque Canton.

Ainſi aucune Puiſſance voiſine ne peut attenter ſur la moindre partie de ce Corps, ſans avoir pour Ennemi le Corps entier de la République ; & c'eſt cette union continuelle & exactement obſervée, qui maintient ſa liberté ſans atteinte & ſans diminution.

Comme ce Pays n'eſt pas fort fertile, & que ſa ſituation ne met pas ſes Peuples en état de faire d'autre commerce, que celui de leurs chevaux & de leurs laitages, ce qui ne pourroit pas leur procurer beaucoup de richeſſes, parce qu'ils ont beſoin de leurs voiſins pour en tirer les choſes néceſſaires à la vie, qu'ils ne peuvent avoir aſſez abondamment chez eux, & qu'ainſi l'argent qui entreroit par les chevaux & laitages, en reſortiroit ſur le champ pour l'achat des bleds, ſel, épiceries, & autres denrées dont ils manquent : ces Peuples attentifs à leur aiſance & à leur conſervation, ont imaginé un autre commerce, qui leur réuſſit parfaitement bien, & leur porte tous les ans beaucoup d'argent. C'eſt celui de ſe faire donner des penſions des Puiſſances, moyennant leſquelles, & en vertu d'Alliances particulieres avec ces Puiſſances, ſans préjudice des Alliances générales, ils vendent leurs hommes par des Traités pour ſervir à la guerre, cependant toûjours en Corps de Compagnie & de Régimens ; de maniere qu'il ſe trouve ſouvent que deux Puiſſances qui ſont en guerre entr'elles, ne laiſſent pas d'avoir des Corps *Suiſſes* à leur Service, qui ſervent également bien les Princes auſquels ils ſe ſont vendus.

Cette politique réuſſit aux *Suiſſes*, porte de l'argent dans leurs Pays, qui ſans cela, n'y entreroit pas, & maintient ces Peuples dans l'uſage de la

gu erre

guerre, ce qui conſerve leur liberté.

Les Batailles de Granſon de l'an 1476. de Morat en la même année, & de Nancy en 1477. commencerent à mettre les *Suiſſes* en grande réputation.

Celle de Granſon montre leur déſintéreſſement. Après l'action, ils s'emparerent du Camp du Duc de Bourgogne. Les richeſſes qu'ils y trouverent furent regardées par eux avec une eſpéce d'inſenſibilité, témoin le diamant qui s'y trouva, eſtimé depuis le plus beau qui ait été vu en Europe, & qui fut après l'action de Granſon vendu a très-vil prix, ſon mérite n'étant point connu.

La Bataille de Morat fournit auſſi une bonne preuve de la franchiſe & de la bonne-foi des *Suiſſes*. Un des Chefs de l'Armée de cette Nation ayant propoſé de ſe ſervir de chevaux de friſe pour mieux couvrir les Soldats, & arrêter la Cavalerie Bourguignone, un autre Chef de l'Armée *Suiſſe* rejetta généreuſement la propoſition, en diſant qu'*il falloit attaquer l'Ennemi franchement, & à la maniere ordinaire de la Nation*.

SURFACE, Plane parabolique. Pour la meſurer, il faut faire un rectangle, c'eſt-à-dire une figure de quatre côtés à angles droits, dont la largeur ſoit égale à la baſe de la parabole, & la hauteur à la hauteur par la baſe, & prendre les deux tiers, qui ſeront le contenu de la *ſurface* parabolique.

SURINTENDANT des Fortifications. Il rend compte au Roi des projets des Places, de l'avancement des travaux, de la conduite & de la capacité des Ingénieurs, de leur ancienneté, des ouvrages qu'on leur a confiés, & de tout ce que les Directeurs peuvent lui avoir mandé de bien ou de mal des Ingénieurs. C'eſt ſur cela que le Roi prend & forme ſes réſolutions.

Sous le *Surintendant* travaille un premier Commis, qui fait faire les Extraits des Lettres & des Mémoires, & les plans néceſſaires pour mettre le *Surintendant* en état de rendre compte au Roi.

Les appointemens d'un *Surintendant* montent à cinquante mille livres, ſix pour ſon premier Commis, à qui le Roi donne encore ſix mille livres pour ſon Bureau, ſes Commis, l'encre, le papier, les plumes & les couleurs.

SURINTENDANT Général des Poudres &

Salpêtres de France. C'eſt une Charge dans l'Artillerie, qui fut érigée au mois de Janvier de l'année 1634. & qui paye Paulette.

SURPENTE, terme de Marine, eſt un cordage qu'on roule autour d'un canon pour ſoutenir la Piéce quand on veut la tranſporter, & l'enlever avec la caliorne.

SURPRENDRE : On appelle *ſurprendre* une Place, quand pour s'en rendre Maître, on ſe ſert du petard, de l'eſcalade, des embuches, de l'introduction par quelque trou du rempart, d'egout ou de riviere, ou par le moyen des foſſés glacés, ou par une intelligence ſecrette avec quelques Officiers de la Garniſon, Soldats ou Bourgeois, ou enfin par quelque ſtratagême que ce ſoit, qui n'oblige pas aux longueurs & aux autres formalités des autres Siéges.

SURPRISES. J'entends ici par le mot de *ſurpriſes* celles qui ſe font en campagne d'Armée à Armée, & non de celles des Places, deſquelles j'ai parlé au mot *ſtratagême*.

Lorſqu'on ſe met en marche pour une *ſurpriſe*, on prend le nombre de Troupes néceſſaires non-ſeulement pour réuſſir, mais encore pour aller & revenir, ſans riſquer qu'un Corps ſupérieur de Troupes que les Ennemis peuvent tirer de leur Armée, ne les charge dans la marche ou dans la retraite. On prend pour une *ſurpriſe* les Soldats dont la fidélité eſt connuë, & qui peuvent réſiſter le plus à la fatigue. On ſe précautionne d'un bon nombre de Guides, parce qu'on en a beſoin à la tête de chaque groſſe Troupe, de peur que les derniers dont un défilé retarde la marche, ne perdent le chemin de l'avant-Garde.

Si c'eſt d'un Camp retranché qu'on ſort pour une *ſurpriſe*, on fait fermer les barrieres, & on ne les r'ouvre qu'après le retour du Détachement, afin qu'aucun Déſerteur ne puiſſe aller avertir l'Ennemi. On a la précaution d'envoyer ſur tous les chemins de petits Partis de gens de confiance, qui s'y mettent en embuſcade pour arrêter tous les paſſans. On détache ces Partis, ſous prétexte d'aller prendre langue, ou d'eſcorter des chariots, des bagages, ou quelque autre choſe, qu'on fait courir le bruit d'attendre des lieux voiſins.

Un heure après on fait publier un Ban, par lequel

il eſt défendu à tout Officier, Soldat, Vivandier, Payſan, Valet & autres perſonnes, de s'éloigner un quart de lieuë de l'Armée. Au-delà de cette diſtance, les petits Partis fixes, & les Patroüilles de campagne du Prevôt ſont en mouvement pour arrêter les Tranſgreſſeurs du Ban, & reconnoître avec ſoin s'ils ne portent aucune Lettre. On a ſoin que les embuſcades ſur les chemins qui vont du Camp à celui des Ennemis, ſoient en grand nombre. Si, malgré ces précautions, il s'échape quelque eſpion des Ennemis, qui donne avis du mouvement qu'on fait, on répand adroitement le bruit d'un deſſein tout différent de celui qu'on a formé.

Si l'on rencontre pendant la nuit, ou durant le jour, des Batteurs d'eſtrade des Ennemis, qui ſoient en petit nombre, la moitié du Parti ſe met en embuſcade à un côté du chemin, pour tâcher de prendre par derriere, d'enveloper, & faire priſonniers tous ces Batteurs d'eſtrade, que la moitié du Parti attaque en même-tems pardevant, afin d'éviter que l'Armée d'où ils ſont ſortis, n'ait la nouvelle de la marche.

Quand ce ſont des Gardes ennemies de pied ferme, qui crient *Qui vive?* l'avant-Garde répond le nom du Prince Ennemi, & feint que ce ſont des Troupes qui ſe retirent après une expedition, ou qui viennent de quelque Place amie; mais en répondant on continuë ſa marche, de peur que les Ennemis ne ſonnent l'alarme trop tôt. En approchant de cette Garde on tâche de l'enveloper entierement, afin que la nouvelle de votre arrivée ne parvienne pas au gros des Ennemis. On y réuſſit plus aiſément, ſi on ſçait le mot du guet de cette Garde.

Ce n'eſt pas aſſez de toutes ces précautions pour réuſſir dans ſon entrepriſe, il faut avoir une connoiſſance exacte, ſi c'eſt l'Armée des Ennemis qu'on veut ſurprendre, des endroits où une partie de leurs Lignes eſt coupée par des ravins, des ruiſſeaux, ou par quelque autre canal: on doit s'inſtruire de leurs ponts, des poſtes, des quartiers, des vivres, des Batteries, du Parc d'Artillerie, des Magazins des Poudres, des fourrages, & du quartier du Général. Si ce ſont des Châteaux, des Poſtes particuliers, des Officiers-Généraux, le Général même, que l'on veut ſurprendre dans l'endroit où il eſt, on doit être informé & de la ſituation des lieux où l'on

veut aller, & du nombre d'hommes qu'on veut attaquer, afin d'être plus forts qu'eux d'un tiers, s'il ſe peut.

Quand on eſt venu à bout de ce que l'on méditoit, on raſſemble ſon monde. S'il ſe trouve que par l'avidité du pillage il en manque, & que les Soldats tardent trop à venir ſe former, on ordonne de mettre le feu à l'endroit, afin que les flammes chaſſent ceux des Soldats que par aucune autre voie on n'a pu forcer d'abandonner le pillage. On défend aux Soldats, & à toute autre perſonne, de ſe retirer avant ou après le Détachement, comme pluſieurs font, pour mettre à couvert le butin, ou pour n'être pas obligés de le partager avec leurs camarades.

On donne ordre qu'il y ait ſur les chemins qui ménent au Camp des Gardes, qui arrêtent tous les Valets, Soldats & Vivandiers qui paſſent. Les Gardes du Camp doivent en uſer de la même maniere, à l'égard de ceux qui n'ont pas été arrêtés par les premiers, & arrivent avant ou après le Détachement. Outre le butin qu'on leur ôte, on les punit, pour ſervir d'exemple, & éviter que le même deſordre n'arrive dans un pareil cas Si le nombre des voitures pour porter les bleſſés ne ſuffit pas, on démonte quelques Cavaliers. Lorſque ces Cavaliers ſont néceſſaires pour le combat, on fait tranſporter les bleſſés ſur des chevaux ou mulets trouvés dans le Poſte ſurpris.

Après une *ſurpriſe* on ſe retire par un chemin, qui diſpenſe de ſe battre quand même on auroit un tiers plus de Troupes que les Ennemis, parce que l'on doit être fatigué de la marche, de l'attaque, du poids du butin, & embarraſſé de Priſonniers & de bagages. On ſe retire, ſi l'on peut par le chemin le plus court, ſi l'on craint qu'il ne vienne le couper, on commence à faire retraite par le même chemin qu'on a pris dans ſa marche, & lorſque la nuit eſt venuë on fait une contremarche pour ſe détourner, & éviter l'embuſcade que les Ennemis pourroient tendre

Dans une pareille retraite, on les trompe autant que l'on peut, ſoit par les Priſonniers qu'on laiſſe échaper avant qu'on prenne le ſecond chemin, ſoit par des mulets eſtropiés, par des chevaux qui henniſſent, par des Partis de Tambours, qui ſuivent le premier

chemin, ou par des feux qu'on y allume, ou par la trace des hommes & des chevaux.

Si on fait la retraite la nuit, & par un terrein coupé, les Ennemis vraiſemblablement ne ſe hazardent pas à ſuivre, de peur de quelque embuſcade, ſurtout quand ils ne ſont pas ſi forts en Infanterie, & qu'ils ne connoiſſent pas ſi bien le Pays. S'il arrive que malgré les précautions qu'on a priſes, les Ennemis ayent connoiſſance de ce qu'on a entrepris, & que le Général Ennemi ait le tems de raſſembler de différens quartiers aſſez de Troupes pour faire attaquer quand on ſe retire; dans ce cas, on cherche le terrein le plus commode, par rapport à la qualité & au nombre de Troupes qu'on a.

Si, auprès de l'endroit où l'on ſe trouve, lorſque les Batteurs d'eſtrades découvrent les Ennemis, il y a un gué, un pont, ou un défilé que les Ennemis doivent néceſſairement paſſer, on hâte ſa marche, pour laiſſer ce paſſage derriere ſoi: ſi ce gué, ce pont, ou ce défilé ſe rencontre par le flanc, on fait un Détachement pour le diſputer aux Ennemis, pendant que le gros de la Troupe continuë ſa marche. Si on ne peut envoyer la priſe qu'on a faite avec un Détachement, crainte d'affoiblir ſon monde, on la met de façon qu'elle n'embarraſſe pas lorſqu'il faut ſe ranger en bataille.

Lorſqu'on voit que les Ennemis approchent, on fait halte pour combattre. La Garde des Priſonniers leur ôte leurs épées, leurs bayonnettes & leurs coûteaux. Elle les oblige de s'aſſeoir, on menace de tuer quiconque remuë, & la Garde tient ſes armes prêtes pour tirer ſur le premier qui veut s'échaper. Cette Garde eſt compoſée d'une partie de Cavalerie, car l'Infanterie ne peut attraper par les premiers coups de fuſil que très-peu de Priſonniers, parmi pluſieurs qui prendroient la fuite par différens côtés. Quand le tems du combat approche, on oblige les Soldats à mettre leurs havreſacs à terre, car s'ils les tenoient ſur l'épaule, il ne leur ſeroit pas poſſible de ſe remuer, par la grande quantité de butin dont ils ſont pleins.

SUSAIN, terme de Marine, eſt un pont briſé ou une partie de tillac qui regne depuis la dunette juſqu'au grand mât, à l'oppoſite du ſaint aubinet.

SUSBANDE, c'eſt la bande de fer qui couvre le tourillon d'une piéce ou d'un mortier, quand ils

ſont ſur leur affût. Elle eſt ordinairement à charniere.

T

TABAC. Il eſt fourni aux Troupes dans les Cantines pour les Soldats, Sergens, Brigadiers, Cavaliers & Dragons des Troupes du Roi, tant Françoiſes qu'Etrangeres, à raiſon d'une livre par mois pour chacun.

Les Commis des Cantines en font la diſtribution aux Régimens ou Compagnies, à proportion du nombre d'hommes effectifs dont ils ſont compoſés, ſuivant les Revues des Commiſſaires ordinaires des Guerres, leſquels pour cet effet leur délivrent un Extrait deſdites Revues ſigné d'eux.

Le *Tabac* eſt délivré le premier jour de chaque quinzaine ſur le pied de 12. ſols la livre poids de marc à ceux qui ſont chargés par les Officiers des Régimens ou Compagnies de le recevoir pour tout le Corps, & d'en faire la diſtribution en détail aux Soldats, Cavaliers ou Dragons.

Lorſqu'une Troupe a reçu ordre de paſſer d'une Province dans une autre, elle prend à la Cantine du lieu de ſa Garniſon du *Tabac* pour tout le tems qu'elle doit marcher.

TABERNACLE de la Galere, eſt un petit exhauſſement vers la poupe, pratiqué entre les eſpales, pour ſervir de poſte au Capitaine, quand il donne ſes ordres, & qu'il fait les commandemens.

TABOURIN de la Galére, appellé autrement, *Couverte de l'hoſtelle de proüe*, eſt un eſpace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades. C'eſt-là que ſe charge l'Artillerie, & de-là qu'on jette les riſſons en mer.

TABLE des Officiers Généraux & Principaux. Les appointemens conſidérables que le Roi accorde à pluſieurs de ſes Officiers Généraux, ont des conditions expliquées pour les uns & ſous-entendues pour les autres, qui ſerviront non-ſeulement pour leur ſubſiſtance particuliere, mais auſſi pour celle d'un nombre d'Officiers à qui leurs *Tables* peuvent être d'un ſecours en certaines occaſions.

Les Officiers Généraux qui ſont dans cette obligation doivent donc pour cet effet tenir *Table ouverte*,

afin que ceux qui en ont beſoin, ou qui en veulent profiter, ne ſoient pas obligés d'y être conviés. Ceux de notre Nation ſuivent volontiers cette méthode, & bien loin qu'il faille uſer d'autorité pour leur faire faire cette dépenſe, le Roi a été obligé de leur preſcrire des régles pour les empêcher de ſe ruiner, comme il leur arrivoit. Ces régles ſont :

Défend Sa Majeſté à tous Officiers, depuis les Meſtres de Camp incluſivement, d'avoir d'autres vaiſſelles d'argent à l'Armée que des cuillers, des fourchettes & des gobelets ; & aux Officiers Généraux, & autres tenans *Table*, d'y faire ſervir autre choſe que du potage, du rôti, avec des entrées, entremêts, & des ragouts de groſſes viandes, ſans autres aſſiettes volantes, ni hors d'œuvres : & quant au fruit, S. M. ordonne qu'ils n'y faſſent ſervir que des compotes, du fromage, du lait, & des fruits crus ou cuits, ſans ſucrerie, biſcuits, ni maſſepains, le tout ſur des plats ordinaires, & non des porcelaines, criſtaux, ou autres vaſes de cette nature, & ce afin qu'ils puiſſent ſoutenir la dépenſe de leurs *Tables*, & y convier un plus grand nombre d'Officiers, à peine contre les contrevenans d'être renvoyés dans une Place pendant la campagne. *Ordonn. du 1. Avril 1705.*

TACTIQUE, vient du mot Grec Τάξις, qui ſignifie *Ordo*. C'eſt la ſcience des ordres dans les différentes occaſions de la guerre. On ne forme ces ordres, où l'on ne paſſe d'un ordre à un autre, que par le moyen des Evolutions : de-là on peut juger aiſément, comme dit l'Auteur des Etudes Militaires, combien eſt grande l'erreur de ceux qui ignorant & mépriſant les premieres évolutions, ſe donnent néanmoins pour de grands Tacticiens. On ne parvient à l'une de ces ſciences, que par le moyen de l'autre.

La *Tactique* générale eſt une combinaiſon des premiers ordres, pour en former de plus grands & de plus compoſés, ſuivant les genres de combats que l'on doit livrer, & ſoutenir ; mais quelque liées que ſoient les Evolutions & la *Tactique*, il ne faut pas cependant confondre ces deux choſes.

La *Tactique* eſt l'ordre & la diſpoſition : l'Evolution eſt le mouvement qui conduit à l'ordre. La grande *Tactique* eſt abſolument néceſſaire aux Officiers Généraux, & tous les Officiers & les Soldats ne ſont

obligés que de ſçavoir les Evolutions ; mais les Officiers Généraux, qui doivent ſçavoir à fond la *Tactique*, ne doivent pas dédaigner de ſçavoir les Evolutions.

Lorſqu'un Officier Général entre un peu dans le détail, & que de ſon côté le Subalterne eſt capable de ſentir la raiſon de l'ordre qu'il reçoit, on n'entend point les plaintes réciproques du ſupérieur à l'inférieur, qui ne ſont que trop communes : *On n'a point exécuté mon ordre. Nous n'avons point reçu l'ordre.*

Si les Officiers Généraux ignoroient les ordres & les mouvemens particuliers, ils ſeroient expoſés à ſe tromper dans les ordres généraux. Le méchaniſme de la guerre eſt le plus grand, le plus noble, & le plus étendu de tous les méchaniſmes. Il renferme tous les autres, & il doit être la matiere, le terme & l'objet de toutes les hautes idées d'un Général, qui ne pourroit exceller, s'il n'avoit que de legeres & ſuperficielles idées.

En vain un Général aura formé des projets magnifiques, ſi le terrein lui manque, ſi dans les mouvemens généraux les Corps particuliers de ſon Armée s'embarraſſent, s'ils s'entrechoquent ou ſe ſéparent, ſi la lenteur de la manœuvre donne le tems à l'Ennemi d'en faire une plus prompte. C'eſt à quoi un Général doit prévoir, & c'eſt ce qui s'appelle poſſéder la Science de la *Tactique*.

TACTIQUE Maritime. Elle a deux parties, ainſi que la Terreſtre. La premiere eſt l'hiſtorique, qui comprend les Ordonnances qui peuvent être gardées par les Flotte pour les combats, & le récit des manœuvres qui ſe ſont faites dans les principaux de ces Combats. La ſeconde contient la connoiſſance de la forme des Vaiſſeaux, & la maniere de les conſtruire.

Les Vaiſſeaux des Anciens alloient à voiles & à rames. Ils avoient des rangs de rames proportionnés à leur grandeur, depuis l'*Uni-Reme*, qui étoit le plus petit, & n'avoit qu'un de ces rangs, juſqu'au *Quinque-Reme*, qui en avoit cinq.

La façon dont ces Vaiſſeaux étoient conſtruits, & l'arrangement de leur dedans, pour que tous les Rameurs néceſſaires à faire agir un ſi grand nombre de rames, y puſſent être ſans embarras, ne nous eſt pas bien connue. Les deſcriptions des Anciens ſur cela

cela ſont fort obſcures : de-là vient la différence qui ſe trouve dans les écrits des Modernes, qui ont voulu expliquer ces conſtructions, & leur contenu intérieur.

A l'égard des Machines placées ſur les Vaiſſeaux, excepté la Baliſte & la Catapulte, nous ne les connoiſſons pas mieux. A-t-on bien décrit ce que c'étoit que le *Corbeau* & la *Gruë*, deux de ces Machines placées ſur les ponts. Avec la premiere, on accrochoit un Vaiſſeau ennemi, & en le ſoulevant aſſez pour le faire pencher de quelque côté, on parvenoit par là à le ſubmerger. Avec la ſeconde, on effondroit un Navire, & on le faiſoit couler à fond, en laiſſant tomber ſur ſon pont une lourde maſſe de fer, appellée *Pillon*, qui étoit ſuſpenduë à cette *Gruë*.

Telle antiquité que l'on veuille donner à la guerre de Mer, elle eſt bien au-deſſous de celle que l'on doit donner à la guerre de Terre. Les hommes ſe ſont longtems battus pour la poſſeſſion de cette Terre, avant qu'ils ayent ſongé à faire de la mer le théatre de leurs différends.

On a beau vanter les navigations des Juifs au riche pays d'Ophir ; les voyages des Carthaginois & des Tyriens, tant en Eſpagne, que dans l'inconnu Atlantique ; les Combats ſur mer que ſoutinrent les Etats de la Gréce : tout cela n'eſt que peu de choſe, en comparaiſon de ce qu'étoit dans ces mêmes tems la *Tactique* de Terre.

Les entrepriſes de Mer n'avoient alors pour but que le commerce ; & ces Flottes de Commerçans étoient bien au-deſſous d'une égalité de puiſſance avec les Armées de Terre des Rois David & Salomon, & avec celles d'un Cyrus & d'un Xerxès.

Que les Anciens ayent paſſé le Cap de Bonne-Eſperance ; que le ſiége de Troye, & les courſes d'Enée ne ſoient pas des fictions, on n'en tirera guéres plus de lumiere pour l'éclairciſſement de la *Tactique* de mer. Ce n'eſt pas dans le fabuleux qu'il faut chercher l'origine du vrai. Il faut en venir aux Auteurs Romains du v. & vi. ſiécle de cette République, & pour montrer les manœuvres de guerre, pratiquées ſur l'Elément dont il eſt queſtion, ne pas paſſer les tems où les Romains & les Carthaginois ſe diſputerent la poſſeſſion de la Sicile.

On commença alors à voir de nombreuſes Ar-

mées Navales, des Vaiſſeaux de différentes formes & grandeurs pourvus d'Artillerie, c'eſt-à-dire de machines propres, tant à la défenſive qu'à l'offenſive. Déja ces Armées obſervoient certaines figures dans leurs arrangemens. Elles étoient partagées par diviſions, ce qui s'eſt depuis appellé *Eſcadres*, & ceux qui les commandoient cherchoient à prendre ſur leurs Ennemis l'avantage du vent, des marées & de la ſituation des lieux.

Auguſte à la Bataille d'Actium étant inférieur en nombre de Navires à Marc-Antoine, ſçut ſe placer à l'entrée du Golfe d'Ambraſie, & par-là remédier à l'inégalité. La manœuvre de prendre le vent ſur l'Ennemi étoit afin de tomber plus vivement ſur lui. Elle eſt encore de mode. Nous la faiſons dans la même intention que la faiſoient les Anciens, & de plus pour que la fumée des Batteries incommode l'Ennemi. Cela s'appelle occuper la Ligne du plus près.

Dans les tems dont je parle, on en venoit bien plutôt à l'abordage, que l'on ne fait préſentement. La plûpart des Combats de mer ne ſont que des canonnades. Quand deux Vaiſſeaux autrefois vouloient s'aborder, on retiroit en dedans les rames de part & d'autre, pour qu'elles ne fuſſent pas briſées du choc.

La manœuvre la plus ordinaire étoit que celui des deux Vaiſſeaux qui ſçavoit prendre le vent ſur ſon adverſaire, tâchoit de lui voir le flanc, & de tomber ſur lui de ſa proüe, laquelle étant armée d'une longue pointe de fer, ne manquoit guéres de crever le Vaiſſeau choqué.

Les voyages ſur l'Océan ont produit les Vaiſſeaux à voiles & de haut bord, & depuis l'invention de la poudre à canon, on a mis à ſa place des rangs de rames qui ſe voyoient aux Vaiſſeaux des Anciens, des rangs de canons.

Après la chute de l'Empire Romain, les Sarazins eurent la domination de la mer. Ils en profiterent, & porterent de tous côtés leurs conquêtes. Toutes les Iſles & les Côtes de la Méditerranée leur furent ſoumiſes. On leur doit l'invention de bien des choſes utiles dans la Marine.

C'eſt d'eux que nous tenons l'ordonnance en croiſſant dont on ſe ſert ſouvent pour mettre une Armée Navale en Bataille. Cependant les Romains prenoient quelquefois cet arrangement. La maniere la plus com-

mune aujourd'hui eſt de ranger les Flottes en Lignes, de même que les Armées de Terre.

Depuis que la Monarchie Françoiſe eſt établie, les deux premieres Races de nos Rois ne nous offrent guéres de Flottes nombreuſes, ni de Combats de mer conſidérables. Charlemagne avoit cependant beaucoup de Vaiſſeaux. Il fut en correſpondance avec les Kalifes d'Orient, & prévoyant la deſcente des Normands, qui porterent bientôt la déſolation dans ſes Etats, il établit des Vaiſſeaux Gardes-Côtes.

Les premiers Rois de la troiſiéme Race n'ayant pas beaucoup de Côtes maritimes ſous leur domination immédiate, n'eurent pas beſoin d'Armées Navales. Il faut deſcendre à Louis le jeune & à Saint Louis, pour appercevoir des Flottes conſidérables, aſſemblées à l'occaſion des Croiſades.

Sous Charles V. & Charles VI. les bords maritimes de la France s'étendoient aſſez loin. Nous poſſédions le Port de l'Ecluſe, frontiere de Zelande. Cependant ni nous, ni les Anglois (qui alors étoient nos Ennemis les plus ordinaires) n'avoient point encore de ces nombreuſes Flottes, telles que celles qu'on a euës depuis.

C'eſt la découverte de l'Amérique qui a porté les principales Puiſſances de l'Europe à avoir beaucoup de Vaiſſeaux, pour pouvoir à leur faveur faire des établiſſemens conſidérables dans les nouvelles Terres qui ſe découvroient, & pouvoir tranſporter avec ſûreté de ces Terres les richeſſes qui s'y trouvoient.

Sous François I. notre Marine ſe ſoutenoit encore. C'eſt le Cardinal de Richelieu, qui ſous Louis XIII. a commencé à mettre la Marine Françoiſe dans la réputation où elle a été juſqu'au combat de la Hogue de l'année 1672. Depuis ce Combat elle étoit un peu tombée. Sous Louis XIV. elle a beaucoup augmenté, & elle augmente encore tous les jours.

Une Armée Navale ſe met préſentement en Bataille ſur deux Lignes. Les Vaiſſeaux dont elle eſt compoſée ſont ſuffiſamment écartés les uns des autres, pour pouvoir revirer de bas bord & de ſtribord, c'eſt-à-dire préſenter alternativement l'un de leurs flancs, afin de lâcher leurs bordées. Les diviſions d'une Armée Navale s'appellent *Eſcadres*.

Le terme de Vaiſſeau eſt générique. Il ſignifie tout Bâtiment à voguer. Les Vaiſſeaux de quelque forme

& grandeur qu'ils ſoient, peuvent ſe ranger ſous deux claſſes : l'une contiendra ceux appellés Hauts-bords, & dans l'autre ſera les Bas-bords Un Haut-bord eſt à voiles & ſans rames. Il a pluſieurs ponts, & pluſieurs rangs de canons.

Une Armée Navale ne devroit être compoſée que de Hauts-bords, qui alors ſont dits Vaiſſeaux de Ligne, à cauſe de l'Ordonnance en Ligne, que gardent préſentement les Armées de mer. Ce qui mérite d'être appellé *Vaiſſeau de Ligne*, ſont ceux qui portent depuis quarante juſqu'à cent pieces de canon. Un Bâtiment qui porte moins de quarante canons, n'eſt plus regardé comme Vaiſſeau de Ligne dans une Armée un peu conſidérable.

Les Vaiſſeaux de *Bas-bords* ſont à rames, n'ont qu'un pont, & ſont plus plats que les *Hauts-bords*. Chaque Vaiſſeau d'une forme particuliere a ſon nom, qui le diſtingue de ceux d'autres formes, qui ont auſſi leurs noms. La plûpart de ces noms font ſentir d'où viennent les Vaiſſeaux qui les ont.

Le *Brigantin* eſt un Bâtiment propre à pirater, & à aller en courſe. La *Tartane* & le *Saletin* ſont des Vaiſſeaux fabriqués à Salé & en Barbarie. La *Fregate* & la *Flute* apprennent par leur nom que ce ſont deux Bâtimens, l'un plus leger, & qui a moins de canon que le Haut-bord, & l'autre plus bas & plus allongé que le même Haut-bord. La *Galiote* eſt un diminutif du *Galion*, gros Vaiſſeau à voiles. La *Galere* eſt un autre diminutif de la *Galeaſſe* & de la *Galée*. Cette derniere ſorte de Bâtiment étoit fort d'uſage au tems des Croiſades. Son nom lui vient du Latin *Galea* & *Galerus*.

TAILLE du Soldat. La grande *taille* a été parmi toutes les Nations toûjours extrêmement recherchée dans le nouveau Soldat. Les Romains ne recevoient parmi leurs Cavaliers & les Fantaſſins des premieres Cohortes Légionnaires, que des hommes de *6.* pieds, ou tout au moins de 5. pieds 10. pouces. Mais il faut remarquer que le pied Romain étoit plus petit de 13. lignes que notre pied de Roi. Ce ne fut que dans les commencemens de la République qu'ils eurent de ſi beaux hommes, parce que les Charges Civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle Jeuneſſe de l'Etat. Dans la ſuite, ils eurent moins égard à la grandeur qu'à la force.

Ils voyoient par les yeux, par l'aſſemblage des

traits du viſage, & par la conformation des membres, ceux qui pouvoient faire les meilleurs Soldats. Quand ils trouvoient dans un jeune homme des yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux, ils ſe relâchoient ſur la hauteur de la *taille*, parce qu'ils étoient perſuadés qu'il valoit mieux que des Soldats fuſſent robuſtes que grands.

Difficiles dans le choix de leurs Soldats, ils excluoient autant qu'ils pouvoient de la Milice tous ceux qui exerçoient des profeſſions de femmes, & n'admettoient que des Forgerons, des Charpentiers, des Bouchers, & des Chaſſeurs de Bêtes fauves.

Ils ſçavoient que des Armées levées ſans choix ne ſont jamais bonnes. Ils vouloient de la naiſſance & des mœurs dans la Jeuneſſe à qui ils confioient la défenſe des Provinces, & la fortune de leurs Armes.

Les Gaulois, qui ont eu tant de fois affaire avec les Romains, étoient de grands hommes. Il eſt à préſumer que nos premieres Armées Françoiſes n'étoient compoſées que de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus robuſte parmi la Nation. Comme dans la ſuite nos Armées n'étoient que de la Cavalerie, je penſe qu'on ne s'attacha pas tant a la *taille*.

Après le licenciement des Compagnies d'Ordonnance, comme notre Infanterie n'étoit preſque compoſée que d'Etrangers, on n'étoit pas difficile ſur le choix. François I. eut de trop grandes guerres pour ne s'attacher qu'à avoir de grands hommes. Les Guerres civiles qui vinrent ſous ſes ſucceſſeurs, ne permirent pas auſſi de ne prendre que des Soldats d'une *taille* avantageuſe.

Ce n'eſt que depuis Henri IV. qu'on a été un peu plus difficile. En France on s'attache aſſez à la *taille* du Soldat, & à la corporance du Cavalier, & pourvu que ce ſoit un bel homme il eſt reçu.

Par un Réglement de Louis XIV. du 8. Décembre 1691. on ne doit recevoir dans le Régiment des Gardes Françoiſes de Soldats qui n'ayent 5. pieds 4. pouces.

Nos autres Régimens d'Infanterie les reçoivent à 5. pieds entre 3. & 4. pouces : & comme en tems de guerre on a beſoin de monde, les Capitaines les

prennent à 5. pieds 2. ou 3. pouces, mais non à moins, ſi ce n'eſt dans un cas très-preſſant.

Le feu Roi de Pruſſe avoit une Garde compoſée des hommes les plus grands qu'il pouvoit trouver dans ſon Royaume, & chez ſes voiſins. Mais ſon fils le Roi de Pruſſe regnant aujourd'hui a connu l'abus de ces grands hommes, qui avoient beaucoup coûté au feu Roi ſon pere, & ſa Garde, comme celle des autres Souverains de l'Europe, n'eſt compoſée que d'hommes ordinaires.

TAILLEMAR, terme de Marine, eſt la partie inférieure de l'éperon d'une Galere, appellée ainſi par les Levantins, parce qu'elle eſt tranchante, & ſemble tailler la mer.

TAILLES de fond, *cargues-fond*, terme de Marine. *Voyez* CARGUES-FOND.

TAILLES de point, ou *cargues-point*, terme de Marine. *Voyez* CARGUES-POINT.

TALINGUER, ou *étalinguer* les cables; c'eſt amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALON, terme de Marine, eſt l'extrémité de la quille, du côté qu'elle s'aſſemble avec l'étambord. L'autre bout de la quille s'appelle rinjot.

TALUS: c'eſt la pente que l'on donne aux élevations de terres, ou de murailles, afin que les unes & les autres ſe ſoutiennent mieux. Les Ingénieurs appellent *talus* ou empattement, la baſe ou le pied qui ſoutient une pente; ils diſtinguent cette pente en glacis & en eſcarpe: ils appellent glacis une pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire eſt moindre que l'empattement, *talus* ou baſe. Ainſi le mot de glacis convient à la pente de la partie ſupérieure des parapets, & à la pente ou déclin que fait le chemin couvert. Ils appellent eſcarpe la pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire ſurpaſſe ou égale le *talus*, empattement ou baſe; mais en général le mot de *talus* eſt pris pour la pente même, & pour ce déclin appuyé ſur une baſe, & ſoutenu par une perpendiculaire. Ainſi l'on dit dans ce ſens, qu'aux ouvrages de terre la baſe des *talus* eſt moindre que la perpendiculaire en cas que les terres ſoient graſſes, & propres à ſe lier & à s'affermir; mais ſi le terrein eſt ſablonneux, ou de peu de conſiſtence, la perpendiculaire ou hauteur doit être moindre que la baſe.

TAMBOUR, eſt un inſtrument de guerre

moins ancien que la Trompette : on ne voit pas que les Romains s'en ſoient ſervis à la guerre. La partie ſur laquelle frapent les baguettes a toûjours été une peau tendüe, on ſe ſert depuis longtems de peaux de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la Caiſſe, parce qu'elle eſt de bois, a été ſouvent de cuivre, ou de laiton, comme le corps des Tymbales d'aujourd'hui. Le *Tambour* eſt pour l'Infanterie, comme la Trompette pour la Cavalerie. Les Dragons & les Mouſquetaires du Roi l'ont auſſi, mais leur *Tambour* eſt plus petit que celui de l'Infanterie. Les batteries de *Tambour* ſont differentes, ſuivant les diverſes rencontres. On dit : *Battre la diane*, &c.

TAMBOUR, eſt un homme deſtiné à battre la caiſſe, c'eſt-à-dire l'inſtrument Militaire dont on ſe ſert dans les Mouſquetaires, dans les Dragons, & dans toute l'Infanterie, ſoit pour avertir les Troupes de differentes occaſions de ſervice, ſoit pour propoſer quelque choſe à l'Ennemi, cette derniere eſpéce de batterie s'appelle chamade. Chaque Régiment d'Infanterie a un *Tambour-Major*, & chaque Compagnie a le ſien particulier.

Le TAMBOUR-MAJOR a la même autorité ſur les autres *Tambours*, qu'un Caporal ſur ſon Eſcoüade. Il les inſtruit des differentes manieres de battre qui ſont en France, la Générale, l'Aſſemblée, le Dernier, le Drapeau, aux Champs, la Marche, la Diane, l'Alarme, la Chamade, l'Appel, la Faſcine ou Breloque, pour avertir les Travailleurs de ſe rendre au travail, le Ban & la Retraite. C'eſt lui qui commande les *Tambours* pour les Gardes, pour les Détachemens, & pour toutes les autres fonctions où il eſt néceſſaire qu'il y ait des *Tambours*.

Le *Tambour-Major* marche à leur tête, quand ils battent tous enſemble au Corps, ou pour la garde dans les Places, & pendant les routes. Il doit tous les jours d'Exercice ou de Combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie ſur les mouvemens qu'il leur donne. Il a une paye particuliere.

Battre aux Champs, ou battre le Premier, c'eſt avertir un Corps particulier d'Infanterie qu'il y a ordre de marcher ; mais ſi cet ordre s'étend ſur toute l'Infanterie d'une Armée, cette batterie s'appelle la Générale. Battre le Second, ou battre l'Aſſem-

blée, c'eſt avertir les Soldats d'aller au Drapeau. Battre le Dernier, c'eſt pour aller à la levée du Drapeau. Battre la Marche, c'eſt la batterie ordonnée, quand les Troupes commencent à marcher.

Dans un Camp il y a une batterie particuliere pour régler l'entrée & la ſortie du Camp, & déterminer le tems que les Soldats doivent ſortir de leurs tentes. Battre la Charge, ou battre la Guerre, c'eſt la batterie ordonnée pour aller à l'Ennemi. Battre la retraite, c'eſt la batterie ordonnée après le combat; c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnée dans une Garniſon pour obliger les Soldats à ſe retirer ſur le ſoir dans leurs caſernes, ou chambrées. Battre la Fricaſſée, c'eſt battre en tumulte & avec précipitation, pour appeller promptement les Soldats, lorſque quelque perſonne de qualité paſſe inopinément devant le corps de garde, & qu'il faut faire la parade.

On bat la Diane au point du jour dans une Garniſon; mais lorſqu'une Armée fait un ſiége, il n'y a que les Troupes d'Infanterie qui ont monté la garde, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent battre la Diane au lever de l'aurore, alors cette batterie eſt ſuivie des premieres décharges de canon que l'obſcurité de la nuit avoit interrompues par l'impoſſibilité de pointer les piéces à propos ſur les travaux des Aſſiégés. Quand un Bataillon eſt ſous les armes, les *Tambours* ſont ſur les ailes, & quand il défile, les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les diviſions & à la queuë.

Quand on a quelque choſe à reclamer, à propoſer, ſoit quelque Officier bleſſé, ou pris, ſoit un échange de Priſonniers, ou s'écrit d'un Parti à l'autre, (ce qui ne doit jamais ſe faire ſans la permiſſion du Général, qui doit être informé du contenu des dépêches, & entre les mains de qui on doit les remettre décachetées) cela ſe fait par un *Tambour*, ou un *Trompette*, qui s'approche en rappellant, ou en ſonnant des appels du premier Poſte ennemi. Si on veut cacher ſes forces, ou ſa diſpoſition, on bande les yeux au *Tambour* ou au *Trompette* (qui ſont ordinairement gens intelligens) que l'on charge de ces commiſſions, & en état de donner des lumieres. Souvent ils ſont envoyés à ce deſſein: on les conduit en cet état au Général, ſans les laiſſer parler à perſonne.

TAMIS, SAS, Vaiſſeau rond, au milieu du-

quel il y a un tiſſu de toile de crin ou de ſoie, par lequel on paſſe la poudre, le ſoufre, le ſalpêtre & le charbon, & les autres matieres pour l'artifice, quand elles ſont réduites en poudre.

TAMPON : il eſt de bois. On s'en ſert pour boucher des cartouches, des pétards, des boëtes, *&c.*

TANGENTE, eſt une ligne qui touche extérieurement un cercle dans un point.

TANGUER, terme de Marine, Vaiſſeau qui *tangue*, c'eſt-à-dire qui enfonce, & qui tombe par ſon avant, enſorte que ſon beaupré & ſa ſivadiere ſont couverts d'eau, ſur-tout s'il fait vent arriere, & que le vent ſoit forcé. Ce qui arrive plutôt par le défaut de ſa conſtruction, & pour être trop court, que par la faute de l'eſtive.

TANGUEURS, terme de Marine, ou Gabariers. *Voyez* GABARIERS.

TAPPECU, terme de Marine, eſt une voile qui ſe met à une vergue, ſuſpenduë vers le couronnement du Vaiſſeau, en ſorte qu'elle couvre l'arcaſſe, ou dehors de la poupe, & déborde, tant à ſtribord qu'a bas-bord, de deux braſſes à chaque côté. On ne la porte que de vent arriere, & il n'y a que les Vaiſſeaux Marchands qui s'en ſervent.

TAQUET, ou FILEUX, terme de Marine, eſt un crochet de bois à deux branches qu'on attache ſur le mât, auſſi-bien que ſur le platbord, pour y amarrer quelques manœuvres.

TARTANE, eſt une Barque de la Méditerranée, différente des autres Barques, en ce qu'elle ne porte qu'un arbre de Meſtre, & une miſaine. La voile des *Tartanes* eſt à tiers point ; mais de gros tems elle en appareille une à trait quarré, appellée voile de fortune.

TÉ, en terme de Mine, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle du *T*, & qui ſe forme par l'arrangement & la diſpoſition des fourneaux, chambres ou logemens qui ſe font ſous une piéce de fortification pour la faire ſauter. Le *té* a quatre logemens. Le double *té* a huit logemens : le triple *té* en a douze. *Voyez* MINES.

TEMPESTE eſt un mouvement extraordinaire des vents qui agitent les houles avec violence.

TEMS, gros *tems*, ou *tems* de mer, c'eſt un orage, ou une agitation violente des vents & des

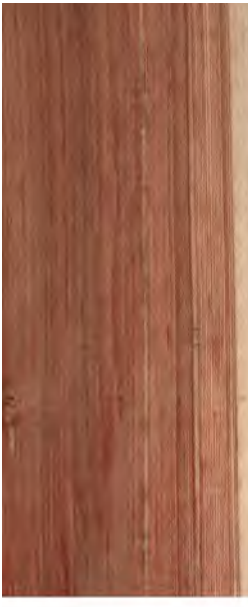

truite ſur les lignes de d
Il y en a de deux ſo
Pour conſtruire la ſimpl
défenſes, entre l'angle
naille, les faces, laiſſant
un foſſé large de 3. toiſ
l'angle de *tenaille*, ent
côtés de la *tenaille* paral
d'environ 8. ou 9. toiſes
te diſtance tirez des lign
qu'à ce qu'elles coupen
reſte ſe tire parallele à la
l'eſpace de 2. toiſes pou
les deux faces.

On donne à la *tenaille*
ſes & même au-deſſus,
eſt au niveau de la Camp
quette & un parapet de n

Le petit foſſé qu'on lai
de paſſage aux Soldats,
nière ou chemin couvert
devant la tenaille, le ch
ſes. On y fait au milieu u
& plus bas de trois pieds
que l'on en tire ſert à f
d'autre.

Ces parapets ont 3. ou
ſus du fond du grand fo

de ſera les flancs, joignez les, ce ſera la courtine. On peut augmenter ces faces ſuivant les grandeurs différentes des courtines des Places.

Mais il faut obſerver que le flanc ne doit pas avoir moins de 8. a 10. toiſes, & qu'entre la courtine de la Place & celle de la *tenaille*, il doit y avoir tout au moins 7. ou 8. toiſes de diſtance, dont 3. ſeront pour le parapet de la *tenaille*, un & demi ou deux pour le ſommet du rempart, qui n'eſt pas plus large dans cet endroit, & un & demi ou deux pour la diſtance de ce même rempart à celui de la Place.

Sous les faces & les flancs de la *tenaille*, le ſommet de ſon rempart doit être de 9. à 10. toiſes, & le parapet des faces doit être plus haut que celui des flancs de 2. ou 3. pieds pour mieux couvrir ceux qui ſont dans ces flancs.

Il y a encore deux ſortes de *tenailles*, ſimples & doubles, qui ſont des ouvrages placés ſur la demi-lune. La ſimple préſente à la Campagne deux faces & un angle rentrant. Pour la conſtruire, il faut porter ſur la perpendiculaire, tirée au milieu de la courtine, les trois quarts du côté extérieur de la Place, enſorte que ſi ce côté a 180. toiſes, vous porterez depuis la courtine ſur cette perpendiculaire 135. ou 140. toiſes; auquel point paſſant une paralleſe à la courtine, vous porterez ſur cette parallele de part & d'autre de la perpendiculaire, la longueur de la face du baſtion: enſuite portant la moitié de cette longueur en dedans ſur la perpendiculaire, vous tirez les deux faces. Les ailes ſeront paralleles à la perpendiculaire, & ſe termineront à la contreſcarpe; le foſſe ſera les deux tiers du grand.

L'ouvrage a double *tenaille*, préſente à la Campagne un angle ſaillant entre deux rentrans. Pour la conſtruire ayant fait une *tenaille* ſimple, diviſez chacune de ces faces, en deux également & portez extérieurement ſur la perpendiculaire la moitié de la longueur que vous avez portée intérieurement dans la ſimple, & tirant les faces, vous aurez un angle ſaillant entre deux rentrans. Le reſte de même que pour la *tenaille* ſimple.

Ces ouvrages ne ſont bons que dans la néceſſité d'enfermer une hauteur, un Palais, une ſource d'eau, &c. donnant trop de terrein à l'Ennemi, lorſqu'ils s'en ſont emparés.

TENDELET, terme de Marine, eſt une pié-

ce d'étoffe portée par la fléche & par des bâtons appellés pertegues & pertiguettes, pour couvrir la poupe d'une Galere, contre les incommodités de l'air. Il y a pour le même effet des *tendes* ou *tentes*, qui ſont tendues juſqu'à l'eſpale.

TENON d'un mât, eſt la partie compriſe entre les barres & le chouquet. Les *tenons* ſont aſſemblés l'un avec l'autre par une clef, c'eſt-à-dire par une cheville quarrée, qui eſt de fer, & qui les entretient par en bas. Le chouquet les aſſemble par en haut.

TENTE *tentorium*; ce mot vient de *tendere*, *tendo*; & perſonne n'ignore que les *tentes* qui ſont en uſage dès le commencement du monde, mettent les Troupes à couvert des injures du tems.

Elles ont été la demeure ambulante des premiers hommes; mais on ſe détermina peu à peu pour les habitations fixes, on aima mieux vivre réunis ſous de paiſibles & ſages loix, qui en poliſſant les eſprits, faiſoient ſentir plus vivement l'agrément des ſociétés; outre les Guerriers, qui ne pouvant ſe paſſer de *tentes* pour leurs expéditions militaires, en garderent conſtamment l'uſage, il n'y eut plus que quelques Peuples d'humeur farouche, & amateurs de la liberté, qui continuerent d'errer ſous des *tentes*, & qui pour cela furent appellés *Nomades*, c'eſt-à-dire *coureurs*.

Les Juifs pendant leur Fête des Tabernacles établie en mémoire du tems que leurs peres paſſerent dans le déſert, après être ſortis d'Egypte, habitent encore ſous des *tentes* ou ſous des bereeaux de feuillages pendant les ſept ou huit jours qu'elle dure.

Les Egyptiens, les Grecs & les Romains eurent auſſi leurs *Skenopegies*, celle du premier de ces Peuples, qui arrivoit dans nos mois de Juin & de Juillet (tems très-propre à faire préférer l'habitation des *tentes* à celle des maiſons) ſe faiſoit en l'honneur du Dieu *Thamnus*, qu'on croit être le même qu'*Oſiris*, & ce Dieu donna le nom au mois où tomboit ſa fête.

A l'égard de ſemblables fêtes qui ſe célébroient en Grece à l'honneur de Bacchus & à Rome pour remercier la nature déguiſée ſous le nom d'*Anna-Perenna*, des biens qu'on avoit reçus d'elle pendant l'année, Plutarque, qui parle de la premiere, la nomme *Skenopeïa*, ce qui démontre de quelle maniere on la paſſoit, & Ovide qui décrit la ſeconde dans

ſes Faſtes, fait voir qu'elle ſe célébroit hors de la Ville de Rome, ſous des cabanes de verdures.

Le mot de *ſkenopeïon* étant dérivé de celui de *konops*, qui ſignifie mouches & autres inſectes piquants, cela montre que l'uſage des *tentes* dans les Pays chauds, étoit autant pour ſe préſerver contre l'incommodité de ces bêtes, que pour ſe couvrir contre la pluie.

Outre le mot de *tentorium*, les Romains donnoient auſſi à leurs *tentes* le nom de *conopeum*, comme on le voit dans la neuviéme Ode d'Horace, où le Poëte en parlant de la bataille d'*Actium*, reproche aux Romains qu'une partie d'entre eux n'a pas eu honte d'obéir à une femme, & de voir les Enſeignes de la République voltiger au tour de la *tente* de Cléopatre.

Interque ſigna turpæ militaria
Sol aſpicit conopeum.

Avant l'invention de la toile que les Romains n'eurent que trés-tard, les *tentes* étoient faites avec une groſſe étoffe, exprimée par le mot *denſus*, ou avec des peaux, qui fut la matiere de leur premiere fabrique.

Si on en croit quelques Auteurs, ce ſeroit aſſez tard que les Romains auroient connu les *tentes* de cuir, & ſelon eux ce ne ſeroit qu'au ſiége de *Veies*, arrivé l'an 349. de la fondation de Rome, que les Troupes de cette République commencerent pour la premiere fois à hyverner ſous de ſemblables *tentes*, qui furent enſuite d'un grand uſage ; car on voit que dans une Guerre d'Orient, Scipion, l'Aſiatique, pour déterminer ſes Soldats à combattre Antiochus, Roi de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur dit, que ſi la Campagne ſe paſſe ſans une action qui décide de la Guerre, il ſera obligé de leur faire paſſer l'hyver ſous les *peaux*, pour pouvoir commencer de meilleure heure la Campagne ſuivante.

Il eſt croyable qu'on ſe ſervoit l'été de *tentes* d'étoffe, & que celles de peau étoient pour l'hyver, quand on étoit obligé de faire la Guerre dans cette ſaiſon, ou de la paſſer dans les Camps ordinaires ; car par une ſage politique, les Romains tenoient continuellement leurs Troupes campées, & leur faiſoient paſſer toute l'année ſous des *tentes*. C'étoit une trés-bonne maxime pour l'entretien de la vigueur & de

tourelles, ſemblables aux fortifications d'une Ville, quoique le tout ne ſoit que de toile.

Les grands pavillons qui rempliſſent ces enceintes, forment des ſalles de Conſeil, ou des divans, des chambres à coucher, des cabinets, des veſtibules pour manger au frais, de grandes cuiſines & de belles écuries.

L'Auteur que je cite finit en faiſant remarquer que le parc du Grand Viſir Cara Muſtapha; c'eſt-à-dire l'enceinte des *tentes* de ce Général, lorſqu'il aſſiégea Vienne en 1683. contenoit autant de circuit que la Ville de S. Denis, près Paris, & que celui du Bacha d'Egypte, qui ſe trouva au même ſiége, reſſembloit à un vaſte Palais : les ornemens des dedans des *tentes* répondans parfaitement à la majeſté du dehors par les tapis de pied, les carreaux ſuperbes, qui couvroient les eſtrades de toutes ces *tentes*.

Les Romains dans les commencemens de la République plaçoient leurs *tentes* confuſément & ſans ordre dans un Camp. Mais depuis la Guerre de Pyrrhus, ils ont ſçu les aligner, laiſſant des intervalles entr'elles, & obſervant de les placer ſelon la dignité de ceux qui les occupoient. Cela eſt d'autant plus croyable que Pyrrhus lui même admira la force & l'ordre du Conſul *Lævinius*, contre lequel il avoit à combattre.

Il y a toujours eu une grande variété dans la forme des *tentes*. On en voit de rondes & de quarrées, ſur les monumens Romains qui nous reſtent; entre autres ſur les colonnes Antonine & Trajane à Rome, on peut diſtinguer dans toutes celles qui ſont ſur ces monumens deux principales parties, le *comble* ou la *couverture* & les *pans* ou courtines, qui en ſont comme les murailles. Le *comble* dans les *pavillons* ſe terminoit en cone ou en dôme, & celui des *tentes* en toit à chevron.

De plus il paroît que dans les *tentes* anciennes, le toit étoit un compoſé de planches, jointes les unes aux autres, & qu'il n'y avoit que les courtines ou rideaux qui fuſſent d'étoffe.

Soit que tous ces divers logemens fuſſent de forme ronde, quarrée ou à pans, ils étoient grands & magnifiques à proportion de la dignité des perſonnes qui les occupoient : celui d'un Officier devant naturellement être plus beau que celui d'un Soldat.

Les *tentes* les plus magnifiques ſe conſervoient avec ſoin, pour empêcher qu'elles ne ſe gataſſent. Un

pavillon

pavillon ne laiſſoit voir ſa richeſſe que dans un beau jour & dans le mauvais tems il étoit recouvert d'un autre, qui étoit d'étoffe plus commune : ainſi n'y ayant que les Officiers diſtingués, qui euſſent de ces doubles pavillons, de-là peut-être eſt venu parmi nous l'uſage d'en avoir de ſemblables pour les memes perſonnes, & d'appeller du nom de *marquiſe* une *tente* de groſſe toile, qui en couvre une autre de toile plus fine, pour montrer par ce nom, qu'à l'exemple des anciens, ces ſortes de *tentes* doubles ne ſont faites que pour les Officiers & la *marquiſe* aura été ainſi nommée de quelque *Marquis*, homme de goût, qui en aura établi la mode dans ces derniers tems.

Parmi toutes les *tentes* qui étoient dans un Camp Romain, la plus grande & la plus apparente ſervoit de *Prétoire* ; c'eſt-à-dire de ſalle de Conſeil. On y tenoit celui de la Guerre, & on y rendoit la juſtice publiquement. C'eſt ce que nous appellons parmi nous le Quartier du Roi.

Cette *tente* devenoit le Tribunal des Empereurs, quand ils étoient dans leurs camps & au devant étoit placé un Autel, qui ſe trouvoit environné des Enſeignes militaires, lorſqu'on invoquoit les Dieux pour les beſoins de l'Armée. Tout auprès du Prétoire étoit encore la Tribune appellée *Suggeſtum*, & ſur laquelle le Général montoit dans le beſoin, pour y faire ſes *allocutions* : tout cela montroit la ſainteté du lieu, qui auſſi s'appelloit *ſacrarium*.

Sans doute que les Gaulois & les Francs prirent des Romains l'uſage d'avoir de ces Tribunaux portatifs dans leurs Camps, à moins que l'envie de changer d'habitation ne les eût portés d'eux-mêmes à s'en procurer, comme avoient fait les Iſraëlites dans le Déſert, par le moyen de leur *tente d'aſſemblée*.

Sous la premiere race de nos Rois, les aſſemblées générales de la Nation, ſe faiſoient en pleine Campagne. Entre tous les pavillons qui ſervoient à cette cérémonie les plus remarquables devoient être ceux où logeoit le Roi, & où ſe tenoient les Conſeils. A l'imitation des Officiers Romains, qui après le ſerment prêté recevoient les marques des grades mérités par leurs Services, dans la *tente Prétorienne*, les Gens de Guerre, qui obtenoient les Fiefs & autres bénéfices du fiſc, par la libéralité du Roi, en recevoient l'inveſtiture. C'étoit-là plutôt que dans tout autre lieu qu'il étoit convenable de faire la di-

tribution des graces duës à la valeur. La même choſe fut d'uſage chez tous les Peuples voiſins des François, & particulierement en Allemagne. Les Fiefs n'étoient accordés qu'à ceux qui avoient glorieuſement ſervi. On en recevoit l'inveſtiture à l'Armée, en pleine Campagne, quand l'Armée étoit en bataille ou dans la *tente* du Général, quand l'Armée étoit campée. Alors on levoit les courtines de cette *tente*, & le Vaſſal y paroiſſoit publiquement à genoux, aux pieds de celui à qui il faiſoit ſerment de fidélité.

J'en pourrois dire davantage ſur les *tentes*, meuble néceſſaire à l'Officier, comme au Soldat, quand ils ſont campés. Mais M. *Benneton de Perrin*, connu par pluſieurs ouvrages, nous a donné une diſſertation ſur les *tentes*. J'y renvoie le Lecteur. Cependant en finiſſant cet article, je dois dire que Faune ou Sylvain fut regardé par les Payſans comme le Dieu tutelaire des *tentes*. Ils y joignirent dans la ſuite Mars & Hercule : c'eſt pour cela qu'au nom du dernier on ajoutoit tantôt celui de *Conopion*, & tantôt celui de *Muſagete*.

Ce vainqueur des monſtres eut auſſi l'épithete de vainqueur des *mouches*. Le pouvoir d'Hercule ſur les *tentes* & ſur les *mouches*, le mit en grande réputation dans la Syrie & dans la Meſopotamie, Pays habités des premiers Nomades. Les Tyriens, qui le regarderent comme un des plus anciens Dieux de l'eſpece de ceux qui avoient été hommes, lui bâtirent un magnifique Temple dans leur Ville, & les mouches, dont il étoit le dominateur, lui firent encore donner le nom de *Beel-Sebud*, pour le diſtinguer de pluſieurs autres *Beels* ou *Baals*, qui dominoient ſur d'autres choſes terreſtres, & dont Seldenus fait mention dans ſes Dieux de Syrie.

TERRE ou les TERRES en terme de Marine, ſont les rivages ou les côtes de la mer.

TERRE A TERRE, en terme de Marine, c'eſt le long de la côte.

TERREIN : la premiere choſe à laquelle on penſe dans l'Architecture militaire eſt à la qualité du terrein. On voit s'il eſt bon ou mauvais pour ce que l'on veut conſtruire, il y a des ſituations merveilleuſes, dont le *terrein* ne vaut rien, & des ſituations méchantes, dont les terres ſont extrêmement bonnes, mais tellement commandées, que ce ſeroit une folie de s'y arrêter.

Les Montagnes ont le *terrein* pierreux pour l'ordinaire ; c'eſt le plus mauvais. Il ne lie point, & les parapets qui en ſont faits ne valent rien, quand on eſt contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choiſit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* eſt cependant avantageux en ce que l'Aſſiégeant a de la peine à ſe couvrir dans ſes approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* ſablonneux n'a point de liaiſon, & eſt ſujet à s'ébouler ; lorſque l'on eſt contraint de s'en ſervir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier, on a ſoin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux eſt meilleur que les deux premiers : mais il n'eſt pas généralement bon, étant élévé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à ſécher, il ſe déſunit. On a de la peine à trouver aſſez de terre autour d'un endroit marécageux, pour élever les remparts, parapets & glacis d'une hauteur raiſonnable, dans un *terrein* marécageux, il faut piloter le fondement des ouvrages. Et quand on fortifie dans ces endroits, ou attend les chaleurs afin que la terre ait plus de conſiſtence.

Le meilleur terrein pour fortifier, eſt ce qu'on appelle terre graſſe ou forte. Cette terre eſt maniable, on n'eſt point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, n'y de revêtir les remparts, à moins que l'on ne le veuille bien.

TERRE-PLAIN du rempart, eſt la ſuperficie horizontale du rempart, c'eſt-à-dire la partie ſupérieure du rempart, qui eſt à peu près parallele au rez de chauſſée, & qui du côté de la Campagne eſt terminée par un parapet & du côté de la Place par le talus intérieur.

TERRES, remuer les *terres*, c'eſt travailler à les creuſer, à les tranſporter & à les élever pour en faire des remparts, ou des parapets.

TERRES-AMANDÉES, & que les Salpêtriers appellent *réanimées*, ſont des terres qui ont ſervi dans les cuviers. On les met à couvert, & quand elles ſont ſéches, on l'étend un pied d'épais, ſous le hangard & on l'arroſe. On prend pour cela les écumes & les rapurages, les eaux meres ou ameres, & on y met moitié eau, qui ait paſſé, s'il ſe peut ſur les cuviers, après que le relavage eſt fait. On les ar-

roſe de pied en pied, juſqu'à la hauteur que l'on peut. On détrempe auparavant les écumes dans l'eau, parce que les terres ne s'humecteroient pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'on les a arroſées, on les jette d'un autre côté, on les change de place, afin qu'elles ſe mêlent mieux & qu'elles en deviennent meilleures. Un mois après on les change encore de place, on continuë deux ou trois fois, après quoi on peut s'en ſervir.

On doit ſur-tout bien prendre garde de ne les point endurcir en piétinant: on y met pour cela une planche, qui n'appuie pas par-deſſus, mais qui ſoit ſoutenuë par les deux bouts, avec deux pierres & deux morceaux de bois.

Les hangards où l'on met ces terres ne doivent être clos que par les deux bouts, pour ſoutenir ſeulement les terres & laiſſer le jour du côté où le ſoleil donne. Si les hangards ſont faits contre la muraille ils ne doivent pas être fermés par les deux bouts.

Quand on n'a point de terre qui ait ſervi au ſalpêtre, on prend des gravois de plâtre de démolitions, on les caſſe comme ceux qu'on met dans les cuviers. Ils ſont fort propres à *amander* promptement, attendu qu'ils ſont ſecs.

Les terres *amandées* peuvent toujours ſervir à l'infini, de ſorte qu'au moyen de ces terres, on ne peut jamais manquer de ſalpêtre.

TERRIR, c'eſt un terme de voyage de long cours, qui ſignifie prendre terre après une longue traverſée, & même quelquefois, il ſignifie avoir la vuë des terres.

TESTE du Camp, c'eſt le terrein du Campement, qui fait face vers la Campagne; c'eſt à la *tête* du Camp que l'on monte le bivouac.

TESTE, ce mot ſe prend pour une avenue. On ne peut aller à cette Place que par une avenue.

TESTE de la ſape, tête de la tranchée, ou la partie la plus avancée & la plus proche de l'Ennemi.

TESTE d'ouvrage à corne, eſt ſes deux demi-baſtions & ſa courtine.

TESTE d'un ouvrage à couronne, comprend un baſtion, deux demi-baſtions, avec leur courtine & leurs flancs.

TILLAC ou Pont. *Voyez* PONT. *Franc tillac*,

c'eſt le premier pont ou le moins élevé ſur l'eau.

TIMON ou barre, eſt une piéce de bois, longue & arrondie, qui par une de ſes extrémités répond du cô é de l'habitacle à la manuelle du gouvernail, que tient le timonnier, de là venant paſſer par la Sainte Barbe, & portant ſur le traverſin, elle ſe termine par la jaumiere, à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à ſtribord & à bas-bord.

TIMONNIER, ou GOUVERNEUR, eſt le Matelot, qui à ſon tour va faire ſon quart; c'eſt-à-dire tenir la barre du gouvernail. Son poſte eſt au devant de l'habitacle. Le mot de *Timonnier* eſt plus en uſage que celui de Gouverneur.

TINS, terme de Marine, ſont de groſſes piéces de bois, couchées à terre, pour ſoutenir la quille & les varangues d'un bâtiment, quand on le met en chantier, & qu'on le conſtruit.

TIR ſe dit de la ligne, ſuivant laquelle on tire une piéce d'Artillerie ou arme à feu. Les Canoniers diſent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup. Ce mot n'eſt plus gueres uſité.

TIRANT, terme de Marine. Le *tirant* de l'eau d'un Vaiſſeau eſt la quantité des pieds d'eau, qui ſont néceſſaires pour le mettre à flot.

TIREBOURE eſt un inſtrument compoſé de deux branches, griffes ou pointes de fer tournées en forme de ſerpent ſur une douille. On s'en ſert pour tirer le fourrage des piéces, quand on veut faire ſortir la charge, & pour en faire ſortir auſſi toutes les ordures qui pourroient y être entrées.

Le *tireboure* eſt tortillé & a le bout pointu. On lui en fait même quelquefois deux. Il ſe monte ſur une hampe, ou long morceau de bois. Un plus petit *tireboure* ſert à decharger les fuſils, carabines, mouſquetons & piſtolets.

TIREFOND eſt un inſtrument avec lequel on plante ou on attache le pétard.

TIRER des armes à feu, comme fuſils, mouſquets, mouſquetons, carabines, piſtolets, &c. c'eſt lâcher le baſſinet, quand on y a mis l'amorce & qu'elles ſont chargées.

TIRER le canon, c'eſt porter un boute-feu à une trainée de poudre, qui eſt à un demi-pied ou environ plus haut que la lumiere du canon.

Quand les piéces d'une batterie ſont en état de *tirer*, on doit avoir ſix Soldats commandés pour le ſervi-

ce de chaque piéce, mais ſix Soldats exercés à cette manœuvre. Ceux qui vont chercher la poudre dans leur lanterne, doivent prendre garde d'en répandre le long du chemin, à cauſe des accidens qui pourroient en arriver. Pour les éviter, on peut ſe ſervir des barils à bourſe, qui contiennent 50. livres de poudre, de laquelle on ſe ſert pour charger les piéces avec plus de ſureté.

Lorſque les piéces ſont un peu échauffées, on obſerve qu'elles ſoient toujours chargées également, en n'y mettant ſeulement de poudre, que la moitié de la peſanteur du boulet, & on ne l'augmente pas pendant qu'elles ſont échauffées.

Tous les Soldats ſe partagent, les uns pour écouvillonner & charger les piéces, les autres pour apporter la poudre, les boulets & le fourrage; & il y en a un qui a le pouce ſur la lumiere, pendant que deux autres refoulent.

Il y a un Canonier à chaque piéce, qui amorce la piéce & un autre qui a un boute-feu à la main, & le porte à un demi-pied plus haut de la lumiere, où il a fait une traînée pour y mettre le feu, lorſque l'Officier le lui commande.

Auparavant que de *tirer*, on regarde ſi les piéces battent l'endroit que l'on a ordonné. Il y a toujours un Soldat à chaque côté de la piéce, avec un levier pour l'arrêter à ſon recul, afin qu'étant hors de ſon embraſure, on la puiſſe charger avec moins de danger & plus de facilité, après quoi on la laiſſe retourner par la pente aiſée, qu'elle doit avoir ſur ſa plate-forme.

On fait obſerver de faire mettre le feu à celle qui eſt le plus au-deſſous du vent, afin que le feu de la piece qui eſt au-deſſus ne le porte pas à celle qui eſt au-deſſous d'elle, ce qui eſt arrivé très-ſouvent, par l'imprudence des Canoniers, lorſqu'on n'a pas l'œil ſur eux: cela peut cauſer beaucoup de déſordre; car il arrive que la piéce voiſine n'étant pas encore dans ſon embraſure, ni même encore tout à fait chargée, la piéce qui eſt au-deſſus y ayant porté le feu, elle emporte les bras des Canoniers, ouvre la batterie & peut tuer du monde de la tranchée qui eſt devant elle.

Pour éviter ces dangers, le Commandant de la batterie ordonne aux Officiers qu'il a avec lui d'être exacts à veiller ſur le ſervice qui s'y fait, & même il

ſe fait apporter de l'eau dans quelques barils, pour rafraichir les piéces.

Pour *tirer* à boulets rouges, les Officiers font peu charger les piéces, à cauſe qu'elles s'échauffent beaucoup, par la grande chaleur du boulet, & que l'on tire ſeulement pour qu'il puiſſe, en s'enfonçant dans le toit d'une maiſon, y reſter pour y mettre le feu.

On pointe toujours la piéce à toute volée & dans le même tems que le boulet eſt tombé ſur le fourrage, qui eſt au-deſſus de la poudre, un Canonier met promptement le feu à l'amorce de la piéce, afin que le boulet n'ait pas le tems de pénétrer juſqu'à la poudre : ſi ce boulet y mettoit le feu, il feroit reculer plus violemment la piéce.

On peut ſe ſervir, au lieu de fourrage, de gazon, lorſque l'on eſt à portée d'en trouver. Après que le fourrage eſt ſur la poudre, on mouille l'écouvillon & on le coule dans l'ame de la piéce, juſqu'au fourrage, afin que le boulet ne puiſſe pas mettre le feu à la poudre qui pourroit y être reſtée.

TIRER dix ou douze pieds d'eau ; c'eſt une façon de parler chez les Marins, pour exprimer ce qu'il faut de fond pour faire voguer un Vaiſſeau. On dit auſſi *prendre* tant de pieds d'eau.

TIRER à la mer, prendre le large de la mer, ſe mettre au large de la terre, ou s'alarguer, c'eſt s'éloigner de quelque terrein, ou de quelque Vaiſſeau.

TIRE-VIEILLES, terme de Marine, ſont deux cordes, qui ont des nœuds de diſtance en diſtance, & qui pendent le long du bordage ; une à chaque côté de l'échelle, pour ſervir & aider à monter dans le Vaiſſeau & à en deſcendre. La Sauve-Garde eſt auſſi appellée *Tire-vieille*.

TOISE eſt une meſure dont on ſe ſert en France. Elle contient ſix pieds, le pied contient 12. pouces, & le pouce 12. lignes. Pour ſçavoir combien de toiſes les côtés d'une figure deſſinée ſur le papier doivent avoir ſur le terrein, on ſe ſert ordinairement d'une échelle qui eſt une ligne droite & double.

La *toiſe* quarrée eſt une ſur-face de quatre côtés, dont la hauteur & la largeur ont chacune une *toiſe*. La *toiſe* cube eſt un corps ou ſolide, fait comme un dez à jouer, dont la hauteur, la largeur & la pro-

fondeur ont chacun une *toiſe*. Si l'on mettoit plusieurs de ces *toiſes* l'une ſur l'autre, on formeroit un corps, dont la hauteur ſeroit plus grande que la largeur ou la profondeur, & qu'on nomme *parallelipipede*.

TOISEUR: les fonctions d'un *Toiſeur* eſt de meſurer le travail toutes les ſemaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur eſt dû.

Il donne une copie du *toiſé* à l'Entrepreneur, à un Ingénieur en Chef, & à la fin de l'année, il fait un état général, dont il donne copie à l'Entrepreneur & à l'Ingénieur en Chef, qui l'envoie au Surintendant des fortifications, qui le renvoie après l'avoir examiné à l'Intendant, pour faire payer par le Tréſorier ce qui reſte.

TOMBER, en terme de Marine, eſt arriver & fondre ſur un Vaiſſeau.

TOMBER, le vent tombe. *Voyez* VENT.

TOMBER ſous le vent. *Voyez* VENT. *Laiſſer tomber* l'ancre, c'eſt mouiller.

TONNE, grand Vaiſſeau de bois propre à renfermer des munitions. Il y a des tonnes à mêches, qui en contiennent 300. peſant, poids de marc: des *tonnes* à ſacs de terre, qui en contiennent 8. à 900. & il y en a auſſi d'autres qui contiennent 500. livres de ſalpêtre. Beaucoup de munition ſe mettent en *tonnes*, en tonneaux & en barils.

TONNEAU, terme pour exprimer un poids de deux mille livres ou de vingt quintaux, ce qui ſert enſuite à déſigner la capacité & le port d'un Vaiſſeau, car la péſanteur d'un tonneau eſt évaluée à deux mille livres. Ce Bâtiment eſt de deux cens *tonneaux*, c'eſt-à-dire ne peut porter que la charge de deux cens *tonneaux* ou de quatre mille quintaux.

TONNELIERS: Ils ſont employés dans l'Artillerie au travail des tonnes, dans leſquelles on met les munitions. Les *Tonneliers* ne travaillent jamais dans les magazins à poudre; mais toujours dehors, & peu de barils à la fois, & ils n'en ont jamais d'ouverts que celui qu'ils enfoncent. Leurs chaſſes & leurs maillets ſont de bois, & il y a toujours un Officier préſent, quand ils travaillent. On appelle un baril tombé en javelle, lorſque les fonds ont quitté, & qu'il eſt entierement démonté. Ces barils comme tous les barils vuides qui ont ſervi aux poudres, ſont ſoigneuſement

gneuſement conſervés pour être remis à l'Entrepreneur Général des poudres, à qui ils appartiennent.

TONTURE, terme de Marine, eſt un rang de planches dans le revêtement du bordage, contre la ceinte du franc tillac. Celui ci a la ſignification de celui d'eſtive, & ſe prend pour exprimer la bonne & juſte aſſiette du Vaiſſeau, lorſqu'étant à flot ſa cargaiſon eſt ſi bien arrennée, qu'il garde ſon contrepoids, tant ſur l'avant que ſur l'arriere. Ces Bâtimens ont leur *tonture*. Nos Galeres ſont dans leur *eſtive*, & nos Vaiſſeaux dans leur *tonture*; c'eſt-à-dire que les uns & les autres ſont dans leur bonne aſſiette. La *tonture* des Vaiſſeaux contribuë beaucoup à les faire paroître longs.

TORCHES: On ſe ſert dans les ſiéges de *torches*, qui ne s'éteignent jamais au vent ni à la pluie. On prend pour les faire de vieilles cordes, qui ſoient aſſez groſſes. On les fait bouillir dans l'eau de ſalpêtre; on les fait bien ſécher; on les met après avec du ſouffre bien pilé, & de la groſſe poudre détrempée avec un peu d'eau de vie. On prend enſuite trois parties de cire, trois parties de poix, une partie de ſouffre, une demi-partie de camphre, demi-partie de thérébentine. De ces matiéres jointes enſemble, on couvre les cordes, on en met quatre enſemble, & comme une *torche* au milieu. On ajoute encore entre ces quatre cordes de la chaux vive, & trois parties de ſouffre mêlées enſemble. Ces *torches* réſiſtent à tout.

TORON, terme de Marine, eſt l'aſſemblage de pluſieurs fils ou cordon, qui compoſent un gros cordage. Le grand étai des grands Bâtimens, eſt ordinairement compoſé de quatre *torons*, & chaque *toron* eſt de quarante fils.

TOUAGE ou TOUE, terme de Marine, eſt le changement de Place qu'on fait faire a un Vaiſſeau par le moyen de la hanſiere, quand on le peut approcher ou le reculer de quelque poſte.

TOUER eſt tirer ou faire avancer un Vaiſſeau avec la hanſiere, qui y eſt amarée par un bout, & qui par l'autre bout eſt quelquefois amarée à une ancre mouillée, & contre laquelle les Matelots roidiſſent & bandent la hanſiere. Quelquefois la même hanſiere va répondre à terre, & les Matelots la ſaiſiſſent & halent deſſus, pour faire avancer le Vaiſſeau.

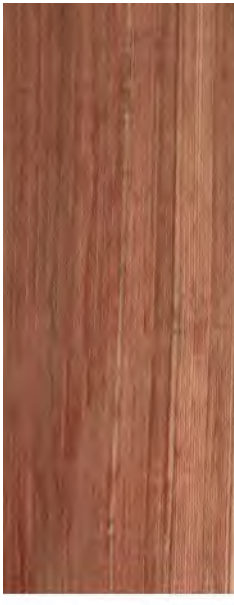

c'eſt en terme de Ma
faute de fond.

TOURILLON
ſaillantes, qui ſe voi
& qui ſervent à l'ent
rillons ſont encaſtrés
ſés par-deſſus d'une ſu
de la groſſeur du cali

TOURMENTI
Marine, c'eſt le perro

TOURNE-VIR
cordage amaré au cab
à proüe, pour aller ſu
du *tourne-vire* ne perr
du cabeſtan, on le le
à meſure qu'on le me
cre.

TOURTEAU gou
que de la vieille corde o
ſée, que l'on trempe d
le ſécher, pour s'en ſer
autres lieux, quand u

Pour faire des *tourtea*
re, douze livres, ſuif
pintes d'huile de lin :
prend après de vieilles
ches, on en fait des co
veut. On les met bouillir

Pour pouvoir tranſporter des piéces, il faut qu'un *traineau* ait la même largeur. Le deſſous de ces *traineaux* eſt fermé de fortes planches, clouées ſous les entretoiſes, afin d'empêcher que la fange ou la boue n'entre dedans: On ſe ſert auſſi de *traineaux* dans les montagnes, pour voiturer les piéces.

TRAIT de Compas, pointe de Compas, ou rumb de vent, en terme de marine, eſt un des trente-deux airs de vent, qui ſont marqués dans la bouſſole, & qui diviſent la circonférence de l'horiſon en trente-deux parties égales.

TRAITE, en terme de marine, eſt un commerce entre des Vaiſſeaux, & les Habitans d'une Côte.

TRAITS, ce ſont des cordages qui ſervent au charroi & tranſport des piéces & des munitions. Ils ſe comptent par paires de traits, communs ou bâtards. Ils ſont partie d'un harnachement des chevaux, qui ſervent dans les vivres comme dans l'Artillerie : c'eſt pourquoi on dit chevaux de trait.

TRANCHÉE, ligne d'approche, ou ligne d'attaque, eſt un travail qui ſe fait par l'Aſſiégeant pour gagner à couvert le foſſé & le Corps de la Place, & qui eſt de différente nature ſelon la qualité du terrein où on s'attache ; car ſi les environs de la Place ſont de roches, la tranchée eſt une élévation de faſcines, de ſacs à terre, de gabions, de ballots de laine, d'épaulemens de terre, portées de diſtance en diſtance, & généralement de tout ce qui peut couvrir l'Aſſiégeant ſans faire des éclats ; mais ſi les terres ſe peuvent remuer, la tranchée eſt un foſſé ou un chemin creuſé dans les mêmes terres, & bordé d'un Parapet du côté des Aſſiégés.

La tranchée dans un bon terrein eſt de dix pieds de large, & de trois de profondeur, & le Parapet de quatre & demi : on doit obſerver par tout que le Parapet doit être de ſix à ſept pieds de hauteur pour mettre le Soldat à couvert. De quelque nature que ſoit la tranchée, elle doit être tirée hors des enfilades de la Place, c'eſt-à-dire, conduite & pouſſée, en ſorte que les Aſſiégés n'en puiſſent découvrir & battre la longueur : ainſi on la conduit par des retours ou coudes, qui forment des lignes en quelque façon paralléles à la Place qu'on attaque.

La tranchée eſt tracée par les Ingénieurs, qui en reçoivent les ordres des Officiers, qui ont viſité la

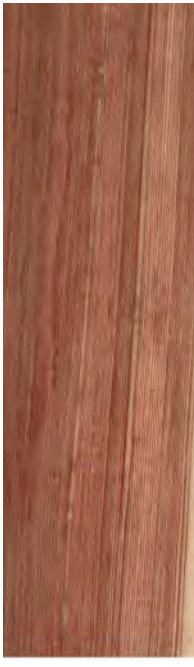

y a des inconvéniens à
quand on rencontre une
ne peut approfondir fan
il faut ſe couvrir avec
de bien loin, ce qui reg
gue le Soldat.

On tire la facilité de
foibleſſe, de la facilité
garniſon; on doit garni
parc d'Artillerie, & s'il
munication avec les aut
pour repouſſer ſeul les ſo

L'uſage des Tranché
diſtinctement que ſous l
mais avant ce Prince, co
de mines aux tranchées,
de tranchées aux mines

Il n'eſt pas à douter qu'
régle eſſentielle qui eſt de l
pour qu'elle ne ſoit pas en

L'Art de défendre les t
tionné. M. le Maréchal de
y a réuſſi De tous tems
tâché de faire l'ouverture
moins de danger pour les
ble Autrefois on la faiſoit
parce qu'il n'y avoit point
de dehors, aujourd'hui on
tée du mouſquet & même de

Mais entrons dans un p

ral, & du Maréchal Général des Logis de la Cavalerie, qui ſont chargés du ſoin d'avertir les Troupes de reconnoître la ſituation des Gardes. Ces deux Officiers s'entendent avec le Directeur Général de la Tranchée, & reçoivent de lui les demandes journalières qu'il eſt obligé de leur faire ſur les beſoins de la Tranchée, & c'eſt à eux à les lui fournir très-exactement.

Tout cela préparé, le Directeur régle ſon détail avec les Ingénieurs. Il les inſtruit par où il veut ouvrir la Tranchée. Il a ſoin de leur faire prendre de la mêche, des piquets, des maillets pour la tracer, ce que l'on fait porter en paquet par des Soldats : ce ſont ordinairement des Sapeurs, qui tiennent cela tout prêt. Enſuite on poſe une petite Garde près des lieux deſtinés aux ouvertures, pour qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, afin de cacher ſon deſſein autant qu'on peut.

Le jour de l'ouverture, les Gardes s'aſſemblent ſur les deux ou trois heures après-midi pour ſe mettre en bataille. Les Travailleurs ſont munis de faſcines, de piquets, de chacun une pelle, & quand la nuit approche, les Gardes ſe mettent en marche. Chaque Soldat porte une faſcine avec ſes armes, ce qui ſe pratique à toutes les Gardes. Pour les outils on les fait prendre aux Travailleurs des deux premieres Gardes, qui les laiſſent à la Tranchée, où on les retrouve. La Garde de la Cavalerie va en même-tems prendre les Poſtes qui lui ſont marqués, ſur la droite ou ſur la gauche des attaques, ſelon qu'on le juge convenable.

Tout cela ſe fait le premier jour ſans tambour ni trompette. Les Grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, ſuivis des Bataillons de la Tranchée, & ceux-ci le ſont des Travailleurs, qui ſont tous diſpoſés par diviſions de 50. en 50. commandés par un Capitaine, un Lieutenant & deux Sergens. On les fait marcher par quatre ou ſix de front juſques près de l'ouverture de la Tranchée ; & quand la tête des Troupes arrive, le Brigadier Ingénieur de jour, qui a ſon deſſein réglé, fait poſter les Brigades en avant par où il doit conduire la Tranchée, & les Bataillons ſe rangent à droite & à gauche de l'ouverture de la tranchée derriere les couverts qui ſe trouvent, ou aux endroits marqués par leurs Majors. Ils déchargent

les faſcines, & ſe retirent en ſilence, toujours prêts à exécuter les ordres, qu'on leur doit donner.

Pendant cet arrangement le Brigadier de jour, qui a poſé ſes détachemens, donne le premier coup de cordeau, & montre ce qu'il y a à faire au Soubrigadier pour qu'il continue à tracer la Tranchée. Il fait enſuite défiler les Travailleurs un à un portant la faſcine ſous le bras droit, ſi la Place eſt à droite & ſous le bras gauche, quand on laiſſe la Ville à gauche. Il commence par poſter le premier Travailleur, lui commande le ſilence, de ſe coucher ſur ſa faſcine, & de ne point travailler, qu'on ne l'ordonne.

Quand il en a poſé quelques-uns, il céde la place au premier Ingénieur qui continue à poſer & à faire poſer, pendant que le Brigadier va prendre garde au tracé. Le travail ſe continue de la ſorte juſqu'à ce qu'on ait tout poſé. On obſerve tous les replis de la Tranchée, on fait avancer les gens détachés à meſure qu'on avance le tracé. On fait jetter la terre du côté de la Place; on prend garde de ne pas s'enfiler ni s'écarter, on raſe les parties les plus avancées des dehors de la Place; on ne s'éloigne pas des Capitales prolongées, dont on renouvelle les piquets. On les coëffe d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, & même de quelques bouts de mêche allumée pendant la nuit.

On ſe diligente tant que l'on peut juſqu'au grand jour. Pour lors on fait mettre les détachemens à couvert ſur le revers de ce qu'il y a de fait de la Place d'Armes, & derriere les plus proches des tranchées, où on les fait coucher ſur le ventre, car elles ſont encore bien foibles au matin. Après cela on congédie les Travailleurs de nuit: on les reléve par un pareil nombre de jour. Ils commencent par la tête, au lieu que ceux de nuit ont commencé par la queue. Comme dans cette premiere journée il eſt rare que les Ouvrages que l'on a commencé ſoient bien achevés, on ne congédie pas les Travailleurs de jour qu'ils n'ayent à peu près achevé l'Ouvrage de la largeur, & de la profondeur. On fait parcourir le deuxiéme jour le travail de la premiere nuit par un Détachement de 100. ou de 200. hommes, qui ne font autre choſe que d'achever, & de parer ce qui a été commencé la premiere nuit.

On n'entreprend pas autant de travail la ſeconde nuit, qu'on a fait la premiere. On l'emploie par préférence à la continuation de la premiere Place d'Armes, pour lui donner toute l'étendue néceſſaire. Cependant on pouſſe en avant, en croiſſant les Capitales, dont on a ſoin de marquer les prolongemens, à meſure qu'on l'avance vers la Ville.

La Place d'Armes entrepriſe ſur toute ſa longueur, doit être achevée dans toute ſa perfection à la fin de la troiſiéme Garde, parce qu'elle eſt la demeure fixe des Bataillons, juſqu'à ce que la ſeconde ſoit faite. Outre la premiere Place d'Armes, qu'on conſidére comme l'Ouvrage de la ſeconde nuit, quoique commencé dès la premiere, les deux tranchées marchent en avant, mais avec prudence : il y a du danger de ſe trop avancer.

Les Travailleurs de jour de cette Garde ſont fournis en nombre égal à ceux de la nuit : ils commencent par la tête, comme ceux de la nuit ont commencé par la queue. On travaille à preſſer & à perfectionner l'Ouvrage de jour autant qu'on le peut, & quand il eſt en état on fait avancer les Bataillons dans la Place d'Armes, & des Détachemens dans les Ouvrages de la tête, qui ont ordre de ne pas tenir ferme ſi l'ennemi vient à eux.

Le troiſiéme jour on fait monter beaucoup de Travailleurs, afin de perfectionner ce qui manque des jours précédens, & d'arriver à la ſeconde parallèle, ou Place d'Armes, à laquelle on fait travailler avec la même vivacité. Comme le feu commence à devenir dangereux, on emploie les ſapes ſans renoncer à poſer quelques parties de la troiſiéme nuit : pour cela on cherche quelques terres favorables, qui fourniſſent un demi-couvert, où l'on prend le tems que le feu de la Place eſt ralenti, comme il arrive ſouvent après les deux ou trois premieres heures, qu'on eſt las de tirer ; & l'on profite d'une heure pour poſer 100. ou 200. Travailleurs & plus, ſi le feu de la Place eſt diminué. On ne doit jamais mal-à-propos expoſer le monde. Cela loin d'avancer ne fait que retarder le travail : c'eſt ce qui fait qu'après la ſeconde nuit, on ne fait plus poſer à découvert ſans une grande circonſpection.

Quand on pouſſe les Tranchées en même-tems que leurs Places d'Armes, elles arrivent juſqu'au pied du glacis, auſſi-tôt que la troiſiéme ligne eſt

achevée, & juſques-là la conduite en eſt uniforme. On obſerve ſeulement de ne jamais s'éloigner des Capitales prolongées, qui ſervent de Guides ; on racourcit leur retour à meſure qu'on approche de la Place. Jamais on n'enfile ſans une néceſſité abſolue ; lorſqu'on eſt contraint de le faire, on couvre les enfilades par de bonnes traverſes, avant que l'ennemi en puiſſe profiter.

Les Tranchées ſont de différentes figures. En voici l'explication ſuivant les qualités, qui conviennent le plus à l'uſage qu'on en fait.

Il y a les Tranchées doubles, les Tranchées à crochet, les directes, les tournantes.

Les Tranchées doubles ſont celles dont l'un des côtés ſert de traverſe à l'autre pour ſe couvrir mutuellement contre les revers & enfilades, qui viennent des deux côtés.

Les Tranchées à crochet ſe font ſur le retour de la Tranchée, ſur les extrémités des Lignes & Places d'Armes, & ſur ceux des Cavaliers.

Les directes ſervent à boucher les enfilades à quoi on eſt quelquefois contraint.

Les tournantes ſont employées, tant dans les logemens du chemin couvert, dont on n'eſt pas encore ſi bien le maître, que dans les grandes piéces, comme baſtions, demi-lunes & ouvrages à corne. On les emploie auſſi quand on a pris quelque ouvrage ; on conduit les Tranchées vers le centre pour achever d'en occuper le dedans, & d'y faire quelque établiſſement.

Mais il ſe commet beaucoup de fautes dans la conduite des Tranchées, les principales proviennent 1°. du méchant choix de l'Attaque ; 2°. de la qualité & quantité des matériaux ; 3°. du peu d'Ouvriers & de leur ignorance ; 4°. de la mauvaiſe conduite des Travaux ; 5°. de la mauvaiſe diſpoſition des Batteries ; 6°. du méchant ordre que l'on tient pour repouſſer les ſorties ; 7°. de la précipitation des Chefs & de leur peu d'expérience ; 8°. de la faute de leurs Ingénieurs.

I. On péche contre le choix de l'attaque, quand une Place n'eſt pas bien reconnue, au lieu de l'attaquer par le plus foible, on l'attaque par le plus fort. Ce défaut eſt tout-à fait pernicieux, d'autant que l'Aſſiégeant qui tombe dans ces manquemens, fournit lui-même les moyens à une méchante Place de

lui réſiſter comme une bonne. On fit cette faute aux deux ſiéges de Sainte Menehoult, à Valenciennes, & à Montmidy ; & la plus grande partie des Places attaquées & manquées par les François, l'ont été par cette faute.

II. On manque dans la qualité de matériaux, quand l'endroit où ils ſe fabriquent étant trop éloigné de la Tranchée, il ſe trouve que les gabions, blindes, chandeliers, faſcines, *&c.* ſont ſouvent faits autrement qu'il ne faut, pour en faire un bon uſage, & que la quantité des outils à remuer la terre, ou autres, ſont quelquefois ſi petits, qu'on n'a pas dequoi fournir au courant du travail. Cela retarde beaucoup & fait toujours perdre bien du monde.

III. On manque toujours par le peu de capacité des Ouvriers, qui ne ſont autres que des Soldats, ou fainéans, ou fatigués, abattus de veilles & ſans vigueur, à cauſe du peu de repos & de la méchante nourriture qu'ils prennent. Le pire eſt, qu'un pauvre Soldat qui ſe ſera laſſé à travailler pendant toute la nuit, ſera encore contraint de continuer tout le long du jour, ce qui leur abat tellement les forces qu'on a mille peine de leur faire approfondir aſſez les Travaux pour les mettre à couvert, bien loin de pouvoir rien avancer de jour, ou de donner les longueurs ou profondeurs néceſſaires à la Tranchée pour la rendre ſure & commode. Et lorſque pour remédier à ce deſordre, un Ingénieur demande deux ou trois cens Travailleurs, des gens frais, on les lui promet, & ſouvent on ne les lui fournit pas. Les ſuites qui accompagnent ces défauts, ſont que le travail s'avance lentement, que la Tranchée eſt trop étroite, incommode & embarraſſante pour le mouvement des Troupes, & pour la voiture des matériaux ; qu'il n'y a pas de Places d'Armes ou paralléles qui vaillent, pas une Redoute achevée, point de logement conſidérable pour faire feu, en un mot elle eſt très-périlleuſe, & fort ſujette aux irruptions des ſorties, qui ont toujours grands avantages ſur des Travaux imparfaits, tels que je viens de les dépeindre.

IV. La malheureuſe habitude que l'on a en France de poſter les Travailleurs à découvert, cauſe un deſordre conſidérable. Si cela étoit d'une néceſſité abſolue, & qu'il n'y eut pas d'autre moyen d'avancer les Ouvrages, il faudroit le faire. Mais puiſ-

qu'il n'eſt pas poſſible de pouſſer les Tranchées avec la même viteſſe, il y a de la cruauté d'expoſer des quatre à cinq cens hommes par nuit au feu de toute une Place, ſans que pas un d'eux ſoit en état de faire courir le même riſque à l'Ennemi. Car au plus fort du péril, & dans le tems que toute une Place eſt en feu, on eſt empêché de ſes propres travaux, & hors d'état de pouvoir rendre la pareille. De ſorte que les Travailleurs, & ceux qui les ſoutiennent, n'étant protégés que de l'obſcurité de la nuit, qui bien ſouvent n'eſt que trop claire, ſont miſérablement tués par l'Ennemi, qui a le plaiſir de les choiſir, comme bon lui ſemble.

V. Au lieu de faire des Batteries ſelon les régles d'un deſſein bien dirigé, l'on bat ce qui ſe preſente le premier à la vue, ſans faire attention ſi c'eſt directement ou obliquement. Cependant tous les coups qui ne ſont pas directs, font fort peu d'effet, ne faiſant que gliſſer ſur le revêtement, j'entens pour battre en brêche, car il faut d'autres Batteries qui croiſent ſur les défenſes de la Place. Cela s'eſt vu au ſiége de Liſle, où la Batterie Royale, quoique grande & bien ſervie, pour n'avoir qu'une vue directe ſur les défenſes de la Place, ne les endommagea pas beaucoup, au lieu que ſi elle en eût eu de croiſées, elles euſſent été d'un bien plus grand effet. Il faut ajouter à cela qu'au lieu d'élever le plan des Batteries de cinq à ſix pieds, on l'abaiſſe ordinairement de deux ou trois, moyennant quoi elles ſont bien plûtôt faites, mais auſſi elles n'ont que très-peu de découverte, & le moindre bout de tranchée qu'on paſſe par-devant, les offuſque tellement qu'elles ne découvrent plus rien & deviennent inutiles, on du moins mettent à tout moment en péril les gens qui s'y trouvent.

VI. On ſe précautionne fort mal contre les ſorties de l'Ennemi par la méchante diſpoſition de nos Tranchées, qui pour n'avoir point de Places d'Armes ou paralléles raiſonnables, ni même d'endroits d'où les Troupes puiſſent ſortir en Bataille, donnent très-ſouvent lieu à l'Ennemi d'entreprendre avec avantage. On reçoit outre cela, un très grand préjudice, quand lorſque l'Ennemi fait une ſortie, au lieu de ſe donner la patience de le laiſſer éloigner de la Place, afin de le charger avec avantage, lorſqu'il eſt hors de la protection de ſon feu,

on ſort de ſes logemens auſſi-tôt qu'il paroît, & ſans y faire réflexion, on va en deſordre le chercher juſque ſur le glacis de la contreſcarpe. Cela s'appelle quitter ſes avantages, pour aller chercher l'Ennemi dans les ſiens.

VII. L'émulation qui eſt entre les Officiers-Généraux, fait ſouvent qu'ils expoſent mal-à-propos les Soldats, leur faiſant faire au-delà de leur poſſible, ſe ſouciant peu d'en faire périr une trentaine, pour avancer de quatre pas de plus que leurs camarades. Par leur autorité ils ordonnent comme il leur plaît le chemin de la Tranchée, rompent à tout moment la ſuite du deſſein, & toutes les meſures que l'Ingénieur peut avoir priſes, qui bien loin de pouvoir obſerver une conduite réglée qui auroit pu mener les choſes à une bonne fin, ſe trouve réduit à ſervir d'inſtrument pour l'exécution de leurs différens caprices.

VIII. Les fautes des Ingénieurs proviennent d'ordinaire de la médiocrité de leur intelligence ou du manquement de cœur, ou du peu de conſidération où ils ſont.

Par leur peu de génie ils participent à toutes les fautes dont-il eſt parlé ci-devant. Il arrive même qu'ils les commettent, comme n'étant pas capables de faire mieux.

S'ils manquent de cœur, la grandeur du péril les étonne ou leur trouble les ſens dans l'occaſion, tellement qu'ils ne ſçavent ce qu'ils font. Dans cet état ils ſeroient les plus habiles gens du monde, que la peur leur ôtant l'uſage de la raiſon, ils ne ſont plus capables de rien.

Par le peu de conſidération où ils ſont, non-ſeulement, on ne les conſulte point, mais ils ſont ordinairement obligés de ſuivre les ſentimens d'autrui, & de travailler ſur des penſées étrangéres : *voyez* INGENIEUR.

La Tranchée qui peut enveloper entiérement le front de la Place attaquée, eſt préférable à toutes les autres ; & au contraire la pire de toutes les Tranchées, eſt celle dont la tête eſt envelopée par le front attaqué.

Il ne doit pas avoir un point dans l'intérieur d'une Tranchée qui puiſſe être vu d'aucun endroit que ce ſoit de la Place attaquée.

Ladite Tranchée doit être conduite aux travaux

de l'Ennemi par le chemin le plus court, obſervant les conditions preſcrites par la premiere maxime.

Les Redoutes & Places d'Armes qui ſe font pour en aſſurer le chemin, ne doivent pas être diſtantes de plus de 120. toiſes vers la queue de la Tranchée, & de 60. vers la tête, parce que l'Ennemi ne peut entreprendre que de loin ſur celle de la queue, & au contraire ſur celle de la tête, c'eſt pourquoi il faut que les ſecours en ſoient plus près.

Les Places d'Armes & Redoutes ſe peuvent ſoutenir l'une l'autre, & flanquer les deux côtés de la Tranchée.

On doit éviter autant que faire ſe peut de faire paſſer les Tranchées par-devant les Batteries, afin de prévenir les écharpes des piéces.

Il faut que la Tranchée ait au moins dix pieds de largeur, ſur ſept de profondeur, parce que cette largeur eſt néceſſaire pour le maniment des Troupes, & cette profondeur pour la ſureté contre l'effet des écharpemens.

La largeur des Places d'Armes ou paralléles doit au moins être double de celle de la Tranchée, avec des marches ou banquettes, qui doivent ſe continuer depuis le fond juſqu'au ſommet du parapet, afin que les Troupes en puiſſent ſortir en Bataille & aller droit aux Ennemis, ſans être obligées de défiler.

Il faut qu'il n'y ait aucun endroit dans la Tranchée, d'où l'on ne puiſſe commodément ſortir par les revers, afin que les Troupes ne ſoient pas contraintes de défiler en cas de ſortie.

Il faut éviter en toutes choſes de ne ſe point mettre entre deux feux, ou d'attaquer par des angles rentrans, afin de n'être point envelopé du feu de l'ennemi, ni des ſorties.

TRAVAILLEURS, ſont des Pionniers, & le plus ſouvent des Soldats commandés pour remuer les terres, ou pour quelque autre travail.

TRAVAUX Militaires ſont le remuement des terres, le tranſport & l'arrangement des gabions, des ſacs à terre, des briques, des faſcines, & de tout ce que l'on fait pour ſe loger & ſe couvrir.

Les *travaux Militaires* anciens étoient admirables. J'ai dit au mot SOLDAT, ce dont étoient capables les Soldats Romains; mais outre ce que j'en ai dit, on peut encore refléchir ſur ce qui s'eſt paſſé dans les ſiéges les plus mémorables que nous offre

l'Hiſtoire ancienne, tels que ceux de Syracuſe, où ſe trouva Archimede, de Lilybée, ſoutenu par les Carthaginois, de Numance, qui dura quatorze ans, de Ieruſalem pris par Titus, & d'Amida en Perſe, défendu par les Romains.

On verra que dès-lors ce que nous appellons preſentement *grands Travaux*, étoit ſçu & pratiqué. On voyoit des lignes de circonvallation & de contrevallation, des Tranchées, des Mines & des Sapes. On conſtruiſoit ſur terre des blindes, ou longues galeries de bois, qui conduiſoient les Soldats en ſureté juſques au pied d'une muraille, qu'il falloit ſaper ou eſcalader.

On conſtruiſoit encore d'autres galeries ſouterraines, qui alloient du camp des Aſſiégeans juſques dans la Ville aſſiégée, & ces ſecondes galeries étoient aſſez larges pour que pluſieurs hommes y puſſent combattre de front.

On ſapoit une tour, ou un mur, & à meſure que l'ouvrage avançoit, on ſoutenoit la choſe minée avec des pieux, & enſuite en ôtant tous ces pieux à la fois, la tour ou la muraille tomboit toute entiere avec un fracas effroyable, en laiſſant une brêche ſi grande, qu'une ſemblable feroit à preſent l'ouvrage, que pourroit faire une groſſe batterie de canons, qui tireroit pendant pluſieurs jours.

On avoit l'art de faire des tours roulantes pour s'approcher du rempart d'une Ville aſſiégée & y entrer de plain-pied. Enfin ſi à tout cela on joint à l'effet que cauſoit les machines propres à battre les Places, telles que le bélier, & la catapulte, l'habileté qu'on avoit à faire former aux Soldats des *tortues*, convenables à l'eſcalade & à l'aſſaut, leſquelles étoient différentes des *tortues* de Bataille, ne conviendra-t-on pas aiſément, que les *Travaux anciens* valoient pour le moins ceux dont nous avons l'uſage.

TRAVAUX avancés, piéces détachées, ou dehors. *Voyez* DEHORS.

TRAVERS, c'eſt un cordage qui ſert à lier, ou à brêler les piéces & à les attacher ſur leurs chariots & triqueballes, & à attacher d'autres fardeaux.

TRAVERS, terme de marine. Découvrir par le *travers*, mouiller par le *travers*, c'eſt-à-dire, à l'oppoſite.

TRAVERS. Mettre un Vaiſſeau en *travers*, ou le mettre côté à travers. *Voyez* COTE'.

TRAVERSÉE eſt le trajet ou voyage par mer, qui ſe fait d'un port à un autre.

TRAVERSER : ſe traverſer en terme de marine, c'eſt preſenter le côté d'un bâtiment.

TRAVERSES ſont des parapets de terres, qui traverſent le chemin couvert d'eſpace en eſpace. Elles ont 3. toiſes d'épaiſſeur, 6. pieds & demi de hauteur, en comptant leurs banquettes, qui ſont toujours du côté des angles rentrans de la contreſcarpe, & leur hauteur du côté des angles ſaillans, eſt d'environ 4. pieds & demi. Celles qui ſont auprès des angles ſaillans, ſe forment par le prolongement des faces des Baſtions ou des demi-lunes ; & celles qui ſont aux angles rentrans ſe tirent de l'extrémité des faces de la Place d'Armes. Elles ſont ou perpendiculaires au parapet du chemin couvert, ou paralléles aux traverſes des angles ſaillans. La longueur des unes & des autres eſt de 5. toiſes, & occupe toute la largeur du chemin couvert.

On laiſſe entre les *traverſes* & le parapet du chemin couvert un eſpace de 3. ou 4. pieds pour le paſſage des Soldats ; mais afin que ce paſſage ne ſoit pas enfilé par l'ennemi, lorſqu'il eſt parvenu juſqu'à l'angle ſaillant du glacis, on le couvre en reculant le parapet du chemin couvert, & lui faiſant faire un petit retour, qu'on appelle coude, du côté de l'angle ſaillant.

Pour les *traverſes* qui ſont aux angles ſaillans, ou dans l'intervalle du chemin couvert entre les *traverſes* des angles ſaillans, & des angles rentrans, il y a trois differentes manieres de couvrir leurs paſſages.

La premiere eſt de reculer le parapet du chemin couvert, & d'y faire deux retours ou coudes l'un devant & l'autre derriere la *traverſe*.

La ſeconde eſt de faire un retour devant chaque *traverſe*, & de tirer enſuite une ligne depuis l'extrémité extérieure du retour qui eſt devant la *traverſe* la plus proche de l'angle ſaillant, juſqu'à l'extrémité intérieure du retour qui eſt devant celle qui vient après, ce qu'on appelle retour à dents de cremaillere, parce qu'en effet le Parapet du chemin couvert en prend la figure.

La troiſiéme eſt de faire devant la *traverſe* à 3.

ou 4. pieds de diſtance un merlon, qui avance 3. ou quatre pieds dans le chemin couvert.

De ces trois manieres, la premiere paroît la meilleure pour garantir de l'enfilade, à cauſe du retour qu'on fait derriere la *traverſe*, qui empêche que le reſte du chemin couvert ne ſoit vu par l'Ennemi. Le parapet du chemin couvert ne doit point avoir de banquettes dans le paſſage des *traverſes*.

On ſe ſert de ſemblables *traverſes* pour mettre à couvert les Ouvrages du dehors, & ceux même de la Place de quelque commandement ou batteries à ricochet. On fait auſſi des *traverſes* pour empêcher la batterie à *ricochet*, & toutes ſortes d'enfilade.

On en fait auſſi dans les foſſés ſecs, pour couvrir ceux qui ſortent. On en fait dans les tranchées; ce ſont des bouts de tranchées ſéparées, qui ſervent à couvrir les revers & les enfilades, ſelon les endroits où on les applique.

TRAVERSIER d'un Port, c'eſt le vent qui vient en droiture dans un Port, & qui en empêche la ſortie.

TRAVERSIER eſt un petit Bâtiment pour de petites traverſées, ou pour la pêche. Il n'a qu'un mât & porte le plus ſouvent trois voiles, une à ſon mât, une à ſon étai, & l'autre à un boute-hors qui régne ſur ſon gouvernail. Les *Traverſiers* ſont fréquens aux environs de la Rochelle. Le mot de *Traverſier* ſignifie auſſi un Ponton.

TRAVERSIN du Timon: *traverſin* des bittes. Le *traverſin* du timon eſt une piéce de bois qui régne par la largeur de la ſainte barbe pour ſoutenir le timon qui va & vient ſur ce *traverſin*. Le *traverſin* des bittes eſt la piéce de bois miſe en travers pour entretenir une bitte avec l'autre.

TRÉFLE, terme de mine. Le *treſle* n'a que deux logemens. Le double *treſle* quatre, le triple *treſle* ſix.

TRELINGAGE, terme de marine, eſt un cordage qui finit par pluſieurs branches, comme les manticles & les pates de bouline.

TRELINGUER eſt ſe ſervir de ce cordage à pluſieurs branches. Dans un gros tems on *trelingue* les branles pour en diminuer le balancement, & on amare le *trelingage* aux barrots du pont.

TRENTE-SIX MOIS, ou engagé, en ter-

me de marine, eſt un particulier qui voulant paſſer dans les Indes, pour y faire quelque petit établiſſement, s'oblige de ſervir pendant *trente ſix mois*, celui qui payera ſon paſſage.

TREOU ou voile de fortune. *Voyez* FORTUNE.

TREPOT ou allonge de poupe, eſt une longue & groſſe piéce de charpenterie qui eſt aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord pour former l'arcaſſe ou hauteur de poupe.

TRESOR. Le *treſor* qui ſuit l'Armée eſt proportionné à la conſommation d'argent, qui ſe doit faire. Si on entreprend des ſiéges il eſt plus conſidérable, parce qu'il s'en conſomme beaucoup pour les Travaux, pour l'Artillerie & pour les depenſes extraordinaires.

Si l'on ne fait qu'une guerre de Campagne, on le proportionne ſur la quantité qu'il en faut pour payer par mois l'Etat-Général, la ſolde des Troupes, & fournir à ce qu'on appelle Parties inopinées & dépenſes extraordinaires.

L'Artillerie a ſon *Treſorier* particulier. Le *treſor* de l'Armée ne lui fournit de l'argent qu'en cas de dépenſe imprévue, & abſolument néceſſaire à faire ſans retardement, auquel cas ce Treſorier donne quittance, & ces ſommes lui ſont précomptées par le Miniſtre ſur le Traité.

Le *treſor* eſt toujours gardé tant dans les Camps, que dans les marches par un détachement de la garde du Général, & quelquefois par une garde particuliere. Son rang dans les marches eſt à la tête des gros bagages, avant celui du Général. Son logement dans les ſéjours, eſt toujours dans le Quartier-Général, le plus à la commodité de la maiſon du Général, & de celle de l'Intendant, tant pour la commodité de ſa garde que parce que le Treſorier a continuellement affaire au Général & à l'Intendant.

Lorſque les Armées ſont payées, le Treſorier au commencement du mois donne aux Majors un à bon compte de dix jours, ſur le pied de la derniere revue & à la fin du mois, il fait avec chaque Major le décompte de ſa troupe, & paye.

TRESORIER : les Treſoriers font le payement de l'Armée, & des Troupes, ſuivant la revue des Commiſſaires, & délivrent l'argent ſuivant

l'ordre

l'ordre du Général, du Gouverneur & de l'Intendant. Le *Treſorier* eſt logé près de l'Intendant au Quartier du Roi.

Il y a pluſieurs *Treſoriers* Généraux de l'ordinaire des Guerres. Les *Treſoriers* de la Gendarmerie, & des Troupes de la Maiſon du Roi : les *Treſoriers* de l'extraordinaire des Guerres : les *Treſoriers* des Maréchauſſées de France : les *Treſoriers* Payeurs des Troupes : les *Treſoriers* des gratifications : ceux de la Prevôté de l'Hôtel : le *Treſorier* Général de l'Artillerie, & le *Treſorier* Général des Fortifications.

Tous ces différens *Treſoriers* ont leurs Contrôleurs Généraux. Il y a de plus les *Treſoriers* Provinciaux & particuliers de l'extraordinaire des Guerres, par Commiſſion des *Treſoriers* Généraux, qui réſident dans les Places de département & Généralités du Royaume.

TREVIER, terme de marine, ou maître voilier, eſt celui qui travaille aux voiles, qui a ſoin de l'envergure, & qui a chaque quart d'heure les viſite pour voir ſi rien n'y manque.

TRIANGLE eſt la plus ſimple de toutes les figures, il eſt compoſé de trois lignes & de trois angles.

Le *triangle* conſideré par rapport à ſes trois côtés ſe diviſe en *triangle* équilateral, iſoſcelle & ſcalene. Le *triangle* équilateral a ſes trois côtés égaux. Le *triangle* iſoſcele a deux côtés égaux. Le *triangle* ſcalene a ſes trois côtés inégaux.

Le *triangle* conſideré par rapport à ſes angles ſe diviſe en *triangle*.

TRIBORD, ou ſtribord. *Voyez* STRIBORD.

TRINQUET eſt le mot levantin, pour dire le mât de miſaine, ou de l'avant.

TRINQUETTE voile latine, ou à tiers pointes eſt une voile de figure triangulaire, comme celle de l'artimon, des étais, & de la plupart des Bâtimens du Levant.

TRIQUEBALLE, invention très-ſimple, qui n'eſt compoſée que d'une grande fléche de bois, ou timon appuyé ſur un aiſſieu à deux roues par derriere, & ſur un avantrain par-devant & de deux empanons, & d'une ſellette. Le *triqueballe* ſert à tranſporter des piéces de canon, en les attachant ſur cette fléche avec une chaîne de fer ou de bois

cordages. Voici pour la curiosité des Officiers d'Artillerie & autres les mesures de la qualité des piéces qui compolent le *triqueballe*.

Son timon ou fléche doit être de brin de chêneau, long de 13. pieds, sa grosseur par le gros bout de derriere doit avoir 4. pouces & demi, réduit à 3. pouces par celui du devant, lequel bout doit être enfourché d'un fer d'un pied de long, au bout duquel il doit y avoir un crochet: l'enfourchure est attachée avec 18. clous, & d'un boulon de fer qui traverse la clavette par-dessus.

Les deux empanons sont de bois d'orme, longs de 4. pieds & demi, le diamétre de 4. pouces & demi, lesquels sont attachés au derriere du timon par les côtés avec deux chevilles de bois de chêne, & deux liens de fer, arrêtés de 8. caboches sur le timon au bout de l'assemblage des empanons, il y a un crochet de fer à pate, lequel est attaché avec 9. clous.

L'aissieu est d'orme long de 7. pieds, sa largeur & hauteur, de même que le corps de celui d'un affut de 16. ferré de même, sur lequel sont posés les bouts de derriere d'empanons & de timon.

La sellette est de bois d'orme, longue de 2. pieds 10. pouces, proportionnée à la grosseur du corps de l'aissieu attachée sur l'aissieu, de même que celle du train de derriere du chariot à porter des corps de canon.

Les deux roues ont 7. pieds de hauteur, sont ferrées de même que les roues d'affuts de seize, excepté les liens doubles & simples des bandes. Le moyeu est long de 20. pouces, son diamétre par la bouche a 15. pouces & demi, autour duquel il y a 7. rais de bois de chêne de 3. pouces & un quart de diamétre, & 7. jantes de bois d'orme dont la hauteur, & la largeur est de 5. pouces sur 4. pouces, & l'on passe les roues dans les fusées de l'aissieu.

Le diamétre de la grande emboëture du *triqueballe* est de 7. pouces: la petite a de diamétre 4. pouces & demi.

Pour se servir du *triqueballe* étant achevé, un homme ou deux le roulent sur la piéce que l'on veut transporter, il n'importe pas que la bouche de la piéce se trouve devant ou derriere le *triqueballe*.

On passe une prolonge dans le crochet du bout de timon, aprés quoi on léve le bout de timon en

l'air, en ſorte que le milieu de l'aiſſieu ſoit perpendiculaire ſur les anſes de la piéce : on paſſe dans ces anſes une chaîne de fer aſſez forte pour porter une piéce de 24. elle eſt longue de 10. à 12. pieds : les deux bouts ſont tournés autour de l'aiſſieu & de la ſellette, de maniere que les bouts de la chaîne ſoient arrêtés : trois ou quatre hommes tirent la prolonge qui eſt paſſée dans le crochet du bout du timon pour le faire baiſſer : en baiſſant il léve la piéce en l'air : quand il eſt baiſſé de niveau, on attache le devant de la piéce ou la culaſſe, ſi elle ſe rencontre devant, avec le timon pour empêcher de relever.

Si l'on ne veut pas mener la piéce loin, neuf ou dix hommes roulent bien le *triqueballe*, mais ſi elle doit aller à une demi-lieue, ou une lieue, quatre chevaux ſuffiſent, attachant une volée au crochet qui eſt ſitué près des empanons, & une autre à celui du devant : elle ſe peut mener par toute terre de cette façon.

Quand on veut la décharger où elle eſt deſtinée, on délie la piéce du timon, & deux ou trois hommes lâchent doucement la corde qui eſt au bout du timon, de crainte que le poids de la piéce ne l'emporte trop vîte en l'air.

TRISSE, ou droſſe, terme de marine, ſont des palans à canon pour approcher & reculer la piéce de ſon ſabord.

TROMPETTE ſignifie également l'inſtrument Militaire qui ſert dans la Cavalerie pour l'avertir du ſervice, & l'homme qui ſonne de l'inſtrument. Les *trompettes* ſonnent le bout-ſelle pour avertir la Cavalerie qu'il y a ordre de partir. La marche ſe ſonne quand l'Eſcadron commence à marcher, la charge, quand il eſt au combat, la retraite quand il ſe retire, la fanfare pour une réjouiſſance, la ſourdine quand il faut faire une marche ſecrette, & la cacher à l'Ennemi ; comme il n'y a qu'un Tambour par Compagnie d'Infanterie, il n'y a auſſi qu'un Trompette par Compagnie de Cavalerie.

Les *Trompettes* ſont auſſi anciennes que la guerre, ſi l'on comprend ſous ce nom les cors & les autres inſtrumens qu'on embouche, elles étoient fort communes dans la Milice des Iſraëlites. Les Romains en avoient de droites & de courbées comme nos cors, ils s'en ſervoient dans l'Infanterie, auſſi

bien que dans la Cavalerie, la figure qu'elles ont maintenant n'eſt pas fort ancienne. Celles dont on ſe ſervoit du tems de Louis XII. étoient ſans potences, & il y en a d'une figure particuliére. Il y a des Trompettes dans toutes les Compagnies de Cavalerie. Le Trompette porte la livrée du Prince ou du Colonel, dont les armes ſont ordinairement brodées ſur la banderolle de la Trompette. Les Trompettes dans les marches & les revues marchent à la tête des Eſcadrons trois ou quatre pas devant le Commandant, mais dans un combat ils ſont ſur les ailes dans les intervalles des Eſcadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide-Major du Regiment.

TROPIQUE : quoique ce mot appartienne à la Géographie : on dira en paſſant que le *Tropique* eſt un petit cercle de la ſphere, décrit par le cour du ſoleil dans le tems des ſolſtices environ le 21. Juin, & le 22. Décembre ; de ſorte qu'il y a deux tropiques, qui renferment la Zone Torride, à ſçavoir le tropique du cancer, qui eſt à 23. degrés 30. minutes de l'équateur, vers la bande du Nord, & tropique du capricorne, qui eſt à pareille diſtance de la Ligne, vers la bande du Sud.

Quand le Roi fait équiper quelque Eſcadre de Vaiſſeaux pour paſſer le tropique, il ordonne au Munitionnaire de faire proviſions de vins de Canarie, d'eau de vie, & de lard, parce que ces ſortes de proviſions ſe conſervent ſous le tropique. Mais le vin de France y déchoit de force, & le bœuf & la moruë s'y corrompent facilement. On bâtiſe ſous le tropique. *Voyez* BATEMP.

TROSSE ou Raccage, terme de marine. *Voyez* RACCAGE.

TROU du Mineur : anciennement on mettoit au pied du mur où l'on vouloit faire brêche de gros madriers ſous leſquels le Mineur ſe mettoit à couvert, pour faire ſon trou.

Quand le foſſé étoit ſec, après avoir démonté le canon du flanc par les batteries de la contreſcarpe, on faiſoit la deſcente du foſſé, & ſans attendre que le paſſage fût fini, on envoyoit attacher au pied du revêtement cinq ou ſix gros madriers, couverts de fer blanc, ou de peaux de bœufs fraîchement tuës, & mis en talus, afin que les feux que l'Aſſiégé jettoit d'en haut, n'y euſſent point de priſe & paſſaſſent par-deſſus.

On les armoit au bout d'une pointe de fer que l'on plantoit en terre pour les mieux arrêter, & l'on y faiſoit un épaulement contre le flanc oppoſé avec les débris que le canon avoit faits en tirant aux défenſes.

Mais quand le foſſé étoit plein d'eau, il falloit néceſſairement, ou avoir achevé entiérement le paſſage qui ſe faiſoit alors par un pont de faſcines, de terre & de gabions, ſur leſquels on mettoit une galerie de charpente couverte à côté, & par le haut à l'épreuve du mouſquet, ce qui étoit infiniment long, ou envoyer le Mineur ſecrettement, & pendant la nuit dans un bateau ou à la nage, tenant en main une corde dont il tiroit les madriers & les outils qui lui étoient néceſſaires.

Cette maniere étoit très-longue & infiniment dangereuſe pour le Mineur, qui outre le danger des ſorties dérobées, qu'on faiſoit contre lui dans les foſſés ſecs, ſe trouvoit la plupart du tems écraſé ſous ſes madriers qui ne pouvoient pas toujours réſiſter aux bombes & aux quartiers de pierre que l'on jettoit du haut du rempart.

C'eſt pourquoi l'on ne l'emploie plus aujourd'hui, que lorſque les batteries de la contreſcarpe ne peuvent point découvrir le pied du revêtement; & hors de ces cas qui ſont très-rares, on fait toujours à coups de canon un *trou*, dans lequel le Mineur s'étant gliſſé, peut facilement éloigner avec une fourche tous les feux qu'on jette d'enhaut.

Quand le foſſé eſt ſec on y fait des logemens pour s'oppoſer aux ſorties, & quand il eſt plein d'eau on continue le paſſage juſqu'à une certaine diſtance, d'où l'on envoie le Mineur ſur un radeau ou à la nage. Dès qu'il eſt arrivé il travaille à vuider les décombres du *trou*, & lorſque la Place eſt capable de contenir deux ou trois de ſes Compagnons, on les y fait paſſer de la même maniere pour l'aider dans le travail de la galerie

TROUPES, en Latin *copiæ*, ſont une aſſemblée d'hommes portant les armes pour le ſervice de leur Prince & de la Patrie.

Les Troupes qui compoſent preſentement les Armées, ſont l'Infanterie, la Cavalerie & les Dragons. Tous ces Corps ſont diſtribués par Régimens, les Regimens par Bataillons ou par Eſcadrons, & les uns & les autres par Compagnies. *Voyez* INFANTERIE, CAVALERIE & DRAGONS.

pluie. Louis XIV. en 16
charpente, & permit à l'E
des tentes ſoutenues par
les *tuques* rendent le Vaiſ

TYMBALE eſt u
dont le cuir eſt tendu ſu
inſtrument étoit autrefois
les Sarrazins, on lui dor
il paſſa chez les François
avoit en France ſous Ch
pas fort longtems que cet
uſage dans nos Armées. C
les régnes de Henri IV.
Auteurs qui ont écrit ava
ne donnent que la Trom
parlent point de Tymbale
ce, qu'elles ont été réta
lemagne, & d'abord il n
giment François de Cava
qui en avoient pris ſur l'E
mis dans les Compagnies
a que les Mouſquetaires,
Tymbales ſont des eſpéce
de cuivre rouge ou d'aira
couverts par-deſſus d'un
fait tenir par le moyen d
pluſieurs écrous attachés

couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le *Tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cormier ou de buis, longues chacune de huit a neuf pouces, elles ont chacune au bout une petite roſette, de la grandeur d'un écu ; c'eſt de l'extrémité de ces petites roſettes que l'on frape la Tymbale ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable que ſi elle étoit frapée d'une baguette de tambour.

Le *Tymbalier* auſſi-bien que le Trompette, dans les marches & dans les revues, eſt à la tête de l'Eſcadron, trois ou quatre pas devant le Commandant. Dans les combats les Tymbaliers ſont ſur les ailes dans les intervalles des Eſcadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide Maior. Le *Tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre ſes Tymbales au péril de ſa vie, comme le Cornette & le Guidon, doit faire pour leurs Drapeaux.

V

VADROUILLE, ESCOUPE, ou FAUBER, terme de Marine, eſt un trouſſeau fait de vieux cordages défilés qui ſont attachés au bout d'un bâton, & qu'on trempe dans la mer pour ſervir de balais à nettoyer le Vaiſſeau.

VAGUE-MESTRE eſt un Officier qui a ſoin de faire charger, atteler, & défiler le bagage d'une Armée, afin qu'il marche en bon ordre. Il va pour cela prendre l'ordre du Maréchal-Général des Logis, pour ſçavoir la route que les bagages doivent tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons Guides, & faire avertir les bagages de chaque Brigade de ſe trouver autour de ſes fanions pour défiler ſelon le rang & le poſte des Brigades. Il y a un *Vague-Meſtre*-Général, un pour chaque ligne d'Infanterie, pour chaque aile de Cavalerie, pour chaque Brigade, & pour chaque Régiment. Les *Vagues-Meſtres* reçoivent l'ordre du *Vague-Meſtre*-Général qui eſt ſeul en titre, les autres étant choiſis dans chaque Brigade de Cavalerie & d'Infanterie, & dans chaque Régiment auquel on donne deux Aides. Un Commiſſaire d'Artillerie & un Commis doivent prendre l'ordre du *Vague-Meſtre*-Général toutes les veilles de marche.

Les appointemens du *Vague-Meſtre*-Général ſont de cinquante écus par mois, ceux de chaque Brigade ſont de vingt-ſix rations de pain. Pour les Aides, dix écus & trois rations de pain.

VAIGRES ou SERRES, terme de Marine, ſont les planches, qui font le revêtement ou le lambris du dedans du Vaiſſeau, & qui forment le ſerrage.

VAISSEAU, ou *Navire*. *Voyez* NAVIRE, & RANG.

VAISSEAU du premier rang, du ſecond rang. *Voyez* RANG.

VAISSEAU Matelot, ou *Vaiſſeau* ſecond. *Voyez* MATELOT, & SECOND.

VALANCINES, ou *Balancines*, terme de Marine. *Voyez* BALANCINES.

VALET, en terme de Marine, eſt un peloton fait de fil de carret ſur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge.

VARANGUAIS. Les Levantins appellent ainſi les marticles. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, terme de Marine, ſont des chevrons ou pieces de charpenterie, qui ſe mettent entre la quille & la carlingue de diſtance en diſtance pour former le fond du Vaiſſeau. Il y a les *varangues* de fond, ou *varangues* plates, & les *varangues* acculées. Les *varangues* de fond ſont moins ceintrées que les *varangues* acculées, & ſe mettent vers le milieu de la quille. Celle qui ſe met ſous le maître-beau, s'appelle maîtreſſe *varangue*, & premier gabarit.

Les *varangues* acculées ſe poſent en allant vers les extrémités de la quille proche les fourgues, ou fourçats. Les Bâtimens courts de *varangue*, & ronds de carene, tirent plus d'eau que ceux qui ont les *varangues* plates, & réſiſtent mieux aux coups de mer; mais auſſi ils courent plus de danger dans les havres de barre, & ſont plus ſujets à toucher que les Bâtimens larges de *varangue*. Ceux de courte *varangue* vont auſſi mieux à la bouline, & dérivent moins.

VARIATION de l'aiguille aimantée eſt un mouvement inconſtant de l'aiguille: qui en de certains parages decline du Nord au Nord-Eſt, & en d'autres ſe tourne du Nord au Nord-Oueſt.

Voici comment la plupart des Pilotes juſtifient & déterminent

déterminent l'irrégularité ou variation de l'aiguille. Ils appliquent & bandent un filet ſur le verre qui couvre la Bouſſole ; en ſorte que le filet convient & s'accommode ſur la ligne qui va du Nord au Sud. Puis ayant pris exactement la hauteur à midi, ils regardent ſi dans cet inſtant l'ombre du fil s'accorde préciſément avec les deux pointes de l'aiguille, & avec cette ligne ou diamétre qui va du Nord au Sud.

Si cela ſe rencontre, il n'y a point de *variation* dans le parage où ſe fait cette obſervation. Mais ſi les deux pointes de l'aiguille s'écartent de cette ombre méridienne, il y a de la *variation* ou déclinaiſon, & cette déclinaiſon eſt déterminée par l'arc de la Bouſſole compris entre l'aiguille & l'ombre du fil. Jamais un Pilote ne peut aſſurer ſes eſtimes dans les voyages de long cours qu'il ne ſoit aſſuré du ſillage ou chemin que ſon vaiſſeau peut faire par jour, ſoit de bon vent frais, ou de vent foible, & qu'il ne ſçache quelle eſt la variation de l'aiguille en chaque parage.

VEDETTE, eſt un Sentinelle de la Cavalerie.

VENT, en terme d'Artillerie, eſt ce vuide qu'on laiſſe pour donner au boulet la liberté d'entrer dans l'ame d'une piece. Aux piéces de 24. la différence entre le calibre des piéces & le diamétre des boulets, eſt de deux lignes ou environ.

VENT, pour les Marins, eſt un mouvement de l'air qui ſe tourne vers quelqu'une des parties de l'Horiſon, & qui par ce cours différent, gouverne preſque toute la Navigation.

Entre pluſieurs diviſions des *vents*, la principale eſt celle qui partage la circonférence de l'Horiſon en trente deux arcs égaux, chacun d'onze degrés 15. minutes, ce qui détermine le nombre des trente-deux *vents*.

Mais leur ſubordination eſt établie de telle ſorte, qu'il y en a huit, appellés *rumbs* entiers, éloignés ſucceſſivement de quarante-cinq degrés l'un de l'autre ; & de ces huit il y en a quatre primitifs, à ſçavoir le Nord, l'Eſt, le Sud, l'Oueſt, & quatre collateraux, à ſçavoir le Nord-Eſt, le Sud-Eſt, le Sud-Oueſt, & le Nord-Oueſt.

Entre ces huit rumbs entiers il y a huit demi-rumbs, & dans les différens intervalles des uns & des autres on compte ſeize quarts de rumbs. Les quatre pri-

mitifs forment la dénomination des vingt-huit, mais cette dénomination & cette ſubordination générale ſe va connoître par le dénombrement qui ſuit, & qui eſt conçu ſelon la diviſion circulaire de la Bouſſole.

Nord, *rumb entier.*
Le Nord-quart au Nord-Eſt.
Le Nord-Nord-Eſt, *demi rumb.*
Le Nord-Eſt-quart au Nord.
Le Nord-Eſt, *rumb entier.*
Le Nord-Eſt-quart à l'Eſt.
L'Eſt-Nord-Eſt, *demi-rumb.*
L'Eſt-quart au Nord-Eſt.
L'Eſt, *rumb entier.*
L'Eſt-quart au Sud-Eſt.
L'Eſt-Sud-Eſt, *demi-rumb.*
Le Sud-Eſt-quart à l'Eſt.
Le Sud-Eſt, *rumb entier.*
Le Sud-Eſt-quart au Sud.
Le Sud-Sud-Eſt, *demi-rumb.*
Le Sud-quart au Sud Eſt.
Le Sud, *rumb entier.*
Le Sud-quart au Sud-Oueſt.
Le Sud-Sud-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Sud-Oueſt-quart au Sud.
Le Sud-Oueſt, *rumb entier.*
Le Sud Oueſt-quart à l'Oueſt.
L'Oueſt-Sud-Oueſt, *demi-rumb.*
L'Oueſt-quart au Sud-Oueſt.
L'Oueſt, *rumb entier.*
L'Oueſt-quart au Nord-Oueſt.
L'Oueſt-Nord-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Nord-Oueſt-quart à l'Oueſt.
Le Nord-Oueſt, *rumb entier.*
Le Nord-Oueſt-quart au Nord.
Le Nord-Nord-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Nord-quart au Nord-Oueſt.

VENT devant: Faire *vent* devant, prendre *vent* devant, c'eſt-à-dire par proüe, ou de bout au *vent.*

Le *vent* ſe fit Sud, ſe rangea au Sud, ſe tourna au Sud. Tout cela veut dire, venoit du Sud, & portoit au Nord en droiture.

Gagner le *vent*, monter au *vent*, paſſer au *vent*, c'eſt prendre l'avantage du *vent.*

Mettre le *vent* ſur les voiles: c'eſt mettre les voiles paralleles au *vent*, en ſorte qu'il les raſe, & les

faſſe barbeyer ou friſer, ſans qu'elles prennent de *vent*.

De *bout au vent*. Aller *de bout au vent*, ou avoir le *vent* par proüe : c'eſt-à-dire, aller contre *vent*, ou à *vent* contraire, comme les Galeres le font ſouvent par le ſecours des rames.

Etre *au vent* d'un Vaiſſeau, paſſer *au vent* d'un Vaiſſeau, c'eſt lui avoir gagné le *vent*, ou avoir ſur lui l'avantage du *vent*.

Etre *ſous vent*, c'eſt avoir le deſavantage du *vent*.

VENT arriere : Faire *vent arriere*, porter *vent arriere*, c'eſt prendre le *vent* en poupe.

VENT largue, & VENT de bouline. *Voyez* LARGUE & BOULINE.

Lit du *vent*. *Voyez* LIT.

Serrer le *vent*, approcher du *vent*, ſe tenir près du *vent*. *Voyez* SERRER.

Etre trop près du *vent* : c'eſt prendre preſque *vent* devant, lorſqu'on porte le Cap au *vent*, au lieu de le prendre en boulinant pour en gagner l'avantage.

Tomber ſous le *vent* de quelque Terre, ou de quelque Bâtiment que l'on pourſuit, ou que l'on veut éviter ; c'eſt perdre l'avantage du *vent*, qu'on avoit gagné, ou qu'on vouloit gagner.

Le *vent* tombe, c'eſt-à-dire ceſſe, & fait place au calme, en ſorte qu'il n'y a plus de mer, ou de lames.

VENT frais, *vent* échars, *vent* forcé. *Voyez* FRAIS, ECHARS, & FORCÉ.

Coup de *vent*, eſt un orage, ou gros tems.

Grain de *vent*. *Voyez* GRAIN.

VENT réglé, ou *vent* alizé, favorable, & qui ſe maintient, ſans ſauter d'un rumb à l'autre ; *vent* de ſaiſon. *Voyez* ALIZÉ.

VENT de Terre, qui vient du Continent, ou de la Terre-ferme.

VENT d'amont : c'eſt l'Eſt, & le Nord-Eſt.

VENT d'aval : c'eſt l'Oueſt, & le Nord-Oueſt.

Toutes les chicanes du *vent* ſe font en louviant, en boulinant, en courant pluſieurs bordées, & en faiſant pluſieurs routes ſur des rumbs différens.

VENTRE : On dit qu'un canon eſt ſur le *ventre*, quand il n'a point d'affût, & qu'il eſt couché à terre.

VERGE rhinlandique, eſt une meſure qui ré-

pond à deux de nos toises, ou à douze de nos pieds, & qui eſt ſouvent employée dans la Fortification par les Ingénieurs Hollandois.

VERGES : Paſſer par les *verges*, c'eſt paſſer entre deux rangs de Soldats armés de baguettes vertes, & autant de fois qu'il a été ordonné par le Conſeil de guerre. Cette punition s'exerce contre un Soldat tombé dans quelque crime qui ne mérite pas la mort. Il y a des Régimens où l'on chaſſe honteuſement un Soldat paſſé par les *verges*, & d'autres où on ſe contente de le faire paſſer par deſſous le drapeau.

VERGUE, terme de Marine, ou, ſelon les Levantins, *antenne*, eſt une piéce de bois, longue, arrondie, mais une fois plus groſſe par le milieu que par les bouts, miſe quarrément par ſon milieu ſur le mât vers les raccages pour porter une voile, & quelquefois pour en porter pluſieurs, lorſqu'on met à ſes extrémités de gros anneaux, avec des bouts dehors, pour appareiller des coutelas. La *vergue* d'artimon ſe met de biais ſur le mât.

VERGUE de foule. *Voyez* FOULE.

VERGUE à *vergue* : Vaiſſeau qui paſſe *vergue* à *vergue* d'un autre, ou qui prolonge un autre Vaiſſeau ; c'eſt-à-dire qui ſe met à côté, & flanc à flanc, en ſorte que ſi les *vergues* des deux Vaiſſeaux étoient prolongées elles feroient une ligne droite.

VERGUE, prologer, allonger, ou élonger la *vergue*. Cette expreſſion eſt relative à la *vergue* de beaupré, & ſignifie appliquer la longueur de cette *vergue* ſur la longueur de ſon mât. Ce qui ſe pratique principalement par ceux qui veulent venir à un abordage ; car ſans cette pratique la *vergue* de beaupré empêcheroit cet abordage par la ſaillie qu'elle fait de chaque côté du mât ; ce qui n'eſt pas ſenſible aux autres *vergues*, à cauſe de l'épaiſſeur du Vaiſſeau. Quand un grand Vaiſſeau veut venir à l'abordage d'un moindre, il prolonge auſſi la *vergue* de beaupré, afin que le mât renforcé de cette *vergue* tombe avec force par l'avant ſur le Vaiſſeau ennemi, & le choque avec plus de violence.

VERRIN, Machine qui ſert à élever de gros fardeaux. Elle eſt compoſée de deux piéces de bois paſſées en travers dans deux vis très-fortes, qui élevent & baiſſent la traverſe de bois d'enhaut, auſſi haut que l'on veut, comme une preſſe de Relieur. On la tourne avec des leviers, & par le moyen d'un

pointal ou piéce de bois, qu'on applique deſſus, on redreſſe des paneaux de charpente, & d'autres choſes. On en a quelquefois beſoin dans l'Artillerie.

VERTENELLES, ou *Mâles* & *Femelles*, terme de Marine. *Voyez* MASLES.

VEUE: Etre *à vuë*, avoir *la vuë*, en terme de Marine; c'eſt découvrir, & avoir connoiſſance *non vuë*, c'eſt-à-dire faute d'avoir découvert.

VIANDE: La *viande* de boucherie diſtribuée aux Troupes, eſt d'un excellent uſage, pourvu qu'elle ſoit bonne, & régulierement diſtribuée. L'Intendant de l'Armée doit avoir une attention particuliere ſur ce détail, dans lequel il ſe peut paſſer une infinité de friponneries, dont le malheur tombe toûjours ſur le Soldat, qui par-là ſe trouve privé d'une ſubſiſtence qui le ſoutient, quoique le Prince en paye à ſon Entrepreneur la diſtribution réguliere.

La ration de *viande* pour le Soldat eſt de demi-livre: mais comme les os ſont compris, & que ſouvent on fait la diſtribution dans le moment que les bêtes ſont tuées, & que par conſéquent la viande eſt plus peſante que lorſqu'elle eſt raſſiſe, cette fraude tombe encore à la perte du Soldat, & au gain du Boucher. C'eſt une choſe qui mérite attention de la part de l'Intendant, & des Commiſſaires prépoſés à cette diſtribution.

Outre cette Boucherie générale, il y en a à la ſuite des Armées une grande quantité de particulieres. Il faut, ainſi que pour tous les autres Marchands de l'Armée, veiller à leur ſureté, & de plus à leur garde, ſoit dans les marches, ſoit pour la pâture de leurs beſtiaux.

Feu M. de Louvois voulut, à l'exemple des Orientaux, faire diſtribuer aux Troupes de la poudre de *viande*. Comme dans ces Pays chauds, c'eſt le Soleil qui fait cette poudre, ce qui ne pourroit pas ſe pratiquer dans ces climats, M. de Louvois avoit fait faire de grands fours de cuivre capables de contenir huit bœufs, où il en avoit fait faire des eſſais. Sa mort a interrompu cette entrepriſe, qui auroit pu être d'une grande utilité pour le Service en deux cas. Dans des marches au travers du Pays ennemi, & dans les Places que l'on peut craindre qui ſoient aſſiégées, & où il ſe trouve de la difficulté à conſerver longtems des bœufs vivans.

Cette poudre de *viande* fait de fort bon potage.

Une once bouillie dans l'eau ſuffit pour quatre hommes, & la livre de viande fraîche donne une once de poudre.

VIBORD, terme de Marine, eſt la liſſe qui embraſſe le pont d'enhaut, & qui le termine par les deux flancs. *Voyez* PLATBORD.

VICE-AMIRAL eſt un Officier Général qui repréſente la perſonne de l'Amiral, & qui a la ſeconde dignité dans la Marine. Louis XIV. créa en 1669. deux *Vice-Amiraux* de ſes Armées Navales, l'un du Levant, & l'autre du Ponant.

VICTOIRE, gain d'une Bataille, défaite de ſon Ennemi, avantage qu'on remporte, ſoit en guerre, ſoit dans les Combats particuliers *Victoria, palma.* On dit: Ce Conquerant a entaſſé *victoire* ſur victoire. Le regne de Louis XIV. a été une ſuite de *victoires.*

Un Général, pour profiter de ſa *victoire* dans une Bataille, pouſſe les Troupes battuës toûjours en Corps & en Ligne, juſqu'à ce que leur deſordre ſoit général, après quoi il augmente le nombre des Détachés, ſans ſouffrir que perſonne quitte les Drapeaux & Etendarts ſans être commandé.

C'eſt dans ce moment qu'il ſe ſert de ſa réſerve; & des Corps qui n'ont point combattu, pour pourſuivre l'Ennemi, l'empêcher de ſe rallier, & faire des Priſonniers. Il attend que la *victoire* ſoit abſolument aſſurée, & l'Ennemi tellement en deſordre & éloigné, qu'on ne puiſſe plus craindre, qu'il revienne ſur le Corps qui aura été détaché pour le ſuivre dans ſa fuite, afin de permettre à ſes Troupes victorieuſes de recueillir le butin du Champ de bataille.

Si le Vainqueur, en ſuivant l'Ennemi battu, tombe ſur ſes bagages, il acheve de l'accabler dans ſa retraite, & avec une extrême attention il fait porter le Corps qui pourſuit l'Ennemi au-delà deſdits bagages, pour détruire & prendre les hommes, & laiſſer le pillage des bagages à l'Armée.

Les ſoins d'un Général, après le gain d'une Bataille (le Seigneur des *Victoires* remercié) ſont de faire panſer les bleſſés, d'aller voir les principaux, d'envoyer de ſa part, s'il n'en a pas le tems, de ſe faire rendre compte des belles actions qu'il n'a pu voir, de donner en général des louanges à toute ſon Armée, de louer en particulier ceux qui le méri-

tent, de faire raſſembler les marques de ſa *victoire*, qui ſont les Priſonniers, les Drapeaux, les Etendarts, les Timbales, & l'Artillerie ennemie, de donner de cette *victoire* une premiere nouvelle à ſon Prince, de la faire ſuivre d'une ample Relation de toutes ſes circonſtances.

Un Général penſe enſuite à déblayer ſon Camp de ſes bleſſés, de ceux des Ennemis, des Priſonniers, de leur Artillerie, & de tout ce qui lui eſt ſuperflu. Il laiſſe prendre du repos à ſon Armée; il s'applique à tirer de ſa *victoire* tous les avantages que la circonſtance des lieux & des tems lui fournit, en execution du projet qui a été concerté & réſolu.

La plupart des Capitaines, dit Végece, qui ne connoiſſent pas bien la guerre, ſe laiſſent ſéduire à l'appas d'une *victoire* complette, & ils s'imaginent qu'il n'y a qu'a reſſerrer l'Ennemi, l'acculer dans ſon terrein, ou l'embraſſer par le nombre de leurs Troupes, de ſorte qu'il ne lui reſte aucun moyen de s'echaper.

Mais le deſeſpoir fait naître le courage à des gens qui ſe voyent ainſi enfermés. La peur même prend les armes, lorſqu'elle n'a plus d'eſperance, & l'on court volontiers à la mort, lorſqu'on ſçait qu'il faut périr néceſſairement. On a fort loué Scipion, & on louë fort tous les Généraux, qui comme lui, ſçavent faire un pont d'or à leurs Ennemis, pour faciliter leur fuite.

Des gens enfermés, quoique foibles & en petit nombre, ſont égaux à leurs Ennemis, en ce que ſe voyant ſans eſperance, ils ſentent qu'ils n'ont plus d'autre reſſource, que de ſe battre en deſeſpérés.

Le ſalut des Vaincus eſt de n'en point attendre.

VIEUX CORPS. Les ſix *vieux Corps* ſont les Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie, & la Marine. Picardie, Piémont & Navarre, qui ſubſiſtent aujourd'hui, ont été formés en 1562. & celui de Champagne en 1575. Ils ne prirent qu'en ce tems ces noms fameux de *vieilles Bandes*. Ils portoient auparavant celui de leur Meſtre de Camp. Ce qui a donné lieu a ce changement, c'eſt qu'une partie de ces vieilles Bandes ayant été incorporée dans ces Régimens, ils en prirent les noms pour en avoir l'ancienneté.

grandes contributions pou
Régimens, celui de Navar
cher le premier, parce qu
Henri IV. Mais pour fini
toient ſouvent ces Corps
les uns les autres, il fut ré
marcheroit le premier, &
roient au ſort. Par ce moy
rang, Champagne le troiſi
trieme.

Mais nonobſtant cette d
ne laiſſerent pas toûjours
lés par tout où ils ſe trou
que pour les terminer enti
donna en 1666. qu'ils ſe
par ſemeſtre de ſix mois
tems on étoit quelquefois
du Campement, S. M. ord
l'avenir par année entiere
préſent ; c'eſt ce qu'ils app
cond, & du troiſiéme ſem

Normandie, qui prit ce
rang des *vieux Corps* par l
de Luynes, frere de M.
nel. A l'exemple des qu
pour avoir l'ancienneté de
mandie, il en prit le nom
levé dans cette Province
zions furent de garder un
Château de Vincennes.

La Marine, qui eſt le

Les *Petits vieux Corps* ſont, Richelieu aujourd'hui Rohan, Bourbonnois, Auvergne, Tallard aujourd'hui Monaco, Bouflers aujourd'hui Bouzols, & le Régiment du Roi. Richelieu fut créé en 1595. du débris des Troupes que Balligny avoit commandées dans Cambray, lorſqu'il s'en étoit rendu comme le Souverain. Bourbonnois, ſous Charles IX. des débris de quelques Compagnies qui revenoient d'Italie, & qu'on appelloit les Bandes de Montferrat. Auvergne en 1606. ſous le nom de ſon Meſtre de Camp, enſuite caſſé & rétabli ſous le nom d'Auvergne. Monaco levé par M. de Leſdiguieres (ſon ancienneté n'a lieu que depuis 1615) Bouzols en 1610. & Le Roi en 1662. Ce Régiment ne tiendroit pas le rang qu'il a, ſi le feu Roi qui le forma, n'eût acheté le Régiment de Beaumont, à préſent Artois, lequel s'en démit volontairement, moyennant une gratification en argent, que S. M. accorda à chaque Capitaine de ce Corps.

Les autres Régimens d'Infanterie en France marchent & tiennent entr'eux le rang, ſuivant la date de leur création, & tous les Officiers en dignité égale, ſuivant l'ancienneté du Régiment dont ils ſont.

VIF DE L'EAU, terme de Marine, c'eſt la haute eau d'une Marée. *Voyez* HAUTE & MARE'E.

VIN : Le *vin*, l'eau de vie & la biere ſont plutôt une utilité qu'une néceſſité à la ſuite d'une Armée, le gain attire aſſez de Marchands qui les fourniſſent. Il ſuffit qu'on les oblige à ſe joindre aux Convois, pour être conduits ſurement à l'Armée, afin que leurs enlevemens par les Partis Ennemis, n'en apportent pas la cherté : & dans les marches, les Marchands de vin doivent être à la ſuite des gros bagages, ſoit du Quartier Général, ſoit des colonnes particulieres des gros bagages des Troupes ; c'eſt un ſoin du Prevôt & du Vaguemeſtre de l'armée.

VIRER eſt tourner : virer ou cabeſtan, c'eſt tourner le cabeſtan, virer le Vaiſſeau à ſtribord, le virer à baſbord, le virer à l'autre bord.

VIREVAUT, terme de Marine, eſt une machine qui ſe met ſur le tillac à l'avant des Bâtimens, qui ne paſſent pas trois cens tonneaux, & à l'arriere de leur miſaine. La machine eſt de bois, faite en forme d'eſſieu, dont la longueur eſt poſée horizontalement ſur deux piéces de bois, qui ſont à ſes extrêmités, & ſur leſquelles elle tourne par le moyen de deux barres, paſſées au travers de l'eſſieu. Ces deux barres étant conduites à force de bras,

ſont filer des cables autour de l'eſſieu, ſoit pour lever l'ancre, ſoit pour tirer des fardeaux.

VITESSE: La *viteſſe* eſt bonne pour le ſecret: parce qu'elle ne laiſſe pas le tems de divulguer les choſes.

On court à l'improviſte ſur l'Ennemi qui n'eſt pas ſur ſes gardes; on le ſurprend, on lui fait ſentir la foudre avant qu'il ait vu l'éclair.

L'interpoſition de la mer, d'un fleuve, d'une montagne, d'un paſſage difficile, en un mot l'éloignement ſert à cela: toutes ces choſes rendent l'attaqué négligent, ſur la fauſſe confiance qu'il n'a rien à craindre.

Il faut laiſſer derriere, en un lieu ſur, tout ce qui peut apporter du retardement, comme les bagages, la groſſe Artillerie, quelquefois même l'Infanterie, ou bien on la met ſur des charrettes, ſur des chevaux, ou en croupe de la Cavalerie.

On marche en diligence la nuit, par des chemins ſecrets & peu battus.

La *viteſſe* fut la vertu particuliere d'Alexandre & de Céſar, & dans la vérité elle produit des effets merveilleux. L'Ennemi ne ſe croit en ſureté nulle part, & l'on ſaiſit le moment favorable de chaque conjoncture.

Si le retardement enleve l'occaſion, & que trop de diligence affoibliſſe; c'eſt à un Général à peſer le bien & le mal de chaque côté & à opter.

VITONNIERES, terme de Marine, ſont des canaux ou des égouts, qui regnent au fond de cale de proue & à poupe, à côté de la carlinge, pour conduire les eaux à la pompe, & qui ſont couvertes par des parcloſes ou planches, qui ſe levent & ſe baiſſent quand il faut nétoyer les *vitonnieres*.

VIVANDIERS: Marchands qui ſuivent l'Armée pour y vendre des vivres & autres néceſſités. *Præbitor annonarius*. Il eſt défendu ſur de groſſes peines de faire aucun dommage aux *Vivandiers*. Les *Vivandiers* ſont répandus dans le Quartier général & dans les autres Quartiers généraux, ceux des Régimens Campent avec leurs Régimens.

Pour les autres, ils campent dans les endroits qui leur ſont marqués par le Prevôt de l'Armée où ſes Officiers en tel nombre que leſdits *Vivandiers* puiſſent être, pourvu que leurs voitures ſoient attelées chacune de quatre bons chevaux.

VIVRES: Les anciens peuples de France, ont ſuivi d'abord la maniere des Romains pour la ſubſiſtence de leurs Soldats, puiſqu'après avoir été ſubjugués par eux, ils ont fait corps long-tems dans leurs Armées en qualité de Troupes Auxiliaires.

Pluſieurs Auteurs ont traité de l'ordre qu'obſervoient ces Conquérans pour faire ſubſiſter leurs Légions. Au démembrement de ce grand Empire, les Princes qui le partagerent, ſouffrirent encore quelque tems que leurs Peuples ſuiviſſent les coûtumes qu'ils tenoient des Romains, mais ils les perdirent inſenſiblement, & s'en firent de nouvelles.

Les François furent les premiers à les changer, & ſe voyant rétablis dans cette liberté qui leur eſt naturelle, ils eurent tant d'horreur pour ceux qui leur avoient impoſé le joug de la ſervitude, qu'ils en mépriſerent juſqu'à la Religion, & choiſiſſant une autre forme de gouvernement, ils choiſirent auſſi une autre maniere de faire la guerre.

Quand on eut trouvé l'invention de la poudre, le canon ſucceda au belier, & le mouſquet à la flêche. Ce fut alors que nos Rois obligerent leurs peuples à fournir des vivres aux Armées qu'ils faiſoient marcher contre leurs Ennemis. La premiere fourniture réglée, fut faite par les Commis des Rois, ſous Philippe le Bel en 1311. Louis XI. créa en 1470. deux Commis généraux des vivres. Le premier & le plus ancien traité des vivres & fourrages aux Troupes du Roi, fut fait au Camp de Luſignan, ſous Henri III. en 1574.

Avant ce tems là, tous les Emplois d'Armées n'étoient exercés que par commiſſion, & ceux qui en étoient pourvus, ſe nommoient ſimplement Commis: ſçavoir les Commiſſaires des Guerres & des vivres: quant aux Tréſoriers de l'ordinaire & de l'extraordinaire des Guerres, on les nommoit *Clercs du Tréſor* ou *Payeurs*.

Les Tréſoriers de l'extraordinaire étoient autrefois comptables de tous les *vivres* qui ſe conſommoient par les Troupes, tant dans les Armées que dans les Garniſons, mais ne pouvant vaquer à tant d'affaires à la fois, ils obtinrent de Henri II. la décharge du compte des *vivres*, & ce fut par un reglement fait à S. Germain l'an 1557, où par l'article 55. ceux qui les diſtribuoient furent chargés de les préſenter à la Chambre des Comptes de Paris.

Depuis ce tems là, non-ſeulement les Commiſſaires généraux des *vivres* furent obligés de compter à la Chambre de leur maniment, tant en argent qu'en munitions ; mais tous les Commis aux *vivres* devinrent auſſi comptables, chacun en leur particulier de tout ce qu'ils avoient diſtribué aux Troupes.

Il y avoit deux ſortes de ces Commis. Les uns étoient des perſonnes connues & capables, que les Lieutenans Généraux ou les Gouverneurs des Provinces établiſſoient dans les lieux néceſſaires pour le paſſage des Troupes. Ils y faiſoient des magazins de bleds, de vins, & des autres denrées qu'on fourniſſoit pour lors, à quoi les Villes, Bourgs & Villages étoient taxés, & ils contraignoient les peuples à la fourniture de leurs taxes, lorſqu'ils y manquoient dans le tems de l'échéance du payement.

Les autres Commis étoient choiſis par le Roi même, qui connoiſſoit l'importance qu'il y avoit d'avoir des gens d'honneur & expérimentés dans ce métier. Quelquefois auſſi Sa Majeſté en laiſſoit le choix aux Commiſſaires Généraux des *vivres*.

Ces Commis manioient par leurs ordres les deniers royaux, faiſoient les achats, tant pour munir les Places frontieres, que pour faire ſubſiſter les Troupes en Campagne. Le Reglement que nous venons de citer veut qu'ils ſoient gens ſans reproche, & l'article cinquante-cinq preſcrit les qualités qu'ils doivent avoir.

Quant aux voitures dont on ſe ſervoit pour les *vivres*, les peuples les fourniſſoient de même par contribution, & ce fut encore Henri II. qui n'ayant d'autre penſée que de ſoulager ſon Peuple, déchargea les contribuables à la taille de ces corvées.

Pour cet effet il créa vingt Offices de Capitaines de Charrois pour lever 4000. chevaux de trait avec leurs harnois, 1000. Charretiers, & 600. charrettes moyennant les gages, avances de deniers, & les priviléges, qui ſont portés par l'Edit de leur création, avec ordre de faire toutes les voitures, tant d'Artillerie, que des vivres, par tout où il ſeroit néceſſaire pour le ſervice de l'Etat.

Voilà la maniere dont on amaſſoit anciennement les vivres en France pendant la guerre. Dès qu'elle finiſſoit, & que les troupes étoient licentiées, chaque Commis dreſſoit un état au vrai de la recette & dépenſe des vivres, dont il avoit le maniement, &

après que ce compte étoit arrêté, ce qui reſtoit en nature dans les Magazins étoit diſtribué également aux Peuples avec toute l'équité poſſible.

Cette reſtitution fut ordonnée par Henri III. aux Etats de Blois en 1579. car avant-lui, nos Rois avoient coûtume de donner le reſte des *vivres* qui ſe trouvoient dans les Magazins, à des perſonnes qu'ils vouloient gratifier.

Les Commis aux *vivres* demeurerent long-tems dans cet état, & l'on voit qu'ils exercerent toujours leur emploi par Commiſſion ſous les ordres de deux Commiſſaires Généraux juſqu'en l'an 1627.

Sous Louis XIII. le maniment des *vivres* des Armées avoit beſoin d'une plus grande quantité d'Officiers, à cauſe des troupes nombreuſes qu'on avoit à faire ſubſiſter deça & delà les Monts. C'eſt pourquoi ce Prince érigea en titre d'Office quatre Commiſſaires Généraux, qu'il nomma Conſeillers Surintendans des *Vivres*, pour joindre à deux Charges ſemblables créées depuis long-tems, ce qui compoſoit le nombre de ſix, afin d'être exercées triennalement.

Ils avoient la direction de toutes les étapes & fournitures particuliéres des *vivres*, qui ſe faiſoient aux gens de guerre, tant de cheval, que de pied, dans toute l'étendue des Provinces du Royaume. Leurs appointemens montoient à 3000. livres, ils avoient droit de quatre pour cent de la fourniture qui ſe faiſoit dans les Armées, & droit de Charroi de deux journées pour montre de tous les équipages des *vivres*.

Sa Majeſté voulant témoigner l'eſtime qu'elle faiſoit de ces nouveaux Intendans des *Vivres*, leur permit encore l'entrée dans ſes Conſeils pour y propoſer tout ce qu'ils trouveroient à propos du fait de leurs Charges. Elle les exemta auſſi de toutes recherches & compoſitions de Chambres de Juſtice, pour ce qui regardoit la qualité de leurs Offices. Outre cela elle leur accorda pluſieurs autres droits & priviléges concedés aux deux anciens Commiſſaires Généraux.

Ce Prince érigea auſſi par un autre Edit du même jour, ſix Treſoriers des *Vivres*, en titre d'Office, pour ſervir pareillement au-deçà & au-delà les Monts. Ils faiſoient le payement de tout ce qui pouvoit concerner les *vivres*, chacun en ſon département, en

l'année de ſon exercice, tant pour le pain de munition, que pour toutes les autres dépenſes qui en dépendoient.

C'eſt ainſi qu'en avoient uſé auparavant les Treſoriers Généraux de l'extraordinaire des Guerres, auxquels ils devoient néanmoins compter comme de Clerc à Maître ; & pour ſureté de leur maniment l'Edit les obligeoit élire domicile à Paris, & de donner caution de la ſomme de 6000. livres chacun par-devant le Prevôt de ladite Ville, ou ſon Lieutenant-Civil.

En 1631. le même Roi créa encore un troiſiéme Office de Conſeiller Commiſſaire particulier des *Vivres*, en chaque Election du Royaume, avec augmentation des droits qui étoient octroyés à deux anciens qu'on y avoit déja établis en 1622. Tous ces Officiers n'ont plus d'exercice depuis qu'on a déchargé les peuples de la contribution des *Vivres*.

Louis XIV. les a donnés à fournir par entrepriſe à des Traitans qui les faiſoient exercer par Commiſſion. C'eſt encore aujourd'hui la même choſe. Il y a un Entrepreneur Général des *Vivres* ou pluſieurs ſi l'occaſion le demande.

Ces Entrepreneurs ont dans chaque Armée un de leurs principaux Commis ; ſous le titre de Directeur Général des *Vivres*. On ne peut attendre que d'heureux ſuccès d'une Armée qui ne manque pas de *vivres*. C'eſt à quoi l'on doit penſer quand on a en vue quelque expédition militaire.

Le Soldat ne peut travailler quand il n'eſt pas nourri, manier les armes, quand il ne peut ſe ſoutenir lui-même, avoir du feu & de la hardieſſe, quand il n'a pas de ſang dans les veines. Quel moyen de ſouffrir les incommodités des chemins, des ſaiſons, les veilles, les fatigues. Les déſertions, les maladies, le relâchement de la diſcipline, la haine, l'animoſité du Payſan qui défend ſon bien, ſont des effets du manquement des *vivres*.

Pour remédier à cela on remplit de bonne heure les Magazins, tant pour les Garniſons ordinaires, que pour les Armées. S'il n'y a pas de Magazins, on en fait bâtir dans des lieux propres à cela, où la communication ſoit ſûre, où la conduite des convois ne puiſſe être interrompue par l'ennemi.

On les établit dans des Places commodes & fortes, où les Marchands, les Vivandiers, les Fermiers &

autres gens de cette ſorte puiſſent aborder avec ſureté.

Il n'y a point d'Armée mieux fournie que celle du Turc. Il fait ſes proviſions à loiſir. Il ſéme quelquefois des bruits différens de ſes deſſeins pour ſurprendre l'ennemi, & quelquefois il publie ce qu'il veut faire, afin de tromper même par la vérité.

Il méne avec lui des proviſions en abondance, à cauſe de la prodigieuſe quantité de bagage qu'il a. Les Payſans des environs lui en apportent encore, ou par la crainte d'être châtiés, & de voir bruler leurs maiſons s'ils manquent d'obéir, ou par l'amour du gain, car dans le camp tout leur eſt payé argent comptant.

On ne donne le pain de munition qu'aux Janiſſaires. Les autres ſont obligés de l'acheter à leur dépend : mais le G. S. eſt obligé de le faire voiturer à ſes frais juſqu'au Camp. On le diſtribue en petite quantité à cauſe de la ſobriété dans laquelle on vit.

Les Janiſſaires ne mangent qu'une fois le jour au coucher du ſoleil, & ne boivent point de vin. Le Turc n'entre en Campagne que quand les grains ſont preſque murs, & les herbes nourriſſantes, & il fait des amas de biſcuit, de farines & d'orges.

Si un Général fait enſorte que rien ne manque au ſoldat, & que ſuivant l'intention du Souverain tout lui ſoit à propos fourni, un Gouverneur de Place, qui craint un ſiége, doit encore plus penſer aux choſes qui lui ſont néceſſaires pour ſe défendre vigoureuſement.

S'il a ſes proviſions de farine, de bled, d'avoine, de vin, de biere, de brandevin, de beurre, de ſel, de bois, de poudre, de plomb, de canon, de mouſquets, de piques, de ſoufre, de poix, de bitume, de paliſſades, de chevaux de friſe ; ſi l'Ennemi lui coupant l'eau, il a des moulins à bras, à cheval & à vent, pour faire la farine, ſi la Place eſt enfin fournie de toutes les choſes requiſes, ſa garniſon ſera long-tems en état de faire front à l'Ennemi.

Il y a des Réglemens ſur le fait des *Vivres*, qui regardent les Boulangers, les Vivandiers, les Marchands, les viandes, & les boiſſons.

Chaque choſe eſt taxée à un prix raiſonnable par les Prevôts & les Commiſſaires qui comparent

le prix de la vente avec celui de l'achat, & avec les incommodités & les périls de la voiture.

Ils veillent pour que les meſures, les poids, & les denrées ſoient bonnes & non falſifiées.

Ils ont grand ſoin dans l'Armée d'empêcher dans les *vivres*, les larcins, les trahiſons, la corruption, les incendies; ils les font diſtribuer avec ordre & avec épargne, conformément aux liſtes autentiques des Soldats effectifs, parce qu'il n'eſt pas tems de les ménager quand on eſt à la fin.

Les eſpéces de *Vivres* abſolument néceſſaires, ſont le pain, le ſel, les biſcuits, le vinaigre & quelque boiſſon pour les hommes. De l'orge, de l'avoine, du foin, de la paille, de l'herbe pour les chevaux, de plus pour les hommes, de la chair fraiche & ſalée, du beurre, du fromage, du lard, du poiſſon ſalé & des légumes.

UNIFORME. De tous les tems il y a eu une eſpéce d'*uniforme* dans les Troupes. Nos Enſeignes Militaires ſont la premiere ſource qui a produit parmi nous cet *uniforme*. Mais à cette premiere ſource qui n'auroit fourni qu'une diſtinction générale pour la Nation, il en faut joindre d'autres, qui ont occaſionné les diſtinctions particulieres de chaque Troupe de guerre.

Sans ſe perdre, dit l'Auteur du *Traité des marques Nationales*, dans l'éloignement des tems, ni entrer dans la diſcuſſion de ſçavoir ſi les deux Peuples de l'Antiquité les plus fameux ont connu ces *uniformités* de Troupes, il eſt certain que ceux des Romains qui couroient dans les Cirques, ſoit à cheval, en chariot, & à pied, ſe partageoient par Bandes, & que chacune de ces Bandes ſe diſtinguoit par ſa couleur particuliere.

Mais ces diſtinctions étoient de fantaiſie. Les tems où l'*uniforme* a commencé à paroître eſt aſſez incertain. Quelque antiquité que l'on veuille donner aux habits de guerre diſtingués de l'armure, on ne peut la faire remonter avec quelque certitude au-deſſus du onziéme ſiécle.

Ce n'eſt ni dans les tems que les Romains combattoient, revêtus ſeulement de corps d'armes de fer, ou de cuir bouilli, ſi juſtes, & ſi bien pris, qu'ils ſembloient être moulés ſur la perſonne, le nombril & les mamelles y étant marqués; ni dans celui où les François preſque nuds, ou du moins très-

très-legerement habillés d'un ſayon de cuir, firent la conquête des Gaules, qu'il faut aller chercher des habits *uniformes*.

C'eſt au tems des Croiſades, & des voyages que firent alors les Européens Occidentaux dans la Paleſtine & à Conſtantinople, que ces Occidentaux apprirent à faire uſage pour ſe vêtir par deſſus leurs armures, de pourpre, & autres riches étoffes d'Orient, & des belles fourrures que les Grecs tiroient de la Ruſſie & de la Tartarie, par la Mer noire.

C'eſt donc dans le onziéme ſiécle qu'on peut établir avec quelque certitude le commencement du port des habits de couleur pour la guerre. Les Sarazins portoient communément des tuniques ſur leurs armes, ſoit d'étoffes unies ou rayées, qui ont pu ſervir à nos Guerriers de modéles pour en mettre de ſemblables ſur leurs armures, ſous le nom de *Cottes-d'armes*.

Si les Tuniques d'armes ſarazines n'ont pas entierement donné origine aux Cottes d'armes de nos Guerriers, elles en ont au moins rendu le port plus commun. Les François revenus des Croiſades ſe firent honneur au retour de paroître avec ce qui dénotoit les lieux où ils avoient été ſignaler leur valeur, & ils parurent avec de ces Tuniques *uniformes*, qu'ils nommérent *Saladine*, à cauſe du Sultan *Saladin* : ce qui fit prendre le nom de *Salade*, non-ſeulement à l'armure qui ſe trouva couverte de la *Saladine*, mais encore à un caſque ſans crête plus leger que celui d'uſage.

La jonction de la Cotte *Saladine*, avec l'ancienne Cotte ou Sayon uni des François, rendit les Cottes d'armes plus communes, & celles-ci en commençant à produire une eſpece d'*uniformité* dans les Armées, produiſirent auſſi d'autres habits portés par les Nobles dans les cérémonies d'éclat.

L'Auteur ci-deſſus cité, ne prétend cependant pas que ce ſoit des Orientaux ſeuls que nous tenions nos *uniformes* : elle a une ſource plus ancienne, & ce n'eſt que pour le tems où elle a commencé à être plus commune qu'il l'a fixée à celui des Croiſades. Chaque Nation a toûjours eu une eſpece d'*uniforme*.

Les Grecs & les Romains avoient pour habillement de guerre des corps d'armes de cuir renforcés de lames de fer, & qui malgré leur juſteſſe, qui les faiſoit paroître comme colés ſur les perſonnes,

de la réſiſtance. A l'égard des premiers François, le Sayon de peau fut leur *uniforme*, & leur unique armure défenſive, juſqu'au cinquiéme ſiécle, qu'ils s'armerent à la Romaine.

Ils conſerverent cette mode juſqu'à Charlemagne, qu'ils reprirent leur ancien Sayon de cuir, auquel on ajoûta le Hautbert, autre Sayon compoſé de mailles de fer, pour être mis ſur le premier.

Dans cet habillement un Guerrier avoit pour *uniforme* un tricotage de fer de pied en cap. Chaperon, veſte, bas de chauſſes, tout en étoit, & l'habit complet s'appelloit *Squammata veſtis*, habit à écailles.

Le Hautbert, ou l'habit maillé, fut d'uſage juſqu'au tems du Roi Charles VI. qu'on le quitta pour reprendre l'armure de fer battu, qui pour former un Armement complet, conſiſtoit en un caſque & une cuiraſſe, à laquelle ſe joignoient des braſſarts, des cuiſſarts, & des gréves.

Le Hautbert céda ſa place à la Cotte d'armes, qui ſous Charles VII. fut comme un *uniforme* de guerre, propre par ſa forme à la diſtinction générale de tous les Gendarmes, & par ſa couleur à la diſtinction particuliere de chaque Compagnie de ces Gendarmes. Un Commandant communiquoit la couleur de ſa Cotte à tous les hommes d'armes de ſon Commandement; en ſorte que toutes les Cottes d'une Compagnie ſe trouvant de la même couleur, cela commença à former ce qui s'appelle aujourd'hui *uniforme*.

La multiplication dans les Armées de l'habit dont je parle, le rendit ce qu'avoit été chez les Romains le Bouclier; c'eſt-à-dire, une eſpece d'habit hiſtorique, qui par ſon inſpection montroit pluſieurs choſes à la fois. D'abord par ſa couleur & par le ſimbole principal qui paroiſſoit deſſus, il montroit quel étoit le Commandant d'une Troupe. Outre cela, il paroiſſoit ſur la Cotte d'autres marques pour accompagner la dominante, & celles-ci conſiſtant en chiffres formés de lettres initiales, ou de chiffres numéraires, montroient encore plus affirmativement le nom d'un Commandant, ſon cri de guerre, ſa deviſe, ou le rang de ſa Troupe. Ainſi la Cotte chargée de différentes marques auroit pû être regardée comme un habit inſtructif, par le moyen duquel on pouvoit apprendre ce qu'apprenoit le Bouclier d'un Soldat Romain.

A la Cotte ſuccéda le *Hoqueton*, eſpéce de Mantille, qui bientôt devenuë *Caſaque*, parce qu'on en ferma les manches, & qu'on l'ouvrit par devant, fut un habillement plus leger & plus commode que la Cotte. Un Guerrier qui la portoit agraffée au cou, la rejettoit en arriere dans le beau tems, pour laiſſer voir ſa brillante armure, & la tenoit fermée dans le mauvais tems pour conſerver cette armure. Par-là la Cotte d'armes acheva de ſe perdre dans les Armées, & elle ne parut plus que dans certains Tournois, ou Carouſels, où l'on vouloit conſerver des traces de l'ancienne Chevalerie.

La *Caſaque* d'Ordonnance contenoit mieux dans le devoir le Militaire, que tout autre *uniforme*. Par la Caſaque, on connoiſſoit de quelle Compagnie étoit un homme qui faiſoit du deſordre. Les torts qu'il commettoit étoient réparés par ſon Capitaine. Chaque Capitaine étoit reſponſable de ſes gens. Afin de connoître aiſément de quelle Compagnie étoit un coupable, la Cour envoyoit dans chaque Juriſdiction du Royaume un échantillon de la livrée de chaque Compagnie d'Ordonnance qui ſe trouvoit ſur pied.

Cependant il faut que l'*uniforme* dans les Caſaques ait été négligé depuis le regne de Louis XI. puiſque François I. par une Ordonnance de 1533. pour ôter toute excuſe ſur la dépenſe qu'il auroit fallu faire en certains cas pour avoir un *uniforme* complet, ſe contente que les Archers ayent à leurs Caſaques une manche de la livrée du Capitaine.

Pendant que les Caſaques Militaires furent d'uſage, elles étoient ſuffiſantes pour ſervir à la diſtinction, tant de la Nation, que des Corps. La couleur dont elles étoient dans chaque Corps ſervoit d'*uniforme* particulier, & par les croix qui ſe mettoient deſſus on connoiſſoit la Nation. L'uſage des Caſaques a été aboli ſous le regne de Henri II. ou peu de tems après, & à ſa place on choiſit pour ſervir d'*uniforme* aux Troupes, l'*Echarpe*, qui avoit été d'uſage dès le tems de Saint Louis, où elle ſe mettoit alors ſous la Cotte d'armes.

Il y avoit deux *Echarpes*, l'une pour la livrée de la Nation, & l'autre pour l'*uniforme* des Troupes. On ſe les mettoit en bandouliere l'une à droite, & l'autre à gauche, & elles ſe venoient croiſer ſur l'eſtomac, & derriere le dos. Celle de ces Echar-

pes qui ne ſervoit qu'à l'*uniforme* étoit de la couleur qu'il plaiſoit au Commandant actuel d'une Troupe de lui donner. Ainſi chaque Troupe d'une Armée avoit ſon Echarpe d'*uniforme* d'une couleur particuliere à elle, & qui pouvoit ſe changer à chaque mutation de Commandant, au lieu que l'autre Echarpe, qui étoit pour la livrée de la Nation, étoit de la même couleur dans toutes les Troupes de cette même Armée, & ne ſe changeoit point.

Les gens de guerre conſerverent l'Echarpe d'ordonnance, juſqu'à ce que l'*uniformité* des habits fut établie, & même après. Car chaque Commandant voulant communiquer ſa livrée à ſes Soldats, indépendamment de la couleur dont étoient leurs habits, conſerva l'Echarpe, de maniere que cela introduiſit un double *uniforme* dans chaque Corps, l'un que l'Auteur du Traité des Marques Nationales appelle *héréditaire*, ou de *Troupe*, qui conſiſtoit dans la couleur de l'habit, qui ne changeoit pas, quoique le Corps changeât de Commandant, & l'autre qu'il appelle *uniforme accidentel*, parce que chaque Commandant d'un Corps ne manquant pas d'introduire ſa livrée, pour en faire partie de l'*uniforme* du Corps dont il prenoit le Commandement, ſe ſervoit pour cela de l'Echarpe qu'il donnoit de ſa couleur, en faiſant quitter celle de ſon prédéceſſeur; ce qui fit durer cette Echarpe plus longtems qu'elle n'auroit fait ſans cela.

L'Echarpe d'*uniforme* particuliere de Troupes a duré juſqu'à la Bataille de Steinkerque, après laquelle il n'a plus été queſtion d'Echarpe pour le Militaire. Après qu'elle fut paſſée, ce fut dans les Aiguillettes, ou Nœuds d'épaules, que chaque Commandant eut occaſion de continuer de donner ſa livrée à ſes Soldats.

Malgré tout ce que je viens de dire pour prouver l'antiquité & les différentes ſortes d'*uniformes* dans les Troupes, il faut cependant convenir que l'*uniforme* complet n'a commencé que ſous Louis XIII. un peu avant le ſiége de la Rochelle.

Il eſt étonnant qu'une choſe qui eſt ſi néceſſaire, ait été ſi longtems à être miſe en uſage, vu les inconvéniens où on ſe pouvoit trouver alors, malgré les autres marques de reconnoiſſance dont on étoit pourvu, qui pouvoient n'être pas aſſez viſibles.

A la Bataille de Pavie les Troupes des Ennemis,

qui pour éviter le feu de notre Artillerie, ſe mirent en Bataille avant le jour, furent obligés de mettre des chemiſes blanches par deſſus leurs habits, pour pouvoir ſe reconnoître en défilant pendant la nuit.

Il eſt vrai que l'armure de fer à l'uſage de l'Infanterie, comme de la Cavalerie, ne permettoit guéres le port des habits *uniformes*. Le pot en tête & le corcelet a été l'équipage du Fantaſſin juſqu'en 1614. & même juſqu'en 1622.

Dans un Mémoire de l'Hôtel de Ville de Paris, contenant les préparatifs qui ſe firent en cette année pour l'entrée du Roi, il eſt dit qu'on fut chez tous les Marchands Fourbiſſeurs & Quincailliers, pour prendre état de ce qu'ils pourroient fournir de corcelets, tant blancs que noirs, pour armer la Bourgeoiſie.

Ce n'étoit point d'abord les Colonels, ni les Capitaines, qui habillerent leurs Soldats, lorſqu'il ſe faiſoit un grand Armement; le Roi obligeoit les Villes de ſon Royaume de fournir chacune certain nombre d'habits de Soldat, qui conſiſtoit alors en un juſte-au corps de drap de Vire, ou de Château-Renard, en bas de chauſſes, & en ſouliers.

Parmi les Titres de l'Hôtel de Ville de Paris, ſe trouvent pluſieurs Lettres du Roi, écrites pour demander de ſemblables fournitures; & notamment en 1651. le Roi demanda a cette Ville trois mille paires d'habits, & il en fut fourni quinze cens paires à 9. livres 15. ſols par juſte-au-corps, & quinze cens paires de bas de chauſſes auſſi de drap, à 2. livres 12. ſols. De façon que l'habillement complet d'un Soldat, à l'exception des ſouliers, revenoit à 12. livres 7. ſols. Quand la taxe des Villes ne ſuffiſoit pas pour l'habillement entier des Troupes d'un Armement, le Roi fourniſſoit le reſte.

En cette année 1653. Louis XIV. donna pour ſa Cavalerie des Manteaux qui coûterent 19. livres piece. On a dans les Titres du même Hôtel de Ville le Certificat donné par Jean Archambault, Valet de Chambre-Tailleur du Roi, daté du Camp de la Rochelle le 11. Janvier 1628. pour avoir reçu du ſieur de Laitre, l'un des Echevins de Paris, 5329 habits, & 1198. paires de ſouliers.

Cet Echevin étoit chargé de raſſembler le contingent que pluſieurs Villes devoient fournir pour faire

le nombre de ces habits exigés ; & ces Villes qui fournirent étoient.

Paris, 2400. habits de bure griſe, & 100. autres de ſerge rouge cramoiſi. Meaux, 50. habits. Langres, 100. habits ; & ainſi des autres, comme Reims, Soiſſons, Melun, Beauvais, Dreux, Amiens, Abbeville, Senlis, Noyon, Troyes, & Compiegne. La Ville de Paris fut même obligée de faire un emprunt à conſtitution, pour pouvoir fournir ſon contingent.

Une autre Lettre du Roi écrite à la Ville de Paris en 1647. lui demande en aſſiſtance 1600. paires d'habits complets, chacun compoſé d'un pourpoint long en forme de juſte-au-corps de drap de Vire, doublé de Revêche, avec le haut-de-chauſſes de même, un bonnet, des bas & des ſouliers, pour être le tout diſtribué aux Troupes deſtinées à hiverner ſur la Frontiere.

L'*uniforme* dans les Troupes ne fut pas d'abord bien obſervé. La preuve en eſt que le Roi en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adreſſa à la Ville de Paris, laquelle auſſi-tôt manda aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enrôler, indiquant pour lieux d'enrôlement l'Hôtel-de-Ville, Saint Jacques de l'Hôpital, le Prieuré de Saint Martin des Champs, auſquels lieux ſe devoient trouver des Commiſſaires pour recevoir les enrôlemens, & donner à chaque Enrôlé 6. francs d'entrée de Service, & 8. ſols à dépenſer par jour juſqu'à l'Armée, où ils devoient trouver des armes, & une montre toute prête.

Il falloit donc qu'alors l'*uniforme* des Troupes ne fût pas encore obſervé avec régularité, puiſqu'on ne promet aux Enrôlés que les armes & la paye, & qu'il n'y eſt point parlé d'habillement.

Auſſi dans la levée d'un Régiment qui ſe fit à Paris devant l'Hôtel de Ville, pour le Maréchal de la Force, il n'eſt parlé pour uſtenſile qui ſe donnera à chaque Soldat, que de corcelet, de bandouliere, de pique, de mouſquet & ſouliers, ſans autre habillement, avec 8. ſols par jour de paye à chaque Soldat, & le pain, qui devoit être fourni par un Entrepreneur, moyennant 24. deniers par ration.

La police pour la levée de ce Régiment, ainſi que pour d'autres qui ſe levoient de ſemblable maniére,

étoit qu'auſſi-tôt qu'un Régiment étoit levé, on l'envoyoit loger dans un Fauxbourg juſqu'à ce qu'il fût prêt à partir, & pour la facilité de trouver des hommes, on obligeoit chaque Corps de Métier de donner la liſte des Artiſans hors de chez les Maîtres, & on les alloit enlever dans les lieux où ils ſe retiroient. On obligeoit même les Nobles & les Bourgeois d'accuſer le nombre de leurs Domeſtiques, & on enrôloit ceux qu'on jugeoit être ſuperflus.

C'eſt ſous Louis XIV. que les premiers *uniformes* des Officiers & de toutes les Troupes du Roi ont commencé à être portés régulierement. Auparavant les Officiers n'en avoient pas comme à préſent, & les Soldats, Cavaliers & Dragons, portoient des habits de différentes couleurs.

Les Officiers par une Ordonnance de 1737. ſont obligés de porter toûjours l'habit *uniforme* pendant le tems qu'ils ſont au Corps, ſoit en garniſon dans les Places, ou en marche, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire connoître & reſpecter des Soldats.

UNIFORME des Charretiers des Vivres. Comme les Charretiers & Muletiers des Vivres doivent avoir l'*uniforme*, les Munitionnaires ſe pourvoient pour l'entrée de la Campagne d'un nombre ſuffiſant de ſarots & de bonnets de treillis blanc croiſé bordés d'un galon de laine bleuë, garnis de boutons de cuivre, dont deux pardevant, & trois à chaque manche : le bonnet à la Dragonne ayant un W ſur les replis de devant, & une houpe à la pointe. Le double W, & la houpe de laine blanche.

VOILE, eſt un aſſemblage de pieces de toiles, & quelquefois de pieces d'étoffes qu'on attache aux vergues & aux étais pour prendre le vent, qui doit pouſſer le Vaiſſeau.

Chaque *voile* emprunte ſon nom du mât où elle eſt appareillée : ainſi l'on dit, *voile* du grand mât, du hunier, de l'artimon, du perroquet, & ainſi du reſte. *Voyez* MAST.

VOILE, ſe prend ſouvent pour le Vaiſſeau même.

VOILE quarrée, ou à trait quarré, c'eſt-à-dire, qui eſt coupée à quatre côtés, comme ſont preſque toutes celles de l'Océan.

VOILE latine, *voile* à tiers point, ou à oreille de Lievre, c'eſt-à-dire de figure triangulaire, comme

celles d'artimon & des étais, & comme ſont preſque toutes les *voiles* de la Méditerranée, & particuliérement celles des Vaiſſeaux de bas-bord, qui vont à voiles & à rames.

VOILE de vingt cueillies. *Voyez* CUEILLIES.

Jet de *voiles*, eſt l'appareil complet de toutes les *voiles* d'un Vaiſſeau. Faire *voiles*, c'eſt partir, & mettre à la mer. Se tenir ſous *voiles*, c'eſt quand les *voiles* ſont appareillées & déployées. Porter toutes ſes *voiles*, c'eſt les avoir toutes appareillées, & toutes au vent. Ferler les *voiles*, c'eſt les avoir toutes pliées, & n'en porter aucunes. Forcer de *voiles*, c'eſt les déployer toutes, & les faire ſervir. Empeſer, ou mouiller la *voile*, c'eſt jetter de l'eau ſur une *voile* qui eſt un peu uſée, dont la toile eſt ſi claire par les cueilles du milieu que le vent paſſe au travers, de ſorte qu'étant empeſée ou mouillée, ſon tiſſu ſe reſſerre, & prend mieux le vent. On empeſe les *voiles*, en jettant de l'eau deſſus avec l'écope, qui eſt une pelle creuſe.

Régler ſes *voiles*, c'eſt déterminer s'il faut porter plus ou moins de *voiles*, ſelon que le vent eſt plus ou moins forcé. Faire petites *voiles*, ſerrer de *voiles*, c'eſt ne porter qu'une partie de ſes *voiles*. Donner toute une *voile* au vent, c'eſt la porter toute, ſans la carguer, ou bourſer. Vaiſſeau fin de *voiles*, bon voilier, leger à la *voile*, qui va bien à la *voile*; c'eſt-à-dire, qui avance beaucoup, & fait bien du ſillage. Vaiſſeau peſant à la *voile*, ou peſant de *voile*, mauvais *voilier*; c'eſt-à-dire, qui n'avance guéres.

VOILE enverguée, c'eſt-à-dire appareillée à ſa vergue.

VOILE appareillée, c'eſt-à-dire prête à faire route.

VOILE de rechange, c'eſt-à-dire réſervée, & préparée, pour ſuppléer à celles qui ſont enverguées.

VOILIER, ou TREVIER.

VOILIER: Vaiſſeau bon *Voilier*, Vaiſſeau mauvais *Voilier*, c'eſt-à dire qui eſt fin, ou qui eſt peſant de voile. Le meilleur *Voilier* d'une Flotte ne ſçauroit faire par jour trois ou quatre lieuës de plus que ce que fera le plus peſant de voiles, ſuppoſant que l'Equipage de deux Vaiſſeaux manœuvre également: car le défaut du mauvais *Voilier* vient de ſon gabarit, & de ſa mauvaiſe conſtruction.

VOILURE

VOILURE, eſt la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. On ne va jamais ſur mer qu'à trois ſortes de *voilures*, à ſçavoir de vent arriere, de vent largue, & de vent de bouline.

VOITURES. *Voyez* EQUIPAGES, & CHARIOTS.

VOLÉE : La *volée* d'une piéce de canon eſt à peu près cette partie qui prend depuis les tourillons juſqu'à la bouche. Une piéce a ſa *volée* & ſa culaſſe, qui eſt auſſi que ſi l'on diſoit ſa tête & ſa queuë. On dit : Tirer une *volée* de canon, c'eſt un coup de canon.

Tirer à toute *volée*, c'eſt élever la piéce, & la tirer en raſe campagne, ſans lui donner d'objet, ni de but ; & l'on meſure cette portée depuis la piéce juſqu'à l'endroit où le boulet a roulé, & s'eſt arrêté.

Le boulet, dit-on, a trois mouvemens dans la ligne qu'il décrit en l'air, laquelle ligne s'appelle parabolique ou courbée ; ſçavoir, le violent ou droit, qui eſt en ſortant de la piece ; le mixte, qui eſt celui du milieu de ſa portée qui commence à ſe courber ; & le naturel ou perpendiculaire, qui eſt à la fin. Le boulet, après être tombé, roule encore quelque tems.

VOLET, eſt une petite bouſſole, ou petit compas de route, qui eſt ordinairement à l'uſage des Barques & des Chaloupes.

VOLONTAIRES, ſont des Perſonnes de qualité, qui ſans avoir un Emploi fixe dans les Troupes commandées, ſe jettent dans les occaſions périlleuſes où la gloire ſeule les invite.

VOUTE ou VOUTIS du Vaiſſeau : c'eſt la partie exterieure de l'arcaſſe, conſtruite en *voute*, au-deſſus du gouvernail. Le fronton ou cartouche qui porte les armes du Prince, eſt placé au-deſſus de la *voute*.

VOYAGE de long cours, terme de Marine : c'eſt une Navigation qui paſſe mille ou douze cens lieues, telle que celle de l'Amérique, ou des Indes Orientales, à la différence des petites traverſées.

VOYE d'eau, eſt un paſſage des vagues qui entrent dans le corps du Vaiſſeau, par quelque ouverture ou débris du bordage.

USTENSILE, eſt une fourniture dûë à chaque Soldat par l'Hôte qui le loge. Elle conſiſt-

lit garni de linceuls, au pot, au verre, à l'écuelle, à une place au feu, & à la chandelle de l'Hôte. Quelquefois l'*uſtenſile* eſt fournie en argent, & payée par les Habitans des lieux où eſt la Garniſon.

USTENSILE des Magazins. Sous ce mot j'entends tout ce dont on ne peut donner le détail, & qui doit ſe trouver dans un Magazin d'Artillerie, comme acier, fer, clous, poids, balances, *&c.* C'eſt à celui qui commande dans le lieu à les faire placer commodément, & dans des lieux où ils puiſſent ſe conſerver toûjours, pour être en état de ſervir.

Le Garde-Magazin doit faire proviſion de noir & d'huile, pour écrire avec un pinceau ſur les tonnes, barils, planches, & autres endroits, les noms de chaque choſe.

Les *uſtenſiles* des Magazins des Vivres ſont des rateaux, des vans, des pelles de bois, des boiſſeaux, des ſacs, *&c.* qui tous doivent être rangés dans un lieu ſec.

WLLANS: M. le Maréchal de Saxe en a levé ces années dernieres un Régiment, avec l'agrément de la Cour.

C'eſt une Troupe de Cavalerie legere, compoſée de Polonois & de Tartares, montés ſur des chevaux de ces deux Nations. Ils font un Service pareil à celui des Huſſards, qu'ils ſurpaſſent en bonté, ſoit par l'armure, ſoit par la viteſſe de leurs chevaux, qui quoique de même taille à peu près, leur ſont ſupérieurs en legereté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

Ce Régiment eſt de 1000. hommes, les Officiers compris, & forme deux ſortes de Troupes, ſçavoir des *Wllans*, au nombre de 500. Ceux-ci ſont armés d'une lance de cinq à ſix pieds, au bout de laquelle eſt un petit étendart de taffetas d'un pied & demi en quarré, qui ſert à effrayer, par le ſifflement qu'il fait en voltigeant, le cheval de celui que le *Wllan* attaque. Sa lance eſt ſuſpenduë du côté droit à une eſpece de bandouliere qu'il a autour du corps, & vers le milieu à une courroie qui tient aux ſangles du cheval. Il la met en arrêt, en l'appuyant ſur la pointe du pied, & porte le coup avec le pied même ſi adroitement, qu'il manque rarement ſon Adverſaire.

L'habillement eſt verd & rouge, compoſé d'une

veſte courte rouge, d'une culotte verte à la Turque, qui deſcend juſqu'à la cheville du pied, & monte au-deſſus de la hanche, ſur laquelle il porte une ceinture ou écharpe. L'habillement de deſſus eſt une eſpece de ſimarre Turque, qui lui tombe au gras de la jambe; il eſt verd, avec de petits paremens rouges. Le bonnet à la Huſſarde verd, & revers rouge, au lieu de fourrure. Ses autres armes conſiſtent en un ſabre & des piſtolets.

Les 500. hommes qui reſtent ſont des Dragons habillés de verd, paremens & revers rouges, boutons jaunes, armés & montés à peu près comme nos Dragons, mais montés un peu plus bas, & ſur des chevaux plus vîtes. Le Roi de Pologne a pluſieurs Régimens de *Wllans*. Dans ces Régimens, ces Dragons ſont les Valets des *Wllans*, & ſe nomment *Pacolets*.

La façon de ſe battre des *Wllans* eſt par petits pelotons, telle que celle des Huſſards, qu'ils déſolent. Ils forment un Eſcadron avec la même facilité qu'ils le rompent. Ils affectent ſouvent de fuir pour engager l'Ennemi à ſe débander, ce qui ne manque pas de lui être funeſte, parce que quand il eſt écarté du gros, le *Wllan* fait volte-face, le joint facilement par la viteſſe de ſon cheval, & a l'avantage ſeul à ſeul, que l'on a ſur lui en Troupe ſerrée.

Les Dragons ſe forment & reſtent en Eſcadrons pendant que les *Wllans* chargent, pour leur faciliter le ralliement derriere eux, s'ils viennent à être pouſſés, & arrêter l'Ennemi. Ils ſont extrêmement adroits à tendre des embuſcades.

Voilà ce qu'un des Aides de Camp de M. le Maréchal Comte de Saxe, m'a fait le plaiſir de me communiquer des *Wllans*, Troupes qui, avant la préſente guerre, ne nous étoient pas plus connues que les *Pandoures* de la Reine d'Hongrie, eſpéce de Huſſards, que l'envie du gain & de s'enrichir fait plutôt marcher que l'amour de la gloire.

Y

YAC, eſt un Bâtiment ponté, qui porte ordinairement un grand mât d'avant, & un bout de beaupré. Il eſt mâté en fourche, & porte une corne comme le Heu, & une voile d'étai. Il tire peu d'eau, & eſt excellent pour courir de petites bordées, & ſert ordinairement à de petites traverſes, & à des promenades.

YEUX de Bœuf : en terme de Marine, on appelle ainſi les poulies qui ſont vers le raccage, contre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à manœuvrer l'itaque.

Il y a un *œil de bœuf* au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point là de raccage, parce que cette vergue ne s'amene point ; mais dans un Combat on la met le long du mât pour un abordage de franc-étable.

YEUX de Pie, ou MAILLES. Ce ſont des trous ou des œillets le long du bas de la voile au-deſſus de la ralingue, pour y attacher les bonnettes maillées.

LISTE HISTORIQUE DES REGIMENS D'INFANTERIE, CAVALERIE, ET DRAGONS,

Avec les Noms des Colonels & Meſtres de Camp qu'ils ont eus juſqu'à préſent.

INFANTERIE.

I. PICARDIE. Ce Régiment, compoſé de trois Bataillons, eſt le premier de tous. Il n'y a que le Régiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes * qui ayent le pas devant lui, quand à l'Armée ils ſont de Service enſemble. *Picardie* fut créé ſous l'ancien titre de *Vieilles Bandes* par Henri II. au commencement de 155[illegible]. & a été le premier Régiment formé après le Combat de Saint-Quentin en 1557. Par un Réglement de Louis XIII. en 1616. il ne roule point, & commande ſeul. Il a eu pour Colonels, *Blaiſe de Montluc*, Colonel-Général, en 1558. *Philippe Strozzi*, Seigneur d'Epernay, premier Colonel en 1567. & depuis Colonel-Général en 1569. de *Sevillac*, en 1580. du *Hallier*, en 1589. depuis Maréchal de *Lhopital* en 1617. le Baron de *Saint-Blancart*, frere du Maréchal de *Biron*, en 1598. de *Zamet*, en 1616. de *Liancourt*, en 1622. François de *Bethune*, Duc d'*Orval*, en 1625. Louis de *Bethune*, Duc de Charoſt, en 1633.

* *Aux mots de* GARDES FRANÇOISES *&* SUISSES *j'ai parlé de ces deux Régimens, & des Colonels qu'ils ont eus juſqu'à préſent : j'y renvoie le Lecteur.*

de *Breauté*, en 1638. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1640. de la *Viéville*, en 1646. de *Pradel*, en 1648. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1653. le Comte de la *Marck*, en 1672. le Marquis de *Bourlemont*, en 1675. le Marquis d'*Harcourt* en 1677. Duc & Maréchal de France en 1703. le Prince d'*Epinoy*, en 1691. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montbazon, en 1702. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montauban son frere, en 1716. M. le Chevalier de *Vassé* en est Colonel, depuis 1734.

L'uniforme de ce Régiment est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, doubles poches en long, boutonnieres en pattes d'oyes, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux, dont un blanc, qui est le Drapeau de la Colonelle, & croix blanche, de même qu'aux huit Drapeaux d'ordonnance tous rouges. Il a de plus Prevôté, ou un grand Etat Major.

II. CHAMPAGNE, composé de trois Bataillons, fut créé sous Henri II. en 1558. Il roule avec Navarre & Piémont, suivant l'Ordonnance de Louis XIV. du 19. Fevrier 1666. & une autre Ordonnance du même Roi du premier Avril 1708. N'ayant pu avoir la liste des Colonels de ce Régiment, je ne connois que M. le Duc de la *Trimouille* mort en 1741. & M. le Marquis de *Bellefonds* qui lui a succédé.

Son uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, poches en long, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance verts, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major, composé d'un Prévôt, son Lieutenant, un Greffier, cinq Archers, & un Exécuteur de Justice, comme dans Picardie, & dans les autres Régimens où il y a Prévôté, avec un Aumônier, un Maréchal des Logis, & un Chirurgien major.

III. NAVARRE, composé de quatre Bataillons, fut créé sous Henri II. en 1558. Il provient de l'ancienne Légion de Guienne.

Il eut pour premier Colonel le Baron de *Duras*, en 1558. Ensuite il fut employé en Guienne, sous le titre de Bande. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, Gouverneur de Guienne, en forma un Régiment, & y nomma pour Colonel M. de *Tilladet*,

Après la mort d'Antoine Roi de Navarre [illegible] vembre [illegible] giment fut [illegible] & garder la [illegible] de Navarre Henri son fils [illegible] quand [illegible] Roi de France en [illegible] servir. Il roule avec Champagne & Piemont [illegible] vant les Ordonnances de Louis XIV [illegible] 1666. Le premier [illegible] M. de [illegible] Ce Regiment a été pour [illegible] [illegible] Siege de [illegible] Maréchal de [illegible] Siege de [illegible] Maréchal de France [illegible] Siege de [illegible] Maréchal de [illegible] Comte de [illegible] Colonel [illegible] Maréchal de [illegible] M. le Comte de [illegible] Colonel de ce Regiment [illegible]

[illegible] Regiment [illegible] feur [illegible] au milieu [illegible] quatre [illegible]

[illegible] Ce Regiment est composé de [illegible] Louis XIII [illegible] mont [illegible] [illegible]

ce pied juſqu'en 1515. que François I. les prit à ſa ſolde, ſuivant l'accord fait par le Duc de Gueldre, qui marcha avec elle la même année en Piémont, & elles ont toûjours été à la ſolde des Rois de France, tant qu'elles ont ſervi de-là les Monts pendant les Guerres d'Italie, dont nos Rois étoient Souverains d'une bonne partie.

En 1521. le Comte de *Saint-Paul*, à la tête des Bandes Noires, prit d'aſſaut la Ville d'Heſdin. En 1528. M. de Lautrec, Général de l'Armée d'Italie, envoya les Bandes Noires commandées par *Baillon*, devant Melfe, lors du Siége de Naples. En 1542. Charles de *Coſſé*, Seigneur de *Briſſac*, étoit Colonel des vieilles Bandes Noires. On ne ſçait pas les noms des Colonels qui l'ont précédé. L'origine du Régiment de Piémont ſe perd dans l'Hiſtoire des Bandes Noires, qui étoit ſon ancien nom. Henri II. allant en perſonne en 1552. ſecourir les Electeurs contre l'Empereur, avoit dans ſon Armée vingt Enſeignes ou Drapeaux, qui ont toûjours été noirs, des vieilles Bandes de Piémont, & le même Roi les mit en Régiment ſous le nom de Piémont, à leur retour en-deça des Monts, lorſqu'il forma le Régiment de Picardie, en 1558.

Depuis Charles de *Coſſé*, Seigneur de *Briſſac*, ce Régiment a eu pour Colonels : le jeune Comte de *Briſſac* qui lui ſuccéda, & qui fut tué en 1569. à l'attaque de Mucidon ; la *Riviere* de *Petaillé*, tué au Siége de Brouage ; *Honoux*, tué à la défenſe de Poitiers ; *Deutefort* ; d'*Eſgueries*, en 1572. le Duc d'*Epernon*, en 1598. de *Lioux*, en 1604. de *Vauvelles*, en 1606. le Comte de *Nanteuil*, depuis Maréchal de *Schomberg*, en 1610. *Richelieu*, en 1611. *Fontenai-Mareuil*, en 1617. le Comte de *Clermont-Tonnerre*, en 1637. de *Seneçé*, en 1641. tué à la Bataille de Sedan ; d'*Andelot*, fils du Maréchal de Chatillon ; de *Pauliac* ; de *Vaſſé* ; de *Saveuſe*, en 1654. tué près de Maubeuge ; de *Chavigny-Bouthillier*, en 1659. de *Chavigny-Bouthillier*, en 1663. la *Meilleraye*, en 1667. de la *Macline*, en 1675. le Marquis de *Rebé*, en 1680. tué à Nerwinde, en 1693. le Comte de *Lux*, depuis Duc de *Chatillon*, en 1693. le Chevalier de *Luxembourg*, aujourd'hui Maréchal de *Montmorency*, en 1700. le Marquis de *Fervaques*, en 1704. le Duc de *Louvigny*, depuis Duc de *Grammont*, en 1711. mort Colonel des

Gardes Françoiſes, en 1741. le Marquis de *Fervaques*, après le Duc de *Grammont*, reprit le Régiment en 1716. le Comte de *Maulevrier*, en 1719. M. le Comte de la *Maſſais* en eſt Colonel depuis 1740.

Ce Régiment roule avec Champagne & Navarre, ſuivant les Ordonnances de Louis XIV du 19. Février 1666. & du premier Avril 1708. Son uniforme eſt un habit gris-blanc, poches en pattes, demi-écuſſon, paremens noirs, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours noir. Il y a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & les onze d'ordonnance tous noirs, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

V. NORMANDIE. Ce Régiment eſt de quatre Bataillons, & fut levé en Normandie ſous Louis XIII. en 1616. par le Maréchal d'*Ancre*, & mis au rang du cinquiéme des ſix vieux Corps en 1727. ſous la protection du Connétable de Luynes. Son uniforme eſt un habit complet gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Les Officiers ont pris les paremens de velours noir en 1738. Ce Régiment a douze Drapeaux Celui de la Colonelle eſt blanc, les onze d'ordonnance ſont jaunes, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major. M. le Marquis de *Taleyran* en eſt Colonel depuis 1737.

VI. LA MARINE Ce Régiment fut formé par le Cardinal de Richelieu des reſtes des Compagnies franches de la Marine ſous Louis XIII. en 1627. Il a eu rang de ſixieme des ſix vieux Corps en 1635. par la faveur du Cardinal de *Mazarin*, qui en étoit Meſtre de Camp. M. le Marquis d'*Aubigny* en eſt Colonel depuis 1737.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours & de panne noirs de tout tems. Il eſt compoſé de quatre Bataillons.

VII. BOURBONNOIS. Ce Régiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il fut créé & formé des anciennes Bandes de Montferrat en 1584. ſous Henri III. au nom de M. de *Nereſtang*, premier Colonel. Puis a été *Nereſtang*, de la même famille, ſous Henri IV. en 1595. *Chappes*, ſous Louis XIII. en

1611. Enſuite *Silly*, *Caſtelnau*, & *Refuge*. Il a eu le nom de la Province de *Bourbonnois*, ſous Louis XIV. en 1672. Il roule avec *Rohan* & *Auvergne*, ſuivant l'Ordonnance du feu Roi du 28. Fevrier 1666. Il a aujourd'hui pour Colonel M. de la *Motte* Brigadier, qui a ſuccédé à M. le Duc de l'*Eſpare*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & violets par oppoſition, & croix blanche. Il a Prevôté, ou Etat Major.

VIII. ROHAN. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, portoit à ſa création le nom de *Baligny* ſon premier Colonel, ſous Henri IV. en 1595. Enſuite quatre Marquis de *Rambures*, freres ou couſins, en ont été Colonels. Deux Comtes de *Feuquieres* l'ont été juſqu'en 1697. Enſuite M. le Marquis de *Leuville* juſqu'en 1718. M. le Duc de *Richelieu* juſqu'en 1738. C'eſt aujourd'hui M. le Duc de *Rohan*. Ce Regiment a toujours porté le nom de ſon Colonel. Il roule avec *Bourbonnois* & *Auvergne*, ſuivant l'Ordonnance du 28. Fevrier 1666. L'uniforme eſt un habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il y a neuf Drapeaux; celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'Ordonnance, jaunes & violets, par oppoſition. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

IX. AUVERGNE. Ce Regiment eſt de deux Bataillons. Il fut créé ſous Henri IV. en 1606. Il s'appella du *Bourg*, du nom de ſon premier Colonel; enſuite l'*Epinaſſe* en 1610. ſous Louis XIII. Il eut le nom de la Province d'*Auvergne*, avec le Drapeau blanc en 1635. Il roule avec *Bourbonnois* & *Rohan*, ſuivant l'Ordonnance du 28. Fevrier 1666. M. le Marquis de *Clermont* en étoit Colonel en 1740. C'eſt aujourd'hui M. le Duc de *Duras*. L'uniforme eſt un habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Il a ſix Drapeaux, dont un blanc, qui eſt celui de la Colonelle. Les cinq d'ordonnance, violets & noirs, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

X. MONACO. Ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, a été créé ſous Henri IV. en 1609. & s'appelloit *Rozan* du nom de ſon premier Colonel. Il a été l'*Eſdiguieres*, enſuite *Sault* & *Teſſé*. Sous

Louis XIII. en 1615. il a eu l'Etat-Major, & a toûjours porté le nom de ſon Colonel. Ci-devant il étoit *Tallard*. Depuis 1739. il a pour Colonel M. le Prince de *Monaco*. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance ſont aurores & violets par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il a Prevôté, ou Etat Major.

XI. BOUJOLS. Ce Regiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il a eu pour premier Colonel en 1610. ſous Henri IV. *Vaubecourt* le pere, enſuite *Vaubecourt* le fils. Les autres Colonels ont été d'*Eſpagny*, *Bandeville*, *Vaubecourt* petit-fils, *Nettancourt*, *Mailly*, *Beuil*, *Broſſe*, *Boufflers*, *Remiancourt*, ci-devant Prince de *Pons*, auquel a ſuccédé M. *Gaſton* de Lorraine, Comte de *Marſan*, en 1735. C'eſt aujourd'hui M. le Duc de *Boujols*. L'uniforme eſt habit complet gris blanc, poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc : les huit d'ordonnance ſont rouges & violets par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

XII. DU ROI. Ce Regiment qui eſt de quatre Bataillons, eſt le ſixiéme des Petits vieux Corps, parce que *Saint-Vallier*, à préſent *Artois*, lui céda ſon rang lors de ſa création en 1662. C'eſt le premier qui ait eu des Grenadiers en 1667. Il a été mis en quatre Bataillons en 1691 & n'a point d'autre Inſpecteur que le Roi, ou ſon Colonel-Lieutenant. M. le Marquis d'*Angeau* en a été le premier Colonel-Lieutenant en 1662. Meſſire *René de Beedelievre*, Chevalier, Marquis de *Saint-George*, Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Saint-Denis près Mons, le 14. Août 1678. a été un des premiers Colonels-Lieutenant de ce Régiment. M. le Duc de *Biron* l'eſt depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, veſte, culote & bas bleus, boutons de cuivre, gances de laine aurore de trois en trois, ſur l'habit & la veſte juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'or. Il a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt croix blanche ſemée de fleurs de lis d'or. Les onze Drapeaux d'ordonnance ſont rouges & verts par oppoſition, & croix blanches, auſſi ſemées de fleurs de lis d'or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major, & de plus à ſa ſuite un Aumônier, un Maréchal des Logis, un Maître de Mathématiques, un Maître

de Deſſein, un Maître d'Armes, un Chirurgien Major, entretenus & payés par le Roi.

XIII. ROYAL. Ce Régiment étoit au Service de Louis XIII. en 1615. avant celui de l'*Alteſſe*, qui étoit au Service de *Gaſton* Duc d'Orléans, en 1622. Il fut incorporé dans celui de *Royal*, & il en forma le ſecond Bataillon. Il a eu pour Colonels Meſſieurs le Duc d'*Arpajon* & le Marquis de *Pierrefite*, qui l'ont commandé enſemble. Il avoit alors deux Drapeaux blancs. Quand un de ſes Colonels a quitté, il n'a plus eu qu'un Drapeau blanc. Ce Régiment a eu la place du Régiment du Roi, qui en premier lieu avoit celle du Régiment de Lorraine. *Royal* eſt aujourd'hui de trois Bataillons. Le Roi en eſt Colonel, & M. le Marquis de *Courtenvaux-Montmirel*, Colonel-Lieutenant depuis le mois de Mars 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens, veſte & culote bleus, boutons d'étain plats, deux poches en long à cinq boutons, collet bleu, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les huit d'ordonnance violets & feuilles mortes par oppoſition, & croix blanches auſſi ſemées de fleurs de lis d'or.

XIV. ROYAL-POITOU. Ce Régiment qui s'eſt ſignalé en 1744. au paſſage des Alpes en différentes occaſions, a obtenu du Roi le titre de *Royal-Poitou*. Il fut créé en 1616. au nom du Vicomte d'*Hoſtel*, qui fut ſon premier Colonel. Il étoit lors de ſa création de ſix Compagnies à 100. hommes chacune. M. du *Pleſſis-Praſlin*, de la même famille, en a été Colonel en 1660. Sous Louis XIV. en 1682. il a eu le nom de la Province de Poitou. M. le Comte de *Bonneval* en eſt Colonel depuis 1723. Il eſt de trois Bataillons. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & rouges par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XV. LYONNOIS. Ce Régiment, qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1660. au nom de la Province dont il porte le nom. La Maiſon de *Villeroy* y a juſqu'en 1734. toûjours fourni un Colonel. C'eſt le ſeul Régiment de Province dont les Tambours portent la livrée du Colonel, au lieu de celle du Roi. M. de *Scepeaux*, Marquis de Beaupreau, en eſt Colonel depuis 1734. Il a neuf Drapeaux: celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus & noirs par oppoſition, & croix

blanches. Il a grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XVI. DAUPHIN. Ce Regiment qui eſt de de deux Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1667. pour Monſeigneur le premier Dauphin. Il a eu le rang du Regiment de *Linieres*, qui avoit été auparavant *Eſtrades*. M. le Marquis de *Beringhen* en a été le premier Colonel Lieutenant en 1667. Monſeigneur le Dauphin, depuis ſa naiſſance en 1729. en eſt Colonel, & M. le Comte de *Maillebois* en eſt Colonel Lieutenant. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance, ondés de rouge, de bleu & de jaune, aux Armes de M. le Dauphin, bordés de blanc & de jaune, en croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

XVII. GONDRIN. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons a été levé en 1610. ſous Henri IV. par *Caſtel Bayar*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Montauſier*, *Cruſſol*, d'*Antin*, *Gondrin* en 1702. en 1704. la *Gervaiſée*. M. le Duc d'*Antin* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſes cinq d'ordonnance aurores, & verts par oppoſition, & croix blanches.

XVIII. TOURAINE. Ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, fut levé ſous Louis XIII. par *Timoleon de Congreſſans*, Baron du Pleſſis-Joigny, en 1625. Il fut reformé en 1626. & formé de nouveau par le même premier Colonel, & les dix mêmes Capitaines en 1627. Le Baron de *S. Offange*, premier Capitaine, lors de ſa création en 1625. en fut Meſtre-de-Camp en 1634. tué en 1635. dans la Valteline M. de la *Freſeliere* le remplaça. Celui-ci le fut par M. d'*Amboiſe* en 1639. M. de *Carcado* lui ſuccéda en 1650. ſous Louis XIV. Il a été *Chambellan* en 1654. *Montaigu* & la *Freſeliere* freres, juſqu'en 1657. que ce Regiment a pris le nom de la Province de Touraine. M. le Prince de *Tingry*, qui a ſuccedé à M. le Duc de *Luxembourg* eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit blanc, paremens bleus, boutons d'etain, poches long, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau

Colonelle eſt blanc : les huit d'ordonnance aurores, verts, bleus & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

XIX. ANJOU. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1604. ſous Henri IV. par M. de *Nemond*, Gentilhomme Lorrain. Il a été *Duras*. Louis XIV. le donna à M. le Comte de *Roſan*, troiſiéme frere de M. de *Duras*. Il fut tué en Candie à la tête de ce Regiment en *1669*. Louis *XIV*. le donna enſuite à Philippe de France, Duc d'Anjou, & pour en former le Regiment d'Anjou, il détacha dix Compagnies des anciens Regimens qui furent incorporées dans celui de *Roſan*. Le Roi en eſt Colonel. M. de *Rochechouard Fodoas*, Colonel Lieutenant a ſuccédé à M. le Marquis d'*Armentieres*. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les cinq d'ordonnance ſont à deux quarrés, ondés aurore & rouges, & deux autres rouges & bleus, bordure à carreaux rouges, bleus & aurores, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XX. EU. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé ſous Henri IV. en 1604. par M. de *Lemond*, Gentilhomme Lorrain. Sous Louis XIII. en 1633. il a été *Turenne*. Du *Maine* ſous Louis XIV. Depuis 1675. juſqu'en 1636. M. le Comte d'*Eu* Lieutenant Général en eſt aujourd'hui Colonel, & M. le Marquis de *Chambonas* Colonel Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance ſont jaunes & rouges, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds à trois ſur la manche & trois ſur la poche, paremens bleus, poches en travers, & chapeau bordé d'or.

XXI. COURTINES. Le Prince de *Phalsbourg*, premier Colonel de ce Regiment qui eſt de trois Bataillons, l'emmena en France ſous Henri IV. en 1596. Il avoit la paye étrangere, & paremens verts, qu'il a gardés juſqu'en 1687. Sous Louis XIV. il a été long-tems *Nettancourt*, enſuite *Dampierre*, pere & fils en ont été Colonels. Il eſt devenu *Humieres*, enſuite *Charoſt*. Depuis 1712. juſqu'en 1734. il a été *Saillans-d'Eſtaing*. M. le Comte de *Noailles* en a été Colonel depuis 1734. juſqu'en

1744. que M. de *Courtines* lui a ſuccedé. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, poches en écuſſon à 7. boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance tous verts, avec une lozange blanche dans chaque quarré, & croix blanches.

XXII. MONTMORIN. Quand ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé, il étoit Liégeois. M. de la *Bloquerie* en 1640. ſous Louis XIII. en fut le premier Colonel. Les autres Colonels ont été Meſſieurs de *Gramont*, *Louvigny*, *Guiche*, *Coaquin*, *Tourville*, *Meuſe* pere en 1705. *Choiſeul-Meuſe*, fils en 1734. & depuis 1738. M. le Marquis de *Montmorin*. L'uniforme eſt un habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, poches en long, ouvertes de deux pattes à chaque côté, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts & violets, par oppoſition & croix blanches.

XXIII. BRANCAS. Henri IV. crea ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, des Bandes du Perche, au château des Marches en Savoye, au nom de *Graville*, premier Colonel en 1595. Il fut *Grancey* en 1599. juſqu'en 1707, qu'il ſe nomma la *Chenelay*, puis *Souvré* en 1730. La famille de *Grancey*, qui eſt éteinte, a gardé ce Régiment cent huit ans, de pere en fils, dont deux ont été Maréchaux de France. M. le Duc de l'*Auraguais* qui en eſt aujourd'hui Colonel, a ſuccédé à M. le Marquis de *Souvré*, Maréchal de Camp. L'uniforme eſt habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à queuë, poches en travers, façonnées & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance noirs & rouges, par oppoſition & croix blanches.

XXIV. LA REINE. Louis XIV. donna le nom de la *Reine* au Régiment d'*Uxelles*, qui avoit été créé en 1635. ſous Louis XIII. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, a eu pour premier Colonel M. de *Rubempré*. Six Compagnies du Regiment de Limoſin & autant de celui de Mazarin y furent incorporées en 1661. La Reine en eſt Colonel depuis 1721. M. le Chevalier de *Teſſé* en eſt Colonel-Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts & noirs, par oppoſition, les croix blan-

ches, ſemées de fleurs de lys d'or, avec quatre couronnes au milieu. Il a Prévoté ou grand État Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, façonnés, & chapeau bordé d'argent.

XXV. LIMOSIN. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, porta à ſa création en 1622. ſous Louis XIII. le nom de ſon premier Colonel qui étoit *Calviſſon*. Il le donna à M. de *Monpezat* ſon neveu, qui le remit à ſon fils, tué au ſiége de Luxembourg. M. le Marquis de *Boudigneux* en fut Colonel & ſous lui en 1684, il prit le nom de *Limoſin*. Il fut donné enſuite à M. le Marquis de *Givry*; & en 1706. M. de *Philippes* en fut Colonel juſqu'en 1734. que M. le Duc de *Nivernois* en eſt Colonel. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre doubles & plats. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts, rouges & aurores dans chaque quarré, par oppoſition, & croix blanches.

XXVI. ROYAL DES VAISSEAUX. Louis XIV. a donné à ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, le nom de *Royal des Vaiſſeaux* & s'en fit Colonel. Il fut créé en 1635. ſous Louis XIII. & s'appelloit *Foix*. Il porta le nom du Duc de *Candale*, qui en fut Colonel depuis 1649. juſqu'en 1659. ſous ce Colonel, il fut augmenté de pluſieurs Compagnies. Il s'appella enſuite *Vaiſſeau Mazarin*, du nom du Cardinal, qui s'en fit Colonel. Après la mort de ce Miniſtre, arrivée en 1661. il s'appella *Vaiſſeau Provence*. M le *Bret* en a été le premier Colonel Lieutenant en 1659. enſuite le Marquis de *Candeleux*, tué au ſiége d'Oberkric. M. le Comte de *Mailly*, le Marquis de *Nevet*, le Marquis d'*Entragues*, tué à Cremone en 1702. le Marquis de *Montendre*, tué à la bataille de Luzara en 1702. le Marquis de *Guerchy*, *Colande*, & le Chevalier de *Marcieu*, ont été Colonels Lieutenans de ce Régiment, & M. le Comte de *Guerchi* l'eſt depuis 1734. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance jaunes, verts, rouges & noirs, par oppoſition, des croix blanches, ſemées de fleurs de lys d'or & un Vaiſſeau en or, au milieu de chaque croix. L'uniforme eſt gris blanc, paremens bleus de roi, poches en long, veſte rouge, boutons de cuivre plats à queue, & chapeau bordé d'or.

XXVII.

XXVII. ORLEANS. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé ſous la minorité de Louis XIV. en 1645. pour Monſieur, Duc d'Orléans, frere unique du Roi. Il s'appella alors *Anjou*, & M. le Marquis d'*Anneſy* en fut premier Colonel Lieutenant, enſuite M. le Marquis d'*Aubijoux*, M. le Comte de *Bailleul* juſqu'en 1697. M. le Marquis de *Brancas* en 1697. M. le Marquis de *Villemeneux* en 1706. le Marquis de *Juigné* en 1722. tué à la bataille de Guaſtalla le 19. Septembre 1734. M. le Comte de *Clermont Gallerande* en 1734. M. le Comte de *Boudeilles* en eſt aujourd'hui Colonel Lieutenant, & M. le Duc d'Orleans, Colonel depuis 1723. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, quatre ſur chaque manche, quatre ſur chaque poche & chapeau bordé d'un large galon d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les 5. d'ordonnance bleus & feuilles mortes par oppoſition & croix blanches, il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXVIII. LA COURONNE. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Marie-Anne d'Autriche en 1643. ſous la minorité de Louis XIV. elle lui donna le nom d'*Artois*. M. le Duc de *Vitri* en fut le premier Colonel juſqu'en 1666. enſuite le Marquis de *Genlis*. Au ſiége de Maſtrick en 1673. le Roi content de ſes ſervices, l'honora du titre de la *Couronne*. Meſſieurs de *Genlis*, quatre freres en ont été ſucceſſivement Colonels Lieutenans, juſqu'en 1693. Le Marquis de *Saint-André* l'a été juſqu'en 1698. le Marquis de *Polaſtron*, tué à Almanza juſqu'en 1707. le Chevalier de *Teſſé* juſqu'en 1712. le Comte de *Polaſtron* juſqu'en 1734. le Duc de *Charot*, tué en 1735. près de Treves, & M. le Duc d'*Havré* l'eſt depuis 1735. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus, avec la couronne de France en or, au milieu de chaque croix blanche. Il a Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain tournés, & chapeau bordé d'argent.

XXIX. BRETAGNE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1644. ſous la minorité de Louis XIV. M. de *Caſtelneau* en fut le premier Colonel, enſuite M. le Maréchal d'*Hocquincourt*. Il a eu le nom de la Province de Bretagne en 1658. M.

le Marquis de *Crillon* en eſt Colonel depuis 1738. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, avec les armes de Bretagne en or, & cette deviſe, *Potius mori, quàm vinci.* Les deux d'ordonnance ſont aurores & noirs par oppoſition, & croix blanches, ſemées d'hermines noires. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort larges & tournés, poches en long, manches en botte, & chapeau bordé d'or.

XXX. GARDES LORRAINES. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été formé par une ordonnance de Louis XV. le 6. Avril 1740. Il eſt ſur le pied François & à la ſolde de Sa Majeſté, & ſert à la Garde ordinaire du Roi de Pologne & ſous ſes Ordres, au lieu de trois Compagnies de bas Officiers qui avoient été détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Ce Régiment a eu pour premier Colonel M. le Prince de *Beauveau.* L'uniforme eſt habit jaune, comme le reſte de la Maiſon du Roi de Pologne. Il a deux Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc & croix blanche. L'autre d'ordonnance eſt dans la Compagnie du Colonel en ſecond. Il a Prevôté ou grand Etat Major, compoſé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumonier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, d'un Greffier, de cinq Archers & d'un Executeur de juſtice.

XXXI. PERCHE. Le Prince Thomas de Savoye, créa en Piémont ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, pour le Prince de *Carignan* ſon fils. Il le forma de ſes Gardes en 1643. & lui donna le nom de *Carignan.* Il ſervit en Piémont & dans l'Armée du Prince Thomas en 1645. à la bataille de Mora & au ſiége de Vigevano : le Baron de Laval d'Iſſere y fut tué. En 1649. ou environ, ce Régiment paſſa en France ; il y ſervit en 1653. il reſervit en Italie juſqu'à la paix des Pyrenées en 1659. Le Prince de *Carignan* le ramena en France, & le Duc de Savoye en fit préſent à Louis XIV, qui le conſerva à la paix, ſur le pied de Régiment étranger. En 1666. il paſſa en Canada, avec le Régiment de *Balthazar*, Suiſſe. M. de *Balthazar* y paſſa & y mourut. M. de *Saltiere*, Capitaine de ce Régiment en fut Colonel, & s'appella *Salliere.* Pour M. le Prince de Carignan, il ne paſſa point en Canada. Ces deux Régimens y reſterent cinq ou ſix ans, au bout deſquels ils revinrent en France avec les Drapeaux, les Officiers & les deux Compagnies Colonelles ſeulement, compoſées

de ſoixante hommes chacune. Le reſte des Soldats de ce Régiment eurent ordre de reſter & de s'établir dans le Canada. Le Régiment de *Carignan* avoit le rang bien avant celui de Baltazar, depuis *Salliere*. Il fut rétabli en 1671. mais à 16. Compagnies ſur le pied François. Pour celui de *Salliere*, il ne fut point rétabli, mais ſa Compagnie Colonelle fut incorporée avec ſon Drapeau blanc à la ſuite de la Colonelle de Carignan. M. le Comte de *Soiſſons*, fils du Prince de Carignan, eut ce Régiment appellé Soiſſons. Il le vendit en 1691. au Marquis de *Ligneraç*.

Ce fut dans ce tems que le Roi lui donna le nom de la Province du *Perche*. M. de *Cotteron*, tué devant Turin en 1705. en fut Colonel en 1704. M. de *Ceberet*, Colonel de Poitou, eut ce Régiment trois mois après. M. le Marquis de *Rieux* en fut Colonel en 1718. juſqu'en 1738. M. le Marquis de Livry l'eſt aujourd'hui. Le Drapeau blanc de *Saliere* a reſté au Régiment de Perche juſqu'en 1720. Il fut ſupprimé, & la Compagnie miſe ſur le pied ordinaire des Compagnies, ſuivant le rang de ſon Capitaine. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & bleus, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, poches en long, & chapeau bordé d'argent.

XXXII. ARTOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1610. ſous Henri IV. & eut pour premier Colonel *Beaumont-Saint-Vallier*. Il ſe trouva à l'expédition de Candie en 1670. Il y changea de rang ſous Louis XIV. & prit celui du Régiment *Royal*. Il a eu le nom de la Province d'*Artois* en 1673. Il a eu en 1734. M. le Duc de *Lauragais* pour Colonel. M. le Marquis de *Salles* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, manches en bottes, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXXIII. AUBETERRE. Ce Régiment eſt d'un Bataillon. Le Maréchal *Gaſſion* ſous Louis XIII. en 1634. emmena en France un Régiment Suedois, compoſé de ſix Compagnies d'Infanterie, qui fut augmenté de ſix autres levées dans le Pays de Lie-

ge. Il en fut Colonel jusqu'en 1647. qu'il fut tué au siége de Lens. Louis XIV. donna ce Régiment à M. de *Palluau Clerambaut*. Il a été *Sourches*, *Harcourt*, d'*Humieres*, la *Chatre*, *S. Sulpice* (les deux freres en ont été Colonels) *Lanois*, *Louvigny* en 1702. *Rochechoüard* en 1734. M. le Chevalier d'*Auheterre* en est Colonel depuis 1743. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont verts par opposition & croix blanches. L'uniforme est gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, chapeau bordé d'argent.

XXXIV. D'ESTAINVILLE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé par Louis XIV. en 1651. il étoit *Vendôme*, ensuite *Berry*, *Barrois*, est redevenu *Vendôme*. Après d'*Auroy* & M. d'*Estainville* en est aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance feuilles mortes, verts, bleus & violets, par opposition & croix blanches. L'uniforme en est gris blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats & chapeau bordé d'argent.

XXXV. LA SARRE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé sous Louis XIV. en 1651. M. de la *Ferté Senneterre* en a été le premier Colonel. Il a eu le nom de la *Sarre* en 1685. M. d'Audibert de *la Sarre* en est Colonel depuis 1734. Il porte habit gris blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux autres rouges & noirs, par opposition, & croix blanches.

XXXVI. LA FERE. Ce Régiment créé en 1651. sous Louis XIV. & qui est d'un Bataillon étoit au Cardinal de Mazarin. Il a été en pied en 1657. M. le Marquis de *Bouzols* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges, bleus & violets, par opposition & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXXVII. ALSACE. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé sous Louis XIII. en 1635. au nom de la Province d'*Alsace*. En 1661. il étoit de 20. Compagnies. Il est sur le pied de Régiment étranger. M. le Comte de *Nassau* en a été premier Colonel. M. le Prince *Frederic des deux Ponts* en est au-

ourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit bleu, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'un large galon d'argent. Il a 24. Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les 23. d'ordonnance ſont verts & bruns, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major, un Tambour Major, un Auditeur, un Prevôt, un Greffier, deux Archers, un Executeur de Juſtice.

XXXVIII. ROYAL-ROUSILLON. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé ſous Louis XIV. en 1655. & s'appelloit *Catalan-Mazarin*. Il étoit alors compoſé de 300. hommes. Il a eu après la mort du Cardinal Mazarin le nom de la Province de Rouſſillon. Ceux qui l'ont commandé, ſont le Marquis de *Ximenes* en 1672. ſon fils aîné en 1701. tué au combat d'Oudenarde en 1708. le Marquis de *Ximenes* ſon frere, qui l'a eu juſqu'en 1729. le Comte, depuis Duc de *Biron*. Le Marquis d'Hauſſonville en eſt Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Il a Prevôté ou grand Etat Major. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc & croix blanche, ſemée de fleurs de lys d'or, ainſi que les deux d'ordonnance qui ſont bleus, rouges, verts, & feuilles mortes, par oppoſition.

XXXIX. CONDÉ. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1661. ſous Louis XIV. pour la Maiſon de *Bourbon-Condé*. Il n'étoit alors que de ſept Compagnies. M. de *S. Nimant* en a été le premier Colonel Lieutenant. M. Le Marquis de la *Tournelle* l'a été en 1740. M. de *Sabran* l'eſt aujourd'hui, & M. le Prince de *Condé*, Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance bleus & ventre de biche, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or.

XL. BOURBON. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, eut à ſa création ſous Louis XIV. en 1667. le nom d'*Enguien*. Le Marquis de *Thermes* en fut le premier Colonel Lieutenant. Il a eu enſuite le nom de la Maiſon Royale de *Bourbon*. M. le Comte de *Charolois* en eſt Colonel depuis 1710. M. le Vicomte de la *Tour Dupin*, Colonel Lieutenant depuis

XLI. BEAUVOISIS. Ce Régim
d'un Bataillon, fut levé en 1667. ſous L
par le Comte de *Sainte Maure*, au nom
vince de Beauvoiſis. Il en fut premier C
le Comte de la *Vauguion* l'eſt depuis 173
peau de la Colonelle eſt blanc, les deu
nance rouges & aurores, par oppoſitio
blanches. L'uniforme eſt habit complet
boutons d'étain plats, doubles poches e
boutons à chaque patte, & chapeau
gent.

XLII. ROUERGUE. Ce Régiment
Bataillon, fut créé en 1667. pour le Com
peroux, qui en fut le premier Colonel. E
eut le nom de la Province de Rouergue.
nels ont été le Comte de *Malauſe-Bourbo*
quis de *Cavillac*, de *Rigaulet*, le Com
faut, le Marquis de *Montrevel* ſon fre
1735. Le Marquis de *Berville*, fils en
d'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-
let rouge, paremens rouges, manches en
ches en travers, boutons de cuivre tou
peau bordé d'or. Le Drapeau de la Co
blanc, les deux d'ordonnance verts : u
rouge, au milieu des quarrés, & c
ches.

XLIII. BOURGOGNE. Ce Régim
de deux Bataillons, a été créé au nom
vince de Bourgogne, par Louis XIV. en
Comte de *Rouſſillon* en a été le premier C
Marquis de *Chamilly* en 1669. depuis M

ſemé de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne blanches. Les cinq d'ordonnance ſont blancs, ſemés de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne en travers. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, façonnés ſur bois, poches en travers & chapeau bordé d'or.

XLIV. ROYAL MARINE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1669. & formé des Compagnies franches de la Marine. Il fut deſtiné à ſervir ſur mer. En conſéquence ſes Capitaines pouvoient quitter leurs Compagnies, pour ſervir en qualité de Lieutenans de Vaiſſeaux. Ce que pluſieurs firent. Ce Régiment a auſſi ſervi par détachement ſur les Vaiſſeaux. Depuis il a été fixé à ſervir ſur terre. M. le Marquis de *Lavardin* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Lorge* en eſt Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix blanches & ſemées de fleurs de lys d'or, les deux d'ordonnance ſont bleus & aurores, & croix blanches, ſemées de fleurs de lys d'or.

XLV. VERMANDOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1670. ſous Louis XIV. Il le nomma l'*Amiral*, pour ſervir ſur mer. M. le Chevalier de *Teſſé* en étoit Colonel en 1740. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordennance, jaunes, rouges, verts & violets, par oppoſition. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XLVI. SAXE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1670. ſous Louis XIV. *Ferdinand de Furſtemberg* en fut le premier Colonel Allemand. Le Cardinal le donna au Roi, lorſqu'il vint en France. Il a été *Spare*, *Greder*, Allemans, M. le Maréchal de Saxe en eſt Colonel depuis 1720. L'uniforme eſt habit & petit colet bleu, doublure, paremens, veſte & culotte jaunes, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lys d'or, avec un ſoleil éclairant un monde, & ces mots: *Nec pluribus impar*. Les 15. d'ordonnance ſont bleus. Ils ont trois fleurs de lys d'or, couronnées, deux palmes d'or au milieu de chacun; une petite bordure blanche, une grande par carreaux verts, blancs

& rouges autour. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XLVII. ROYAL-ARTILLERIE. Louis XIV. pour la garde de l'Artillerie créa ce Régiment ſous le nom de *Fuſiliers*, en 1670. Il lui donna le titre de *Royal-Artillerie* en 1673. M. le Duc du *Maine*, premier Lieutenant-Général, en a été le premier Colonel-Lieutenant, commandant en chef depuis 1670. juſqu'en 1736. Le Roi en eſt Colonel, & M. le Comte d'*Eu*, Lieutenant-Général, Colonel-Lieutenant, commandant en chef.

L'uniforme eſt habit bleu, doublure, paremens, veſte, culotte & bas rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre ronds dorés, chapeau bordé d'or, & cocarde noire. Ce Régiment eſt de cinq Bataillons, de huit Compagnies chacun. Il y a cinq Lieutenans-Colonels, cinq Aides-Majors, quarante Capitaines, quarante Capitaines en ſecond, quarante premiers Lieutenans, quarante Lieutenans en ſecond, & quatre-vingt Soulieutenans.

Les Compagnies, ſuivant l'Ordonnance du Roi de 1737. ſont de ſoixante-dix hommes, dont il y a deux Cadets, quatre Sergens, quatre Caporaux, quatre Anſpeſſades, dix-huit Sapeurs, autant de Canoniers & de Bombardiers, deux Tambours, neuf Apprentis, & vingt-ſept Fuſiliers. Ce Régiment a quinze Drapeaux, trois par Bataillon, dont cinq ſont Drapeaux blancs Colonels & croix blanches, ſemées de fleurs de lis d'or. Les dix Drapeaux d'ordonnance ſont aurores & verts, tafetas changeant & aurores & rouges, de même par oppoſition, dans les quarrés des Drapeaux. Ce Régiment, dans chacun de ſes cinq Bataillons, a un Aumônier, & un Chirurgien Major.

Il y a cinq Compagnies de Mineurs, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie de Mineurs a pour Officiers un Capitaine, un premier Lieutenant, & deux Soulieutenans. Elles ſont compoſées de cinquante hommes, compris trois Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades, deux Cadets. Le reſte conſiſte en ſeize Mineurs, douze Apprentis, & un Tambour.

Il y a auſſi cinq Compagnies d'Ouvriers, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment

giment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie d'Ouvriers a un Capitaine, un Lieutenant, un ſecond Lieutenant, quarante hommes, dont trois Maîtres Ouvriers, neuf autres, huit Apprentis, & un Tambour.

XLVIII. ROYAL-ITALIEN. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1671. partie en Italie, partie en Piémont, au nombre de quatre mille hommes, par M. *Magalotti*, qui en fut premier Colonel-Lieutenant. Les autres ont été le Comte d'*Albergotti*, le Marquis d'*Albergotti* ſon neveu, le Marquis de *Monti* juſqu'en 1738. le Prince de *Carignan* juſqu'en 1740. le Marquis de *Monti*, neveu de M. le Marquis de *Monti*, l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-brun à la Pruſſienne, colet, veſte, culotte, & manches fenduës, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il y a trois Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanche, ſemée de fleurs de lis d'or, ainſi qu'aux croix des deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & bruns dans chaque quarré par oppoſition. Ce Régiment a un Aumônier, un Interprête, un Maréchal des Logis, & Prevôté, ou grand Etat Major.

XLIX. LANGUEDOC. Ce Régiment, créé au nom de la Province de Languedoc en 1642. ſous Louis XIV. & qui eſt d'un Bataillon, fut tiré du Régiment Catalan-Mazarin, dit depuis Royal-Rouſſillon. M. le Comte de *Daglas* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance violets & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches.

L. BROGLIE. Ce Régiment fut levé en 1673. ſous Louis XIV. pour le Marquis d'*Huxelles*, qui fut ſon premier Colonel. Les autres ont été du *Pleſſis-Belliere*, *Montſoreau*, *Vaudreuil*, le Chevalier de *Bourches*, *Saint Simon* en 1718. le Marquis de *Puyzuion* en 1734. & à préſent le Chevalier de *Brogue*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, manches ouvertes, & chapeau bor-

dé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans deux quarrés, & rouges & violets aux deux autres.

LI. MEDOC. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1673. ſous Louis XIV. par M. le Marquis de *Saint-Genies*, qui en fut le premier Colonel. Les autres ont été de la *Motte*, le Maréchal de *Navailles*, de *Montaud* ſon fils, d'*Hamilton*, de *Jargey*, qui eut le bras caſſé au Siége de Philiſbourg. Juſques-là il a porté le nom de ſes Colonels. Il a eu celui de la Province de Medoc, ſous M. de *Montendre* de la *Rochefoucaud*. Meſſieurs de *Chamillard*, de *Vilennes*, & le Duc de *Cruſſol*, en ont été Colonels juſqu'en 1729. M. le Comte de *Lannion* l'eſt depuis 1739. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent.

LII. BONNAC. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. ſous Louis XIV. par le Maréchal d'*Albert*, qui en fut le premier Colonel. Il a été deux fois *Gandelus*, enſuite *Clairambault*, *Mirabeau*, *Genſac* en 1711. *Duras* en 1734. & M. le Marquis de *Bonnac* en eſt aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, jaunes, verts & noirs, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre larges & plats, & chapeau bordé d'or.

LIII. SEGUR. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1674. par M. le Marquis de *Caſtre*, Commandant en Languedoc. Il en fut le premier Colonel. Enſuite Meſſieurs de *Moyangis*, le Duc de *Louvigny-Grammont* en 1705. de *Bacqueville* en 1711. le Duc de la *Trimouille* en 1728. le Marquis de *Teſſé* en 1731. & *Senneterre* en 1734. de *Chaillou* en 1739. M. le Marquis de *Ségur* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, les poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & noirs, par oppoſition, & croix blanches.

LIV. ROYAL-COMTOIS. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marquis de *Liſſenois*, qui en fut le premier Colonel. Il

eut en 1685. le nom de *Royal-Comtois*. M. le Marquis de *Froulay* fils en eſt aujourd'hui Colonel-Lieutenant. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne blanches en travers. Les deux d'ordonnance ſont aurores, ſemés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne rouges en travers. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LV. TRAMIL. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marechal de *Schombert*, qui en fut le premier Colonel. *Schombert* le fils en a été enſuite Colonel. Les autres ont été, *Larray*, *Blinville*, *Maulevrier* freres, du *Fort* le Normand, *Lionne* & *Monconſeil*. M. le Marquis de *Tramil* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont à quarrés blancs & à quarrés rouges & verts, par oppoſition, & croix blanches.

LVI. PROVENCE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Comte de *Grignan*, qui commandoit en Provence, pour paſſer à Meſſine. Il étoit alors de vingt-une Compagnies. M. le Vicomte d'*Aubeterre* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance ſont rouges & noirs dans les quarrés, avec une lozange au milieu de chacun, & noirs & rouges par oppoſition, & croix blanches.

LVII. LAVAL. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé par le Maréchal de *Vivonne* en 1676. en Sicile. Il en fut le premier Colonel. Il a été *Thyanges* en 1688. *Mortemart* en 1702. *Laval* en 1712. *Tonnay-Charante* en 1729. *Mortemart* en 1731. & il eſt aujourd'hui *Laval*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & d'étain jaunes & blancs par intervalle, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont ondés de rouge, & dans les quatre quarrés il y a des fonds blancs & des croix blanches.

LVIII. BIRON. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1677. par M. de *Piettemont*, qui en fut le premier Colonel. Il fut tué la même année à la Bataille de Caſſel. Il a été *Famechon*, *Iſenghien* Flamand, en 1697. *Mailly* Vallon, en 1717. M. le Marquis de *Gontaut-Biron* en eſt Colonel depuis 1735. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & noirs, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

LIX. NICE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1678. par M. de *Saint-Laurent*, qui en fut le premier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois & Chablais, que le Duc de Savoie avoit donnés au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de *Saint-Laurent*. Il a pris celui de *Nice* en 1687. Le Marquis de *Serraro*, fils de M. de *Saint-Laurent*, en a été Colonel en 1706. le Marquis de *Serraro* ſon ſecond fils, en 1716. & le Marquis de *Serraro* ſon troiſiéme, en 1721. juſqu'en 1724. M. le Marquis d'*Anlezy* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, traverſés en ondes bleues dans les quarrés, & bordures bleues aux croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LX. PENTHIEVRE. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1684. pour M. le Comte de *Toulouſe*, qui en a été Colonel juſqu'en 1737. M. le Duc de *Penthievre* ſon fils, grand Amiral, lui a ſuccédé. Le premier Colonel-Lieutenant a été M. de *Surville*, en 1684. M. de *Cadrieux*, M. d'*Hautefort*, M. d'*O*, M. le Vicomte de *Coëtlogon* l'eſt depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons d'étain plats, avec moulure, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, & des croix blanches avec quatre ancres aux branches. Aux cinq Drapeaux d'ordonnance il y a auſſi des croix blanches, ils ſont verts & feuilles mortes par oppoſition, avec les traverſes de même couleur dans chaque quarré des Drapeaux. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LXI. GUIENNE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province de Guienne. Le Comte de *Blanzac* en a été le premier Colonel, le Comte d'*Arling* en 1702. le Marquis de *Brezé* en 1718. juſqu'en 1738. M. le Chevalier de *Dreux* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, poches en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, par oppoſition, & croix blanches.

LXII. LORRAINE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de ce Duché Souverain. M. d'*Hocquincourt* en a été le premier Colonel. M. de *Montbarrey* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre à trois ſur la manche, & trois ſur la poche qui eſt en travers, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance verts & gris de lin, par oppoſition, & croix blanches.

LXIII. FLANDRES. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de Flandres. M. de *Sens* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Montmorency* l'eſt depuis 1739. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons moitié de cuivre & moitié d'étain; un blanc & un jaune, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & jaunes, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXIV. BERRY. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Berry en 1684. M. de *Goësbriant* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Molac-Carcado* l'étoit en 1735. Il a eu pour ſucceſſeur M. *N.* L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre tournés, doubles, poches en long à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance ſont violets & iſabelles, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXV. BEARN. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bearn*. M. de *Montchevreuil* en fut le premier Colonel. M. le Marquis de *Valence* l'eſt depuis 1734.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, trois ſur chaque manche, trois ſur chaque poche en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

LXVI. HAYNAULT. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Haynault*. M. de *Pompone* en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Cuſtine* Colonel du Regiment, ci-devant *Noailles* en étoit Colonel. M. N... l'eſt de cette année 1744. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & aurores, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXVII. BOULONNOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Vibraye* en a été le premier Colonel. M. *Damas* Comte de Ruffey en eſt Colonel depuis 1736. L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, paremens & veſte bleus, boutons de cuivre ronds, poches en écuſſon à ſix boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont verts, les quatre traverſes violettes & iſabelles, par oppoſition, avec des croix blanches.

LXVIII. ANGOUMOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut formé ſous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province d'*Angoumois*. Il avoit été auparavant le Bataillon du Regiment de *Champagne*. M. de *Bellefonds* en a été le premier Colonel, enſuite M. de *Thouy*, M. de *Luc* à la paix de *Riſwichk*, qui le vendit en 1702. à M. le Marquis du *Pleſſis-Belliere*. M. de *Puymorand* eut ce Regiment en 1707. M. de *Coaſlanſcourt* en 1705. M. le Marquis de *Rocoſel*. M. le Duc de *Fleury* en 1734. M. le Comte de *Rupelmonde* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores & violets, dentelés, par oppoſition, & croix blanches.

LXIX. PERIGORD. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Perigord*. M. de *Chamarande* en a été le premier Colonel, M. de *Chemeraut* en 1693. M. de *Lambert* en 1696. M. de *Boiſſet* en 1709. M. de la *Luzerne* en 1711. M. le Chevalier de la *Luzerne* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans le milieu des quarrés, le reſte rouge, jaune, vert & rouge changeant, par oppoſition, & croix blanches.

LXX. XAINTONGE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Xaintonge*. M. le *Camus* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Olonne* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, verts & rouges, dans les quarrés par oppoſition, & croix blanches.

LXXI. BIGORRE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Bigorre*. M. le Chevalier *Peiſt* en a été le premier Colonel, M. de *Seuil* en 1703. M. le Marquis de *Lenebron* en 1708. M. le Marquis de *Maupeou* en 1719. M. le Chevalier de *Maupeou* en eſt Colonel depuis 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, manches coupées, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, jaunes & verts par bandes, & par oppoſition, les croix en ſont blanches.

LXXII. FOREST. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Forez*. M. de *Chemerault* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier *Choiſeul-Meuſe* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores. Ils ont quatre traverſes noires dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXIII. TOURNAISIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Brouilly* en a été le premier Colonel. M le Marquis de la *Chetardie* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc,

paremens rouges, manches en bottes, petits boutons ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes par bandes dans les quarrés oppoſés, & les croix blanches.

LXXIV. CAMBRESIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été formé du troiſiéme Bataillon du Regiment de Piemont en 1684. au nom de la Province de *Cambreſis*. M. le Marquis de *Chateau-Renault* en a été le premier Colonel, les autres ont eté M. le Comte *Monthrun* : M. le Marquis de *Prelle* tué à la tête de ce Regiment à la ſurpriſe de Cremone en 1702. M. le Marquis d'*Arville* en 1708. M. le Comte de *Ponts Chavigny* en 1732. M. le Marquis de la *Chaſtre* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les deux d'ordonnance rouges, verts, jaunes dans les quatre quarrés par oppoſition, & les croix blanches.

LXXV. FOIX. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Foix*. M. de *Blainville* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Boudeville* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, colet & paremens rouges, poches en travers, la pate bordée d'une languette rouge, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, en triangles, par oppoſition, avec des croix blanches.

LXXVI. BRESSE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Breſſe*. M. le Comte de *Carcado* l'aîné en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Carcado* en eſt Colonel depuis 1733. L'uniforme eſt habit & petit colet gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & jaunes, par bandes dans les quarrés, & par oppoſition avec des croix blanches.

LXXVII. LA MARCHE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. M. le Maréchal Duc de *Biron* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Givry*, M. le Marquis de la *Fer-*

té, M. le Marquis de *Jenneterre*, M le Marquis de *Bellefont*, & M. de *S. Pern* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit & petit colet gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, rouges, & feuilles mortes, par bandes croiſées dans les quarrés, avec des croix blanches.

LXXVIII. QUERCY. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Quercy*. M. d'*Amanzé* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Saulx* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & violets, par bandes dans les quarrés avec des croix blanches.

LXXIX. NIVERNOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Nivernois*. M. de *Laſſe* en a été le premier Colonel, M. le Marquis d'*Avary* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont bleus, feuilles mortes & iſabelles, par bandes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXX. BRIE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Brie* en 1684. M. le Duc de *Charoſt* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Agenois* l'étoit en 1739. M. N... l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, petits boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, avec une bande jaune en travers dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXXI. SOISSONNOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de *Soiſſonnois*. M. le Prince de *Monaco*, Duc de Valentinois en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Chaumont* en 1696. M. le Comte de *Courtaumer* la même année. M. le Chevalier de *Tavanes* en 1725. M. le Prince de *Tingris* en 1730. juſqu'en 1738. M. le Comte de *Donge* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau

bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ; les deux d'ordonnance bleus, avec des traverſes jaunes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXXII. ISLE DE FRANCE. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé au nom de la Province de l'*Iſle de France* en 1684. & M. le Duc d'*Antin* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Cruſſol* l'eſt depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & noirs, en pointe dans chaque quarré, & croix blanches.

LXXXIII. VEXIN. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vexin*. M. le Chevalier d'*Hautefort* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Puiſegur* en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXXIV. AUNIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province d'*Aunis*. M. le Vicomte de *Polignac* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Brancas Laudun* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, bordes autour, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, verts, les traverſes iſabelles dans quatre quarrés par oppoſition, & croix blanches.

LXXXV. BEAUCE. Ce Régiment qui n'eſt que d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Beauce* en 1684. M. de *Lauxiere* en a été le premier Colonel, M. le Duc de *Caumont* en étoit Colonel en 1734. M. le Marquis de la *Force* en 1744. vient d'avoir pour ſucceſſeur M. le Chevalier de *Rochechouart*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaunes & ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & bleus, en pointes dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXXVI. DAUPHINÉ. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Dauphiné*. M. le Chevalier de *Carcado* en a été le premier Colonel. M le Marquis de *Vaubecourt* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, petits boutons de cuivre ſoudés, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges, verts & iſabelles par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVII. VIVARAIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vivarais*. Il a eu pour premier Colonel M. de *S. Pater*. M. le Marquis de *Rougé* en étoit Colonel en 1738. C'eſt aujourd'hui M. du *Barail*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches demi-écuſſion à cinq boutons & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verds de mer & aurores, taffetas changeant par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVIII. LUXEMBOURG. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de *Luxembourg* en 1684. M. de *Brancas* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Broglie* l'eſt depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain plats & un rond au milieu, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, par bandes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXIX. BASSIGNY. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Baſſigny*. M. de *Mailly* en a été premier Colonel. M. le Chevalier de *Pons* en eſt Colonel depuis 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance en taffetas changeant, rouge & aurore, vert & aurore, en ziguezague, dans les quatre quarrés, par oppoſition, avec des croix blanches.

XC. BEAUJOLOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1685. au nom de la Province de *Beaujolois*. Ce Régiment & ceux qui ſuivent, n'ont point de rang réglé par aucune ordonnance. Ils n'ont que celui du tems de leur création. M. de *Betulle* a été le premier Colonel de *Beaujolois*. M. le

Chevalier de *Beſons* en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre unis, poches en long & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges & verts, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCI. PONTHIEU. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé & enrégimenté en 1685. au nom de la Province de *Ponthieu*. Il fut envoyé en Sicile en 1692. du tems de la guerre d'Hollande. M. le Comte de *Lomont* en fut le premier Colonel, M. le Vicomte de *Joyeuſe* l'eſt depuis 1740. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores, les traverſes vertes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCII. LA MARCK. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, étoit à ſa création en 1688. *Solre*. Il a été *Bouflers*, la *Valliere*, *Vaujours*. Il eſt redevenu la *Valliere*, & M. le Comte de la *Marck* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à trois ſur la manche & trois ſur la poche, juſqu'à la taille ſeulement, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, avec les traverſes vertes dans les quarrés, & croix blanches.

XCIII. GUISE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1689. pour M. le Comte de *Teſſé*, depuis Maréchal de France, qui en a été le premier Colonel. Il étoit *Montmorency* en 1731. *Beaufremont* en 1740. M. le Prince de *Guiſe* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & blancs, rayés en travers, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCIV. FLEURI. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Chevalier de *Fleury*.

XCV. ROYAL SUEDOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Comte de l'*Eſpare*. Il portoit auparavant le nom de ſes Colonels. Il a été créé en 1690 ſon premier Colonel a été M. *Leiſler*, *Sparre* & *Senck* en 1714. juſqu'en 1733. & enſuite d'*Appelgrehn*. L'uniforme eſt habit, veſte & culote bleus, paremens rouges, colet rouge,

bordé d'un galon blanc, poches en travers, boutons d'étain plats, manches coupées, bordées d'un galon blanc, boutonnieres blanches, & chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les quinze d'ordonnance ſont bleus. Il y a une fleur de lis d'or dans chacun des quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XCVI. BULKELAY Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en corps, d'Irlande en France en 1690. Milord *Moncashel* en a été le premier Colonel juſqu'en 1694. Il a été *Lée*, pere & fils, juſqu'en 1733. que M. de *Bulkelay* Lieutenan Général en eſt Colonel. Il a haute paye. L'uniforme eſt habit rouge, paremens verts, boutonnieres blanches, des deux côtés, boutons d'étain, manches en bottes, colet vert, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches, les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

XCVII. CLARE Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, eſt ſur le pied François. Il fut créé en 1690. pour Milord *Daniel Obrien*, Vicomte de *Clare*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Lée*, *Talbeau*. Il eſt redevenu *Clare*, enſuite *Morgan Obrien*. Milord *Clare*, fils & petit fils des deux Colonels de ce nom, en eſt Colonel depuis 1718. Ce Régiment a paſſé en France avec Dillon. Il a haute paye. L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens jaunes, boutons d'étain, petites manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Il a une couronne d'Angleterre en or dans chaque quarré, avec une harpe en or, au milieu de la croix blanche, ainſi que les deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & jaunes, & croix rouges bordées de blanc

XCVIII. DILLON Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en France avec *Clare*. Il a la haute paye. Milord *Dillon* pere, en a été le premier Colonel en 1690. juſqu'en 1733. que Milord *Dillon* ſon fils en eſt Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, paremens noirs, boutons de cuivre jaunes, manches en botte & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a une couronne d'Angleterre en or, dans chaque quarré. Les deux Dra-

peaux d'ordonnance ſont rouges, noirs & croix rouges, bordées de blanc.

XCIX. MONTBOISSIER. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1691. Il a eu pour premier Colonel M. le Maréchal de *Noailles* qui ſervoit alors Chef de Brigade dans l'Armée de Catalogne. Ses autres Colonels ſont M. le Comte de *Noailles*, tué ſur le Rhin en 1702. de *Beaufremé* l'aîné, tué à la défenſe de Landeau en 1704. ſon frere tué à l'attaque de Bruxelles en 1708. *Pervin*, *Montfort* en 1719. le Duc de *Picquigny* en 1721. le Marquis de *Roſnyvinen* en 1733. & M. le Chevalier de *Montboiſſier* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats bordés, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, rayés en travers dans les quatre quarrés, & croix blanches.

C. CHARTRES. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1691. pour M. le Duc de *Chartres*, depuis Duc d'*Orléans*. Le premier Colonel Lieutenant fut M. le Chevalier de l'*Eſtrade*, tué à la bataille de *Stinkerque* en 1692. enſuite le Marquis de *Pluvaux*, puis le Marquis d'*Arpajon* en 1694. Le ſecond Bataillon de ce Regiment a été créé en 1701. M. le Comte d'*Eſtampes* a ſuccedé à M. le Comte d'*Arpajon* en 1709. Ce Regiment a pris le nom d'*Eſtampes* en 1724. celui de la *Ferté Imbault* en 1731. Il a repris le nom de *Chartres* depuis 1737. que M. le Duc de *Chartres* en eſt Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges en bottes, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance ſont rouges avec une bordure bleue autour de chaque Drapeau, & croix blanches.

CI. BLAISOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1692. au nom de la Province de *Blaiſois*. M. le Comte d'*Evreux* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Pereuſe* en eſt Colonel depuis 1735. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds bordés autour, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & rouges, les ſautoirs jaunes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CII. GASTINOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Gaſtinois* en 1692. M. le Vicomte de *Pudon* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Rouſſillon* l'étoit en 1726. M. de *Gouy* en eſt aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont noirs, & les traverſes en pointe ſont moitié jaunes & vertes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CIII. CONTI. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, porta à ſa creation en 1692. le nom de *Barrois*, qui étoit celui de ſon premier Colonel. Il a eu en 1723. celui de la Maiſon royale de *Conti*. M. le Prince de *Conti*, Lieutenant-General, en eſt Colonel depuis 1727. M. de la *Carte* en a été Colonel Lieutenant. Ce Regiment vacant par la mort de M. de *Leuville*, a depuis le mois de Novembre 1744. pour Colonel Lieutenant M. de *Sailly*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance rouges & iſabelles dans les quatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

CIV. AUXERROIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1692. au nom de la Province d'*Auxerrois* M. de *Vauſſieux* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Conflans* en étoit Colonel en 1733. c'eſt aujourd'hui M. de *Montcalin*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont à fond jaunes, & ont des façons dans les quatre quarrés bleues & rouges, & croix blanches.

CV. AGENOIS. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province d'*Agenois* en 1692 Son premier Colonel a été M. de *Choiſeul Beaupré*, M. le Comte de *Malauze Bourbon*. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, manches coupées & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores & violets, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVI. SANTERRE. Ce Regiment qui eſt d'un

Bataillon, a été créé en 1692. M. le Chevalier de *Soiſſy* en a été le premier Colonel. M. le Marquis d'*Eſcars* l'eſt depuis 1738. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts, & feuilles mortes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVII. DESLANDES. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1693. au nom de la Province *Deſlandes*. Il a eu pour premier Colonel M. le Comte de *Mailly* la Houſſaye, le Comte de *Middelbourg* en 1704. le Comte de *Boiſſieux* en 1716. le Marquis de *Brun* en 1730. le Marquis de la *Salle* en 1738. M. de *Villeneuve* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort gros & plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVIII. ROOTH, Irlandois. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, étoit le Regiment des Gardes de Jacques II. Roi d'Angleterre, arrivé en France en 1689. Après la paix de Riſwick en 1697. il prit le nom de Milord d'*Orington* qui en fut le premier Colonel, M. de *Rooth* fils en eſt Colonel depuis 1733. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, boutons de cuivre jaunes, bas blancs, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a un J. & un R d'or couronnés au milieu de la croix blanche, les deux Drapeaux d'ordonnance ſont blancs & croix rouges au milieu de chaque croix. Il y a une couronne d'Angleterre & un lion au-deſſus en or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

CIX. BERWICH, Irlandois. Ce Regiment qui eſt d'un Bataillon, a eu pour premier Colonel en 1698. le Milord *Fitz-James* de *Berwich* depuis Maréchal de France, tué au dernier ſiége de Philisbourg M. le Comte de *Fitz-James* en eſt Colonel depuis 1729. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, culotte & veſte blanches, boutons d'étain, bas blancs & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance à fonds verts, croix rouges, bordées de blanc, les traverſes rouges dans les quatre quarrés,

tés. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

CX. ENGUIEN. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1706. pour feu M. le *Duc*, qui s'appelloit alors M. le Duc d'*Enguien*. Il en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Charolois* l'a eu juſqu'en 1710. M. le Comte de *Clermont* l'a depuis ce tems. Les Colonels-Lieutenans ont été M. le Comte de *Saint-Aulaire* en 1706. tué à la Bataille de Romershein ſur le Rhin en 1709. le Marquis de *Laſſay* juſqu'en 1726. M. le Comte de *Laigle* l'eſt depuis ce tems. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, doubles poches en long, cinq boutons d'étain à chaque patte & ſur les manches, avec virole autour relevée, & chapeau bordé d'un large galon d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance feuilles mortes, bleus, noirs & rouges dans les quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXI. ROYAL-BAVIERE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1709. & formé d'un Bataillon du Régiment d'Alſace Allemand, pour le Chevalier de *Baviere*, qui en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Baviere*, Lieutenant-Général, en eſt encore aujourd'hui Colonel. L'uniforme eſt habit bordé de blanc, petit colet, doublure, veſte & culotte bleus, paremens noirs, bas blancs, boutons d'étain, manches ouvertes, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, il a une vierge peinte au milieu de la croix blanche. Les quinze d'ordonnance ſont bleus, & les croix blanches ſemées de fleurs de lis d'or, avec une bordure autour de chaque Drapeau à carreaux bleus & blancs. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXII. ROYAL-CORSE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1739. ſous Louis XV. & a pour Colonel M. le Comte de *Vienne*. Par une Ordonnance du 10. Octobre 1740. S. M. a réglé les rangs des Officiers du Régiment *Royal-Corſe*, ſous le titre d'Infanterie Italienne-Corſe. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens & veſte verts, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance verts, ſemés de fleurs de lis d'or dans les croix blanches, avec cette deviſe : *Per hæc regnum & imperium.* Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXIII. LOWENDAL. Ce Régiment, qui eſt

d'un Bataillon, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour Colonel M. *N.*

CXIV. ROYAL-LORRAINE. D'un Bataillon, créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour Colonel M. *N.*

CXV. GRASSIN. Ce Régiment, levé à Paris au commencement de 1744. eſt compoſé de Dragons, de Huſſards & de Fantaſſins. M. de *Graſſin* en eſt Colonel. Ce Régiment s'eſt ſignalé en pluſieurs occaſions en Flandres.

CXVI. BETTENS, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé ſous Louis XIV. en 1671. Il étoit *Kerlac* à ſa création *Manuel*, en 1695. *Villars-Chandieu*, en 1700. *May*, en 1728. M. de *Bettens* Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1739. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étains plats juſqu'à la poche, qui eſt en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Les Sergens portent l'habit rouge, veſte, & les paremens bleus bordés d'argent. Il y a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance à flammes rouges, jaunes & bleues, par oppoſition, & croix blanches. Suivant l'Ordonnance du Roi en 1737. il eſt de deux Bataillons, & dans chacune des huit Compagnies il y a un Chirurgien, un Frater & un Prevôt. Dans les Compagnies où les Capitaines ne ſervent point au Corps, il doit y avoir deux Lieutenans, au lieu d'un. C'eſt de même dans les Régimens Suiſſes ci-après.

CXVII. SCEDORFF, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. ſous Louis XIV. ſous le nom de *vieux Stoppa*. Il a été *Erendlé* en 1710. Depuis 1738. M. de *Fogely Scedorff* en eſt Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, façonnés d'une roſette juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, avec des croix blanches, où ſont pour deviſe ces mots en or : *Auxilium noſtrum à Domino*. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes bleues, rouges & blanches par oppoſition, & croix blanches.

CXVIII. DIESBACK, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1689. Il étoit *Salis*, enſuite *May*. Il a été après *Buiſſon*. M.

le Comte de *Dieſback*, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1721. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain façonnés différemment juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix Blanches, où eſt écrit en or : *Fidelitate & honore.* Les ſept d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues, jaunes & noires, & croix blanches, où eſt écrit la même deviſe en or ſur chaque Drapeau.

CXIX. WITTEMER, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1673. ſous Louis XIV. Il a été *Greder*, Pere & Fils, juſqu'en 1714. M de *Wittemer* Brigadier en eſt Colonel depuis 1734. L'uniforme de ce Régiment eſt rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain le long de l'habit, poches en long, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les ſept d'ordonnance à flammes jaunes & violettes, & croix blanches, avec bordures blanches & violettes autour des Drapeaux.

CXX. VIGIER, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. M. de *Chiffre* a été ſon premier Colonel. Il a depuis porté le nom d'*Heſſy*; après il a été *Bourguy*, & en 1737. *Tſchoudy*. M. de *Vigier* Brigadier en eſt Colonel depuis 1740. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, avec bordure autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanches, avec une Annonciation au milieu. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes bleuës, jaunes & blanches, par oppoſition, & croix blanches.

CXXI. COURTEN, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été levé en 1689. par M. Etienne *Courten*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Courten* Pere en 1723. M. de *Courten* Brigadier en eſt Colonel depuis 1724 L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain d'autre façon qu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches : les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CXXII. MONNIN, Suiſſe. Ce Régiment, qui

eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. Il étoit *Salis . Lorlier*, *Reinold*, *Caſtellas*, & *Bettens* en 1722. M. de *Monnin* Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1739. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats, poches en travers à cinq boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix & flammes blanches: les ſept d'ordonnance ſont à flammes jaunes & noires, par oppoſition.

CXXIII. LA-COUR-AU-CHANTRE, Suiſſe. Ce Régiment a été levé en 1677. par le jeune *Stoppa* ou *Stoup*, qui en a été le premier Colonel. Il eſt de deux Bataillons. Il a été *Surbeck* & d'*Hemel*, enſuite *Beſenval*, en 1729. M. de la *Cour-au-Chantre* Brigadier en eſt Colonel depuis 1738. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain bordés autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes blanches, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance ont des croix blanches, & ſont ondés de flammes bleues & jaunes, par oppoſition.

CXXIV. TRAVERS, Griſon. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été formé à Bedfort pendant le quartier d'Hiver de 1734. & 1735. pour M. le Baron de *Travers* d'*Orſtenſtein* Brigadier, qui en eſt le premier Colonel. L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a rang de Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or. Il a pour deviſe en or: *Fortiter & prudenter*. Les ſept Drapeaux d'ordonnance ſont à flammes blanches & noires par oppoſition, & croix blanches.

CXXV. KARRER, Suiſſe. Ce Régiment, créé en 1719. qui eſt d'un Bataillon, a été tiré en 1721. du ſervice de terre, pour entrer au ſervice de la Marine, où il ſert actuellement. La Compagnie Colonelle eſt toûjours en garniſon à Rochefort. Les trois autres Compagnies ſont ſur les Vaiſſeaux du Roi. & dans les Colonies Françoiſes de S. M. M. le Chevalier de *Karrer* de Soleure en a été le premier Colonel, M. le Chevalier de *Karrer* fils l'eſt depuis 1736. Ce Régiment eſt compoſé de quatre Compagnies, deſquelles on tire ſeize Soldats, pour former celle des Grenadiers de 64. hommes, y compris deux

Sergens, deux Caporaux, un Anſpeſſade & un Tambour. La Colonelle a trois cens cinquante hommes: les trois autres Compagnies ſont à deux cens hommes chacune, compris trente-deux Officiers, ſoldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifres. Il y a quatre Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches & ces mots pour deviſe: *Fidelitate, & honore terrâ & mari*: les trois d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues & jaunes, par oppoſition, aux mêmes croix blanches & deviſes. Les Compagnies de ce Regiment appartiennent au Colonel qui en eſt ſeul Titulaire. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens & culotte bleus, bas blancs, poches en long, veſte bleue croiſée, avec doubles boutons & boutonnieres blanches, manches en bottes, petit colet bleu, boutons d'étain façonnés, & chapeau bordé d'argent.

CAVALERIE LÉGÉRE FRANÇOISE ET ETRANGERE.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIII. en 1635. des premieres Compagnies d'Ordonnance. Son Etendart la *Cornette blanche*, eſt le premier Etendart de France, & la Compagnie *Colonel Général*, eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. Quand l'Armée eſt rangée pour marcher, & que le Regiment *Colonel-Général* ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de la Cavalerie, les Regimens montent à cheval & ſaluent de leurs Etendarts la *Cornette blanche*, qui ne ſalue que le Roi, les Princes du Sang, le Colonel General, & les Generaux d'Armée Maréchaux de France. Depuis une Ordonnance de Louis XIV. de 1705. les Directeurs & Inſpecteurs Generaux ne ſe mêlent point de ce Regiment. Il y a ſix Etendarts de ſoye, deux par Eſcadron: il y en a un blanc à franges d'argent, les cinq autres ſont noirs, ſemés de fleurs de lis d'or & d'argent, avec des tours d'Auvergne d'un côté, ſoleil & deviſe du Roi en or; & au revers eſt une colomne de feu marchant devant les Iſraëlites, avec ces mots: *Certum monſtrat iter*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit & doublure rouge, paremens & bavaroiſe de panne noire, boutons de cuivre dorés, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, bu-

blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts dans ce Regiment, qui ſont de ſoye bleue, on y voit un ſoleil au milieu, des fleurs de lis avec la deviſe du Roi, & ils ſont brodés & frangés d'or.

VII. CUIRASSIERS DU ROI. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666. pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, M. le Comte de *Vilquier*. M. le Marquis d'*Haurincourt* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. L'uniforme eſt habit, veſte & manteau bleus du Roi, paremens & doublure rouges, boutons d'étain, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin : l'équipage du cheval, eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, avec la deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

VIII. ROYAL CRAVATES. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été levé en 1664. ſous Louis XIV. par M. le Duc de *Vivonne*, qui en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant. A ſa création il s'appelloit *Balthaſard*. M. de *Pont S. Pierre* en étoit Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1725. C'eſt aujourd'hui M. de *Cernay*. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens rouges, boutons d'étain, boutonnieres blanches, buffe à boutons d'étain, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un galon d'argent fin, large de trois doigts. L'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue bordés, & frangés d'or, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins & deviſe du Roi.

IX. ROYAL ROUSILLON. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom de *Royal Rouſſillon* la même année de ſa création en 1667. ſous Louis XIV. Il a eu pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. de *Montelard*, ceux qui lui ont ſuccedé ſont M. le Comte de *Montfort*, le Marquis de *Praſlin*, depuis Maréchal de France ; le Marquis de *Bonnelles*, de *Chemereuil*, de *Sommercy*, le Marquis de *Courtanvaux*, & depuis 1738 M. le Prince de *Croy* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme eſt habit, manteau de drap bleu du Roi, doublure, paremens & retroussis rouges, boutons de

metal

métal blanc à petits carreaux, petite bandouliere blanche, piquée de blanc, bufle & culotte de peau à agraffes & chapeau bordé d'argent fin, & aiguillette rouge. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de rouge. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, deviſe du Roi & fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent, de même chaque côté.

X. ROYAL PIE'MONT. Madame Royale de Savoye fit preſent à Louis XIV. de ce Regiment qui paſſa en France en 1670. il eſt de trois Eſcadrons. Le Roi lui donna le nom de *Royal Piémont*. M. de *Surzinge* en étoit alors Meſtre-de-Camp Lieutenant, enſuite Meſſieurs de *Rivarolles*, le Comte de *Bouzols* à preſent Vicomte de *Bonne*, de *Mazicamp*, juſqu'en 1724. de *Germinon* juſqu'en 1725. le Comte de la *Feuillade* mort en Italie en 1735. M. le Comte de *Coſſé* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens & bavaroiſes rouges juſqu'a la poche, bouton d'étain plats, bufie a boutons de cuivre, bandouliere large, blanche & piquée, culotte de peau, aiguillettes plates bleues & blanches, & chapeau bordé d'argent fin. L'equipage du cheval eſt rouge bordé de blanc. Ses ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil, deviſe du Roi en or au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or.

XI. ROYAL ALLEMAND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été crée en 1671. ſur le pied de 24. Compagnies, à cinquante chevaux chacune. M. le Comte de *Konigſmark* en a été le premier Meſtre-de-Camp Allemand, juſqu'en 1688. M. de *Bohlon* lui a ſuccédé, M. le Comte de *Naſſau Sarbruck* en 1693. M. de *Quadt* en 1712. M. le Prince de *Naſſau Sarbruck* en 1737. M. le Prince de *Heſſe* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant. Ce Regiment étranger a eu le titre de *Royal* en 1688. il a été ſouſtrait en 1727. de la revue des Directeurs & Inſpecteurs Generaux. Il y eſt rentré en 1737. L'uniforme eſt à la Polonoiſe, robe & manteau de drap bleu, doublés de rouge, petits paremens rouges, retrouſſés en patte, garnis de brandebourg & boutons de ſoye rouge, blanche & bleue, veſte de drap incarnat, bordée d'un galon de fil blanc à boutons d'etain, culotte de peau, bonnets à la Polonoiſe, avec une peau d'ours noire autour & le deſſus

rouge, bandouliere jaune étroite de trois doigts & piquée. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé de blanc. Il y a deux cadets par Compagnie. Il eſt compoſé de douze Compagnies à 4. par Eſcadrons. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi, brodés en or, & frangés d'or des deux côtés ſuivant les ordonnances du Roi du 8. Janvier & 28. Fevrier 1737. Il a Prevôté ou grand Etat-Major, compoſé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumônier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, de ſon Lieutenant, d'un Greffier, de quatre Archers, & d'un Exécuteur de Juſtice.

XII. ROYAL DES CARABINIERS. Il y eut douze premiers Regimens de Cavalerie, dits *Carabiniers*, créés en 1635. par Louis XIII. Ils furent ſupprimés, & Louis XIV. les rétablit en 1690. en mettant une Compagnie dans chaque Regiment de Cavalerie. Mais en 1693. le même Roi forma de ces Compagnies un Regiment compoſé de cinq Brigades ſous le titre de *Royal des Carabiniers*. M. le Duc du *Maine* premier Lieutenant Général en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis 1693. juſqu'au 10. Mai 1736. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Prince de *Dombes* Lieutenant Général, Meſtre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis le 20 Mai 1736. A la tête de chaque Brigade, il y a un chef de Brigade Meſtre-de Camp, un Lieutenant Colonel, un Major, un Aide Major, huit Capitaines, huit Lieutenans, quatre Cornettes & huit Maréchaux des Logis, avec 200. Carabiniers, qui compoſent deux Eſcadrons par Brigades, y compris 16. Brigadiers, huit Trompettes, un Tymballier, & quatre Etendarts.

Les Chefs des cinq Brigades depuis la création de ce Regiment juſqu'à preſent ont été :

Dans la premiere.
MESSIEURS.
Du Meſnil,
D'Aubeterre,
De Verneuil,
De Sanguin,
De la Motte,
De Malezieu.

Dans la ſeconde.
MESSIEURS,
De Rozel,
Des Grieux,
De Valcourt,
De Guery.

Dans la troiſiéme.
MESSIEURS,
De Courcelles,
D'Imecourt,
De Rouvrai,
De Pardhaillan,
De Vichi-Chamron,
De Braſſac.

Dans la quatriéme.	*Dans la cinquiéme.*
MESSIEURS,	MESSIEURS,
De Reſigny,	D'Achy,
De l'Etang,	De Clois,
De Puzol,	De Fredeau,
De la Marck,	De Parabere,
De Premont,	De Crecquy.
De Montmorency.	

Les vingts Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil d'or, ſemés de fleurs de lis d'or, & deviſe du Roi : *Nec pluribus impar.* Ils ſont brodés en or, & frangés d'or & d'argent, ſuivant les ſuſdites ordonnances du Roi du 8. Janvier, & du 28. Fevrier 1737. Il y a Aumônier, & cinq Chirurgiens Majors à la ſuite de ce Regiment. L'uniforme eſt habit, petit colet & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés de trois en trois ſur l'habit, un bordé d'argent fin ſur les manches, & ſur les épaulettes, bandouliere blanche, bordée d'un galon de fil blanc, ainſi que le ceinturon, veſte de buffle, culotte de peau & chapeau bordé d'un large galon d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé d'argent fin.

XIII. ROYAL POLOGNE Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons a été levé au commencement des guerres d'Hollande en 1672. par M. de *Sainte Ruë* qui en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été *Coſſé*, *Briſſac* & *Monteils*. En 1725. il a eu le titre de *Staniſlas*, & rang après le Regiment de la Reine. M. le Chevalier de *Wiltz* en a été premier Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1725. juſqu'en 1738. & par une Ordonnance du Roi du 30. Mars 1737. ce Regiment a eu le titre de *Royal Pologne*, & rang convenable à ce titre après le Regiment *Royal des Carabiniers*, & avant tous les autres qui ſont actuellement ſur pied. Le Roi de *Pologne*, Duc de Lorraine & de Bar en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1725. & M. le Prince de *Talmont* Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau de drap bleu, doublure, petit colet & paremens rouges, aiguillette blanche & bleuë, boutons blancs des deux côtés, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau chapeau borde d'argent fin. L'equipage du cheval bleu avec des galons blancs, entrelaſſés de bleu. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en

or au milieu, ſemé de fleurs de lis, brodées en or & frangées d'or.

XIV. LA REINE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1635. pour la Reine *Anne d'Autriche*, Epouſe de Louis XIII. depuis Regente du Royaume en 1643. Enſuite M. de *Nantouillet* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, enſuite M. le Comte de *Rouſſillon*, M. le Comte de *Rochebonne*, M. le Comte de *Choiſeul*, M. le Comte de *Treſſan*, M. le Marquis *Cayla*. M. le Marquis de *Beauveau*, M. de *Galiſſet* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant; les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, ſemés de fleurs de lis d'or, le chiffre de la Reine, Marie Princeſſe de Pologne, couronné & brodé en or & en argent aux quatre côtés, & frangés d'or & d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure & paremens bleus du Roi, boutons de cuivre jaunes, plats & ſur le buffle, bandouliere jaune & large, bordée d'un galon de fil blanc, culotte de peau, aiguillette plate d'un galon blanc, & chapeau bordé d'or fin, l'équipage rouge, bordé d'un grand galon de la livrée de la Reine, avec une fleur de lis jaune aux houſſes & chaperons.

XV. DAUPHIN. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé en 1658. au nom de M. le premier Dauphin d'une Compagnie d'Ordonnance, qui depuis long-tems étoit d'un Eſcadron & qui ſe nommoit Compagnie d'Ordonnance du *Dauphin*. M. de *S. Gelais* en étoit Capitaine Lieutenant, & M. *Cornelius Suedois* en a été premier Lieutenant Colonel. Quand ce Regiment a été créé par Louis XIV. M. de *S. Gelais* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant. Monſeigneur le *Dauphin* dès ſa naiſſance le 4. Septembre 1729. en eſt Meſtre-de-Camp & M. le Marquis de *Polvire* Meſtre de Camp Lieutenant depuis 1733. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau bleu, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, de chaque côté de trois en trois, buffle à boutons de même, bandouliere blanche, piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval bleu, bordé d'un galon aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis, & quatre dauphins brodés en or & en argent aux coins & frangés d'or.

XVI. DAUPHIN ETRANGER. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé par Louis XIV. en 1666. au nom de M. le premier Dauphin. M. de *Montclarre* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment. Monſeigneur le *Dauphin* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1729. M. le Marquis de *Polignac* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Soyecourt* l'eſt aujourd'hui ; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre des fleurs de lis, & des dauphins ſans nombre brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleu du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, bufle, bandouliere jaune étroite, aiguillette plate & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé de blanc.

XVII. BRETAGNE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé de la Compagnie d'Ordonnance de M. de *Paulmy*, qui en a été le premier Meſtre-de-Camp en 1666. Il a été la *Roche-Sur-Yon* Prince du Sang, M. le Duc de Bourgogne l'eut en 1685. lorſque les Princes de *Conti* allerent en Hongrie, M. d'*Augé* en fut Meſtre de-Camp, enſuite M. le Marquis d'*Houdelot*, pere du Lieutenant Général d'apreſent en fut le premier Meſtre de-Camp Lieutenant en cette même année 1686. M. le Marquis de *Puigion*, M. le Duc de *Bethune*, M. le Marquis de *Braſſac*, M. le Marquis de *Janſon*, M. le Comte de *Gaſſion*, & aujourd'hui M. le Marquis de *Poyenne* en eſt Meſtre-de Camp Lieutenant. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue d'un côté, & de l'autre un phenix ſur un bucher étendant les ailes, & ces mots pour deviſe : *In regnum & pugnax*, trophées aux coins & bordure ſemée de fleurs de lis d'or, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés, bufle & bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin de trois doigts ; l'équipage du cheval eſt bleu bordé.

XVIII. ANJOU. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom d'*Anjou*, Prince du Sang en 1688. le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Marquis de *Vogué* Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. Il fut créé ſous Louis XIV. en 1666. M. de *Balrois*

de Choiſi en a été le premier Meſtre-de-Camp, enſuite feu M. le Maréchal Duc de *Villars*, M. le Marquis de *Blanchefort*, fils de M. le Maréchal de *Crequy*, M. le Comte d'*Auros*, M. le Marquis de *Curton*, *Chafave*, M. le Marquis d'*Eſcorail*, M. le Marquis de *Tonnoye*, M. le Duc de *Gontaut*, M. le Marquis de *Biſſy*. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre façonnés, buſle bandouliere jaune & large, aiguillette plate aurore, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval eſt bleu bordé d'aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë du Roi, ſoleil & deviſe du Roi en or, & aux coins une fleur de lis d'or, au revers ſemés de fleurs de lis, aux quatre coins une couronne de Prince de France avec un écuſſon à trois fleurs de lis brodées & frangées d'or.

XIX. BERRY. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1674. étoit *Rouſſillon*. M. le Comte d'*Ille* en 1674. en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il eſt *Berry* depuis 1690. M. le Prince de *Croy* d'*Havré* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Voyer*. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes de Berry & fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain en boſſette, buſle, bandouliere blanche étroite, aiguillette ronde & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé d'un galon bleu & blanc.

XX. ORLEANS. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été amené de Piémont en France en 1690. par M. le Grand-Prieur de *Valencey* qui en a été le premier Meſtre-de-Camp, M. le Duc d'Orleans en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. M. le Marquis de *Graville* Brigadier en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1734. c'eſt aujourd'hui M. le Comte de *Montauban*. Les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes d'Orleans, fleurs de lis brodées d'or aux coins, & frangées d'or. Ce Regiment a pour uniforme, habit & manteau gris-blanc, doublure paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc des deux côtés,

bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune & étroite, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

XXI. CLERMONT. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. Il a eu pour premier Meſtre de-Camp M. de *Beauvré*; il a été *Chartres* en 1684, il a eu le nom de *Clermont* en 1709. & ce rang en 1724. M. le Comte de *Clermont* Lieutenant-Général, en eſt Meſtre de-Camp depuis 1709. M. le Chevalier de *Villefort* en a été Meſtre de-Camp Lieutenant en 1724 M. le Comte de *Vienne* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, avec un ſoleil & deviſe du Roi brodés en or, au revers eſt une campagne, & dans le lointain, s'éléve un petit ſoleil d'or & ces mots: *Spes altera metis*, bordés & frangés d'or.

XXII. CONDÉ. M. le Comte de *Chamilly*, depuis Maréchal de France, a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé ſous Louis XIV. pour la Maiſon de Condé en 1666. il eſt de trois Eſcadrons, M. le Prince de Condé en eſt Meſtre-de-Camp depuis le 20. Janvier 1740. M. le Comte de la *Guiche* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis le 21. Fevrier 1740. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ventre de biche, eſt un ſoleil brodé en argent qui allume un bucher en pleine campagne, avec ces mots: *Da materiam, ſplendeſcam*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau de gris-blanc de deux en deux tout du long, bufle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, l'écuſſon du Prince brodé en ſoye, bordé d'un galon velouté cramoiſy.

XXIII. BOURBON. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIV. en 1666. & s'appella *Enghien* juſqu'à la mort du *Grand Condé* en 1686. qu'il prit le nom de *Bourbon*, M. le Comte de *Charolois* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1710. & M. le Marquis de *Cruſſol* Meſtre-de-Camp

Lieutenant depuis 1730. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buffle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis brodées en or aux coins, & frangées d'or.

XXIV. CONTI. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. d'*Humieres*. Il a été *Villeroy* depuis 1676. juſqu'en 1733. M. le Prince de *Conti* Lieutenant Général, en eſt Meſtre-de-Camp, & M. le Comte de *Choiſeul*, Meſtre de-Camp Lieutenant depuis 1739. Les ſix Etendarts ſont de ſoye jonquille, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre un aigle volant à travers les foudres & les éclairs, & ces mots pour deviſe: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, doublure, paremens & boutons de drap gris de fer cendré, manches en bottes, buffle ſans boutons, bandouliere de buffle piquée, aiguillette aurore, culotte de peau, manteau blanc doublé de même, & chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, & l'écuſſon du Prince brodé aux coins.

XXV. PENTHIEVRE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1674. ſous Louis XIV. M. d'*Heudicourt* en a été le premier Meſtre-de-Camp; il a porté le nom de *Toulouſe* en 1693. il eſt *Penthievre* depuis 1737. que M. le Duc de *Penthievre*, Grand-Amiral en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Marquis de *Crenay* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons jaunes, buffle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin: l'équipage du cheval eſt rouge, bordé de la livrée du Prince; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil d'or & deviſe du Roi: au travers un homme armé, ſur un cheval ailé, & ces mots: *Terrâ marique*, brodés & frangés d'or.

XXVI. SAINT-SIMON. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1666. M. de *Coulange*; il a été *Bordage*, enſuite du *Maine* en 1688. Il eſt *S. Simon* &

a ce rang depuis 1736. M. le Marquis de *S. Simon*, fils aîné en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1737. ſes ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or; l'uniforme eſt habit doublure & manteau gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin: l'équipage du cheval eſt rouge bordé.

XXVII. DU RUMAIN. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. M. de *Tilladet* en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été *Souvré*, *Beringhen*, *Conti* en 1718. il a eu ce rang ſous Louis XV. en 1727. il étoit *Ancezune* en 1734. M. le Comte du *Rumain*, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1740. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons gris-blanc, bufle à agraffes, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, bas blancs & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt jaune bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers dans un quarré nuancé eſt un aigle qui s'éléve dans les airs malgré les vents & la foudre, & ces mots: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent.

XXVIII. BRIONNE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Montelarre*, enſuite *Narbonne*, du *Tronc* juſqu'en 1718. *Villars* juſqu'en 1735. il a été *Rohan*, & M. le Comte de *Brionne* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp; les ſix Etendarts ſont de ſoye blanche, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre ils ſont de ſoye rouge avec une deviſe, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain, bufle & boutons de cuivre, bandouliere jaune & large, aiguillette rouge & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé d'un galon à carreaux rouges & blancs.

XXIX. BEAUCAYRE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666. pour premier Meſtre-de-Camp M. le Marquis de la *Valette*. Le Prince *Camille* de Lorraine l'a eu en 1689. le Prince *Charles de Lorraine*, le Prince de *Lambesq de Lorraine* en 1708. il a été *Beaucayre* en 1730. M. le Marquis de *Beaucayre* en 1736. a ſuccedé à ſon

oncle dans la charge de Meſtre-de-Camp de ce Régiment. L'uniforme eſt habit, colet & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons blancs de trois en trois, bufle à boutons de même, bandouliere jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt de drap verd, bordé d'un galon de livrée; les ſix Etendarts ſont de damas verds, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXX. BRANCAS. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1672. & a eu pour premier Meſtre-de-Camp M. le Chevalier de *Grignan*, enſuite M. le Marquis de *Grignan*, M. *Fleche* en 1704. M. le Duc de *Luynes* en 1717. M. le Duc de *Chevreuſe* en 1732. M. le Duc d'*Ancenis* en 1737 juſqu'en 1739. que M. le Chevalier de *Brancas* a ce Regiment; ſes ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or: c'eſt le ſeul Regiment de Cavalerie, dont les Etendarts de ſoye cramoiſie, ayent des bourſes blanches. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé.

XXXI. TAILLERAND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. *S. Aignan*, enſuite *Rohan*, redevenu *S. Aignan* a été *S. Simon Ruffec* en 1717. *Sabran* en 1738. & M. le Vicomte *Taillerand* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, au revers un lion d'argent, & ces mots: *Noli irritare leonem*, brodés & frangés d'or.

XXXII. CLERMONT-TONNERRE. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Foucault*, enſuite *Quinſon* en 1672. *Châlons*, *Gouffier*, d'*Egmond* en 1699. des *Marets* en 1704. *Gêvres* en 1709. *Gêvres* Comte de *Têmes* en 1726. juſqu'en 1740. que M. de *Clermont Tonnerre* en eſt Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens & doublure

rouge, boutons d'étain d'Allemagne ſur bois des deux côtés juſqu'a la poche, la patte rouge pour la bandouliere, bufle bordé de blanc, à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge brodé.

XXXIII. CHABRILLANT. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1672. du *Gaſt*, *Villequier* en 1690. *Momain*, *Belleoctueil* juſqu'en 1711. & la *Tour*. M le Marquis de *Chabrillant* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1738. L'uniforme eſt habit & manteau gris, doublés de rouge, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc demi plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge, bordé de blanc : les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi brodés & frangés d'or.

XXXIV. D'EGMOND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1672. n'étoit que d'un Eſcadron, & eut pour premier Meſtre-de-Camp, M. de *Valavoire*. Il a été *Vivans* en 1672. *Vivans*, fils en 1689. *Heudicourt* en 1702. *Lorraine* en 1719. *Lordat*, *Roſen* en 1738. M. le Comte d'*Egmond* l'a eu en 1741. M. le Marquis d'*Egmond* ſon frere en eſt Colonel depuis 1744. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons plats de métal blanc, bufle à petits crochets, bandouliere jaune & étroite, aiguillette plate mêlée de jaune & de noir, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt jaune, bordé d'un grand galon de panne noire : les ſix Etendarts ſont de damas jaune, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre un roſier fleuri & boutonné, & ces mots : Qui s'y frotte s'y pique ; en Latin : *Pungit aggredientes*, brodés & frangés d'or.

XXXV. BEAUVILLIERS. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. du *Pleſſis-Beliere* : il a été *Rabeliere*, enſuite la *Tournelle* en 1693. la *Feuillade* & *Cayeux* en 1705. M. le Duc de *Beauvilliers S. Agnan* en étoit Meſtre-de-Camp en 1734. M. le Marquis de *Beauvilliers* ſon fils en eſt Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure & paremens rouges,

al eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du de l'autre un Grenadier fleuri, *Floret & ornat*, brodés & frangés

AUGIRON. Ce Regiment qui eſt rons, étoit à ſa création en 1674. en 1690. *S. Germain-Beaupré, Brion*, 21. M. le Comte de *Maugiron* en eſt eſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit s-blanc, doublure, paremens & re- boutons d'étain d'Allemagne, bufle à uivre, bandouliere jaune, culotte de au bordé d'argent fin, l'équipage eſt les quatre Etendarts ſont de ſoye & deviſe du Roi, brodés & frangés

AL. Ce Regiment qui eſt de deux été créé en 1666. il a été *Thury*, *S.* 674. *S. Lievier* en 1691. de *Bens* en ſſé de *Marſillac* & *Montrevel* en 1704. e *Vogué* Meſtre-de-Camp de ce Regi- 1734. vient de s'en démettre, & le Roi onner l'agrément à M. le Chevalier de iforme eſt habit croiſé avec un retrouci, gris-blanc, doublure & paremens rou- s d'étain plats, bufle à boutons de cui- uliere jaune, culotte de peau, chapeau gent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les darts ſont de ſoye rouge bordé de blanc, viſe du Roi, brodés & frangés d'or.

INTIMILLE. Ce Regiment qui eſt Eſcadrons, a été créé en 1672. M. le *ix* en a été le premier Meſtre-de-Camp. *on* en 1674. M. le Comte de *Vintimille* eſtre-de-Camp depuis 1739. ſes quatre ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du dés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit u gris-blanc, doublure, paremens & re- s, boutons de drap gris-blanc, bufle à e cuivre, bandouliere jaune, aiguillette nche, noire, rouge & verte, culotte de peau bordé d'argent ; l'équipage eſt rouge

LA ROCHEFOUCAULT. Ce Re i eſt de deux Eſcadrons, a eu pour pre-

mier Meſtre-de-Camp en 1682. M. le Comte de *Tallard*. Il a été *Duras* en 1697. *Villequier* en 1710. la *Motte Houdancourt* en 1723. *Briſſac* en 1734. M. le Duc de la *Rochefoucault* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & petits revers de drap rouge, un grand colet blanc, & deſſus un petit colet rouge, manches à l'Allemande, boutons blancs de Strasbourg large & plats, bufle bordé de noir à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage jaune, bordé d'un galon noir: les quatre Etendarts ſont de ſoye jaune bordés de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLIII. PRINCE CAMILLE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été crée en 1672. pour M. le Comte d'*Illes*. Il a été *Bezons* en 1675. *Baviere* en 1692. *S. Pouange* en 1696. *Bougard* en 1721. *Aumont* en 1728. M. le Prince *Camille* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens ouverts, & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage eſt rouge bordé.

XLIV. BROGLIE. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1672. M. *Liegeois*. Il a été *Puſegur* en 1675. *Tournefort* en 1696. *Givry* en 1699. *Bezons* & *Beringhen*, *Vaſſé* en 1730. M. le Chevalier de *Broglie* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre jaune des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLV. CHABOT. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Melin*, la *Feronays* pere en 1679. ſon frere juſqu'en 1709. qui le rendit à M. le Comte de la *Feronays*. M. le Marquis de la *Feronais* l'a eu en 1720. M. le Ch

valier *Chabot* en eſt aujourd'hui Meſtre de-Camp. L'uniforme de ce Regiment eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLVI. FOUQUET. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1673. *Vaubrun*, *Monbas* en 1675. ſes neveux en 1693. de *Vienne* en 1694. *Germinon*, de *Lorges*, *Durfort-Randan* en 1720. M. *Fouquet de Rochefoliere* en eſt Meſtre de-Camp depuis 1740. les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, petit colet & doublure gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, manches coupées, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, manteau gris-blanc, doublé de rouge, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage eſt rouge & bordé.

XLVII. D'HEUDICOURT. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1665. *Montauban*, *Bevinghen* en 1672. *Livry* en 1676. *Clermont d'Amboiſe* en 1689. *Barthillac* en 1702. *Lenoncourt* en 1706. le Comte d'*Heudicourt* en eſt aujourd'hui Meſtre de Camp; les quatre Etendarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers les Armes d'*Heudicourt*, fond de gueules, bandes de ſable & carneaux d'argent, avec ces mots: *Si fractus illabitur orbis*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & doublure gris-blanc, manteau blanc doublé de rouge, paremens & revers rouges, boutons d'étain de trois en trois des deux côtés, manches en bottes, buffle à boutons de cuivre, bandouliere de buffle, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé de vert.

XLVIII. CHEPY. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. *Veyſſac* d'*Imecourt* en 1676. ſon frere en 1693. enſuite *Montauban*, *Fourbin* en 1702. *Chepy* pere, en 1708. M. le Comte de *Chepy* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1728. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de

métal blanc, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ces mots : *Bella felicitas* : brodés & frangés d'or.

XLIX. FIENNES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1673. *Lançon*, *S. Simon* en 1676. du *Bordage* en 1693. *Bouzols* en 1704. *Briſſac* en 1727. *Coſſé* en 1729. juſqu'en 1735. M. le Marquis de *Fiennes* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens, doublure & revers rouges, boutons de drap gris-blanc de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye, ponceau bordé de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

L. LEVY. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, à ſa création en 1674. a été *Broglie*, *Charlus* en 1676. *Levy* en 1684. la *Vaupaliere* en 1704. du *Beſſay* en 1706. *Norion* en 1713. *Charlus* en 1717. *Levy* en 1723. M. le Comte de *Levy Chateau Morand* en eſt Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit, manteau & doublure gris-blanc, paremens & revers de l'habit rouges, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au travers une vierge & ces mots : *Aide Dieu au ſecond Chrétien-Levy*, brodés & frangés d'or.

LI. BARBANÇON. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit en 1674. à ſa creation *Givry*, enſuite *Courtebonne* en 1677. *Barentin* en 1696. *Villepreux* en 1717. *Ruffec S. Simon* avant M. le Marquis de *Barbançon* qui en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, d'étain, demi ronds façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye

aurores,

aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

LII. SALUCES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu en 1673. pour premier Meſtre-de-Camp M. *Streff.* Il a été *Romainville* en 1676. *Wiltz* pere en 1696. *Wiltz* fils, *Marteville* en 1704. *Roye* en 1719. *Luc* en 1725. *Puyſieulx* en 1734. M. le Marquis de *Saluces* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp, ſes quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordés de noir. Il a un ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or, au revers eſt un lion, & ces mots pour deviſe : *Animo major, quàm viribus.* L'uniforme eſt habit, petit colet, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain tournés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau de chevre, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt vert & bordé.

LIII. ROZEN ALLEMAND. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, entra au ſervice de Louis XIII. en 1639. à la mort du Duc de *Saxe-Weymar*, il étoit alors de mille chevaux, & appartenoit à *Remhold de Rozen* premier Meſtre-de-Camp, qui fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi. Après ſa mort en 1667. Louis XIV. le donna à *Conrade de Rozen* ſon neveu, depuis Maréchal de France en 1703. Ce Regiment fut licencié en 1668. à la paix de Nimegue. Il fut remis ſur pied en 1671. par le même *Conrade de Rozen*, qui le ceda en 1682. au Comte de *Rottembourg* ſon gendre, qui le vendit en 1696. à Charles de *Rozen* ſon beau-frere, fils du Maréchal, puis en 1709. il fut au Comte Alexandre de *Rottembourg* ſon neveu, petit-fils du Maréchal, qui le vendit en 1720. au Comte d'*Helmſtad* ſon beau-frere : celui-ci l'a remis au Marquis de *Rozen* Brigadier, petit-fils du Maréchal en 1729. L'uniforme eſt habit & manteau gris blanc, doublure, paremens & revers rouges, fort larges du haut en bas, boutons de drap gris ſur bois, bufle à boutons de cuivre, bandouliere étroite de peau jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt jaune & bordé de noir : les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, il y a le ſoleil & a deviſe du Roi en or, aux quatre coins eſt un oph[illegible] d'Armes, le quarré eſt bordé en argent, le

revers eſt bordé même avec trophées aux coins, au milieu eſt un roſier fleuri en ſoye, & ces mots au-deſſus : *Flores cum in armis*, ils ſont brodés & frangés d'or. Ce Regiment à Prevôté ou grand Etat-Major.

LIV. NOAILLES. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons a eu pour premier Meſtre-de-Camp en 1688. feu M. le Maréchal de *Noailles*. Il a été d'*Ayen* en 1694. à preſent il eſt *Noailles*, M. le Duc d'*Ayen* Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1730. L'uniforme eſt habit, paremens, doublure & manteau de drap rouge, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge. Il y a le ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LV. PONS. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1689. Le Cardinal de *Furſtemberg* le donna à Louis XIV. il a été *Courcillon* en 1704. *Bethune* en 1710. & *Bethune* en 1734. depuis 1735. M. le Vicomte de *Pons* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, bufle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval, eſt vert & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye iſabelle : il y a un ſoleil & deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LVI. FITZ-JAMES Irlandois. Ce Regiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé ſur le pied François en 1698. de deux Regimens Irlandois de Cavalerie levés en 1692. Il a été *Schaldon Nugent* Irlandois en 1716. M. le Duc de *Fitz-James* Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1733. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & revers bleus à la Bavaroiſe, boutons d'étain de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'argent, les houſſes & chaperons jaunes bordés de blanc.

LVII. LYNDIN. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, fut donné en 1701. à Louis XIV. M. le

Marquis de *S. Genies* en a été le premier Meſtre-de-Camp Huſſard, le Baron de *Raſtky* en 1707. aujourd'hui M. *Lyndin*. L'uniforme eſt habit ou peliſſe, veſte, manteau & culotte bleus, doublure rouge, bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourſon, petits boutons de cuivre ronds & gances plates & rondes pour boutonnieres, cartouche & bandouliere de cuir de rouſſy, une autre pour la carabine; l'équipage du cheval eſt bleu avec une fleur de lis aurore, aux coins en pointe & bottines noires; les quatre Etendarts ſont de ſoye bleuë en pointe fendus par le bas, ſoleil & fleurs de lis brodés & frangés d'or.

LVIII. D'ASFELD. Ce Regiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été formé en 1707. de deux Compagnies des Gardes du Roi d'Eſpagne, que le Prince de *Lorraine de Vaudemont* emmena en France de Milan. Le Marquis de *Monchy d'Hocquincourt* en a été le premier Meſtre-de-Camp, juſqu'en 1738. que M. le Marquis d'*Asfeld* l'a eu. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, & bordé uni, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

LIX. BERCHINY HUSSARD. Ce Regiment créé en 1719. ſous Louis XV. & qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp, M. le Comte de *Berchiny*, qui l'a levé en Turquie & l'a emmené en France. La même année il fut envoyé dans les Cevennes au ſujet de la contagion. L'uniforme eſt peliſſe & veſte bleues, brandebourgs de fil blanc, doublure de peau d'agneau noire, petits boutons d'étain ronds, culotte bleue, bonnet rouge garni de peau d'ourſon, manteau rouge, & brandebourgs de laine blanche; le ſurplus eſt comme au Regiment de *Lindyn* Huſſard; l'équipage du cheval eſt rouge avec des fleurs de lis aurores & bordé de blanc; un des quatre Etendarts eſt de ſoye blanche en pointe fendu par le bas, & trois fleurs de lis d'or. Les trois autres ſont bleus, de même, brodés & frangés d'argent.

LX. DAVID HUSSARD. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été formé à Straſbourg en 1734. pour le Comte d'*Eſterhazy* qui en a été le

premier Meſtre-de-Camp. M. *David* l'eſt aujourd'hui. L'uniforme eſt habit ou peliſſe, & manteau bleu, veſte, culotte & bonnet ventre de biche, garnis de peau d'ourſon, bandouliere de cuir de rouſſi. L'équipage de cheval eſt ventre de biche, avec le chiffre du Roi aux coins ; il a deux Etendarts de ſoye, dont un eſt blanc, l'autre bleu, tous deux en pointe & fendus par le bas, avec un ſoleil & deviſe du Roi de chaque côté, ils ſont brodés & frangés d'argent.

LXI. POLERESKY. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été levé dans le commencement la preſente année 1744. M. de *Polerésky* en eſt Meſtre-de-Camp. Je n'en connois point l'uniforme ni les Etendarts, non plus que des Regimens ſuivans, qui ſont de la même création.

LXII. SAXE VOLONTAIRE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre de-Camp M. *Kundelk*.

LXIII. DE AUSOBRE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre-de-Camp M. de *Tſengery*.

LXIV. ROUGRAVE. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a eu pour premier Meſtre-de-Camp M. *Bernard de Chaurieux*.

LXV. GRASSIN. Ce Regiment qui eſt d'un Eſcadron, a été créé en 1744. ſous Louis XV. & a pour premier Meſtre-de-Camp M. *Graſſin*.

DRAGONS.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. M. le Comte de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, a été le premier Colonel General des Dragons, & a eu ce Regiment en 1668. qui eſt de quatre Eſcadrons, & qui fut formé ſous Louis XIV. de la moitié du Regiment du Roi Dragons. M. le Marquis de *Tilladet* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment en 1668. La Compagnie Colonel-Général eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. M. le Comte de *Coigny* Maréchal de Camp eſt Colonel Général depuis 1734. M. le Marquis de *Femur* Brigadier, eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment

depuis le 27. Fevrier 1727. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, veſte & culotte bleus, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, cordon du fourniment, & cartouche de peau piqués de blanc, bas blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc, avec les attributs du Général; ce Regiment à quatre Guidons de ſoye, un eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or, avec le chiffre du Roi couronné au milieu & ſemé de flammes d'or ſans nombre, & les trois autres cramoiſis, de même brodés & frangés d'or.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, étoit à ſa création *Teſſé* en 1684. M. le Duc de *Chevreuſe* en eſt Meſtre-de-Camp Général depuis 1736. Les quatre Guidons ſont de ſoye à double fond, bleu & blanc, le bleu eſt ſemé de fleurs de lis brodées en or, & ſur le blanc eſt écrit ces mots: *Victoria pinget*, ils ſont bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain ſur bois, & boutonnieres blanches, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc, avec ſix Guidons bordés aux coins qui ſe croiſent.

III. ROYAL. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, fut créé en 1667. & partagé en 1668. pour former le Regiment du Colonel General. M. le Duc de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, en fut le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant, le *Roi* en eſt Meſtre-de-Camp, & M. le Duc de *Fleury* Colonel Lieutenant. Les quatre Guidons ſont de ſoye blue, ſoleil d'or de chaque côté, ſemé de fleurs de lis brodées en or, & frangées de même. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, culotte & veſte rouges, garnis de boutonnieres blanches de deux en deux de chaque côté, avec un grand & petit galon de fil blanc ſur la veſte, boutons d'étain façonnés, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu & bordé d'un grand & petit galon blanc.

IV. LA REINE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a eu pour premier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Chevalier d'*Hocquincourt* en 1673. la *Reine* en eſt Meſtre-de-Camp, M. *Durrey* Marquis du *Terrail* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain ſur bois, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé de blanc: les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, les armes de la Reine au milieu, ſemés de fleurs de lis brodées d'or & frangées d'or & d'argent.

V. DAUPHIN. M. le Marquis de *Sauvebeuf* a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé en 1673. pour Monſeigneur Louis Dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le *Dauphin* à ſa naiſſance en eſt Meſtre de-Camp. M. le Marquis de *Vaſſé* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant, c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Puiguion*. Les quatre Guidons ſont de ſoye bleuë, ſemés de fleurs de lis & de dauphins avec un ſoleil au milieu, & deviſe Latine: *In periculo ludunt*, brodés en or & argent, frangés de même. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agremens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain façonnés, bonnet tout blanc bordé de bleu, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

VI. ORLEANS. Ce Regiment qui a été créé ſous Louis XV. en 1718. pour la Maiſon d'*Orleans*, eſt de quatre Eſcadrons. M. le Marquis de la *Fare* en a été le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant; enſuite M. le Marquis de *Trenel*; c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Boufflers* depuis 1737. M. le Duc d'*Orleans* premier Prince du Sang en eſt Meſtre de-Camp depuis 1723. ce Regiment a eu ce rang par Ordonnance du Roi de la même année de ſa création. L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & veſtes bleus, boutons d'étain ſur bois, boutonnieres de fil blanc, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, *&c.*

de peau piqués de blanc, culotte rouge & bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de bleu; les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, ſemés de fleurs de lis d'or, un Hercule au milieu, ſur ſa maſſue, couvert & ceint de la peau d'un lion, avec des lauriers, & ces mots : *Nomen laudeſque manebunt*, & le chiffre d'*Orleans* couronné au haut, brodés & frangés d'or & d'argent.

VII. BEAUFREMONT. M. de *Liſtenois* de la branche aînée de *Beaufremont* forma ce Regiment en 1673. qui eſt de quatre Eſcadrons : il en fut le premier Meſtre-de-Camp, ſon frere lui ſucceda en 1674. Il fut *Grammont* en 1688. *Peſſac* en 1696. redevint *Liſtenois* en 1699. *Beaufremont* en 1710. frere du précédent *Liſtenois*, & pere du Meſtre-de-Camp d'aujourd'hui. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure & paremens rouges, veſte ventre de biche à doubles boutonnieres, boutons d'étain ſur bois gaudronnés, bonnet ventre de biche, bordé de pluche bleue, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt ventre de biche bordé de blanc; les quatre Guidons de ce Regiment ſont de ſoye bleuë, chargés d'un ſoleil d'or & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre verré d'or & de gueule, avec le cri de la Maiſon de *Beaufremont*, Dieu aide *au premier Chrétien*, brodés & frangés d'or.

VIII. DE SURGERE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1673. il étoit *Firmaçon*, enſuite *Barbezieres* en 1678. d'*Eſtrades* en 1692. *Bel-Iſle* en 1705. *Bouncelles* en 1709. d'*Armenonville* en 1727. M. le Marquis de *Surgere* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp; les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés en or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain façonnés, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc.

IX. VIBRAYE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1674. Il a eu pour premier Meſtre de-Camp, M. de *S. Sadoux* il a été *Pinſonnel* en 1677. *Gobert* en 1690. d'*Arbert* en

jaunes, & boutonnieres blanches de deux en deux, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire : l'équipage du cheval eſt rouge bordé de jaune & rouge.

XII. NICOLAI. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été *Nicolai* à ſa création en 1674. *Burſard* en 1676. *Senneterre* en 1692. *Bellabre* en 1700. *Plelo* en 1728. M. le Marquis de *Nicolai*, fils aîné l'a eu juſqu'en 1731. M. le Chevalier de *Nicolai* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp. L'uniforme eſt habit, manteau & culote rouges, doublure, paremens & veſte vertes, boutons d'étain demi ronds, boutonnieres blanches, bonnet rouge doublé de vert & bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt vert bordé de blanc : les quatre Guidons ſont de ſoie verte, deviſe du Roi en or, brodés & frangés d'or.

XIII. LA SUZE. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été levé en 1676. par M. *Audigeau* qui en a été le premier Meſtre-de-Camp. Il a été d'*Asfeld* en 1678. ſon frere l'a eu en 1689. d'*Hautefort* en 1690. & *Sommeri* en 1707. M. le Comte de la *Suze* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1731. Les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culote rouges, boutons d'étain de Straſbourg argentés & façonnes, & agremens gris, boutonnieres rouges, bonnet tout rouge bordé, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt gris bordé d'un grand galon de la livrée du Meſtre-de-Camp.

XIV. EGMONT. Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, fut levé par la Maiſon de *Condé* en 1676. M. de *Barbezieres* en fut le premier Meſtre-de-Camp Lieutenant. Il a été *Fimarcon* en 1678. *Guesbriand*, *Condé* en 1710. *Mailly* en 1740. M. le Comte d'*Egmond* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1744. Les quatre Guidons ſont de ſoie cramoiſie, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, dou-

blure, culote & veſte rouges, paremens de panne cramoiſie, boutons de cuivre façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge doublé de panne cramoiſie, bordé de blanc, ceinturon, *&c.* de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

XV. LANGUEDOC Ce Regiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé au nom de la Province du *Languedoc* en 1676. M. le Chevalier de *Ganges* en a été le premier Meſtre-de-Camp. Louis XIV. l'a rétabli en Languedoc en 1684. M. le Comte de *Rannes* en eſt Meſtre de Camp depuis 1738. Les quatre Guidons ſont de ſoie bleue, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, veſte & culote rouges, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet bleu double de rouge & bordé de blanc, ceinturon jaune, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

XVI. DU ROI. Regiment créé en 1743. M. le Comte de *Creil* en eſt le premier Meſtre de Camp.

XVII. SEPTIMANIE. Nouveau Regiment de Dragons, levé dans la Province de Languedoc en 1744. qui a pour premier Meſtre de Camp M. le Duc de *Fronſac*, fils de M. le Duc de *Richelieu*.

Fin du ſecond Volume.

De l'Imprimerie de GISSEY.